BnF Gallica

Revue africaine : journal des travaux de la Société historique algérienne

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Société historique algérienne. Auteur du texte. Revue africaine : journal des travaux de la Société historique algérienne. 1905.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

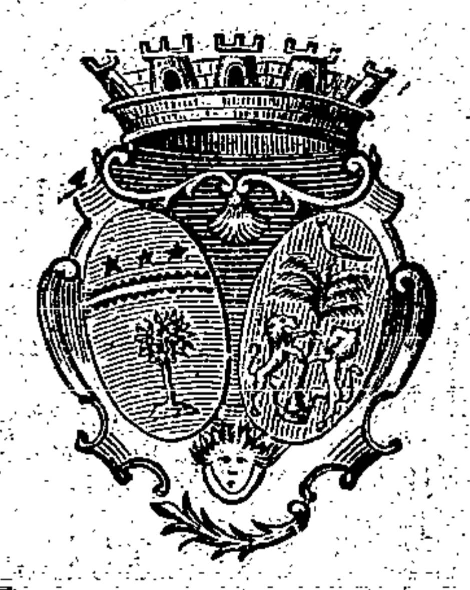
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



201.88

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 256. — 1er TRIMESTRE 1905

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

SOMMAIRE :

ALGER
ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE
4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

1905

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La Société décline toute responsabilité dans les opinions et appréciations émises dans les articles signés, qui n'engagent que leurs auteurs.

AVIS

La collection des Mémoires publiés par la Société historique algérienne se compose de quarante-huit volumes grand in-8°, dont le prix est de 5 francs par volume pour les Membres de la Société ayant moins de cinq ans d'ancienneté, de 2 francs pour ceux qui les ont, et de 1 franc pour ceux qui appartiennent depuis dix ans à la Société : pour chacune des années 6, 8 et 13, le prix est de 15 francs, et pour les années 5, 10 et 12, de 10 francs. Ces prix de faveur ne sont accordés que pour la série complète des volumes parus antérieurement à l'admission dans la Société. La Table est du prix de 2 francs pour les membres de la Société.

S'adresser *(franco)* à M. Paysant, 6, rue Clauzel, Alger, Président de la Société, pour toute communication relative à la rédaction ou à l'administration.

Le montant de la cotisation est fixé à la somme de *douze francs* par an, payable par semestre et d'avance, entre les mains de M. Rozis, Trésorier de la Société Historique Algérienne, 46, rue d'Isly, à Alger.

Le prix du présent numéro vendu isolément, avec les planches qui l'accompagnent, est de 5 francs.



La Société décline toute responsabilité dans les opinions et appréciations émises dans les articles signés, qui n'engagent que leurs auteurs.

AVIS

La collection des Mémoires publiés par la Société historique algérienne se compose de quarante-huit volumes grand in-8°, dont le prix est de 5 francs par volume pour les Membres de la Société ayant moins de cinq ans d'ancienneté, de 2 francs pour ceux qui les ont, et de 1 franc pour ceux qui appartiennent depuis dix ans à la Société ; pour chacune des années 6, 8 et 13, le prix est de 15 francs, et pour les années 5, 10 et 12, de 10 francs. Ces prix de faveur ne sont accordés que pour la série complète des volumes parus antérieurement à l'admission dans la Société. La Table est du prix de 2 francs pour les membres de la Société.

S'adresser *(franco)* à M. Paysant, 6, rue Clauzel, Alger, Président de la Société, pour toute communication relative à la rédaction ou à l'administration.

Le montant de la cotisation est fixé à la somme de *douze francs* par an, payable par semestre et d'avance, entre les mains de M. Rozis, Trésorier de la Société Historique Algérienne, 46, rue d'Isly, à Alger.

Le prix du présent numéro vendu isolément, avec les planches qui l'accompagnent, est de 5 francs.

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

1330

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R. F. IMPRIMÉS

8° Lc19 53

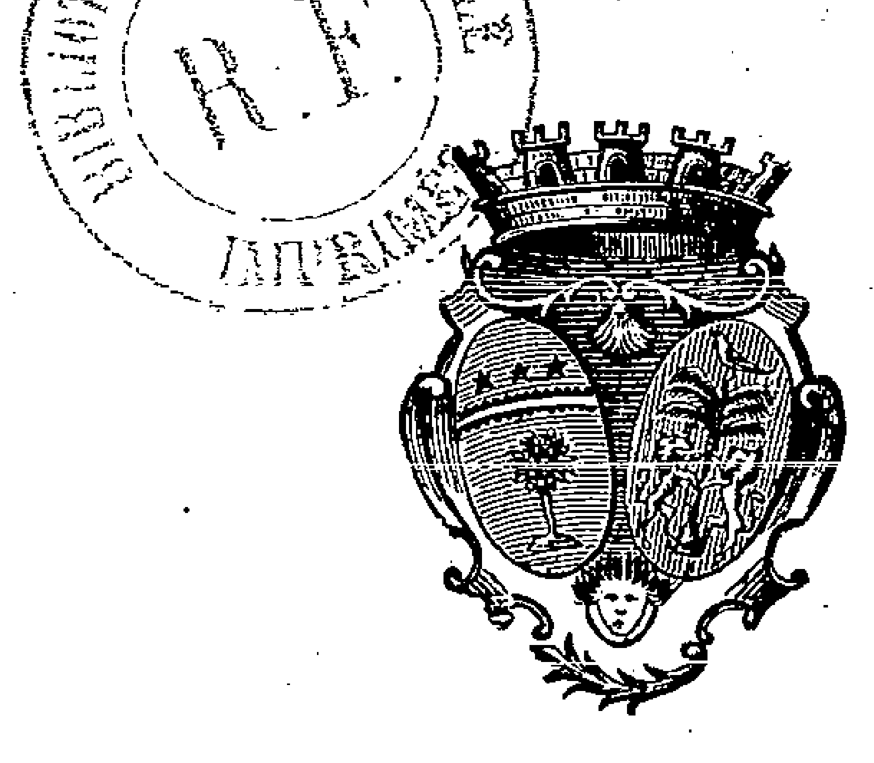
R 182 998

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

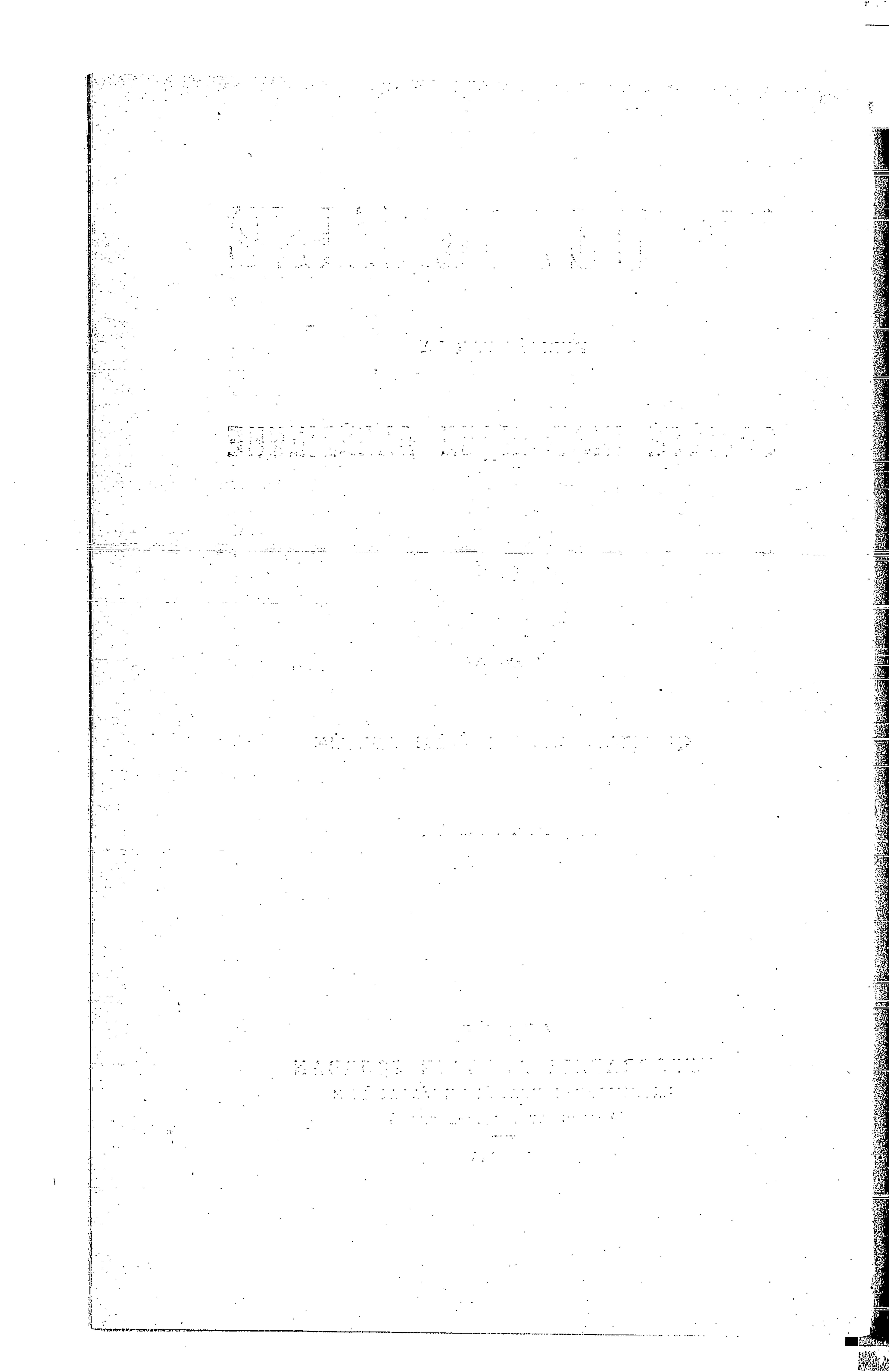
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS



QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

ALGER
TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN
IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE
4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

1905



CHRONIQUE

Bulletin d'Alger

Alger, 15 février 1905.

La vie intellectuelle d'Alger est particulièrement intense cet hiver : la Société de Géographie, la Société des Conférences populaires, la Maison du Peuple ont multiplié à l'envi leurs instructives causeries, s'adressant à tous les publics et traitant les sujets les plus variés.

La Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord fait preuve d'une grande activité ; le nombre de ses membres a dépassé 1200, ce qui la classe au premier rang des sociétés françaises similaires. Elle a créé une section à Tanger, sous la présidence de M. Regnault, consul général ; son *Bulletin* contient d'importants travaux. La Société de Géographie d'Oran, malgré une courte crise, a rapidement augmenté le nombre de ses adhérents : il faut noter le projet présenté par son Président d'une École de Sociologie Marocaine à fonder à Oran et qui comporterait des cours d'histoire, de géographie, de berbère, de droit musulman appliqués à l'étude du Maroc.

L'approche de l'époque où se tiendront à Alger trois grands congrès cause quelque effervescence dans les milieux scientifiques et universitaires. L'organisation du Congrès International des Orientalistes qui réunira des savants de tous les points du globe est très avancée : les principaux gouvernements y seront représentés officiellement et la plupart des grands établissements scientifiques du monde entier y enverront des délégués. Le Congrès des Sociétés Savantes de France est organisé par M. le Recteur de l'Académie d'Alger,

assisté d'une commission qui comprend des délégués de l'administration et de l'enseignement : il réunira des savants, des professeurs, des instituteurs publics de tous les points de la France et de l'Algérie. Enfin, il nous faut aussi mentionner, bien qu'il ne nous intéresse pas directement à raison de ses études, l'important Congrès de la Mutualité Coloniale, qui se tiendra également à Pâques à Alger.

Pour rehausser l'éclat de ces manifestations scientifiques, M. le Gouverneur général de l'Algérie a décidé l'ouverture à Alger, pendant la seconde quinzaine d'avril, d'une Exposition rétrospective d'Art musulman. On sait le vif intérêt que M. Jonnart porte aux industries artistiques indigènes : cet intérêt ne pouvait être mieux secondé que par l'activité éclairée dont a fait preuve le Directeur du Musée d'Antiquités de Mustapha. Aussi est-ce lui qui est chargé d'organiser l'Exposition rétrospective ; elle se tiendra dans la Médersa, cadre élégant merveilleusement approprié à cette destination. A côté de cette exposition, la Société de Géographie, sur l'initiative de son infatigable Président, en organise une autre qui réunira les photographies et peintures documentaires concernant le Nord de l'afrique : elle aura lieu à la même époque et en plein Alger, dans le nouveau hall de la *Dépêche Algérienne*.

D'autre part on commence à parler de la création d'un Musée municipal, : ceux qui ont vu jadis disperser par une municipalité vandale l'intéressante Exposition Permanente des voûtes de la Pêcherie apprécieront la sympathie que témoignent nos édiles actuels aux institutions artistiques : notre municipalité, en effet a acquis un lot de terrains sur lesquels elle se propose d'ériger un Hôtel-de-ville et un Musée.

Un groupe d'Algériens amoureux de leur ville s'est ému de l'enlaidissement progressif de la cité, auquel nous assistons depuis tantôt vingt ans et, sous le nom de Comité du Vieil Alger, s'est donné mission de veiller à la conservation des édifices intéressants et des quartiers pittoresques ; l'adhésion publique de M. le Gouverneur général a donné un grand retentissement à cette manifestation. Le Comité est présidé par M. de Grammont, frère de l'ancien président de notre

Société Historique, qui donna à nos travaux une si vive impulsion : on relira toujours avec plaisir et on consultera toujours avec fruit les pages magistrales dont il a enrichi la *Revue Africaine*. S'il eût été vivant il eût sans nul doute été désigné par ses études spéciales pour diriger le mouvement actuel. La tâche du Comité sera difficile, parce que son entreprise est tardive ; pour sauver le Vieil-Alger, il faudrait qu'il existât encore : au moins conserverons-nous jalousement les débris d'un ensemble qui était unique dans l'Afrique du Nord; car la Casba d'Alger ne ressemblait à aucun autre quartier arabe des villes du Magrib, en y comprenant celles du Maroc.

Enfin, pour terminer cette rapide revue des manifestations en faveur de l'art musulman, mentionnons que M. Rouanet lance ces jours-ci l'idée d'une société des arts indigènes qui apporterait au gouvernement pour le seconder dans ses efforts en vue de rénover les arts musulmans, le concours de ses études. M. Rouanet a, on le sait, particulièrement étudié la musique arabe et a entrepris à ce sujet une grande publication. Il n'est pas sans intérêt de constater qu'au même moment, comme on le verra par la lettre de notre correspondant, de semblables études sont poursuivies en Tunisie et que le *Journal Asiatique* commence la publication, sur la musique arabe de l'Orient, d'un article qui paraît de grande importance.

Dans un ordre d'idées plus général que celui qui provoque ce foisonnement de comités, il se fonde à Alger, au moment même où nous écrivons ces lignes, une Société des Amis de l'Université qui se propose de remplir tout un programme de haute vulgarisation.

Le personnel de l'Enseignement Supérieur algérien continue à explorer scientifiquement l'Afrique du Nord. Trois de ses membres sont actuellement en mission : M. E.-F. Gauthier, professeur de géographie, explore sous les auspices de l'Institut et du Comité du Maroc le Sahara occidental ; M. Boulifa, répétiteur de berbère, accompagne M. de Ségonzac dans sa mission au Sud du Maroc ; M. Joly, professeur de médersa, a été désigné pour faire partie de la mission scientifique de Tanger.

On sait que l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger délivre un brevet et un diplôme d'arabe : un arrêté ministériel vient de réorganiser ces examens ; parmi les nouvelles dispositions, la plus importante est celle qui attribue aux épreuves de langue vulgaire un coefficient double. Cette modification rend désormais le brevet d'arabe identique à la prime administrative de deuxième classe.

Edmond DOUTTÉ,
Chargé de cours à l'École des Lettres d'Alger.

Lettre d'Allemagne

Iéna, 31 janvier 1905.

Le tableau des cours des lettres arabes aux universités allemandes pendant l'hiver 1904/1905 est ainsi fixé :

La grammaire classique, cours élémentaires et gradués ; la syntaxe ; la poésie préislamique ; le Delectus carminum arabe ; les Mo'allaqât ; le diwan des Houdheil ; le poète Komaït ; le Koran ; la Sira de Ibn Hichâm ; le Madih' de Bânat So'âd ; les traditions de Bokhari ; la Dourra de H'ariri ; le Moufassal de Zamakhchari ; les proverbes ; les 1001 nuits ; les chroniques de T'abari, de Baladhori, el Fakhri ; les géographes arabes ; le droit chaféïte. Les dialectes arabes sont enseignés à Berlin (Séminaire Oriental) et à Leipzig ; à Berlin aussi le Souahéli, les langues des Foulbé et du Haoussa.

En Autriche : plusieurs cours de grammaire et de lettres ; la poésie ïambique, la paléographie arabe.

M. C. Reinhardt, ancien drogman consulaire et consul resp. à Zanzibar, au Caire et à Bouchehr, mort à Munich en 1903, a laissé une belle collection de manuscrits et d'objets d'art orientaux. Grâce à plusieurs Mécènes américains la collection a été achetée par la Columbia University de New-York.

M. le Prof. Schwally (Giessen) et M. Riedel (Greifswald) passent l'hiver dans l'Orient pour poursuivre des études scientifiques.

Une mission commerciale allemande s'est rendue en Abyssinie au mois de décembre 1904. A sa tête se trouve M. le Dr Rosen, conseiller de légation, orientaliste bien connu ;

parmi les membres, son frère Fr. Rosen comme botaniste et M. le Dr Flemming, bibliothécaire, comme éthiopologue. La mission compte rentrer en Allemagne après trois mois. Elle prend la route de Djibouti.

Le nombre des élèves internes du Séminaire Oriental de Berlin se monte à 239 (en 1903/1904 : 214), des élèves externes à 481 ; la langue des Foulbé est enseignée pour la première fois cet hiver.

M. Hübner, officier allemand, a fait une conférence à Cologne au mois de décembre sur la politique des puissances européennes au Maroc. M. Schultze, officier allemand, a présenté, devant la Société Coloniale de Berlin un rapport sur l'expédition allemande de Yola au lac Tchad.

Le Cabinet numismatique oriental d'Iéna s'est enrichi d'un lot de monnaies arabes du Sultanat de Kiloa, provenant des fouilles que M. Perrot (Coblentz), chef d'une maison commerciale à Kiloa et à Lindi, a fait exécuter sur place. D'autres objets de la même collection ont été présentés au Musée d'Ethnographie de Berlin.

M. C. G. Schillings vient de publier un ouvrage intitulé *Mit Blitzlicht und Büchse durch die Massaisteppe*, résultat de voyages très dangereux et très coûteux dans les steppes du pays des Massaï. La première édition de son ouvrage montant à 8,000 exemplaires était épuisée après quatre semaines. Une seconde édition va paraître au mois de janvier 1905. Avant la publication, M. Schillings a fait, à Berlin et à Iéna, deux conférences accompagnées de projections magnifiques sur ses voyages. Ayant assisté à la dernière conférence devant la Société Géographique d'Iéna, je puis déclarer qu'il n'y a pas de commentaire meilleur sur la vie animale et sociale dépeinte par la poésie arabe préislamique que ces portraits pris au vif des steppes de Deutsch-Ost-Africa.

M. I. G. Wetzstein est mort le 18 janvier 1905, âgé de presque 90 ans. De 1848 à 1862 il remplit les fonctions de Consul de Prusse à Damas. Auparavant il avait publié son *Samachscharii lexicon arab.-persicum*, Lips., 1844.

Ses autres publications sont en premier lieu le résultat de sa connaissance peu commune de la langue, de la vie et des mœurs des Arabes, qu'il avait acquise pendant son séjour

parmi eux. Toutes ses publications abondent en remarques judicieuses sur la philologie, l'archéologie, le folklore arabes. Parmi la foule des ouvrages et des articles dispersés dans un grand nombre de journaux, je ne veux relever que ceux-ci :

1° *Reisebericht über den Hauran und die Trachonen*, 1860 ;
2° *Ausgewaehlte griechische u. lateinische Inschriften*, 1864 ;
3° *Sprachliches aus den Zeltlagern der syrischen Wüste :* Z. D. M. G., XXII ;
4° *Ueber die syrische Dreschtafel :* in *Zeitsch. f. Ethn.*, V (1873). Dans ce dernier ouvrage, il a exposé ses idées sur l'origine du Cantique, qui ont peu à peu prévalu dans la théologie critique ;
5° *Nordarabien nach den Angaben der Eingeborenen :* in *Berl. Zeitsch. f. Erdk.*, XVIII (1865).

La littérature arabe lui est redevable de l'acquisition de manuscrits arabes très précieux (Berlin : 2155 vol. ; Leipzig : plus de 450 vol. : Tübingen, 173 vol.).

K. VOLLERS,
Professeur à l'Université d'Iéna.

Lettre de Paris

15 février 1905.

La *Revue africaine* attend certainement de son correspondant de Paris des notes sur autre chose que sur l'Afrique du Nord ; mais c'est elle qui occupe Paris, et c'est d'elle qu'il faut donc bien parler.

L'ambassade de M. Saint-René Taillandier à Fez est pour les journaux le sujet de « Lettres du Maroc », qui montrent à quel point des hommes qu'il faut considérer *a priori* comme intelligents, peuvent réussir à ne rien comprendre du pays qu'ils parcourent, et comment ils voient seulement dans le récit de leur voyage un prétexte à calembredaines. C'est là ce que l'on nomme, je crois, à Bruxelles, l'esprit français : il serait temps de le laisser aux étrangers et d'habituer le public

à penser sérieusement à une chose sérieuse. C'est ce que vient de tenter un groupe de conférenciers, sous le patronage de l'Alliance française et du Comité du Maroc; une très nombreuse assistance a entendu parler du Maroc par des hommes qui l'étudient et qui l'aiment. Quelques notions précises et quelques idées raisonnées et calmes sont ainsi semées : toutes ne s'oublieront point. Les travaux de l'École algérienne ont été souvent cités ; ceux de M. Doutté ont eu, tout naturellement, l'honneur d'être largement, mais honnêtement pillés.

Le Congrès des Orientalistes, qui va se réunir à Alger et qui sera très fréquenté, pourra servir aux travaux de l'École maghrébine française comme d'une halte d'où l'on regarde le chemin parcouru ; on pourra voir ce qui a été fait, et dresser le programme de ce qu'il reste à faire. Malgré que la besogne entreprise et réalisée soit considérable, le champ à parcourir est plus vaste encore. Par une anomalie qu'expliquent seules des raisons personnelles, la linguistique et la vie sociale des populations berbères de l'Algérie ont été plus complètement étudiées que celles des populations arabes ou arabisées ; après Hanoteau, les travaux et la direction de René Basset ont poussé très loin ces études, et on compte aisément les dialectes arabes étudiés comme l'ont été par exemple le mzabite par Basset et le ghadamésien par de Motylinski. On n'a point pour la population arabe l'équivalent du beau livre de Hanoteau et Letourneux : il faut aller au Maroc pour trouver dans les travaux de Doutté les éléments encore épars d'une enquête partielle plus précise encore et plus largement pensée. Les dialectes arabes du Maghreb ont été étudiés d'abord par des étrangers Stumme, Fischer, Lerchundi, etc., et il faut arriver aux dernières années pour trouver les monographies algériennes de Marçais et de Doutté. C'est donc un bien vaste cadre qu'il reste à remplir, même en ne parlant point des études purement historiques, qui, dans l'enfance pour le Maroc, ne sont point encore épuisées pour le reste du Maghreb. Tout d'abord, la Tunisie est terre vierge : on n'y a encore recherché que des Carthaginois, des Romains et des Byzantins : on semble croire que les populations arabes et berbères n'ont plus rien à nous apprendre. En Algérie et

au Maroc, il faut continuer les études de détail, les monographies, et préparer les matériaux d'un travail d'ensemble sur les populations indigènes, avant qu'il soit trop tard pour tirer de cette étude un profit politique et pratique : dialectes arabes et berbères, vie familiale, vie sociale et particulièrement vie religieuse, sont autant de sujets de travaux dont les modèles ne sont pas encore assez nombreux pour que les travailleurs n'y gardent pas le sentiment de la nouveauté et le goût de l'effort.

Mais ces études, qui demandent tout d'abord la fréquentation intime et prolongée des populations, ne pourront être utilement entreprise qu'après une sérieuse préparation. En ce qui regarde les études linguistiques, il est presque inutile de dire que les dialectes arabes ne pourront être analysés utilement que par des travailleurs qui connaissent à la fois l'arabe classique et les travaux de leurs devanciers sur les dialectes arabes ; de même l'étude d'un dialecte berbère exige au moins la connaissance de l'arabe et celle des travaux antérieurs sur les autres dialectes. Mais en outre si l'on veut comprendre la vie sociale, religieuse et familiale des populations, ce ne seront point seulement des connaissances générales en ethnographie et en critique religieuse qui seront nécessaires, mais aussi une longue intimité avec la théologie et le droit de l'Islam et même avec tout ce qui, à travers la religion du prophète, a filtré de croyances antéislamiques, qui sont venues se mêler et se confondre avec celles des anciennes populations indigènes. Même cette préparation toute théorique n'arme point assez puissamment pour le contact avec les populations : comme il est bon, dans l'étude d'une langue étrangère, de ne s'attaquer à un texte de première difficulté qu'après en avoir étudié d'autres de même nature à l'aide d'une traduction et d'un commentaire, ainsi, pour éviter les plus joyeuses méprises, il sera nécessaire, avant d'entreprendre l'étude directe d'un dialecte maghrébin mal connu, d'en avoir entendu vivre un autre déjà étudié ; et avant de faire une enquête sociale, il sera vraiment bon d'avoir intimement fréquenté une société indigène ayant déjà livré quelques-uns de ses secrets. Ce rôle d'intermédiaire entre l'étude théorique et la recherche pratique, l'Algérie est

là pour le remplir ; c'est parmi les maîtres de ses Écoles Supérieures et parmi ceux des Médersas que se trouve tout formé le personnel jeune, mais déjà exercé à la théorie et à la pratique, qui est dès aujourd'hui capable de poursuivre utilement l'exploration linguistique et sociologique de l'Afrique du Nord et de former, parmi les débutants, les explorateurs de demain. Tous ceux qui s'intéressent ici à l'exploration du Maroc souhaitent de grand cœur des chances heureuses à l'un des derniers missionnaires, qui très bien préparé par la connaissance de l'arabe parlé, par de fortes études scientifiques et par une longue fréquentation des indigènes dans les médersas d'Alger et de Constantine, contribuera certainement pour une bonne part au succès d'une tâche que tous cherchent à remplir avec une égale bonne volonté et un égal désintéressement.

M. Estoublon, professeur de droit musulman à la Faculté de Droit de Paris, a succombé, au mois de décembre, à une longue maladie : il laisse un souvenir ému à tous ceux qui l'ont approché, et Alger se rappellera certainement la place que, directeur de l'École de Droit, il occupa pendant plusieurs années dans la société algéroise. Grâce à un long séjour en Algérie et à une intime fréquentation des indigènes, M. Estoublon avait su acquérir dans les études juridiques musulmanes une compétence incontestée, et à Paris, il avait gardé la plus heureuse influence sur les étudiants, trop enclins à se cantonner soit dans des études pratiques et ennemies des idées générales, soit dans les terribles discussions théoriques, qui sont un souvenir d'autres âges : il faisait toucher à une législation qui, de formation analogue à celle du droit romain, a sur ce dernier l'avantage de vivre et de régner sur des hommes dont la vie morale est désormais entre nos mains. La mort de M. Estoublon, va, dit-on, fermer la fenêtre ouverte un instant rue Soufflot sur la France africaine : l'École de Droit de Paris a peur des courants d'air. Elle n'a point compris l'utilité de contribuer pour sa petite part au développement des études musulmanes à Paris Même réduit à la connaissance des ouvrages en langue française et de la jurisprudence algérienne, le droit musulman est de nouveau

exclu de l'enseignement officiel de la Faculté de Droit ; à plus forte raison, n'est-il point question d'y organiser une étude approfondie des ouvrages classiques de la littérature juridique des Arabes, ni des opinions et décisions des juristes musulmans contemporains. M. Houdas donne tous les deux ans, un cours excellent, mais nécessairement élémentaire, à l'École des Sciences Politiques : il faudra bien se décider à créer cet enseignement à l'École des Langues Orientales et à lui donner l'importance que doit prendre une étude aussi pratique. M. Estoublon était aussi chargé de la chaire d'institutions algériennes à l'École Coloniale, et celle-ci se trouve vacante en même temps que la chaire de langue arabe.

La mort subite de M. Sonneck, titulaire de celle-ci, a douloureusement surpris tous ceux qui le connaissaient et qui croyaient sentir une grande force de vie chez cet interprète africain haut en couleur et d'allure vigoureuse. Il avait su donner le goût des études arabes à plusieurs promotions d'Africains de l'École Coloniale ; ses cours leur apportaient comme un reflet de l'Algérie ; ils rappelaient ainsi l'enseignement de M. Houdas à l'École des Langues Orientales, qui ne prend pas seulement son caractère très particulier d'une profonde connaissance de la langue arabe et d'une grande clarté d'exposition, mais aussi de l'intimité ancienne et durable que l'on sent exister entre l'esprit du maître et la vie algérienne.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES,
Secrétaire de l'École des Langues Orientales vivantes.

Lettre de Tunis

Tunis, 31 janvier 1905.

Il aurait peut-être été logique, en commençant cette série de lettres sur le mouvement orientaliste en Tunisie, de présenter aux lecteurs algériens les organismes particuliers à la Régence qui ont pour but principal ou accessoire le déve-

loppement des études orientales, comme l'*Institut de Carthage* et la société indigène *Khaldounia* par exemple. Mais le sujet aurait été un peu ample et excéderait sûrement les cadres de cette chronique succincte. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir souvent par la suite.

La principale publication en cours à signaler aux arabisants est la réimpression de la *Grammaire arabe de Silvestre de Sacy* entreprise par l'Institut de Carthage avec le concours de M. L. Machuel, directeur général de l'Enseignement public de la Régence. Pour cette réimpression on a suivi page par page, et autant que possible ligne par ligne, le texte de la 2e édition qui est la plus complète, en sorte que les renvois à cette édition que l'on peut rencontrer dans les ouvrages modernes traitant de la langue arabe s'appliqueront également à la nouvelle. Le premier volume est déjà en distribution depuis près d'un an. Le second volume aurait dû paraître également, mais les occupations administratives de M. Machuel l'ont absorbé pendant l'année écoulée au point de l'obliger plusieurs fois à suspendre le travail très-minutieux de révision auquel il doit se livrer, notamment à propos des citations faites par Silvestre de Sacy d'après des ouvrages dont il a été donné après lui des éditions critiques plus correctes. D'ailleurs, l'impression de ce dernier volume touche elle aussi à sa fin, et les souscripteurs n'auront plus longtemps à patienter pour posséder enfin l'ouvrage complet.

M. Antonin Laffage, professeur de musique à Tunis et violoniste de talent, vient de publier le 1er fascicule d'un ouvrage intitulé *La musique arabe, ses instruments et ses chants*, qui doit comprendre plusieurs volumes. Dans l'étude théorique qui est en tête de ce fascicule, M. Laffage expose que l'Arabe est incontestablement musicien, et qu'il possède notamment à un degré supérieur le rythme naturel. Un caractère assez général de la musique arabe est la tristesse ; d'ailleurs, ce sont les musiciens arabes qui ont fait entrer les premiers entre la sixième et la septième note de la gamme un intervalle de seconde augmentée qui donne à cette gamme un caractère nettement mineur, et par conséquent triste. Une autre caractéristique de la musique arabe est une recherche

constante de rythmes variés, imprévus, qui en atténuent beaucoup la monotonie. Les voix sont formées avec les deux dernières parties de leur échelle, le médium et l'aigu, et dépassent leur étendue naturelle. Il n'existe pour ainsi dire aucune voix de basse parmi les Arabes. Les voix d'hommes et de femmes ont cette particularité qu'elles sont justes, et ne baissent jamais malgré la fatigue de la durée de l'exécution.

Après une description des instruments employés par les musiciens arabes, l'auteur donne une série d'airs caractéristiques recueillis par lui : mélopées, chants, prières, danses, hymnes et marches.

Il y a là des sensations vraiment originales, et l'on ne peut que remercier l'auteur de nous les avoir conservées, car il ne faut pas oublier que rien de tout cela n'avait été écrit jusqu'ici et que les musiciens arabes ignorent ce que c'est qu'une partition quelconque.

Un nouveau périodique tunisien, *La Renaissance nord-africaine*, revue mensuelle illustrée, qui paraît pour la première fois au moment où sont écrites ces lignes, a fait une place assez large à l'orientalisme et promet de continuer.

M. Antonin Laffage y donne un résumé des explications parues en tête de sa *Musique arabe ;* Si Ali Abdul Wahab, interprète à la section d'État, y publie un article d'un grand intérêt intitulé *Féminisme et Islam ;* Al-Farès de Grenade y commence la publication d'une étude sur *Les édifices religieux de l'Islam*, nourrie d'anecdotes caractéristiques et intelligemment illustrée ; le Dr Mardrus, le traducteur bien connu, traduit de l'arabe une *Parabole*, bien belle dans sa simplicité. Nous ne pouvons insister davantage sur ces travaux, cette simple lettre ne comportant point de bibliographie, mais nous devons signaler plus particulièrement le dernier article, parce qu'il nous introduit dans le monde des savants musulmans contemporains, dont il nous présente deux personnalités notables.

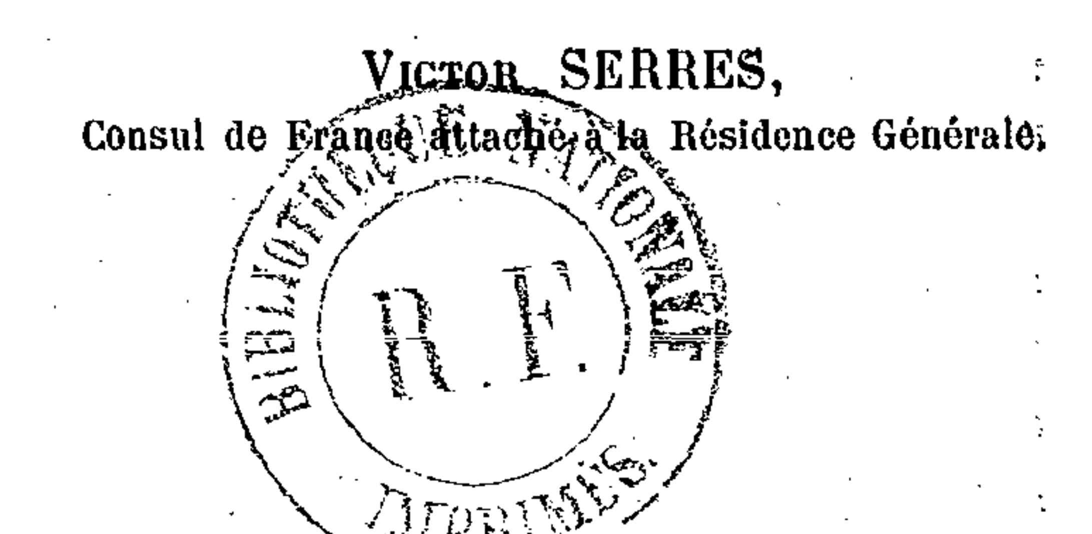
Notre recueil se termine en effet par une étude sur *Les écrivains modernes de l'Islam*, qui n'en est sans doute qu'à son commencement et qui contient deux courtes notices sur feu le colonel Salah Abdul-Wahab, ancien gouverneur de Mehdia,

et sur Si Béchir Sfar, président de la djemaïa des Habous. Le premier, ancien élève de l'école des frères de Tunis, fut d'abord attaché de légation en Italie et en France, puis gouverneur de diverses provinces de la Régence, et en dernier lieu de Medhia. Il était depuis 1880 correspondant de l'Institut ethnographique. Il a laissé plusieurs ouvrages historiques, rédigés en langue arabe et restés manuscrits. Le plus important est la *Biographie de Sidi Bel-Hassen*, patron de la ville de Tunis. Lorsque la mort le surprit, il mettait la dernière main à une *Histoire générale du Maroc*. Quant à Si Béchir Sfar, qui a commencé ses études au collège Sadiki à Tunis et les a finies à Paris, son premier travail fut une étude écrite en français sur l'assistance publique dans la Régence; il fit paraître ensuite, en arabe, un cours d'histoire générale et un cours de géographie à l'usage des élèves de la Khaldounia, très intéressante société musulmane d'instruction dont nous aurons à parler plus tard avec quelques détails. Mais c'est surtout comme publiciste qu'il est apprécié, du moins en tant que littérateur, et les nombreux articles qu'il écrit pour le journal tunisien *El-Hadira* sont particulièrement goûtés, autant pour le fond méthodique et nourri que pour la forme impeccable.

On ne peut que féliciter *la Renaissance Nord-Africaine*, qui est avant tout un recueil luxueux et artistique s'adressant au grand public, de faire une part aussi large à l'orientalisme, et la liste des articles en préparation montre que cette part ne doit pas diminuer, au contraire.

Victor SERRES,

Consul de France attaché à la Résidence Générale.



LA LÉGENDE DE BENT EL KHASS[1]

Les traditions des Arabes du Sahara algérien, issus de la grande famille des Beni Hilâl, ont conservé le souvenir d'une femme appelée tantôt Bent el Khass, tantôt Embarka bent el Khass. Elle personnifie le bon sens naturel et la sagesse populaire, aussi lui a-t-on attribué un certain nombre de maximes applicables à la vie quotidienne : de là, sa réputation d'habileté a fait d'elle l'héroïne d'un stratagème ingénieux, grâce auquel un ennemi dupé se retire au moment où ses adversaires sont près de succomber ; enfin, elle a été représentée comme ayant construit des ouvrages dont il ne reste que des ruines.

Son père, toujours suivant la légende, était cultivateur et très généreux. Elle avait pour cousine la fille d'un nomade, propriétaire de chameaux. Cette dernière dit un jour à Bent el Khass : Celui qui est riche possède des chameaux et non des cultures. La jeune fille rapporta ces paroles à son père qui lui dit : Réponds-lui « Le fumier rend fou ; s'il vient, il t'emporte et emporte les chameaux. »

الـزبـل يهبـــــــــــــل
اذا جاء يجيبك ويجيب البل (الابل)

(c'est-à-dire qu'une culture qui réussit permet de tout acheter). En effet, une bonne récolte survint et le père de Bent el Khass acheta tous les chameaux de son frère.

Une autre fois, Bent el Khass se disputa encore avec sa cousine. Celle-ci lui dit : Mon père est un brave, chaque jour il tue dix hommes ; qu'a tué ton père ? — Bent el Khass lui redit ces propos. Un jour qu'il était chez lui, cinquante cavaliers vinrent lui demander l'hospitalité. Il les fit entrer, les hébergea, les débarrassa de leurs fusils *(sic)* qu'il remit à sa

---

(1) Je tiens à remercier ici deux de mes anciens élèves, MM. Bel, directeur de la Médersa de Tlemcen, et Mohammed ben Cheneb, professeur à la Médersa d'Alger, qui m'ont fourni plusieurs des documents que j'ai utilisés dans cette étude.

fille en lui disant : Va les montrer à ta cousine et dis-lui : Ton père a-t-il jamais rapporté un pareil trophée ? — A cette question, la cousine demeura muette et fut obligée de reconnaître la supériorité de son oncle.

Dans les récits qui précèdent, la sagesse appartient au père de Bent el Khass ; dans ceux qui suivent, c'est celle-ci qui se distingue par son esprit de répartie.

Son père lui demanda un jour : Les nuits sont-elles plus nombreuses que les jours ?

— Les jours sont plus nombreux que les nuits.

— Et pourquoi ?

— Parce que les nuits de lune sont (semblables à) des jours.

Une autre fois, elle dit à son père : il y a trois choses qui jaunissent la face et trois choses qui la rougissent (1).

Quelles sont celles qui jaunissent la face ?

— Marcher pieds nus, avoir le dos chargé et une femme dépensière.

Et quelles sont celles qui rougissent la face ?

Connaître le lignage, connaître les filles illustres et se contenter de ce qu'on possède (2).

Un jour qu'elle était avec son père, elle lui dit : « La générosité se fait avec ce qu'on trouve (الجود من الوجود). Il répondit : La générosité est supérieure (الجود اعظم). Des cavaliers vinrent lui demander l'hospitalité.

---

(1) Sur des proverbes analogues où les choses vont trois par trois, cf. Mohammed ben Cheneb, *Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb*, t. I, Paris, 1905, in-8°, proverbes 538-544, p. 167-169.

(2) فالت ثلاثة يصفروا الوجه وثلاثة يحمروا الوجه
فال لها اما هما الثلاثة الى يصفروا الوجه
فالت له

مشية الحفه
وربود الفبا
والمراة النالفه

فال لها اما هما الثلاثة الى يحمروا الوجه فالت له

الى يعرف النسب
والى يعرف بنات النسب
والى يفنع بالنصيب الى يكسب

Comme il était pauvre, il se cacha. Sa fille lui dit : Va trouver tes hôtes et ne crains rien. Il sortit au devant d'eux, les introduisit chez lui et les fit asseoir. Pendant ce temps, Bent el Khass allait tirer des bâts des chameaux les épis de blé avec lesquels ils étaient rembourrés. Elle s'en servit pour préparer du couscous pour ses invités. Qnand ils eurent fini de manger, elle dit à son père : La générosité n'est pas supérieure (ما شى اعظم). Il comprit l'allusion ef répondit: La générosité se fait avec ce que l'on trouve.

En se promenant avec son père, elle lui dit en passant près d'un champ de blé :

Une belle culture ! Que son propriétaire ne la défend-il !

Son père lui demanda : Pourquoi cette culture est-elle prête ?

— Que ne la défend-il de la dette (1) ?

On cite encore d'elle ce dicton sur l'agriculture :

Tous les fruits précoces sont bons.
Sauf le blé et l'orge — je ne sais (2).

Vint le moment de la marier. Un jour de printemps, elle alla se promener avec son père dans les cultures. L'orge verte avait une coudée de long; il avait plu pendant la nuit. Elle dit à son père : La terre a passé la nuit avec son étalon (الارض بايتة مع فحلها). Il comprit que sa fille, jusque là hostile au mariage, s'était décidée à accepter un mari.

La tradition ne nous a rien conservé sur ce mari, pas même son nom; mais elle nous apprend que Bent el Khass eut un fils à qui elle ne ménagea pas les sages maximes qui l'ont rendue célèbre.

Quand il se préparait à monter à cheval pour aller à la chasse ou en expédition, elle lui disait : Mon fils, déjeûne le matin. Si on ne t'invite pas (en route), tu ne défailliras pas, et si on te repousse, on ne t'atteindra pas (3).

---

(1) قالت مزينة فلاحة لا منعها مولاها قال ابوه علاش هذه الفلاحة راهى واجدة قالت له لا منعها من الدين

(2) كل شى من البكرى مليح
غير القمح والزرعة لا أدرى

(3) افطر يا وليدى مع الصباح لا عرضوك ما تسخب ولا طردوك ما يقبضوك

Un jour, il lui demanda de l'argent pour acheter des chevaux. Elle lui dit :

— Quelle sorte de chevaux achèteras-tu ?

— J'achèterai un cheval répandu, dont la croupe soit rembourrée sous les tapis de la selle, dont l'œil ne voie pas et l'oreille n'entende pas, qu'une musette nourrit et qu'un sac couvre.

Elle lui répondit : Il est impossible qu'on en introduise un pareil au marché : les juments des pauvres n'en portent pas et le riche n'en vend pas (1).

Elle fit la même réponse à son fils qui lui demandait de l'argent pour acheter des bœufs.

Lesquels veux-tu acheter ? lui demanda-t-elle.

— Rouge-prune, ou noir foncé, ou gris avec les lèvres blanches.

Elle lui répondit : « On n'en amène pas de tels au marché : la vache des pauvres n'en produit pas de pareils et le riche ne les vend pas » (2).

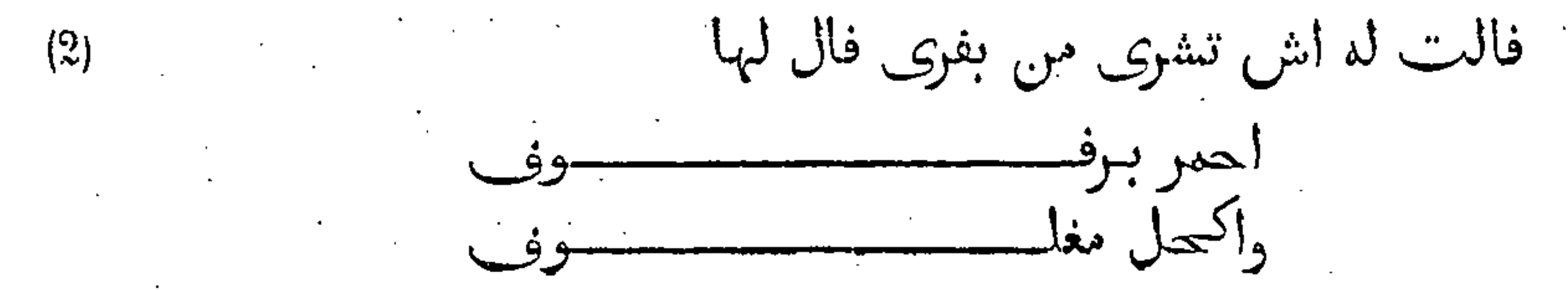
---

(1) فالت له اش تشرى من الخيل فال لها

نشرى شى باشـــــــــى
الى يكون كفله تحت الطرحة محشى
عينه ما تشوف شـــــــــى
واذنه ما تسمع شـــــــــى
عمارة تعشيـــــــــه
وغرارة تغطيـــــــــه
فالت محال يدخلوه للســـــوف
عودات المزاليط ما تجيبه شـــــى
والغانى ما يبيعه شـــــى

Dans les *Gnômes de Sidi Abd er Rahman el Medjedoub* (sic) (Paris 1885, in-12, p. 88) M. de Castries cite un dicton de Bent el Khass sur les chevaux, mais il est différent :

O vendeur de blé, qu'achèteras-tu ? — J'achèterai des chevaux. — Achètes-en, mais en petit nombre ; sur leur dos, on va vite, mais leurs ventres sont ruineux.

(2) 
فالت له اش تشرى من بفرى فال لها
احمر برفـــــوف
واكحل مغلـــــوف

Ce fils, dont le nom est inconnu, mérita les éloges de sa mère qui disait de lui :

Mon fils est toujours sur pied,
Il ne soupe pas la nuit où il a des hôtes,
Il ne dort pas la nuit où il craint (1).

On cite encore les maximes suivantes de Bent el Khass :

Un *sult'âni* (pièce d'or) dans la main
Vaut mieux que dix dépensés (2).

— Lève-toi le matin, tu accompliras ce que tu as à faire et écoute ce que dit le présage (3).

Donne ta fille (en mariage) avant le jeûne (avant qu'elle ait atteint l'âge du jeûne) ; on ne tiendra pas de propos sur elle.

ولا ازرق بيض الشـــــوارب
قالت له هذوا ما يجيبو همش للســـــوق
بقرة المزاليط ما تولد هم شــــــى
والغانى ما يبيعهم شــــــى

M. de Castries (*op. laud.* p. 8~) cite un dicton sur les chameaux « O vendeur de blé, qu'achèteras-tu ? — J'achèterai des chameaux. — Elle reprit : Achètes-en beaucoup ; leur dos est fort et leur lait est un trésor. Ils t'emporteront du pays de l'abaissement et te déposeront dans le pays de la considération. »

(1) ولدى عكـــــــــــــاب
ما يتعشى شى ليلة الضيــــــــاب
وما يرقد شى ليلة الى خـــــــاب

(2) صلطانى (*sic*) ڢ الكــف
خير من عشر ڢ التلــــف

(3) بكر لحاجتك تقضيهـــــــــا
وصنت ما يقول الفـــــــــــال
بنتك قبل الصوم اعطيهـــــــا
لا يخلف فيها قولة قـــــال (قول لا قال)

— Sur Tlemcen :

> Salue les gens de Tlemcen et dis-leur :
> Leur printemps est leur hiver.
> Ils soignent leur graisse et leurs conserves de viande (1).

Lorsque l'époque des labours arrivait, elle disait à ses khammès : « Les labours ne doivent durer que quarante jours ; hâtez-vous pour ne pas labourer pendant trois mois. — Pourquoi ? — L'hiver dure deux mois et le troisième mois fait partie du printemps » (المشتا فيها شهرين والثالث مقبل). Aux autres cultivateurs qui demandaient des renseignements, elle répondait : «Vous avez du temps ; l'hiver dure trois mois ».

C'est en raison de cette réputation de sagesse qu'on lui attribua l'invention d'une ruse de guerre qu'on retrouve sous une forme différente dans les traditions d'un grand nombre de peuples. Une ville assiégée est à bout de ressources : il s'agit de décourager l'assiégeant et de lui faire croire qu'on a des vivres et de l'eau en abondance (2). Tantôt, on chasse dans le camp ennemi un bœuf, un veau, une chèvre ou un porc nourri avec ce qui reste de grains (3) ; tantôt, on expose aux yeux d'un espion ou d'un parle-

---

(1) سلموا (سلم) على ناس تلمسان
وقل لهم ربيعهم هى مشتاهم (?)
يحضيوا سمنهم وخليعهم

(2) Cf. Pitré, *Ueber eine sagenhafte Kriegslist bei Belagerungen*, *Zeitschrift für die Volkskunde*, t. II. Leipzig, 1889, in-8° p. 97-102 : Zingarelli, *Stratagemmi leggendarii di città assediate*, *Archivio per le tradizioni popolari*, t. XXII. Palerme, in-8° ; Pitré, *Stratagemmi leggendarii di città assediate*, Palerme, 1904, in-8° ; id. *La leggenda delle città assediate* dans les *Studi di leggenda popolari in Sicilia*, (t. XXII de la *Biblioteca delle tradizioni popolari siciliane*), Turin, 1904, in-8° p. 176-190. Cf. aussi *Romania* t. XXI. Paris, 1892, in-8° p. 478.

(3) Cf. à propos du siège de Tlemcen, la légende de Lalla Setti, (E. de Lorral, *Tlemcen*, *Tour du monde*, 1875. 2e semestre, p. 308) ou, suivant d'autres, d'une vieille femme nommée Aïcha. (Guiter, *La mosquée de Mansourah et le siège de Tlemcen*, *Revue africaine*, t. IV. 1859-1860, Alger, 1860, in-8°, p. 312-313) — ou celle du château de Roussillon assiégé par les Wandres (P. Meyer, *La légende de Girart de Roussillon*, Vie latine § 140-145, *Romania* t. VII. 1878 p. 196-198) — celle des Thraces réduits aux dernières extrémités (Frontin, *Stratagèmes*, l. III, ch. XV, § 5) — celle des habitants d'Alexandrie serrés de près par Frédéric Barberousse (Jachino, *Il libro della Croce*, cité par Pitré, *Studi*, p. 84) — celle du comte Atton et de la reine Adelheid : il s'agit d'un singe (Pitré, *loc. laud.*)

mentaire des monceaux de sable couverts d'une mince couche de blé ou des tables largement servies (1) ; ou encore, on jette des pains par dessus les murs (2). C'est une ruse semblable qui sauve les habitants d'El-Goléa. « On prétend que Guélea a été assiégée pendant sept ans par les » Touaregs qui s'entêtaient à vouloir la prendre par la famine. Les pro- » visions commençaient, en effet, à s'épuiser, mais une ruse sauva les » assiégés. Un matin, les Touaregs virent les murs de la place tapissés de » burnous blancs fraîchement lavés qui séchaient au soleil ; donc elle ne » manquait pas d'eau (3). La nuit suivante, de grands feux allumés sur » divers points l'éclairaient tout entière ; donc elle ne manquait pas de » bois. Le lendemain, ils trouvèrent, sous les murailles et presque aux » portes du camp, des galettes de belle farine, des dattes, du kouskouçou, dernières ressources que les assiégés avaient sacrifiées pour faire croire à leur abondance. Les Touaregs y crurent et se retirèrent (4).

Le nom de Bent el Khass n'est pas prononcé, mais sa réputation de sagesse était trop bien établie pour qu'on ne lui fît pas honneur d'un stratagème qui courait dans les légendes du désert. « On raconte » qu'Embarka bent El Khass fut assiégée sur la rive gauche de l'O. Seggar,

— celle de la comtesse Mathilde, enfermée à Canossa (Ferraro, *Il mito solare di Giova Pistore*, cité par Pitré, *op. laud.*, p. 185), — celle d'une femme de la ville de Carcassonne, assiégée par Charlemagne (Pitré, *op. laud.*, p. 185).

(1) Cf., à propos de Milet assiégée par Alyatte, roi de Lydie, la ruse de Thrasybule (Hérodote, I, 19-22), Frontin, *Stratagèmes*, l. III, ch. XV, 56, ou de Bias (Diogène Laerce, I, 83) — ou de Mygdonios (Polyen, *Stratagèmes*, VII, 36, p. 346-347, éd. Melber, Leipzig, 1887, in-12) — celle de Manuel Comnène, bloqué par Bardas Skléros (Jean Scylitzès, cité par Schlumberger, *L'épopée byzantine*, Paris, 1896, in-8°, p. 392) — celle des gens de Castro-Giovanni, assiégés par le comte normand Roger (Vetri, cité par Pitré, *Studi*, p. 179).

(2) Comme les Romains assiégés dans le Capitole par les Gaulois (Tite Live, l. V, ch. 48 ; Ovide, *Fastes* ; Eutrope, *Histoire romaine*, l. I, § 13 ; Frontin, *Stratagèmes*, l. III, ch. XV, § 1) et le conte inséré par Francesco del Tuppo dans son *Esopo*, fab. XXXI (il manque dans l'*Esopo di Francesco del Tuppo*, publié par C. de Lollis, Florence, 1886, in-8°) Cf. G. Rua, *Di alcune novelle inscrite nell' Esopo di Francesco del Tuppo*, Turin, 1889, in-8°, p. 12.

(3) Ce stratagème fut réellement employé par Josèphe, d'après son propre témoignage, quand il défendait Jotapata contre Vespasien ; pour faire croire aux Romains que la ville était pourvue d'eau, il fit accrocher aux créneaux des murs des vêtements mouillés comme pour les sécher (Josèphe, *Guerre des Juifs*, l. III, ch. XIII).

(4) Daumas, *Le Sahara algérien*, Paris, 1845, in-8°, p. 318-319.

» au Sud du qsar de Brezina, par un sultan de Gharb dont elle avait » repoussé les avances et qui, en la bloquant, comptait la prendre par » le manque d'eau. Mais, voyant un jour les femmes des assiégés étendre » au soleil du linge mouillé pour le faire sécher, il s'imagina qu'ils » avaient de l'eau en abondance et leva le siège, trompé par la ruse » d'Embarka (1) ».

Nous voyons que Bent el Khass finit par être considérée comme la souveraine de sa tribu. Une forme postérieure de la légende rapporte qu'elle était la fille d'un roi des Arabes. Celui-ci, devenu vieux incapable de se tenir debout et se faisant porter en litière, laissa tout le pouvoir à sa fille de qui ses sujets appréciaient la sagesse. En conséquences, on lui attribua la fondation d'une ville à As'bih', près d'El Beyyodh (Géryville), d'une à *Banaqt* (? بنقط) au sommet de la montagne d'Arbi (اربي), d'une à 'Aïn el 'Amri (عين العمري), enfin des constructions que les nomades sont incapables de réparer, bien loin d'avoir pu les élever (2). Ainsi la saguia située au S. E. de Lioua et parallèle au cours de l'O. Djedi. Elle est aujourd'hui bouleversée, mais paraît avoir une origine romaine.

« A une époque fort reculée, d'après la traduction, les Arabes étaient » commandés par une femme nommée Bent el Khras (*lisez* Bent el Khass) ; » celle-ci avait dû souvent lutter contre ses sujets qui ne voulaient pas » reconnaître la souveraineté d'une femme. Pour leur être agréable, et » aussi pour rehausser son prestige, Bent el Khras fit construire une

---

(1) Trumelet, *Les Français dans le désert*, Paris, 1863, in-18 jés., p. 213-214 ; De Colomb, *Exploration des K'sours du Sahara de la province d'Oran*, Paris, 1858, in-8°, p. 51-54. C'est de là que M. Hugues Le Roux a pris le sujet d'un récit qu'il a intercalé dans son ouvrage *Au Sahara* (Paris, s. d. [1891] in-18 jés. p. 136-144) et qu'il a agrémenté, tout en le délayant, avec des vers d'anciens poètes arabes empruntés à ma *Poésie arabe antéislamique* (Paris, 1880, in-18) et mis dans la bouche des chanteurs du Sultan Noir. Cf. mon article sur *Un prétendu chant populaire arabe*. *Revue des traditions populaires*, t. VII, Paris, 1892, in-8°, p. 219-222. La tradition d'ailleurs rapporte que Bent el Khass vécut au temps du Sultan Noir de Tlemcen (sic) avec qui elle fut en guerre. Cf. sur ce personnage l'appendice IV de mon ouvrage, *Nédromah et les Traras*, Paris, 1901, in-8°, p. 204-211.

(2) « Demandez qui a fait creuser les puits de Teldja, d'Achéa, de » Zirara, de Taquir et tant d'autres qui sont dispersés dans les Areg et » qui indiquent qu'autrefois une sollicitude éclairée, une action puissante s'étendirent sur ce pays abandonné de Dieu, le berger vous » répondra toujours : Bent el Khass. Il n'en sait pas davantage » (De Colomb, *loc. laud.*)

» immense séguia jusqu'à la Mecque, afin que les pèlerins puissent avoir
» toujours de l'eau à leur disposition (1) ».

II

A quelle époque peut-on placer l'existence de cette héroïne visiblement légendaire, même dans la tradition algérienne ? M. de Castries, sans citer de sources, nous dit qu'Embarka bent el Khass (الخص), femme célèbre de la tribu des B. Amer, vivait dans le Sahara oranais au xve siècle (2). Mais la connaissance de la littérature arabe classique nous permet de remonter plus haut : l'existence de Bent el Khass est mentionnée, sans en être d'ailleurs le moins du monde plus certaine, par des auteurs bien antérieurs au xve siècle et c'est là une preuve de plus qu'on ne saurait étudier d'une façon sérieuse et complète le folk-lore arabe du Maghrib, si l'on n'a pas une connaissance suffisante de la littérature ancienne.

La première mention qui soit faite d'elle se trouve dans un vers du poète El Farazdaq, né en l'an 20 de l'hégire (641 ap. J.-C.) et mort vers 110 (728 de J.-C.), c'est-à-dire *sept* siècles avant la date supposée plus haut.

Tu as été honorablement fidèle à un serment, comme Hind fut fidèle à Bent el Khoss (3) El Iyâdi.

Certains commentateurs ont cru que la Hind dont il s'agissait ici était la fille du dernier roi de Hira, En No'mân, mais cette opinion est combattue par Ibn Nobata qui voit avec vraisemblance dans cette Hind (nom très répandu dans l'ancienne Arabie) une autre femme que la princesse de Hira (4). En Orient, elle est appelée Hind et on lui donne pour sœur une certaine Djom'ah contre qui elle plaida devant un juge des Arabes, El Qalmas (القلمس). Celui-ci rendit un jugement en sa faveur, si l'on en croit un vers attribué à Bent el Khoss :

---

(1) Rapport du lieutenant Verdier, ap. Gsell, *Enquête administrative sur les travaux hydrauliques des anciens en Algérie*, Paris, 1902, in-8°, p. 124-125.

(2) *Les Gnômes de Sidi Abd er Rahman el Medjedoub*, p. VIII-IV, note 4.

(3) La lecture adoptée en Orient est الخُنس et en Occident, الخَنس mais elles ne sont pas plus certaines l'une que l'autre. Ibn el A'rabi, dans ses *Naouâdir* cité par Abou Zeïd, *Kitâb en Naouâdir* (Beyrouth, 1894, in-8°, p. 250), donne les formes suivantes : الخنس, الخنص, الخنسع, الاخس.

(4) Cf. Ibn Nobata, *Sirh' el 'Oyoun*, Boulaq. 1278 héq. in-4°, p. 222.

Si Dieu récompense l'homme bienfaisant pour sa fidélité, qu'il récompense généreusement Qalmas de ma part (1).

On voit que partout son père est nommé El Khoss (ou El Khass). Ibn el A'rabi lui donne le nom d'El Khoss ben Djabir ben Qoraït' el Iyâdi, d'où le surnom d'El Iyâdyah, porté par sa fille. Mais cette liste d'ascendants de Bent el Khoss est inconnue aux généalogistes Ibn Doraïd (2) et Ibn Qotaïbah (3). Ce dernier mentionne seulement un Qoraït' (قريط), frère de Qort' (قرط) fils d'Abou Bekr, remontant par Kilâb, Haouâzin et Nizâr à 'Adnân, l'ancêtre des Arabes, tandis qu'Iyâd, de qui serait descendu Khoss, était le frère de Nizâr. Le Qoraït' d'Ibn Qotaïbah ne peut donc pas être l'ancêtre de Bent el Khoss (4).

Du reste cette désignation d'Iyâdyah a-t-elle quelque valeur ? Je ne le crois pas, et les auteurs arabes semblent avoir partagé cette opinion, car quelques-uns font de Bent El Khoss une 'Amaliqa (Amalécite), issue des débris du peuple de 'Ad, ce qui nous rapporte aux temps fabuleux (5) et nous donne lieu de croire qu'elle n'a jamais existé, pas plus en Arabie que dans le Sud algérien.

Mais en Orient, comme en Occident, les traits caractéristiques de sa légende sont identiques et les maximes en prose rimée qu'on lui attribue ont le même cachet. Elle est appelée à donner son avis sur les chevaux,

---

(1) Ibn Nobata, *Sirh' el 'Oyoun*, p. 222.

(2) *Kitâb el Ichtiqâq*, éd. Wüstenfeld, Gœttingen, 1854, in-8°.

(3) *Kitâb el Ma'ârif*, éd. Wüstenfeld, Gœttingen, 1850, in-8°.

(4) J'ajouterai que d'après le *Tâdj el 'Arous*, citant Ibn Doraïd (s. v° آد), il y aurait eu deux autres Iyâd : l'un fils de Nizâr, mais on ne peut le compter parmi les ancêtres directs de Qoraït' qui descendait de son frère Modhar, l'autre, fils de Sa'oud ben El H'adjar ben 'Amar. Un vers de Daoud el Iyâdi mentionne l'existence du premier.

في فتو حسن اوجـــهـــهم * من اياد بن نزار بن مضر

Parmi des héros aux beaux visages, issus d'Iyâd, fils de Nizâr, fils de Modhar.

On pourrait supposer que cette épithète s'applique à un membre de la tribu des B. Iy'âd, qui s'établit à Sindâd, fit la guerre à Khosrou Parviz, roi de Perse, prit part à la bataille de Dzou-Qâr et envoya une ambassade au Prophète (cf. Nœldeke, *Geschichte der Perser und der Araber*, Leiden, 1879, in-8°, p 237 et note), mais rien ne justifie cette hypothèse.

(5) Ibn el A'rabi, *Naouâdir* ap. Es Soyouti, *Mozhir el 'Oloum*, Le Qaire, 1282 hég. 2 v. in-8°. t. II, p. 270 : Aboud Zeïd, *Naouâdir* p. 250.

les chameaux, le mariage, et ses sentences ont le même caractère de simplicité du fonds et de recherche de la forme (1).

On lui demanda : Quel est l'homme que tu préfères ? Elle répondit : L'homme facile et généreux, bienfaisant et illustre, habile et intelligent, le seigneur redouté. — Y a-t-il quelqu'un qui surpasse celui-là ? — Oui, l'homme svelte et mince, fier et élégant, bienfaisant et prodigue, qu'on craint et qui ne craint pas. — Et quel est l'homme le plus haïssable à ton avis ? — L'homme lourd et endormi, qui se décharge des affaires sur les autres, indifférent, faible de poitrine, vil et blâmable. — Et y a-t-il quelqu'un de pire ? — Oui, le sot querelleur, négligent et négligé, qui n'est ni craint ni obéi. — On lui demanda encore : Quelle femme est préférable suivant toi ? — Celle qui est blanche et parfumée. — Et celle qui déplaît le plus (2). — Celle qui se tait si on veut la faire parler et qui parle si on veut la faire taire (3).

Un homme alla trouver Bent el Khoss pour la consulter sur la femme qu'il devait épouser. — Cherche-la brune et belle de visage, lui dit-elle, dans une famille brave, ou dans une famille noble, ou dans une famille puissante. — Il ajouta : Tu n'as laissé de côté aucune sorte de femme ? — Si fait, j'ai laissé de côté la pire de toutes : la noiraude toujours malade, aux menstrues prolongées, querelleuse (4).

On demanda à Bent el Khoss : « Quelle est la femme la plus méritante ? — Elle répondit : Celle qui demeure dans sa cour, qui remplit les vases, qui mélange d'eau le lait qui est dans l'outre. — Quelle est la femme la plus méprisable ? — Celle qui soulève la poussière en marchant, qui a une voix aiguë en parlant, qui porte une fille dans ses bras, qui est suivie d'une autre et qui est enceinte d'une troisième. — Quel est le jeune homme préférable ? — Le jeune homme aux longues jambes et au long cou, qui a grandi sans malice. — Et quel est le plus méprisable ? — Celui

---

(1) Les réponses citées dans le *Mozhir el 'Oloum* d'Es Soyouti ont été traduites par Perron (*Femmes arabes avant et depuis l'islamisme.* Paris et Alger, 1858, in-8°, p. 43-46) sans indication de sources et avec une liberté qui facilite, sans les excuser, de nombreux contre sens.

(2) Ces mots manquent dans l'édition du texte arabe d'Es Soyouti, évidemment incomplet. J'ai comblé cette lacune d'après Perron.

(3) Es Soyouti, *Mozhir el 'Oloum* t. II, p, 268. La source citée est Abou Bekr, d'après Ah'med ben Yah'ya, d'après 'Obeïd Allah b. Chebib, d'après Daoud ben Ibrahim el Dja'fari, d'après un Arabe du désert.

(4) Ibn es Sikkit, *Tahdzib el Alfâzh*, Beyrout, 1896, in-8°, p. 353; Es Soyouti, *Mozhir el 'Oloum*, t. II. p. 269. Les sources citées sont Tha'lab (mort en 291 h., 904 de J.-C. cf. Brockelmann. *Gesch. der arab. Litteratur* t. I. p. 118) dans ses *Dictées* d'après Bahdal ed Dobeiri.

qui a le cou enfoncé, les bras courts, le ventre énorme, qui est couvert de poussière, qui a des vêtements déchirés, obéit à sa mère et se révolte contre son oncle paternel » (1).

Comme dans les traditions du Sahara, elle est consultée pour l'achat d'animaux domestiques. Son père, voulant acheter un étalon pour son troupeau de chamelles, lui dit : « Indique-moi comment je dois l'acheter ». Elle répondit : « Achète-le avec le bas de la joue marqué, les joues douces, les yeux enfoncés, le cou épais, le milieu du corps développé, très haut, très généreux, qui regimbe quand il est frappé du bâton et allonge la tête quand il est chargé entièrement » (2).

Les chameaux paraissent avoir eu sa prédilection, ce qui n'a rien d'étonnant chez des nomades, si on en juge par les réponses qu'on lui attribue : « Quelle est la chamelle la plus vive? — C'est, dit-elle, celle qui mange tout en marchant et dont les yeux sont brillants comme ceux d'un fiévreux. — Et quelle est celle qui a le moins de valeur? — Celle qui est prompte à aller au pâturage de bonne heure et qui ne donne que peu de lait le matin. — Quel est le meilleur des chameaux ? — C'est l'étalon au corps énorme, robuste, habitué aux voyages, vigoureux. — Quel est le chameau de moindre valeur? — C'est celui qui est court de taille et qui a une bosse aussi petite que le dos d'une autruche » (3).

El Khoss demanda à sa fille : « Est-ce que le chameau de moins de cinq ans féconde la femelle? — Non, et il ne laisse rien. — Et le chameau, dans sa sixième année, la féconde-t-il? — Oui, dit-elle, mais sa fécondation est lente. — Et celui qui a perdu deux incisives? — Oui, et de la largeur d'une coudée. — Et celui à qui pousse sa première dent de devant? — Oui, mais il est sans force » (4).

Un jour elle dit à El Khass : « Une telle éprouve les douleurs de la parturition, en parlant d'une chamelle de son père. — Qui t'en a informée ? — Elle a un tressaillement dans les os de l'utérus, son regard est vif et elle marche en écartant les jambes. — Ma fille, elle va mettre bas » (5).

« Quel cheval préfères-tu ? lui demanda-t-on. — Celui qui a un toupet,

---

(1) Ibn es Sikkit, *Tahdzib el Alfâzh* p. 353; Es Soyouti, *Mozhir el 'Oloum*, t. II, p. 269-270.

(2) Es Soyouti, *Mozhir el 'Oloum*, t. II, p. 270.

(3) Ibn es Sikkit, *Kitâb el Alfâzh*, 353-354.

(4) Abou Zeïd, *Naouâdir* p. 231. Le même récit est donné en abrégé par Es Soyouti, *Mozhir el 'Oloum*, t. II, p. 270.

(5) Es Soyouti. *Mozhir el 'Oloum*, t. II, p. 270 d'après les *Naouâdir* d'Ibn el A'rabi.

qui est bien soigné, robuste, de forte encolure, solide, vigoureux, ardent et rapide » (1).

On lui demanda : « Que dis-tu de cent chèvres ? ». Elle répondit : « C'est un petit bien derrière lequel s'attache la pauvreté, richesse de faible, gagne-pain de misérable. — Et cent brebis ? — C'est une ville sans défense. — Et cent chameaux ? — Quelle excellente richesse que les chameaux ! C'est ce que désirent les hommes. — Et cent chevaux ? — C'est l'orgueil de qui les possède et il ne s'en contente pas. — Et cent ânesses ? — Éloignées la nuit, honte de la réunion ; elles n'ont pas de lait qu'on puisse traire, pas de laine qu'on puisse tondre ; si on attache leur mâle, il est interdit : si on le lâche, il s'en retourne » (2).

On lui attribue aussi une réponse un peu différente au sujet de la valeur des différents biens. Le père de Bent el Khass lui demanda : Quelle est la meilleure richesse ? — Des palmiers solidement plantés dans des terrains humides, qui nourrissent en temps de disette. — Et quoi encore ? — Des brebis à l'abri de l'épizootie, qui te fournissent des agneaux, que tu trais plusieurs fois par jour et te donnent des toisons ; je ne connais pas de richesses comme celles-là — Et les chameaux ? — Ce sont les montures des guerriers, le rachat du sang versé, le douaire des femmes. — Quel est l'homme le meilleur ? — Le plus visité, comme les collines d'un pays sont les plus foulées aux pieds. — Qui est-il ? — C'est celui à qui on demande et qui ne demande pas, qui donne l'hospitalité et ne la reçoit pas, qui rétablit la paix et à qui on ne l'impose pas. — Quel est le pire des hommes ? — L'imberbe bavard qui tient un petit fouet et qui dit : Retenez-moi loin de l'esclave des Benou un tel, car je le tuerai ou il me tuera. — Et quelle est la meilleure des femmes ? — C'est celle qui a un fils dans son sein, qui en pousse un autre devant elle, qui en porte un troisième dans ses bras, tandis qu'un quatrième marche derrière elle (3).

On lui demanda un jour : Qu'y a-t-il de mieux ? — Le nuage du matin qui suit le nuage de la nuit sur une terre élevée (4).

On lui attribue aussi un grand nombre de dictons en prose rimée

---

(1) Ibn Nobata, *Sirh' el 'Oyoun*, p. 222-223.

(2) Ibn Nobata, *Sirh' el 'Oyoun*, p. 223 ; Es Soyouti, *Mozhir el 'Oloum*, t. II, p. 270.

(3) Es Soyouti, *Mozhir el 'Oloum*, t. II, p. 268-269, d'après les *Dictées* d'El Qâli (mort en 356 hég., 967 de J.-C. Cf. Brockelmann, *Gesch. der arab. Lit.* t. I, p. 132), d'après Abou Bekr ben Abou l Azhar, d'après Ez Zobéir ben Ibrahim es Sa'di, puis El Ghouïthi.

(4) Es Soyouti, *Mozhir el 'Oloum*, t. II, p. 270, d'après les *Naouâdir* d'Ibn el 'Arabi (mort en 231 hég., 844 de J.-C. Cf. Brockelmann, *Gesch. der arab. Lit.*, t. I, p. 116-117).

(جحيش) entre autres ceux-ci qui sont devenus proverbes : Le pire des loups est le loup du *ghadha* (arbuste épineux) ; le pire des serpents est celui d'un sol aride, la plus rapide des gazelles est celle qui paît la *h'allabah ;* le plus fort des hommes est celui qui est mince ; la plus belle des femmes est celle qui a des formes potelées et le visage ovale ; la plus laide est celle qui est renfrognée et sèche ; la plus vorace des montures est celle qui allaite ; le meilleur morceau de viande est celui qui est près de l'os ; le plus dur des endroits pour la marche est celui où les cailloux sont sur les rochers ; les pires des troupeaux sont ceux qu'on ne peut donner en aumône ni égorger (comme les ânes) ; la meilleure des richesses est une jument soumise ou une série de palmiers fécondés (1).

On lui demanda : Quel est le nuage que tu préfères ? — Celui dont le bord retombe comme une frange, qui verse la pluie à torrents, énorme, sillonné d'éclairs, bruyant et qui envahit tout (2).

— Quel est l'homme le plus important à tes yeux ? — Celui dont j'ai besoin (3).

Elle aurait eu aussi, suivant certaines traditions, l'habitude de poser des énigmes à ceux qu'elle rencontrait, c'est ainsi qu'Ibn Nobata, dans son commentaire de l'épître d'Ibn Zeïdoun (4) lui attribue la série d'énigmes que, d'après Hariri (5) une *djinnah* (comme la Sphynge des Grecs) proposait aux passants. Tout comme la djinnah, elle n'aurait cessé ses interrogations qu'après avoir été couverte de confusion par la réponse d'un de ses interlocuteurs qui devait compléter une série de phrases commençant par « je m'étonne » عجبت.

On a vu plus haut comment elle appréciait l'homme et la femme au point de vue du mariage. Il semblerait que, malgré son désir de se marier, indiqué aussi dans la légende saharienne, elle en ait été empêchée par son père et qu'elle ait cherché des consolations en dehors d'une union légitime. Surprise avec un esclave, elle se contenta de donner pour excuses à ceux qui lui reprochaient sa faute, ces mots devenus

---

(1) Zamakhchâri, *El Mostaqs'â*, manuscrit de la bibliothèque de la Médersa d'Alger à l'article أخبث ; Meïdâni, *Medjmâ el Amthâl*, Boulaq, 1284, hég., 2 vol, in-4°, t. II, p. 227 ; Reiske, *Taraphæ Moallakah*, Leiden, 1742, in-4°, p. 111-112. Dans ses *Proverbia Arabum* (Bonn, 3 vol. in-8°, 1838-43), si incomplets à tous égards, Freytag a simplement supprimé cette partie du commentaire du proverbe (t. I, p. 463-464).

(2) Ibn Nobata, *Sirh' el 'Oyoun*, p. 223.

(3) Ibn Nobata, *Sirh' el 'Oyoun*, p. 223.

(4) ... *Sirh' el 'Oyoun*, p. 222.

(5) *Dorrat el Ghaouas's'*, éd. Thorbecke, Leipzig, 1871, in-8°, p. 91-92.

proverbes : « La proximité du coussin et la longueur de l'entretien à l'oreille » (c'est l'occasion qui fait le larron). Les savants disent que si elle avait cité le proverbe complet, elle aurait ajouté « et le plaisir de la débauche » (1).

C'est sans doute à cet ordre d'idées qu'il faut attribuer deux vers attribués à Bent el Khass :

(Un jeune homme) droit comme la pointe d'une épée, généreux, brave, de qui je suis éprise, si c'était à ma portée.

Je le jure, si on me donnait à choisir entre sa rencontre et mon père, je préférerais n'avoir pas de père (2).

On comprend que cette réputation de finesse ait fait attribuer à Bent el Khoss dans l'ancienne Arabie, la solution d'un problème dont on fit honneur à une autre femme célèbre par sa perspicacité et non moins fabuleuse que notre héroïne. La plus ancienne version de ce problème se trouve dans une pièce du poète anté-islamique, En Nâbighah Edz Dzobyâni :

« Sois perspicace, comme la jeune fille de la tribu, quand elle vit les pigeons cherchant de l'eau, descendre vers la mare.

» Ils étaient resserrés entre les parois de la montagne, et pourtant elle les suivait d'un (œil clair) comme du verre, qui n'a jamais été enduit de koh'eul contre la chassie.

» O si seulement, dit-elle, ces pigeons et la moitié (de leur nombre) étaient ajoutés à notre pigeon, cela suffirait.

» On les compta et on trouva qu'ils formaient le nombre qu'elle avait dit, ni plus, ni moins. »

Les pigeons étaient au nombre de 66 ; en effet, $66 + \frac{66}{2} (=33) + 1 = 100$ (3).

---

(1) Zamakhchâri, *El Mostaqs'â*, manuscrit de la bibliothèque de la Médersa d'Alger ; Meïdâni, *Medjma' el Amthâl*, t. II, p. 34 ; Ibn Zeïdoun, *Risâlah* et le commentaire d'Ibn Nobata, *Sirh' el 'Oyoun*, 222.

(2) Ibn Nobata, *Sirh' el 'Oyoum*, p. 223. Le même auteur mentionne une réponse plus cynique encore, faite par Bent el Khass : فقيل لها اى الايور احب اليك فقالت الذى اذا جبز جبر واذا اخطأ فشر واذا خرج عفر

(3) *Diwân* d'En Nâbighah, V, vers 32-36 *ap.* Ahlwardt, *The Divans of the six ancient arabic poets*, Londres, 1870, in-8°, p. 7, Hartwig Derenbourg, *Le Diwân de Nabiga Dhobyâni*, Paris, 1869, in-8° ; *Khamsah Daouâouin*, Le Qaire, 1293, in-8°, p. 23-24 ; Cheïkho, *Poètes arabes chrétiens*, Beyrout, 1890, in-80, p. 665-666 ; Lyall, *A commentary on ten ancient arabic poets*, Calcutta, 1894, in-4°, p. 105-106 (vers 27-31) ; Ed Damiri, *H'aïat el H'aïouan*, Boulaq, 1292 hég., 2 vol. in-4°. t. I, p. 290 ; Maïdâni, *Medjma' el Amthâl*, t. I, p. 196 ; El Baghdâdi, *Khizânat el Adab*,

La plupart des commentateurs attribuent ce calcul à la célèbre Zarqâ El Yemâmah, de la tribu de Djadis, et elle aurait dit en prose rimée :

ليت الحمام ليه
ونصفه قديه
الى حمامتيه
تم الحمام ميه

Ce sont ces paroles qu'aurait reprises En Nâbighah, d'après Moh'ammed ben El 'Abbâs El Yezidi, citant Abou l 'Abbâs Moh'ammed ben El H'asan El Ah'oual (1), Et Tebrizi (2), Abou Hilâl el 'Askari (3), Meïdâni (4) et Ed Demiri (5) Moh'ammed ben Et' Tayeb' el 'Alami (6). El Asma'i, cité par El A'lam (7), Ed Demiri (8) et El Baghdâdi (9) remplaçait les pigeons par les *qat'as*.

Mais El Asma'i rapportait avoir entendu des Arabes du désert attribuer la solution de ce problème à Bent el Khoss, dont ils citaient ainsi les paroles (mètre radjaz) :

يا ليت ذا القطا ليَة
ومثل نصف معيَة

Boulaq, 1299, hég., 4 vol. in-4°, t. IV, p. 298-299 ; S. de Sacy, *Chrestomathie arabe*, 2e éd., Paris, 1826, 3 vol. in-8°, t. II, p. 146 du texte ; Guirgass et Rosen, *Arabskaia Khrestomatiia*, St-Pétersbourg, 1876, in-8°, p. 195.

(1) El Isbahâni, *Kitâb el Aghâni*, Boulaq, 1285 hég., 20 vol. in-4°, t. IX, p. 175.

(2) *Ap.* Lyall, *A Commentar*, p. 156.

(3) *Djamharat el Amthâl*, Bombay, 1304, in-4°, p. 104.

(4) *Medjma' el Amthâl*, t. I, p. 100, 196.

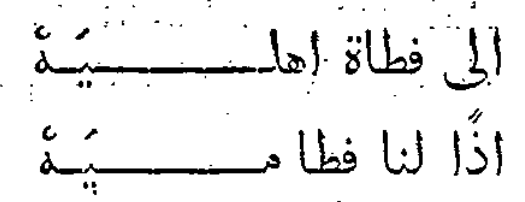
(5) *H'aïat el H'aïouân*, t. I, p. 190.

(6) *Anis el Mot'rib*, Fas, 1305 hég , in-4°, p. 209.

(7) Commentaire d'En Nabighah, f° 71 de mon manuscrit (provenant de Khenadsa). Il cite aussi Abou 'Obeïdah et Abou H'atim.

(8) *H'aïat el H'aïouân*, t. II, p 276 ; Ahlwardt, *Chalef el Ahmar's Qasside*, Greifswald, 1859, in-8°, p. 195-196.

(9) *Khizânat el Adab*, t. II, p. 259.



De ce qui précède, on peut donc conclure que la légende de Bent el Khass fait partie de cette collection de traditions que, dans leur émigration, les Beni Hilal apportèrent avec tant d'autres (1) dans le Maghrib où ils la localisèrent, et que ses origines remontent aux plus anciens temps de la littérature arabe.

René BASSET.
Correspondant de l'Institut,
Directeur de l'École Supérieure des Lettres d'Alger.

---

(1) Comme celle de la Djazyah, cf. l'important mémoire que lui a consacré M. Bel, *La Djazya, chanson arabe*, Paris, 1903, in-8°; Cf. aussi les légendes d'Imrou' l Qaïs et de Hind « la mangeuse de foie » qui y sont citées, p. 8-9 et 12-13.

LES DERNIERS ROMANS ALGÉRIENS[1]

Depuis quelques années la littérature de l'Afrique Mineure s'est accrue d'un grand nombre de romans. La facilité des communications, la séduction du ciel pur et des hivers cléments ont conduit dans cette nouvelle France un nombre considérable de touristes parmi lesquels se trouvaient des observateurs-nés et des écrivains de talent.

La dette de reconnaissance et d'émotion que ceux-ci contractèrent envers elle s'est traduite par des romans, par des recueils de nouvelles et d'impressions variés à l'infini.

On ne saurait trop féliciter et encourager les artistes qui consacrent leurs efforts à la noble entreprise de nous révéler la beauté de ces terres africaines et de nous en faire comprendre la vie multiforme et particulière.

La curiosité du monde colonial se développerait-elle en France et les œuvres de nos écrivains exotiques répondraient-elles à un besoin pressant? Sans trop y croire, nous voulons cependant l'espérer. Même si ces romanciers d'avant-garde, en quête de nouveau à tout prix, ne cédaient qu'aux exigences de la production littéraire, leurs livres répandus dans le public ne parviendraient-ils pas à créer un courant favorable aux pays d'outre France, et à éveiller des curiosités sympathiques et qui s'ignoraient?

La tâche est belle, le champ est vaste.

Romanciers coloniaux à qui l'ardeur et la volonté ne manquent pas, songez au retentissement qu'eurent dans des pays anglo-saxons : *Les Récits d'une femme africaine*, d'Olive Shreiner, et les livres plus récents de Kipling, sur l'Inde.

En ce qui concerne l'Afrique Mineure, un illustre ancêtre a tracé le premier et profond sillon dans ce champ d'investigations, où tant d'au-

---

(1) *France Nouvelle*, de Ferdinand Duchêne (Calmann Lévy) ; *Fils de grande tente*, de Seddik ben El Outa (Ollendorf) ; *Zezia*, de Paul Dumas (Ollendorf) ; *L'eau souterraine*, de Paul et Victor Margueritte (Librairie Femina) ; *Pepete le Bien-aimé*, de Louis Bertrand (Ollendorf) ; *Cagayous* de Musette, et les *Récits* du Père Robin.

teurs, depuis, se sont élancés à la recherche du pittoresque, du nouveau, de l'inconnu.

En 1858, n'est-ce pas sur les rives de Carthage que Flaubert (1), sollicité par le journal la *Presse*, élaborait le plan d'une étude antique qui devait devenir *Salammbô?*

Après Bernardin de Saint Pierre et Châteaubriand, il renouait la tradition, il nous donnait ce livre prodigieux où l'exotisme se complique d'érudition, de magie et de barbarie.

Mais les temps ont marché.

L'antiquité défunte a fait place à la réalité vivante.

L'immigration continuelle a fini par constituer dans le Nord de l'Afrique un peuple nouveau que caractérisent nettement déjà des mœurs et des aspirations spéciales. Ce peuple bigarré, composé de tous les éléments latins de la Méditerranée devait, comme l'a si bien dit M. Ernest Chasles, « attirer l'attention des écrivains actuels, réalistes et sociologues, et leur permettre d'entreprendre leur enquête sur l'humanité dans ce domaine de l'exotisme où s'était d'abord exercé le génie des romantiques ».

Le pittoresque exclusif d'un Fromentin, d'un Daudet, les récits admirables mais très cantonnés d'un Masqueray, ne nous suffisaient plus. Le cadre s'était élargi, les problèmes se multipliaient. Les écrivains actuels comprenant tout le parti qu'ils pouvaient en tirer se mirent à la tâche sans tarder, et tour à tour ou tout à la fois peintres, moralistes, philosophes, investigateurs méthodiques et précis, ils se proposèrent d'envisager la nature et la société avec des vues plus profondes, avec ce goût des enquêtes humanitaires qui caractérise notre époque.

*
* *

Les romans algériens peuvent rentrer dans deux catégories bien distinctes.

Ceux dont l'intrigue se passe en Algérie comme elle pourrait aussi bien se passer ailleurs; la nature africaine n'intervient que pour offrir un décor, un motif à paysages, tandis que les héros ne participent pas à la vie du pays et n'en dépendent point.

Tels : l'*Immoraliste* d'André Gide, livre hardi et inquiétant; *La Route s'achève*, de St-Yves, ou *Zézia*, de Paul Dumas, bien qu'en plus d'une page ce livre nous donne des renseignements intéressants sur le mariage musulman.

---

(1) Lettre à Mme Schlesinger.

Les autres ont eu le dessein plus précis de prendre leur matière dans le pays même, et la pétrissant de leurs mains d'artistes, de nous en modeler les contours avec toute la précision dont ils étaient capables.

On n'a pas lu sans un étonnement admiratif le livre de M. Duchêne, *France Nouvelle.*

En deux tableaux sobres et émouvants, il nous révèle l'antagonisme irréductible qui sépare le chrétien du musulman, les chocs hostiles de leurs mœurs et de leurs préjugés traditionnels, le spectacle attristant des déclassés, premier et peu encourageant résultat que produit fatalement l'impression de toute civilisation supérieure sur la civilisation inférieure.

M. Duchêne nous promène à travers la Kabylie. On voit qu'il a compris et qu'il aime ce pays grandiose, massif montagneux et peuplé, que l'industrie des indigènes a transformé en un immense verger.

Il nous raconte d'abord l'histoire d'une rekba, c'est-à-dire d'une de ces haines terribles entre familles qui, se perpétuant à travers les générations, ont souvent pour origine l'injure la plus futile. Alors nous assistons aux péripéties sanglantes d'une lutte sans merci qui, malgré tant de meurtres commis, ne laisse pas entrevoir chez les rares survivants, la haine assouvie et la vengeance satisfaite.

Et ces évènements tragiques se déroulent dans un cadre merveilleux où s'empourpre la paix des crépuscules, où se lèvent sur la cime des forêts les aurores sereines des printemps africains.

Si ce premier récit ne met en scène que des musulmans avec toutes les nuances qu'on y rencontre, depuis le pseudo-assimilé jusqu'au réfractaire fanatique, dans le second, nous assistons aux luttes des colons aigris les uns contre les autres, aux conflits électoraux où la politique ne s'élève pas au delà des questions de personne et de l'intérêt le plus immédiat.

L'honnête fonctionnaire venu de France s'y corrompt bientôt, tout naturellement et comme à son insu ; dans ces pays sans argent, le prêteur devient vite un usurier. Et tandis que les immigrés se déchirent entre eux, se calomnient, se vilipendent, un peuple compact d'indigènes à qui la domination paraît intolérable fomente en secret la révolte qui éclate un jour, farouche, irrésistible, incohérente. Le feu est mis aux récoltes, les colons sont massacrés, c'est le tableau angoissant et fidèle de ce que fut l'insurrection de Margueritte, trop célèbre et trop récente pour que le souvenir n'en soit pas encore vivant dans toutes les mémoires.

Contrairement aux procédés habituels du roman qui ne conduisent à la conclusion de celui-ci que par une suite d'études minutieuses des principaux personnages et de leurs états d'âme, il n'y a pas ou presque pas de psychologie dans ce livre. On ne nous dit rien des répercussions mentales que les évènements leur produisent. Mais les faits, mais leurs actes parlent pour eux, et leur silhouette tracée au burin avec un art extrême nous apparaît bientôt nette et distincte, comme une pointe sèche, sans

pénombre ni demi-teinte, comme avec le relief absolu et plein de maîtrise d'un Forain.

La vie jaillit de ce livre, anime chacune de ses pages, évoque toute une bourgade maritime avec ses pêcheurs, ses portefaix, ses petits bourgeois d'origines diverses, naturalisés, français, musulmans, tandis que dans l'arrière-pays agricole on entend gronder sous l'implacable soleil, dans le sirocco et parmi le tourbillon des sauterelles, la race vaincue mais non soumise, la plèbe kabyle, énigmatique et grave en ses burnous loqueteux.

Ce qui se dégage surtout de ces deux récits trop brièvement analysés c'est le désir de nous émouvoir sur la situation de l'Algérie et de nous engager à y porter énergiquement remède. Les notes, les renvois aux textes juridiques, les citations du Coran, sont très nombreux dans ce roman. Et c'est tout d'abord un peu déconcertant dans un livre de fiction. Mais l'auteur habile qu'est M. Duchène parvient néanmoins à nous donner l'obsession qu'il y a des réformes urgentes à accomplir tout en nous laissant fort peu l'espoir qu'elles arriveront à temps et qu'elles seront efficaces.

Avec le livre de Seddik ben el Outa : *Fils de Grande Tente*, nous apprenons à connaître une autre région et d'autres mœurs. Loin de la Kabylie, aux confins des Hauts-Plateaux, l'action évolue dans l'immense plaine du Chéliff entre les monts du Zaccar et ceux de Teniet el-Hâd.

L'influence de la civilisation française sur les familles dominantes et maraboutiques du pays — la Grande Tente, c'est la noblesse — ne paraît pas avoir produit des effets très heureux.

Les caïds, les kadis, les élèves des médersas et les produits bâtards des écoles françaises y jouent un rôle prépondérant. Tout ce monde si discret, si renfermé à l'ordinaire, y tient continuellement de copieuses conversations à travers lesquelles ce que nous apercevons de leur âme manque absolument de beauté et de grandeur.

La cupidité, la fourberie, l'ambition la plus niaise semblent constituer le fond du caractère arabe. La soif des décorations surtout et le parti qu'en tire l'administration pour exercer son pouvoir sur eux tous, occupe une grande place dans ce livre. Personne ne songerait à nier que cela ne soit très exact. Tout Français d'Algérie peut à l'heure de l'absinthe ou du café conter plus d'une histoire de ce genre.

Les grands eux-mêmes ne dédaignent pas d'observer leur coréligionnaires et de jouer de leur piété pour leur extorquer de bons et trébuchants douros. A plusieurs reprises le fameux Otmane, marabout tout puissant, annonce à grand fracas son prochain pélérinage à la Mecque. Puis, dès que les cadeaux d'usage eurent afflué chez lui, il trouve un prétexte pour ne pas partir ; et les cadeaux qu'aucun donateur ne voudrait pas reprendre : chevaux, harnachements. charges de grains, bestiaux, sont vendus au marché au profit du rusé marabout.

Autant que dans *France Nouvelle* de M. Duchêne, les morts mystérieuses ne sont pas rares.

Les coups de fusils sournois, la tasse de mauvais café jouent leur rôle dans les rivalités de familles.

Et pendant que ces arabes scélérats, sans esprit politique, sans autre lien social qu'un fanatisme étroit et néfaste, emploient tous leurs efforts à s'amoindrir et à se perdre, les colons laborieux, méthodiques et patients, s'installent peu à peu sur leurs terres, défrichent, cultivent, s'associent et transforment en serviteurs, autant dire en esclaves, ces maîtres inconscients de la veille.

Cependant, certains d'entre ceux-ci semblent en prendre conscience, et dans plus d'une de ces conversations qui sont une des surprises du livre, par ailleurs exact et intéressant, ils nous avouent ingénuement leur admiration pour la France et leur désir sincère de collaborer à sa mission civilisatrice.

Jamais, dans aucun livre on n'avait autant fait parler l'indigène, on ne lui avait prêté une logique et une méthode de discussion aussi voisines de celles de nos meilleures analystes. Il n'est pas rare de trouver dans ce roman, des phrases telles que celles-ci : « Ainsi raisonnait le marabout »... « Je n'aurais pas envisagé cette éventualité, dit Otmane »... « Mohamed était trop intelligent pour ne pas se dire... »

Les femmes elles-mêmes nous dévoilent leurs passions, leurs désirs les plus secrets, nous révèlent en de longues pages leurs projets les plus compliqués. Teben, une jeune femme de haut lignage qui réfléchit à sa situation, s'écrie: Oui, je serai sultane puisque je puis l'être, au prix de ma beauté. « Exaltée par cette pensée »... etc., elle ne nous cache rien de ses projets.

Quelque soit notre désire de croire sincères ces confidences et ces admirations flatteuses pour notre civilisation, nous craignons qu'elles ne renferment une forte dose d'arbitraire et de factice.

La qualité de Seddik ben el Outa qui, nous dit-on, est une femme, lui a permis sans doute de pénétrer dans plus d'un gynécée : mais si elle a pu explorer le harem, a-t-elle eu la grâce de sonder les cœurs ?

Souvent, au cours des évènements compliqués dont nous suivons les péripéties sans ennui, nous avons l'occasion de traverser la forêt de Teniet.

Chaque fois nous en admirons les fameux cèdres, « les arbres royaux, aux troncs énormes, qui, superbes, exubérants de vie, jaillissent d'entre les roches hardies, saillant en fauve sur le ciel bleu » !... Ces descriptions parent d'une beauté sauvage les chapitres du livre qui se termine sur un hymne chanté par un arabe authentique, par le caïd El Djebari lui même, en l'honneur de la France et de sa mission civilisatrice !

Si vraiment l'indigène « les yeux fixés sur la clarté nouvelle, sur l'ère

de paix proclamée par la France, appelle le progrès, comprend enfin — nous dirions déjà — la nécessité d'une transformation complète » dans ses mœurs et dans ses aspirations, ce livre émaillé de crimes, de fourberie et de ténébreux desseins, est en définitive très réconfortant, et nous devons louer l'auteur d'avoir si bien pénétré la mentalité de l'arabe, de nous avoir montré et prouvé que cet idéal est après tout, pareil à celui de son maître français.

Voici donc deux livres : *France nouvelle* et *Fils de grande tente* dont les conclusions se ressemblent fort peu.

Le premier, qui se termine sur une révolte d'indigènes, sur un soulèvement fanatique, laisse aux événements le soin de proposer la conclusion qu'ils comportent et qui n'est pas rassurante.

Le second, plus tendancieux en son optimisme déclaré, n'hésite pas à anticiper sur les événements pour nous proposer comme réalité déjà tangible un ordre de faits et de tendances dont l'avenir seul pourra contrôler la véracité.

Mais l'Algérie est un immense pays. La civilisation kabyle diffère en plus d'un point essentiel de la civilisation arabe. Les mœurs des montagnards sédentaires ne sont pas les même avec celles des nomades de la plaine.

En tenant compte encore du tempérament de l'auteur, ces diverses raisons suffisent à expliquer comment des œuvres également sincères et vivantes peuvent aboutir à des conclusions opposées.

***

L'Eau souterraine, des frères Margueritte, est un livre moins ambitieux. Plein de charme et de mélancolie, s'il confronte lui aussi les deux races, ce n'est ni pour aborder les problèmes sociaux, ni pour prophétiser l'avenir.

L'anecdote qu'il nous conte est grande par son côté humain et de tous les temps par sa vérité physiologique.

L'Eau souterraine est un titre symbolique :

L'hérédité nous domine. Nous sommes ce que nos ancêtres nous ont fait. Dans nos veines coule un sang mystérieux qui n'est pas seulement le nôtre, mais celui aussi des innombrables générations qui nous ont précédé.

La fille d'un agha, une fille de race noble, élevée à la française, pourra parler notre langue, jouer au crocket, offrir des « garden party », épouser le séduisant Georges Allier, officier de cavalerie, se convertir au christianisme dans un couvent de Paris pour plaire à sa belle famille qui

l'adore, connaître tous les triomphes et les adulations que la vie mondaine accorde si facilement à la beauté des femmes et à leur grâce, si la malheureuse vient un jour à perdre mari, enfant, belle-famille et jeunesse, où se réfugiera-t-elle pour abriter son désespoir et recueillir des consolations, si ce n'est au berceau de sa famille et dans les souvenirs lointains et vivaces de sa première enfance ?

Tout cela est, hélas ! d'une logique implacable et d'une vérité absolue.

Aïcha, la fille de l'agha Si Salem, qui fut bercée sous les palmiers de Laghouat, connaîtra tour à tour l'enivrement de ces joies un peu factices et l'amertume de ces épreuves trop réelles. Triste, curieux, fort rare exemple de « déracinée », elle sera poussée dans une voie qui n'était pas la sienne par son père lui-même.

C'est le goût du pouvoir et des décorations — il est en cela pareil aux héros de M. Duchêne et de Seddik ben El Outa — qui lui permet d'autoriser sa fille à accomplir des actes aussi gros de scandales au point de vue indigène que l'apostasie et le mariage français.

Les frères Margueritte connaissent admirablement cette Algérie dont plus d'un endroit rappelle le nom de leur père. Nous avons eu l'occasion de mentionner à propos du livre de M. Duchêne, l'insurrection de Margueritte, village qui tient son nom du général. Sur le plateau du Sersou nous avons connu un autre endroit, ombragé par des trembles magnifiques et des saules-pleureurs, que les indigènes appelaient indifféremment Aïn el Aneub (la source de la vigne) ou le jardin Margueritte. Toutes les pages consacrées à l'idylle de Georges et d'Aïcha dans l'oasis de Laghouat sont empreintes d'un charme exquis et évocateur.

Un matin, dans les allées terreuses des jardins lourds de senteurs immobiles, elle a donné sa parole à Georges.

« A la violence de son émotion, elle avait pu mesurer alors l'étendue de son amour. Elle s'était rebellée d'abord, par orgueil, mais sa rancune était vite tombée, si vite qu'au bout de quelques jours l'indomptable savourait l'enchantement d'être domptée. »

Du reste maintenant, nul regret. Mektoub ! le sort en était jeté !

Mektoub ! c'est encore le mot qu'elle dira vingt ans plus tard quand elle reviendra seule et désemparée à Laghouat.

« Une fatalité supérieure pèse sur tous les êtres humains. Hier elle avait un mari, des parents, des amis ; elle était belle, jeune, riche. Aujourd'hui, la voilà seule, vieillie, pauvre. »

Je ne sais si nous pourrons jamais nous apitoyer sur le sort d'Aïcha autant qu'il conviendrait. Un tel concours de circonstances néfastes contribue à sa misère actuelle, la mort vient si à propos la réduire à l'isolement que l'intervention précise et renouvelée de ces causes extérieures nous émeut moins peut-être que si l'infortune de l'héroïne avait été due à n'importe quelle cause pourvu que sa personnalité ait à inter-

venir. Mais Aïcha n'est pour rien dans ses malheurs. Parvenue au sommet de la tour dorée où la vie l'a d'abord conduite elle voit maintenant la mort en saper progressivement la base. Et l'on ne peut rien, n'est-ce pas, contre les atteintes de cette terrible travailleuse.

Quoiqu'il en soit, voici Aïcha finalement réduite à vivre à Laghouat auprès de son très vieux père.

« Elle était devenue énorme... Elle avait repris son costume national et les indigènes lui savaient gré de son retour aux mœurs héréditaires... Elle repensait maintenant dans sa langue originelle. Elle était forcée de chercher ses mots lorsqu'elle avait à prononcer une phrase française »...

Ame invisible ; eau souterraine qui longtemps court sous les sables pour réapparaître parfois à la lumière du jour.

La dernière page de ce livre charmant se termine par une explication du symbole.

Les frères Margueritte, qui ont publié des ouvrages de l'ampleur du *Désastre*, des *Tronçons du Glaive* et de *La Commune*, pourraient aisément retrouver en Algérie, s'ils le voulaient, autant de souvenirs et de documents légués par leur père, qu'ils en ont recueilli autour de Sedan sur cette guerre de 1870 où le général trouva une mort glorieuse.

Les faits d'armes, les épisodes dramatiques ne manquent pas dans l'histoire de la conquête algérienne.

Après un classement méthodique et choisi, ces matériaux accumulés dans les mémoires du temps, mériteraient de revivre dans quelque œuvre de grande envergure pareille à *Une Époque*.

Et le puissant ouvrier qui s'absorberait dans cette noble tâche donnerait enfin à la jeune colonie l'épopée qu'elle attend encore.

Les frères Margueritte songeront peut-être un jour qu'ils sont désignés pour l'entreprendre.

***

M. Louis Bertrand, auteur fécond et dont on attend beaucoup, nous a jusqu'à maintenant donné trois romans sur l'Algérie.

Du *Sang des Races* et de *La Cina* nous n'en pourrions rien dire qui n'ait déjà été dit.

Le dernier en date est *Pepete le Bien-Aimé*.

Pepete le Bien-Aimé! Titre bizarre et qui flaire un peu l'abjection dans l'amour.

Sans doute, M. Bertrand ne l'a pas choisi sans préméditation, car, au cours du roman, il nous révèle en effet un milieu où ne fleurit pas plus la vertu que la beauté.

Nous explorons avec lui les bas quartiers d'Alger, et à notre stupéfaction nous n'y voyons grouiller qu'un ramassis de monstres, de larves, d'êtres extraordinaires sans l'ombre de conscience, et dont les mobiles d'action primordiaux se réduisent à la sensualité et au lucre.

Comme au 3e Chant de l'*Enfer*, on pourrait écrire en tête de ce roman désolant et féroce, les paroles de Dante : Laissez toute espérance, ô vous qui entrez !

Pepete, c'est Cagayous, c'est l'enfant du trottoir, le joli cœur des bals de barrière, le gars solide aux reins en ébullition que toutes les femmes adorent, depuis la laveuse de vaisselle et la fille de lupanar, jusqu'à la bouchère aux chaînes d'or, la riche et grosse Vicente.

Il nous est difficile d'insister davantage.

Ce que nous venons d'en dire suffit pour indiquer les tendances du livre qui, soutenu par un talent indéniable, nous plonge à chaque page dans des abîmes de grossièreté, de dévergondage et de désespoir.

Nous ne voulons croire ni au parti pris, ni au procédé. Nous ne voulons pas non plus nous laisser aller au sourire quand bien même la pensée nous préoccuperait parfois que l'auteur cherche peut-être à se jouer de notre sensibilité.

Nous n'oublions pas la tyrannie des formules.

L'art pour l'art en est une qui fut affirmée par un maître trop fameux pour que nous la discutions. Cependant, nous serions presque tenté d'affirmer que M. Bertrand n'a pas le droit de galvauder son grand talent dans l'exploration de tels milieux, si l'horreur qu'il en ressent l'empêche d'y découvrir, quelque faible qu'en soit le nombre, des êtres de bonté, de mansuétude ou simplement d'indifférence. Il y a trop d'uniformité dans la peinture exclusive du vice, pour qu'il ne s'en dégage pas rapidement beaucoup de monotonie.

Aux premières pages du roman, on voit bien, à la vérité, qu'Angèle, la petite giletière, aime Pepete. Et c'est à elle que vers la fin celui-ci retournera pour l'épouser. Mais l'ingénue, en dépit de la candeur qui la garde des souillures, ne passe à travers les épisodes de ce sombre roman que comme une silhouette à peine indiquée.

Les amies Marthe et Remedio sont physiquement repoussantes.

Le goût de l'outrance est tentant, mais Zola, dans *l'Assommoir*, dans ses livres les plus exagérés, n'a point manqué de dresser de grandes figures, et la Gervaise, par exemple, est une de ces femmes dont la santé morale et la volonté nerveuse ne se démentent pas un instant.

Ici, Vicente, la bouchère âpre au gain et maîtresse femme, dès qu'elle tombe amoureuse de Pepete, ouvre à celui-ci les tiroirs de sa caisse, s'abandonne à toute la frénésie de sa passion, décide la mort de son mari et avec l'aide de sa servante juive experte en sorcellerie, elle fait boire au boucher le poison habilement doré qui conduira cette brute au tombeau.

Alors il faut voir gémir sur le canapé de l'arrière boutique ce colosse hydropique, cette masse de muscles sans ressorts, cet être fantastique, plus bestial qu'humain qui, en compagnie de son garçon d'étal, un pauvre idiot long et maigre, se délecte en des repas immondes de têtes de béliers, d'yeux de veaux et d'autres viscères.

L'un des amis de cet homme est un assassin.

A la Cour d'assises, il a déjà senti sur son cou le froid du couperet quand un verdict inespéré le renvoie indemne.

Ce n'est pas tout. Les clients sont des espions, les voisins des fourbes et des calomniateurs. La famille de Pepete, tous les siens, tout ce populeux quartier de Bab-el-Oued croient aux sorts, aux conjurations, aux maléfices et à la vertu des philtres.

Les jeunes gens ne boivent pas : ils s'enivrent.

Leurs amusements dégénèrent en bagarres.

La fanfaronnade, la jalousie, l'irréflexion les poussent à tenir des paris stupides. La plupart sont crasseux et tarés. Qu'ils soient siciliens, maltais ou mayorquais, car on y voit peu de français, tous sont des impulsifs méchants et rancuniers. Aucun n'accorde une minute de réflexion à ses actes, n'a de retour de conscience sur lui-même, le moindre élan de bonté ou de désintéressement.

Ainsi donc Alger renferme une immense population qui vit dans l'hébétude et dans le vice.

Cette ville pimpante et claire, intelligente, active et travailleuse repose sur des fondements d'ignominie, fleurit sur un fumier humain plein de germes de mort et d'exhalaisons putrides.

Ainsi du moins l'a voulu l'artiste qu'est M. Bertrand.

Quand, il y a quelques années, parut ce beau livre, *Le Sang des Races*, plein de lumière et de vie généreuse, nous saluâmes en lui le poème épique du roulier. Le vent tenace qui poussait jadis les conquistadors à la découverte du monde sembla enfler de nouveau les pages de ce roman d'aventures simple en ses lignes, grand par son symbole. L'Algérie moderne y palpitait d'ardeur et de juvénile enthousiasme et, des rivages au désert, le chant de ses terres lumineuses y proclamait en accents profonds le renouveau de sa force et de sa beauté.

Le penchant pour la vie brutale, la peinture des passions sensuelles, à vrai dire, s'y révélaient déjà. Mais un beau souffle lyrique en poétisait les héros et vivifiait ce que pourrait comporter de monotone l'extrême simplicité de leur caractère et de leurs aventures.

Nous avons retrouvé ces mêmes tendances dans Pepete le Bien-Aimé et nous n'en avons pas été autrement surpris.

Mais elles sont ici exagérées jusqu'à l'abus.

Le milieu est le même avec la beauté et le souffle en moins.

M. Bertrand possède un style vigoureux dont nous admirons la concision et la clarté.

Il sait discerner sous l'aspect éphémère des attitudes et des pensées ce qu'il y a d'éternellement semblable dans la vie des hommes. Telle imprécation proférée par un juif loqueteux évoque aussitôt l'anathème des temps bibliques.

Les paysages sentis profondément, rendus avec bonheur sont le charme de ce livre et constituent de véritables et de nécessaires stations de repos au cours de sa lecture.

Si l'on ne peut exiger d'un auteur qu'il rende les choses autrement qu'il ne les voit, on a cependant toujours le droit, du point de vue de l'œuvre d'art, de lui demander la sincérité et la vérité dans l'observation.

L'indifférence morale qui caractérise notre éqoque, la prédilection générale à ne nous montrer qu'une humanité réduite aux instincts, sont-elles compatibles avec la complexité de la vie où le bien et le mal, le beau et le laid sont si étroitement engagés dans un conflit perpétuel ?

Sans prétendre avec Tolstoï en son absolutisme, que l'art et la morale ne vont pas l'un sans l'autre, peut-on concevoir qu'une œuvre, où le cadre violente la nature, puise se soutenir et durer par la seule vertu de ses qualités littéraires, si l'observation y est partiale et la vérité suspecte ?...

C'est le talent même de l'auteur et l'originalité de son œuvre qui nous ont entraîné à ces critiques et à ces considérations d'ordre général.

Car le Sang des Races et Pepete le Bien-Aimé tirent leur originalité très nette de ce qu'ils marquent véritablement une époque dans la littérature algérienne.

Ce serait sortir du cadre de cette étude que d'accorder à cet aperçu tout le développement qui lui conviendrait. Toutefois, nous devons rappeler que si le réalisme trop étroitement conçu par Zola ne pouvait longtemps faire école, il eut ceci de bon qu'il nous apprit à nous intéresser au peuple et à découvrir dans ce milieu une variété, une richesse presque inépuisables d'observation et d'étude.

Les procédés du maître furenf appliqués par M. Bertrand à l'Algérie.

Venant après tant ée romanciers qui, en parfaits exotiques, n'avaient vu dans la colonie que la couleur du pays, que le pittoresque de l'Arabe, M. Bertrand nous a rendu le grand service de comprendre que ce genre avait vécu et qu'il y avait d'autres sujets d'étude.

Ayant découvert et choisi son milieu, il l'étudia et le peignit selon ses tendances. Quelles que soient les réserves qu'on peut faire sur celles-ci, il n'en reste pas moins certain que M. Bertrand est venu à l'heure favorable pour renouveler la manière un peu usée de ses prédécesseurs, et que les futurs romanciers coloniaux seront redevables à ce novateur fortuné de la multiplicité des milieux qu'il leur aura révélés.

*
* *

En parlant de Pepète, en voulant le définir, le mot de Cagayous nous est venu tout naturellement à l'esprit.

Cagayous est un type d'origine récente. Il y a environ cinq ans, Musette, journaliste humoristique, le découvrit, lui donna ses lettres de naturalisation, et Cagayous devint aussitôt populaire tant le type du voyou algérois était, sous ce nom, ingénieusement observé et rendu avec bonheur. Il possède une façon de voir et un langage tout à fait personnels : surtout, il n'est pas dépourvu de cette philosophie pleine de bon sens, de malice et de résignation qui fleurit sur le pavé de toutes les grandes villes. Il est de la famille du gavroche parisien et du guignol lyonnais.

Les divers fascicules de « Cagayous » est une valeur documentaire des plus intéressantes pour tout ce qui concerne l'élément flottant des faubourgs d'Alger. Un plan, quelque souci de la nature, un peu d'intrigue et de composition feraient de ces cahiers épars un livre d'une réelle portée Il constituerait un vrai régal d'une saveur très spéciale pour tous ceux qui connaissent Alger et en aiment le pittoresque...

Nous ne terminerons pas cette étude rapide sans mentionner dans les notations contemporaines sur l'Algérie, les croquis du Père Robin.

Quelle n'est pas la rigoureuse exactitude des types si divers, des silhouettes si parfaitement crayonnées qu'il nous a donnés ces années dernières dans un périodique éphémère, « *La Revue Algérienne* » !

L'armée roulante, le fonctionnaire, le petit colon exhibèrent en ces trop courts récits, leurs défauts, leurs ambitions, leurs préoccupations caractéristiques dans leur relief le plus saillant et leur mérite le plus naturel.

On ne pourrait en nier l'authenticité absolue. On retrouve là de vieilles connaissances. On les a rencontrées maintes fois au long des routes rectilignes et tristes, au café du petit bourg verdoyant ou dans les hideux villages géométriques.

*
* *

Et voilà que commencent à sourdre du pays même, par l'effort d'essayistes grandis sur son sol, des types locaux, la peinture des mœurs fondamentales, et certain fumet du terroir, certaine atmosphère qui ne trompe pas où l'on discerne aisément que seul, un sens profond de la contrée présidé à leur création.

Tout y est simple. Rien n'est arrangé en vue de l'effet à produire. La naïveté, au sens un peu archaïque du mot, a mieux servi ces auteurs que les grands effets du style ou que le plan minutieusement élaboré et observé avec logique.

Malgré leur peu d'envergure, en dépit des livres substantiels dont nous venons de parler, nous aimons *Cagayous* et les *Récits du père Robin.*

Nous voyons dans ces brochures mêmes, les origines, les premières tentatives de la littérature algérienne proprement dite. Car nous croyons celle-ci encore à ses débuts.

Certes, beaucoup de romanciers venus de France, beaucoup d'auteurs de talent continueront à écrire sur l'Afrique Mineure, feront de cette prenante Algérie le sujet de plus d'une étude.

Mais, assurément, il ne suffit pas de parcourir des terres nouvelles et de les aimer pour les comprendre dans leur essence. Tout pays exige davantage et ne se livre d'ordinaire qu'à ses fils. Il faut avoir bu son lait, vibré de ses aspirations, participé à sa vie et senti en soi-même la répercussion de ses évolutions les plus secrètes pour que l'œuvre méditée et mise au point soit entièrement libérée de ces deux tares : l'exotisme et le clinquant, qui la classent sans la situer.

Malgré la volonté d'effacement de l'auteur, c'est toujours son tempérament que nous apercevons au fond de son œuvre. Que ce soit un truisme, nous en convenons, mais il ne faut pas l'oublier.

Or au point de vue du roman colonial, l'étranger se trouve placé dans des conditions défavorables puisqu'il est dominé par son hérédité propre. Quoiqu'il fasse et quel que soit son talent, il verra plus qu'il ne sentira. Il ne pourra tabler sur rien d'ancien et de profond : tout est nouveau pour lui. Bien des détails, bien des faits prendront à ses yeux une importance qu'ils n'ont peut-être pas. Il aura toujours la préoccupation d'expliquer, de juger ce pays d'après le sien. Il s'étonnera aussi bien des différences que des similitudes et leur accordera une importance dont la relativité ne saurait affecter le natif.

Pour celui-ci rien de semblable.

Tandis que l'étranger examine forcément du dehors, le natif vit sur un fond stable qui constitue le grand domaine de l'inconscient et où se sont classés avec lenteur et certitude ces détails, ces faits, et cette foule d'émotions et de connaissances auxquels, mieux que taut autre, il saura donner leur valeur intrinsèque et rigoureuse.

Les exemples décisifs ne manquent pas pour confirmer cette opinion.

Les Tolstoï, les Tourguéneff, les Olive Shreiner, sans oublier notre grand Michelet, n'ont eu qu'à se pencher sur leur âme et à l'écouter chanter pour que la transcription fidèle de ce chant dans leurs œuvres s'imposât aussitôt à nos oreilles ravies comme l'émanation même de l'âme nationale.

C'est que pour ses rares écrivains l'initiation était faite. A leur insu, le lent travail des siècles les avait formés ; et quand le génie qui veillait en eux leur découvrit ce patrimoine commun de souvenirs et d'espérance ils y trouvèrent sans peine la lyre natale dont les accents immortels s'éveillèrent sous leurs doigts.

Et si l'Algérie doit un jour posséder son poète national, il est certain que le destin souriant le fera naître de son sol et que cet heureux fils saura bientôt conquérir à son tour, avec la reconnaissance de ses compatriotes, la gloire universelle.

R. DE VANDELBOURG.

UN ARTICLE DE M. GAUCKLER SUR LA MOSAIQUE (1)

L'étude que M. Gauckler vient de consacrer à la mosaïque dans le Dictionnaire des Antiquités, dépasse en étendue comme en importance les articles ordinaires de ce recueil. C'était un sujet à peu près neuf. Le savant directeur des Antiquités de Tunisie l'a traité d'une manière complète, tout en s'astreignant à la brièveté que commandait un dictionnaire. Personne n'était mieux qualifié que lui pour s'acquitter brillamment de cette tâche ; on sait que le service à la tête duquel il est placé, a découvert beaucoup de mosaïques romaines dans ces dernières années et à formé au Musée du Bardo la plus riche, la plus variée et la plus instructive collection de ces monuments qui existe aujourd'hui.

L'Algérie est à cet égard moins privilégiée que la Tunisie. Cependant on y a exhumé un assez grand nombre de mosaïques. Il est regretable que certaines d'entre elles aient été stupidement détruites, sans que l'État ait pu ou voulu intervenir à temps pour les sauver. Faisons des vœux pour qu'à l'avenir il n'en soit plus ainsi (2). Assurément ces mosaïques romaines de l'Algérie n'ont qu'une mince valeur artistique, sauf de rares exceptions, parmi lesquelles il faut citer au premier rang la mosaïque des Saisons de Lambèse. Mais plus d'une est précieuse à d'autres points de vue. Telles, par exemple, celle de Saint-Leu (au Musée d'Oran), où sont figurés des sujets mythologiques très rarement traités par l'art antique ; celle des Ouled Agla (dont il y a des débris au Musée d'Alger et à la préfecture de Constantine), où cinq groupes représentaient diverses aventures amoureuses de Jupiter et étaient entourés d'un cadre

(1) Paul Gauckler, *Musivum opus*, in 4°, 44 pages sur deux colonnes ; extrait du *Dictionnaire des Antiquités*, de Saglio et Pottier. Paris, Hachette, 1904.

(2) Je me permettrai de signaler les mosaïques chrétiennes de Tipasa, sur lesquelles l'État a des droits que personne ne conteste, mais qu'il ne peut pas faire valoir. La mosaïque de Sainte-Salsa est presque entièrement détruite ; les mosaïques de la chapelle d'Alexandre ont gravement souffert ; celle du baptistère a été encore plus maltraitée.

où se déroulait l'histoire des Amazones venues au secours de Troie ; les belles mosaïques d'Oued Atménia (complètement détruites), sur lesquelles on voyait la demeure, le haras, le parc d'un seigneur africain, le tout accompagné d'inscriptions curieuses ; celle de Tébessa qui offre un jeu analogue au jeu de l'oie. Et sur les mosaïques ornementales, que l'on dédaigne d'ordinaire, que de motifs heureusement agencés et d'un coloris bien compris, qui pourraient encore servir de modèles à nos décorateurs !

Aussi le remarquable travail de M. Gauckler mérite-t-il d'être lu avec la plus grande attention par les archéologues algériens. Ils y trouveront, sous une forme précise, claire et élégante, l'histoire de la mosaïque antique, la définition de ses divers genres à l'époque romaine et jusqu'en pleine époque byzantine, l'exposé des modifications que le temps a amenées dans la technique et dans le choix des sujets, l'indication des rapports de cet art avec les autres arts contemporains et de la part qui lui a été faite dans les divers édifices publics et dans les demeures privées. Les notes offrent des bibliographies copieuses. Naturellement, l'auteur a très souvent pris ses exemples en Afrique.

Il faut espérer que cette étude ne sera que le programme et l'abrégé anticipé d'un beau livre sur la mosaïque antique, qui sera abondamment illustré. Nous souhaitons aussi la publication prochaine d'un album représentant les mosaïques romaines de l'Afrique du Nord, album dont le texte explicatif ne pourra être rédigé que par M. Gauckler.

S. GSELL,
Professeur à l'École Supérieure des Lettres d'Alger.

L'ENNAYER CHEZ LES BENI SNOUS

(Texte berbère, Dialecte des B. Snous)

❋ انّاير يات سنوس (1) ❋

نشنين نتّك ازلّيب نوسڭّاس اربع ايام نغ خمس
ايام امان يلكاب ذكميس تڭّنت سبع ايام تتّن ير
اصمّاض زاث ينّاير تروحان ميدّن يسّوف ساغن ديس
كوايج روحن يتسيرت تاودن اورن خمس ايام نهنينت
دزدّمنت ختيوانّسنت سي تاينت ❋ ازدانّي امزوار ختوبوت
تروحانت تيسنّان دلواغش غر لغابث تاودنت سي وولّاغ
اغماي ازيزا تيزّمت دوزمّور ذوازير ذيلغمان دلبصل ووشّن
دباضيس دكرّوب ذوبّال ذبسباس تڭّنهن دنيّي نتسضنيح
نيخّامن تجان اغمايوذي يتغارا ذيانّي على خاطر كاجث
تازيزاوث تاواحديث يلبال نوسڭّاس يتيلي ذازيزا ام
اغماييوذي ميزّي ويتاسدش خناغ حار ونڭارش دنيي

---

(1) Ce texte m'a été dicté cette année au Kef (Beni Snous) pendant la fête d'Ennâyer par le jeune Belkacem ben Mohammed. Je le donne sans notes grammaticales et le transcris provisoirement en caractères arabes. Les berbérisants trouveront, dans une prochaine publication, des textes transcrits avec plus de précision, faisant suite à un essai de grammaire et à un vocabulaire du dialecte des Beni Snous.

نتسضيح لكرّيش تادرياست دوملزى نهنين داغماي ميرزا *
تاودن لواغش اري سيوذرار تزّرن ستة نغ ثمنية نيغاسّن
تناين نتييزّي تاودن يرسزّوج تاودن تلاثة نتيوفاي
سڭ ولاّغ تروحان سوادّي ووزرو دڭسّن شال ازوڤّاغ
تدوڤّالن زيس يوخّام تاودن ايزّيم تيسنّان تكسنت
زيس ثيوفاي ثيمزوورا تڭّن خسنت تايدورث تڭّنت
تيوفاياتّى تاودن لواغش تڭّنت شال ازوڤّاغ ذي
وامان تعجننت تملّسنت ثيوفاى ننفكونت تجانهنت
اسيتغارانت يميلاّ وفت نيمنسي تڭّن لعبيث سنواري
يودن سُڭوالاغ * اما يرڭّازن تميرون زيش يزمّان ذي مزاورو
تڭّن تحاحيث تاودن تيفنّاي ذييرزاز تسكورين
تتّنهنت وايشا ولف اتّغرس يشرّى نغ تغاط ميزّي
ميدّن اتّشن ايسوم تتّن ثايناك يازيصن ذي يخّامن
الكل * سيتسمدانت تافكونت تڭّنت يمنسي اسوذي تتّن
يربركوكس سوانت ذي واغي سيتمونسون تڭّن شوي بركوكس
دنيي ينيان تڭّنت تايناك يشيرسال نيخّامن دزيوا
ذلمثرد تايدورث وهنساراذنش ديغنجاين وهنتسرينش ذوندو
ذونبيب وهنزلوزاش اسوذي اسّون تريد دسبنب تڭّن
تافلاط نتزّارث تروڤّانت تلنشينت تجّوجث تجعوث *
ثجعوث تشنيبث نغ تنڭولت ووغروم تڭّن ڭوامّاسانّس

تامّلالت تكّروان ثينوڤال يوسع وكڤّران سيتننانت سوفغنهنت
ينين تاوين ييمدوكالانسن تـرّاناسن تينوڤال انّينـض * مامـش
اخسنت تيسنّان اسّون تمشنيبت نتملاّليـن تاودن تيملاّلين
يوسع عشرين نغ ثلاثين ترزانتهنت تڤّنـنت ديسنـت
تمثومت دزبـيـب ذسكر استمثينـنـت تڤّنهنت ڤـوفـبـوش
اكازّيت اسيتننّانت تكسنت تشنيبت تّجانت اسيتصمّيض
اودنـت اغروم يـبرذن تتّنـت زيس تعرضن يمدوكالانسن
تتّـن اغروم تملاّلين اسوذي وتّننش اغـروم نتمزين تتّـن
اڤّنيبرذن افشـور نتملاّليـن ڤارنت ڤومشان يبغدن ماحد
وخسـن تعبسنـش * واتّـي ميغـر ولّـيش تاوينـاس تاآزارث
ترومانت سنايانـت ذي تخيض تيشت تنڤولت تاويناس
على خاطر ازّاوانس تغيمان اترون ختزّارت ترومانيت سـي
تزّارن غر لواغش توسمن زيسن * يتروحا لبز يلّوز تورارن
جازادابسـن تاويـن تريد دوغروم تاآزارث سيتـورارن تتـن
تدوڤّالن يوخّام * سيتحما ثبويث تروحان غريبري يات مومن
يدج ووبـال تتجّرنت تيرباتين سارادناس لكتان امتسليث
توزارن زيـس تغنيـن اللبغـرب * سي تفـرّب يض تڤّن
ايراد ثناين يرڤازن يدجن زبر يدجن وو يطلّـب ويـن
تصحّن دي تمورث يتروّح لبز تـتّرن شاشو ساراذنيهن ازّيش
تشذّانيهن سدّرستة تكّناس يويراذ اجلال ديبلبالين يتغيما

ارڤاز ذامزوار يتزهر ذي لمهرازانّى ذي بوسانّس تاوينت
البز اكيخّامن داك يسونن يسوڤّذ لواغش ديمزيانن
فارن البز يميدّن وشمانغ امنسي ويراد اتّڤرون تازّارث
اتّريذ ذوغروم ذسبنج تاسدن اڤمي ووخام نلفاتّيذ
نشتّجن ڤوبريذ تشاتن لبنداير تروحان غر يدج وومشان
يتقرّب ايرو تافنا تغيمان تبطّان ماتا يرون تتّنت
سيسمدان تبنتّحن فارن ارب وشمانغ تبيشا على خاطر
اسوڤّاسو وتّوغوش تبيشا نهنين تدوڤالن يوخام * سي
مونسون سي يتاسد وفت نيصص يتروحا باب ووخام غر
تخسيوين يتعيض خسنت ميلاّ تجوا تيخسي فاايسد اسوڤّاس
داواحدي ميلاّ ور تجواش يتروحا غر تيبوناسين يتعيّض
خسنت ميلاّ تسرومت اياسد اسوڤّاس دمتواسط ميلاّ
وتسرومتش يتروحا غر ثغطّن ميلاّ تجوا تغاط اسوڤّاس اياسد
ور يوسيدش ميلاّ ور تجواش اياسد دوفبيج * ذواينشا
تڤّن ميدّن الغم تاودن يفشواذ تشدّانهن سدّرسيوين
تاودن ازّليف ووغيول نغ نوييس نغ توسرذون ازّليبيوذي
تڤّن ديس يدج ووفشوذ سودبن افشوذو ڤواتّاس ئنزدمت
ذي يخباتّس تاودن خاصي ساراذن زيس تلاثة نيرڤازن
نهذين فاڤتين الكل فارناس يلحاجتوذي الغم تڤّن يولغم
ثيمتّجين تيطّاوين نلهنديّث تاودن تغلالت سُڤك مزيان

تـڭـنـاس دي ثيطاتّس تڭّنـاس تسبيـح ووغلال تعنابـث
نتخلث يدج وو ربا يتشاث تامجا اكيولغم غيما تتّـرن
سويـراذ تتّرن سولغم يتعتّيص لبز وشمانغ امنسي وولغم *
ذينّايـر ونشوشش كاويجانّغ امواس نلعيد * ماكس يـتـروزّا
ثيملّالين نتسكورث ذي لغابـث سي يناسد آنايـر يتـڭ
ثـازولث ييبليوتّس يتّـڭ ثيلا اخوذمانّس اكيض يتحسب
يـشـران مـيـزّي اتّصـح ثامزريوث * سي دبالش تيشـت
مطوث يدج وجرثيل زاثينّاير تعـزّام مـيـزّي اتّسمدا اتّـكس
سيفجاجـن سي تـكّس اجرثيل ترنو اتّـكّس استـي مـرّة
ثينجارين تاسدنت تعوانت تامطّوثيانّي ميكيلّا ور تـكسّـوش
مـيلّا ينـيّر خوجرثيل اذيسنقغ ڭورّاونس نغ ڭورڭازاتّس نغ
ذي لـمـال اموجرثيل اموسلهام اموجلّاب ڭاع تڭّناسن امـان
ميلّا وتفـدّش تامطّوث اتسمدا تـكسـن ازطّا زاث يـتّـايـر
دڭسينت ڭوذرار يـبعد كال سايمص آنايـر تاودن ازطّا سيوذرار
تـڭّـنـت ڭيفجاجن اتسمدانت * امان تكّن اتّايـر يـات
سنوس والسلام ايـيلى اسڭّاسو ذمبروك اخـــــــون

TRADUCTION (1)

L'ENNAYER (2) CHEZ LES BENI SNOUS

Nous célébrons au Kef la fête d'Ennâyer pendant quatre ou cinq jours ;

---

(1) Les renseignements qui suivent ont été recueillis, partie dans la tribu des Beni Snous (cercle de Maghnia), partie à Tlemcen et aux environs. Parmi mes informateurs, je remercie tout particulièrement M. Nedjar Mohammed, ancien élève de la médersa de Tlemcen ; — MM. Ben Khadda, de Géryville ; Senoussi, de Nedromah ; Daouadji, de Mazouna ; O. Safir, de Mascara ; Ch. Safir, de Saïda ; Kara et Hamidou, de Tlemcen ; tous élèves de la médersa de Tlemcen ; — MM. Aït Amer et Ould Saïd, de Michelet, élèves de la médersa d'Alger. — Je remercie bien vivement M. Edmond Doutté, professeur à l'École des Lettres d'Alger, qui, à diverses reprises, m'a aidé de ses conseils et fourni de précieuses indications.

(2) Sur l'Ennâyer, cs. la bibliographie donnée par M. E. Doutté dans : Un texte arabe en dialecte oranais (*Ext. des Mém. de la Soc. de ling. de Paris)*, tome xii, p. 15, note 1.

Au sujet de l'origine de cette fête en Égypte, cs. كتاب المدخل par ابن الحاج العبدريّ Le Caire, 1320, 3 vol., tome i, p. 175 et suiv. et كتاب السوسي في الفلك, Le Caire, 1305, p. 50. — El 'Abdery classe l'Ennâyer avec d'autres fêtes (telles que خميس العدس, مولد عيسى, عيد الزيتونة الخ) qui ont été empruntées par les Musulmans aux Gens du Livre (ويعلمون انهم مواسم مختصة باهل الكتاب Medkhel, p. 175, l. 13). En ce qui concerne l'Ennâyer, les musulmans d'Egypte auraient imité les Coptes (لانهن اكتسبن ذلك من مجاورة القبط ومخالطتهن بهم Medkhel, p. 176, l. 18), célébrant la fête du Nîroûze (فتشبهوا بهم في فعل النيروز Medkhel, p. 176, l. 13). — المقريزيّ donne une bonne description du Nîroûze dans كتاب الخطط, Le Caire, 1270, 2 vol., tome i, p. 493 et 267 et suiv., et des renseignements sur les Coptes dans le même ouvrage, ii, p. 481. — Sur l'orthographe du mot, cs. Edmond Doutté : *Un texte arabe*, et ouvrages cités, p. 15. Il est écrit : يُناير dans *Kitab Essousi*, p. 50 et suiv. ; en romain ينّير, p. 61. — Sur يتّار et ينير cs. Simonet : *Glosario de voces ibericas*, pp. 608, 610.

au Khemis (1), elle dure sept jours (2), pendant lesquels les gens ne mangent que des aliments froids (3).

Avant l'Ennâyer, les hommes se rendent au marché et y achètent les choses nécessaires. Ils partent au moulin y chercher de la semoule (4). Pendant cinq jours, les femmes vont couper du bois qu'elles rapportent du *Taïnet* (5) sur leurs épaules.

Le premier jour, dès le matin, les femmes et les enfants vont à la forêt sur les pentes. Ils en rapportent des plantes vertes (6) : du palmier-nain (7),

---

(1) Le Kef et le Khemis sont deux villages des Beni Snous.

(2) La durée de la fête est variable, généralement elle est de trois jours. A Tlemcen le premier jour s'appelle يوم نفقة الحم, le deuxième يوم نفقة الكرموس, le troisième راس العام. Elle tombe le 1er janvier de l'année *julienne*, c'est-à-dire en retard de 13 jours sur notre calendrier.

(3) Dans quelques familles seulement.

(4) Les moulins restent fermés pendant trois jours. — A Tlemcen, les fours publics chôment pendant les trois jours qui suivent la première nefqa. — Cf. pour le Nirouze, Maqrîzy, *Khiṭ'aṭ'*, I, p. 493, l. 12 ولعبوا ثلاثة ايام.

(5) Montagne qui s'élève au N.-E. du Kef.

(6) Les indigènes des environs de *Tlemcen* apportent à la ville, pour les vendre, du lait, des tiges de palmier-nain dont on mange le cœur (جُمّيخة). Les fermiers offrent ces mêmes produits à leurs propriétaires qui leur donnent en retour des fruits. L'année sera ainsi blanche comme le lait et verte comme le palmier. En *Kabylie*, on place dans les champs ensemencés des tiges de laurier-rose pour chasser les insectes. Chez les *Nomades*, on jette des plantes vertes sur les tentes. Les *Beni Bou Saïd* font, à leurs chevaux et aux agneaux, une litière de verdure (de même au Telagh). A Tlemcen, il est des maisons où, pour l'Ennâyer, on jonche de feuillage frais le sol de la cour (de même à St-Denis-du-Sig).

Cf. El'Abdery. *Medkhel*, p. 180. — انهم يجمعون في اسه ورق الشجر على انواعها حتى الريحان وغيره. Les Gens du Livre, habitant au Caire, réunissent, la veille du Nirouze, des feuilles de diverses essences d'arbres, du myrte et d'autres plantes. Ils les placent, pour la nuit, dans des vases renfermant de l'eau. Ils se servent ensuite de cette eau pour se laver. Leurs ablutions faites, ils la jettent sur le passage des Musulmans et aux carrefours. Ils prétendent que cette pratique éloigne d'eux les maladies, les infirmités, la mollesse, le mauvais œil, les sorts, etc.

Cf. Masqueray. Doc. hist. recueillis dans l'Aurès, *Rev. Africaine*, t. XXI p. 115, fête du printemps.

(7) Chamœrops humilis, ar. دوم berb. يلاون : une touffe de palmier-nain s'appelle en arabe قشير en berb. ثيزّمت

de l'olivier, du romarin (1), des asphodèles (2), des scilles (3), du lentisque (4), du caroubier (5), de la férule (6), du fenouil (7). Les femmes jettent, sur les terrasses des maisons, ces plantes qu'on y laisse se dessécher.

Les tiges vertes ont, en effet, une influence favorable sur les destinées de l'année nouvelle, qui ainsi sera verte comme elles. Et pour que l'année soit pour nous sans amertume, nous nous gardons de jeter, sur nos maisons, des plantes, telles que le chêne-vert (8), le thapsia (9), le tuya (10), qui toutes sont amères (11).

Les enfants rapportent aussi, de la montagne, de petits paquets d'alfa (12), six, huit, en nombre pair ; deux paquets sont d'alfa sec ; ils se procurent aussi trois grosses pierres ; au pied des pentes, ils recueillent de la terre rouge (13). Ils apportent le tout à la maison. Alors, au moyen d'une pioche, les femmes démolissent l'ancien foyer, enlèvent les trois vieilles pierres, qui servent de support à la marmite, et les remplacent

---

(1) Rosmarinus officinalis, Tl, berb. أزير

(2) Asphodelus microcarpus, ar. برواف berb. يلغمان et يجيمان

(3) Scilla maritima, ar. فرعون berb. لبصل ووشن

(4) Pistacia lentiscus, ar. ضرو berb. فاضيس

(5) Ceratonia siliqua, ar. خرّوب berb. تيسليوغا

(6) Ferula sulcata, ar. كلخ berb. وقّال

(7) Férula communis, ar. سانوج et بسباس

(8) Quercus ballota, ar. كرّوش berb. كُرّيش

(9) Thapsia garganica, ar. درياس berb. ثادرياست et بوّبال

(10) Callitris quadrivalvis, ar. عرعار berb. املزي (Les mots berbères cités appartiennent au dialecte des Beni Snous).

(11) Pour que l'année ne soit pas (حار), brûlante, on évite, un peu partout, de manger des aliments épicés pour l'Ennayer (1[er] jour), ou des aliments amers, tels que les olives.

(12) Stipa tenacissima, ar. حلفاء, berb. اري l'alfa sec, en ar. قدّيم s'appelle en berb. ثيبيزى.

(13) Ce sont des argiles oxfordiennes, colorées en rouge par les grès coralliens qui les surmontent. En d'autres points, (Tléta) on utilise les marnes bariolées du trias.

par celles que les enfants ont apportées (1). Elles font détremper la terre rouge dans l'eau, la pétrissent, en enduisent les pierres du nouveau foyer et laissent sécher jusqu'au moment de préparer le repas du soir. On allume alors le feu avec l'alfa récolté sur la montagne (2).

Quant aux hommes, ils se réunissaient autrefois, de grand matin, à Mzaourou, pour faire une battue (3). On en rapportait des lapins, des perdrix que l'on mangeait le lendemain. De nos jours, on égorge un mouton, une chèvre, pour que les gens soient pourvus de viande (le second jour de la fête) (4). On mange aussi des poules dans chaque famille (5).

Alors, on s'occupe du dîner. Il se compose uniquement de berkoukes (6)

---

(1) Pour la fête du Nîroûze, en Égypte, on allumait des feux dans les rues. Cf. Maqrîzy, Khit'at', t. I, pp. 268 et 493.

(2) Cf. Masqueray. Doc. hist. recueillis dans l'Aurès. *Rev. Africaine*, t. XXI, p, 115. — « Le Bou Ini consiste dans le simple changement d'une des trois pierres du foyer. » — On se contente parfois de balayer les cendres du foyer avant l'Ennâyer (Géryville).

(3) On en faisait autant chez les Beni Bou Saïd.

(4) Ce deuxième jour est appelé à Tlemcen نفقة اللحم. En Kabylie, il y a, à cette occasion, *thimecheret* (distribution de viande). « Dans l'Aurès, on tue moutons et chèvres ». G. Mercier, *Le Chaouïa de l'Aurès*, Paris, Leroux, 1896, p. 38.

(5) Au Khemis (Beni Snous), on égorge dans chaque famille un nombre de volailles égal à celui de ses membres. Une femme qui allaite ou qui se trouve enceinte mange deux poules. A Tlemcen, dans les familles fortunées, les femmes mangent des coqs, les hommes mangent des poules. On engraisse ces volailles longtemps à l'avance. Même coutume dans la Grande Kabylie. Il importe de manger, ce jour-là, de la viande de poule ; ceux qui sont trop pauvres pour en acheter ont soin de se nettoyer les dents avec des os de poulets.

Cf. ce passage de Maqrîzy, *Khit'at'*, I, p. 493 : الهريسة المعمولة من لحم الدجاج الخ.

A Nédromah, à Tlemcen, on mange (le deuxième jour) des têtes de mouton. L'on dit :

من ياكُل راس فِنّاير يبقى راس

« Celui qui, pour l'Ennâyer, mange une tête, reste tête (homme supérieur) ».

(6) Le berkoukes se prépare en roulant en gros grains de la semoule grossière (السميد الاحرش). On ne le place pas comme le couscous (berb. ابلبول) dans l'ustensile en alfa (ar. كسكاس, berb. انبيب, Nédromah et Tlemcen فلّال) pour le faire cuire sur une marmite (ar. قدرة, berb.

au lait (1). Après le repas, on en place quelques grains sur les pierres du foyer, ainsi que sur les poutres qui soutiennent le toit (2). On ne lave pas le plat dans lequel a été roulé le berkoukes, ni celui dans lequel on l'a mangé, ni l'ustensile qui a servi à le faire cuire ; on ne nettoie pas les cuillers ; on ne secoue pas la corbeille à pain, ni l'anfif (3) (en alfa dans lequel se cuit le couscous) (4).

A cette occasion, on fait des سفنج (crêpes) et des ثريد (beignets) (5).

ثايدورث) à la vapeur d'un bouillon (ar. مرقة, berb. ثيسّي). On le fait cuire simplement dans du lait. — A *Géryville*, on cuit le berkoukes dans le *keskâs*, mais on le fait en une seule fois (tandis que le couscous se cuit en deux fois) ; on en laisse au fond de la marmite pour les génies ; on en place sur les pierres du foyer, dans le puits, sur la porte d'entrée, sur le moulin à main (قرويشة) ; mais s'il reste beaucoup de berkoukes, on empêche les djenouns de le gâter en plaçant sur le plat du charbon et du sel.

(1) Pendant les huit jours qui précèdent l'Ennâyer, on ne boit pas de lait aigre ; on ne fabrique d'ailleurs pas de beurre durant cette période (*Beni Ournid*). On évite de mêler au berkoukes des condiments. Voir *suprà*, p. 11, note 13.

(2) Même coutume chez les nomades ; ils donnent à manger aux pierres du foyer (مناصب), on place du berkoukes contre la poutre centrale qui soutient la tente, dans les ustensiles, contre les pièces d'étoffe qui la composent.

(3) On laisse un peu de berkoukes dans les ustensiles pour que, selon les uns, les génies (جنون) trouvent à manger, ou bien pour l'*Adjoûzat ennâyer* selon d'autres, ou bien encore pour les chiens et les chats qui, ce jour-là, ne doivent pas manquer de nourriture ; peut-être aussi pour la même raison qui fait que l'on ne balaie pas la maison pour l'Ennâyer (voir *infrà*, p. 23, note 1).

(4) A Tlemcen, on mange aussi le berkoukes le jour où l'on commence les labours. Le propriétaire en porte, aux champs, à ses fermiers. On place, dans le premier sillon, du levain, des fèves et une grenade (chez les Beni Snous : du levain, des figues, une grenade). A en croire de vieux Tlemceniens, on commençait autrefois les labours pour l'Ennâyer. — On dit encore ici : خل زيتونك لنّاير * يضمن لك الخساير. « Laisse tes olives jusqu'à Ennâyer ; il te donnera une compensation (en qualité) pour la perte subie (en quantité) ». Voir *cherchem* (page 16, note 4). Les Kabyles (Djurdjura) sèment leurs légumes et plantent les jeunes arbres pendant les quinze premiers jours du mois de yennaïr. Ce moment est choisi pour faire, dans les plantations d'arbres fruitiers, un premier labour.

(5) J'ai vu préparer les crêpes et les beignets de la façon suivante :

On prend des figues, des grenades, des oranges, des noix (1). On en fait des colliers (2), auxquels on ajoute un thaja'outh (3). C'est un pain plus ou moins gros, au milieu duquel on place un œuf, que l'on recouvre de petites baguettes de pâte (4); on porte au four beaucoup de ces pains (5); quand ils sont cuits, on les retire et on en fait cadeau aux amis qui en rendent d'autres.

Dans un grand plat en bois (ar. قصعة berb دزيوا) on fait une pâte en mélangeant de la semoule (ar. سميد berb. أورن), de l'eau, du sel, du safran. On laisse cette pâte, un peu épaisse, lever pendant deux ou trois heures et on la fait ensuite frire dans l'huile; on a ainsi les سفنج (crêpes).

Pour faire les ثريد (beignets) on prend de cette même pâte, non levée; on l'étend sur le fond de la guesa'a renversée, avec les doigts d'abord; puis, on l'amincit en l'étirant. Cette feuille de pâte est ensuite posée sur le fond d'un grand vase de terre de forme arrondie, que l'on a renversé sur des charbons ardents. Le beignet se cuit sur cette surface chauffée, enduite d'un peu d'huile. L'ustensile (ar. ترّادة berb. ثاترات) se fabrique à Nédromah.

Cf. El'Abdery, *Medkhel*, p. 186 : فلا بد له في ذلك اليوم من الزلابية والهريسة.

(1) Ce sont les fruits récoltés dans la région. A Tlemcen, on achète, en outre, des raisins secs, des noisettes, des amandes, des dattes, des marrons (même des dragées). Le mélange de ces divers fruits s'appelle à Tlemcen قشقشة ou مخلّط, on dit aussi جراز. On y fait provision pour l'Ennâyer, de qechqcha pour plusieurs mois. — Cf. Khit'at', p. 93, l. 20, واصناف النوروز البطيخ والرمان الخ.

(2) Les petits Tlemceniens portent leurs fruits dans un sac préparé pour la circonstance.

(3) ar. قريسة, pl. قرايس, berb. Kef ثجعوث, Khemis ثجعورث.

(4) Ar. مسخنة, pl. مساخن et مسخنات ou حربل, pl. حرابل. Les musulmans font remarquer que ces baguettes de pâte sont disposées en forme de croix; à Tlemcen, certaines personnes ne les mangent pas. — Au Khemis, on recouvre simplement l'œuf avec de la pâte.

(5) A Tlemcen, ceux qui font cuire le pain que l'on porte à leur four (طرّاح) gardent une partie des pains et demandent des étrennes (عوايد), on leur donne de l'argent, des fruits; on donne aussi des étrennes aux hommes chargés d'enlever les ordures (زبّال), ainsi qu'aux garçons des bains maures.

Pour faire un gâteau avec des œufs (1), les femmes en cassent vingt ou trente, y mêlent du levain (2), des raisins secs, du sucre. Lorsque cette pâte a levé, on la place dans une marmite et on la fait cuire dans de l'huile. On enlève le gâteau et, après l'avoir laissé refroidir, on le mange, en compagnie d'invités (3), avec du pain de froment.

On ne mange pas, ce jour-là, de pain d'orge, mais seulement du pain de farine de blé (4). Les femmes ont soin de jeter les coquilles au loin, afin

---

(1) Ce gâteau n'est pas connu à Tlemcen; il y est remplacé par la h'arira (حريرة). Voici comment elle se prépare : avec de la semoule grossière, on fait une pâte à laquelle on mêle un peu de levain; puis on laisse fermenter toute la nuit. Placer aussi dans l'eau, pour qu'ils gonflent, des pois chiches, des fèves, que l'on fait cuire le lendemain avec toutes sortes de légumes. On pile de la كرويا (cumin), en lui disant :

شهد يا الكرويا * ما تموت شي يهودية

« Prononce la formule : lâ ilah ilâ Allah, et tu ne mourras pas juive ».
Quand les légumes sont cuits, on ajoute la pâte que l'on a laissé lever; on obtient ainsi une bouillie que chacun mange saupoudrée de cumin.

(2) Pour l'Ennâyer, on ne donne pas son levain aux voisins, on ne le prête pas, mais il est fait plus volumineux que d'habitude; cela, afin que toute l'année, tous jouissent dans la maison d'un grand bien-être dont le levain est le symbole.

(3) Près de *Mascara*, on réunit pour l'Ennâyer, le plus d'hôtes possible. Aux environs de *Tlemcen*, dans certains douars, les habitants se réunissent sous une même tente, de préférence sous celle d'un homme qui a perdu sa fortune, ils y font un repas ensemble. — On ne s'absente pas pour l'Ennâyer.

(4) Afin d'avoir de ce pain à manger toute l'année. — Cf. Maqrîzy, Khit'at', p. 493. بكلة خبز بسّرما رق.

Le blé entre dans une autre préparation qui se mange un peu partout le troisième jour d'Ennâyer : c'est le cherchem (شرشم).

Pour le préparer, les femmes placent, dans de l'eau et pendant plusieurs jours, du blé, des fèves, des pois chiches. Quand ces graines ont gonflé, on les fait cuire dans de l'eau légèrement salée. Le cherchem se mange sans cuiller, avec les doigts. Si le grain a beaucoup augmenté de volume dans l'eau, l'année sera bonne. — On dit ici :

كُل الشرشم لا تتحشم * رب عالم ما دسينا شي
فُم تسلّف لا تتوهرى * قاع الكلة ما فيها شي

« Mange du cherchem sans honte, Dieu sait bien que nous n'avons pas caché (de mets plus présentables).

qu'il n'arrive à personne de marcher dessus (1).

A celui qui n'a rien, nous offrons des figues, des grenades mises en colliers, un petit pain (2) ; de cette sorte, ses enfants ne pleurent pas d'envie en voyant les friandises des autres.

— Va emprunter et ne trompe pas le monde.

— Dans le campement tout entier, il n'y a pas autre chose ».

Autrefois, disent les cultivateurs des environs, comme on allait labourer à d'assez grandes distances, les travailleurs n'emportaient pas de vivres ; ils se nourrissaient d'une partie des semences cuites à l'eau : blé, fèves, pois. Si alors, un des laboureurs venait à mourir, il avait, en quelque sorte, *mangé de la prochaine récolte à laquelle lui donnait droit son travail*.

Un mets de préparation tout aussi simple et qui se mange beaucoup pour l'Ennâyer est la guelia (قليّة). On pile de l'orge préalablement grillée et on humecte d'un peu d'eau la farine obtenue.

(1) Une jeune Tlemcénienne, qui marcherait sur des coquilles d'œufs, ne trouverait pas de mari, surtout si cela lui arrivait pendant l'Ennâyer. Même croyance à *Nédromah*.

(2) On n'éconduit jamais, à Tlemcen, un mendiant le jour d'Ennâyer. On raconte qu'un jour Ennâyer vint, en personne, sous les traits d'une vieille femme, demander l'aumône à une porte. La maîtresse de la maison était occupée à ce moment à faire des crêpes. Elle sortit, tenant à la main la broche qui lui servait à retirer les crêpes et en menaça la mendiante. Ennâyer s'enfuit. Mais, comme s'il avait emporté avec lui toute prospérité, pendant l'année entière, la faim se fit sentir dans cette maison. Et la malheureuse femme vint conter l'histoire à ses amies. « Mais, c'était sûrement Ennâyer, dirent-elles, quand il reviendra, traite-le généreusement. » La vieille revint à l'Ennâyer suivant, fut bien reçue et le bien-être rentra à la maison.

A *Saïda*, des vieillards vont de porte en porte. Ils font des souhaits : عام مبروك. Bonne année !

الله يدخله عليكم بالحنّة والرحمة. Que Dieu vous apporte une année de clémence et de miséricorde ! — Des souhaits faits sans sincérité se retournent contre celui qui les a formulés. — On se fait aussi des cadeaux. A *Nedromah*, à *Tlemcen*, le fiancé envoie, à sa promise, un *sultani* d'or, un foulard de soie. Sa famille offre, aux parents de la fiancée, une corbeille de palmier nain (قطّاية) remplie de fruits divers et de pains aux œufs. Elle en reçoit le lendemain un *t'îfoûr* (table ronde avec bordure en planches) garni de crêpes et un pot de miel. — Même échange entre la famille d'une femme mariée pendant l'année et le nouveau ménage. — On s'offre, entre voisins, des assiettes pleines de *berkoukes* (Nedromah). Les musulmans portent des fruits et des crêpes aux juifs de leur connaissance qui leur offrent en retour des *reqâqâs* (à pâte sans sel ni levain), à la fête dite des reqâqâs. — Cf. El'Abdery, *Medkhel*, p. 175, ligne 16.

Tous les enfants vont jouer sur la pente (1) des montagnes, ils emportent des crêpes, du pain, des figues et, quand ils ont bien joué (2), ils mangent (3) et reviennent à la maison.

Parfois ils vont, quand le soleil est chaud, jusqu'à la grotte des Ath Moumen (4). Au moyen d'une tige de férule, les petites filles font une poupée qu'elles revêtent comme une mariée (5) et jouent, en chantant (6), jusqu'au coucher du soleil.

Quand approche la nuit, on fait un lion (7). Deux hommes, placés l'un

---

(1) Les termes الآغ et لوز désignent les pentes gréseuses que domi- les falaises dolomitiques (أزرو).

(2) Ces jeux sont très divers. En *Kabylie*, les enfants se réunissent et élisent un président, lequel désigne un de ses camarades pour amuser la société par ses facéties.

(3) A *Mascara*, à *Saïda*, à *Géryville*, on doit manger beaucoup le jour d'Ennâyer et ainsi, on ne souffrira pas de la faim pendant l'année nouvelle. — A Tlemcen les parents recommandent la sobriété aux enfants et menacent les gloutons de l'*âdjoûzat ennâyer* (عجوزة انايـر). Cette vieille femme ouvre, pendant la nuit, le ventre des enfants qui ont trop mangé, prend la nourriture qui s'y trouve, et coud la plaie avec du palmier nain (à Nedromah عقوزة), on l'appelle à Géryville la *lemmâsa* (لماسة) ; elle chatouille, pendant la nuit, ceux qui n'ont pas suffisamment mangé.

(4) Grotte creusée dans les dolomies, près du village du Kef. Les grottes sont très nombreuses dans la région.

(5) A Tlemcen, les fillettes ont coutume, ce jour-là, de marier leurs poupées (*blîsa*).

(6) A *Géryville*, les petites filles habillent une cuillère et chantent des prières analogues à celles de l'*istisqa*.

(7) Cette coutume peut être rapprochée de la suivante, rapportée par l'auteur du *Medkhel*, p. 178 :

انهم ياخذون انسانا منهم... فيغيرون وجهه بجير او دقيق الخ

Voici la traduction du passage : « (*Au Caire*) ils prenaient l'un d'entre eux... Avec du plâtre ou de la farine, il rendaient son visage méconnaissable, puis lui faisaient une barbe de fourrure ou d'autre chose et l'habillaient d'un vêtement rouge pour bien le faire voir. Après l'avoir coiffé d'un long bonnet pointu, ils le juchaient sur un âne décati, plaçaient autour de lui des branches vertes de palmier dépouillées de feuilles et des rameaux portant des dattes non mûres, lui mettaient à la main une sorte de registre ; il semblait ainsi faire aux gens le compte de l'argent mal acquis qu'il voulait leur enlever.

» Ils allaient, avec lui, aux portes donnant sur les rues et passages de la ville, ainsi qu'aux boutiques et aux cases situées sur les marchés. Ils y prenaient de force diverses choses qu'ils mangeaient. Quelqu'un voulait-il les empêcher d'agir ainsi ? Ils lui jetaient de l'eau, souvent mêlée de

devant l'autre, la face tournée vers le sol, se saisissent. Les jeunes gens vont chercher un tellis dont il les revêtent et qu'ils fixent au moyen de

---

terre et l'accablaient de coups et d'injures... Et si, pour se protéger et dans le but de se soustraire à ces vexations, les habitants fermaient la porte, c'était pis encore. Combien de fois des portes trop faibles furent enfoncées ! Combien d'autres dans lesquelles ils lancèrent tant d'eau que l'on ne pouvait plus ni entrer ni sortir ! Et que de fois ils firent sortir le maître de la maison ! Si celui-ci ne leur accordait pas ce qu'ils convoitaient, ils le déshonoraient et le maltraitaient plus encore. » Voir aussi *Maqrîzy Khit'at'* I, p. 493 et 269.

Cette coutume de promener un lion pour l'Ennâyer se rencontre au *Khemis*, à *Tr'alimet*, au *Bou Hallou (Beni Snous)* et aussi chez les *Beni Bou Saïd*, ainsi que dans l'*Aurès* à ورفخ.

A *Tlemcen*, il y a quelques années, les élèves de chaque école coranique faisaient, pour l'Ennâyer, une quête au profit de leurs maîtres. De vigoureux tolbas, un bâton à la main, conduisaient des ânes chargés des denrées recueillies. L'un des tolbas se plaçait sur le visage un masque taillé dans une citrouille, agrémenté d'une barbe, de sourcils et barbouillé de plâtre. Le taleb masqué s'appelait *Boûbennâni*. Il parcourait les rues de la ville, suivi de ses camarades qui criaient : « *Boûbennâni !* ». Voici leurs paroles, dont le sens m'échappe :

بوبنّاني هاهاه * وَثنّاني هاهاه * وَثلّثلُوهاهاه * وَرْبَعلّوهاهاه *
وَخمْسلّو هاهاه ....

Et ainsi, jusqu'à dix.

Sans autrement s'annoncer, Boûbennâni entre dans chaque maison et se couche dans la cour. Ses camarades entrés avec lui l'interpellent :

باش اتفوم ابُوبنّاني

« Moyennant quoi te lèveras-tu, Boûbennâni ? »
Celui-ci répond :

انفوم بالشريحة والكرموس * والجوز البروفي * والرمان المشفوف *
وفطور الطالب مالبوف

« Je me lèverai pour des figues sèches, ouvertes ou non ; pour de grosses noix, pour des grenades que la maturité a fait éclater ; pour le déjeûner du maître par dessus le marché ».

Le maître de la maison donne aux tolbas des fruits mélangés, du grain, de la farine. Les jeunes gens remercient en chantant (*Air :* لا اله الا الله, *aux enterrements*) :

هذا الدار دار الله * وَالطلبة عبيد الله
عمّرها وثمّرها * بْجاهك يا رسول الله

tresses d'alfa ; on n'oublie pas de pourvoir le lion des attributs de son sexe. Alors l'individu placé devant se met à rugir dans un mortier qu'il a à la main. La marmaille emmène le lion dans les maisons et les tentes, où il effraie les petits enfants. Les jeunes gens disent aux habitants : « Donnez-nous pour le dîner du lion ». On leur donne des figues, des beignets, du pain, des crêpes. Tout ce monde vient ensuite au bordj du caïd. Chemin faisant, le lion danse au son d'un tambourin. Puis on se réunit dans un endroit voisin de la Tafna ; les jeunes gens se partagent le produit de la quête, mangent et se séparent après avoir récité la fatiha.

« Cette maison est la maison de Dieu. Et les tolbas sont les serviteurs d'Allah.

» Puisse-t-elle par considération pour toi, ô Envoyé de Dieu, être habitée et prospère. »

Mais si l'on n'a rien donné à Boûbennâni, le vacarme commence. Les jeunes gens hurlent :

المسمار في اللوح * مول الدار مذبوح * شبرية معلقة *
مولاة الدار مطلقة *

« Que le maître de la maison soit égorgé ! Et la maîtresse répudiée ! » (Les autres paroles « le clou dans la planche, le pot suspendu » ne paraissent être là que pour la rime).

Quand les tolbas d'une école se rencontraient avec les élèves d'une autre, une bagarre, souvent sanglante, commençait. Le parti qui l'emportait dépouillait l'autre. Le produit de la quête était apporté au maître qui donnait un repas (زردة) et accordait un jour de congé. Ce genre de quête est actuellement interdit à Tlemcen. (Les vieillards affirment que le personnage masqué était déjà appelé Bou Bennani avant l'arrivée des Français ; on prononce aussi بومنّاني *Boûmennâni*).

A *Nédromah*, le personnage déguisé s'appelle المسيح, *le Messie ;* il porte un masque en peau de lapin. Il est coiffé d'un vieux كسكاس, garni de plumes. On lui passe au cou un collier de coquilles d'escargots (اغلال). Le *Messie* danse. Un camarade l'accompagne en frappant sur un tambour fait d'une marmite défoncée, recouverte d'une peau. Un individu, portant un sac, suit le *Messie* et recueille des figues aux portes ; on l'appelle حمار الكرموس, *l'âne aux figues.*

Dans les environs de la ville, c'est un jeune garçon qui se déguise en femme et demande, à chaque porte, des figues.

Dans la Grande Kabylie, un homme masqué se promène dans le village à la tombée de la nuit (*Michelet*). Cf. Masqueray. *Documents historiques recueillis dans l'Aurès, Rev. afric.*, tome XXI, p. 115 et G. Mercier, *Le Chaouïa de l'Aurès*, page 31.

Et comme cette année-ci est sèche, nous avons ajouté cette prière : « O Seigneur, donne-nous de la pluie » (1).

Après le dîner, le maître de la maison va vers ses brebis et les appelle ; si elles bêlent, la nouvelle année sera bonne ; si le troupeau se tait, l'homme se rend auprès de ses vaches et leur parle ; un beuglement comme réponse est le présage d'une année passablement prospère. Si les vaches restent silencieuses, le maître se dirige vers ses chèvres. L'année sera médiocre si elles bêlent, mauvaise si elles se taisent (2).

Le lendemain, nous préparons au village un chameau (3). On fait un faisceau de perches que l'on lie avec des tresses d'alfa. On apporte alors une tête de cheval, ou d'âne, ou de mulet ; on y adapte une branche que l'on fixe ensuite à l'une des extrémités du faisceau en question. Trois hommes, masqués par une couverture, supportent le tout. Cela représente un chameau. Dans des raquettes de figuiers de Barbarie (4), on taille à l'animal des oreilles, et aussi des yeux au milieu desquels on

---

(1) Pour la fête du Nîroûze, on se jetait de l'eau. Cf. Maqrîzy, *Khiṭ'aṭ'*, I, p. 493, et El 'Abdery, *Medkhel*, I, p. 178. Sur les rites de l'istisqa cs. A. Bel, *Quelques rites en usage chez les Musulmans moghribins pour obtenir la pluie*, sous presse (publication de l'École des Lettres d'Alger).

(2) Même coutume à *Mascara*. Chez les nomades de cette région, pendant cette première nuit, on place aussi sur les tentes quatre assiettes renfermant du sel et dont chacune représente l'un des mois suivants : Janvier, février, mars, avril. Le lendemain, de bonne heure, on les examine. Si, dans l'assiette de janvier, le sel est humide, ce mois sera pluvieux. Si le sel est resté sec dans telle autre, le mois qu'elle représente verra la sécheresse.

A *Figuig*, au lieu de sel, on prend comme corps hygrométrique des flocons de laine.

A *Tlemcen*, on place quatre petites pierres de sel sur du berkoukes humecté de lait. Chacune d'elles est recouverte d'une coquille de noix portant le nom de l'un des quatre premiers mois.

On dit aussi :

الا روات فنّاير انقص من الخماير وزيد فالمطاير * والا ما روات
شى زيد فالخماير وانقص من المطاير

« Si, à l'Ennâyer, la terre est trempée d'eau, laisse moins de grain au silo et ensemence une plus grande surface de terre humide.

Mais si la terre est restée sèche, laisse le grain en réserve et sème peu ».

(3) Cette coutume ne m'a pas été signalée ailleurs, même dans les villages des Beni Snous les plus voisins du Kef.

(4) Opuntia ficus indica, ar. كرموس النصارى berb. لهنديث.

place des petites coquilles d'escargots. On fait, de ces coquilles, un grand collier que l'on passe au cou du chameau (1). Enfin, on lui ajoute une queue faite d'une branche de palmier (2). On le promène ensuite comme on l'a fait pour le lion, et la marmaille crie : « Donnez-nous à manger pour le chameau (3) ».

On ne revêt pas, pour l'Ennâyer, de beaux habits, comme on le fait un jour de fête (4).

Si l'un de nous veut arriver à découvrir, dans les broussailles, les œufs de perdrix, il se teint, le premier jour d'Ennâyer, le bord des paupières avec du collyre ; puis, la nuit, se plaçant un tamis sur le visage, il compte les étoiles au ciel. Cela, afin de renforcer sa vue (5).

---

(1) Cf. l'âne aux figues de Nédromah, p. 19, note 1.

(2) Cf. *Medkhel*, I, p. 178.

يجعلون حوله الجريد الاخضر وشماريخ البلح

(3) Cf. Maqrizy, *Khit'at'*, I, p. 493, l. 12.

وعملوا جبلة وخرجوا الى القاهرة... فطيف بهم على الجمال

(4) A *Tlemcen*, on se garde d'aller au bain pendant les trois jours de fête, durant lesquels on ne change ni de linge, ni de vêtements. On ne se rase pas (en *Kabylie*, on choisit ce jour pour faire aux enfants leur première coupe de cheveux). On ne se taille pas les ongles (cf. René Basset : *Superstitions relatives aux ongles*. Revue trad. pop. tomes IX et suiv.). Si, par mégarde, on s'est coupé les ongles, on enterre plus soigneusement que d'habitude les parties enlevées (il en est de même chez les Juifs de Tlemcen). Ceux qui ont de la vermine craignent, le jour d'Ennâyer, de s'en débarrasser. Certains maris évitent d'avoir, pendant la première nuit d'Ennâyer, des rapports avec leurs femmes. L'enfant qui en pourrait naître apporterait le malheur dans la famille. Pendant trois jours, les femmes ne balaient pas les chambres ; ou bien, si elles le font, elles laissent les balayures dans un coin, à l'intérieur de la pièce ; afin, disent-elles, que la prospérité ne sorte pas de la maison ; car une chambre nettoyée à ce moment resterait, toute l'année, nue comme l'aire que l'on a soigneusement balayée après le dépiquage. Chez les *Beni Snous*, on fait rentrer, pour l'Ennâyer, les objets prêtés. A *Saïda*, on achète pour ce jour un balai neuf, que l'on introduit dans la maison en le jetant, par dessus les murs, de la rue jusqu'à la cour intérieure. Le sel prend le même chemin. Cf. sur le bain le jour du Nîroûze. El'Abdery *Medkhel* I, p. 180, l. 27. Masqueray : Documents hist., *loc. cit.*, p. 115 « on change tout ce qui est vieux, usé, dans la maison et dans les vêtements ».

(5) Cette coutume se rencontre un peu partout en Oranie. A *Tlemcen*, les enfants se mettent aux yeux du collyre, les uns pour faire fuir

Une femme est-elle en train de faire une natte (1) aux approches d'Ennâyer ? Elle s'empresse de l'achever pour l'enlever du métier avant la fête ; elle détache ensuite le roseau auquel est fixée la trame. Parfois ses voisines viennent l'aider. Si cette femme, n'enlevant pas la natte, lui laissait passer l'Ennâyer sur le métier, un malheur surviendrait, qui éprouverait ses enfants, son mari, ses biens. On agit de même pour un burnous ou une jellaba (2).

---

l'adjoûzet-ennâyer, d'autres, pour préserver l'œil du froid ou d'une lumière trop vive. En *Kabylie*, presque tout le monde fait usage ce jour-là de collyre. A *Nédromah*, certains se teignent les mains avec du henna.

Cf. *Medkhel*, p. 180 ومن ذلك اكتحالهم في صبيحة ذلك اليوم الخ

« Les Musulmans du Caire avaient coutume, le matin du jour d'Ennâyer, de s'enduire le bord des paupières de سذاب (rue ?), ou de (الكحل الاسود) collyre noir, ou d'autres produits. Ils prétendaient que, de la sorte, l'individu acquérait une vue plus perçante, grâce à laquelle il découvrait les (خشاش) oiseaux et reptiles de petite espèce, sans qu'aucun d'eux restât caché pour lui ».

L'Ennâyer est le jour choisi par les sorcières pour jeter les sorts. Aussi les gens qui savent exactement la date de la fête se gardent de la faire connaître, afin que les magiciennes ne puissent faire leurs préparatifs (faire descendre la lune dans un plat, enduire de collyre les yeux d'un coq, rouler du couscous avec une main de mort, suspendre les pierres du foyer, etc.) (Tlemcen). Cf. El'abdery *Medkhel* I, p. 180, l. 4. On prépare pendant cette nuit des médicaments que les médecins donnent comme infaillibles. On place la préparation dans des fioles que l'on expose sur la terrasse à la lumière des étoiles (Cf. El'Abdery, *Medkhel* I, p. 180, l. 22 et *Ann. sociol.* 1896-1897 p. 213).

(1) Ces nattes, vendues à Maghnia et à Tlemcen sous le nom de nattes des Beni Snous, sont fabriquées par les femmes. La trame est en bourre de palmier-nain. La chaîne est faite de brins d'alfa diversement colorés, auxquels se mêlent quelques fils de laine, ordinairement rouges.

(2) Si, dans une famille, un enfant, né avant l'Ennâyer, perce des dents, une petite fille le prend sur son dos. Elle se présente ainsi aux portes en demandant de quoi préparer à l'enfant de la bouillie (pour lui faire pousser les dents). Ses compagnent chantent :

يا سنينة يا بنينة ❀ تخرج لوليدي سنينة ❀ بجاه مكة
ومدينة ❀ ورجال الله كاملين

« O petite dent, excellente petite dent, tu viendras à mon jeune enfant, par considération pour (les deux villes saintes), La Mekke et Médine et pour tous les saints de Dieu ».

Les enfants des riches, aussi bien que ceux des pauvres, sont ainsi conduits de porte en porte, cette démarche ayant surtout pour but de préserver l'enfant du mauvais œil.

Si une femme n'a pu achever une natte commencée, elle l'enlève avant l'Ennâyer et la fait porter au loin dans la montagne. Puis, la fête passée, on la place de nouveau sur le métier et on l'achève.

Voilà comment se passe le premier de l'an chez les Beni Snous. Que cette année soit heureuse pour vous !

EDMOND DESTAING,
Professeur à la Médersa de Tlemcen.

NOUVELLES EXPLORATIONS A CHERCHEL

RAPPORT

ADRESSÉ A

M. JONNART, Gouverneur Général de l'Algérie

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

J'ai l'honneur de vous présenter le résumé des découvertes que les crédits alloués pour 1904-1905 ont permis d'effectuer.

La reproduction ci-jointe en photogravure des principaux objets d'art exhumés au cours de ces recherches montre que, cette année encore, les résultats obtenus compensent les sacrifices consentis (à ne tenir compte que de la valeur purement matérielle de ces objets).

Précédemment, nous avions exploré, outre la région des tombeaux, deux élégantes villas romaines (chez MM. Marcadal et Félicien), un temple et une basilique (chez MM. Volto et Delkiche), deux établissements de thermes (sur le champ de manœuvres et au bord de la mer). Cette fois les investigations ont surtout porté sur le théâtre. Nous espérions que les statues, si on en trouvait, pouvant se rattacher à un monument déterminé, auraient ainsi plus d'intérêt.

I

Le théâtre antique de Cherchel

Des fouilles viennent d'être pratiquées au-dessous de la caserne des tirailleurs, dans la zone de terrain correspondant à l'emplacement de la scène antique. Cette zone, que l'État a oublié de se réserver, appartient aujourd'hui à cinq propriétaires, sans compter la commune qui en possède une importante parcelle.

Deux d'entre eux, MM. Sadoun et Ehrard, ont même leurs maisonnettes exactement posées sur le milieu même de la scène, qui était l'endroit le plus orné. Deux autres, MM. Lajouze et Quartero nous ayant gracieusement accordé toutes facilités pour explorer leur lot, ces recherches n'ont pas été sans profit pour le musée local. Elles l'ont enrichi d'acquisitions nouvelles.

On pouvait penser qu'il ne restait presque aucun vestige de ce théâtre dont les gradins et le portique avaient pourtant duré jusqu'en 1840, et dont la scène, a-t-on écrit, (de La Blanchère, *de re Jubâ*, p. 59) avait seule disparu à cette époque (1).

Les gradins en pierre de taille, disposés sur la pente de la colline, où les spectateurs se tenaient assis face au nord, c'est-à-dire face à la mer, et qui figurent encore dans les planches de Ravoisié (album archéologique sans texte 1841), arrachés lors de la construction des casernes, furent utilisés comme matériaux. Puis l'hémicycle lui-même, qu'une courbe de terrain dessinait, devint carrière de tuf. Aussi, peu d'habitants savent-ils aujourd'hui pourquoi la rue qui mène à ce trou béant s'appelle rue du Théâtre. J'ai vu des enfants du pays — tant le souvenir des choses se perd vite — attribuer cette désignation à ce fait que des zouaves auraient dressé autrefois, dans ces parages, quelque estrade pour y jouer la comédie !

S'appuyant sur ces actes de vandalisme et ces témoignages et les résumant, M. Gsell, dans son ouvrage d'ensemble sur les Monuments historiques de l'Algérie, qui donne avec exactitude l'état actuel de nos connaissances à cet égard, a pu écrire (tome I, p. 199) : « A Cherchel, le théâtre a complètement disparu ».

Or, les fouilles que nous venons d'entreprendre, et qui ont été poussées jusqu'à sept mètres de profondeur, démontrent que la scène, qu'on supposait totalement détruite, parce qu'elle était recouverte de monticules, de cactus et d'habitations, subsiste entière. (Planches VI et VII).

Nous avons déblayé, avec son entrée donnant sur un passage dallé, tout le couloir (côté est de la scène) conduisant à l'orchestre, c'est-à-dire à la plateforme semi-circulaire située entre la scène et les étages de gradins, qui servait aux évolutions du chœur chez les Grecs, mais qui était réservée, chez les Romains et dans leurs colonies, aux spectateurs de distinction. Dans ce couloir (large de 4m35 et long de 28m70, de l'entrée à la naissance de la courbe de l'orchestre) gisaient des chapiteaux, des fûts de colonnes en marbre vert, piqué de rouge, en brèche d'Afrique, en marbre blanc veiné de noir, ou strié comme de l'agate. Les uns sont lisses et les autres sillonnés de vingt-quatre cannelures. Une des

(1) « Theatrum... usque ad ann. 1840 quo Galli urbe potiti sunt, *scenâ tantummodò destructâ*, duraverat. »

colonnes, qui était sans doute engagée, n'est cannelée que sur les deux tiers de son pourtour. On a roulé ces colonnes (dont trois fragments se raccordent, mesurant ensemble 4 m. 50) sur l'Esplanade, où elles serviront de bancs de luxe aux promeneurs, le musée étant trop plein pour recevoir ces gros matériaux. Nous avons mis au jour également un escalier voûté, semblant longer extérieurement les gradins (large de 1 m. 50), et plusieurs chambres, annexes de la scène, dont les murs, d'une construction très soignée, ont encore leurs plinthes de marbre. Dans l'une de ces pièces, qui a pu servir pour la garde des costumes ou la manœuvre des décors, en deçà et tout près du couloir, nous avons recueilli un énorme fragment d'entablement corinthien, une tête colossale, presque intacte, de Muse ou d'Apollon, et une statue drapée.

Sur cette scène, à la façade richement décorée, évoluaient, il y a dix-huit siècles, les acteurs tragiques en longue robe traînante, les histrions vêtus de jaune, les mimes au costume bariolé comme celui d'Arlequin, tous ces danseurs au son de la flûte et ces bouffons dont les postures licencieuses et le jeu impudique ont tant de fois excité la réprobation des écrivains chrétiens d'Afrique, comme Minutius Félix, Lactance et Saint Augustin.

Les dispositions acoustiques de ce théâtre adossé à la colline paraissent avoir été des plus heureuses. Même en l'absence du mur de fond qui servait de réflecteur à la voix, nous avons pu constater qu'un spectateur, assis tout en haut des gradins, perçoit nettement des paroles prononcées sans effort dans la partie basse, à l'endroit qu'occupait la scène.

Les vastes proportions de cet édifice, il a plus de quatre-vingt-dix mètres de large, d'après le plan soigneusement relevé par M. Munkel (Planche VIII), indiquent qu'il servait, non seulement à une élite, friande de fines comédies comme étaient celles de l'africain Térence, mais à la foule, non moins avide de drames, de pantomimes et de divertissements chorégraphiques que de courses de chars et de combats de bêtes. Comme Carthage, l'autre brillante cité du littoral, et comme Rome elle-même, Césarée de Maurétanie possédait son théâtre, son hippodrome (dont on n'a pas encore fouillé la *spina*) et son cirque ou amphithéâtre (à droite de la route d'Alger), dont l'arène aujourd'hui transformée en champ d'orge a vu le martyre de sainte Marcienne, livrée aux lions et aux léopards pour avoir brisé une statue de Diane.

Selon quelques historiens (de la Blanchère, *l. c.* p. 59) (1), c'est dans le théâtre dont nous venons d'explorer une partie (la partie orientale) qu'un autre martyr de Césarée, Arcadius, aurait subi le supplice. En me

---

(1) « Propè nihil superest e ditissimo aedificio *memoria. S. Arcadii ibi martyrium passi* claro ».

reportant aux fastes de l'Église d'Afrique, aux textes des légendes consignés dans les *Acta sanctorum*, je n'ai pas trouvé d'indication topographique autorisant cette conjecture. L'anonyme et pieux narrateur se contente de prêter un discours à saint Arcadius, auquel on avait arraché les ongles, coupé les doigts, les mains, les pieds, mais à qui restait la langue pour glorifier Dieu et pour exhorter les témoins de son supplice à se convertir. S'adressant à ceux qui l'entouraient et qui avaient sous les yeux une scène barbare et étrange, le pauvre mutilé leur dit : « *Spectatores insoliti theatri...* » Cette simple apostrophe du martyr : ... « Spectateurs d'un théâtre inaccoutumé... » suffit-elle pour établir que sa passion (inscrite dans les annales à la date du 12 janvier 304) a eu lieu en plein théâtre ?

Quoi qu'il en soit, cet édifice ne présentait pas une ornementation moins luxueuse que les grands Thermes, à en juger par la profusion et la variété des marbres indigènes et exotiques, et de toutes couleurs, que nous avons rencontrés. Ils font songer à la description des escaliers de l'abbaye de Thélème, dans Rabelais, qui étaient « part de porphyre, part de *pierre numidique*, part de marbre serpentin. » Nous avons trouvé, outre des bandes de marbre blanc de Carrare, coloriées en rose, des fragments de porphyre vert (importé d'Égypte), des morceaux de serpentine (provenant d'Italie), des consoles et des pilastres d'albâtre translucide (tiré d'Aïn-Tekbalet, province d'Oran), des plaques de revêtement en brèche d'Afrique, comme gemmées, où des roses mettent leur éclat sur un fond noir et vert (originaire de Chemtou, Tunisie).

On sait, dans les laboratoires de géologie, le prix élevé qu'atteignent les collections d'échantillons de marbre et de roche ornementale provenant des ruines de Rome (deux cent vingt-cinq francs pour quarante-cinq échantillons en petits carreaux polis, de 0^m08 de côté). Avec les débris de marbre extraits des ruines de Césarée — qui entretenait des relations commerciales avec Athènes, Rome et Alexandrie — il serait possible de composer, pour le musée, des tables de mosaïque presque identiques.

Voici l'énumération des fragments d'architecture et de sculpture rencontrés jusqu'à présent dans ces fouilles et déposés au musée :

Corniche. — Huit fragments de corniche corinthienne, presque tous d'une conservation parfaite, et d'un beau travail, semblant d'après leurs dimensions, avoir fait partie du décor intérieur.

Le plus considérable de ces fragments, d'un seul bloc de marbre, et qui n'a pas son semblable au musée, mesure 2^m40 de long sur 0^m67 de hauteur. Il présente une rangée de modillons ou consoles, large de dix centimètres sur seize centimètres de haut, sur chacun desquels est sculptée une feuille d'acanthe. Les modillons sont séparés les uns des autres par d'élégantes rosaces, de formes ingénieusement variées, les pétales diffé-

rant de nombre et d'aspect (tantôt quatre, tantôt cinq, ici relevés, là incurvés, et plus loin contenant en bordure huit moulures ovales).

En bas un rang de trente sept oves, séparés par des fleurs, placés au-dessus d'un rang de dés rectangulaires ou denticules (larges de trente-cinq millimètres).

En haut, un rang d'ornements en forme de rais de cœur (0m03 de haut) (Planche III).

Colonnes. — Les colonnes exhumées ont été transportées sur l'Esplanade, mais deux fragments en brèche d'Afrique et deux fragments cannelés (ayant peut-être appartenu à un double étage de colonnes du mur de scène) ont été mis au musée, comme spécimens.

Deux colonnes, en brèche d'Afrique, ont été trouvées sciées, ou à demi sciées, longitudinalement. La poudre de grès, nécessaire pour l'opération, était encore auprès. Ceux qui ont voulu, après l'incendie et à une basse époque, les débiter en plaques ornementales, ont été dérangés dans leur travail, qui est inachevé.

Chapiteaux. — Un chapiteau corinthien (marbre blanc, hauteur 0m70) orné de deux rangs d'acanthe, d'où partent de grosses tiges qui s'infléchissent en volutes sous chacun des angles de l'abaque. Entre ces grosses nervures, monte une tigette droite, en spirale, comme un foudre, rappelant les chapiteaux du temps de Mars Vengeur à Rome.

Sur une des faces, le chiffre XVII, point de repère pour l'édificateur de la colonnade.

2° Un autre chapiteau corinthien, de grandes dimensions (marbre blanc, hauteur 0m94, diamètre 0m67). Entre les grosses nervures issues des acanthes, une tigette terminée en fer de lance.

Sur la tranche inférieure du chapiteau, en bordure, cette inscription en grandes lettres :

P. ANTIVS AMPHIO

(lettres liées *a* et *m*, *m* et *p*, *h* et *i*)

Publius Antius Amphio....

C'est sans doute le nom de l'artiste qui a sculpté le chapiteau. Son joli surnom (*Amphion*) évoque le souvenir du constructeur légendaire des remparts de Thèbes, dont les blocs se superposaient d'eux-mêmes et harmonieusement, aux seuls accords de sa lyre. (Planche II).

3° Un chapiteau corinthien (marbre, hauteur 0m58, diamètre 0m44), avec une tigette centrale terminée par une sorte de bouton de lotus.

4° Un chapiteau, de mêmes dimensions que le précédent, mais qui a séjourné dans le feu, et dont le décor s'est écaillé ou effrité sous l'influence de la flamme. Quelques fragments de colonnes, qui vont s'émiettant, comme pourris et désagrégés, portent également la trace d'un violent

incendie (datant peut-être de la fameuse insurrection du roi Firmus, en l'an 371).

5° Un élégant chapiteau-applique (plaque de marbre blanc, hauteur 0m55) décoré latéralement de feuilles d'acanthe, avec une tige fleurie en forme de thyrse, entouré de rosaces, comme motif central. Le thyrse, ou lance terminée par une pomme de pin, était un des attributs de Bacchus, sous le patronage duquel se donnaient les représentations dramatiques. (Planche IV).

Un autre chapiteau de pilastre, d'un décor analogue, mais d'un relief plus accentué et plus vigoureux.

Une colonnette, enguirlandée de feuilles de lierre (feuillage consacré à Bacchus).

Deux couronnements de colonnettes en forme de coupes, dont l'une est ornée en dessous de feuilles d'acanthe, et à la partie supérieure d'une bordure de feuilles et de glands de chêne. (Planche IV).

Deux épaisses consoles d'albâtre (longueur 0m28, hauteur 0m25) décorées latéralement d'une sorte de corne d'abondance d'où s'échappe une palmette (peut-être un de ces aplustres ou ornements de poupe de navire rappelant que Césarée était ville maritime). (Planche III).

Une console de marbre, en forme de S. ayant pu servir de séparation entre deux fauteuils.

Un bucrâne, ou tête de bœuf desséchée, qu'on trouve dans la décoration des autels grecs, et qui rappelle les sacrifices faits aux dieux (marbre blanc, hauteur 0m24, largeur frontale 0m13).

Un autre bucrâne, d'une égale vérité anatomique, présentant à l'arrière comme le précédent, une face plate, avec un gros trou de scellement. Il devait faire partie avec des guirlandes et des rosaces, du décor de la frise du mur de scène. (Pl. IV).

Un pied bifide (appartenant à un bœuf qui figurait peut être dans une scène de sacrifice).

Un pied de femme, pied droit, nu, adhérent à un socle (0m30 de long), et un pied d'homme sans support, avec la naissance de la jambe (hauteur 0m19), tous les deux en beau marbre et d'une jolie exécution. (Pl. IV).

Un pied tout entrelacé de courroies.

Un fragment de cuisse, vêtue comme d'un maillot en filet.

Un autre fragment (hauteur 0m15) présente à sa face antérieure des courroies lacées et nouées, et sur les côtés des enroulements de fleurs (brodequin décoré ?)

Un fragment de pied gauche (largeur 0m19) et une main gauche (largeur 0m12).

Un genou (marbre).

Un socle avec l'empreinte en creux des contours d'un pied. (Pl. IV).

Tous ces menus fragments laissent supposer que les colonnes enca-

draient des niches rectangulaires ornées de frontons et peuplées de statues.

Mais la trouvaille la plus importante est celle d'une colossale statue de femme drapée (marbre, hauteur 1m75, non compris la tête), d'aspect conique. Elle a, en largeur, vingt centimètres de plus à la base qu'aux épaules. (Hauteur du socle, 0m04). Debout, nettement cambrée, la main gauche sur la poitrine, elle s'appuie sur la jambe droite, la jambe gauche infléchie et ramenée en arrière comme l'*Athena* d'Alcamène du musée de Cherchel, ou la Bacchante du musée de Mustapha (qui provient de Cherchel).

La tunique talaire dont elle est vêtue et qui tombe à plis verticaux comme des cannelures couvre presque en entier le pied droit, ne laissant à découvert que trois doigts, posés sur la semelle d'une sandale légère (0m025 d'épaisseur). Une large ceinture est nouée immédiatement au-dessous des seins, qui sont gonflés comme ceux des femmes de Michel Ange. Un manteau l'enveloppe, qui laisse deviner et saillir les hanches, le ventre, le genou gauche, pour se terminer dans le dos en plis élégants quoique sommaires (Planche I).

La main droite manque, mais trois petits trous de scellement (à la naissance du médius de la main gauche, sur le poignet, et sur le ventre) indiquent qu'elle tenait un attribut — un masque tragique, si c'est une Melpomène, ou peut-être une lyre, comme la Terpsichore des peintures d'Herculanum qui est au Louvre, et dont l'attitude est analogue.

Cette muse semble se rattacher à l'école de Praxitèle, dont les répliques, au musée de Cherchel, étaient déjà si nombreuses.

Quant à la tête de femme jeune, de déesse, presque intacte, à l'exception d'une légère meurtrissure au nez, à la coiffure simple comme celle des Muses (cheveux partagés par une ligne médiane, ceints d'une bandelette, ondulés sur les tempes et formant masse sur la nuque), d'une facture sobre, d'une beauté surtout architecturale, on pouvait croire, comme elle est de même marbre et de mêmes proportions (hauteur 0m25) et qu'elle a été découverte à un mètre de la statue, qu'elle lui appartenait. Toutefois les lignes du cou ne se raccordent pas. Il est possible que nous ayons affaire à deux Muses différentes (soit Melpomène et Thalie, soit Terpsichore et Euterpe). La planche II montre cette tête isolée. La planche V la reproduit surmontant la statue (à titre de simple curiosité, et pour obtenir un effet d'expression différent).

Les autres Muses qui concouraient à l'ornementation de la scène, sommeillent encore sous les maisons de MM. Sadoun et Ehrard, ou dans le couloir de l'orchestre (côté ouest) non encore attaqué.

Un fragment de dédicace monumentale trouvé dans les fouilles : LIV — si l'on peut y voir le reste d'un nom comme *Aelius* ou *Aurelius* — permettrait d'attribuer la construc ion de cet édifice au temps des

Antonins (fin du second siècle) alors que la ville avait acquis un haut degré de développement et de prospérité, plutôt qu'à l'époque de Iuba II, le roi-écrivain, protégé d'Auguste et fondateur de Césarée, qui pourtant affectionnait les choses du théâtre, puisqu'il s'entourait d'artistes et de tragédiens, et qu'il a même fait de l'art dramatique le thème d'une de ses nombreuses et doctes élucubrations.

II

Une tête du roi Juba

Les sondages que M. Besse, négociant, a bien voulu nous autoriser à faire dans le terrain sur lequel il se proposait de bâtir (rue de Ténez, à proximité des grands Thermes) n'ont fait rencontrer que des lambeaux de murs. Là s'élevaient les écuries du génie, et plus anciennement la mosquée de Sidi Ali, dont quelques arcades subsistent dans l'arrière-boutique du propriétaire. Toutefois quelques objets antiques ont été recueillis dans ce sol déjà bouleversé, outre quelques fragments de poterie hispano-moresque, à reflets métalliques, car on trouve de tout dans ces décombres, jusqu'à des pots de moutarde de « Bordin, vinaigrier du roi, des cours d'Angleterre, d'Autriche et de Russie » datant sans doute des premiers temps de notre occupation.

Voici l'énumération de ces objets :

1° Une colonne de granit (actuellement sur l'esplanade) ;

2° Une base de colonne ;

3° Une pierre phallique ($0^m39 \times 0^m25$), qui porte à quatre le nombre des documents de ce genre conservés au musée ;

4° Un fragment d'inscription en grandes lettres : S A (*sacrum?*) ;

5° Un autre fragment de dédicace pieuse, trop incomplet (lacunes à droite et à gauche du texte), pour pouvoir être restitué :

I A (*Julia?*)
(*vi*) DVATA MA (*ter?*)
QVE PIOS SVS
(*pa*) RENTES VN
c AE P

6° Une chevelure ondulée de marbre (largeur 0^m22), à section plate, et qui s'adaptait à une tête de statue ;

7° Une médiocre figurine de Bacchus (marbre, hauteur 0^m18), avec dos plat, ceint d'une épaisse couronne de lierre, et d'un travail inachevé (à moins que l'asymétrie des yeux n'ait été voulue par l'artiste pour exprimer l'ivresse). (Pl. II) ;

8° Une tête de roi, en beau marbre blanc, comme veiné de nacre (hauteur 0m28), ceinte d'un diadème d'étoffe rayée, qui devait être noué à l'arrière. Elle a subi, sur la nuque et sur le nez, l'outrage du marteau. Les rois de Maurétanie ayant leurs temples, étant l'objet d'un culte local qui subsistait encore au temps de Tertullien, quand le christianisme triompha officiellement, leurs images furent brisées comme les autres idoles. Malgré son état de mutilation, cette tête, très individuelle, a encore beaucoup de caractère. (Planche II, en haut et à droite). Le modelé du front, droit et plat en son milieu, avec des saillies au-dessus de l'arcade sourcilière, la bouche proéminente, dénotant du sang nègre chez ce descendant de chefs lybiens, établissent une parenté très sensible entre cette physionomie imberbe et placide, aux joues pleines, et les trois portraits de Juba II précédemment découverts à Cherchel.

Deux de ces portraits, dont l'un provient de la ferme Nicolas, sont au Louvre, dans la salle africaine. Le troisième se trouve au musée de Cherchel. C'est cette tête élégante et diadémée que l'ancienne gardienne du musée, la brave mère Saint-Martin (si chargée d'années qu'un haut personnage entrant un jour au musée et désignant du doigt les statues antiques, se laissât aller à lui dire : « Vous avez *vu* faire tout cela ? ») avait surnommée le *baromètre romain*, parce qu'elle est imprégnée de sels qui se colorent en rose à l'approche de la pluie.

La tête nouvellement découverte se distingue de celles-là par la coiffure, par une sorte d'ornement large de 0m10, et qui semble être un morceau d'étoffe ramené sur le sommet de la tête.

D'après le témoignage de quelques monnaies, Juba II avait voué un sanctuaire et un bois sacré à l'empereur Auguste, son bienfaiteur et protecteur. Il est possible que ce prince soit ici représenté en prêtre d'Auguste.

C'est ce Juba II qui a fondé Cherchel ou Césarée, qui a du moins choisi ce joli coin de la côte, où s'élevait un comptoir phénicien, *Iol*, pour y établir sa résidence, et y faire luire un brillant rayon de civilisation gréco-romaine.

Je n'ai pas besoin de rappeler comment son père Juba I, s'étant suicidé d'une façon romanesque après la défaite de Thapsus (en l'an 46 avant Jésus-Christ), le jeune Juba II avait été emmené à Rome comme otage, recueilli et très soigneusement élevé par l'héritier de César, par Auguste qui en fit un lettré et un appréciateur délicat des choses d'art.

Plus tard, quand Auguste eut la gracieuseté de lui rendre son royaume, et de lui accorder en plus la main de la fille de la fameuse Cléopâtre d'Égypte, Juba II reconnaissant, et d'humeur assagie, prit plaisir à s'entourer d'artistes grecs et à orner Césarée de Maurétanie, sa nouvelle capitale, de monuments et de statues.

L'on est parvenu graduellement à déterminer au musée de Cherchel,

des répliques de certains chefs-d'œuvre de Phidias, d'Alcamène, de Praxitèle, de Paeonios ou de Scopas.

Cette tête majestueuse d'homme barbu notamment, qui décorait naguère la fontaine de la place, est la reproduction presque identique d'une de ces têtes divines, appliquées comme des médaillons, sur la volute des chapiteaux gigantesques du temple d'Apollon à Didymes (Asie-Mineure), (tout récemment publiées en photogravure par MM. Pontremoli et Haussoulier[1].

La plupart de ces copies d'œuvres célèbres, qu'on est étonné de trouver en si grand nombre au musée de Cherchel, peuvent être attribuées à l'influence personnelle du roi Juba, qui n'était pas moins épris d'art grec que le roi Louis II de Bavière, le protecteur de Wagner, le fantaisiste constructeur des Propylées et de la glyptothèque de Munich.

D'autre part, les nombreux écrits de Juba sur la peinture, la musique le théâtre, l'histoire naturelle, etc., l'ont fait appeler par Plutarque et Athénée « le plus érudit des princes », et « le roi le plus versé dans les questions d'histoire ». Pline ajoute même — quoi qu'il ait eu un règne heureux de près de cinquante ans, durant lequel il fut béni de ses sujets et aimé des étrangers — qu'il fut encore plus distingué comme homme de lettres que comme roi. Son souvenir planant sur Cherchel, il n'est pas étonnant que certains habitants de la ville — dont un numismate — aient attribué à leurs enfants le prénom de Juba.

Parmi les monnaies récemment trouvées au théâtre, il y en a une qui représente Cléopâtre-Séléné, femme de Juba II, avec un crocodile au revers, rappelant son pays d'origine, et l'inscription, en lettres grecques : Cléopâtre, reine.

III

Un cimetière militaire

Voici un lot de vingt-quatre inscriptions que M. Peyron, propriétaire, vient d'avoir la gracieuseté de nous remettre pour le Musée.

Elles proviennent de sa ferme située à deux kilomètres de Cherchel, à droite de la route d'Alger, au lieu dit « des deux bassins » (*sari touitah*).

Elles ont été mises au jour, il y a quinze ou vingt ans, lors de la plantation d'un vignoble dans des parages semés de tombes.

Hier encore, en faisant piocher son champ de géranium, M. Peyron y rencontrait sept sarcophages superposés, sans inscriptions ni dessins, et qui furent immédiatement transformés, selon l'usage, en abreuvoirs.

Purement funéraires, simple écho de gémissements poussés il y a dix-huit siècles sous le ciel bleu de l'Afrique, et qui continuent, ces inscrip-

tions se distinguent du moins par la beauté des matériaux dans lesquels elles sont taillées. Comme presque tous les textes épigraphiques qu'on exhume à Cherchel, et dont le seul aspect reflète la splendeur de l'ancienne Césarée, elles présentent cette particularité d'être gravées sur marbre blanc, sur marbre vert ou sur onyx.

Plusieurs d'entre elles ont été signalées déjà par M. Schmitter, dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule* (1883). D'autres ont été publiées par M. Paul Gauckler et par moi dans la *Revue archéologique* (1891). Quelques-unes sont inédites.

Comme elles entrent au Musée, j'en redonne le texte et j'y joins une traduction pour aider ceux qui voudront tenir à jour le catalogue de la collection de Cherchel et connaître la signification et la provenance de tant de documents divers dont elle s'augmente sans cesse.

Sur ces vingt-quatre épitaphes ou fragments d'épitaphes, cinq se rapportent à des soldats et treize à des enfants. Aucune n'indique de ces professions que d'autres inscriptions trouvées à Cherchel mentionnent (comme gladiateur, joueur de flûte, éleveur de volailles, médecin spécialiste pour les maladies d'yeux, etc.).

En voici l'énumération :

1° Fragment de stèle, laissant voir la partie inférieure d'un cheval à longue queue qui galope à droite, et la jambe du cavalier (marbre blanc, 0m 57 × 0m 32).

Le nom du cavalier manque, ainsi que l'indication du corps de troupe auquel il appartenait. Reste le nom du camarade qui a fait faire le monument :

AMPALUS CAMALI F(*ilius*) EQVES ALAE EIUSDEM TVRMA PLACIDI HERES EXS TESTAMENTO FACIENDUM CVRAVIT(*h*) I(*c*) E(*st*) P(*ositus*) S(*it*) T(*ibi*) T(*erra*) L(*evis*)

« Ampalus, fils de Camalius, cavalier appartenant à la même aile, de l'escadron commandé par Placide. Héritier du défunt, il lui a élevé, conformément à son testament, cette tombe. C'est ici qu'il repose. Que la terre te soit légère ! » (Planche IX).

2° Autre stèle de marbre (fragment de 0m 80 de hauteur), avec l'image d'un fantassin tenant un bouclier rectangulaire. (Planche IX).

STIPENDIORVM X
H (*ic*) S(*itus*) EST
HEREDES POSVERVNT

« ... Il avait dix années de services. C'est ici qu'il repose. Les héritiers ont élevé ce monument. »

6

3° Plaquette de marbre blanc ($0^{m}26 \times 0^{m}22$) :

D (*is*) M (*anibus*)
P MANLIVS RVFVS
MILITAVIT ANIS XXVI
VIX (*it*) ANN (*is*) LIX H (*ic*) S (*itus*) *est*
Sit T (*ibi*) T (*erra*) L (*evis*)

« Publius Manlius Rufus a été soldat pendant vingt-six ans. Il a vécu cinquante-neuf ans. C'est ici qu'il repose. Que la terre te soit légère. »

4° Epitaphe d'un gaulois (de Bordeaux ou de Bourges), qui servait dans l'aile II des Thraces, stationnée à Cherchel ou Césarée au second siècle. Les deux fragments qui se raccordent sont complétés par un troisième fragment que Schmitter a eu sous les yeux (C. I. L. n° 21024) et qui a disparu.

Tib. Claudius con GONETIA *cus*
Eques alae II THRACVM
Natione bitu RIX AN (*norum* LX)
Stipend DIO
RVM XXXIII H (*ic*) S (*itus*) E (*st*) S (*it*)
T (*ibi*) T (*erra*) L (*evis*)
TI (*berius*) CLAUDIVS VIA (*tor*)
et Tiberius Clau
DIVS CLEMENS ET *Claudia*
... RICA FILII EIVS HEREDES
ex t ESTAME *nto facien*
dum cur AVERVNT

« Tiberius Claudius Congonetiacus, cavalier de l'aile II des Thraces, Biturige de nation. Il avait soixante ans. Il a servi pendant trente-trois années. C'est ici qu'il repose. Que la terre te soit légère. Tiberius Claudius Viator et Tiberius Claudius Clemens et Claudia... Rica, ses enfants et héritiers, lui ont élevé cette tombe, conformément au testament. » (C. I. L. n° 21024).

5° Plaquette de marbre, mentionnant un soldat du détachement de syriens qui était campé à Lalla-Marnia, mais avait son état-major à Cherchel.

D (*is*) M (*anibus*) S (*acrum*)
AGRIOV
MIL (*itis*) N (*umeri*) SV
RO (*rum*) MILITA (*vit*)
ANNIS XVIIII
VIX (*it*) AN (*nis*) XXXXVIIII
B E (*marito bene merenti?*) IVL (*ia*)
SILVA FECIT

« Agrios, soldat du détachement de syriens. Il a servi pendant dix-neuf ans. Il a vécu quarante-neuf ans. (A son mari ?) Julia Silva a élevé ce monument. »

6° Fragment de marbre bleuâtre (0m22×0m16) contenant l'épitaphe de la pupille d'un primipilaire ou centurion, commandant la première compagnie de la cohorte :

ALVMNAE
mi NI PRIMIPIL *(aris)*
QV *a* E VIXIT ANNIS XVIII
mensi BVS DVOBVS
diebus duodecim

« A la pupille d'Herminius (?), primipilaire. Elle a vécu dix-huit ans, deux mois et douze jours ». (La dernière ligne que Schmitter a eue sous les yeux en 1883, a disparu).

7° Plaquette de marbre blanc (0m22×0m29). (Pl. IX) :

SECVNDVS
PATER
HEDIAE FILIAE
VIXIT ANNIS II
MENS *(ibus)* II DIEB *(us)* V
S *(it)* T *(ibi)* T *(erra)* L *(evis)*

» Secundus à sa fille Hedia. Elle a vécu deux ans, deux mois et cinq jours. Que la terre te soit légère ! » (C. I. L. n° 21309).

8° Plaquette rectangulaire de marbre blanc : (0m35×0m15). (Pl. IX) :

GEMELLAE FILIAE
PHILOCALVS PATER FECIT

» A sa fille Gemella, Philocalus a élevé cette tombe ».

(Une autre inscription du musée de Cherchel mentionne un *Philocalus*, comme affranchi du roi Ptolémée, dernier roi de Maurétanie).

9° Plaquette de marbre (8m32×0m18).

D *(is)* M *(anibus)* S *(acrum)*
CALPVRNIVS MODESTVS
CALPVRNI FILIVS VIXIT
ANNIS V ME *n* SES X
DIES VI

» Calpurnius Modestus, fils de Calpurnius. Il a vécu cinq ans, dix mois et six jours ». (C. I. L. n° 21155).

10° D (*is*) M (*anibus*)
L VAL SATVR
NVS VIXIT ME
NSES V DIES
XXI

» Lucius Valerius Saturnus a vécu cinq mois et vingt et un jours ».

11° Fragment ($0^m22 \times 0^m22$) contenant l'épitaphe d'une petite fille :

... YPIADI FIL (*iae*)
FECIT
Vixit an NO VNO MENS (*ibus*) V
di ES XVIIII

» A sa fille Alypias (?) Elle a vécu un an, cinq mois, dix-neuf jours »

12° Fragment de stèle (avec l'image d'un enfant vêtu d'une toge et tenant un fruit), $0^m24 \times 0^m19$.

PATRE REPEN
TINVM

» Enlevé à son père d'une façon soudaine ». (C. I. L. d° 21298). (Pl. IX).

3° Inscription entourée d'une moulure rectangulaire, et gravée sur un demi-cylindre (calcaire coquillier, hauteur 0^m40, largeur 0^m62). A droite de l'inscription, une petite niche cintrée. (Planche IX).

D (*is*) M (*anibus*)
AGATHOPO FIL (*io*)
VIXIT
MENS (*ibus*) II DIEB (*us*) V
EVTYCHIANVS
P (*ater*) BEN (*e*) MER (*enti*) FECIT

» A son fils Agathope, qui a vécu deux mois et cinq jours, Eutychianus a élevé ce monument ».

14° Fragment de marbre ($0^m16 \times 0^m16$) :

D (*is*) M (*anibus*)
LATISI MASCU (*li*) caesa
RIENSIS VIXIT...
HIC SEPVLTVS EST
HYGIA MATE (*r*)
DESIDERA (*tissimo*)

« Lucius Atisius Masculus (?) de Césarée. Il a vécu... C'est ici qu'il a été déposé. Hygia, sa mère, à son enfant très regretté. »

15° Plaquette rectangulaire (0m 23 × 0m 14) rayée par le lapicide, pour obtenir des lignes régulières, comme la page d'un écolier :

D (*is*) M (*anibus*)
SEXTVS
CAECILIVS
PAVLINVS VIX (*it*)
AN (*nis*) XV M (*enses*) V
DIES XXIIII

« Aux dieux mânes. Sextus Caecilius Paulinus. Il a vécu quinze ans, cinq mois, vingt-quatre jours ». (C. I. L., n° 21148).

16° Plaquette rectangulaire :

DIS MANIBUS
CAECILIVS SATVRNINVS (C et A lettres liées)
VIXIT ANNIS XVI

« Cæcilius Saturninus repose ici. Il a vécu seize ans. »

17° Épitaphe gravée sur un fragment de dallage en onyx (hauteur, 0m25) :

D (*iis*) M (*anibus*)
M (*arci*) ARRI SILVA
NI ARRI F (*ilii*) VI
XIT ANNO VNO
MENS (*ibus*) IIII, DIEB (*us*) XXI
S (*it*) T (*ibi*) T (*erra*) L (*evis*)

« Marcus Arrius Silvanus, fils d'Arrius. Il a vécu un an, quatre mois, vingt et un jours. Que la terre te soit légère ! » (C. I. L., n° 21137).

18° Plaque de marbre (0m 34 × 0m 25) :

D M
VAL (*erio*) MVRICLIONI
VIXIT AN (*nis*) XVII M (*ensibus*) X
D (*iebus*) V VAL (*eria*) DEMETRI
A MAT (*er*) F (*ilio*) PIENTIS (*simo*)
H (*ic*) S (*itus*) E (*st*)

« A Valerius Muriclion. Il a vécu dix-sept ans, dix mois et cinq jours. Valeria Demetria, à son fils très pieux. C'est ici qu'il repose. » (C. I. L., n° 21325).

19° Fragment de marbre :

LAV (*Claudia*
MATER FILIO
(*pi*) ISSIMO
hic S (*itus*) E (*st*) S (*it*) T (*ibi*) T (*erra*) L (*evis*)

« Claudia, à son fils très pieux. C'est ici qu'il repose. Que la terre te soit légère ! »

20° Épitaphe dédiée par un mari à sa femme. (Plaquette de marbre vert, 0m 23 × 0m 17) :

D M S
CAECILIA COLONICA VI
XIT ANNIS XVIII GALLO
NIVS SATVRNINVS
MARITAE PIISSIM (*ae*)
ITEM STERCOROSAE
SOROR (*i*) EIVS VIX (*it*) A (*nnis*) VI

« Caecilia Colonica. Elle a vécu dix-huit ans. Gallonius Saturninus à sa femme très pieuse. Et aussi à la sœur de celle-ci, à *Stercorosa*. Elle a vécu six ans ». (C. I. L., n° 21151).

Si quelques-uns des personnages mentionnés dans nos inscriptions portent de jolis noms, comme *Philocalus* (en grec, *ami du beau*), cette *Stercorosa* est affligée au contraire d'un nom qui signifie en latin « excrémenteuse ».

21° Plaquette de marbre (0m22 × 0m18) dédiée au défunt par son frère.

D M
C (*aio*) IVLIO ROMVL (*o*)
VIX (*it*) AN (*nis*) XXXXV
C IVLIVS
SEGONTIVS
FRATRI PIISS (*imo*)
H (*ic*) S (*itus*) E (*st*)

« A Caïus Julius Romulus. Il a vécu quarante-cinq ans. Caïus Julius Segontius à son frère très pieux. C'est ici qu'il repose ». (*Corpus inscriptionum latinarum*, n° 21231).

22° Plaquette de marbre (points séparatifs constitués par d'élégantes feuilles de lierre) :

D M
IVLIAE HOSPITAE
NONII FIRMINVS
AQVILA EXTRICATVS
MATRI

« A Julia Hospita, fille de Nonius. Firminus Aquila Extricatus a élevé cette tombe à sa mère ». (C. I. L., n° 21242) (Planche IX).

23° Fragment ($0^m21 \times 0^m28$) :

LAETORIVS (*se*)
CVNDVS ET LAE
TORIA IVLIA
HERED (*es*) EIVS DE
SVA PECVNIA DE
DICAVERVNT

« Laetorius Secundus et Laetaria Julia, héritiers du défunt, lui ont élevé cette tombe à leurs frais ». (C. I. L., 21254).

24° Plaquette de marbre jaune (hauteur 0^m19) :

M (*arcus*) VLP (*ius*)
VIXIT AN (*nis*)...
Hic SITVS EST S (*it*) T (*ibi*) *terra levis*
SINCLETIVS
Mo NUMEN (*tum*)
Suis im PENSIS F (*ecit*)

« Marcus Ulpius a vécu... (le chiffre des années manque). C'est ici qu'il repose. Que la terre te soit légère, Sincletius a fait faire à ses frais ce monument ». (C. I. L., n° 21332).

Dans le mur de la ferme de M. Peyron reste encastrée l'épitaphe d'Ulpia (femme sans doute de ce Marcus Ulpius), ainsi que celle de Quintus Gavius Frontinus (elle comprend dix-sept lignes), centurion des *Singulares* (corps d'élite).

En versant libéralement au musée les inscriptions ci-dessus énumérées, relatives à des gens de notre race, qui nous ont précédés sur cette terre d'Afrique, M. Peyron a donné un bon exemple, dont il convient de le féliciter. La collection épigraphique de Cherchel qu'il a tenu à enrichir constitue, en effet, pour les habitants de la ville, comme un fond d'archives municipales.

Outre les textes en question, semblant provenir d'un cimetière militaire qui était situé à l'est de Césarée, M. Peyron a bien voulu nous céder également pour le musée quelques fragments intéressants de sculpture :

1° Un sphinx (calcaire, hauteur $0^{m}65$), qui naguère décorait, comme un acrotère, le toit de sa ferme. L'animal n'est pas accroupi, mais posé sur son train d'arrière comme un chien assis et qui veille. Il a une tête de femme d'aspect bienveillant. Un bandeau de cheveux formant bourrelet encadre la tête. Sur la nuque, les cheveux sont réunis en chignon. Le buste est aussi un buste de femme, qui, au-dessous des seins, prend la forme d'un corps de lion. Il reste les pattes de devant, la partie postérieure disparaissant dans le socle. Le corps est pourvu de deux ailes levées verticalement (largeur d'une aile à l'autre, $0^{m}17$). Ce sphinx provient, comme les inscriptions, de la région des tombeaux, où il avait une signification religieuse et tutélaire, outre qu'il symbolisait le mystère de l'au-delà. (Planche IX).

2° Un épais couvercle d'urne funéraire en marbre (diamètre $0^{m}26$) en forme de calotte conique, élégamment décorée de nervures représentant treize anneaux allongés distribués circulairement. (Planche IX).

3° Le bas d'une statue colossale d'empereur (marbre, hauteur, socle compris, $0^{m}77$) dont il ne reste que la jambe droite flanquée d'une corne d'abondance. (Pl. IX).

IV

Dédicace à un personnage de Césarée émanant d'un municipe dace, et torse d'Hercule.

M. Bossi, entrepreneur, nous a remis, pour le musée, deux fragments de stèles funéraires, l'une représentant une enfant debout, drapée, la main sur la poitrine, accostée d'une colonnette, et l'autre un buste de femme, avec un voile sur la tête.

Il nous a cédé également un bloc de calcaire, portant, dans deux compartiments rectangulaires séparés par une moulure, l'épitaphe assez fruste d'un *Lucius Aprilis Homolanus* et celle de sa femme *M. Aria Fortunata*.

Enfin quelques recherches partielles, amorcées par nous, à droite de la route d'Alger, dans la région des tombeaux, où l'on avait parlé d'un prétendu souterrain conduisant à un caveau funéraire, et qui n'était qu'un mur éboulé en forme de voûte, nous ont fait découvrir une autre plaquette de marbre ($0^{m}28 \times 0^{m}23$) contenant l'épitaphe d'une mère

nommée Malia Corinthia et de ses deux enfants, dont l'un était cabaretier :

D M
MALIAE CORINTHIAE MATRI
ET MANLIO TABERNARIO FIL *(io)*
ET MANLIAE EVTACTILLAE FIL *(iae)*
H *(ic)* S *(iti)* S *(unt)* S *(it)* V *(obis)* T *(erra)*
L *(evis)*

« A Ma (*n*)lia, originaire de Corinthe, et à Manlius, tavernier, son fils, et à Manlia Eutactilla, sa fille. C'est ici qu'ils reposent. Que la terre vous soit légère. » (Pl. IX).

De plus, le 4 février 1905, dans la propriété Quartero, (à l'angle de la rue de l'Est et de la rue Romaine), à l'endroit même où nous avions exhumé l'an dernier deux piédestaux dédiés à Marc Aurèle Zénon Januarius et à Titus Caesernius Macedo, gouverneurs de Maurétanie, on a découvert un troisième piédestal, une troisième base honorifique.

C'est des bords du Danube, d'un municipe fondé par l'empereur Hadrien et qui s'appelait *Drobeta* (aujourd'hui Cernetz, en Valachie) qu'est adressé à un personnage de Césarée — gouverneur de la province, très probablement, lui aussi — l'hommage suivant :

(Inscription en grandes lettres, encadrée, comme les deux précédentes, d'une moulure rectangulaire) :

SEX(*to*) CORNELIO
LVCAERIANO
MVNICIPIVM
HADRIANUM
DROBETENSE
EX DACIA

« A Sextus Cornelius Lucaerianus le municipe (fondé par Hadrien) de Drobeta, en Dacie ». (Pl. V).

Pas plus que pour la dédicace à Titus Caesernius Macedo (offerte à l'époque de Trajan par des indigènes nomades, par une tribu de Maures *Maccues*), le texte en question n'indique le pourquoi de cet hommage, et les causes de la gratitude manifestée par ces habitants d'une ville lointaine.

Quelles sortes de relations existaient donc entre ces deux provinces de l'empire ?

Quel service le gouverneur de Césarée de Maurétanie pouvait-il bien avoir rendu à cette bourgade perdue au fond de la Dacie ? Avait-il séjourné en Dacie avant d'être appelé au commandement des troupes maurétaniennes, et s'était-il fait, à Rome, auprès de l'empereur, comme

il arrivait quelquefois, l'interprète écouté de leurs doléances, et l'avocat de leurs revendications ? En ce cas, ceux-ci, pour commémorer l'intervention de leur défenseur, l'auraient honoré par l'érection solennelle d'un piédestal avec dédicace, qu'accompagnait sans doute une statue.

D'autre part (autre conjecture), on sait, par les stèles funéraires de Dazas et de Licaus, découvertes à Cherchel (et ornées de bas-reliefs représentant un cavalier qui terrasse un ennemi) que la sixième et la septième cohorte des Dalmates, auxquelles appartenaient respectivement ces deux cavaliers stationnaient à Cherchel ou Césarée de Maurétanie, au second siècle de notre ère. Or, le gros des contingents dalmates, d'où ces détachements étaient tirés, tenait garnison dans le pays des Daces.

Quelques-uns de ces anciens soldats, venus à Césarée, et retournés en Dacie où peut-être ils avaient obtenu des concessions de terre, ont pu envoyer de là-bas, à leur chef, à leur protecteur, une marque publique de leur reconnaissance, dont cette pierre nous a gardé le souvenir, tout en étant muette sur les circonstances qui l'ont provoquée.

Quoi qu'il en soit des deux hypothèses provisoires ci-dessus alléguées pour essayer d'en expliquer les motifs, cette inscription honorifique — dont la date se place entre le règne de l'empereur Hadrien (117-138) et l'année où Drobeta, d'abord simple municipe, fut élevé, par suite de son développement et de l'extension de ses droits, au rang de colonie, sort de la banalité des inscriptions funéraires, et présente un intérêt politique.

Le propriétaire nous a gracieusement cédé pour le Musée cette inscription, ainsi qu'une statue d'homme (torse et cuisses) (marbre, hauteur 1m20), trouvée quelques jours après, au cours des mêmes excavations devant servir à l'établissement d'une cave. En même temps on rencontrait, toujours en bordure sur la voie romaine, deux chapiteaux et un mur en pierres de taille de 3m30 d'épaisseur sur 10 mètres de long, reste de quelque édifice considérable (temple de Rome et d'Auguste ?).

Ce torse nu (Planche X) appartenait à une statue colossale. De facture classique, comme certains torses d'Hermès ou d'Apollon, que nous avons précédemment recueillis dans les Thermes, il rappelle plus spécialement le modelé des athlètes de l'école de Polyclète. Même la musculature puissante et le profil des hanches semblent le rapprocher de la statue d'Hercule (au cou de taureau, comme le saint Paul d'Albert Dürer), que nous avons découverte en 1887, et qui passe pour la reproduction d'un bronze grec du cinquième siècle, exécutée au temps d'Auguste. Les statues d'Hercule et les piédestaux consacrés à Hercule ne manquent pas au musée de Cherchel — pas plus que les statues de Diane, si nombreuses — et leur fréquence s'explique par la survivance à l'époque romaine de certains cultes phéniciens, Hercule ayant pris la place de Melkart, comme Diane avait succédé à Tanit. D'autre part, Juba II se flattait de descendre d'Iol, fils d'Hercule, et quelques-unes

de ses monnaies, réflétant cette prétention, le représentent avec les emblèmes de son aïeul (massue et peau de lion). Il serait intéressant d'avoir un Juba II en Hercule, mais aucun fragment d'attribut, dans les investigations que nous avons continuées sur le lieu de la découverte, n'a été rencontré qui puisse nous fixer même sur la signification précise de ce torse.

Nous devons des remerciements à M. Quartero pour ce nouveau présent fait au musée local qui s'enrichit ainsi de jour en jour, grâce aux fouilles méthodiquement poursuivies depuis quelques années (1), grâce aussi au bon vouloir et aux libéralités des habitants de Cherchel.

VICTOR WAILLE,
Professeur à l'École Supérieure des Lettres.

---

(1) Pour la seconde fois, le Conseil municipal de la ville de Cherchel, a voté à l'unanimité et au nom de la population, des remerciements à celui que le gouvernement général, sur la proposition du Service des Monuments historiques, avait chargé de présider à ces recherches, et qui s'est trouvé très largement récompensé de son concours et de son bon vouloir, par cet hommage spontané et populaire. Voici le texte de la délibération, d'après le compte-rendu qu'en a publié la *Dépêche Algérienne* (1er août 1904) : « A l'occasion de la nouvelle subvention accordée à la commune pour fouilles archéologiques à exécuter en 1904, et sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil, à l'unanimité, vote de chaleureux remerciements à M. Waille, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres, qui a bien voulu donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte à la ville, en acceptant encore la direction de ces travaux. L'assemblée municipale tient à témoigner à M. Waille toute sa reconnaissance pour son concours aussi savant que dévoué, grâce auquel le musée de Cherchel s'enrichit chaque jour ; il lui exprime sa gratitude pour le don précieux qu'il vient de lui faire de sa belle collection personnelle de monnaies antiques. Le Conseil prie le Maire d'être auprès de M. Waille l'interprète de ces sentiments, que partage toute la population, et de lui adresser une copie de la présente délibération. »

L'INTERDIT SÉCULIER (RIFGÈH) EN H'ADHRAMÔT

Dans le misérable pays de H'adhramôt (1) on trouve à côté du fanatisme musulman le plus borné, les coutumes populaires les plus purement païennes ; des saints rigoureux y sont vénérés par des brigands professionnels. Ces santons reçoivent gracieusement les dons que tous leur offrent selon leurs moyens et du reste ils ne s'occupent guère des choses de ce monde et ne contribuent en rien à l'amélioration de leur peuple.

L'autorité de quelques chefs comme le « Çoult'an » ou le *Dôlèh* (2) (c'est-à-dire la famille princière de Bin Abdallah, qui règne dans les villes de Sêwoûn (3), Ferîm, Ferîs, Méryamèh, èl-Ghoraf) et *èl-Ge'èt'î* (4) (qui possède les ports de mer èl-Mekèllâ et èch-Chih'r, les villes de Chibâm, èl-Gatân ou èl-Gàtin, etc.) ne s'étend pas au dehors des murs de leurs villes fortifiées, et elle est exercée dans un esprit d'avidité, qui exclut toute sollicitude pour le bien public. Les autres villes (comme p. e. èl-Ghorfèh) sont livrées à la tyrannie des nobles (*gabâyil* (5), plur. de *gabîlì*) voisins, qui se partagent entre eux ce pouvoir ou se le disputent.

---

(1) La notation des sons arabes dans cet article n'a pas besoin d'explication. La prononciation de *H'adhramôt* avec *ô* est bien la dominante dans le pays, contrairement à l'opinion de quelques orientalistes qui s'y opposent. On sait qu'en H'adhramôt ج est généralement prononcé comme *y* et ق comme *g*.

(2) *Dôlèh*, plur. *dewèl*, désigne les membres de la famille princière ; *dêwèlèh* est un nom abstrait signifiant l'autorité principale : *èd-dèwèlèh ma' N*, c'est N. qui détient l'autorité (dans la ville). Comp. ci-dessous *gèbwèlèh* (قَبْوَلَة, دَيْوَلَة).

(3) Il ne saurait échapper à ceux qui ont entendu articuler ce mot qu'on ne prononce jamais *Sêoûn* ni *Sèyoûn*.

(4) C'est ainsi, et non pas avec *â*, que ce nom est prononcé par les *Ga't'ah* eux-mêmes, par les Yâfi', leurs mercenaires, et par les Al Kèthîr, leurs ennemis.

(5) Le pluriel de *gabîlèh*, tribu noble, n'est jamais *gabâyil*, mais *gobol* ou *göböl*. *Gèbwèlèh* signifie la totalité des qualités appréciées par cette noblesse séculière (opp. à la noblesse des *sâdèh*, descendants du Prophète), c'est-à-dire la *mèryèlèh* (مرجلة, le classique مروّة), le nâmûs, le karam. *Tagèbwèlaou* ils sont devenus puissants. Les chefs des *gobol* sont appelés *bû*, plur. *obwa*, avec l'article : *labû*, *lòbwa*.

Ces gabâyil, demeurant autour des villes dans leurs maisons fortifiées (*h'çoûn* (1), plur. de *h'oçn*) vivent du produit de leurs terres, généralement cultivées par des laboureurs (2), des cadeaux de leurs protégés (*mitribbe'în*, dont ils sont les protecteurs, *rob'â*, pl. de *rabî'*) et de mille sortes d'extorsions et de brigandages, qu'ils exercent envers les misérables, c'est-à-dire les bourgeois.

Tous ceux qui ne sont ni *sâdèh* (pl. de *sayyid*, descendants du Prophète), ni *machâyikh* (pl. de *chèkh*, autres nobles de descendance religieuse), ni *gabâyil* (nobles séculiers), sont nommés *masâkîn*. Le bourgeois, qu'il soit laboureur, ouvrier, mendiant, marchand, maître d'école ou courtier, qu'il soit riche ou pauvre, est *miskîn* et ses descendants le seront après lui. Tandis qu'il est rare pour une famille H'adhramite de changer de profession, il est à peu près impossible de sortir de la classe, dans laquelle on est né. Ce ne sont que les *gârwân*, *girwân* ou *garâr* (pluriels 3) de *garwî*) qui font exception : on leur attribue une origine noble (*gabîli*) quoique, à présent ils appartiennent à la classe des *masâkîn*. Un sort défavorable, des ennemis puissants ont affaibli et dispersé leurs tribus et les survivants « se sont faits bourgeois », mais des bourgeois qui ne s'occupent généralement que de commerce et jamais de travail manuel (4).

(1) On désigne ainsi les demeures d'une tribu noble : *h'çoûn âl N.* ; leurs terres cultivées, qui se trouvent généralement autre part, se nomment *mithwa* (pl. *methâwi*) ou *diyâr âl N.*

(2) Le labourage proprement dit, le remuement de la terre avec la charrue (ce travail s'appelle *begrâ'* de *bagar*, *yobgor*) est fait par le *baggâr*, qu'on loue avec ses vaches pour ce travail seulement ; le cultivateur par excellence, qui donne ses soins perpétuels à l'arrosage des champs et des jardins, c'est le *sânî* (plur. *senâh*, le classique سناة ; on dit *senâti*, mes laboureurs) qui puise l'eau dans le puits (*bîr*, pl. *âbâr*) et la distribue. Tous ces laboureurs sont compris dans le nom de *dha'fèh*, pl. de *dha'îf* (ضعيف) ou de *ahl èl-khâla* (pl. *khilyân*) le peuple des champs, et appartiennent à la grande catégorie des *masâkîn* (bourgeois).

(3) Un pluriel *garwân* n'existe pas. La dérivation de *garwî* de *garyèh* (قرية) n'est pas acceptée par les H'adhramites ; ils pensent plutôt à قرّ et ils disent de ces gabâyil devenus bourgeois : *istegarraou* ou *tegarwaou yôm tchèttattou ufatin* (*fâtèt*) *'olèhom laslâb*, ils se sont établis en ville parce qu'ils s'étaient dispersés et avaient perdu leurs armes.

(4) Je ne parle pas de la classe des Bédouins (*bèdu* ou *bidwân*), qui en H'adhramôt n'ont pas de grande importance. Ils vivent dans les montagnes, habitent des grottes ou des chaumières, cultivent les terres (*chèry*, pl. *cheroûy*, شرج) des vallées (*wâdì*, pl. *widyân*) arrosées par les torrents de pluie, s'il y en a, élèvent du bétail, transportent sur leurs chameaux les marchandises du littoral dans l'intérieur et infestent en temps de disette les champs et les villages par le vol et le pillage.

Les esclaves suivent la profession de leurs maîtres.

Tous ces masâkîn, lorsqu'ils vivent en dehors du territoire de la protection oppressive du Çoult'an ou des Ga'ṭ'ah (plur. de *Ge'èt'î)* sont exploités par les *gabâyil* voisins, qui leur font des demandes souvent bien exorbitantes. Les pauvres bourgeois doivent bien y satisfaire ; contre la violence d'un noble, il n'ont d'autre arme que la protection d'un autre plus respecté que celui-là, mais cette protection n'est accordée que moyennant des cadeaux amicaux.

L'énumération de tous les prélèvements coutumiers tenant le milieu entre la taxation et le pillage, auxquels les bourgeois sont sujets, ferait un assez long article qui donnerait en même temps un bon aperçu de l'état social et moral du H'adhramôt. Pour le moment, je n'ai pas le loisir nécessaire pour mettre la main à ce travail. Je ne donne ici qu'un petit détail bien caractéristique au point de vue lexicographique (1) aussi bien qu'ethnographique. Je veux parler d'un moyen de punition ou de contrainte dont les *gabâyil* se servent entre eux contre quiconque semble vouloir se soustraire à quelque devoir contractuel (p. e. le payement d'une dette) ou violer un droit de propriété, et qu'ils appliquent aux *masâkîn* pour les forcer d'obéir à leurs demandes tyranniques. C'est une sorte d'interdit séculier appelé *rifgèh* (رفقة) (2).

Un gabîli voulant forcer un autre gabîli de mieux remplir ses devoirs envers lui (3) se rend lui-même à un champ appartenant à son adversaire

---

(1) Dans certaines œuvres linguistiques sur le H'adhramot (dans lesquelles le dialecte de ce pays n'est pas toujours distingué d'avec les dialectes voisins), il manque nombre de mots les plus communs et des plus intéressants. Ainsi on y cherchera en vain le verbe *hèd'èf* (هذف), *jehd'if*, parler, le nom *had'îf*, langage, et les autres dérivés, quoique tous ces mots soient dans la bouche des H'adhramites.

(2) Le verbe est *rafag*, *yirfig*, prononcer l'interdit; la forme intensive *raffag*. *yeriffig*, *tarfûg*, s'emploie lorsqu'il y a pluralité d'objets ou qu'on veut parler de l'habitude d'un noble tyrannique. La *rifgèh* s'appelle aussi *h'ory* (حرج) et *h'array*, *yeh'arriy* peut prendre la place de *rafag*, p. e. : *bîr N.* ou *èl-belâd mèrfûgèh* ou *meh'arrayèh*, le puits de N. ou la ville est frappé (frappée) de l'interdit. Ou bien les laboureurs desservant le puits sont représentés comme objets de la *rifgèh*, p. e. : *èl-khaddâmîn* ou *èd-dha'fèh* ou *ès-senâh h'agg N. mèrfûgîn* ou *marâfig*, les serviteurs(ou les faibles ou les arroseurs) de N. sont frappés d'un interdit.

(3) Les causes les plus fréquentes de la rifgèh entre gabîlîs sont des dettes trop tardivement payées, des différends sur la propriété territoriale, l'embauchage d'un serviteur (*khâdim*, *dha'îf*) avec lequel un autre gabîlî avait déjà contracté (*wakkadoh A ouchelloh B ; kân wakâd A gabil wakâd A*, A avait contracté avec lui et alors B l'a pris ; le contrat de A avait précédé celui de B), etc.

ou il y envoie un de ses proches pour annoncer aux laboureurs-arroseurs (*dha'fèh*, *senâh*) qui s'y trouvent que, dès ce moment, le puits de leur seigneur (*t'ebîn*) est sous l'interdit (*èl-bîr mèrfoûgèh*), ce qui veut dire qu'il leur est défendu de continuer l'arrosage du champ de blé (*d'èbr*) ou de la plantation de dattiers (1) (*nakhl*) jusqu'à ce que le *râfig* (celui qui a prononcé la rifgèh) ait levé l'interdit (*fakk*, *yefoukk èr-rifgèh*).

Sans le puits, l'agriculteur de H'adramôt ne saurait tirer aucun profit de son capital; on parle d'un puits quand on veut dire une terre : *N. me'oh bîr*, N. possède un puits, c'est-à-dire un champ, une plantation. Lorsque le propriétaire gabîli est trop faible ou trop pacifique pour résister, il se soumet à l'interdit, *yirtefig* (2) ; ses labours cessent le travail et il entre en négociation avec le râfig pour lui persuader de lever la rifgèh. Mais c'est un cas assez rare ; le vrai gabîlî ne procède pas de la sorte (3). Il ordonne à ses laboureurs de continuer l'arrosage et les protège à main armée. Pendant la nuit, il fait garder son puits, sachant bien que l'adversaire profitera du premier moment favorable pour accentuer son interdit par des actes de violence. Cette occasion ne tarde pas trop à se présenter, vu le manque d'assiduité qui caractérise les actions de ces Arabes. Alors le *râfig* se rend pendant la nuit (*yisri*) avec quelques hommes armés au champ *mèrfoûg* et *yiyfi* (4) *'l-bîr*, renverse le puits, ou plutôt *yiyfi't-tèchroû'ah*, il renverse l'appareil en bois (5) fixé au-dessus du puits

(1) Quoique *mâl* puisse se dire de tout objet de propriété, le *mâl* par excellence en H'adhramôt, ce sont le *chèry*, le *d'èbr*, et le *nakhl*, la propriété foncière. Aucun Arabe du H'adhramôt, en entendant le refrain des chansons de puiseurs : *yâla mâl yâla mâlî* ne pense à la bête (vache ou âne) qui tire le seau du puits. Ces mots ont pour eux la même valeur que *dâna-dâna*, qui sert toujours d'introduction au chant d'une *gaçîdah*. *Mawwâl* = propriétaire de biens-fonds.

(2) La forme *irtafag* signifie aussi bien, être frappé de l'interdit que « se soumettre à la rifgèh ». *Irtafagat èl-bîr ougâmèt*, le puit est frappé d'un interdit et l'arrosage est suspendu.

(3) *Ghalab mà yértefig*, il refuse de se soustraire à l'interdit. *Ghalàb*, غلب, *yighlib*, nom d'act. *ghalb*, refuser, ne pas vouloir, avec *min* devant le nom de l'action ou avec *mâ* suivi du verbe : *ghalab min èl-akl* = *ghalab ma yôköl*, il refusa de manger.

(4) جَفَى, يَجْفِي ou, avec pluralité d'objets, جَفَّى, يجَفِّي, renverser ce qui est debout (*mèrkûz* ou *mèrkèz*), synon. de *dafar*, *yódfor*.

(5) Il n'est pas exact de dire, d'une façon générale, que ces appareils sont composés de trois perches; de tels appareils qui ne sauraient soutenir qu'une seule poulie, font la minorité. La plupart se composent de quatre perches (*razâh'*, pl. *razâwih'*) ou plutôt de deux paires de perches, tenues ensemble avec une traverse (*râs èl-tèchroû' ah*). Aux deux perches qui se

et servant à tenir suspendue la poulie sur laquelle roule la corde (1) du seau.

Ce « renversement du puits » forme l'introduction d'une série d'hostilités ; c'est le recommencement d'une petite guerre civile à l'arabe. De part et d'autre on évite le combat ouvert ; on fait de son mieux pour surprendre l'ennemi dans la nuit, lui enlever son bétail, endommager ses propriétés immeubles. Seulement, lorsque les attaqués sont sur leurs gardes, il s'ensuit quelquefois un échange de coups de fusil et quelques gabîlis ou esclaves sont tués.

La guerre dure jusqu'à ce que l'intervention d'un sayyid vénéré ou d'un gabîlî estimé pour son expérience réussisse à faire accepter par les deux partis ses propositions de paix (2). Pour obtenir ce résultat, le médiateur doit attendre le moment où un des partis ou tous les deux sont las de se battre, mais ont honte de faire le premier pas vers la réconciliation.

Entre gabîlis, la rifgèh du puits est la plus commune ; mais il y a encore celle du serviteur embauché, auquel il est défendu de travailler par celui qui prétend avoir contracté avec lui le premier, la rifgèh de la bâtisse (*mibna*), c'est-à-dire la défense de continuer le travail aux maçons qui sont occupés à construire un château pour un gabîlî (3), etc.

Toutes ces sortes de *rifgèh* sont aussi appliquées par les *gabîlis* aux *masâkîn*, mais il y a alors cette grande différence que le but de l'interdit est ordinairement quelque extorsion, à laquelle le bourgeois ne se soumet pas de bon gré, tandis qu'entre gabîlis, il s'agit de questions de droit. De plus les bourgeois, auxquels il est défendu de porter des armes et qui n'ont rien qui ressemble à l'organisation des tribus, sont dépourvus de tout moyen de résistance.

Pour punir un bourgeois ou pour obtenir de lui ce qu'il demande, le

---

trouvent du côté du *magoûd* (rampe que le *sânî*, puiseur, descend et monte durant la journée avec ses bêtes tirant les cordes des seaux) sont fixées deux traverses (*ousâdèh* et *madh'ag*), qui tiennent entre eux 2-4 poulies (*'aylèh*, pl. *'öyâl*) dont chacune dessert un seau (*gharb*, pl. *ghârîb*).

(1) *Sèrèh* ou *sirèh*, pl. *serîn* ou *serât*.

(2) Le verbe désignant l'acte du médiateur qui réconcilie les partis est *sadd* (سدّ), *yesoudd bênhom* ; *h'açal bênhom sadâd* la réconciliation s'est faite entre eux.

Les réconciliateurs sont *moçleh'în* ou *sèddâdèh*.

(3) *X rafag ya'la'* (جعلأ) *Y*, *rafag èl-mibna h'agg Y*, *rafag âl Bâ Sâdî*. X a posé sous la rifgèh les ouvriers maçons de Y, la bâtisse de Y, les Bâ Sâdî (famille ou caste des maçons en H'adhramôt),

gabîli prononce la rifgèh sur son *makhzèn* (1) (boutique) lorsqu'il s'agit d'un marchand, et alors celui-ci n'ose ni ouvrir son magasin ni conclure quelque contrat de vente avant que l'interdit soit levé ; pour un ouvrier, la rifgèh signific l'interdiction de l'exercice de son métier, etc.

Les sayyids et les bourgeois sont d'accord à condamner la rifgèh comme une coutume des plus impies. Les gabîlîs quelque peu raisonnables considèrent comme licite la rifgèh d'un bourgeois qui refuse ouvertement tout crédit à un des leurs, d'un ouvrier qui tarde à achever quelque travail commandé par un gabîlî, tandis qu'il donne ses meilleurs soins aux commandes de bourgeois, etc. ; ils blâment ceux qui exploitent des injures imaginaires comme prétextes pour exiger des amendes. Ce qui n'empêche pas que ces derniers cas soient les plus fréquents. Toutefois ces pillards aiment à sauver les apparences ; leurs demandes se font en cachette et ils font semblant de n'avoir d'autre but que la punition de quelque marque de considération.

Les rifgèhs sont annoncées aux mèrfoûgîn soit par le râfig lui-même, soit par un envoyé de sa part. Le *dèllâl* (2) (courtier) est l'organe officiel de ces annonces. Son ministère est de rigueur lorsqu'il s'agit d'une rifgèh générale, dont on frappe une ville entière.

---

(1) Le mot *doukkân*, pl. *dakâkîn*, qui se trouve dans des ouvrages sur la langue de H'adhramôt, n'est connu aux H'adhârim que par leurs rapports avec Aden et le H'idjâz. Généralement, les *makhâzin* sont dans les maisons des marchands ; ce n'est qu'à Sêwûn qu'il y a un marché avec des rangées de boutiques séparées. Moins connu encore que *doukkân* est le mot *samsam* pour sésame (en H'adhramôt *yilyil*, جلجل, comme je l'ai déjà dit en 1891 dans le *Feestbundel aan Proof. De Goeje aangeboden*, p. 20). Dans les poèmes on trouve beaucoup de mots entièrement inconnus chez le peuple.

(2) En H'adhramôt les dèllâls, à part leur fonction de courtiers, sont encore crieurs publics et porteurs des corps morts au cimetière. Ils ne sont pas nommés par le çoult'ân ; mais, dans chaque ville, il y a une famille (caste), qui de temps immémorial exerce cette profession. Tous les membres de ces familles sont courtiers par droit de naissance. Chaque bourgeois choisit parmi eux le dèllâl qui convient à son goût, tandis que la clientèle des Bédouins, qui vendent ou achètent en ville, est partagée entre les branches principales de la famille selon un droit coutumier. A Sèwoûn (ville du çoult'ân) ce sont les deux familles Al Wâkid et Al Hordhâh ; à Ferîs (id.) c'est celle de Al Bin 'Abêd Embêrîk, à èl-Ghorfah (ville sans chef) les Bâ Dherês sont *dèlèl*. Pour les H'adhârim la présence d'une famille de courtiers fait d'un lieu une ville (*belâd*, pl. *bôlôd*) ce qui n'empêche pas que la caste des dèlèl est très méprisée. Les gabîlîs les désignent comme *'abîd es-soûg* esclaves du marché.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Une telle rifègh peut être prononcée aussi bien au nom d'un simple gabîlî que d'un chef de tribu. Le dèllâl monte sur quelque hauteur qui domine le marché et crie à haute voix : *lawwèlèh çalloû 'alêh wat-thâniyèh çalloû 'alêh wèt-thâlithèh çalloû 'alêh — lâ tesma'auû èlla khêr. A bin B yegoûl : el-belâd mèrfoûgèh (meh'arrayèh).* « Pour la première fois prononcez la bénédiction sur lui (le Prophète), pour la deuxième fois prononcez la bénédiction sur lui, pour la troisième fois prononcez sur lui (1). Puissiez-vous n'entendre que de bonnes paroles ! A. bin B. vous fait dire : la ville est sous l'interdit ! ».

Par cette communication, tout commerce, tous les métiers se voient forcés de chômer. Quelquefois cela s'étend même aux puiseurs *(sâni, senâh)* qui remplissent les *yawâbî* (pl. de *yâbiyèh*, جابية) de la mosquée, les réservoirs contenant l'eau pour les ablutions rituelles, ce qui revient à dire que le culte public est suspendu. Même lorsqu'on ne va pas si loin, les bourgeois n'osent guère quitter leurs maisons pendant la rifgèh, parce qu'il y a souvent des gabîlîs pillards, qui guettent l'occasion de dépouiller les promeneurs solitaires.

La rifgèh individuelle imposée par un gabîlî à un bourgeois frappe d'ordinaire directement celui que le râfig veut frapper, le bourgeois même qu'il veut punir ou duquel il veut extorquer de l'argent. Toutefois il arrive aussi que le gabîlî veut injurier un autre gabîlî, protecteur du mèrfûg.

Le rifgèh générale au contraire ne vise que rarement les bourgeois — qui pourtant sont pendant quelque jours comme retenus prisonniers dans leurs maisons — mais elle est dirigée contre les nobles d'une autre tribu voisine, qui par l'interdit sont empêchés de se pourvoir au marché de viande, de sel et d'autres objets de nécessité quotidienne.

C'est envers ceux-ci une démonstration de sentiments hostiles par laquelle on veut leur montrer qu'on est toujours capable de leur nuire. Cependant à la longue la rifgèh nuit aussi aux membres de la tribu de celui qui l'a prononcée, et alors, sa colère un peu apaisée, il commence à réfléchir aux souffrances des innocents masâkîn, parmi lesquels il compte des amis. Pour ces raisons la rifgèh générale ne dure d'ordinaire que quelques jours. Elle est levée soit par le râfig lui même, soit par un autre membre de sa tribu ; ceci non seulement pour satisfaire à l'amour de la médiation qui caractérise les Arabes dans toutes leurs affaires, mais aussi pour sauver au râfig la honte de retirer sa propre parole.

---

(1) L'appel à prononcer la bénédiction (*çalât*) sur le Prophète, à laquelle chaque fidèle doit immédiatement répondre en disant : *Allahomma çalli wasallim 'alêh*, est une formule des plus usitées pour commander le silence. Voir aussi mes *Mekkanische Sprichwoerter* (La Haye, 1886), p. 12.

Du reste toutes les autres formes de rifgèh peuvent aussi être annulées ou levées par un membre de la tribu du râfig ; seulement il doit sans retard communiquer à ce dernier qu'il a levé son interdit. Généralement cet acte de grâce est accompli par le père, le frère aîné ou quelque autre parent plus âgé du gabîlî qui s'est laissé emporter par un sentiment excessif de colère ou d'avidité, à frapper quelqu'un de la rifgèh (1).

Batavia, janvier 1905.

C. SNOUCK HURGRONJE.

(1) La Société Historique laisse les collaborateurs de la *Revue Africaine* entièrement libres dans le choix de leur système de transcription des mots arabes. Toutefois, l'insuffisance des ressources typographiques d'Alger est cause que nous n'avons pu livrer à nos lecteurs le remarquable article de M. Snouck Hurgronje avec les transcriptions que ce savant avait adopté dans son manuscrit : c'est ainsi que nous avons été obligé de remplacer les lettres pointées par des lettres suivies de la *prime*. Pour les mêmes raisons nous avons dû transcrire le ش par *ch* et, ayant ainsi nécessairement adopté la valeur phonétique des lettres en français, nous avons dû remplacer les *u* par des *ou*. Le temps nous ayant manqué pour soumettre ces modifications à l'auteur, vu l'éloignement de sa résidence, nous prions nos lecteurs de vouloir bien n'imputer qu'à nous les erreurs qui, de ce chef, se seraient glissées dans les pages précédentes, malgré le soin que nous avons mis à les revoir. Nous croyons pouvoir ajouter que notre Société se mettra prochainement en mesure d'assurer aux savants qui lui font l'honneur de leur collaboration l'impression intégrale de leurs travaux avec toutes les transcriptions usitées dans la linguistique moderne.

LA RÉDACTION.

REVUE AFRICAINE DE DROIT, DE LÉGISLATION
ET DE JURISPRUDENCE

Notre intention n'est pas de donner, ici, la bibliographie absolument complète de toutes les publications d'ordre juridique — non plus que l'indication, sans distinction aucune, de toutes les lois, de tous les décrets et arrêtés, — ou de toutes les décisions de justice intéressant l'Afrique. Nous nous proposons simplement de signaler et d'analyser, pour les lecteurs de la *Revue*, les plus marquants parmi les ouvrages et les articles de revues et de journaux qui traitent, à titre principal ou accessoire, de questions d'ordre sociologique, juridique ou économique, publiés dans le nord-ouest africain (Algérie, Tunisie, Maroc) ou le concernant, — de présenter un exposé critique des dispositions de lois, décrets ou arrêtés, les plus importantes et spéciales à l'Algérie et à la Tunisie, — de relater, enfin, et de discuter les arrêts et jugements les plus intéressants, rendus en exécution de ces dispositions.

Cette étude embrasse la période de temps comprise entre le 1er janvier 1904 et le 1er janvier 1905.

BIBLIOGRAPHIE

Parmi les ouvrages et articles de revues ou de journaux qui traitent de questions d'ordre sociologique, juridique ou économique, et qui ont été publiés dans le nord-ouest africain ou qui le concernent, il en est de généraux, en ce sens que l'intérêt n'en est pas spécial à tel ou tel pays de ce nord-ouest africain. Tels sont ceux qui se réfèrent à l'Islam ou au droit musulman en général. Ce sont ceux que nous signalerons tout d'abord. Nous relaterons, ensuite, ceux qui intéressent spécialement, ou plus particulièrement, l'un des pays de ce nord-ouest, Algérie, Tunisie, Maroc.

D'autre part, parmi les ouvrages rentrant dans l'une ou l'autre des deux catégories ainsi établies, il en est qui peuvent être considérés comme généraux à raison de la nature du sujet qu'ils traitent, en ce sens que les questions qui y sont examinées ne sont pas uniquement, et exclusivement, d'ordre sociologique, ou juridique, ou économique, — alors qu'il en

est d'autres dont l'auteur s'est confiné dans l'examen de matières, soit d'ordre sociologique, soit d'ordre juridique, soit d'ordre économique. — Aussi dans chacune des catégories qui viennent d'être indiquées, les publicationssignalées seront-elles classées suivant leur objet et d'après le plus ou moins de généralité de cet objet.

I

M. Houdas a publié sur «l'*Islamisme*» (1) un volume qu'il qualifie modestement d'opuscule, et dont le but est « fournir à tous ceux qui n'ont pas le loisir de s'adonner à de longues études, le moyen de se faire une opinion suffisamment exacte de l'esprit de la religion musulmane afin d'en déduire des conclusions pratiques ». L'auteur constate que la plupart des difficultés que nous avons rencontrées pour asseoir définitivement notre domination en Algérie proviennent de l'ignorance dans laquelle nous étions, il y a trois quarts de siècle, des moyens d'agir pacifiquement sur l'esprit de nos sujets musulmans. Il constate que l'expérience, ainsi chèrement acquise, a été mise à profit en Tunisie; et il voudrait qu'au Maroc, où l'influence française ne va plus tarder à se faire sentir, l'on procédât avec la même prudence, et que là, comme en Tunisie, l'on prît soin de ne pas froisser de front le sentiment religieux des populations. Et c'est dans le but de faciliter la tâche de nos agents d'exécution dans les contrées du nord de l'Afrique, que M. Houdas a entrepris de rédiger à l'usage de ces agents une sorte de *vade mecum*. Il ne faut donc par chercher, dans cet ouvrage, un exposé détaillé des doctrines religieuses de l'Islam. Mais, quoique l'auteur s'en défende, on y trouve un exposé complet de ces doctrines, car rien de ce qu'il peut y avoir, en celles-ci, d'essentiel et de caractéristique, n'a été laissé dans l'ombre.

Étant donné l'objet tout spécial de ce compte-rendu bibliographique, nous ne retiendrons, des divers chapitres de « *l'Islamisme* », que ceux qui ont trait à l'organisation de la société musulmane, à la formation du droit islamique. Nous signalerons, notamment, les chapitres XII, XIII et XIV, consacrés à la *Famille musulmane*, la *Femme musulmane*, la *Société musulmane*. — Nous attirerons, tout particulièrement, l'attention sur le chapitre XI, qui traite des *Quatre rites orthodoxes*. M. Houdas y relate, en quelques phrases sobres mais suffisamment précises, les circonstances dans lesquelles ces divers rites ont pris naissance et y indique pour quelles raisons, dans leurs rapports respectifs, les adeptes de ces divers rites se tiennent pour orthodoxes. Peut-être pourrait-on reprocher à l'auteur de n'avoir pas montré, d'une façon suffisamment nette, comment et pour quelles causes s'est opérée la sécularisation de la communauté musulmane, la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, comment et pour quelles raisons le gouvernement spirituel de l'Empire resta, en fait, aux mains des *oulama*. L'on serait également en droit de critiquer cette affirmation que le magistrat unique, le cadi, ne juge qu'au civil, « la juridiction criminelle étant restée l'apanage du souverain,

(1) Houdas, *L'Islamisme*, 1 vol., Dujarric et Cie, 1904, 228 p.

parce que, théoriquement, il est le successeur du Prophète ». Il semble bien, en effet, résulter des textes que, s'agissant des infractions prévues et punies par la loi religieuse tout au moins, le cadi est juge au criminel, comme au civil, toutes les fois que ses pouvoirs, à ce point de vue, n'ont pas été restreints par sa délégation. — Mais, sous le bénéfice de ces légères réserves, nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que M. Houdas a eu le mérite de jeter, en quelques pages, beaucoup de clarté sur cette question, si obscure encore, des origines et de la formation du droit musulman.

La matière du développement ultérieur et de l'évolution de ce droit ne nous est pas, d'ailleurs, en France tout au moins, beaucoup plus connue. Nous possédons les noms d'un certain nombre de jurisconsultes musulmans ; nous connaissons les œuvres de quelques-uns d'entre eux, et notre science ne va guère au-delà. Nous disposons de renseignements bibliographiques épars, mais nous n'avons pas de bibliographie raisonnée du droit musulman, d'ouvrage où se trouvent reliées les unes aux autres les indications bibliographiques déjà mises à jour, et qui nous permette de suivre l'enchaînement, l'évolution des idées dans le domaine du droit.

Cette lacune vient d'être, en partie comblée par la publication, par M. Fagnan, à l'occasion du jubilé du professeur D. Francisco Codera, d'une brochure intitulée *Les « Tabakât Malèkites »*(1). Les *Tabakât* sont « des recueils où l'on trouve réunies les biographies de savants qui se sont distingués dans quelque science, littérateurs, grammairiens, jurisconsultes, etc.. ». C'est généralement l'ordre alphabétique qui détermine le classement de ces biographies, sous cette réserve que la préséance est assez souvent donnée à ceux qui portent les noms révérés d'Ahmed et de Mohammed. Et ces *Tabakât*, dont nous entretient M. Fagnan, sont les recueils biographiques consacrés, spécialement, aux juristes ou « *Fakih* » de l'École malékite. Le plus ancien de ces recueils daterait du premier tiers du sixième siècle de l'Hégire. Le plus récent serait l'œuvre d'Ahmed Baba qui vécut de 963 à 1032 de l'ère musulman. M. Fagnan ne se borne pas, d'ailleurs, à ces quelques indications ; il a pris soin de signaler les biographies de juristes malékites qui ont été confectionnées pendant ce laps de temps, qui va du VI[e] siècle au XI[e] siècle de l'Hégire, et de fournir, également, pour les temps plus reculés comme pour l'époque postérieure, des renseignements bibliographiques très circonstanciés. Il vient d'ouvrir une voie nouvelle dans laquelle il serait désirable qu'il persévérât et que d'autres vinssent s'engager à sa suite. Peut-être y a-t-il là le point de départ d'études qui aboutiront à l'élaboration d'une histoire générale de ce droit musulman malékite, auquel obéissent la très grande majorité des musulmans de l'Afrique Mineure.

Le développement de la colonisation française dans l'Afrique du Nord a déterminé la publication, dans ces dernières années, d'un assez grand

---

(1) Fagnan, *Les Tabakât Malèkites*, Estudios de erudicion oriental, 1 broch., 10 p.

nombre d'ouvrages, monographies, brochures, ou articles de revues et de journaux. C'est ainsi que M. Arthur Girault a consacré, à l'étude de ce développement, la majeure partie du tome II de la 2e édition de ses « *Principes de Colonisation et de Législation coloniale* » (1).

Lorsqu'en 1895, parut la première édition de cet ouvrage, l'enseignement de la législation coloniale n'existait que depuis peu de temps dans les Facultés de droit. Introduit, en effet, dans le programme de la licence en droit par le décret du 24 juillet 1889, il n'a été effectivement donné qu'à compter de l'année scolaire 1891-92. M. Girault a donc accompli ce tour de force de créer, de toutes pièces, en un laps de temps très court, un enseignement entièrement nouveau, et de s'en rendre maître au point qu'il a pu, après trois années d'études seulement, communiquer au public le résultat de ses efforts et publier un livre jugé, dès le début, tout-à-fait remarquable et dont le succès n'a fait que s'affirmer par la suite. Une seconde édition aurait pu être mise en vente beaucoup plus tôt, si le consciencieux auteur n'avait tenu à remanier complètement la première, et surtout à l'augmenter considérablement. C'est ainsi que deux nouveaux volumes se sont substitués à l'ancien, et que cette seconde édition contient une IIIe partie toute nouvelle consacrée à l'*Algérie*, à la *Tunisie* et au *Maroc*. Cette partie est à notre grand regret, d'ailleurs, la seule dont il nous soit permis d'entretenir les lecteurs de cette *Revue*.

Or, à des esprits superficiels il pourrait sembler, qu'en traitant de l'Afrique mineure dans une partie spéciale de son livre, M. Girault a commis une faute grave de composition. Pourquoi, pourrait-on dire, n'avoir pas fait purement et simplement, à l'Algérie et à la Tunisie, par exemple, comme aux autres colonies françaises, l'application des principes généraux de colonisation ? — Mais, l'auteur a répondu, par avance, à cette critique, en des termes que pourront méditer avec fruit ceux qui, à l'heure actuelle, réclament le rattachement, au ministère des Colonies, de l'Algérie et de la Tunisie. Il a pris soin de faire observer que « l'Afrique mineure appartient beaucoup plus au monde méditerranéen qu'au monde africain » tant par sa géographie que par son histoire. Aussi l'évolution de notre politique algérienne et tunisienne n'a-t-elle rien de commun avec celle de notre politique coloniale. « Sans doute, au point de vue purement scientifique, il est exact de parler de la colonisation de l'Algérie et de la Tunisie, puisqu'il y a, dans ces pays, une action civilisatrice à exercer sur la terre et sur les habitants. Il y a encore ici à appliquer les principes généraux de la colonisation, mais le problème colonial se pose, en Berbérie, dans des conditions si particulières que, au point de vue pratique, méconnaître cette distinction traditionnelle, ce ne serait pas simplifier mais confondre ».

Il faut donc à l'Algérie et à la Tunisie une législation particulière, distincte de la législation coloniale. Et, c'est cette législation spéciale que M. Girault a entrepris d'étudier. Il en a donné un exposé très complet, et, en même temps, très net et très précis, ce dont, étant donné l'extrême complication de cette législation, on ne sau-

(1) Arthur Girault, *Principes de Colonisation et de Législation coloniale*, 2 vol., L. Larose, 1904 ; 789 et 775 p.

rait trop le louer. Mais l'auteur ne s'en est point tenu à un exposé sec et aride de la législation existante. Après avoir, en effet, retracé rapidement l'histoire de l'Afrique mineure avant 1830, et celle de notre établissement en Algérie, puis en Tunisie — il a relaté les principales difficultés que doit résoudre cette législation, il en a indiqué les dispositions essentielles, et il en a présenté la critique avec une modération, une impartialité et une sûreté de jugement tout-à-fait remarquables. Nous signalerons, particulièrement, à l'attention du lecteur le passage de son ouvrage où M. Girault traite le problème algérien et l'étudie sous ses deux faces, la question indigène et la question européenne, — ainsi que le chapitre consacré au régime commercial de l'Algérie et de la Tunisie, et celui concernant les travaux publics en ces deux pays. On y trouve formulées, en termes très nets quoique modérés, quelques idées, quelques vérités bonnes à méditer par tous ceux qui, vivant en Algérie ou en Tunisie, ne peuvent guère, pour juger, se soustraire à l'influence des passions du milieu. Peut-être, même, l'auteur aurait-il pu insister davantage (et il s'agit, ici, bien moins d'une critique, que d'un vœu formulé en vue d'une nouvelle édition), sur les conflits d'intérêts qui naissent, entre l'Algérie et la Tunisie, de ce fait, qu'au point de vue politique comme au point de vue économique, ces deux pays sont soumis à des régimes différents, et dont le nombre et la gravité sont destinés à s'accroître, à mesure qu'augmentera leur production agricole ou industrielle.

Un dernier chapitre est consacré au Maroc. Étant donné l'état actuel des choses, il ne pouvait guère y être traité que de la situation internationale de cet état. Dans ce chapitre, écrit au lendemain du jour où fut signée la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904, M. Girault montre que notre établissement au Maroc ne saurait plus soulever d'opposition de la part de l'Europe; il se demande, alors, comment pourra s'y établir l'influence française, et il s'y livre à une étude très intéressante de la controverse qui s'est élevée, en France et en Algérie, pendant les années 1902 et 1903, entre les partisans de la « manière douce » et ceux de la « manière forte ».

Notons, enfin, que l'auteur a pris soin de nous fournir, concernant les divers pays de l'Afrique mineure, une bibliographie très complète et très bien ordonnée.

Tel est, cet ouvrage dont, si l'espace ne nous était mesuré, nous aurions aimé à parler plus longuement.

II

a) Algérie. — Les publications concernant le droit public algérien, parues pendant l'année 1904, sont fort peu nombreuses. Et, cependant, depuis 1898, l'organisation administrative de l'Algérie a été notablement modifiée. Les réformes réalisées, à cette époque, ont été bruyamment approuvées par certains, vivement critiquées par d'autres qui les trouvaient, soit prématurées, soit insuffisantes ; elles ont été discutées avec passion ; mais peu de personnes se sont préoccupées d'en faire une étude approfondie et impartiale. Il n'y a rien là, d'ailleurs, qui doive surprendre. Les trans-

formations qui viennent d'être opérées sont encore trop récentes pour que l'on puisse porter, sur leurs résultats, un jugement éclairé et définitif, et pour qu'il soit possible de présager l'avenir avec quelque certitude ; et la crainte de voir les faits donner, à brève échéance, un démenti aux conjectures, les plus raisonnables en apparence, est de nature à rendre silencieux ceux qui se défient par trop d'eux-mêmes, ou qui, par suite d'un amour-propre excessif, n'aiment point mettre le public à même de constater que leur sagacité s'est trouvée en défaut.

Cette crainte, M. R. Péringuey ne l'a pas eue. Brillant élève de l'École de droit d'Alger, il vient d'obtenir à la Faculté de Paris, le titre de Docteur en droit, après y avoir soutenu une thèse sur « l'*Autonomie financière de l'Algérie* » (1), et il a traité son sujet avec la hardiesse, la décision et la confiance en l'avenir qui sont et qui doivent être les qualités de la jeunesse.

Après avoir rappelé que les conceptions concernant les rapports de la Métropole et de ses colonies, peuvent se ramener à trois principales : assujettissement, assimilation, autonomie, — M. Péringuey a montré comment les deux premières avaient été appliquées successivement en Algérie ; puis, il s'est attaché à mettre en lumière le développement de l'esprit autonomiste, tant en Algérie qu'en France, à la suite des déceptions causées par l'assimilation trop souvent poussée à ses extrêmes limites, et à expliquer comment le Parlement français a été amené, presque sans discussion, à doter l'Algérie de la personnalité civile et de l'autonomie financière. — La concession de cette autonomie, l'auteur n'a, pour ainsi dire, pas songé à la justifier, et cependant le principe en a été et en est encore très vivement contesté. M. Péringuey a, peut-être, en la circonstance, fait preuve d'une réserve, d'une discrétion excessive ; mais c'est là un grief que nous ne retiendrons pas. C'est, qu'en effet, nous n'avons pas le goût des discussions stériles, et nous pensons qu'il est des réformes mal conçues ou hâtives auxquelles il faut se résigner, parce qu'il est des concessions sur lesquelles on ne revient pas. D'excellents esprits, par exemple, contestent, non sans apparence de raison, les mérites du suffrage universel, et cependant, aucun d'eux ne réclame le rétablissement du suffrage restreint. Le plus sage, en pareille occurence, est d'accepter, en principe, les réformes réalisées, et de rechercher, simplement, sur quels points et de quelle manière le nouvel état de choses pourrait être amélioré.

Quoi qu'il en soit, après avoir relaté, sous forme d'introduction, les circonstances de fait qui ont assuré, en Algérie, le triomphe de l'autonomie financière, M. Péringuey étudie dans une première partie les éléments de cette autonomie, tels qu'ils ont été constitués par la loi du 19 décembre 1900, ainsi que son fonctionnement. — Il traite, dans une deuxième, des manifestations de cette autonomie, c'est-à-dire des résultats du régime de liberté nouvellement établi. — Il consacre, enfin, une troisième et dernière partie à l'examen des modifications apportées à la loi du 19 décembre 1900, ainsi qu'à l'indication des projets de réformes. Fort sagement,

(1) R. Péringuey, l'*Autonomie financière de l'Algérie*, Paris, Jouve, 1904, 220 p.

d'ailleurs, l'auteur s'est abstenu de nous donner le détail de ces divers projets; il s'est simplement efforcé de les claseer, de les cataloguer, et n'a insisté, avec quelques détails, que sur deux d'entre eux. L'un se réfère à la fusion des budgets départementaux dans le budget colonial, — l'autre, aux pouvoirs des assemblées algériennes sur les dépenses obligatoires du budget. — Quant à la conclusion, elle est des plus optimistes : « la situation financière actuelle est extrêmement favorable, dit M. Péringuey.. ; ainsi une ère de prospérité nouvelle semble enfin s'ouvrir pour l'Algérie ». Aussi faut-il « marcher sans hésitation dans la voie tracée... il faut avoir confiance dans l'Algérie, permettre à ses représentants de jouer efficacement le rôle que logiquement ils doivent remplir et partir de ce principe que la Mère-Patrie ne doit conserver sur le budget algérien qu'un simple droit de contrôle ». — Mais les amateurs de statistiques penseront, sans doute, qu'il serait préférable d'attendre, pour songer à réaliser de telles réformes que l'Algérie fût, réellement, en état de se suffire à elle-même, et que telle n'est point la situation qu'accusent leurs chiffres.

D'ailleurs, dans l'état actuel des choses, le Parlement ne paraît nullement porté à abuser des pouvoirs que la loi lui confère (1). C'est à peine, même, s'il en use, comme le constate M. Jacqueton, dans une courte, mais très substantielle, étude sur *le Rapport de M. Milliès-Lacroix au Sénat sur le budget spécial de l'Algérie pour 1904*, parue dans le *Bulletin de la Réunion des études algériennes*. C'est ainsi que, pour examiner le projet de loi relatif à ce budget, la commission sénatoriale n'a disposé que de quelques heures.

Si les études, concernant le droit public algérien et publiées en 1904, ont été peu nombreuses, celles qui se réfèrent à des matières de droit privé ou pénal, ont été beaucoup moins rares.

M. Norès a poursuivi dans la *Revue Algérienne et Tunisienne de Législation et de Jurispeudence*, la publication d'un *Essai de codification du droit musulman algérien*. Nous avons dit récemment, par ailleurs, à l'occasion d'un vœu émis par les Délégations financières algériennes, ce que doit être, à notre avis, une telle codification, — l'esprit dans lequel elle devrait être faite, — ainsi que les matières sur lesquelles elle devrait porter. Sur ces divers points, notre manière de voir ne s'est pas modifiée. Nous restons convaincu que ceux à qui incombera la mission d'opérer cette codification, devront se borner à dégager les véritables principes de la loi musulmane et se bien garder de confectionner un Code dont les dispositions ne seraient qu'un amalgame de règles empruntées, les unes au droit musulman, les autres à notre législation civile. — Il faudra s'abstenir, également, d'y incorporer des textes empruntés à la législation algérienne ; les dispositions de la législation spéciale à l'Algérie, edictées pour un pays neuf, en voie de constante tranformation, en vue de situations essentiellement mobiles et changeantes, ne sauraient, en effet, figurer dans un Code, c'est-à-dire dans un recueil de lois répondant à des besoins, sinon permanents, tout au moins manifestement durables. — Il y

(1) V. cependant, le rapport de M. Jules Legrand, sur le budget de l'Algérie pour 1905.

aura lieu de se garder, enfin, de rédiger le code projeté sur le modèle et le plan des nôtres, sous peine de dénaturer, de défigurer le droit musulman. Ainsi que le demandait, déjà, M. Arthur Girault au Congrès international de Sociologie coloniale qui s'est tenu à Paris en 1900, « il convient de suivre un plan qui replace chaque institution dans son milieu vrai et qui mette en relief les traits saillants et caractéristiques de la législation qu'on entreprend de codifier ».

Il est donc, en la matière, un certain nombre d'écueils qu'il importe d'éviter. Il n'apparaît pas que M. Norès ait réussi à le faire.— Son travail n'en est pas moins très intéressant : il suppose, de la part de son auteur, un effort considérable qui mérite d'être encouragé ; il est accompagné de notes substantielles que l'on aura grand profit à consulter.

Malgré que l'ouvrage publié par MM. Padel et Steeg ne traite que de la législation foncière en pays ottomans (1), nous ne pouvons nous abstenir de le mentionner ici C'est qu'en effet, les auteurs ne se sont point bornés à étudier la condition juridique des terres régies par le Code foncier du 7 Ramazan 1274. Leur étude est un véritable traité de statut réel ; elle porte, en effet, sur les terres de toutes catégories, aussi bien sur celles qui sont restées placées sous l'empire de la loi religieuse et dont la situation juridique est, dès lors, régie par les prescriptions du rite hanéfite, que sur celles dont des lois récentes sont venues modifier le statut. — Or, si les Hanéfites sont peu nombreux, en Algérie, il en est encore quelques-uns qui peuvent, en ce qui concerne certains des immeubles leur appartenant, réclamer l'application des dispositions du rite auquel ils appartiennent. — D'autre part, les constitutions de habous y sont fréquentes, et, le plus souvent, pour ne pas dire toujours, elles sont opérées, alors même qu'elles émanent de Malékites, conformément aux prescriptions du rite hanéfite. — L'étude de la législation foncière hanéfite n'est donc pas dépourvue d'intérêt, même Algérie, malgré que nos indigènes y soient, pour la plupart, musulmans malékites ; et voilà pourquoi nous attirerons, tout particulièrement, l'attention de nos lecteurs sur les chapitres du livre de MM. Padel et Steeg consacrés à l'étude du régime des terres mulk ou melk et de la condition des vakouf ou habous.

L'on se préoccupe, d'ailleurs, à l'heure actuelle, de remanier, une fois encore, la législation relative à la propriété foncière en Algérie. Une commission a été constituée, par les soins du Gouvernement général, avec mission de rechercher s'il ne serait pas possible d'établir, en Algérie, un système analogue à celui de l'Act Torrens ou à celui qui, depuis 1885, fonctionne en Tunisie. — La loi du 16 février 1897, en effet, n'a point donné tous les bons résulats que l'on en attendait. Il faut convenir, d'ailleurs, que l'on aurait pu faire davantage pour en faciliter l'application, pour en assurer le fonctionnement et le rendre moins onéreux, et que, lorsqu'on s'est avisé de tirer parti de certaines des dispositions de

(1) Padel et Steeg, *De la Législation foncière ottomane*. Pédone, Paris, 1904, 350 p.

cette loi, on ne s'est pas rendu compte de leur véritable sens et l'on s'est mépris sur leur portée, ainsi que l'a constaté M. Larcher dans l'article qu'il a donné à la *Revue Algérienne et Tunisienne de législation et de jurisprudence*, sur *Le Régime foncier en territoire de commandement et l'art. 16 de la loi du 16 février 1897.* — Quoi qu'il en soit, un projet de loi a été élaboré, qui a été soumis aux Délégations financières, et que celles-ci ont approuvé sous réserve de certaines modifications. L'une de ces dernières tendrait à ne placer, sous l'empire de la loi à intervenir, les immeubles appartenant à des indigènes, qu'autant que ces immeubles cesseraient d'être régis par les dispositions du droit musulman en matière de succession *ab intestat*. — Parmi les quelques études critiques qu'a provoquées la réforme annoncée, nous signalerons celle de M. Bussière sur l'*Application du système Torrens*, parue dans le *Bulletin de la Réunion des Études Algériennes.*

M. le colonel de Lartigue a consacré plusieurs des chapitres de sa remarquable *Monographie de l'Aurès* (1) à la description des mœurs et coutumes des habitants de cette région. Ceux-ci, que l'on nomme *Chaouïas*, sont de même race que les Kabyles ; ce sont des Berbères, et ces Berbères de l'Aurès, comme ceux du Djurjura, ont conservé leur dialecte et leurs usages, que nous connaissions déjà par les travaux de Masqueray. Mais, M. de Lartigue ne s'est pas borné à résumer et à condenser, avec discernement, les travaux de ses devanciers ; il les a complétés par des observations et des études personnelles. C'est ainsi qu'après avoir constaté, avec Masqueray, que nous avons contribué à islamiser et à arabiser les *Chaouïas*, en leur imposant des cadis musulmans, il a signalé certaines des conséquences qu'a eues, dans le domaine du droit, cette double transformation, et dont les plus importantes sont : l'attribution aux femmes d'une vocation héréditaire, — et la multiplication, dans l'Aurès, des constitutions de habous.

M. Si Ammar ben Saïd Boulifa a mis en tête du *Recueil de poésies kabyles* (2), dont il a donné la traduction, une étude sur la condition de la femme en Kabylie, dans laquelle il s'efforce d'établir, en droit comme en fait, que cette condition est bien meilleure qu'on n'a coutume de le prétendre. Il y combat, notamment, cette idée, généralement reçue, que le mariage kabyle n'est que la vente de la femme au mari. Mais, comme il reconnaît que c'est aux parents de la femme, et non point à cette dernière, que la dot promise est payée, et qu'il a négligé de s'expliquer sur la question de savoir si la femme est ou non appelée à consentir au mariage, il ne nous apparaît pas que M. Boulifa ait complètement justifié sa thèse.

---

(1) De Lartigue, *Monographie de l'Aurès.* Marle-Audrino. Constantine, 1904, 491 p.

(2) Si Ammar ben Saïd Boulifa, *Recueil de poésies kabyles* (texte Zouaoua), traduites, annotées et précédées d'une étude sur la femme kabyle. Jourdan, Alger, 1904.

M. de Motylinski a publié dans le *Bulletin de Correspondance africaine* un travail considérable sur *Le dialecte berbère de R'edamès*, dont la deuxième partie est consacrée à la transcription et à la traduction de textes qui nous renseignent sur les matières les plus diverses, mais, notamment, sur certaines particularités des coutumes r'edamèsiennes touchant le mariage, la condition de la femme divorcée, les usages commerciaux, et dont l'étude s'impose au moment où nous nous efforçons d'améliorer les relations commerciales du Sud algérien avec R'edamès, de détourner, au profit de l'Algérie, le courant qui, par R'edamès, amène les marchandises du Soudan vers Tripoli.

L'organisation et le fonctionnement des tribunaux répressifs indigènes, réorganisés par le décret du 9 août 1903, ont été étudiés dans le *Bulletin de la Réunion des Études Algériennes*, par M. Flandin (1), — et dans la *Revue Algérienne et Tunisienne de législation et de jurisprudence*, par M. Massonié (2), qui s'est efforcé d'établir que le décret du 9 août 1903 est le fruit d'une transaction et se ressent des conditions dans lequelles il a été élaboré.

Nous signalerons enfin, parmi les publications qui traitent de questions économiques intéressant spécialement l'Algérie : la thèse de doctorat de M. Cuniac sur le *Crédit agricole en Algérie* ; — celle de M. Jobert sur les *Ressources domaniales de la colonisation en Algérie* ; — l'étude donnée par M. Larcher à la *Revue Algérienne et Tunisienne de législation et de jurisprudence* sur les *Indigènes musulmans et les syndicats professionnels* ; — les articles de M. Rouanet, dans la *Dépêche Algérienne*, sur le décret du 13 septembre 1904 et le régime des concessions de terres en Algérie ; — les observations présentées par M. Perriquet, dans le *Bulletin de la Réunion des Études algériennes*, relatives à *l'exploitation des chemins de fer algériens*, observations très judicieuses, motivées par la prochaine remise à l'Algérie de son réseau de voies ferrées, et qui déterminent leur auteur à condamner la régie directe et à se prononcer pour l'affermage.

b) Tunisie. — Le traité du Bardo du 12 mai 1881, en plaçant la Tunisie sous le protectorat de la France, n'a pas, comme on l'a cru, inauguré une politique nouvelle ; il n'a fait qu'établir un régime dont « les Français, au cours du XIX[e] siècle, semblaient avoir perdu la notion » (3). Toujours est-il que le succès de cette politique, prétendue nouvelle, n'est pas contestable ; elle a donné d'excellents résultats, au nombre desquels il faut ranger la facilité relative avec laquelle la France a réussi à faire accepter, par les puissances européennes, sa mainmise sur la Tunisie. Le protectorat, ayant laissé subsister les conventions antérieurement

---

(1) Flandin *Les Tribunaux répressifs indigènes en Algérie.*

(2) Massonié, *Les Tribunaux répressifs indigènes* (commentaire du décret du 9 août 1903.)

(3) Girault, *op. cit.*, t. 2, p. 638.

conclues entre la Tunisie et ces puissances, ne risquait point, en effet, de soulever, de la part de ces dernières, les réclamations que n'aurait pas manqué de provoquer une annexion pure et simple. — Mais, avec le temps et grâce, surtout, à l'habileté de nos résidents généraux, les liens qui unissaient la Tunisie à la France sont devenus plus étroits ; la France a empiété de plus en plus sur la souveraineté interne ou externe de la Tunisie ; et les puissances étrangères ont fini par se résigner au fait accompli ; elles ont presque entièrement renoncé au régime des Capitulations. Le protectorat de la France sur la Tunisie a donc évolué ; et c'est cette évolution qu'étudie M. Henri Lorin dans les *Questions diplomatiques et coloniales* (1). — Il est à remarquer, d'ailleurs, que le rattachement annoncé de la Tunisie au ministère des colonies, malgré qu'il doive laisser subsister le régime du protectorat, ne laisserait pas que de donner une orientation nouvelle à cette évolution.

Quoi qu'il en soit, celle-ci n'est point encore entièrement achevée, et la Tunisie n'a pas recouvré sa complète liberté vis-à-vis de l'Europe, — sa liberté douanière notamment. C'est ainsi, qu'à l'heure actuelle encore, au point de vue douanier, l'Angleterre et l'Italie bénéficient, en Tunisie, d'un traitement particulier ; l'Italie jusqu'au 1er octobre 1905, — mais l'Angleterre, jusqu'au 31 décembre 1912. Or, cet état de choses a obligé la France à imposer, à leur entrée surs on territoire, un régime spécial aux produits tunisiens, et cela, principalement dans le but d'empêcher les produits étrangers de passer par la Tunisie pour entrer en France. C'est ainsi qu'un décret détermine, chaque année, la quantité de céréales pouvant être importée en franchise. — C'est ce régime spécial, ainsi que les réclamations auxquelles a donné lieu son fonctionnement, qu'ont exposés M. Chailley-Bert dans la *Quinzaine coloniale* (2), — et M. Payen, dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* (3).

Quant à l'organisation économique interne de la Régence, elle a fait l'objet d'un certain nombre d'études, au premier rang desquelles nous citerons : la thèse de doctorat de M. Cuniac, sur le *Crédit réel et mobilier en Tunisie* ; — le travail de M. Jacqueton sur les chemins de fer tunisiens en 1903, dans le *Bulletin de la Réunion des études algériennes* ; — le volume de M. Parker intitulé : *Les pêcheurs bretons en Tunisie. Un essai de colonisation maritime.*

. . . .

c) Maroc. — On n'a pas attendu, en France ni en Algérie, la signature des conventions récemment conclues par la France avec l'Angleterre et l'Espagne, pour entreprendre l'exploration scientifique, économique ou commerciale du Maroc. Relativement nombreux, en effet, sont ceux qui, officiellement ou à titre privé, ont eu hâte de voir le *Maghreb el Aksa*, alors qu'il est encore « un anachronisme vivant aux portes de l'Europe » (4), avant que la France n'ait entrepris de « lui prêter son assistance

(1) Henri Lorin. *Études tunisiennes. L'évolution politique du protectorat.*

(2) Chailley-Bert. *Le régime douanier de la Tunisie à la Chambre des Députés.*

(3) Payen. *Les blés tunisiens et le régime douanier de la Régence.*

(4) Girault, *op. cit.*, t. 2, p. 740.

pour toutes les réformes administratives, financières, économiques et militaires dont il a besoin » (1), et parmi lesquels figurent deux des membres de notre société, MM. Augustin Bernard et Edmond Doutté. Mais l'imminence de notre intervention au Maroc et la discussion de la question de savoir comment elle serait pratiquée, ont déterminé la publication d'un nombre considérable d'études sur le Maroc et la question marocaine.

Nous ne pouvons, ici, les analyser, ni même les citer toutes. Et, malgré qu'il nous en coute de signaler, seulement par leur titre, le volume de M. Aubin : *Le Maroc d'aujourd'hui*, et celui de M. Rouard de Card : *Les relations de l'Espagne et du Maroc pendant le* XVIIIe *et le* XIXe *siècles*, — de renvoyer, purement et simplement, le lecteur au *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, pour y prendre connaissance de l'intéressant compte-rendu de M. Dechaud, d'une *Croisière de reconnaissance commerciale au Maroc*, et du remarquable rapport de M. Augustin Bernard, sur sa *Mission au Maroc* — nous concentrerons notre examen sur les *Archives Marocaines*, publication de la *Mission scientifique du Maroc*.

Sur la demande de M. le Gouverneur général de l'Algérie, une mission d'études au Maroc a été confiée à M. Salmon, ancien élève de l'École des Langues orientales, membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire Placée sous la direction de M. Le Chatelier, professeur de sociologie musulmane au Collège de France, cette mission a déjà donné des résultats si encourageants que M. Étienne a saisi la Chambre des Députés d'un projet de loi portant création d'un *Institut Marocain*, organisé sur le modèle de ceux du Caire et d'Hanoï, et qui constituerait, en même temps, un centre de travaux et de recherches pour le développement des études d'archéologie, d'histoire, de linguistique et de sociologie marocaines, une école d'application pour les jeunes gens sortant de l'École de langues orientales ou des Écoles similaires, pour les candidats aux fonctions administratives du Maroc, consulats et drogmanats.

Toujours est-il que l'activité de la *Mission scientifique du Maroc* a été telle qu'elle a pu, en un laps de temps relativement très court, publier sous le titre d'*Archives Marocaines*, quatre fascicules remplis de renseignements et de documents extrêmement intéressants tant au point de vue politique ou administratif, qu'aux points de vue économique, sociologique ou juridique.

C'est ainsi que M. Salmon, dans son remarquable *Essai sur l'histoire politique du Nord-Marocain*, a réussi à dégager, dans ce chaos apparent qu'est l'histoire politique du Maroc, les caractères et l'orientation du mouvement propre du Nord-Marocain, et à préciser les facteurs de ce mouvement. Il y étudie les différentes phases de l'antagonisme de l'aristocratie chérifienne, d'origine traditionnelle et religieuse, — et d'une aristocratie administrative d'origine militaire, — et il conclut que si l'étude historique du chérifisme local et celle de la famille des Oulad'Abd aç-Çadoq ne résument pas toute l'histoire politique du Nord-Marocain, elles montrent, du moins, ce qu'est cette histoire. Et nous arrivons, ainsi, pas l'examen du passé, à la connaissance et à l'intelligence du présent.

---

(1) Art. 2 de la convention franco-anglaise du 8 avril 1904.

M. Salmon ne s'est point, d'ailleurs, borné à mettre en relief « quelques aspects caractéristiques », à préciser « quelques directions de grandes lignes » dans l'histoire politique du Nord-Marocain. Il nous initie aux détails de l'administration marocaine et nous en montre le fonctionnement. Par son étude sur l'*Administration marocaine à Tanger*, il nous instruit de ce qu'est cette administration dans les ports de l'empire marocain, où les influences étrangères ont obligé les employés du Makhzen à la régularité dans l'exercice de leurs fonctions. — Il nous renseigne, également, sur ce qu'est le *Commerce indigène à Tanger* ; — et par la publication du travail de M. Michaux-Bellaire sur *Les impôts marocains*, il nous fait connaître les ressources financières du Makhzen. — La belle monographie consacrée à la tribu des *Fahçya*, constituant « un bon modèle de tribu composite », et représentant, dès lors, « un type de tribu » marocaine, montre la tribu enserrée, par les efforts persévérants des sultans de la dynastie actuelle, dans des limites stables, placée sous l'autorité d'un fonctionnaire du Makhzen, et devenant une subdivision administrative.

Ceux, enfin, qu'intéresse plus spécialement le droit privé, et qui voudraient être renseignés sur les coutumes marocaines, liront avec profit les études de M. Salmon sur les *Mariages musulmans à Tanger*, — sur *Quelques particularités de la propriété foncière dans le R'arb*, — sur *un cas de Habous*, qui, entre autres mérites, ont celui de faire apparaître les déformations qu'a subies avec le temps, et sous l'influence des mœurs et des besoins économiques locaux, la loi musulmane malékite. — Ils consulteront, également, la traduction qu'a donnée M. Salmon, d'extraits d'un manuscrit rapporté de Fas, en 1903, par M. Benghâbrit, attaché à la Légation de France, — traduction qui constitue une importante contribution à l'étude des *Institutions berbères au Maroc*, sur lesquelles les travaux de de Foucauld, de Le Chatelier, de Quedenfelt, de Vassel, de Doutté, ont déjà projeté une vive lumière. Ils constateront, alors, combien peu diffèrent ces institutions de celles des Berbères de la Kabylie. Ils verront, notamment, les Berbères marocains, comme nos Kabyles, donner au Kanoun coutumier le pas sur la loi religieuse ; — ils retrouveront, sous le nom de *Mezrag*, l'*anaïa* des Berbères d'Algérie, — et, dans le *Leff* marocain, l'analogue du çoff Kabyle ; — ils sauront, enfin, comment les *Chorfa* jouent, chez les Berbères du Maroc, le rôle d'arbitres et de conciliateurs, qui est celui des marabouts de Kabylie.

LÉGISLATION

ALGÉRIE

A. — Droit public

a) Organisation administrative. — Un *arrêté* du Gouverneur général du *5 février 1904* a réorganisé le service de la sûreté en Algérie.

Un *décret* du *18 septembre 1904* a rendu exécutoires en Algérie les lois et décrets relatifs au contrat d'association et à l'enseignement congréganiste. — Ce décret a été provoqué par un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation, en date du 6 août 1904, cassant un arrêt de la Cour d'Alger du 24 décembre 1903, et décidant que la loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association et celle du 4 décembre 1902, qui l'a complétée, n'étaient pas, de plein droit, applicables à l'Algérie. La Cour suprême avait estimé que ces lois n'étaient pas purement modificatives de la législation antérieure déjà applicable à l'Algérie ; — que la loi du 1er juillet 1901 instituait, en effet, pour les associations, une régime entièrement nouveau, — et que si, relativement aux congrégations religieuses, la loi du 1er juillet 1901 et celle du 4 décembre 1902 consacraient des principes déjà reçus en Algérie, elles avaient introduit, dans la législation antérieure, des innovations d'une telle importance, qu'elles n'avaient pu devenir applicables à l'Algérie, sans qu'un acte en forme du pouvoir compétent les eût rendues exécutoires en cette colonie.

b) Organisation financière. — Un *arrêté* du ministre de l'intérieur et du ministre des finances, en date du *20 février 1904*, a fixé la liste des fonctionnaires et agents de l'Algérie retraités sur le budget de la colonie.

Deux *arrêtés* du gouverneur général, l'un du *19 janvier 1904*, l'autre du *3 mars 1904* modifiant le premier, ont fixé le régime financier des territoires du sud.

Un troisième *arrêté*, en date du *10 mai 1904*, a opéré la centralisation des affaires administratives et financières concernant ces territoires.

Enfin, deux *décrets* du *12 décembre 1904* ont fixé : 1r les droits d'enregistrement; 2° les droits de timbre à percevoir dans les territoires du sud de l'Algérie.

c) Organisation judiciaire. — Un *décret* portant règlement d'administration publique, du *25 novembre 1904*, est venu étendre, à l'Algérie, l'application des lois en vigueur, dans la métropole, sur l'assistance judiciaire, tout en modifiant certaines dispositions de ces lois.

Une *loi* du *24 décembre 1904* a renouvelé pour une nouvelle période de sept ans, aux administrateurs de communes mixtes, les pouvoirs disciplinaires que la *loi* du *21 décembre 1897* leur avait maintenus pour sept années déjà, en matière d'infractions spéciales à l'indigénat. — Elle a été

votée sans débats par la Chambre des députés, et adoptée par le Sénat après une discussion très courte. Le principe qu'elle consacre n'est donc plus, aujourd'hui, contesté. Au reste, depuis qu'en vertu de l'article 28 du décret du 9 août 1903, les administrateurs de communes mixtes sont juges des contraventions de simple police commises par les indigènes de leur circonscription, la répression, par ces mêmes fonctionnaires, des infractions spéciales à l'indigénat n'apparait plus comme une anomalie.

D'ailleurs, la loi du 24 décembre 1904 a modifié, en l'améliorant, la législation antérieure sur les trois points suivants : *a)* elle dispose expressément que les pouvoirs disciplinaires des administrateurs s'étendent aux musulmans originaires de la Tunisie et du Maroc, et régularise, ainsi, une jurisprudence des plus discutables, étant donné les termes des dispositions anciennement en vigueur; — *b)* elle affranchit du régime de l'indigénat un certain nombre d'indigènes, et, notamment, ceux qui occupent ou ont occupé les fonctions de juges dans les tribunaux répressifs, sauf dans le cas où les indigènes précités viendraient à encourir une condamnation à une peine privative de liberté pour crime ou pour délit, — et autorise le Gouverneur général à étendre par arrêté cette faveur à d'autres catégories d'indigènes; — *c)* elle autorise l'administrateur, — et dans les communes de plein exercice, le juge de paix, — à substituer à la peine de l'emprisonnement ou à celle de l'amende, les prestations en natnre, — et reconnait aux condamnés la faculté de requérir cette conversion.

Notons, enfin, que le tableau des infractions annexé à la loi du 21 décembre 1897 a été remanié, de façon à apporter de notables améliorations au régime établi par cette loi, et qu'il reste admis qu'il ne peut être créé de nouvelles infractions qu'en vertu d'une loi.

B. — Droit privé ou pénal.

Une *loi* du *31 mars 1904* est intervenue pour modifier l'art. 2, § 2, de la *loi du 27 mai 1885*, dont les dispositions entravaient le fonctionnement des tribunaux répressifs indigènes réorganisés par le *décret du 9 août 1903*. — Les décrets des 29 mars et 28 mai 1902, instituant les tribunaux répressifs indigènes, ont soulevé, à divers points de vue, de très vives critiques. On a prétendu qu'ils étaient illégaux; — on a soutenu qu'ils retiraient aux indigènes les garanties les plus élémentaires auxquelles ont droit les justiciables ; — on a fait observer, enfin, qu'ils étaient inconciliables avec la loi du 27 mai 1885 sur la relégation, qu'ils rendaient la relégation des indigènes impossible, alors que les indigènes sont déclarés relégables par cette loi.

C'est, afin de répondre à ces critiques, qu'une commission fut instituée pour étudier la réorganisation de ces tribunaux. Cette commission a élaboré un projet qui est devenu le décret du 9 août 1903. — Or, l'œuvre de cette commission pouvait bien satisfaire certains des adversaires des tribunaux répressifs, par l'attribution aux justiciables de ces tribunaux, d'un certain nombre de garanties ; — mais elle ne pouvait les désarmer tous. Le nouveau décret encourait, en effet, lui aussi, le reproche d'illé-

galité ; et les dispositions de la loi du 27 mai 1885 continuaient à entraver le fonctionnement des tribunaux qu'il réorganisait.

De là, la loi du 31 mars 1904, modifiant sur un point spécial, mais seulement sur un point spécial, malheureusement, le texte de la loi sur la relégation. En sorte que, si la légalité des tribunaux répressifs ne peut plus être contestée, puisque leur existence est implicitement consacrée par une loi, — si le fonctionnement de ces tribunaux ne soulève plus, du chef de la loi sur la relégation, toutes les difficultés qui avaient surgi tout d'abord, un certain nombre de celles-ci restent, cependant, sans solution, et le resteront tant qu'une nouvelle loi ne sera pas intervenue pour les écarter. C'est ainsi que la discussion reste ouverte sur la question de savoir à quelle juridiction il appartient de prononcer la peine de la relégation, lorsqu'elle est encourue par un indigène musulman.

C. — Législation économique.

A mesure, qu'en Algérie, la colonisation progresse, que s'accroît l'étendue des surfaces cultivées, que se varient et se différencient les cultures, — à mesure que se révèlent de nouveaux gisements miniers, que leur exploitation devient plus intense, plus active, et qu'augmente le nombre de ceux qu'emploie cette exploitation, — à mesure, aussi, la législation économique, spéciale à ce pays, devient plus touffue et se complique.

On ne pouvait, en effet, songer à étendre, purement et simplement, à l'Algérie, la législation élaborée pour la France. Les deux pays diffèrent trop encore par les conditions économiques dans lesquelles ils se trouvent placés, pour qu'ils puissent s'accomoder d'une règlementation uniforme. Cela est manifeste, principalement, pour les lois ouvrières. Celles-ci ont grevé l'industrie française de charges très lourdes, qu'une industrie naissante, et par là même débile, telle que l'industrie algérienne n'aurait pu supporter; outre que l'industrie algérienne, pour s'exonérer de ces charges, ou tout au moins en atténuer le fardeau, n'eut pas manqué de faire appel à la main-d'œuvre indigène ou étrangère, de préférence à la main-d'œuvre française.

Il importait donc, sinon d'élaborer pour l'Algérie une législation économique tout-à-fait spéciale, du moins de n'appliquer, à ce pays, la législation métropolitaine que préalablement amendée et adaptée à sa situation économique. — De là, pour l'Algérie, une législation économique, sinon tout-à-fait spéciale, du moins particulière ; — de là, la constitution, en ce pays, d'organismes spéciaux, *Chambres d'agriculture*, *Commission consultative du travail*, chargés de renseigner les pouvoirs publics, et participant, indirectement, à l'élaboration de cette législation.

a) Agriculture. — Un *décret* du *23 août 1904* a rendu exécutoire, en Algérie, la *loi du 4 juillet 1900*, relatives aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles. — Le but de cette loi est de favoriser la constitution et le fonctionnement de ces sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles, lorsqu'elles sont gérées ou administrées gratuitement et ne réalisent pas de bénéfices, — en les dispensant des formalités prescrites

par les lois et décrets relatifs aux sociétés d'assurances, — en leur permettant de se constituer conformément à la loi du 21 mars 1884, — en les exemptant des droits de timbre et d'enregistrement.

Un *décret du 18 novembre 1904*, portant règlement d'administration publique pour le fonctionnement des Chambres d'agriculture, a abrogé et remplacé le décret du 31 mars 1902, modifié sur un point spécial par le décret du 2 décembre de la même année, qui avait créé ces Chambres d'agriculture. — Le titre 1er du nouveau décret concerne la composition des Chambres et la nomination des membres indigènes ; — le titre 2e fixe les dispositions relatives à l'élection des membres français; — le titre 3e détermine le fonctionnement de ces Chambres et en précise les attributions. « Elles présentent au Gouverneur général, par l'intermédiaire du préfet du département, ou du général commandant la division pour les affaires concernant le territoire militaire, leurs vues sur toutes les questions qui intéressent l'agriculture. — Elles sont consultées sur la création dans le département des établissements d'enseignement agricole ou vétérinaire, des stations agronomiques ou œnologiques, ainsi que des foires et marchés. Elles renseignent le Gouverneur général sur l'état de l'agriculture et de la situation agricole du département. — Elles peuvent être consultées par le Gouverneur général et le préfet du département ou le général commandant la division sur toutes les questions concernant l'agriculture, qu'ils jugent à propos de leur soumettre. — Elles peuvent émettre des vœux en matière agricole » (art. 22).

b) Chemins de fer. — Une *loi* du *23 juillet 1904* a décidé la remise à l'Algérie, à compter du 1er janvier 1905, des voies ferrées d'intérêt général établies ou à établir. Malgré que cette loi ne place pas expressément ce réseau ferré dans le domaine algérien, il n'en est pas moins vrai que ce réseau appartient, désormais, à l'Algérie, car il n'est pas douteux que le but poursuivi a été de subroger l'Algérie à la Métropole dans tous les droits comme dans toutes les charges qui appartenaient ou qui incombaient à cette dernière.

La loi du 19 décembre 1900, en effet, qui a doté l'Algérie de la personnalité civile et d'un budget spécial, laissait à la France, jusqu'en 1926, la charge exclusive des garanties d'intérêt. Mais, à partir de 1926, ces garanties d'intérêt devaient être supportées uniquement par le budget algérien, et le montant, pour cette époque, en était évalué à 12 millions. — Or, on ne manqua pas de se rendre rapidement compte, qu'en 1926, le budget de l'Algérie ne serait pas en état de supporter, sans fléchir, une charge nouvelle aussi brusque et aussi lourde.

D'autre part, la construction et l'exploitation des voies ferrées de l'Algérie avaient été concédées à plusieurs compagnies qui avaient des tarifs différents et sensiblement plus élevés, sauf sur la ligne d'Alger à Oran, que ceux appliqués en France. Un pareil régime était de nature à entraver singulièrement le développement, le progrès économique de la colonie. Il importait, dès lors, de procéder rapidement à la réforme complète des conditions d'exploitation des chemins de fer algériens. Or, l'on estima, en France, que les assemblées métropolitaines seraient bien moins qualifiées que le Gouvernement général de l'Algérie et que les assemblées finan-

cières locales, pour apprécier les besoins de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, et qu'il fallait laisser aux autorités locales le soin d'étudier, de préparer et d'exécuter les réformes à apporter dans les conditions d'exploitation des voies ferrées algériennes.

Telles sont les circonstances dans lesquelles a été votée la loi du 23 juillet 1904.

Aux termes de l'article 1 de cette loi, « à partir du 1er janvier 1905, les charges et les produits nets résultant annuellement, tant des conventions relatives aux garanties d'intérêts et au partage des bénéfices que du rachat ou de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt général établis ou à établir en Algérie, à l'exception des lignes que l'État construirait ou concèderait directement et qui seraient mises en exploitation postérieurement à la promulgation de la présente loi, seront inscrits respectivement aux dépenses obligatoires et aux recettes du budget spécial de l'Algérie ».

L'article 2 précise les conditions dans lesquelles l'Algérie assumera les charges qui, jusqu'alors, incombaient exclusivement à la Métropole et auraient dû lui incomber jusqu'en 1926. Il consacre une combinaison destinée à concilier les intérêts respectifs de la métropole et de la colonie.

Art. 2. « Les avances de l'État aux compagnies de chemins de fer algériens sont remplacées par une subvention annuelle au budget de l'Algérie fixée à forfait à 18 millions pour chacun des exercices 1905, 1906, 1907. Cette subvention décroîtra ensuite annuellement de 300.000 francs pour les années 1908 à 1912 inclusivement; de 400.000 francs pour les années 1903 à 1917, et de 500.000 à partir de 1918 jusqu'à l'année 1926 où elle prendra fin ».

L'Algérie est donc, aujourd'hui, maîtresse de ses voies ferrées, libre d'en opérer le rachat et d'en régler, à son gré, sous réserve, il est vrai, du contrôle du Parlement, l'exploitation. L'affermage paraît être le mode d'exploitation auquel iront les préférences de la majorité des délégués financiers.

c) Colonisation. — Un *décret* du *13 septembre 1904* a remanié la législation concernant l'aliénation des terres domaniales affectées à la colonisation.

Son but est d'ouvrir de nouvelles terres à la colonisation, afin de rendre plus actif le courant d'émigration nationale en Algérie, qui menaçait de se ralentir — le Tell étant, en effet, entièrement colonisé. C'est maintenant, dans le Sud, qu'il s'agit de conquérir de nouvelles terres; c'est vers le Sud, qu'il faut porter les colons, en mettant, à leur disposition, les terres domaniales de cette région susceptibles d'être colonisées.

Mais comment se réalisera cette affectation ? — Comment s'opèrera la transmission aux colons de la propriété de ces terres domaniales ? — Sur ce point, les rédacteurs du décret du 13 septembre 1904 n'ont point innové ; ils se sont bornés à mettre en œuvre, simultanément, tous les procédés de colonisation imaginés et mis en œuvre depuis 1870 : aliénation par voie de vente à prix fixe, — aliénation par voie de vente aux enchères ; — aliénation par la voie de la concession gratuite ; — aliénation de gré à gré.

L'on ne s'est pas, toutefois, borné à grouper et à condenser les dispositions anciennes concernant ces divers modes d'aliénation. Ces dispositions ont été modifiées dans le sens indiqué par les défectuosités qu'avait accusées le fonctionnement de chacun des procédés de colonisation employés. Il a été, également, tenu compte de ce fait que dans ces régions qu'il s'agit d'ouvrir à la civilisation, les conditions de l'existence ne sont plus ce qu'elles sont dans le Tell — que, notamment, la petite propriété y est difficilement viable. Aussi le Gouverneur général peut-il consentir, pour les lots de ferme, non plus des concessions de 100 hectares, seulement, mais de 200; — des concessions plus étendues pourront, même, être faites, mais elles seront accordées par décret rendu sur les rapports du ministre des finances et de l'intérieur, après avis du Gouverneur général (art. 11).

d) Questions ouvrières. — Un *arrêté* du gouverneur général du *20 janvier 1904* a modifié l'*arrêté* du *17 octobre 1903* portant création d'une Commission consultative du travail, et remanié la composition de cette Commission; mais les attributions de celle-ci restent les mêmes, et conformément à l'art. 1er de l'arrêté du 17 octobre 1903, cette Commission consultative du travail continue à être « chargée de veiller à l'application des lois et règlements en la matière, d'étudier les conditions du travail, la condition des travailleurs, les rapports entre patrons et ouvriers. Cette commission prend également connaissance des documents de statistique qui doivent servir de base à ses travaux ; elle provoque au besoin les témoignages oraux ou écrits des personnes compétentes ; elle donne son avis sur les règlements à faire, sur les modifications à apporter au régime existant et généralement sur les diverses questions intéressant les travailleurs protégés ».

Une *loi* est intervenue, à la date du *14 mars 1904*, pour règlementer le placement des employés et ouvriers des deux sexes de toutes professions. L'art. 13 de cette loi la déclare applicable à l'Algérie.

Un *décret* du *5 août 1904* a rendu applicable à l'Algérie la *loi* du 29 décembre 1900, relative aux conditions du travail des femmes employées dans les magasins.

Trois *décrets* du *11 août 1904* ont modifié les trois *décrets* antérieurs du *21 mars 1902* concernant les conditions du travail dans les marchés de travaux publics ou de fournitures passés en Algérie. — Les décrets du 21 mars 1902 avaient étendu à l'Algérie certaines des dispositions des décrets du 10 août 1899 sur les conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'État, des départements, des communes et des établissements publics de bienfaisance, mais ils n'avaient point reproduit celles des dispositions de ces décrets qui concernaient les clauses relatives au minimum des salaires. On avait craint que l'unification des salaires ne profitât qu'aux ouvriers étrangers. Les idées se sont modifiées depuis. Le Gouverneur général de l'Algérie a pris l'avis de la Commission consultative du travail, qui a tenu sa première session en mars-avril 1904 ; or, cette Commission a pensé que, s'il pouvait y avoir danger, dans l'état actuel, à introduire, d'une façon impérative, dans le décret réglant les conditions du travail dans les marchés de travaux ou de fournitures passés

au nom de l'État ou de la colonie, la clause relative au minimum de salaire, il y avait, cependant, intérêt à ce qu'on pût y recourir, chaque fois qu'il paraîtrait possible d'en faire bénéficier un nombre sérieux d'ouvriers français. — De là les décrets du 11 août 1904, relatifs à l'insertion de cette clause du minimum de salaire dans les cahiers des charges des marchés passés au nom des administrations algériennes, mais laissant purement facultative cette insertion.

Un *décret* du *22 mai 1904* a appliqué à l'Algérie l'art. 2 du décret du 2 mars 1848 sur le marchandage. — La question de savoir quel est exactement le marchandage qu'interdit le décret du 2 mars 1848, est très controversée ; les uns prétendent que ce décret vise tout contrat de sous-entreprise, tout embauchage d'ouvriers par un tâcheron. — D'autres, au contraire, sont d'avis qu'il ne concerne que le marchandage au moyen duquel un ouvrier sous-entrepreneur chercherait à tirer un profit frauduleux et dolotif du travail des ouvriers placés sous ses ordres. — Et, c'est en ce dernier sens que s'est prononcée la Cour de cassation, toutes chambres réunies, par arrêt du 31 janvier 1901. — Or, c'est à l'interprétation consacrée par la Cour suprême que se sont ralliés les rédacteurs du décret du 22 mai 1904, car ils ne déclarent le marchandage punissable, en Algérie, que s'il a pour résultat l'exploitation de l'ouvrier.

TUNISIE

A. — Droit public

a) Organisation administrative. — Un *décret du Bey* du *2 janvier 1904* a supprimé le cautionnement des journaux et écrits périodiques. — Mais son art. 2 porte, qu'en cas de condamnation correctionnelle pour délit de presse, même non définitive, soit à l'emprisonnement, soit à une amende de 100 fr. au moins, soit à des réparations civiles supérieures à cette somme, le montant des frais, amendes, réparations civiles, devra être consigné dans un délai de trois jours francs ; faute de quoi la publication cessera.

Un *arrêté du Résident général* du *16 janvier 1904* a créé un bureau du contrôle civil à la résidence générale.

Un *décret du Bey* du *15 février 1904* a édicté l'insaisissabilité des biens de l'État, des communes et des établissements publics.

b) Organisation judiciaire. — Un *décret du Bey* du *8 février 1904* a modifié le décret du *23 mai 1900* qui donnait compétence aux caïds pour le jugement de certaines affaires civiles et certaines contraventions.

Un *décret du Président de la République française*, en date du *2 mai 1904*, a modifié les *décrets* des *18 juin 1884* et *3 mai 1888* sur l'organisation de l'assistance judiciaire en Tunisie.

B. — Législation économique

a) Commerce. — Un *décret du Bey* du 8 janvier 1904 a autorisé la Banque de l'Algérie à s'installer dans la régence de Tunis. — Il reconnaît

à cette Banque un privilège d'émission de billets, dont la durée est celle prévue par la loi française du 5 juillet 1900. Toutefois, le gouvernement tunisien se réserve la faculté de retirer ce privilège avant l'expiration des délais prévus, si le siège de la Banque cessait d'être établi à Paris. — Ce décret attribue cours légal aux billets de la Banque (art. 2), — et décide qu'aucune opposition n'est admise sur les fonds déposés en compte courant à la Banque.

Pour prix des avantages qui lui sont ainsi concédés, la Banque d'Algérie a pris, vis-à-vis du gouvernement tunisien, un certain nombre d'engagements relatés dans une convention du 24 décembre 1903, annexée au décret du 8 janvier 1904. C'est ainsi qu'elle s'est obligée à faire au gouvernement tunisien, pour la durée de son privilège, une avance gratuite de 1 million, et à lui payer annuellement une certaine redevance.

b) Douanes. — Un *décret du Bey* du *14 février 1904* a réglementé l'importation et l'exportation des animaux et produits animaux. — Il complète toute une série de mesures destinées à empêcher la propagation des maladies contagieuses et épidémies.

Un *décret du Bey* du *9 juillet 1904* est intervenu en vue d'assurer l'exécution de la *loi* du 19 juillet 1904. — Avant que cette loi n'eût été rendue, certains produits tunisiens, parmi lesquels figuraient les céréales, étaient admis, en France, en franchise, mais seulement jusqu'à concurrence de la quantité fixée, chaque année, par un décret. On voulait, de cette façon, permettre à la Tunisie d'écouler en France l'excédent de sa production sur sa consommation. Mais, on fit observer, qu'étant donné le prix du blé dans la régence, les Tunisiens avaient intérêt à écouler, en France, la totalité de leur récolte, quitte à acheter à l'étranger le blé nécessaire à leur consommation, ou à faire venir de Marseille les farines provenant de blés étrangers introduits sous le régime de l'admission temporaire. — Ces critiques, formulées depuis plusieurs années déjà, ont été renouvelées avec une très grande vivacité, lorsque, au cours de l'année 1904, le gouvernement a pris un second décret augmentant les quantités à admettre en franchise.

D'où la loi du 19 juillet 1904. — Elle autorise l'admission en franchise, à leur entrée en France, sans limitation de quantités, des céréales et de leurs dérivés d'origine et de provenance tunisiennes, — mais seulement lorsque leurs similaires étrangers auront été frappés, dans la régence, des droits du tarif minimum français (art. 1er).

Mais cette loi ne concerne que les céréales et leurs dérivés. Tous les autres produits d'origine et provenance tunisiennes restent régis par la loi du 19 juillet 1890.

c) Questions ouvrières. — Un *décret du Bey* du *30 juin 1904* a réglementé le fonctionnement des bureaux de placement en Tunisie.

JURISPRUDENCE

A. — Droit des personnes

Droit de djebr ou de contrainte matrimoniale. — Changement de rite. — Le tribunal de Constantine a statué, comme juridiction d'appel, le 5 mars 1904 (*Rev. Alg.*, 1904, 2, 219; — J. *Robe*, 1904, 175) sur l'espèce suivante: un indigène musulman malékite demandait la nullité d'un mariage conclu par une femme musulmane, en se fondant sur ce qu'à une époque antérieure, le frère de cette femme la lui avait donnée en mariage. La femme répondait qu'elle n'avait jamais donné son consentement à l'union dont l'existence était affirmée par le demandeur, et qu'elle n'avait pas connaissance que son frère y eut consenti. — Le tribunal de Constantine a donné gain de cause à la femme, et s'est refusé à admettre l'existence du mariage antérieur allégué; — tout d'abord, parce que, dans le rite malékite, le frère n'a pas le droit de contrainte matrimoniale; — puis, parce que la femme n'avait pas donné son consentement au mariage prétendu, alors qu'étant pubère, ce consentement aurait dû être provoqué, les juges ayant la faculté d'étendre à des malékites les règles humanitaires du rite hanéfite, et ce rite admettant que la fille nubile est affranchie du droit de djebr et ne peut être mariée contre son gré.

Or, il n'est pas douteux que, chez les Malékites, le frère n'a pas la contrainte matrimoniale, — et si les juges de Constantine n'avaient point entrepris de justifier autrement leur décision, celle-ci échapperait à toute critique.

Mais, pouvait-on pour établir la nécessité du consentement de la femme au mariage, exciper des prescriptions du rite hanéfite en la matière? — L'affirmative est des plus contestables, malgré que le tribunal ait pris soin de faire observer que sa sentence se trouvait être en harmonie avec la jurisprudence antérieure. Celle-ci, nous le reconnaissons volontiers, a toujours vu d'un œil très défavorable, cette institution de la contrainte matrimoniale et s'est toujours efforcée d'en entraver le fonctionnement, — de même que, depuis longtemps déjà, elle s'est reconnue la faculté, dans l'intérêt supérieur de la justice ou pour des raisons d'humanité pressantes, d'appliquer, aux litiges qui lui sont soumis, les règles de telle école sonnite de préférence aux règles de telle autre.

Mais, à supposer, qu'en fait, l'hostilité des juridictions algériennes, à l'encontre du droit de djebr, se puisse justifier, — en est-il de même, en droit, des tentatives faites par elle pour en restreindre, en limiter l'exercice? — Non, certainement. La législation spéciale à l'Algérie proclame que les musulmans y sont régis par leurs lois et coutumes en ce qui concerne leur statut personnel, et, ce principe posé, elle n'y apporte aucune dérogation. Le juge n'a, dès lors, pas le droit d'établir des distinctions parmi les dispositions de ce statut, de faire un choix entre elles, d'appliquer les unes et d'écarter les autres ou de ne les accepter que sous le bénéfice de certaines réserves, de certaines restrictions. Cela est si vrai qu'un décret du 25 mai 1891 a organisé un pourvoi contre toutes

*

décisions en dernier ressort, contraires aux principes qui gouvernent les indigènes musulmans, en ce qui concerne leur statut personnel, leurs successions, et ceux de leurs immeubles non francisés.

Le juge français doit, donc, quelque répugnance qu'il éprouve à le faire, appliquer aux musulmans, telles qu'elles sont et quelles qu'elles soient, les dispositions de leur statut personnel. — Ajoutons qu'il n'a même pas la faculté, quoi qu'en ait dit la Cour d'Alger, d'appliquer, aux litiges qui leur sont soumis, les règles de telle école sonnite de préférence aux règles de telle autre. — C'est, qu'en effet, c'est d'après la loi musulmane qu'il doit statuer ; or cette faculté d'option, la loi musulmane ne la lui concède pas. Le juge musulman n'est pas libre de choisir le rite conformément auquel il se prononcera. Le principe, en la matière, est que « tout juge est tenu de prononcer conformément à l'interprétation de l'école à laquelle il appartient » (Sidi Khalil, *trad. Seignette*, art. 1388).

Il est, même, fort douteux que les indigènes musulmans aient, en principe, le droit, dans le règlement de leurs intérêts civils, de se placer sous l'empire d'un rite autre que celui auquel ils se rattachent au point de vue religieux. Il est certain qu'à l'origine, cette faculté leur a été refusée. Ibn Khaldoun constate, en effet, qu'on « défendit de passer d'une des écoles à une autre, vu qu'en tenant une pareille conduite on se jouait de choses très graves » (*Prolégomènes*, part. I, p. 8 et 9). Il est vrai, également, que des atténuations furent apportées à la rigueur de cette interdiction, qu'il fut admis que certains contrats, certains actes juridiques pourraient être placés par les parties ou par leurs auteurs sous l'empire d'un rite autre que le leur. — Mais il serait téméraire d'aller plus loin, de généraliser et d'affirmer que les docteurs musulmans finirent par autoriser tout changement de rite quel qu'il fût, soit en vue d'une application complète, soit à l'occasion d'une affaire déterminée. Il suffit de lire le chapitre de Chârâni, qui traite du changement de rite, pour voir combien les jurisconsultes musulmans étaient divisés sur ce point (Chârâni, *Balance de la loi musulmane*, trad. Perron, p. 61 et suiv.).

C'est donc à tort que le tribunal a décidé qu'il était en droit, dans un litige qui aurait dû se résoudre d'après les principes du rite malékite, de statuer conformément aux dispositions du rite hanéfite. Il s'agissait, il est vrai, de soustraire une femme à l'exercice de la contrainte matrimoniale. Mais, qu'importe ; quand la loi musulmane est applicable, le devoir du juge, on l'a vu plus haut, est de l'appliquer telle qu'elle est.

Au reste nous ne pouvons nous empêcher de constater que ce droit de djebr est l'objet de préventions peut-être excessives. Ce n'est guère qu'à l'égard de la jeune fille que son exercice peut donner lieu à des abus. Quant au jeune garçon, si le mariage qui lui a été imposé ne lui convient pas, il a toute facilité pour le rompre lorsqu'il atteint l'âge de la puberté ; il lui suffira de répudier sa femme.

Pour ce qui est de la jeune fille, il est vrai, contrainte au mariage alors qu'elle est en état d'impubèreté, on peut toujours redouter une consommation anticipée. Mais, il est bon d'observer que, chez les orthodoxes tout au moins, la femme ne peut être livrée au mari qu'autant qu'elle est nubile (art. 56 du Code du statut personnel égyptien ; — Sidi Khalil, *trad. Seignette*, art, 1937). La consommation du mariage, avant la nubilité

de la femme, constitue donc une infraction à la loi musulmane. Ell expose, en outre, le mari et celui qui a livré la femme, à des poursuites basées sur les art. 331 et 332 du Code pénal. Et, en fait, elle est très rare ; peu nombreux sont les parents qui, pressés de toucher le montant de la dot et de se l'approprier indûment, se prêtent aux fantaisies du mari. Ils ne sont, sans doute, pas plus nombreux, toutes proportions gardées, que ceux qui, en France, par exemple, trafiquent de leurs filles mineures.

Soit, dira-t-on, mais il n'en est pas moins vrai qu'il est odieux qu'une femme puisse se trouver dans l'obligation de subir, pendant toute la durée de son existence une union à laquelle elle n'a pas consenti, et que le mari peut toujours rompre à son gré. — Nous sommes de cet avis. Mais est-ce à cette institution de la contrainte matrimoniale qu'il faut faire supporter la responsabilité collective de cette situation ? — Nullement, car, en fait, alors même que la femme est majeure quant à la personne, alors même que son consentement au mariage est légalement requis — en fait, elle n'est jamais consultée et accepte toujours sans récrimination, qu'elle lui agrée ou non, l'union que sa famille a projetée pour elle. Il y a là un état de choses regrettable, incontestablement, mais qui se rattache bien plutôt à l'organisation sociale, à l'état des mœurs, qu'il ne dérive des prescriptions de la législation musulmane. On aurait beau retirer aux indigènes musulmans l'exercice du droit de djebr, la fille n'en serait pas plus libre pour cela de ne prendre que le mari de son choix. Avant de toucher à la législation des musulmans, ce sont leurs mœurs, leur conception de la famille qu'il faudrait modifier.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que, quelque exorbitant qu'il nous apparaisse, le droit de contrainte matrimoniale se peut, dans une certaine mesure, justifier par des considérations sérieuses : Il permet, dans des pays où la puberté est très précoce et les sollicitations des sens pressantes, d'éviter que les enfants, les filles principalement, n'aillent chercher dans des relations illicites, la satisfaction de leurs désirs, lorsqu'ils commencent à se manifester ; — il permet également d'assurer à l'enfant, dès avant sa puberté, le bénéfice d'une union avantageuse ; — il est un moyen d'assurer à cet enfant un établissement qui le fixera dans la famille ou le village, et entravera ses velléités d'émigration ; — il est de nature à contribuer à l'accroissement de la famille, et par là même à sa force, puisqu'il met en situation les enfants, dès l'instant où ils sont pubères, de se donner, à eux-mêmes, une postérité.

Il faut se rappeler, enfin, que la législation musulmane n'est pas la seule où se trouve consacré le principe de la contrainte matrimoniale.

La Bible permettait au père, à son défaut à la mère et aux frères, de marier la fille mineure. — Dans l'ancienne Grèce, quand un individu mourait sans laisser d'autre enfant qu'une fille, et sans avoir pris soin de la marier ou de la fiancer, — c'était à l'autorité publique, qui n'avait pas à s'enquérir des inclinations de la fille, à y pourvoir. — Les Annamites n'attendent pas la nubilité de leurs enfants, pour les marier, et ne les consultent pas. — Et, chose plus curieuse encore, la colonisation du Canada est le fruit du mariage obligatoire.

B. — Régime des biens

Habous. — Nature juridique (1). — *Conditions de validité* (2). — *Modifications apportées au régime du habous par la législation algérienne* (3).

(1) Le tribunal de Constantine, par jugement du 23 avril 1904 (*Rev. Alg.*, 1904, 2, 274), a décidé que les immeubles francisés peuvent faire l'objet d'une constitution de habous.

Si l'on admet, avec la Cour de cassation et la Cour d'Alger, que le habous n'est qu'un mode particulier de transmission à titre successoral, cette décision échappe à toute critique. Le statut successoral musulman, en effet, a été maintenu, en Algérie, dans son intégralité, en sorte que les successions musulmanes qui viennent à s'y ouvrir, y sont dévolues conformément à la loi islamique, qu'elles soient testamentaires ou *ab intestat*, que les biens qu'elles comprennent soient régis par la loi française ou le droit musulman. Dès lors, si la constitution de habous n'est qu'une sorte de testament, rien ne s'oppose à ce qu'un musulman puisse habouser l'immeuble francisé qui lui appartient, puisqu'il aurait la faculté d'en disposer, par voie de legs, conformément aux règles de la loi musulmane.

Mais si les règles qui gouvernent le habous sont, non de statut successoral mais de statut réel, toute autre est la solution qui doit prévaloir. Les immeubles francisés sont exclusivement et définitivement soumis à la loi française ; on ne conçoit, à leur égard, d'autres modes de dispositions que ceux qu'admet notre législation, et comme celle-ci ignore le habous, l'immeuble francisé, bien qu'appartenant à un musulman, ne saurait être habousé valablement.

Or, le habous rentre-t-il dans le statut réel ou dans le statut successoral ? — Dans une étude que nous avons donnée récemment à la *Revue Algérienne et Tunisienne de Législation et de Jurisprudence* (1904, 1, p. 45, 127 et 145), nous nous sommes efforcé de démontrer que le habous n'est point une dépendance du statut successoral, mais qu'il doit être classé dans le statut réel, soit parce que les règles qui le gouvernent, rentrent dans la catégorie de celles qui ont pour objet, direct et principal, l'organisation du régime des biens, — soit parce que tout ce qui concerne les fondations et les biens de mainmorte intéresse, au plus haut degré, l'ordre public, et doit être souverainement régi par la loi territoriale.

On objecte, il est vrai, que le caractère de cette institution s'est singulièrement modifié avec le temps. Si à l'origine, dit-on, le habous a été véritablement, une fondation pieuse, à l'heure actuelle, en Algérie principalement, il n'a en réalité d'autre but que de permettre au constituant de déroger aux dispositions du droit musulman touchant la dévolution des successions *ab intestat*, de modifier cette dévolution et, notamment, d'en exclure les filles. Si bien, qu'aujourd'hui, le habous n'est plus, en réalité, pour le constituant que l'acte par lequel il assure, pour après sa mort, la transmission de ses biens ou de certains biens à certains de ses héritiers, et qu'on ne saurait lui contester le caractère de transmission à titre successoral.

Mais, nous avons fait observer que, dès l'origine, il en fut ainsi, que

ceux qui les premiers ont constitué habous,n'ont eu qu'un but, éluder les réformes réalisées par le Prophète en matière successorale,— assurer, par conséquent, conformément aux anciennes coutumes et contrairement à la loi nouvelle, le transmission héréditaire de leurs biens, — que par conséquent, la constitution de habous, à son début, n'est déjà qu'une sorte de testament. — En sorte que, si c'est d'après la volonté réelle des constituants que doit se déterminer la nature juridique de cet acte, — c'est dès l'origine, qu'il aurait fallu voir, dans le habous, une institution rentrant dans le statut successoral, puisque, dès l'origine, les fondations pieuses ont été destinées à modifier l'ordre légal des successions. — Et, telle était bien l'opinion d'Abou Hanifah qui « n'admettait le wakf que dans le sens de testament ».

Mais l'on eut alors été amené à ne valider le habous que dans les cas et dans les conditions où un testament aurait pu être tenu pour valable; si bien qu'il n'eut, alors, été possible de déroger à la loi successorale, par voie de constitution de habous, que dans la mesure où, par testament, il était possible de le faire, — que l'on n'aurait pu, notamment, disposer, de cette façon que du tiers de ses biens, ainsi que l'enseignait Abou Hanifah, et seulement au profit d'un étranger.

Or, c'est là justement ce que voulaient éviter les constituants. C'est afin que l'acte consenti par eux ne put être traité comme une disposition testamentaire, qu'ils dissimulaient leur intention réelle sous le couvert d'une fondation pieuse. Et, c'est en ignorant cette volonté réelle, pour s'en tenir à l'intention manifestée et apparente, que les jurisconsultes musulmans, qui ont édifié la théorie juridique du habous, ont pu sanctionner cette volonté réelle. Et, c'est en continuant à ignorer cette volonté réelle, en persistant à ne voir dans le habous qu'un acte de fondation pieuse, que ceux qui les ont suivis, ont pu accepter cette théorie avec toutes ses conséquences, et maintenir à la constitution de habous toute son efficacité.

En fait, donc, le habous peut être un testament; en droit, c'est et ce ne peut-être qu'une acte de fondation. On ne saurait, dès lors, pour les raisons indiquées plus haut, le classer que dans le statut réel.

(2) Les conditions auxquelles doit, pour être valablement constitué, satisfaire le habous, sont les unes de fond, les autres de forme.

Or, parmi les conditions de fond, il en est une, la désignation, comme bénéficiaire définitif, d'un établissement pieux ou d'utilité générale, qui est requise dans tous les rites.

Mais suffirait-il qu'un acte de libéralité eut été dicté par une intention pieuse pour qu'il pût être qualifié de constitution de habous? — La Cour d'Alger, Chambre de révision musulmane, a admis l'affirmative, par arrêt du 8 juillet 1904 (*J. de Robe*, 1904, p. 265). « L'idée pieuse, comme la dévolution existent, a-t elle décidé, quand le habous est déclaré par son auteur comme éternel, et que Dieu, le meilleur des héritiers, est désigné comme dernier dévolutaire ».

Or, on pourrait être tenté, au premier abord, de formuler contre cette décision la critique suivante: comment le habous peut-il, en l'espèce, être tenu pour valable, puisque l'on ne sait pas à quelle œuvre devront être attribués les biens habousés, et qui sera chargé de les gérer? — Et

c'est bien là ce qu'avaient objecté certains jurisconsultes musulmans, lesquels considéraient qu'il fallait tenir pour nul et non avenu le habous fait « pour Dieu ». — Mais leur opinion n'a point prévalu. Et l'on a fini par admettre unanimement que lorsque le habous est fait « pour Dieu ou pour la charité », sans autre désignation des attributaires, la constitution est valable, « car la charité est en principe pour les pauvres, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de les mentionner ; et les pauvres ne pouvant pas disparaître, il n'y a pas non plus besoin de stipuler la perpétuité » (V. Clavel *le Wakf ou habous*, t. 1, p. 123, n° 76). La Cour d'Alger n'a donc fait que consacrer l'opinion dominante chez les docteurs musulmans.

Pour ce qui est des conditions de validité touchant à la forme, tandis que le rite malékite se contente d'une simple déclaration verbale et n'exige point que celle-ci soit homologuée par le juge, — le rite hanéfite prescrit au constituant de solliciter du cadi une sentence confirmant et légalisant sa déclaration.

Mais, quel est alors le caractère de cette sentence ? — Constitue-t-elle, de la part du juge, un acte de juridiction contentieuse, ou bien un acte de juridiction gracieuse ? — Un acte de juridiction gracieuse, a déclaré le tribunal de Constantine, le 23 avril 1904 (*Rev. Alg.*, 1904. 2. 274). — Or, ce n'est point là ce qu'enseignent les docteurs hanéfites. D'après eux, le cadi intervient, en l'espèce, comme juge ; il statue sur un débat, débat purement fictif, il est vrai ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il rend une sentence et ne se borne pas à entériner la déclaration du constituant (Clavel, *loc. cit.*, t. 1, p. 269, n° 173).

Qu'adviendrait-il, enfin, d'un habous hanéfite qui n'aurait point été validé par le juge ? — Il n'en serait pas moins valable, si l'on en croyait le tribunal mixte de Tunisie (29 février 1904, *J. de Robe*, 1904, p. 247). — Mais tel n'est point l'avis d'Abou Hanifah, qui ne tient le habous pour obligatoire « qu'après que l'autorité judiciaire a confirmé et légalisé l'immobilisation » (Chârâni, *op. cit.*, p. 391). — D'après Mohammed, l'omission de cette formalité emporte nullité du hobous. — Et si Abou Youssof considère le constituant comme obligé, en dépit de la non intervention du cadi, il l'autorise à révoquer *ad nutum*, et décide, qu'en tous cas, à son décès, il ne reste plus rien de l'acte intervenu (Clavel, *loc. cit.*, t. 1, p. 270, n° 173).

(3) La Cour de cassation, chambre civile, a jugé le 7 juillet 1904 (*J. Robe*, 1904, p. 255) que la loi du 26 juillet 1873 ayant maintenu le statut successoral musulman, ne faisait point obstacle à ce que l'on pût habouser, en Algérie, des immeubles même francisés. Et, en cela, la Cour suprême n'a fait que confirmer sa jurisprudence antérieure.

Mais elle décide, en outre, que cette loi a aboli le habous, « en tant que, s'agissant d'immeubles français, *il ferait obstacle à leur transmission contractuelle* ». Ce qui semble impliquer que, dans l'esprit de la Cour, le habous continuerait à produire tous ses effets, toutes les fois que la validité de la *transmission contractuelle* des biens hobousés ne serait pas en jeu ; et que l'on pourrait, notamment, invoquer leur inaliénabilité à l'encontre de toute personne ne pouvant exciper d'une *transmission contractuelle* à son profit.

La Cour suprême n'aurait, en cela, croyons-nous, qu'interprété très sainement les dispositions, non seulement de la loi du 26 juillet 1873, mais aussi de l'ordonnance du 1er octobre 1844 et du décret du 30 octobre 1858 qui, se préoccupant uniquement d'assurer la sécurité des transactions immobilières, paraissent bien n'avoir voulu protéger que ceux qui auraient acquis conventionnellement des droits sur un bien habousé. — Mais c'est là une constation qui pourrait être grosse de conséquences pratiques, car elle pourrait provoquer un revirement dans la jurisprudence de la Cour d'Alger qui a décidé que l'inaliénabilité du habous n'était plus, désormais, opposable aux créanciers, même simplement chirographaires, du dévolutaire (Alger, 19 février 1878 ; *Bull. jud.*, 1878, 253), malgré que ceux-ci ne puissent invoquer sur le bien habousé aucun droit réel qu'ils tiendraient d'*une transmission contractuelle*.

C. — Procédure en matière musulmane.

a) Procédure, en matière musulmane, devant un juge français. — Le décret du 17 avril 1889 a organisé, pour les juridictions françaises statuant en matière musulmane, une procédure spéciale, qui n'est plus la procédure musulmane, mais qui n'est pas la procédure française. Et, comme les rédacteurs de ce décret n'ont pu, évidemment, prévoir et régler toutes les difficultés de procédure qui pourraient surgir, il arrive, assez fréquemment, que, dans le silence des textes, les tribunaux ont à résoudre la question de savoir si, pour tous les points de procédure non règlementés par le décret du 17 avril 1889, la loi à appliquer est la loi française ou la loi musulmane.

Le tribunal de Constantine, par jugement du 16 janvier 1904 (*J. Robe*, 1904, 96), a tranché le conflit en faveur de la loi musulmane.

Or, s'il s'agissait d'étudier la question au point de vue législatif, la solution consacrée par les juges de Constantine nous paraîtrait la meilleure, car la procédure musulmane est, certainement, d'une manière générale, plus simple, plus expéditive, moins coûteuse que la procédure française.

Mais, comme il s'agit, non de savoir ce que devrait être la loi, mais ce qu'elle est à l'heure actuelle, nous croyons devoir faire, en ce qui concerne la décision du tribunal de Constantine, les plus expresses réserves. Il résulte, en effet, de l'examen attentif des dispositions du décret du 17 avril 1889, que, dans la pensée des rédacteurs de ce décret, la loi musulmane n'est plus, en toutes matières, pour les musulmans, qu'une loi d'exception, qu'elle ne leur est plus applicable qu'en vertu d'un texte ou d'un principe de droit certain. D'où il résulte qu'en cas de doute sur le point de savoir quelle loi, de la loi française ou de la loi musulmane, doit être appliquée, — c'est la loi française qui doit l'emporter.

b) Exécution des sentences rendues en matière musulmane. — Le tribunal de Constantine a décidé le 27 avril 1904 (J. Robe, 1904, p. 211), que la contrainte par corps est un mode légal de l'exécution des décisions rendues en matière musulmane. — Le tribunal d'Alger, le 28 novembre 1892 (J. Robe, 1893, p. 53), s'était prononcé en sens contraire.

Le tribunal d'Alger s'est fondé, pour statuer ainsi, sur ce que la loi du 22 juillet 1867 a aboli la contrainte par corps et que cette loi est applicable à l'Algérie.

Les juges de Constantine n'ont retenu que l'art. 36 du décret du 17 avril 1889, aux termes duquel les décisions en matière musulmane « *seront exécutées selon les règles de la loi musulmane* ».

Or, il est bien évident que si une loi a soustrait les musulmans, en Algérie, à la contrainte par corps, un simple décret n'a pas pu les y soumettre à nouveau. — Mais la loi du 22 juillet 1867, quoiqu'applicable à l'Algérie, a-t-elle eu, relativement aux musulmans, l'efficacité qu'on lui prête? — M. Durieu de Leyritz a plaidé la négative dans la savante étude donnée par lui à la *Revue Algérienne et Tunisienne* (an. 1894, 1895, 1896, 1899). Sa démonstration nous a semblé péremptoire, et nous nous bornerons à y renvoyer le lecteur.

Nous ajouterons que si la thèse, d'après laquelle les musulmans sont, à l'heure actuelle, encore, contraignables par corps, nous paraît bonne en droit, il nous semble désirable, en fait, de la voir triompher. C'est, qu'en effet, les indigènes ont une facilité très grande pour soustraire leurs biens à la justice; vivant dans l'indivision, il est toujours très difficile d'établir, à leur encontre, qu'ils ont des droits dans cette indivision et quelle en est l'étendue; — et lorsqu'il est, par extraordinaire, possible de faire cette preuve, on se heurte à des complications de procédure si longues et coûteuses, que le bénéficiaire de la sentence aurait intérêt à ne pas l'exécuter. — La contrainte par corps, apparaît, alors, comme la seule procédure d'exécution pratique en matière musulmane.

M. MORAND,
Professeur à l'École Supérieure de Droit d'Alger.

NÉCROLOGIE

M. ESTOUBLON

La perte que vient de faire la Faculté de droit de Paris en la personne de M. Robert Estoublon a été vivement ressentie en Algérie. Car, malgré que dix années, bientôt, se soient écoulées depuis que M. Estoublon a quitté ce pays, on n'y a pas perdu le souvenir des services rendus par lui à l'enseignement supérieur algérien ; ses anciens élèves n'ont point oublié sa bienveillance ; et on lui a su gré de l'intérêt, qu'en dépit de l'éloignement, il n'a cessé de témoigner à tout ce qui concernait l'Algérie, de l'affabilité avec laquelle il a toujours accueilli les jeunes algériens allant à Paris compléter leurs études juridiques.

Appelé, presque au début de sa carrière, à la direction de l'École de Droit qui venait d'être créée à Alger, M. Estoublon s'y révéla comme un administrateur de premier ordre. Grâce à lui, la nouvelle École put traverser, sans encombres, la période toujours difficile des débuts, et atteignit rapidement un degré de prospérité tel, que le droit de conférer le grade de licencié que, primitivement elle ne possédait pas, ne tarda pas à lui être concédé. M. Estoublon avait, d'ailleurs, une haute idée de ses fonctions ; il en avait la fierté au meilleur sens du mot, car s'il était très attaché à ses prérogatives directoriales, il avait conscience des devoirs découlant de sa charge et ne craignait point, lorsqu'il le fallait, d'en assumer les responsabilités.

Mais, les occupations administratives, malgré qu'il fût un administrateur des plus consciencieux, ne suffisaient pas pour absorber toute l'activité de M. Estoublon. Il entreprit la publication d'un *Recueil de Jurisprudence algérienne*, dans lequel se trouvent classées dans l'ordre chronologique, puis groupées par ordre de matières, et choisies avec beaucoup de discernement, les plus importantes parmi les décisions des juridictions algériennes intervenues depuis 1830 jusqu'à la fin de l'année 1876.

En 1885, il participa à la fondation de la *Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence*, dont il a gardé, jusqu'à sa mort, la direction, et dans laquelle, à côté d'études doctrinales, se trouvent recueillies, principalement, les décisions de jurisprudence et les lois et décrets intéressant l'Algérie et la Tunisie.

Mais, l'œuvre capitale de M. Estoublon a été le *Code de l'Algérie annoté*,

qu'il a publié en collaboration avec un savant magistrat de la Cour d'Alger, M. le conseiller Lefébure. C'est là un véritable travail de bénédictin, merveilleusement conçu et remarquablement exécuté, qui fait, aux auteurs ainsi qu'à l'éditeur, le plus grand honneur et duquel mon collègue Larcher a pu dire que, sans lui, il n'eût pas entrepris la confection de son *Traité de législation algérienne*.

En dépit de la maladie qui le torturait depuis plusieurs mois, M. Estoublon avait conservé toute son énergie et sa puissance de travail. Quelques jours avant sa mort, il se préoccupait encore d'assurer la publication de la *Revue* qu'il dirigeait, et envoyait à son éditeur une liasse considérable d'épreuves corrigées et annotées de sa main.

M. Estoublon n'appartenait pas à notre Société, mais étant donné le caractère et l'importance de ses travaux scientifiques, nous n'aurions pu, sans injustice, nous abstenir de rendre ici, à sa mémoire, un hommage respectueux et attristé.

M. MORAND.

Le Lieutenant-Colonel Rinn

Le 6 mars 1905, s'est éteint à Alger le lieutenant-colonel Rinn (de l'armée territoriale), ancien chef du Service central des Affaires indigènes, conseiller honoraire du Gouvernement qui fut, pendant sept années, président de la *Société historique algérienne* et qui était resté son président honoraire.

Rinn, Louis-Marie, était né à Paris le 28 mars 1838, d'une famille qui a fourni des maîtres éminents à l'Université. Son oncle, grammairien distingué qui fit longtemps autorité, fut proviseur du Lycée Louis-le-Grand et Recteur de l'Académie de Strasbourg. Son frère aîné, Wilhelm Rinn, mourut prématurément professeur au Collège Rollin.

Admis à Saint-Cyr en 1855, à 17 ans, Rinn était sous-lieutenant au 83e régiment de ligne, lorsque les faits insurrectionnels qui marquèrent l'année 1864, firent envoyer son corps en Afrique. Tout de suite, il fut saisi par cette Algérie à laquelle il allait consacrer le reste de son existence, et pour mieux s'y attacher, il obtenait, dès le 13 septembre suivant, son admission dans le service des Affaires arabes où allait se dérouler désormais sa carrière militaire. En juin 1880, il devint chef du Service central des affaires indigènes. Cinq ans plus tard, lors de la suppression de ce service, il était nommé conseiller du gouvernement et prenait peu après sa retraite de chef de bataillon.

Au cours de sa longue carrière, toute de travail et de labeur, Rinn a publié de nombreux ouvrages sur la langue, les mœurs et les coutumes des indigènes. De tous ses écrits, il faut citer plus particulièrement l'étude sur l'islam algérien, intitulée *Marabouts et Khouan* et l'*Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie.*

Avant lui, on ne possédait sur les confréries musulmanes de l'Algérie que les travaux méritoires mais vieillis de MM. Brosselard et de Neveu. Rinn conçut le projet de combler cette lacune et, après un minutieux dépouillement d'archives, après d'actives investigations sur les points les plus reculés de la colonie, il parvint à réunir et à coordonner les matériaux de cette œuvre primordiale à laquelle il a attaché son nom et qui est restée jusqu'ici, en France, l'ouvrage fondamental sur la matière.

Dans l'*Histoire de l'insurrection de 1871*, il s'est complu à raconter des faits auxquels il avait été souvent mêlé ou qu'il avait pu tout au moins suivre de près. L'ouvrage y puise un intérêt tout particulier.

Les études publiées par lui dans la *Revue Africaine* formeraient une longue énumération. Citons plus spécialement :

1881. — *Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les indigènes berbères.*
1885. — *Les premiers royaumes berbères et la guerre de Jugurtha.*
1887. — *Lettres de Touareg. — Deux chansons kabyles sur l'insurrectiou de 1871.*
1889. — *Les origines berbères : études linguistiques et ethnologiques.*
1891. — *Deux documents indigènes sur l'insurrection de 1871.*
1893. — *Localités désignées par Procope en son récit de la deuxième expédition de Salomon dans le Djebel Aourès.*
1894. — *Notice sur le général Lallemand.*
1897 à 1899. — *Le royaume d'Algrr sous le dernier dey.*
1902. — *Notice sur le général Boissonnet.*

A cette liste déjà longue, il faut ajouter des travaux d'un caractère plus technique, comme :

1882. — *Cours de lecture et d'écriture françaises à l'usage des indigènes lettrés d'Algérie*, en collaboration de M. l'Interprète Ahmed ben Brimath.
1885. — *Régime pénale de l'indigènat. Les commissions disciplinaires.*
1886. — *Nos frontières sahariennes.*

Citons encore : une notice bibliographique sur *M. H. de Grammont*, publiée en collaboration avec M. Jacqueton (1892), et trois études parues dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, les dernières qu'il ait publiées ; ce sont :

1902. — *Origine des droits d'usages des sahariens dans le Tell.*
1902. — *Le penon d'Alger.*
1903. — *Les grands tournants de l'histoire de l'Algérie.*

Les dernières années de la vie du Colonel Rinn furent consacrées à écrire une grande *Histoire de l'Algérie* en onze volumes. C'était un monu

ment durable qu'il avait projeté d'élever à son pays d'adoption comme un suprême témoignage de l'affection qu'il lui portait. S'il n'eut pas le temps de faire paraître ce labeur de ses derniers jours, il eut du moins la joie d'avoir achevé son œuvre toute entière avant d'être arrêté par la maladie qui devait l'emporter.

Espérons que cet ouvrage important, fruit d'un travail de longue haleine, ne restera pas manuscrit.

Il est à souhaiter qu'une telle œuvre voit le jour et que chacun puisse profiter des enseignements qui y sont accumulés.

N. LACROIX.



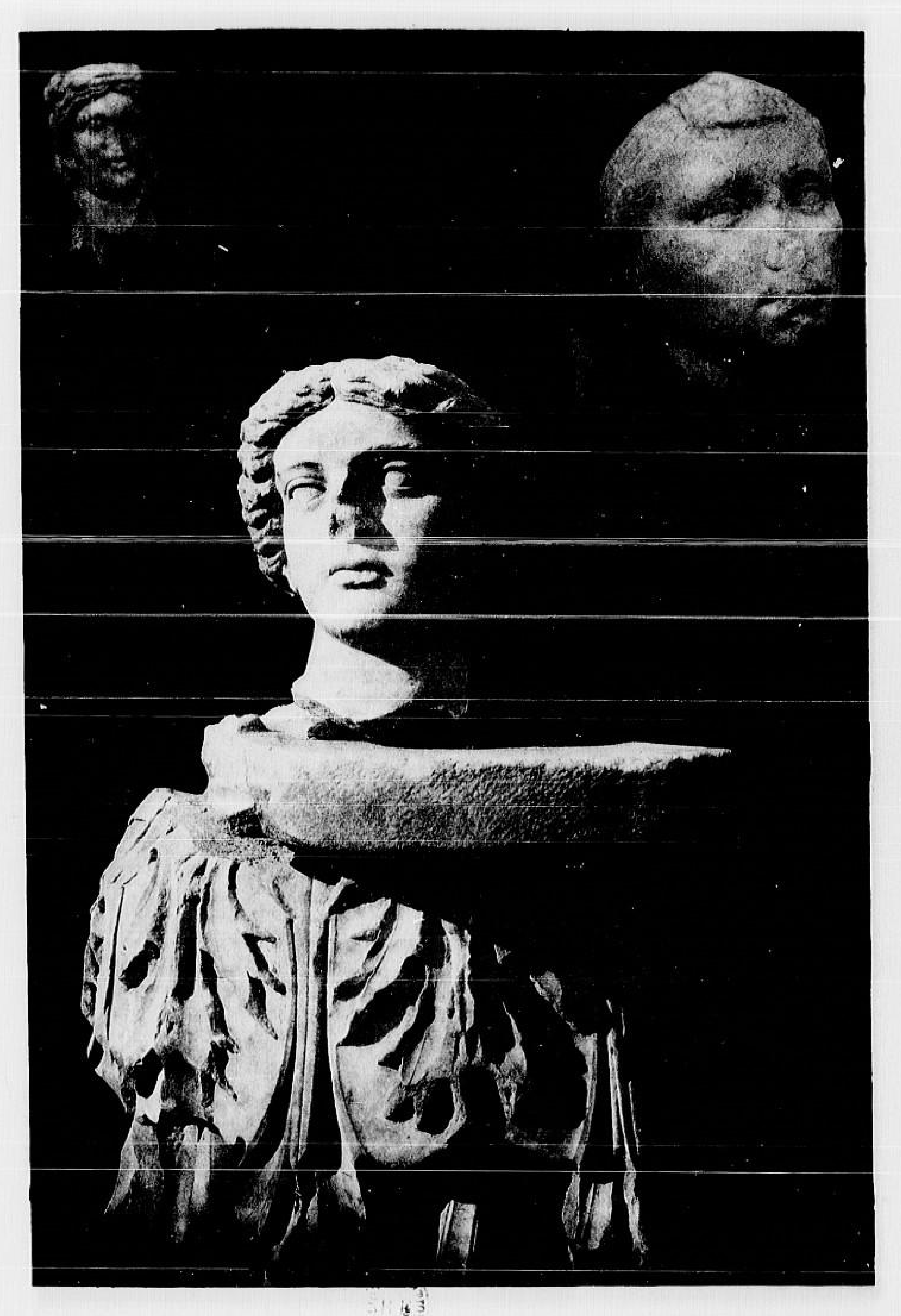
Pl. I



Mission V. Waille. E. Leroux, photograveur, Alger.

STATUE DRAPÉE (VUE DE FACE ET DE PROFIL)
TROUVÉE DANS LES FOUILLES DE CHERCHEL (1904-1905)

Pl. II



Mission V. Waille. E. Leroux, photograveur, Alger.

1° TÊTE DE DÉESSE ET COLOSSAL CHAPITEAU CORINTHIEN (SIGNÉ P. ANTIUS AMPHIO)
PROVENANT DES FOUILLES DU THÉATRE DE CHERCHEL.
2° TÊTE DU ROI JUBA ET FIGURINE DE BACCHUS (?)

Pl. III



E. Leroux, photograveur, Alger.

FRAGMENTS D'ARCHITECTURE (CORNICHE CORINTHIENNE DE MARBRE, CHAPITEAU CORINTHIEN, COLONNES CANNELÉES, ETC.)

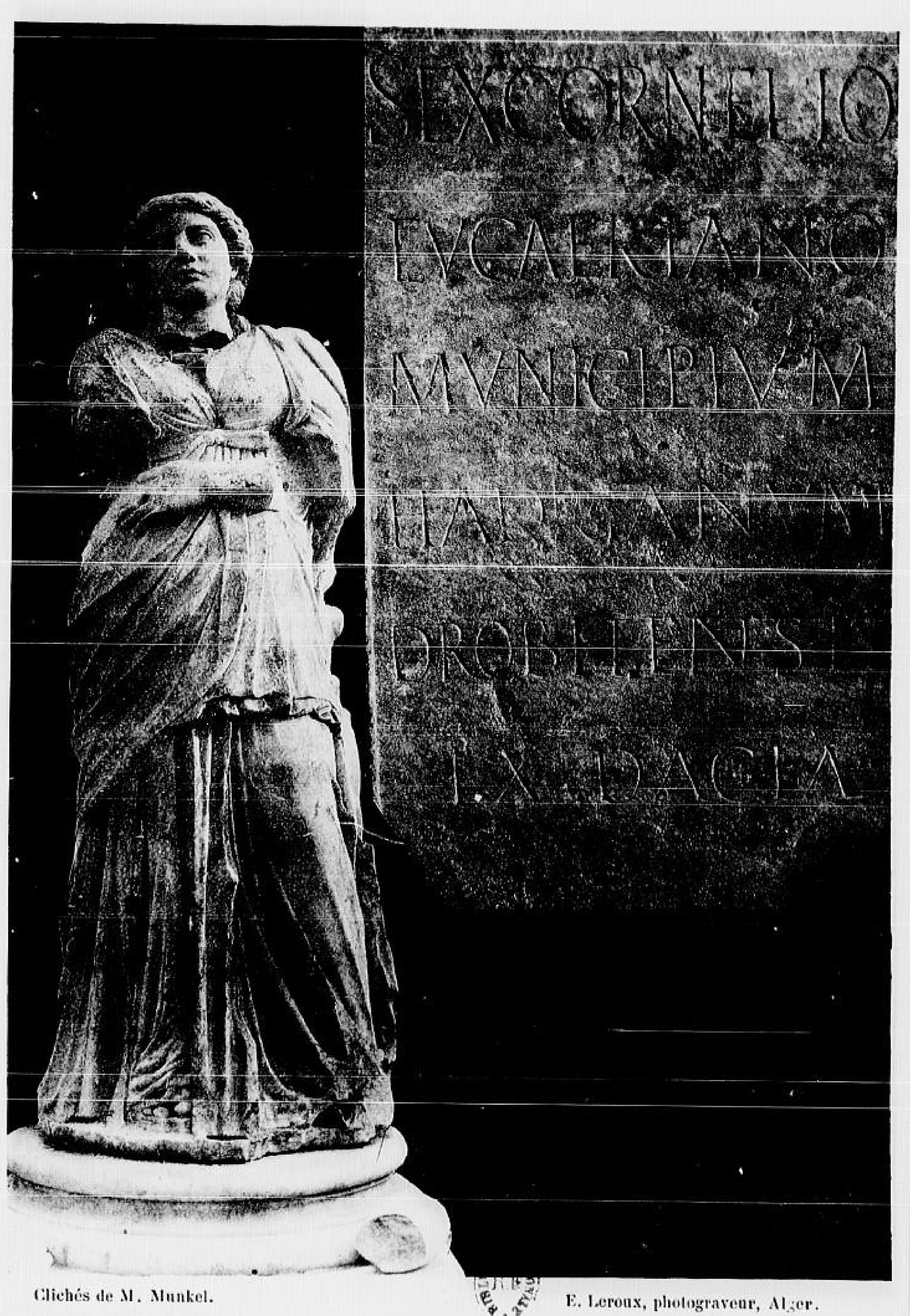
PROVENANT DES FOUILLES DU THÉATRE DE CHERCHEL

Pl. IV



FRAGMENTS DE MARBRE (CHAPITEAUX DE PILASTRES, ROSACES, PIEDS DE STATUE, BUCRANES, ETC.) PROVENANT DES FOUILLES

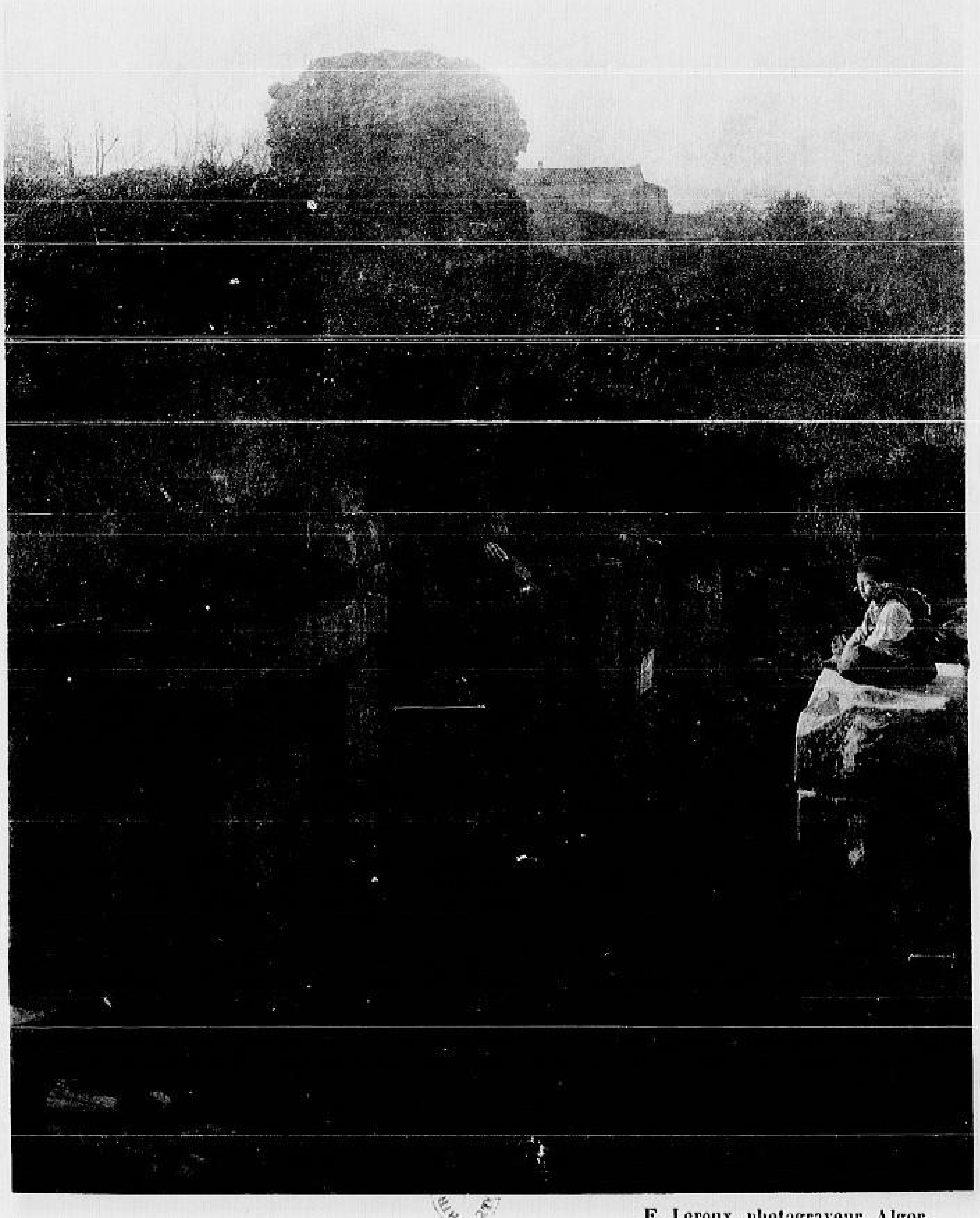
Pl. V



Clichés de M. Munkel. E. Leroux, photograveur, Alger.

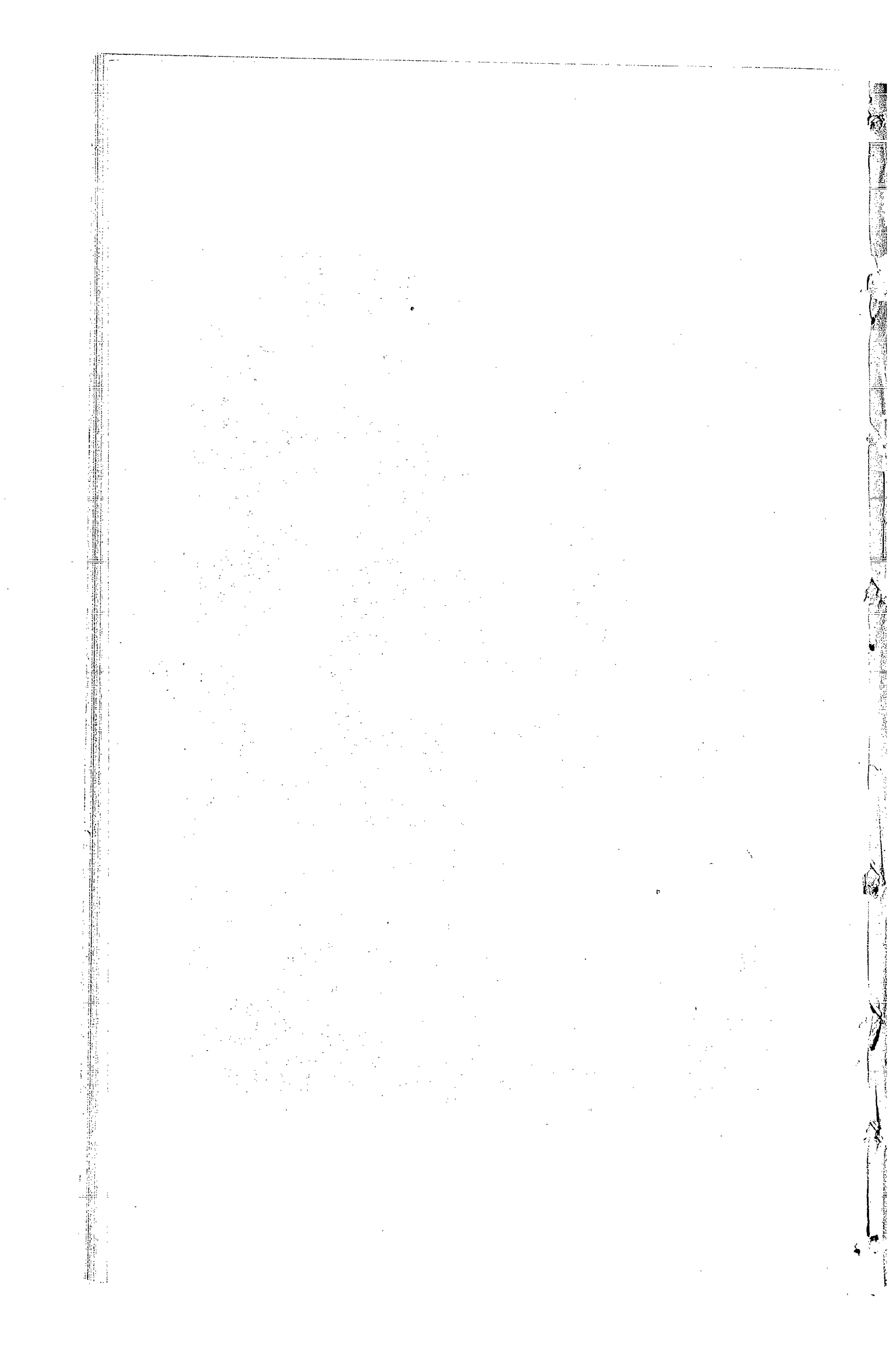
CHERCHEL : 1° STATUE ET TÊTE DÉCOUVERTES ENSEMBLE (toutefois les lignes du cou ne se raccordent pas). — 2° DÉDICACE A SEXTUS CORNELIUS LUCAERIANUS, ÉMANANT DU MUNICIPE DE DROBETA, EN DACIE.

Pl. VI



E. Leroux, photograveur, Alger.

CHERCHEL. — FOUILLES DU THÉATRE
(ENTRÉE DU COULOIR DE L'ORCHESTRE, VU EN PROFONDEUR)



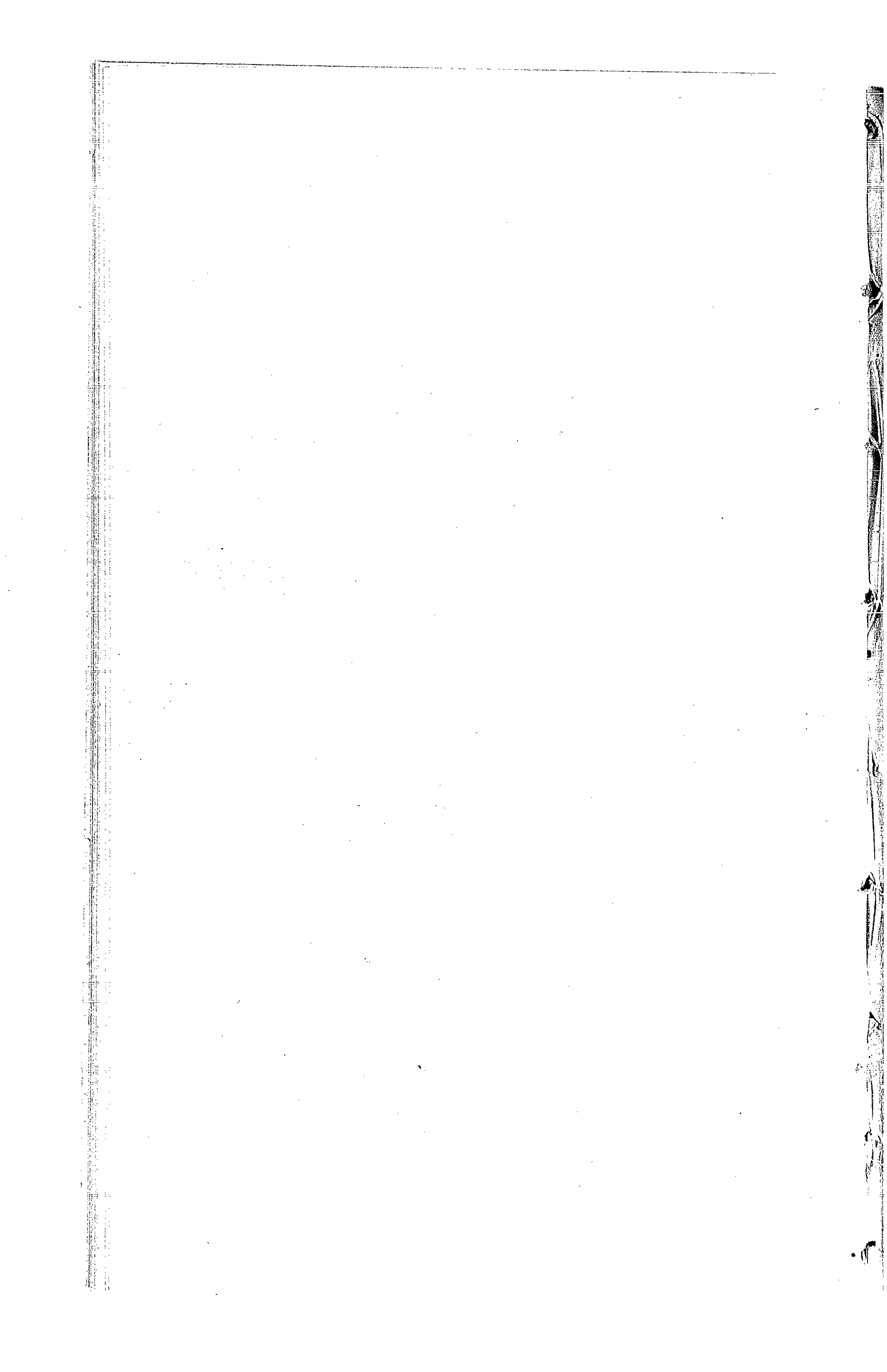
Pl. VII



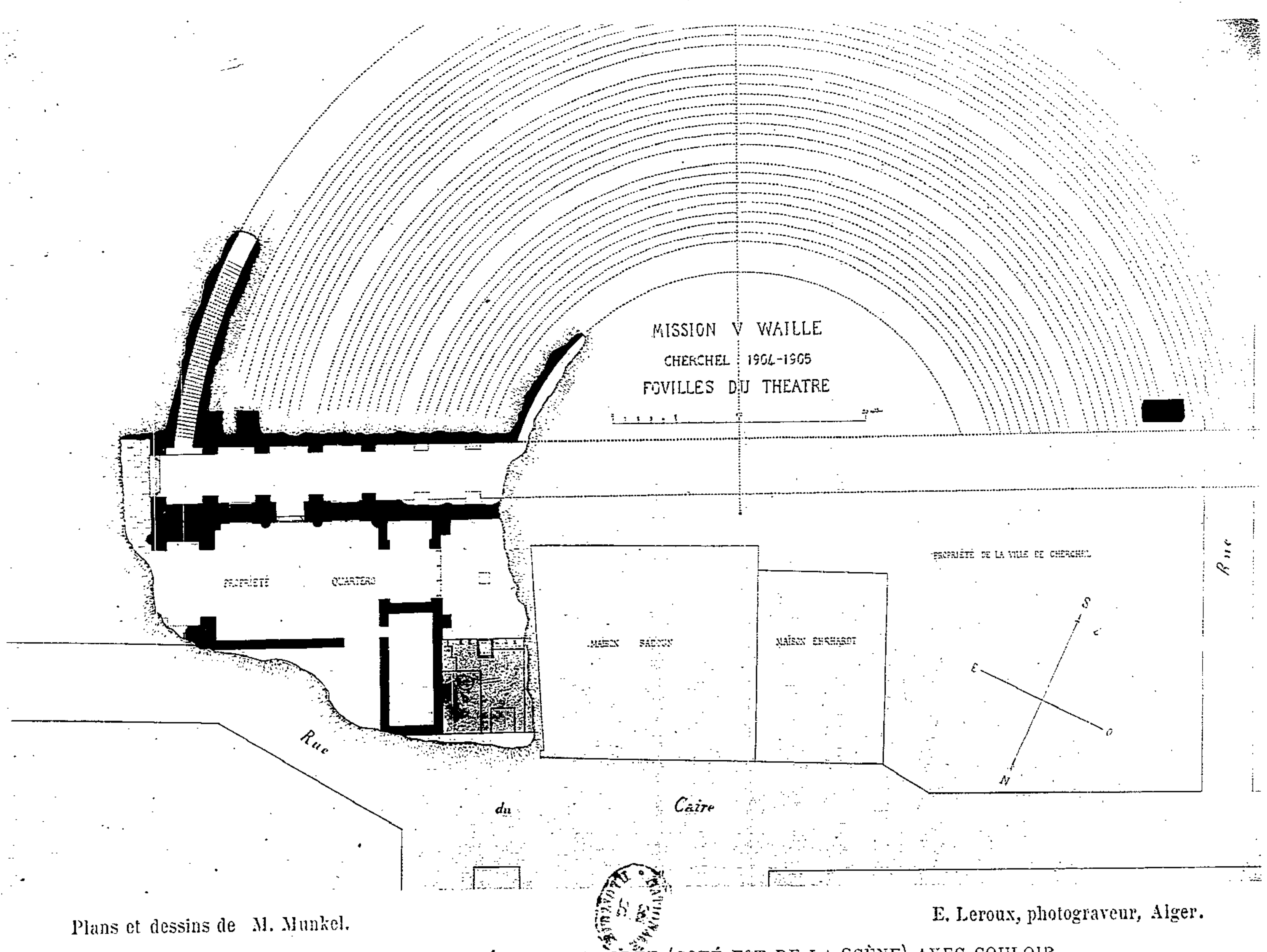
Cliché de M. Munkel. E. Leroux, photograveur, Alger.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

CHERCHEL. — FOUILLES DU THÉATRE (1904-1905). COULOIR DE L'ORCHESTRE ET LARGEUR DE LA SCÈNE



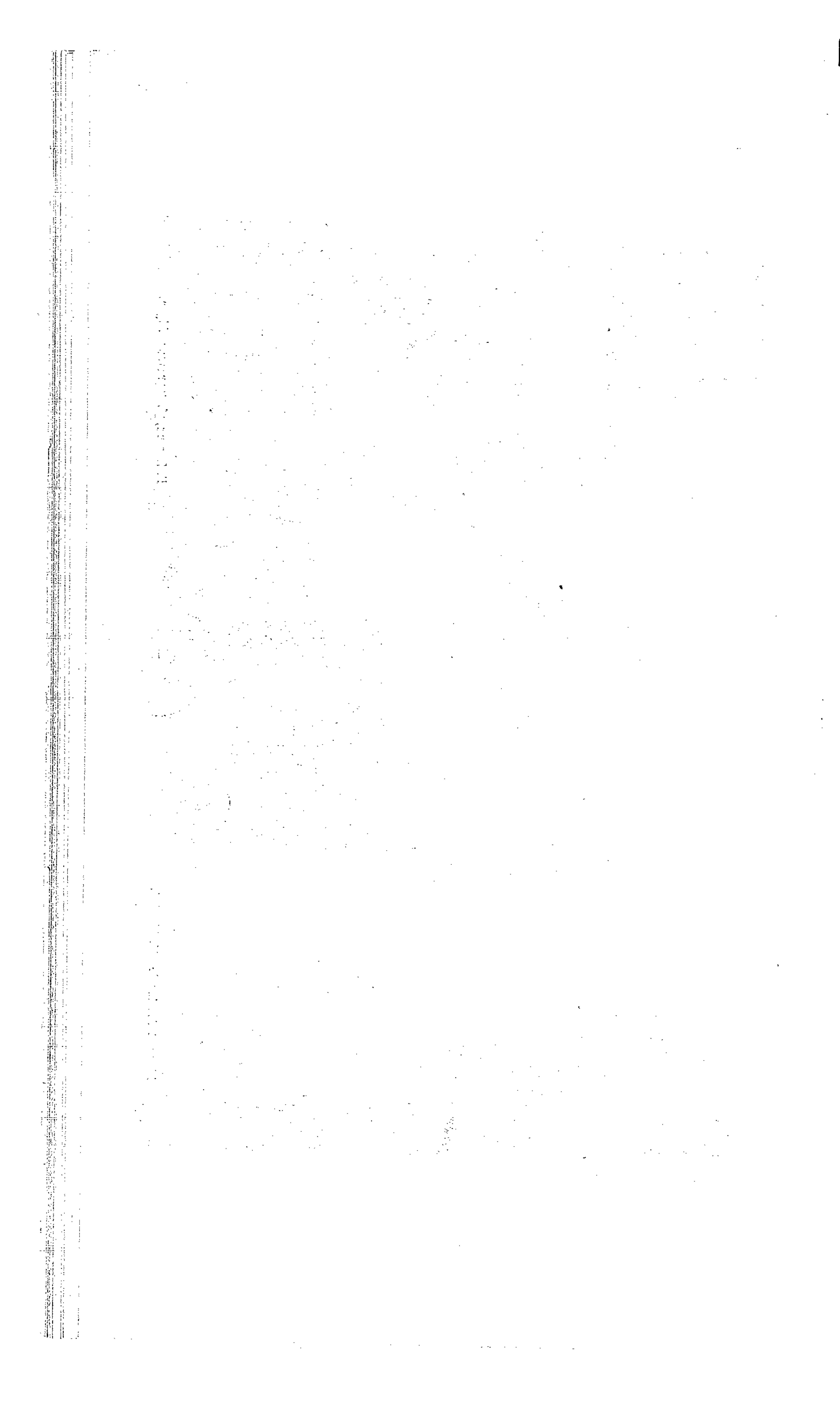
Pl. VIII



Plans et dessins de M. Munkel.

E. Leroux, photograveur, Alger.

PLAN DE LA PORTION DU THÉATRE EXPLORÉE (COTÉ EST DE LA SCÈNE) AVEC COULOIR LONGEANT EXTÉRIEUREMENT LES GRADINS



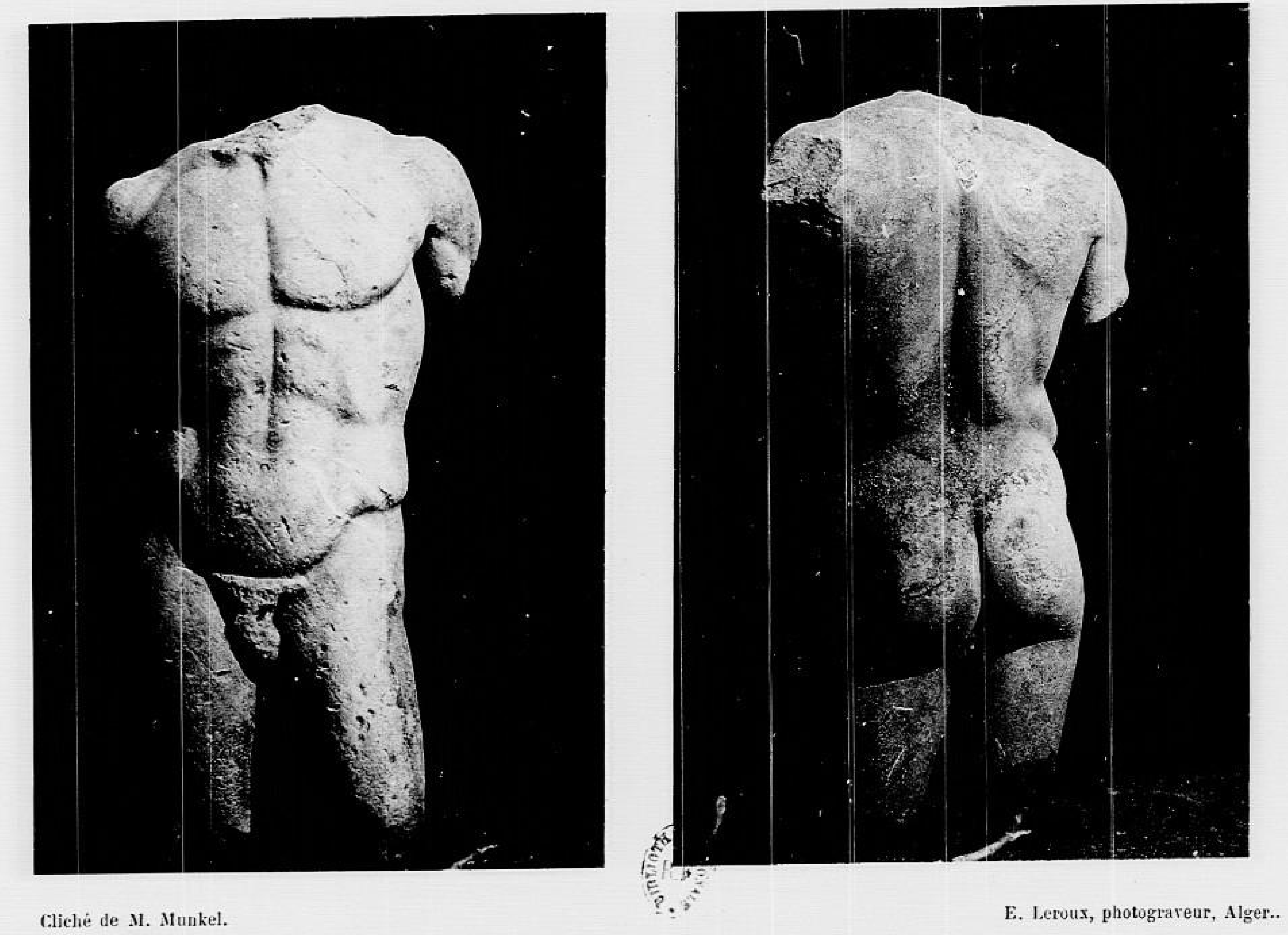
Pl. IX



E. Leroux, photograveur, Alger.

CHERCHEL. — INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES ET FRAGMENTS DE SCULPTURE (SPHINX, JAMBE DE STATUE, COUVERCLE D'URNE)

Pl. X



Cliché de M. Munkel. E. Leroux, photograveur, Alger..

CHERCHEL. — TORSE COLOSSAL (D'APOLLON OU D'HERCULE ?) DÉCOUVERT DANS LA PROPRIÉTÉ QUARTERO (MARS 1905).

CHRONIQUE

Bulletin d'Alger

Alger, 1er avril 1905.

Le Comité du Vieil Alger, dont nous avons parlé dans notre premier Bulletin, s'est divisé en trois sections : la première s'occupe de sauvegarder tout ce qui donne à notre ville un attrait pittoresque; la deuxième s'occupe de lutter contre le caractère de banalité donné à la cité dans ses constructions neuves tant publiques que particulières; la troisième s'occupe de mettre en évidence, à portée du public, l'histoire des lieux que nous habitons, des faits qui s'y sont passés et des personnages qui s'y sont illustrés. La tâche de cette dernière section sera plus aisée et moins considérable que celle des deux autres qui auront à lutter contre le mauvais goût des architectes et l'indifférence des propriétaires de « maisons de rapport ». Cette dernière tâche cependant est particulièrement opportune au moment où la Chambre des Députés vient d'adopter une proposition de loi ayant pour objet d'organiser la protection des sites et monuments naturels de la France.

Un arrêté vient de prononcer le classement, comme « monuments historiques, » de la porte du Peñon de l'Amirauté d'Alger et de deux sanctuaires musulmans de Tlemcen. La porte du Peñon ne présente d'ailleurs qu'un intérêt assez restreint; la mosquée de Bâb Zîr et Sîdi l 'Obbâd es Sefli, à Tlemcen, sont également peu de chose : toutefois il importait de mettre ces vieux débris à l'abri des atteintes de nos modernes dévastateurs.

Aujourd'hui même, 1er avril, doit avoir lieu la rétrocession à l'État d'une charmante villa mauresque, sise dans les bois

de pins qui s'étagent au-dessus du Jardin d'Essai et dont M. le Gouverneur Général projette de faire une manière de Villa Médicis algérienne; là, chaque année, viendraient travailler, sous les auspices du Gouvernement Général, un certain nombre de jeunes artistes et l'on s'acheminerait vers la création d'un « Prix d'Alger ». La Compagnie Algérienne, dans la concession de laquelle se trouve la maison mauresque en question, s'est prêtée avec la meilleure grâce du monde à la rétrocession. Les travaux de réparation et d'aménagement indispensables commenceront incessamment.

Dans son discours d'ouverture de la session des Délégations financières algériennes, M. Jonnart a tenu à préciser les efforts que fait son administration pour préserver de l'oubli les traditions de l'art indigène. Ce passage est à citer textuellement :

La rénovation des arts industriels musulmans est une entreprise trop noble pour que nous ne la poursuivions pas avec un intérêt passionné.

Dans un pays comme celui-ci, fier de son nom de « France nouvelle », les préoccupations d'affaires ne doivent pas exclure les préoccupations de l'esprit.

L'excessive centralisation dont nous avons eu raison dans les dernières années seulement l'a empêché sans doute de développer toute l'originalité et toute la beauté qui sont en lui. Plus cette terre, en même temps que son industrie, son commerce, son importance politique s'accroîtront, deviendra cultivée, parée, embellie par les artistes et les penseurs, plus elle augmentera son prestige et son charme. Il lui faut donc des parures qui lui soient propres et n'aient point l'air d'être empruntées et copiées sur celles d'un autre âge et d'un autre tempérament.

L'art de la céramique architecturale, par exemple, est un art oriental par excellence, et il me paraît désolant que l'Algérie ait été jusqu'ici incapable de s'y adonner. Il est inexplicable qu'un pays qui, tant par la décoration de ses édifices publics, de ses maisons particulières que de ses promenades, consomme une si grande quantité de motifs de céramique et de plaques de revêtement, demeure tributaire des autres pays alors que cet art est de la pratique la plus aisée et que les matériaux comme les ouvriers sont à la portée de la main.

Nos écoles professionnelles d'arts indigènes sont nées d'hier, mais leurs débuts sont pleins de promesses, grâce aux intelligentes initiatives des instituteurs et des institutrices qui les dirigent. Une collection de dessins de tapis destinés à leur servir de modèles a déjà été mise à leur disposi-

tion. Elle va s'enrichir de nouveaux exemplaires. L'administration réunit en ce moment une collection des ornements en plâtre dont divers monuments de Tlemcen, et même d'Alger et de Constantine, offrent des spécimens si remarquables. Elle s'attache en outre à recueillir, pour en faire profiter les écoles, les ateliers et même les simples particuliers, un ensemble de recettes pour la teinture des soies et des laines.

Je suis convaincu, aussi, Messieurs, que, pour notre enseignement, l'exposition des arts musulmans que prépare le savant directeur du musée arabe, M. Gsell, en vue de la prochaine réunion du Congrès des Orientalistes, sera une manifestation pleine d'intérêt.

Déjà les artistes qui viennent nous visiter rendent hommage aux aspirations nouvelles de l'Algérie qui, à peine émancipée, à peine maîtresse de son budget, a rompu l'inélégante et banale tradition à laquelle nous devons tant d'édifices publics si peu en harmonie avec l'expression de sa vie et la lumière de son ciel. La médersa d'Alger et celle de Tlemcen, qui toutes deux viennent d'être achevées, font revivre sous nos yeux l'art oriental et témoignent de l'esprit nouveau qui nous anime. Nous désirons que la médersa de Constantine, dont les plans sont terminés, ajoute bientôt à l'originalité et à la beauté de cette ville.

Les indigènes sont en assez grand nombre dans l'armée d'Afrique pour qu'on ait songé depuis longtemps à se servir de l'autorité militaire afin d'agir sur leurs esprits dans le sens d'un rapprochement de leur civilisation avec la nôtre. Un essai curieux dans cette direction vient d'être tenté par M. Bonnet, colonel du 1er régiment de tirailleurs. Il s'agit de donner aux candidats indigènes aux grades militaires une instruction appropriée et progressiste. Dans cette pensée le colonel Bonnet a fait éditer un manuel d'*Instruction morale*, un *Abrégé d'histoire* et un *Abrégé de géographie*. Le premier de ces ouvrages nous intéresse par la méthode qui y est appliquée : la morale y est enseignée par aphorismes appuyés sur des citations du *Coran* et de *Sîdî Khelîl;* la science y est opposée à la superstition ; la propriété et la famille y sont définies et expliquées comme des institutions fondamentales de la société. On aurait tort de se laisser aller à sourire de ce dogmatisme simple et parfois naïf, car il est en somme adapté aux esprits auxquels il s'adresse. Je n'ose émettre une opinion ferme sur l'efficacité de l'enseignement de la morale par le Coran; après tout, si on juge que l'autorité d'une révélation est nécessaire pour imposer des règles de conduite à des intel-

ligences peu avancées, celle du Coran peut bien leur convenir : et je trouve piquant de nous voir l'invoquer. Quoi qu'il en soit, la tentative du colonel Bonnet est digne d'attention et il y a un grand intérêt à suivre l'expérience qui, seule, peut permettre de se prononcer sur la valeur pratique de la méthode.

L'assistance est un autre moyen très intéressant d'agir sur les populations indigènes qui nous entourent : l'assistance médicale a particulièrement, depuis quelques années, fait l'objet des préoccupations du Gouvernement Général. Ici encore il est intéressant de citer un passage du discours de M. Jonnart auquel nous avons déjà fait un emprunt :

..... Mais nous n'avons pas seulement la volonté de développer l'instruction et les connaissances pratiques des indigènes et de réveiller le génie artistique de leur race, nous nous appliquons, par la création d'œuvres de prévoyance et d'assistance à leur assurer plus de bien-être et une meilleure hygiène.

L'institution des infirmeries indigènes a été accueillie avec une vive reconnaissance par les populations indigènes. Ces infirmeries ont donné presque partout d'excellents résultats. L'expérience nous permettra de corriger certains détails d'application et d'améliorer encore les services, mais dès à présent nous pouvons dire que l'idée maîtresse qui a présidé à leur organisation est des plus pratiques et sera des plus fécondes. Actuellement, 50 infirmeries fonctionnent, 20 nouvelles seront prochainement ouvertes.

D'autre part, les consultations médicales gratuites aux indigènes se sont généralisées. A la fin de 1903, ce service existait dans les communes mixtes et quelques communes de plein exercice. Aujourd'hui il est assuré dans toutes les communes du territoire du Tell et déjà dans un assez grand nombre de régions des Hauts-Plateaux.

Pour assister les médecins de colonisation, soit dans les infirmeries indigènes, soit dans les consultations données dans les tribus, j'ai pris les dispositions nécessaires en vue de former un corps d'auxiliaires médicaux indigènes recrutés par voie de concours et qui devront faire deux années d'études préparatoires à l'École de médecine et de pharmacie d'Alger. Il ne s'agit pas de créer un nouveau corps d'officiers de santé, mais de simples assistants soignant les malades sous le contrôle et la direction des médecins.

Je suis heureux de vous faire connaître également que les soins anti-ophtalmiques préconisés par mon administration sont très appréciés et

que notre intention est d'étendre ce service suivant des données plus scientifiques et dans des conditions plus efficaces.

La médecine est, du reste, une des branches de la culture européenne dans laquelle les musulmans indigènes ont eu le plus de succès; récemment encore, M. Bentami Belkassem ould Hamida, élève de l'École de médecine d'Alger, vient de soutenir brillamment devant la Faculté de Montpellier une thèse sur le *Traitement du trichiasis de la paupière supérieure par la marginoplastie.* Et pendant que de jeunes musulmans se mettent ainsi à l'étude de la médecine contemporaine, d'autres savants travaillent, par leurs recherches érudites, à nous reconstituer le tableau de la médecine arabe : tel M. G. Colin, professeur au Lycée d'Alger qui, déjà diplômé de l'École des langues orientales, licencié ès lettres et licencié en droit, vient de soutenir, également devant la Faculté de Montpellier, une thèse d'un grand intérêt sur *'Abderrezzâq el Djezâïri,* médecin arabe du XII[e] siècle de l'Hégire.

Nous terminerons ce Bulletin en évoquant la grande figure d'Édouard Cat, jadis professeur à l'École des lettres d'Alger, mort il y a deux ans, dont on vient d'inaugurer un buste dû au ciseau de Gaudissart et qui fait beaucoup d'honneur à ce jeune sculpteur algérien. La cérémonie a eu lieu le 12 mars dernier, en présence d'une foule immense, devant les représentants de l'Administration, de la Municipalité et de l'Enseignement; on y a rappelé l'œuvre politique et les vertus du défunt. Son œuvre scientifique a été un peu oubliée dans les discours : elle fut cependant considérable. La maîtrise de son enseignement lui valait la faveur du public et l'affection des étudiants; ses œuvres, très dispersées et dont il serait utile de reconstituer la liste précise, forment une contribution importante à l'Histoire de l'Algérie, où la sûreté de l'information ne le cède ni à la rectitude des appréciations ni à la lucidité de l'exposé.

Edmond DOUTTÉ,
Chargé de cours à l'École des Lettres d'Alger.

Lettre de Paris

Paris, 1er avril 1905.

Parmi les déballages de peinture que la vanité des gens dits du monde, ou une savante et honnête réclame multiplie aux quatre coins de Paris, il faut mettre à part l'exposition des Orientalistes; une galerie de tableaux, dont la moitié au moins n'est pas dénuée d'intérêt, est vraiment une belle galerie. L'Orient proprement dit et l'Afrique du Nord n'y ont point occupé toute la place; l'Italie et l'Espagne y furent largement représentées; ainsi la série d'études que M. Cottet, outre des impressions de Constantinople, a rapportées d'Espagne; elles ne sont point, pour la plupart, sans quelque violence; elles rappellent certains dessins fougueux de G. Doré, précisés par une observation consciencieuse et attentive de la nature. Elles expriment bien la rudesse du sol et de la lumière d'Espagne: d'autres sans doute diront ses grâces. Celles du Sud Algérien sont bien connues de M. Dinet: il eut au grand Palais, un délicieux village d'oasis dont les murs de terre rouge sortent doucement de l'ombre au premier soleil; des vapeurs blanches traînent sur les palmiers, s'accrochent au minaret pattu de la petite mosquée; les contours ont cette netteté imprécise et changeante des choses très matinales, et, sans éclat, la lumière déjà vibre, s'épand, s'étire en une caresse. Beaucoup de charme aussi dans un couple de Bédouins, aux yeux ardents, très sincères. Les intérieurs juifs de M. Lunois sont des documents très intéressants pour l'ethnographie; ils sont criants de vérité; mais, pour mon goût, ils crient un peu trop fort. Ses cavaliers en fantasia ont de l'entrain et de la fougue; mais là encore l'effort pour rendre la lumière des heures brûlantes du jour cède devant la résistance de la matière; rien ne redit l'éclat du soleil. Et encore beaucoup de jolies petites choses, intérieurs, coins de souq, mosquées, plaines vides, palmiers, et aussi pas mal de petites et grandes toiles où des gens, certainement pétris de bonnes intentions ont réuni des couleurs que je n'ai point comprises.

Les journaux de France et d'Algérie ont parlé récemment d'un projet d'établissement d'une mosquée à Paris. Est-ce bien l'heure propice à un tel dessein? Je n'ai pas à en être juge, et je rappellerai seulement comment l'idée fut émise naguère, et comment elle parut tout près d'être réalisée.— En Angleterre, où, comme dans la Rome antique, il semble que tous les dieux soient assurés de trouver des fidèles, l'Islam a fait depuis quelques années des prosélytes, particulièrement à Manchester, et leurs groupements réunis bientôt autour d'une mosquée, ont donné aux sujets musulmans des Indes établis outre Manche, une impression de chez soi que rien ne leur rend à Paris. Vers 1896, M. Cambon, alors gouverneur de l'Algérie, après un entretien avec M. Houdas, provoqua la réunion d'une commission chargée de formuler un projet et de recueillir des fonds; M. Delcassé prit une part active aux travaux de ce comité, qui réunit aussitôt quatre mille francs; M. Colas, directeur des phares ottomans, apportait, outre sa cotisation personnelle, l'appoint précieux de ses relations avec le sultan de Constantinople; la commission comptait encore parmi ses membres MM. Houdas, Aynard, La Martinière, Saladin. Un projet de construction signé Baudry fut adopté; il sembla que les fonds nécessaires, environ douze cent mille francs, seraient aisément réunis; mais il fallait un emplacement, et c'est là que l'affaire se gâta. La direction de l'Exposition de 1900 mettait déjà la main sur le terrain d'angle du pont de l'Alma, qu'elle continuera sans doute à occuper durant quelques siècles; le dépôt des marbres, cette ultime ressource des chercheurs de place, repoussa lui aussi la mosquée; et ce ne fut que plus tard que l'on parla vaguement d'un terrain à Montmartre. Cependant M. Cambon quittait Alger pour Washington : la commission cessa de se réunir, et personne ne pensa plus à la mosquée de Paris. Il est évident que ce projet doit un jour aboutir; la France doit pouvoir, à Paris, offrir à ses sujets musulmans une hospitalité complète. Il faudra se rappeler que le sol d'une mosquée doit être en terre d'Islam, et que le terrain destiné à la construction de la mosquée de Paris devra être concédé à un prince musulman; et la solution sera facile à trouver. Mais on peut prévoir qu'il sera prononcé là-dessous de grands mots, qui permet-

tront à quelques-uns de faire croire aux badauds qu'ils sont capables de grandes choses.

La thèse qui a valu à M. Gaston Loth le grade de docteur ès-lettres, vient d'être publiée : elle sort ainsi de mon domaine. Je puis dire pourtant que l'attention avec laquelle a été discutée par les professeurs de la Faculté des Lettres un travail traitant du *Peuplement italien en Tunisie et en Algérie*, montre la place que les études pratiques de géographie ont prises dans l'enseignement de l'Université de Paris ; celles qui concernent l'Afrique du Nord ont notamment trouvé dans M. Augustin Bernard un maître admirablement préparé par son expérience de la vie maghrébine. C'est avec un optimisme constant que M. Loth envisage sous toutes ses faces le problème italien en Tunisie ; il est évident que c'est d'une population méditerranéenne et non exclusivement française qu'il faut attendre le peuplement européen de l'Afrique du Nord ; mais il faut ainsi que cette nouvelle famille humaine ait et garde la marque française par la prédominance du nombre et par celle de la valeur économique ; c'est ce que M. Loth a fort bien vu et ce sera le programme d'action de tous les gouvernements de France.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES,
Secrétaire de l'École de Langues Orientales vivantes.

LE NOM BERBÈRE DE DIEU

CHEZ

LES ABADHITES

Dans son chapitre sur l'empire des Berghouat'a et leurs rois, El Bekri nous a transmis, d'après Zemmour ben Çalih' ben Hachem, d'intéressants détails concernant le fameux Çalih' ben T'arif (1) qui, ayant reçu des Berbères le commandement suprême après la mort de son père, prit aussi le titre de prophète, enseigna à ses sujets une doctrine religieuse qu'ils suivirent jusqu'au ve siècle de l'hégire et composa pour eux un Qoran en berbère renfermant quatre-vingts sourates dont les titres étranges nous sont en partie parvenus.

Comme l'a dit de Slane (2), le célèbre géographe a eu la bonne idée de nous conserver quelques unes des formules que les Berghouat'a employaient dans leurs prières.

Dans cette doxologie berbère, malheureusement trop restreinte, le nom de Dieu apparaît sous la forme « *Iakouch* » :

Bism en Iakouch, au nom de Dieu.

Mok'k'ar Iakouch, Dieu est grand.

Our d am Iakouch, Il n'y a pas se semblable à Dieu.

Ih'an Iakouch, à rétablir en *Iddjen Iakouch*, Dieu est un.

Ces phrases ont été reproduites, en totalité ou en partie, par les

---

(1) El Bekri. *Description de l'Afrique septentrionale*. Texte publié par de Slane. Alger, 1857, p. 134-141. — Cf. également sur *Çalih'* Ibn-'Adhari. *Al Bayano'l-Mogrib*. éd. Dozy. Leyde, 1848-1851, t. I, p. 44, 231 et suiv. — Ibn Haouk'al, p. 57. — *Istibçar*. Traduction Fagnan, p. 156 et suiv. — Ibn Khaldoun. *Histoire des Berbères*. Traduction de Slane, t. II, p. 125-133. — Ibn Abi Zerâ. *Roudh El K'art'as*. Édition de Fez, 1303, p. 94 et suiv. Traduction Beaumier, 1860, p. 179 et suiv. — Salaoui. *El Istikça*. 2e vol., p. 52.

(2) Ibn Khaldoun. *Berbères*, IV, appendice, p. 531-532.

historiens et géographes musulmans qui ont parlé du roi-prophète des Berghouat'a.

Le nom berbère de Dieu figure dans leurs ouvrages, tantôt avec la leçon donnée par El Bekri « *Iakouch* » (*Istibçar*, *K'art'as*) (1), tantôt avec la variante « *Bakouch* » باكش (*Baian*), qui s'explique par l'omission d'un point sous la lettre initiale.

Le compilateur moderne Salaoui, auquel nous devons l'*Istik'ça*, donne بسمك ياكساى « *Bismek Iakosaï* ou *Iakosaiou* » qui pourrait peut être s'expliquer par « en ton nom, ô mon Dieu ! » mais qui n'est pas conforme au texte du *K'art'as* qu'il copie.

A l'aide de passages extraits des chroniques abadhites encore inédites et des renseignements particuliers que j'ai pu me procurer, pendant mon séjour au Mzab, je vais essayer d'établir : 1° que le nom berbère de Dieu, sous la forme donnée par El Bekri ou sous une forme voisine qui peut être ramenée à un type unique, n'a pas existé seulement chez les Berghouat'a, mais qu'il a été en usage à Ouargla, au Mzab et au Djebel Nefousa ; 2° qu'il s'est conservé jusqu'à nos jours au Mzab, avec un emploi restreint à certaines formules d'invocation, comme un vocable mystérieux et sacré, dont l'origine s'est perdue, mais qui s'applique bien à Dieu.

I

Dans les manuscrits du *Kitab Et-T'abak'at* de Derdjini (2) dont j'ai pu obtenir une assez bonne copie, on trouve le passage suivant à l'article biographique consacré au cheikh Abou Ammar Abd El Kafi ben Abou Yâk'oub Et-Tenaouti (3) qui vivait à Ouargla dans la seconde moitié du VIe siècle de l'hégire :

« Aissa ben H'amdan rapporte que le cheikh Abd Er-Rah'man El » Karethi El Meçâbi (4) écrivit aux mechaikhs d'Ouargla pour leur » demander la solution de diverses questions, parmi lesquelles figuraient » les suivantes :

(1) Édition de Fez citée. Dans la traduction Beaumier, on trouve « *Iakess* », p. 181.

(2) Cf. A. de C. Motylinski. *Les livres de la secte abadhite*. Alger, 1885, p. 19, 28-33.

(3) Cf. *T'abak'at*, f° 99 de mon manuscrit ; *Siar*, de Chemmakhi, p. 441, cités dans *Les livres de la secte abadhite*, p. 17, 33, 50.

(4) Cf. *Siar*, de Chemmakhi, p. 532.

» 1° Peut-on en parlant de Dieu employer le mot berbère « *irad* »
» ايراد ?

» 2° Que doit-on décider au sujet de celui qui dit : Allah n'est pas
» « *Ikouch* » ان الله ليس بيكش ? Abou Ammar, chargé de répondre au
» nom de l'assemblée des docteurs abadhites d'Ouargla, écrivit ce qui
« suit :

Réponse à la première question : « Nous n'avons jamais entendu dire
» que quelqu'un ait autorisé l'emploi de cette expression, sauf cependant
» Abou Sahel (1). Peut-être l'a-t-on évitée parce qu'elle a plusieurs
» acceptions dans la langue des Berbères, qui appellent les quadrupèdes
» et oiseaux domestiques « *iraden* » ايرادن et emploient un mot à peu
» près analogue, suivant les dialectes, pour désigner celui qui manque à
» une promesse. Il est préférable de s'abstenir de ce qui est ambigu et
» d'employer ce qui est clair.

Réponse à la deuxième question : « Si celui qui parle est un Berbère ou
» un homme entendant la langue berbère, c'est comme s'il disait : Allah
» n'est pas Dieu كمن قال ان الله ليس بالله. Or celui qui s'exprime ainsi
» est un polythéiste. »

Dans une autre chronique dont je n'ai trouvé qu'une seule copie au Mzab, rédigée d'après l'autorité d'Abou Rabiâ Soleiman ben Abd Es Selam (2) et d'Abou Amr, le même fait est rapporté, mais avec plus de détails : On y indique, en donnant les solutions aux questions posées, le sens du mot « *irad* » qui signifie « chose existante » شئ موجود et qui a pour équivalent en berbère le mot « *illa* » il est, ومعناه بالبربرية يلّا.

La réponse, en ce qui touche à l'emploi du nom de Dieu en berbère, est la même que dans les T'abak'at, mais au lieu de la forme « *Ikouch* » nous trouvons la forme des dialectes orientaux « *Iouch* » ايُش.

من قال ان الله ليس بايُش كمن قال ليس بالله

« Celui qui dit : Allah n'est pas « *Iouch* » est comme celui qui dit : Allah n'est pas Dieu » (3).

---

(1) Abou Sahel El Faresi est cité dans les chroniques abadhites comme une autorité en berbère. Interprète des imams rostemides Aflah' ben Abd El Ouahhab et Yousof ben Moh'ammed ben Aflah', il est l'auteur de nombreuses poésies en langue berbère dont on pourra peut-être un jour retrouver des fragments à Djerba ou au Djebel Nefousa. — Cf. A. de C. Motylinski. *Le Djebel Nefousa.* Paris, 1808, p. 2; *Les livres de la secte abadhite*, p. 31 ; *T'abak'at*, f° 54 ; *Siar*, de Chemmakhi, p. 532.

(2) Cf. *T'abak'at*, f° 109 ; *Les livres de la secte abadhite*, p. 33.

(3) Le mot ايُش *iouch* parait avoir aussi été employé dans les anciens

L'auteur ajoute d'après l'autorité de plusieurs docteurs: « Celui qui, prononçant la formule du taouh'id, emploie le mot berbère « *Iouch* » et dit la phrase complète est bien un unitaire ».

من وحد فقال ايش بالبربرية فاتم الجملة فهو موحد

Le mot « *Iouch* » figure également dans la même chronique au milieu d'une phrase berbère que je crois intéressant de donner entière.

Une pieuse femme berbère, nommée Açil, était en relations mystérieuses avec un être invisible dont elle entendait souvent la voix.

Un jour qu'elle se disposait à aller féliciter quelqu'un à l'occasion d'une naissance, son interlocuteur céleste lui adressa les paroles suivantes :

اغر تمزيدانم ايصيل تجد ويتمتان ولادغ ويتلالن مكك تصريط ارازن
اتووشنين ايو يعجدن تمزيدان يوش يتصلا الشغل اذ يدغغن اخايتين
اتباط تسقار انجنين ور تنت تصكيد الشغل اذ يدبار سمطنين اتلسط
تملسان زديدنين ور تنزطيط تلطن اسد امان صقلنين اد ام زنن دج
الميزان ام تفيراطين *

dont je propose la transcription ci-après :

Ar'ar (1) *tamzida* (2) *nnem, ai Açil, teddj* (3) *ed oui ttemet-*

---

dialectes berbères pour désigner la tortue. A la suite du passage cité, se trouve la phrase suivante :

فقال حينئذ الشيخ ابو محمد عبد الله بن سجميمان النصرى عن ابى سليمان ايوب رضى الله عنه من قال ايش هى السلحفاة ايفكر اشرك بالله العظيم

« Le cheikh Abou Moh'ammed Abd-Allah ben Sedjemiman En-Naçeri, » citant l'autorité d'Abou Soleiman Aioub (Que Dieu l'agrée !) dit alors : « Celui qui dit : *Iouch* est la tortue (*ifker*), donne des associés au Dieu » suprême. » Le mot *ifker* existe dans un grand nombre de dialectes berbères. Je ne crois pas que *iouch* ait survécu avec ce sens.

(1) *Ar'ar* est employé au Mzab avec le sens de : va vite, cours.

(2) Arabe berberisé مسجد.

(3) Rac. *eddj* ou *ejj* (Zouaoua); *ejj* (Mzab. Cf. René Basset. *La Zenatia*

tan [1] *ouila der' oui ttelalen* [2] *; mek tez'rit'* [3] *irrazen ittououchnin* [4] *i iou iâddjeden* [5] *tamzida n Iouch itez'alla; oul char'l ed' idr'ar'en* [6] *ih'aitin* [7] *; atafet'* [8] *tiseffar* [9] *innedjnin* [10] *our tnet teçkid* [11] *oul char'l ed' idfar* [12] *semmat'nin* [13] *; atelset'* [14] *timelsan* [15] *zdidnin* [16] *our ten ezzet'it'* [17] *; tallet'* [18] *n* [19] *assa d* [20] *aman z'ek'k'ilnin* [21] *ad am meznen dedj elmizan* [22] *am tek'irat'in.*

« Va à ta mosquée, ô Açil: laisse ceux qui meurent aussi bien que » ceux qui naissent; si tu voyais les récompenses qui sont données à

---

du Mzab, de Ouargla et de l'Oued Rir'. Paris, 69); *edj* (Dj. Nefousa) et autres dialectes.

(1) *Emmet*, mourir (Mzab, René Basset, op. laud.); *met* (Dj. Nefousa) etc.

(2) *Lal*, naître (Mzab, Dj. Nefousa); *loul* (Ouargla).

(3) *Zer*, voir (Mzab, Ouargla, Dj. Nefousa). Le ص du texte représente le *z'* emphatique, comme plus loin dans le mot *itez'alla.*

(4) *Ouch*, donner (Mzab, Ouargla, Oued Rir'. René Basset, op. laud.).

(5) Il faudrait peut-être lire *ifeddjeden*, de l'arabe فذ ; mais le mot est répété dans deux phrases différentes avec la même orthographe.

(6) *Adr'ar'*, pierre (Mzab, Ouargla); *dr'ar'* (Dj. Nefousa).

(7) Arabe حائط ou حاط.

(8) *Af*, trouver (Mzab, Ouargla, Dj. Nefousa).

(9) *Tasefri*, maison, demeure (Nefousa ancien, dans la *Moudaououana*, d'Ibn R'anem).

(10) *Denneg*, supérieur, haut (Dj. Nefousa); *ennij* (Mzab).

(11) *Eçtch*, bâtir (Dj. Nefousa).

(12) *Differ*, froid (subst.) (Dj. Nefousa); *adifer* (R'edamès).

(13) *Asemmadh* (Mzab, Ouargla); *isemodh'*, verbe d'état (Nefousa).

(14) *Els*, se vêtir (Zouaoua, R'edamès, etc.).

(15) *Tamelsit*, vêtement (R'edamès).

(16) *Azeddad*, maigre, mince (Mzab, R. B. op. laud. p. 201).

(17) Pour *tnet zet'it*; *zot'*, tisser (Mzab, Dj. Nefousa).

(18) *All* pleurer (Taroudant. R. Basset. *Le Dialecte de Taroudant*. Florence, 1895); *iil* (?) pleurer (Chaouia. Masqueray, *Comparaison d'un vocabulaire du dialecte des Zenaga du Sénégal avec les vocabulaires correspondants des Chawia et des Beni Mzab*. Paris, 1879.

(19) C'est l'*n* séparable.

(20) *Assod*, aujourd'hui (Zenaga); *assa* (Chaouia), *assou* (Mzab. Dj. Nefousa).

(21) *Izer'el*, chaud (Dj. Nefousa) *azer'elli*, chaleur (Dj. Nefousa).

(22) Rac. arabe وزن.

» celui qui visite la mosquée de Dieu (*Iouch*) pour y prier sans cesse ! Ne » t'inquiète pas des pierres qui t'en séparent : tu trouveras des demeures » supérieures que tu n'as pas construites ; ne t'inquiète pas des froides » gelées ; tu revêtiras des habits légers que tu n'a pas tissés. Tu pleures » aujourd'hui des larmes chaudes (mot à mot une eau chaude), qui te » seront pesées dans la balance comme des k'irat' (c'est-à-dire, au poids » des carats, comme une matière de prix) » (1).

Dans deux autres phrases berbères d'une intelligence plus difficile, le mot « *Iouch* » se trouve encore répété : *Djazed, a Iouch*, accorde, ô Dieu ! *ourraz n Iouch*, la récompense de Dieu.

Il me reste à citer une autre source importante. En 1895, M. le commandant Rebillet, attaché à la résidence de Tunis, aujourd'hui lieutenant-colonel en retraite à Mateur, obtenait d'un indigène de Djerba la communication d'un volumineux manuscrit arabo-berbère, connu sous le titre de Moudaououana d'Ibn R'anem, provenant des Nekkarites de Zouara. Ce manuscrit fut photographié et tiré à plusieurs exemplaires dont on n'a pu retrouver trace. Le seul tirage qui reste est entre les mains de M. Rebillet qui a bien voulu le mettre à ma disposition pour me permettre de l'étudier.

En le parcourant, j'y ai relevé, en plusieurs passages, le mot « *Iouch* » (pages 91, 403, 524, etc.) et notamment dans une phrase souvent répétée « *r'el oubrid' n Iouch* » غلوبريذ انيوش, traduite par فى سبيل الله dans la voie de Dieu, pour l'amour de Dieu.

Le même mot figure aussi dans un court vocabulaire qui acccompagnait le manuscrit.

Ces témoignages *écrits* me paraissent suffisants pour établir que le nom de Dieu, sous les formes *Iakouch*, *Ikouch* ou *Iouch*, était resté d'un usage sinon courant, du moins fréquent, parmi les populations berbères autres que celles du Maroc, longtemps encore après la disparition de l'empire des Berghouat'a.

---

(1) Traduction arabe donnée par la chronique :

امضى مسجد يا اصيل ودعى من يموت ومن يولد لو رايت الثواب الذى
يتلقى من يزور مسجد الله للصلاة لا تشتغلى بالاحجار التى تغتربها
تدخلى البيوت العاليات التى لم تبنيها لا تشتغلى بالسبرات والبرد
تلبسى ثيابا رفافا لم تنسجيهن تبكين اليوم ماء حارا يوزن لك فى
الميزان كالفراريط ❊

II

En menant l'enquête linguistique qui doit nécessairement accompagner notre exploration du Maroc, on trouvera peut être encore, dans les tribus berbères que leur situation géographique a préservées du contact arabe, une survivance du vocable qui nous occupe.

Ce qui est certain, c'est qu'il s'est maintenu à travers les siècles chez les berbères abadhites du Mzab.

Dans un travail récent sur le dialecte berbère de R'edamès, j'ai cité incidemment la phrase suivante que les enfants mozabites chantent sur l'aire pendant le dépiquage des grains : *ouch aner' d, a Iouch, aman ouanzer*. Donne nous, ô Dieu, l'eau de la pluie. Cette transcription n'est pas absolument exacte : au lieu de *a Iiouch*, il faut rétablir *ai Iouch* (1).

Le même mot se retrouve dans la formule *amin, ai Iouch!* amen, ô Dieu ! que l'on prononce après certaines invocations.

Il n'y a plus là certainement que la persistance inconsciente d'une habitude séculaire, le souvenir presque effacé de quelque chose de très lointain. Mais la survivance, si vague et si limitée qu'elle soit dans son emploi, n'en existe pas moins et est intéressante à constater.

III

Quelle peut bien être l'origine de ce mot *Iakouch*, *Ikouch* ou *Iouch*, appliqué par les Berbères au Dieu suprême ?

Faut il ne voir dans cette appellation qu'un qualificatif berbère archaïque exprimant l'idée d'existence, de providence, d'unité, de magnificence ou de force ?

Doit-on y chercher la trace d'un culte antérieur à l'Islam ? (2).

Il ne me paraît pas que la question puisse pour l'instant, être scientifiquement résolue. Sans doute, en ne s'attachant qu'aux consonnances, on est tenté de rapprocher le mot de Iaou, Iehoua, Hyès, Zeus ou Ios, de Iouh' ou Ioukh, vieux nom du soleil, ou même de l'identifier à Iacchos, dieu de la fécondité terrestre, principe producteur de la pluie.

Ce dernier rapprochement est séduisant ; mais on ne pourrait produire,

---

(1) *Le dialecte berbère de R'edamès*. — Paris 1904, p. 147.

(2) Cf. E. Lefébure. *La politique religieuse des Grecs en Lybie*. — Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord, 1902, 3e et 4e trimestres.

pour motiver une préférence en sa faveur, que des arguments historiques très vagues et une raison d'homophonie qui n'a qu'une valeur hypothétique.

Déjà au v[e] siècle de l'hégire, le mot avait vieilli chez les abadhites et il n'était plus possible d'en déterminer le sens primitif.

Les auteurs de la secte se sont préoccupés, à cette époque, d'en rechercher la signification et même l'origine, comme on peut le voir par les passages suivants de la chronique citée plus haut :

« Le cheikh Younos ben Abou Zakarya demanda à un instituteur quel » était le sens de l'expression « *ia Iouch* ». Il répondit : « O Dieu ! » « يا الله. Mais voyant que le cheikh Younos ne paraissait pas satisfait de » cette réponse, il lui dit : « Qu'elle en est la signification chez vous ? » » « O mon Dieu ! » اللهم, répliqua Younos. L'instituteur lui dit alors : » « Votre explication de *ia Iouch* vaut mieux que la nôtre ».

L'auteur dit plus loin :

« Le sens du mot *Iouch*, dit Abou Amr, est « celui qui donne, le dispen- » sateur » المعطى. Les Berbères disent en effet « *ouch id* (1), *ia rebbi* » » donne moi, ô mon Dieu. D'après une autre opinion, le mot *Iouch* signi- » fierait « l'immense » العظيم. Car, le premier mot que Dieu adressa à » Moïse, quand il lui révéla le Pentateuque, fut : « Je suis *Iouch* (2) », » c'est-à-dire l'immense. انا ايش اى العظيم.

» D'autres prétendent que le mot signifie « le meilleur » الاحسن, en se » reportant à l'expression que les Berbères emploient quand ils veulent » approuver quelqu'un ou le louer : *iouch*, *iouch*. Très bien, très bien ! »

Abou Amr ajoutait avec une certaine mélancolie :

« En laissant perdre les principes, ils ont perdu le moyen d'aboutir ».

Sage conclusion, à laquelle il faut encore s'en tenir pour l'instant, en attendant que de nouvelles découvertes permettent d'élucider la question.

A. DE C. MOTYLINSKI.
Professeur à la Chaire publique d'arabe de Constantine.

---

(1) Voir note ci-dessus (p. 145, n. 4) pour le mot « *ouch* ».

(2) Exode xx, 2. Le mot *Iouch* représente ici l'hébreu *Iehouah*. Il est à remarquer que la racine *houah* exister, se retrouve en tamachek' et dans d'autres dialectes, *eh*, aor, *ihé* ⵂ, avec le sens de « être dans, contenir, embrasser. »

LES ARABES DANS LA COMÉDIE ET LE ROMAN

DU XVIII[e] SIÈCLE [(1)]

I

L'*arabophilie* est souvent de mode aujourd'hui ; il semble même que l'Arabe ait tendance à accaparer des sentiments humanitaires jusqu'ici réservés aux nègres de St-Domingue ou de la Louisiane ; les journaux de France, qui y trouvent de commodes articles, aiment à évoquer la Déclaration des droits de l'homme, quand on discute à la Chambre les pouvoirs des administrateurs algériens ; l'institution des cours criminelles, le dépouillement des pétitions indigènes sont aussi d'excellentes occasions à ce besoin de sympathie ; et si, par bonne fortune, un tribunal français est invité à juger quelque procès retentissant où les accusés asseoient leurs burnous devant les toges des juges, c'est aussitôt un grand enthousiasme chez les reporters ; ils apprennent aisément quelques mots berbères, admirent la famille kabyle et opposent volontiers le pauvre arabe au mauvais colon. Aussi les touristes débarquent-ils en Algérie, prémunis d'excellentes dispositions ; comment n'aimeraient-ils pas, avec le bienveillant sourire de l'homme civilisé devant une race inférieure, le yaouled qui cire respectueusement leurs souliers, ou qui dirige vers d'étroites et impressionnantes ruelles leurs désirs de pur exotisme ! Au retour, la douceur et la serviabilité de l'Arabe, sa majesté, deviennent un thème de facile conversation. Joanne d'ailleurs et Conty n'en parlent-ils pas en excellents termes ?

Nos ancêtres ne furent point du tout de ce sentiment ; comme il leur manquait d'avoir conquis l'Algérie ou même de pouvoir visiter commodément Alger, ils avaient à l'esprit une image détestable de l'Arabe. Au XVIII[e] siècle « le nom d'Arabe blesse les oreilles... on s'est formé d'eux des idées désavantageuses » ; ce sont des gens « impolis, grossiers

(1) On a détaché cette étude, en lui donnant un développement nouveau, d'un livre qui paraîtra dans les premiers mois de 1906 sous le titre : *L'Orient dans la littérature française au XVII[e] et au XVIII[e] siècle.*

brutaux, injustes, violens, sans fidélité, sans sentimens » (1) ; et les rares auteurs qui leur marquaient un peu de bonne volonté commençaient par supplier le public de renoncer à sa conception familière du musulman : il y avait là un préjugé évidemment tenace.

Les fidèles d'Allah, les sectateurs de Mahomet étaient en effet une bien vieille connaissance, et dès le moyen-âge on avait accumulé contre eux toute une richesse de rancunes. Du jour où ces hérétiques, sortis de la déserte Arabie, eurent pris Jérusalem et occupé la Terre Sainte, la pensée de l'Europe s'hypnotisa vers cette vision du croissant que les infidèles élevaient au-dessus de la croix ; la haine du musulman, le désir de le chasser furent comme une traditionnelle exaspération d'où sortit le mouvement des Croisades. On ne pouvait envisager avec beaucoup de sympathie cet éternel ennemi, ce fléau envoyé par Dieu pour punir les chrétiens de leur indolence religieuse, si redoutable qu'il avait fallu le combattre jusqu'au milieu de la France, près de Poitiers. Comme on ne parvenait pas à le vaincre tout à fait, on se consola en ajoutant du mépris à la haine qu'on lui portait. L'islamisme fut représenté comme un recueil d'abominables superstitions ; les idolâtres qui s'y conformaient s'engageaient par là même à commettre toutes les débauches et à proférer toutes les impostures ! Si l'on avait promené quelque Arabe dans le Paris du XIII[e] siècle, j'imagine que les bonnes gens auraient commencé par se signer avec épouvante ; puis leur visage serait devenu meilleur, à la pensée qu'un supplice immédiat allait purifier les rues de cette apparition presque diabolique. Plus le musulman fit avancer sa conquête, plus l'antipathie grandit ; et le jour où il prit Constantinople, un sentiment de peur vint se mêler à cette haine dévote.

Cela dura ; on distinguait mal l'Arabe du Turc et plus d'un Français put croire de bonne foi que le temple de la Mecque se dressait aussi près du sérail de Constantinople, que la Sainte Chapelle l'était du Louvre. Par suite, la grande lutte qu'il fallut poursuivre jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, non pas pour chasser d'Europe le Turc, mais pour empêcher qu'il ne s'en fit le maître, ne permit pas qu'on vînt à de meilleurs sentiments sur les Arabes. Cette confusion instinctive, cette peur, cette hostilité pénétrèrent à fond dans les traditions françaises ; et Tartarin de Tarascon ne put se défendre d'y obéir quand le bateau l'eut amené en rade d'Alger ; il vit l'approche des obligeants portefaix kabyles, et, dans un brusque retour des souvenirs ancestraux, il songea seulement à s'armer de toutes ses carabines pour repousser une nouvelle invasion des *Teurs*.

Ces mauvaises dispositions persistantes n'étaient pas seulement le fait des rancunes françaises ; les Arabes ne montraient guère d'empresse-

(1) *Mémoires du Chevalier d'Arvieux*, 1735, t. III, p. 188 et 189.

ment à modifier l'opinion déplorable que le monde chrétien avait conçue d'eux. Tous depuis Alep jusqu'à Tanger, ils étaient d'excellents corsaires et l'on savait, lorsqu'on quittait Toulon ou Marseille, pour faire du négoce ou par pieux désir de visiter Jérusalem, combien était redoutable la rencontre des pirates barbaresques Les seuls *touristes* qui revinssent alors d'Algérie étaient les malheureux qu'on rachetait de la captivité mauresque ou bien qui avaient pu s'évader ; leurs études de mœurs, leurs descriptions d'Alger et de Tunis devaient être péniblement impressionnantes et sans beaucoup d'enthousiasme exotique (1). On savait aussi que les Arabes ne se contentaient pas de ces profits maritimes, et que parfois, sous le nom de Bédouins, ils étaient fort experts à détrousser les caravanes, pour peu que les marchands fussent timides ou mal prêts à se défendre ; les ballots étaient vites éventrés et les parfums d'Arabie, le café de Moka retournaient dans ce désert, dont un protectionnisme trop brutalement étroit voulait les empêcher de sortir.

Les hommes de ces contrées étaient décidemment une nation de pillards et ils en agissaient bien irrévérencieusement avec l'Europe ; les quelques coups de canon que les vaisseaux de Louis XIV tirèrent sur Djijelli restèrent une démonstration très placide et l'on dut se contenter, comme principale vengeance, de faire paraître, sous figure de brigands, des corsaires barbaresques à la fin des comédies d'amour (2) ; leur « maudite galère » devenait, grâce à Scapin, un épouvantail excellent pour extorquer de l'argent. On eut aussi la ressource, plus consolatrice peut-être, d'inscrire le mot *arabe* dans le dictionnaire des injures ; turc, grippe-sou, arabe, usurier, juif, tout cela fut synonyme. « Il y a ici un banquier... c'est le plus grand arabe du monde » constate Tallemant des Réaux (3). » Quel juif ! quel arabe est-ce là ! » s'écrie un personnage de Molière (4) devant les scandaleuses exigences de son usurier.

On comprend après cela que le nom d'Arabe ait eu une sonorité désagréable : et il est naturel que les auteurs comiques et les romanciers du XVIIe siècle n'en aient pas tiré parti.

II

Pourtant des voyageurs français avaient cheminé souvent à travers les pays musulmans ; mais ils allèrent surtout vers Constantinople et l'Asie

---

(1) Voir par exemple Guez de Balzac, dans l'avant-propos du *Prince*.
(2) Par exemple : Molière ; *l'Etourdi* ; Tristan l'Hermite : *le Parasite*.
(3) *Historiettes*, IX, 509.
(4) *L'Avare*, acte II, scène I.

Mineure, hantés par la vision de la sublime Porte ou par les Souvenirs des Lieux Saints ; le commerce les conduisit aussi dans les échelles successives du Levant et quelquefois leurs escales y duraient des années entières. Mais les populations arabes proprement dites restèrent longtemps, grâce à leur réputation, protégées contre la curiosité européenne : on savait par les géographes anciens que le long des deux flancs de l'Égypte, dans l'Arabie et dans la Tripolitaine, se prolongeait l'incessante désolation du désert. « C'est un pays affreux par ses vastes déserts, inhabité et inhabitable à cause du sable profond qui le couvre et du manque d'eau qui se rencontre si généralement dans cette étendue qu'un puits y est regardé comme la richesse essentielle d'un canton de quinze lieues à la ronde (1). » Ce qui était vrai surtout d'une partie de la péninsule arabique devint, dans l'esprit public, l'image commune de tous les pays qu'habitait l'Arabe ; certes il n'y avait point là le spectacle luxuriant que d'ordinaire le voyageur aime à rencontrer dans les contrées exotiques. Aussi jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, jusqu'aux explorations de Niebuhr (2), cette région n'a jamais été véritablement visitée. D'ailleurs les Arabes semblaient vouloir écarter tout chrétien des abords de leur ville sainte, et les corsaires de Tunis ou d'Alger n'avaient pas un renom d'hospitalité si grand qu'on se sentit de l'entrain à les aller voir chez eux.

Aussi ne fut-ce pas par les récits de voyage, comme il semblerait naturel, que les Français commencèrent à se figurer d'une manière moins imprécise le type de l'Arabe. Les sources de leur connaissance furent d'abord purement *livresques*. Les savants orientalistes du XVIIe siècle s'adonnèrent d'une particulière étude à la langue arabe, et bientôt, grâce à eux, le public put lire, en de suffisantes traductions, les livres sacrés des mahométans et leurs recueils de contes. Si défectueuse que soit la version du Koran donnée par Du Ryer (1647), si partiaux qu'aient été les livres des théologiens d'alors sur Mahomet, il y eut du moins un résultat acquis d'assez bonne heure (3) ; la connaissance des superstitions et des dogmes islamiques, celle même des détails de la religion musulmane se répandit suffisamment pour que la notion commune de l'Arabe en fût précisée. On ne put imaginer un bédouin du désert ou un pacha de Tripoli sans qu'on se figurât aussitôt ses pieux prosternements et ses invocations à Allah ; le burnous, le turban et Mahomet ce furent là trois images qui désormais s'appelèrent inséparablement l'une l'autre.

---

(1) Boulainvilliers : *Histoire des Arabes*, 1731. p. 8.

(2) Niebuhr : *Description de l'Arabie*, 1774 ; *Voyage en Arabie*, 1776.

(3) Toute cette question est développée dans une communication qui doit être faite au Congrès des Orientalistes d'Alger (avril 1905) sous le titre de *Mahomet en France au XVIIe et au XVIIIe siècle.*

Bientôt des traductions, plus amusantes, vinrent enrichir encore la tradition populaire. On sait l'extraordinaire succès qu'eurent dans les toutes premières années du XVIII[e] siècle *Les Mille et une Nuit* de Galland (1704) et *Les Mille et un Jour* de Petis de la Croix (1707) ; or ces contes, par de multiples détails enseignaient insensiblement « les coutumes et les mœurs des Orientaux, les cérémonies de leur religion .... Tous les Orientaux, dit Galland, y paraissent tels qu'ils sont, depuis le souverain jusqu'aux personnes de la plus basse condition. Ainsi sans avoir essuyé la fatigue d'aller chercher ces peuples dans leurs pays, le lecteur aura ici le plaisir de les voir agir et de les entendre (1) ». A vrai-dire le lecteur, quoique bien averti, ne fut pas surtout sensible à la vérité historique et au réalisme de ces contes : d'ailleurs la traduction française les avait beaucoup atténués ; il aima l'imagination extravagante du récit, les apparitions de génies, les palais merveilleux. Aussi, en même temps qu'elle se précisa, l'image familière qu'on avait de l'Arabe, s'entoura de tout un cadre de roman, de fantaisie et d'invraisemblance dont il fut longtemps impossible de la détacher.

Quelques années après, deux ouvrages vinrent, accueillis avec faveur, qui définitivement donnèrent place dans la littérature au type de l'Arabe : Ce furent la publication des mémoires d'Arvieux (2), et les études historiques du comte de Boulainvilliers (3). Tous deux ils prétendirent réhabiliter cette race trop longtemps calomniée. Le chevalier d'Arvieux, marseillais et commerçant, « envoyé extraordinaire du roi, consul d'Alep, d'Alger, de Tripoli et autres échelles du Levant », séjourna fort longtemps dans les villes du littoral méditerranéen ; il se revêtit même du burnous, se coiffa du turban et pénétra quelque peu dans l'intérieur ; partout il fut reçu avec une déférente hospitalité et il n'eut dans ses *Mémoires* autre souci que de dire grand bien des émirs ou des pachas qui avaient été ses hôtes. Pareillement le comte de Boulainvilliers, quoiqu'il n'ait jamais eu l'intention seulement de s'embarquer vers les côtes barbaresques, s'était, de loin, épris d'une fort grande sympathie pour le caractère des Arabes. A vrai-dire il leur était surtout reconnaissant d'avoir eu comme prophète ce Mahomet qui lui permettait de mener, avec de malicieuses allusions ou par des rapprochements désagréables, une guerre de

---

(1) *Mille et une Nuit*, t. I, 1704. Avertissement.

(2) Les Mémoires d'Arvieux ont été publiés après sa mort. En 1717 paraît : *Relation d'un voyage fait vers le grand émir*... et en 1735 *Les Mémoires du chevalier d'Arvieux... recueillis de ses mémoires originaux et mis en ordre avec des réflexions* par J.-P. Labat, 6 vol. in-12.

(3) Boulainvilliers. *La vie de Mahomet*, 1730. *Histoire des Arabes avec la vie de Mahomet*, 1731.

ruses contre le christianisme et Rome. Quoi qu'il en soit, ce fut tout bénéfice pour les Arabes.

Ainsi s'était constituée lentement une image nouvelle, aux traits simples, assez caricaturale, mais bien moins hostile en son ensemble que ne l'était celle de l'ancienne tradition. Cette image s'est exprimée dans la comédie et le roman du temps ; grâce à leur succès elle a duré presque intacte jusqu'à nos jours.

L'Arabe apparut désormais comme un homme de belle taille, fort majestueux sous ses vêtements drapés à l'antique ; il est paré d'une grande barbe, à travers laquelle il laisse ordinairement sa main descendre ; il est « naturellement grave, sérieux et modéré dans toutes ses actions... Il parle peu et jamais sans nécessité (1) » ; il accueille avec un silencieux mépris le babil de ses femmes. Au reste il est « spirituel, généreux, désintéressé, brave (2) »... Point de caprice, ni de mauvaise humeur ; « la simplicité de ses mœurs est également éloignée de la bassesse et de l'orgueil (3) ». Assurément la nation est quelque peu pillarde, mais cela n'est pas de conséquence ; « quoique voleurs de profession, ils ne laissent pas d'être de bonnes gens (4) » ; d'ailleurs ils dépouillent le voyageur avec une extrême politesse !

Cette gravité d'attitude, cette dignité de caractère sont fort respectables ; mais il est facile, en les changeant un peu, d'en obtenir des effets comiques. Les détails ne manquent pas, amusants et quelquefois grotesques, dans les *Mille et un Jour* ou dans les récits du Chevalier d'Arvieux : on sait par exemple que cette gravité est souvent mise à la torture par de fâcheuses mais inévitables incongruités (5) ; dès lors on inventera aisément, pour peu qu'on ait l'humeur badine, des situations plaisantes. Elles s'offrent presque d'elles mêmes ; les pratiques religieuses, le cérémonial des prières, les ablutions, le respect dévot pour le Koran, l'autorité des marabouts, dervis ou calenders, la crédulité superstitieuse du peuple, tout cela est matière d'excellente comédie ; on se moquera de Mahomet, on ridiculisera ses sectateurs, on se divertira des pèlerins de la Mecque.

Mais c'est là peu de chose encore, et, par un merveilleux contraste, ces hommes graves et mélancoliques ont tout un côté de leur existence dont va pouvoir s'amuser l'imagination libertine du XVIII[e] siècle. Comme les Turcs ils ont plusieurs femmes, et comme les Turcs aussi, on les dit de

---

(1) D'Arvieux, *Mémoires*, t. II, p. 188.
(2) Boulainvilliers, *Histoire des Arabes*, p. 3.
(3) Même ouvrage, p. 37.
(4) D'Arvieux, t. III, p. 178.
(5) Voir les récits amusants du Chevalier d'Arvieux, t. III, p. 200 et 99.

tempérament très amoureux : Mahomet dut à l'abondance de son harem et à ses qualités de mari une célébrité toute spéciale ; on aimait à se demander « comment il s'est pu faire qu'un homme d'un caractère aussi sérieux qu'un prophète... ait pu être en même temps si emporté et si sensible à des plaisirs qui ne semblent faits que pour des personnes peu occupées (1) ». Sur l'amour arabe, les récits des conteurs sont d'une minutie précise ; d'ailleurs les *Mille et une Nuit*, dès les premières pages, en apprenaient long sur la facilité des vertus mauresques ; d'Arvieux et Boulainvilliers n'avaient pas manqué de renchérir encore, et après eux on crut n'ignorer rien de la vie close du harem ; on sut les difficultés du ménage multiple, les disputes entre les femmes rivales, les jalousies terribles du mari et les ruses féminines ; on eut plaisir à assurer qu'elles étaient aussi ingénieuses en Orient que partout ailleurs, et surtout on imagina volontiers le paradis joyeux de Mahomet, avec son éternité rendue plus supportable par les caresses des houris. C'était là un ragoût délectable. Ainsi tout naturellement le type de l'Arabe se trouva être un type de comédie ; grave et amoureux, superstitieux et mélancolique, drapé dans son burnous, la tête écrasée sous le turban, on le voyait au milieu de nombreuses femmes qui l'aimaient ou bien le trompaient, mais toujours se disputaient.

III

Si l'on voulait s'amuser des Arabes, il était naturel que l'on commençât par leur prophète ; les acteurs de la *Comédie italienne* en eurent l'initiative. Lesage, leur auteur ordinaire, avait revu et mis en bon style la traduction des *Mille et un jour* de Petis de la Croix ; ces contes sont moins fantastiques et d'une imagination moins exubérante que les *Mille et une Nuit*, mais ils enferment un joli sens du réalisme et beaucoup de malice ; l'auteur de *Gil Blas* y nota plusieurs anecdotes qu'il crut propres à devenir d'amusantes comédies. Bientôt Arlequin (et cela était convenable à la bigarrure de son costume) devint roi de Sérendib, et grand visir ; il alla jouer quelques bons tours au roi de la Chine, puis, revenant vers une Asie moins lointaine, il s'habilla à l'arabe et décida même un jour de s'appeler Mahomet. *Arlequin Mahomet* fut joué en 1714 à la foire St-Laurent. Poursuivi par ses créanciers, Arlequin achète au savant Boubékir un coffre volant : il disparaît aussitôt en l'air, et débarque à Basra. Là il promet son appui au prince de Perse qui aime, sans être connu d'elle, la fille du roi de Basra. Ingénieusement Arlequin se fait passer pour Maho-

(1) De Boulainvilliers, p. 245.

met, ce qui donne beaucoup d'autorité à son rôle scabreux d'entremetteur ; il apporte, par la fenêtre, à la princesse un portrait du prince, et fait savoir au beau père récalcitrant sa volonté de prophète; alors il lui suffit de paraître entre ciel et terre dans son coffre, au milieu d'un grand tumulte de pétards et d'une grêle de cailloux : les mahométans se prosternent face contre terre, et le roi donne son consentement ! Après cela Mahomet redevient Arlequin, mais, pour garder le souvenir de sa sainteté éphémère, il élève une jolie soubrette qu'il a remarquée à la dignité et surtout au rôle de houri : c'est sa manière à lui d'entrer au Paradis.

Le conteur arabe (1) avait été plus déférent ; et s'il avait consenti qu'un imposteur prît la figure de Mahomet, il avait tenu à ce que le faux prophète opérât pour son compte : il épousait lui même la princesse et obtenait du beau père une riche dot. Mais Arlequin ne pouvait prétendre à tant d'honneur : quelque fût son déguisement, son rôle ordinaire était d'éviter les coups de bâton et de caresser les servantes ; il laissait respectueusement à son maître les profits plus substantiels.

On était dès lors sur le chemin de la Mecque et de Médine,

Ville ou les musulmans fidelles
Avec un saint empressement
Vont voir tes (*de Mahomet*) dépouilles mortelles (2).

Les *Pèlerins de la Mecque* (3) (1726) y conduisirent le public français : ce fut en Orient tout à fait burlesque. La princesse Rezia que l'on voulait marier contre son gré a feint de mourir ; le prince Ali qui l'aimait et qu'elle aimait, s'est enfui de désespoir. Il la retrouve au Caire, esclave favorite du sultan ; tous deux se sauvent, déguisés en pèlerins de la Mecque. Le sultan les poursuit et les surprend dans un caravansérail ; mais, comme il est de bonne composition, il n'a pas l'âme trop turque, et pardonne avec l'indifférence élégante d'un mari XVIII[e] siècle. Entre temps Arlequin, ravi d'être rendu à son rôle de valet, s'est initié consciencieusement à la vie des calenders ; « c'est, nous assure-t'on, une secte de philosophes musulmans qui, sous le masque de la sévérité stoïcienne suivent les maximes relâchées des épicuriens ». Cela est fort du goût d'Arlequin, et le métier d'ailleurs n'est pas difficile ; il suffit de tourner sur soi-même, comme les

(1) Voir le récit de Malek dans la Suite de l'Histoire de Bedreddin Lolo et de son visir (*Mille et un Jour*).

(2) *Arlequin Mahomet* sc. XII.

(3) Par Lesage et d'Orneval. Le sujet est emprunté à l'Histoire d'Atalmuc surnommé le visir triste (*Mille et un jour*).

faquirs de l'Inde, aussi vite qu'il se peut, de demander la charité, de faire la cour aux jolies filles (il y en a dans la caravane, et Arlequin lui-même, déguisé en *pèlerine* tente la frêle vertu de ses collègues calenders). Arlequin parle le turc de Molière, les Arabes lui répondent dans le plus sonore argot, en « rouscaillant bigorne ». On comprend alors que le voyage à la Mecque soit chose tout à fait divertissante et que le sultan renonce à en gâter la bouffonnerie par un geste de mauvaise humeur conjugale. Le spectacle était de lui-même si carnavalesque que les pensionnrires de l'Académie de France à Rome n'hésitèrent pas à le reprendre, un jour de Mardi-Gras; en 1748, ils promenèrent dans les rues italiennes *la Caravane du sultan de la Mecque* et sa cocasse mascarade (1).

La religion mahométane se prêtait, dans cet Orient de comédie à de scabreux déguisements, Mahomet était compatissant aux amoureux, les calenders avaient l'indulgence facile, les dervis ne pouvaient faire moins que leur prophète ou que leurs confrères; on se servit donc de leurs bons offices pour tromper les maris turcs. Zindor, dans *Le Faux Dervis* de Poinsinet (1757) aime Fatime, esclave du vieux Hali; celui-ci, en bon mahométan, est jaloux, mais superstitieux. Zindor se déguise en dervis; bêtement Hali se laisse persuader qu'il est lui-même chéri de Mahomet et que le prophète va le nommer émir (descendant de Mahomet), des esclaves habillées en houri entourent le nouvel émir, lui font entendre le chœur des « célestes pucelles » et le retiennent pendant que le faux dervis s'entretient d'amour avec Fatime. Mais il faut se débarrasser tout à fait d'Hali; on lui fait croire que le sultan, jaloux de sa dignité nouvelle, veut le faire étrangler; il n'échappera qu'en renonçant à Fatime. Zindor l'épouse.

Il était déjà assez plaisant de voir des Arabes se tromper les uns les autres, au nom de Mahomet, mais l'amour-propre des Français serait sans doute flatté si le bénéficiaire de ces ruses demi-religieuses et demi-galantes, était parfois un compatriote; ne serait-ce pas une manière après tout de vaincre l'Infidèle ! Un mauvais roman *Le cousin de Mahomet... histoire plus que galante* (1762) donna au public cette satisfaction : le héros, plus ou moins marseillais, y racontait ses aventures d'amour dans les faciles harems de l'Orient, et les dangers de toute sorte qu'il y avait courus; il parut si bon musulman qu'on voulut le convertir, suivant le rite du pays; mais il se contenta d'entrer dans la parenté de Mahomet : il lui parut glorieux d'être l'amant d'une fille de schérif, et par là quelque peu schérif lui-même; le Prophète devenait son cousin.

---

(1) Voir la lecture de M. Guiffrey (sous ce titre) à la séance plénière de l'Académie française du 25 octobre 1901. — A. Boppe, *Le peintre J. B. Van Mour et la mascarade turque à Rome en 1748*. 1902.

Mais on pouvait penser que toutes ces victoires amoureuses étaient trop faciles, qui se gagnaient par le secours de la religion mahométane ou avec le prestige du nom français. Il serait tout à fait exquis qu'on put jouer un mari arabe ou turc, avec le consentement, l'aide même de ce mari ! Or, la législation musulmane, à en croire les conteurs, était sur le divorce d'une ingéniosité bien comique : Le Sage, là encore, n'eut qu'à s'inspirer des *Mille et un jour* et à caricaturer un trait de mœurs réel. Dans *Arlequin Hulla* (1716), Taher, après avoir répudié sa femme Dardané, veut la reprendre. Suivant la loi mahométane il faut qu'un autre homme l'ait épousée auparavant : ce mari intermédiaire et provisoire, c'est le Hulla,

Un bon ami qui de la femme
Se fait l'époux obligeamment,
Passe la nuit avec la dame,
Et la lui rend honnêtement.

Arlequin moyennant cent sequins consent à faire office de Hulla ; un iman, aux manières d'entremetteur, comme il convient, marie Arlequin et Dardané : le divorce aura lieu le jour suivant. Mais Dardané et Taher surtout, ne tardent pas à avoir de désagréables inquiétudes ; vers le soir, Arlequin, très entreprenant, marque l'intention d'être Hulla pour de bon ; l'iman assure qu'il en a le droit. On essaie vainement de le tenir éloigné de l'appartement des femmes, et pour cela de le griser : impassible, il boit le vin, puis pénètre chez Dardané ; on ne peut le détourner de son rôle de Hulla qu'en l'effrayant par l'apparition d'un faux commissaire ; il répudie aussitôt Dardané, et Taher, délivré de sa comique angoisse, peut enfin se passer la main sur le front.

Bientôt ce dénouement parut trop matrimonial, et une nouvelle pièce, donnée sous le même titre en 1728 (1), permit à Arlequin d'abandonner le personnage de Hulla, pour devenir, avec l'approbation du cadi, un réel et définitif mari.

Décidément, à en croire les auteurs de la *Comédie italienne,* il n'était pas bon d'être mari au pays arabe : peut-être le nombre des Sganarelle et des Dandin n'était-il pas plus grand qu'en France, mais on avait la consolation de penser que, grâce à la polygamie, les infortunes conjugales d'Orient se trouvaient, dans chaque ménage, plaisamment multipliées. D'ailleurs, on finit par se lasser de toujours dauber sur l'Arabe ; ou du moins on commença à atténuer un peu la satire. Palissot dans *Le Barbier de Bagdad* (2) (vers 1755) s'amusa simplement, d'après un

(1) Elle fut encore remaniée en 1776.
(2) Non joué.

conte des *Mille et une nuit*, à railler les bavardages et le zèle malheureux d'un barbier arabe qui, avec l'excellente intention de servir ses amis, les met dans les plus désagréables situations. Ce n'était pas bien méchant, et en tout cas, le trait n'avait rien de particulièrement exotique. Dans le même temps, un autre auteur entreprit de réhabiliter ce personnage toujours ridiculisé : avec *Le Musulman* de Fagan (1) (1762), l'Arabe parut à la scène sans qu'on se moquât trop de lui ; même on lui fit l'honneur, très grand, de le naturaliser français et de le marier à une parisienne! Haly est à Paris, avec son serviteur Zagut ; tous deux sont habillés à l'européenne et prennent grand soin de cacher leur nationalité; depuis deux ans Haly fait la cour à Émilie, mais toujours, au moment de l'épouser, il est retenu par ses scrupules et par les préjugés de son pays ; de là des brouilles et des scènes de jalousie. A la fin, on révèle qu'il est Turc, mais de sang français ; alors Émilie peut consentir sans trop de honte à ce mariage demi-arabe; un prétendant évincé conclut mélancoliquement : « Vous épousez un Turc, Madame ? que je vous plains ! ».

Le portrait n'était pas encore bien sympathique, et pendant longtemps encore on ne put, dans les œuvres littéraires, représenter l'Arabe autrement qu'avec ces traits un peu grossièrement comiques. D'ailleurs, après ce succès éphémère, il fut assez vite oublié ; dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la faveur du public alla à d'autres orientaux que lui, aux Chinois et aux Indiens. Voltaire (2) assurait « qu'il y aurait beaucoup à travailler pour rendre les côtes de Tunis et d'Alger, dignes du pays de Confucius ». A nouveau l'Arabie se retrancha derrière ses déserts, attendant les revanches que lui réservait le XIXe siècle ; l'expédition d'Égypte, la popularité de Mehémet-Ali, la conquête de l'Algérie enfin devaient lui assurer une mode durable. A la place du musulman, ridicule et berné que le XVIIIe siècle connut, les peintres et les romanciers n'allaient pas tarder, comme Fromentin, à dessiner l'image majestueuse de l'Arabe, qui, drapé dans son burnous, fume et médite, ou bien caracole sur un cheval tout harnaché d'or dans l'éblouissement poussiéreux d'une fantasia.

PIERRE MARTINO.
Agrégé des lettres,
Professeur au Lycée d'Alger.

---

(1) Non joué.
(2) Lettre à d'Argental. 20 septembre 1756.

L'ÉPIGRAPHIE MUSULMANE EN ALGÉRIE

ÉTUDE SUR LE CORPUS

PAR MAX VAN BERCHEM

I

DÉPARTEMENTS D'ALGER ET DE CONSTANTINE

Le *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie*, qui paraît dans la *Bibliothèque d'archéologie africaine*, sous les auspices du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, compte aujourd'hui deux fascicules. Le premier, consacré aux inscriptions du département d'Alger, est l'œuvre de M. G. Colin ; le second, qui renferme les inscriptions du département de Constantine, a pour auteur M. G. Mercier (1). Un troisième fascicule, réservé aux inscriptions du département d'Oran, sera publié bientôt, il faut l'espérer, par M. W. Marçais.

L'épigraphie musulmane de l'Algérie n'en est pas à ses débuts. Grâce au mouvement scientifique provoqué par l'occupation française, elle est née, avec ses sœurs d'Espagne et de Sicile, avant l'épigraphie de l'Islam oriental. Mais les travaux qu'elle avait inspirés jusqu'ici, disséminés dans divers mémoires et périodiques devenus d'un accès difficile, n'étaient ni complets, ni systématiques. Bien qu'ils aient rendus d'excellents services, le jour était venu de les remplacer par un recueil définitif, à la hauteur des dernières découvertes et de la critique actuelle.

Le recueil des inscriptions d'Alger comprend 211 épigraphes, dont 55, soit plus d'un quart, étaient encore inédites. Pour les autres, M. Colin

(1) *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie :* I. *Département d'Alger*, par G. Colin ; II. *Département de Constantine*, par G. Mercier. Paris, Leroux, 1901 et 1902.

a mis à profit les travaux de ses prédécesseurs, notamment ceux de Devoulx, mais ici encore, son travail est entièrement original. Il a pris soin de revoir lui-même tous les textes conservés et sa critique s'étend jusqu'à ceux qui, dès lors, ont subi l'injure du temps ou bien ont entièrement disparu. Il suffit de comparer ses lectures avec celles de Devoulx pour saisir les progrès considérables qu'il a fait faire à l'épigraphie d'Alger ; ces progrès sont surtout sensibles dans le texte et la traduction des épigraphes turques, dont l'exégèse est la partie la moins heureuse des travaux d'ailleurs très méritoires de Devoulx.

Au point de vue *géographique*, ces inscriptions se répartissent ainsi : Alger, ville, musée et environs immédiats, 203 ; Cherchel, 6 (nos 7, 177, 178, 205, 210, 211) ; Blida, 1 (no 163) ; Médéa, 1 (no 153). Ainsi, même en retranchant à la ville d'Alger une demi-douzaine de textes qui proviennent de l'extérieur (Médéa, nos 56, 124, 154, Blida (?), no 144, Tâza, no 208), la plupart des inscriptions du recueil restent à l'actif de la capitale et de ses faubourgs. Bien qu'aucun des grands centres de l'Afrique mineure au moyen âge ne soit situé dans le département d'Alger, se peut-il que ce vaste territoire ne recèle plus aucun texte inédit ? Les découvertes récentes de M. Basset à Nédromah, dans une région très accessible, sembleraient prouver que la province algérienne n'a pas livré tous ses secrets. Dans un passage souvent cité, Ibn Khaldûn signale, sur le minaret d'une mosquée de Ouargla, une inscription sur pierre datée de l'année 626 de l'hégire, au nom du Hafside Abû Zakariyyâ (1). Dès 1875, il ne restait de cet édifice qu'un pan de mur en ruine, et cette épigraphe a probablement disparu depuis longtemps ; du moins eût-on désiré savoir si elle a fait l'objet d'une enquête récente et il est permis de regretter que l'auteur, dans sa préface excellente, bien qu'un peu courte à notre gré, ne signale pas les points qui pourraient être le but de nouvelles recherches.

Au point de vue *linguistique*, le recueil de M. Colin renferme 148 inscriptions arabes et 63 turques. Cette forte proportion d'épigraphes turques est un des traits saillants de l'épigraphie d'Alger, car le recueil de Constantine, on le verra tout à l'heure, n'en fournit aucune. L'épigraphie syro-égyptienne, beaucoup plus riche que celle de l'Algérie, est très pauvre en textes turcs, bien que l'époque ottomane y soit abondamment représentée, et dans les pays de langue turque, tels que l'Asie mineure et la haute Mésopotamie, les textes arabes, bien que frottés de turc, pour ainsi dire, sont encore très nombreux. Quelles sont les causes de ce

---

(1) Voir Ibn Khaldûn, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, III, p. 286 ; Cherbonneau, *Inscriptions arabes de la province de Constantine*, p. 75 ; Largeau, dans le *Tour du Monde*, 1881, II, p. 67.

phénomène d'autant plus frappant que la ville d'Alger, par son éloignement de la métropole ottomane, aurait dû, semble-t-il échapper davantage à son influence linguistique ? Il est certain qu'avant le régime inauguré par les Barberousse, Alger n'a jamais été ni une grande capitale politique, ni un centre important de culture. A la fin du XIII[e] siècle, un voyageur arabe y cherchait en vain des savants distingués (1). Aussi la conquête ottomane n'y eut-elle pas à lutter, comme ailleurs, contre ces traditions littéraires profondément enracinées qui donnent une grande résistance à l'idiome indigène. Il semble bien, du reste, que la langue arabe eût pénétré moins à fond sur la côte algérienne, notamment à l'ouest, où l'élément berbère est resté prépondérant, que dans les plaines ouvertes de la Tunisie, où les invasions sémitiques ont été plus fréquentes et plus durables. Enfin, si l'on veut des causes plus immédiates à cette abondance des inscriptions turques d'Alger, il est permis de les chercher dans l'organisation même de la Régence, où le corps des janissaires, c'est-à-dire un élément foncièrement turc, malgré ses origines mêlées, prit bientôt la haute main dans la conduite des affaires publiques et fit toujours preuve d'une remarquable indépendance d'allures ; on y reviendra tout à l'heure en étudiant quelques inscriptions curieuses de cette époque. Quant à la langue, elle est en général incolore et souvent négligée ; l'auteur a pris la peine d'en relever les nombreuses incorrections et cette partie de son travail révèle un soin particulier. Ces négligences choquent d'autant plus que nombre de textes sont rédigés en ce style prétentieux qui s'étale, un peu partout, dans l'épigraphie de cette époque.

Au point de vue *historique*, le recueil de M. Colin révèle un autre fait bien significatif : sur les 211 textes qu'il renferme, on n'en compte que cinq antérieurs à l'époque ottomane. Le sixième, bien que daté de quelques années avant la conquête officielle du pays par les Turcs, appartient déjà, par le nom du titulaire, au nouveau régime. Tous les autres en relèvent directement, jusqu'au n° 166, où commence la série des textes non datés ; or ces derniers, à en juger par leur style et leur objet, appartiennent tous à la même époque, ainsi que deux des quatre textes datés de l'appendice. Les deux autres, postérieurs à la conquête française, ont été insérés à titre exceptionnel dans le recueil, qui s'arrête en principe à l'année 1830. Mais à l'opposé du phénomène linguistique de l'abondance des inscriptions turques, ce fait historique de la rareté des épigraphes anciennes n'est pas limité au département d'Alger. On le retrouve à Constantine et nous y reviendrons plus loin, dans un coup d'œil d'ensemble sur l'épigraphie musulmane de l'Afrique mineure.

(1) Voir 'Abdarî, trad. Cherbonneau, dans *Journal Asiatique*, 5[e] série, IV, p. 157.

Des cinq textes de la période arabo-berbère, le premier consacre l'érection de la chaire de la grande mosquée d'Alger, en 409 (1018); ce curieux vestige des débuts de l'époque hammadite, que l'abbé Bargès croyait détruit et que M. Colin nous a rendu, serait donc antérieur aux deux inscriptions qui passent généralement pour les plus anciennes de l'Algérie : celle de Nédromah, au nom de l'almoravide Yûsuf, publiée par M. Basset, et celle du mausolée de Sîdi 'Uqbah, qu'on retrouvera tout à l'heure. Les deux suivantes sont les épitaphes de personnages inconnus. La quatrième, au nom du Ziyanide Abû Tâchfîn, consacre la construction du minaret de la grande mosquée en 723 (1322-23); c'est la seule inscription du recueil qui donne le nom d'un souverain de la période arabo-berbère (cf. plus bas, page 173). La cinquième est l'épitaphe de Sîdi 'Abd ar-rah'mân Tha'âlibi, mort en 873 (1468-69), qui se trouve dans la mosquée de ce célèbre saint.

Parmi les inscriptions de l'époque ottomane, plusieurs n'offrent, il faut bien l'avouer, qu'un très maigre intérêt, notamment les épitaphes anonymes et les formules pieuses dépourvues de tout indice historique, telles que les n°s 30 à 37, 110 à 116, 172 à 197 ; peut-être le recueil eût-il gagné à s'alléger de ces textes, dont il eût suffi de donner la liste. Après cette réserve, on doit reconnaître que l'épigraphie ottomane est plus intéressante à Alger qu'ailleurs, du moins en pays arabe. Parmi les inscriptions funéraires, qui forment le groupe le plus nombreux, on remarquera les épitaphes de H'asan Agâ, le lieutenant de Khair ad-dîn Barberousse (n° 11), de Khid'r Pacha (n° 18), du dey 'Abdî Pacha (n° 64), du dey Ibrâhîm Pacha (n° 67), du dey Mus't'afâ Pacha, le parrain du faubourg d'Alger (n° 132) ; ces épitaphes sont extrêmement sobres de renseignements sur les défunts.

Après les épitaphes viennent, par ordre de fréquence, les constructions militaires de tout genre : citadelle, tour, portes, enceintes, murs et fossé d'Alger (*burdj*, *h'is'n*, *qal'ah*, *bâb*, *sûr*, *s'arh'*, *diwâr*, *khandaq*, *binâ'*), caserne (*dâr*, *binâ'*), magasins (*makhzan*), une poudrière (*bârût-khânah*, n° 139) et une batterie (*t'ob-khânah*, n° 38). Cette abondance des textes militaires, tout à fait inusitée dans les pays de langue arabe, relève certainement des mêmes causes que l'abondance des épigraphes turques, c'est-à-dire de la forte organisation de la milice et des deys d'Alger. Nous n'en voulons pour preuve que ces textes, si curieux et si rares ailleurs, relatifs à des restaurations et à des embellissements de chambrées de casernes (*odah*, *bait*, *makân*, n°s 76, 93, 94, 98, 101 à 103, 119, 140, 142, 162). En vouant leurs soins à la chambrée où ils avaient débuté dans la carrière des armes, comme simples janissaires, les fonctionnaires de la régence affichaient ouvertement leurs humbles origines, au profit de leurs jeunes camarades, et témoignaient ainsi de cet esprit de corps

qui fit toujours, en dépit de ses lamentables défaillances, la force du régime militaire d'Alger.

Après les constructions militaires viennent les édifices ou parties d'édifices civils, palais ou maisons (*dâr*, *binâ'*, *kyochk*, *bâb*, *dirgâh*), une école (*maktab*, n° 54), un pont (*qant'arah*, n° 65), une arène (*mîdân*, n° 97), une ville entière (*baldat*, n° 208), enfin toute une série de fontaines publiques (*'ain*, *sabîl*, *djechmah*), dues pour la plupart aux deys 'Alî Pacha (1754-1766), H'asan Pacha (1791-1798) et H'usain Pacha (1818-1830).

Les monuments religieux ne viennent qu'en quatrième rang : mosquées (*djâmi'*, *masdjid*, *maqâm*, *binâ'*, *âthâr*) et parties de mosquée, minaret (*manâr*, n° 4) et chaire (*minbar*, n°s 1, 210). Ce fait exceptionnel dans l'épigraphie musulmane, où les inscriptions religieuses occupent toujours la première place après, parfois avant les funéraires, semble se rattacher à la même cause de la prépondérance du régime militaire des agâs, du dîwân et des janissaires.

Signalons enfin, comme n'appartenant à aucune catégorie architecturale, deux décrets (n°s 48 et 49) et les textes sans objet précis.

En somme, l'intérêt *archéologique* des épigraphes d'Alger n'est pas considérable, soit parce qu'elles donnent peu de renseignements sur les édifices qui les portent, soit parce que la valeur de ces derniers est assez maigre. Signalons toutefois, dans cet ordre d'idées, la mention fréquente de l'achitecte du bâtiment ou du graveur de l'inscription (n°s 1, 20 à 23, 29, 32, 46, 47, 69, 116, 129, 209).

En revanche, l'épigraphie d'Alger fournit quelques indices précieux à l'histoire de la Régence. Les textes les plus anciens mentionnent les deux Barberousse, Arûdj et Khair ad-dîn (n°s 7 à 9, 11), puis divers pachas et saints d'Alger. La prépondérance de l'odjaq dans l'administration locale se fait jour, dès le début du XVIIe siècle, dans le n° 22, où l'on voit un pacha restaurer la porte de son palais *avec le consentement de ses soldats* (*bi-wafq 'askar hâdhâ*, proprement *d'accord avec eux*), dans le n° 23, provenant d'une caserne bâtie par un autre pacha *avec l'autorisation de la milice* (*'an idhn al-'askar al-mans'ûr*), dans le n° 38, où cette milice prend part, avec un autre pacha, à la construction d'une batterie, dans le curieux n° 48 qui proclame, *avec l'autorisation du corps entier de la milice*, un arrêté pris peut-être par elle-même, en tout cas par le dîwân, relatif à la succession en deshérence des soldats morts ou capturés à la guerre sainte, dans le n° 49, où cette même milice, ou du moins le dîwân émané d'elle, menace du supplice les beys prévaricateurs. Cet arrêté, provoqué par la fuite du bey de l'Est, emportant les fonds destinés à la solde des janissaires, trahit l'arrogance que la milice, dès lors toute puissante, affichait à l'égard des représentants officiels du sultan. Or, en cette année 1711 précisément, le dernier pacha délégué de Constantinople se

voyait fermer l'entrée du port d'Alger par le dey, qui supprimait, ainsi de fait la suzeraineté déjà bien lâche de la Porte (1).

Cette révolution se reflète ailleurs dans l'épigraphie algérienne. Les premières inscriptions ottomanes sont souvent au nom des pachas représentants de la Porte, jusqu'au jour où le dîwân des janissaires prend la haute main dans la direction des affaires publiques, c'est-à-dire vers le milieu du XVII[e] siècle. Le n° 39, daté de 1670, mentionne encore un pacha dont le nom figure à peine dans l'histoire. La rédaction de ce texte est bien caractéristique : il s'agit d'un magasin à grains (*makhzan li-h'afz az-zar'*) pour la milice, construit *sous le gouvernement* (*fî wilâyah*) d'Isma'îl Pacha, mais *avec l'autorisation de celui qui préside aux affaires du pays et des sujets* (*bi-idhn al-wâqif 'alâ mas'âlih' al-bilâd wal-'ibâd*), 'Alî Agâ. Isma'îl, c'est le représentant officiel de la Porte ; 'Alî, c'est l'agâ du dîwân et de la milice ; dans les termes choisis par le rédacteur, l'intention est si claire qu'il est inutile d'insister. Même indice au n° 40 : 'Alî *fait bâtir* un fort *du temps* d'Isma'îl. Dès lors, le pacha de la Porte disparaît de la scène épigraphique et fait place au dey d'Alger, nommé par les reïs ou les janissaires, qui se substitue d'abord au pacha nominal, ensuite au gouvernement éphémère du dîwân et des agâs. Depuis le n° 40, toutes les inscriptions officielles sont au nom des deys d'Alger, jusqu'au dey H'usain, qui fut chassé par la France.

L'indépendance des janissaires explique encore deux faits connexes révélés par les inscriptions d'Alger ; nous voulons parler de la place très restreinte qu'y tiennent, d'une part, les beys provinciaux, de l'autre, le suzerain nominal. On sait que les beys de province représentaient le gouvernement dans les trois circonscriptions administratives de l'Ouest, du Sud et de l'Est. Ces beys ne figurent que dans cinq inscriptions (n[os] 49, 98, 102, 124, 153), dont l'une, le n° 102, est au nom de Muh'ammad, le célèbre bey de l'Ouest qui reprit Oran aux Espagnols en 1791. Après tout, cet effacement des beys provinciaux s'explique assez bien, puisqu'aucun d'eux ne résidait à Alger même. Plus significative est l'indifférence témoignée à l'égard du suzerain nominal, qui n'est mentionné que dans sept inscriptions (n[os] 9, 20, 21, 23, 26, 38, 50). Encore trois d'entre elles ne le désignent-elles même pas par son nom propre ; elles se bornent à rappeler son existence par un titre générique. On remarquera d'ailleurs que tous ces textes datent du régime ottoman direct, à l'exception du n° 50, la seule épigraphe où un dey d'Alger se souvienne du sultan de Constantinople ; or ce souvenir, on le verra tout à l'heure, n'est point un hommage spontané, car il s'explique par un motif politique précis.

De toutes les branches de l'histoire, la *diplomatique* est peut-être celle

(1) Voir E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, III, p. 337.

qui tire le plus grand profit de l'épigraphie. Les inscriptions officielles étaient rédigées dans les chancelleries d'État et les titres innombrables qu'elles renferment sont des documents précieux pour l'étude des institutions, qui s'effacent trop souvent, dans les sources manuscrites, derrière les faits de guerre et les noms de dynastie. Cette observation ne se borne pas aux titres de fonction proprement dits, dont la valeur documentaire s'explique d'elle-même ; elle s'étend aux titres purement honorifiques et aux eulogies, c'est-à-dire aux formules de louange et de bénédiction, qui reflètent de mille façons les tendances religieuses, politiques et sociales des souverains, des représentants de l'État et des corps constitués, leurs prétentions affichées, sinon toujours leur pouvoir de fait, en un mot, leur programme de gouvernement.

Mais la titulature, produit de la hiérarchie dans les grands états centralisés, répugne d'instinct aux races indépendantes, nomades ou demi-sauvages. Si l'on jette un coup d'œil sur l'épigraphie musulmane, on verra que la titulature a pénétré dans l'Islam par la voie des deux grandes monarchies aux dépens desquelles la conquête arabe a fondé le califat : Byzance et la Perse. Si l'influence byzantine est plus faible, c'est qu'elle ne pouvait agir directement que sur la race arabe, dont l'esprit démocratique était peu favorable au développement des titres. En vrais rois arabes, les califes omayades fixés à Damas ont toujours été très sobres de formules officielles ; c'est aux Abbassides qu'était réservé l'essor de la titulature musulmane (1). Installés à Bagdad et bientôt imbus d'idées persanes, ils font revivre les vieilles traditions de titulature iranienne, adaptées aux institutions musulmanes, et les répandent dans tout l'Orient, où les empires fondés sur le démembrement du califat les reprennent à leur profit. C'est à la chancellerie des Seljoucides à Bagdad, sœur et rivale de celle du califat, que remonte ce style foisonnant des diplômes et des actes officiels dont héritent les autres empires seldjoucides et les Atâbeks, puis les Ayoubites et les Mamlouks. Sous l'influence de l'Égypte, ce vieux foyer de hiérarchie et de centralisation, la titulature prend des proportions fantastiques. Les manuels diplomatiques rédigés par la chancellerie du Caire sous les Mamlouks montrent qu'à cette époque, le protocole des souverains indigènes et étrangers, des alliés, des vassaux, des protégés et des innombrables fonctionnaires du royaume égyptien était réglé par un code aussi touffu, aussi compliqué

(1) Voir Ibn Khaldûn, *Prolégomènes*, trad. de Slane, I, p. 464 ; Goldziher, *Muhammedanische Studien*, II, pp. 31 et suiv., 53 et suiv.; van Berchem, dans *Zeitschrift des deutschen Palaestina-Vereins*, XVI, pp. 91 et suiv., et *Corpus inscriptionum arabicarum* (cité *C I A*), I, *passim*, avec la liste des inscriptions omayades connues, p. 694, n. 1.

que la grammaire arabe et dont le maniement exigeait des années d'étude (1).

La conquête ottomane vint porter la hache dans ce taillis diplomatique. Les titres n'étant que l'ombre du pouvoir, on n'en abuse le plus souvent que pour se donner l'illusion d'une puissance qu'on a perdue ; or, les nouveaux conquérants étaient assez forts pour s'en passer. Mais l'habitude en était tellement invétérée en Égypte et dans l'Asie antérieure, qu'ils ne disparurent pas entièrement. Bien que plus sobres de titres, les inscriptions ottomanes en ont conservé beaucoup d'anciens, sans parler des nouveaux, en rapport avec l'organisation du nouvel empire.

Ces réflexions générales ont pour but d'expliquer la pauvreté de la titulature dans l'épigraphie algérienne. D'une part, l'Afrique mineure est fort éloignée des grands centres hiérarchiques, notamment de la Perse, et les titres ne pouvaient guère fleurir au sein de ce mélange de nomades arabes et de demi-nomades berbères, foncièrement indépendants et plus doués pour la vie religieuse que pour la grande organisation politique. Dès l'époque arabo-berbère, la titulature y fut plus sobre et plus libre, moins réglementée, et plutôt religieuse que politique ; on peut s'en assurer en étudiant à ce point de vue les inscriptions et les monnaies. D'autre part, l'épigraphie d'Alger et de Constantine date en très grande partie de l'époque ottomane, qui marque, on vient de le voir, une détente dans l'abus des titres, du moins des titres d'honneur, peut-être parce que les Turcs, doués de moins d'imagination que de sens pratique, ont préféré la réalité du pouvoir aux jouissances plus littéraires des formules. La maigre titulaire fournie par l'épigraphie d'Alger paraît à peine obéir à des règles précises, à part les titres de grade et de fonction proprement dits.

Les *eulogies*, plus rares et plus uniformes qu'en Orient, semblent d'autant moins soumises à des règles de hiérarchie que même en Orient, elles ne le sont plus guère à l'époque ottomane. Les titres *califiens* y sont naturellement très rares, puisque les souverains arabo-berbères, dont la plupart ont prétendu au califat (2), sont à peine représentés ici. Le Ziyanide Abû Tâchfîn porte le titre dynastique *amîr al-muslimîn* (n° 4), titre fré-

(1) Voir *C I A*, I, pp. 209 et suiv., 412 et suiv., 440 et suiv. et *passim*.

(2) Les prétentions califiennes sont beaucoup plus fréquentes chez les dynasties occidentales qu'en Orient, peut-être parce qu'elles répondent au génie des musulmans du Magreb, chez qui la tendance à confondre l'autorité religieuse et le pouvoir politique est plus marquée que chez les races turques d'où sont sorties la plupart des grandes dynasties de l'Orient ; voir Goldziher, *Introduction au livre de Mohammed Ibn Toumert*, p. 96. D'ailleurs, le califat abbasside, même au temps de sa plus pro-

quent dans les inscriptions des Ziyanides à Tlemcen (1). Beaucoup plus tard, à la fin du XVIII[e] siècle, un personnage inconnu porte, au milieu d'une titulature bizarre qui tranche avec son époque et décèle comme des

---

fonde déchéance, y a toujours exercé un prestige plus puissant que dans le lointain Magreb, où les chefs d'État devaient être plus naturellement portés à se considérer comme le calife et par suite comme l'imâm religieux de leurs sujets. Aussi la doctrine de la légitimité de plusieurs imâms contemporains, qui, comme toutes les théories de droit public, consacre un état politique de fait, a-t-elle trouvé de nombreux adhérents parmi les juristes de l'Espagne et du Magreb; voir Ibn Khaldûn, *Prolégomènes*, I, p. 391. Cette double tendance se reflète aussi dans la titulature. En Orient, sous le califat de Bagdad et même après sa chute, alors que les pauvres califes abbassides du Caire n'étaient même plus reconnus par toutes les dynasties d'origine turque, turcomane ou mongole qui se partageaient alors la plus grande partie de leur ancien domaine, celles-ci ont rarement prétendu à des titres califiens. En effet, les nombreux titres en *amîr al-mu'minîn* portés par les souverains de ces dynasties et marquant leur situation, réelle ou fictive, vis-à-vis du califat, ne doivent pas être confondus avec le titre *amîr al-mu'minîn* lui-même, qui n'appartenait de droit qu'au calife. Nous insistons sur ce point, parce que plusieurs orientalistes, peu versés dans la titulature, ont été victimes de cette confusion. Si les derniers Mamlouks d'Égypte prennent exceptionnellement le titre d'*imâm*, c'est en vertu d'une autre théorie de droit public dont nous avons exposé ailleurs les rapports avec cette titulature; voir *CIA*, I, p. 46, et la *Zeitschrift* citée, XVI, p. 100, avec les sources citées. Les Ottomans eux-mêmes, qui prétendent à l'imamat, reconnaissent avoir hérité ce droit du dernier calife abbasside du Caire; voir d'Ohsson, *Tableau général*, petite éd., I, p. 270. Aussi les dynasties orientales qui voulaient prétendre au califat étaient-elles amenées, en vertu de la théorie de l'imâm unique, à se poser en *rivales* des Abbassides et par suite, à s'appuyer sur le seul principe assez fort pour légitimer cette rivalité, celui d'une origine *alide*. Ainsi les Fatimides de l'Égypte, les Assassins de la Perse, les imâms zaidites du Yémen, qui prennent tous des titres califiens imités de Bagdad. En Occident, où cet antagonisme était moins aigu, les prétentions califiennes n'étaient pas aussi nécessairement alides et quelques fondateurs de dynasties califiennes se sont contenté d'invoquer, pour satisfaire au préjugé généalogique, une descendance arabe ou coraïchite. Aussi les titres califiens y paraissent-ils en plus grand nombre et sous une forme plus variée qui en rend l'étude assez délicate.

(1) Voir Brosselard, *Mémoire sur les tombeaux des émirs Beni-Zeiyan* et *Inscriptions arabes de Tlemcen*, *passim* ; Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, *passim*, et les auteurs arabes sur les Ziyanides Ajoutons toutefois que le titre *amîr al-muslimîn* n'est pas, comme *amîr al-mu'minîn*, proprement califien, car il fut donné d'abord à des généraux de Mahomet et les califes orientaux ne l'ont jamais porté. Bien plus, il fut affiché par des souverains qui reconnaissaient leur suzeraineté nominale, comme les Almoravides, les Houdides et le premier Nasride ; sur ce

lambeaux de traditions anciennes, le titre *amîr al-mu'minîn*, qui fait pressentir un prétendant quelconque au califat, mais le nom du titulaire Abû 'Alî al-H'usain ne fournit aucun indice et la provenance du texte est inconnue. Ce même titre enfin, Abd el-Kader se l'adjuge en 1840 (n° 208). Le titre *imâm* n'a jamais de valeur politique et ne s'adresse qu'à des prêtres (n°s 5, 10, 24, 170); quant au titre *khalîfah, représentant*, il désigne une fonction locale qui n'a rien à voir avec le califat, ainsi qu'on va le voir.

Les titres *souverains* sont un peu plus fréquents. Le sultan ottoman est appelé *sult'ân* (n°s 9, 21, 38, 50), avec quelques épithètes, parmi lesquelles il faut signaler celle de *mu'az'z'am* (n° 9), dernier vestige d'un titre jadis revendiqué par plusieurs dynasties, depuis les Seldjoucides jusqu'aux Ottomans, et qui fut la cause de luttes diplomatiques et militaires (1). Cette épithète, jetée ici au milieu de plusieurs autres, comme par hasard, montre bien que le rédacteur, ignorant les beautés du protocole, n'avait pas fait ses études dans une de ces chancelleries d'Orient qui tenaient lieu d'école des chartes, d'école des sciences politiques et de ministère des affaires étrangères. Les autres titres souverains des sultans ottomans, *khân* (n°s 26, 38, 50), *khâqân* (n° 50, sous la forme relative *khâqâni*) et *pâdichâh* (n° 23), sont trop familiers pour donner lieu à quelque observation (2). Quant au titre *maulânâ*, qui fut aussi souverain, il est devenu si banal qu'on ne peut en tirer aucun indice (3). L'épigraphie d'Alger

---

point, la numismatique est d'accord avec les auteurs. De même, les premiers Mérinides se contentèrent de ce titre tant qu'ils reconnurent le califat des Almohades et des Hafsides et ne lui substituèrent celui d'*amîr al-mu'minîn* qu'après avoir secoué leur suzeraineté. Cette opinion d'Ibn Khaldûn, *Prolégomènes*, I, pp. 461 suiv., semble confirmée par la numismatique et l'épigraphie mérinides, où le second titre ne figure que rarement et bien après la chute des Almohades, sur les monnaies et dans les inscriptions du Mérinide Abû 'Inân Fâris; nous y reviendrons ailleurs. Toutefois, en ce qui concerne les Ziyanides, les auteurs affirment leurs prétentions califiennes, basées sur une généalogie proprement alide, et cependant ils ne portent jamais que le titre *amîr al-muslimîn*, qu'il est permis dès lors de considérer comme califien. La seule exception que nous connaissions à cette règle est celle d'un type monétaire au titre *amîr al-mu'minîn*, attribué tantôt à l'un, tantôt à l'autre des deux Abû Tâchfîn, sans preuve péremptoire. L'inscription d'Alger, la seule connue d'Abû Tâchfîn Ier, paraît peu favorable à cette attribution, puisque ce prince y porte aussi le titre dynastique *amîr al-muslimîn*.

(1) Voir *C I A*, I, 687; M. Casanova a réuni sur l'histoire diplomatique du titre *sult'ân mu'az'z'am*, de curieux documents qu'il nous fera connaître un jour.

(2) Voir cependant plus loin, une observation au n° 23 du recueil.

(3) Voir *C I A*, I, index à ce mot.

l'attribue indifféremment au sultan (n°s 9, 20, 23) et à son représentant (n°s 8, 9, 11, 21, 23 *al-maulâ al-kabîr*, 39), puis au dey (n° 52). Le titre de sultan lui-même est donné libéralement au représentant du sultan (n°s 8 et 9 à Khair ad-dîn, n°s 17, 22, 26 à divers pachas), puis aux deys (n°s 101, 108, 144, 151, 158, 160). Ce n'est plus qu'un terme banal[1] sans valeur diplomatique, ainsi qu'il l'est depuis longtemps dans la littérature historique, où l'on appelle sultan maint souverain qui n'a jamais porté ce titre.

D'autre part, les représentants de la Porte et après eux les deys sont appelés *amîr* (n°s 7, 8, 14, 39, 43, 51, 54, 89, 146, 147), *wâlî* (n°s 67, 129, 130, 151, 158 à 160), *h'âkim* (n°s 67, 72), *wazîr* (n°s 13, 127, 157), sans qu'on voie nettement s'il s'agit de titres ou d'épithètes banales. Seuls les titres militaires turcs ont une valeur précise, parce qu'ils désignent encore des grades. Celui de *pacha* est réservé aux représentants de la Porte, puis aux deys, qui sont rarement désignés comme tels (*day*, n°s 41, 50, 51) ; celui de *bey* n'est porté que par les beys provinciaux (*bak* et *bay*, n°s 49, 98, 102, 124, 153). Signalons encore, dans cette classe, *agâ* (n°s 11, 39, 161, 162) et *kâhiya* (n° 164), enfin dans la catégorie des titres arabes mal définis, *sayyid*, appliqué aux deys et à divers personnages (n°s 23, 52, 68, 118, 128, 132, 136, 143, 161, 164), *chaikh* (n°s 5, 10, 24, 44), *qâ'id* (n°s 7, 199) et *charîf* (n°s 10, 205, 209), ce dernier désignant sans doute des descendants du Prophète, bien que son histoire diplomatique offre d'autres applications.

Les janissaires sont désignés par le terme collectif de milice (*'askar*, n°s 17 au pluriel, 20, 22, 23, 26, 30, 48) ; on trouve aussi *guzât* (n°s 16, 62), *djunûd* (n° 21), *mudjâhidûn* (n° 104), mais nous n'avons relevé, à Alger du moins, ni *yenitchari*, ni *yoldach*. Quant aux reïs, il n'en est presque pas question (n° 6, avec une orthographe déformée).

Les noms de charge proprement dits relèvent presque tous, comme les noms de grades, de l'administration turque. On voit figurer un *khazînah-dâr* ou *khaznadji* (n°s 55, 76, 93, 128, 142 ; cf. *CIA*, I, n° 172), des *khôdjah*, notamment le *khôdjat al-khail* (n°s 126, 134, 154, 200), le *bait al-mâl* et son *s'âh'ib* (n°s 48, 68, 105), des *khalîfah* (n°s 7, 11, 23), un *bâch defterdâr* (n° 71), un *amîn al-bâdistân* (n° 48), des *wakîl* (n°s 44, 63), des *'achdji* (n°s 94, 95, 101, 103), un *chaouch* (n° 209) et jusqu'à un médecin (*t'abîb*, n° 169). Enfin les architectes et les graveurs d'inscription signalés plus haut sont parfois désignés par les termes connus de *mu'allim* (n°s 21, 46, 47) et *s'âh'ib* (n° 69).

On sait que les chefs du pouvoir à Alger, pachas de la Porte et deys de la milice, avaient pour auxiliaires dans l'administration, outre les fonctionnaires, certains conseils parmi lesquels le dîwân, formé par les chefs de la milice et présidé par un agâ, a joué parfois un rôle prépon-

dérant. Le dîwân est rarement nommé dans les inscriptions d'Alger (n°s 17, 50), mais on devine son influence derrière la milice, dont le nom figure, on l'a vu, dans plusieurs épigraphes importantes.

Parmi les institutions qui ont laissé le plus de traces dans l'épigraphie, la plus connue est celle des waqfs, c'est-à-dire des biens de mainmorte constitués pour l'entretien de certaines œuvres d'utilité publique. L'Afrique mineure a fourni, notamment à Tlemcen, quelques actes de waqf d'une réelle valeur; mais elle ne peut soutenir sur ce point la comparaison avec l'Orient, notamment avec la Syrie, où ces actes tiennent dans l'épigraphie une place considérable. Celle d'Alger n'en fournit qu'un exemple modeste, mais fort intéressant (n° 101).

Constatons enfin la même infériorité dans le domaine des arrêtés administratifs, notamment des décrets d'abolition d'impôts, si nombreux en Syrie, plus rares en Égypte, et qui paraissent inconnus plus à l'ouest. Les deux seuls arrêtés fournis par l'épigraphie d'Alger (n°s 49 et 50) n'appartiennent pas à cette catégorie; ils n'en sont pas moins intéressants pour l'histoire de la Régence, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Au point de vue *paléographique*, la valeur du recueil d'Alger est assez restreinte, car il ne renferme que deux inscriptions du type coufique ou carré (n°s 1 et 2); toutes les autres sont du type naskhi ou arrondi, comprenant les deux variétés *charqi* ou orientale et *garbi* ou magrébine. L'extrême rareté des textes de l'époque arabo-berbère ne permettait pas de retracer l'évolution des caractères depuis l'invasion arabe jusqu'à la conquête ottomane, et cette insuffisance explique, mais sans la justifier entièrement à notre avis, l'absence complète de toute figure dans le volume de M. Colin. Parmi les inscriptions qui méritaient d'être reproduites soit en estampage, soit en photographie directe, signalons les deux coufiques n°s 1 et 2, la ziyanide n° 4, dont une gravure bien nette, mais trop retouchée pour une étude critique, a paru dans l'*Histoire de l'Algérie par ses monuments*, illustrant l'article de M. Basset, à côté de l'inscription de Nédromah, enfin quelques ottomanes qui semblaient désignées, soit par leur valeur historique, soit par les problèmes de lecture qu'elles soulèvent, soit enfin par leur décoration artistique. Un choix restreint de facsimile, pour lequel une demi-douzaine de planches auraient suffi, pouvait répondre à un triple but. Ils auraient fourni quelques points de repère à la paléographie générale, qui donne à son tour de précieux indices sur les courants civilisateurs au sein de l'Islam; on verra tout à l'heure, à propos de Constantine, qu'une épigraphe en apparence insignifiante prend une grande valeur quand elle est située, dans le temps et dans l'espace, à l'un des points de croisement des courants paléographiques. Pour la critique des textes, ils auraient permis le contrôle de certaines lectures

difficiles, notamment de ces notations bizarres dans les dates et les chronogrammes, dont l'épigraphie d'Alger est coutumière et que M. Colin, du reste, résout avec beaucoup de pénétration (nos 100, 152, 154, etc.). Dans le domaine du style enfin, ils auraient illustré certains aspects des épigraphes que l'auteur signale avec un grand soin, mais pour lesquels aucune description ne peut remplacer la vue directe. Signalons, dans cet ordre d'idées, la forme et la disposition générale des textes, la division des lignes, souvent encadrées par des traits en relief, suivant une mode universelle à l'époque ottomane, les matériaux mis en œuvre, ce curieux procédé, peu répandu dans l'Orient, qui consiste à couler les lettres en plomb dans des creux préparés d'avance (1), enfin les motifs d'iconographie et de décoration linéaire qui rehaussent un grand nombre d'épigraphes (nos 38, 96, 133, 143, 150, etc.).

La lecture attachante du volume de M. Colin nous a suggéré quelques observations de détail que nous lui demandons la permission de soumettre à sa bienveillante appréciation.

N° 2, p. 3 et *passim* : L'orthographe épigraphique du mot ابن *fils*, qui s'écrit indifféremment avec ou sans alif prosthétique, soit au début, soit au milieu des lignes, en Orient comme en Occident, est un de ces cas très nombreux où les lapicides se soucient peu des règles étroites de la grammaire, même aux bonnes époques littéraires.

N° 3, p. 4 : *Al-'abd al-faqîr li-rah'mat..., le serviteur humble devant la miséricorde...* La même formule se retrouve à Constantine (n° 10), où M. Mercier traduit, de plus près, *le serviteur qui aspire à la miséricorde*. En effet, *iftaqara ilâ* signifie proprement *avoir besoin de, être avide de*, et l'épigraphie syro-égyptienne, qui emploie très souvent cette formule et ses variantes, dit plus correctement : ... *al-faqîr ilâ...*

Pages 5, 8 et *passim* : Les erreurs de férie sont fréquentes en épigraphie ; cf. *C I A*, I, pp. 44, n. 2; 117, n. 1; 149, n. 2. Les unes sont apparentes et s'expliquent soit par l'emploi du calendrier dit astronomique, qui retarde d'une férie sur le calendrier religieux, soit par le fait que le jour arabe, commençant au coucher du soleil, est à cheval sur deux jours solaires. Pour des erreurs de plus d'une férie, il est permis de supposer une faute de graveur dans le quantième, vu la similitude graphique des chiffres ordinaux ثاني, ثالث, ثامن, etc. Toutefois, cette explication nous paraît aussi arbitraire qu'insuffisante et l'on nous permettra de retrancher notre ignorance derrière la conclusion d'un savant mémoire dont l'auteur était à la fois un arabisant et un chronologiste distingué : « Tout ce qui

(1) Voir la préface, p. VI, et un grand nombre d'inscriptions.

précède prouve qu'en fait de chronologie musulmane, *hormis la férie, il ne faut compter sur rien* » (1).

N° 4 : La formule assez bizarre employée pour la date et qui commence à la ligne 3 par les mots *fî muddah, dans un délai*, se retrouve dans l'épigraphie égyptienne, sous des formes un peu différentes et plus correctes au point de vue grammatical, bien qu'elles datent de plus basses époques (2). Quant à l'orthographe ثلاثة pour ثلاث, même n°, l. 5, elle est fréquente en épigraphie, même dans les bons textes. Plus anormale est la forme *dhû qa'dah* sans l'article, l. 3, qu'on trouve assez souvent, il est vrai, dans l'Afrique mineure, notamment à Tlemcen (3), mais que nous ne nous souvenons pas d'avoir relevée dans l'épigraphie orientale, du moins avant l'époque ottomane, alors que le mois de *muh'arram* y figure avec ou sans l'article (4).

Après avoir signalé les pommes de métal fixées au sommet du minaret, l'épigraphe ajoute : « La lune du firmament m'a fait face et m'a dit : Salut à toi, deuxième lune ! » Peut être ces mots font-ils allusion au croissant de métal qui formait souvent, avec les pommes, le couronnement des minarets, du moins en Égypte ; il serait intéressant de savoir si ces accessoires existent encore. En dépit de ses prétentions littéraires, ce texte trahit tant de négligences, à une époque où la dynastie ziyanide, malgré ses défaillances politiques, brillait encore d'un vif éclat à Tlemcen, que l'on est tenté de croire à l'opinion peu favorable du voyageur 'Abdari sur l'état de la culture scientifique à Alger dès le XIIIe siècle.

N° 6, p. 11 : La césure d'un mot enjambant d'une ligne à la suivante est fréquente dans l'épigraphie orientale, même dans les textes soignés. A la fin du commentaire de cette inscription, il y a une erreur de concordance entre les années hégiriennes et chrétiennes. Apparemment, ce sont les dates chrétiennes 1569 et 1582 qui sont exactes (5).

N° 7 : Cette curieuse inscription soulève un petit problème de titulature. Le fort a été bâti par un qâ'id, sous le gouvernement *(fî khilâfah)* d'Arûdj Barberousse, en 924 (1518). Dans un grand nombre d'inscriptions orientales, les noms de charge, notamment ceux en *fa'âlah* et *fi'âlah*,

---

(1) Voir Sauvaire et de Rey-Pailhade, *Sur une mère d'astrolabe arabe* p. 122.

(2) Voir *C I A*, I, index à *muddah*.

(3) Avec *dhû h'idjdjah* ; voir Brosselard, *Tombeaux des Beni-Zeiyan*, nos 1 et 10 ; *Inscriptions de Tlemcen*, n° 1 et *passim* ; Marçais, *Six inscriptions arabes de Tlemcen*, n° 2, Bargès ; *Tlemcen*, p. 431, etc.

(4) Voir *C I A*, I, index à *muh'arram* ; Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, I, p. 215

(5) Du moins, ce sont celles qui figurent dans E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, III, pp. 111 et 160.

ont le même sens administratif que les titres de charge correspondants : *fî wilâyah* d'un tel signifie que le personnage nommé était *wâlî*, c'est-à-dire qu'il remplissait à ce titre une fonction précise appelée *wilâyah* ; de même, *fî tawallî, un tel étant mutawallî, fî niyâbah, un tel étant nâ'ib, bi-ichârah, un tel étant muchîr, bi-mubâcharah, un tel étant mubâchir, fî naz'ar* ou *naz'ârah, un tel étant nâz'ir*, chacun de ces termes désignant, sous divers régimes, des fonctions parfaitement déterminées (1). Si cette règle s'applique à l'inscription de Cherchel, *fî khilâfah* signifie ici que Barberousse était *khalîfah*. Or, dans l'administration ottomane de l'Afrique mineure, ce titre désigne soit le pacha, *représentant* du sultan de Constantinople (n° 23), soit les lieutenants ou représentants des pachas et des beys gouverneurs de province (n° 11 et recueil de Constantine, n° 50). Ce dernier sens étant inapplicable à Barberousse, il faut admettre que l'inscription le désigne ici comme *khalîfah* du sultan ; dès lors, il est permis de se demander si l'hommage de la Berbérie au sultan Salîm, que les historiens attribuent à son frère Khair ad-dîn (2), ne remonterait pas à Arûdj lui-même. Cette conclusion serait assurée si l'épigraphe donnait à ce dernier le titre même de *khalîfah* ; mais comme il n'est pas certain que le terme employé ici ait la valeur précise du nom de charge correspondant, il est peut-être plus prudent de traduire librement avec M. Colin *sous le gouvernement de l'émir Arûdj*.

N° 8 : Le titre de sultan porté par Khair ad-dîn, dès 1520, c'est-à-dire peu après son hommage au sultan Salîm, qui l'avait nommé beylerbey d'Afrique, avec droit de monnaie, ce titre soulève un problème analogue : le second Barberousse le tenait-il de Constantinople ou l'avait-il pris de lui-même ? On serait tenté de croire à cette dernière alternative, car dans l'inscription suivante, datée de 1534, le titre de sultan donné à Khair ad-dîn est accompagné d'épithètes honorifiques parmi lesquelles figure celle de *mu'az'z'am*. Bien que cette épithète, on l'a vu plus haut, n'ait plus alors sa valeur diplomatique primitive, il paraît peu probable que la chancellerie impériale eût délivré à un simple représentant un titre souverain si distingué. On remarquera toutefois qu'en 1534, Khair ad-dîn venait d'être nommé capitan-pacha par le sultan Sulaimân (3). Pour l'eulogie *ballagahu Allâh aqs'â sûlihi* rimant avec *rasûlihi*, cf. *C I A*, I, n° 325. Le nom de mois *djumâda* est ici au féminin, d'accord avec la grammaire, tandis qu'en Orient, du moins avant l'époque ottomane, ce nom est presque toujours masculin. L'épigraphie de l'Afrique mineure le

(1) Voir *Journal Asiatique*, 9e série, IX, p. 459.

(2) Voir E. Mercier, *op. cit.*, III, 24.

(3) V. E. Mercier, *op. cit.*, III, 34.

met aussi au masculin, mais en général sous la forme apocopée *djumâd*, qui d'ailleurs s'accorde aussi au féminin (1).

N° 9 : Pour l'eulogie qui termine l'inscription, cf. *CIA*, n°s 158, 240.

N° 16 : Cette épigraphe datée de 1005 (1596-7) proviendrait de la caserne des janissaires dite *supérieure*. Or celle-ci, d'après le n° 23, a été bâtie en 1047 (1637), soit dix ans après la caserne des janissaires dite *inférieure* (n° 20), et l'auteur observe, p. 43, que les inscriptions fixent bien les dates respectives des deux monuments. Mais alors, comment un texte daté 1596 peut-il provenir d'un édifice bâti en 1637? En réalité, la *fondation* de la caserne supérieure doit être antérieure, non seulement à l'année 1637, mais même à l'année 1596, puisque l'épigraphe datée de cette année ne concerne qu'une porte. C'est ainsi du moins que l'entend Devoulx (2) et quelques mots d'explication sur ce point auraient donné plus de clarté au commentaire de ces textes.

N°s 23, 26, 39, 48 : Le terme *'askar*, qui désigne habituellement, on l'a vu plus haut, la milice d'Alger, est suivi, dans ces quatre épigraphes, de l'épithète *mans'ûr*, dont la traduction par l'adjectif *victorieux*, bien qu'exacte au point de vue grammatical, ne rend pas entièrement le sens de ce terme. Observons d'abord que *mans'ûr* est ici *précatif* et signifie *qu'Allâh rende (l'armée) victorieuse (nas'arahu Allâh)*, de même que *mah'rûs* à la suite d'un nom de ville signifie *qu'Allâh la garde (h'arasahâ Allâh)* et non proprement *la bien gardée*, comme on traduit d'habitude. En outre, dans le royaume des Mamlouks, cette épithète a pris un sens diplomatique précis dont l'origine remonte peut-être à une époque antérieure : elle s'applique, d'une manière générale, aux institutions *militaires* du royaume, par exemple aux *forteresses*, et notamment à l'*armée* appelée *al-'asâkir* (ou *al-djuyûch*) *al-mans'ûrah*. Ce terme embrasse, au XVe siècle du moins, non seulement le noyau de l'armée régulière, formé par la garde (*al-h'alqah al-mans'ûrah*), mais aussi les contingents réguliers fournis par les Arabes, les Turcomans, les Kurdes, les milices des villes, etc. (3). Ici, l'épithète *mans'ûr* est sans doute un vestige de cette institution, héritée probablement des Mamlouks par les Ottomans, et il serait intéressant de rechercher si elle a encore une valeur diplomatique quelconque, si elle distingue, par exemple, l'odjaq d'Alger, ou si elle embrasse la milice de tous les pachaliks et peut-être les contingents

---

(1) Voir les n°s 25 et 43 ; Brosselard, *Tombeaux des Beni-Zeiyan*, n°s 3 et 12 ; *Inscriptions de Tlemcen*, n° I et *passim* ; Bargès, *Tlemcen*, p. 436.

(2) Voir Devoulx, *Épigraphie indigène du musée d'Alger*, p. 65 en bas.

(3) Voir les chroniques et les manuels diplomatiques égyptiens, notamment Khalîl Z'âhiri, éd. Ravaisse, pp. 102 et suiv. De même, l'épithète *charîf* y prend un sens analogue, voir *CIA*, I, index à *charîf* et *mans'ûr*.

auxiliaires fournis par les indigènes ; nous nous bornons à poser une question que nous laissons à de plus compétents que nous le soin de résoudre.

Le titre *khalîfah*, dans le n° 23, a déjà fait l'objet d'un commentaire (page 173). Quant à l'orthographe, *pâdichâh'* pour *pâdichâh*, elle nous paraît bien répondre au besoin de faire rimer ce mot avec *ifrâh'*, car la rime existe entre les deux hémistiches de tous les vers, et il n'est pas vraisemblable que l'aspirée persane, si faible à la fin d'un mot, se transforme en une gutturale. M. Colin relève l'extrême rareté de ce titre dans l'épigraphie d'Alger, qui désigne le sultan ottoman d'ordinaire par les titres de sultan, de khân et de khâqân. Cette observation s'applique aussi à l'épigraphie de l'Égypte et de l'Asie antérieure, où l'on n'a pas encore signalé, à notre connaissance, le titre de pâdichâh, tandis que ces trois titres et celui de châh tout court y sont très fréquents.

N° 30 : Les litanies du genre de celle-ci, signalées souvent sur les édifices de l'Ouest musulman, notamment en Espagne et à Tlemcen (1), sont peu usitées dans l'épigraphie monumentale de l'Orient; mais on en trouve d'analogues sur un grand nombre d'objets d'art anciens d'origine orientale (ustensiles en cuivre) ou occidentale (produits céramiques).

N° 38, p. 62 : L'épithète *gâzî*, donnée ici au sultan ottoman, figure souvent, en effet, dans le protocole de ces souverains, mais son origine est beaucoup plus ancienne, car elle fait partie de ces titres *sunnites* popularisés par les champions musulmans des guerres des croisades et qu'ils léguèrent aux Mamlouks en Égypte et en Syrie, où les Ottomans en recueillirent les vestiges. D'ailleurs, les sultans ottomans n'en ont pas le monopole dans l'épigraphie d'Alger, qui donne plusieurs fois ce titre aux pachas et aux deys (n°s 38, 142, 144, 163), voire à des personnages moins distingués (n° 160). La même observation s'applique à l'épithète *al-mudjâhid*, qui fait partie du même cycle sunnite et que l'épigraphie d'Alger applique à des pachas (n°s 7 à 9), à un dey (n° 159) et à des personnages inférieurs (n°s 28, 160) (2).

Le marbre de cette épigraphe est orné de curieuses figures, notamment de deux oiseaux affrontés et perchés sur un if. En rapprochant cette observation du n° 152, dans lequel il est question des Trois (hypostases), des Sept (dormants) et des Quarante (pôles), et du n° 115, au nom des Sept dormants, l'auteur voudrait voir dans ces indices la preuve de la persistance des croyances mystiques au sein de l'odjaq d'Alger. Il

---

(1) Voir Marçais, *Monuments arabes de Tlemcen*, p. 253, n. 1.

(2) Voir *C I A*, I, index à *gâzî*, *mudjâhid* et *titres sunnites*. Le *djihâd* ou guerre sainte joue un rôle important dans l'épigraphie d'Alger ; cf. les n°s 50, 104, 107, 139, 155, 158, etc.

rappelle à ce propos que le corps des janissaires a été créé, au XIV[e] siècle et par le sultan Murâd I[er], sous les auspices du célèbre Baktâch. Aucun de ces textes ne parlant de la milice même, il est permis de se demander si cet ingénieux rapprochement est assez fondé. Les croyances mystiques, ou du moins le jargon du mysticisme, étaient si répandues en Orient à l'époque ottomane qu'il peut sembler superflu de remonter jusqu'à l'Asie mineure et au XIV[e] siècle pour en expliquer quelques traces dans l'épigraphie d'Alger, bien qu'une influence turque soit très plausible.

N° 41, p. 68 : Quoique ce texte arabe soit très peu correct et trahisse un rédacteur turc, ainsi que l'observe M. Colin, la tournure *mah'rûsat al-djazâ'ir*, prise en elle-même, est conforme à la grammaire arabe, qui l'appelle *id'âfat as'-s'ifah lil-maus'ûf*. On en trouve un exemple identique (*mah'rûsat al-qâhirah*) dans une inscription de Saladin à la citadelle du Caire, rédigée certainement par un lettré du XII[e] siècle, peut-être par un élève du qâd'î Fâd'il ou du Kâtib ʿImâd ad-dîn, sinon par l'un même de ces deux secrétaires de Saladin (1). Bien que la langue de ces célèbres stylistes soit des plus difficiles, il faut convenir qu'ils possédaient à fond la grammaire arabe, qu'ils manient au gré de leurs jongleries littéraires.

N° 47, p. 76 : Suivant l'auteur, les mots *al-h'is'n al-mubîn* désigneraient ici un *fort de surveillance* ; ses ingénieuses explications ne nous ont pas entièrement convaincu. Le sens fondamental de *mubîn* est *séparé, distinct*, de là *clair*, *évident*. Il est vrai que ce mot peut être actif : *qui sépare, distingue, rend clair, évident, qui s'exprime clairement* ; de là le sens *qui examine* du dictionnaire Bianchi, sur lequel l'auteur appuie son interprétation. Mais ce sens est lié à l'idée de clarté, non à l'idée de surveillance, et il nous paraîtrait plus prudent de laisser à *mubîn* son sens neutre et banal *apparent* (anglais *conspicuous*). Le fait que toutes les défenses d'Alger ont un haut commandement, suivant la méthode employée avant l'invention des armes à feu, et que ce fort était destiné à en protéger un autre, ne nous paraît pas de nature à faire rejeter cette interprétation plus simple, car les ouvrages militaires d'une enceinte ont toujours été établis de manière à se couvrir mutuellement.

N° 48, pp. 77 à 80 : Dans l'expression *bait al-mâl al-muslimîn*, les deux premiers mots réunis, qui désignent, depuis les premiers califes, une importante institution musulmane, n'en forment pour ainsi dire plus qu'un seul et la violation de la règle de l'id'âfah est purement formelle. Le sens que l'auteur donne à l'épithète *as'abb (déclinant)* après le nom de mois *radjab* est fort intéressant en regard des explications peu convaincantes des dictionnaires arabes, que Lane lui-même reproduit sans com-

(1) Voir *C I A*, I, n° 49 et p. 81.

mentaire. Cette épithète, qu'on retrouve à Constantine (nº 13 du recueil Mercier), est inusitée dans l'épigraphie orientale.

La formule de malédiction qui termine ce texte se retrouve, avec diverses variantes, dans un grand nombre de décrets, notamment en Syrie, où ces décrets sont extrêmement fréquents ; pour l'Égypte, voir *C I A*, I, index à *la'ana* et *mal'ûn*. La malédiction des anges et de l'humanité toute entière (*al-malâ'ikah wan-nâs adjma'în*) y est souvent associée, comme ici, à celle d'Allâh, et celle-ci est souvent répétée à plusieurs reprises, comme ici également, ainsi dans *CIA*. I, nº 201 (*mal'ûn thummâ mal'ûn thummâ mal'ûn*; variante fréquente : *mal'ûn ibn mal'ûn*).

Nº 50, p. 83 : Ainsi qu'on l'a vu plus haut, cette épigraphe est la seule où un dey d'Alger se souvienne du sultan ottoman et nous avons montré, dans cet oubli volontaire du suzerain déchu, la preuve de l'indépendance d'Alger sous le régime des deys. En relevant cette exception, l'auteur en fait ressortir le côté piquant, puisque le dey 'Alî Chaouch venait précisément de relâcher les liens qui le rattachaient à la Porte, et il voudrait voir ici dans la mention du sultan Ah'mad III un hommage rendu aux mérites personnels de ce souverain. Il nous semble qu'on peut, en allant plus loin, saisir un rapport direct entre la mention du sultan et l'acte d'indépendance du dey, acte qui se traduisit par le renvoi sans forme du pacha délégué de Constantinople. Soit que le bey ait désiré simplement adoucir l'effet de sa brutale incartade, soit qu'il ait voulu, pour se substituer en quelque sorte au représentant de la Porte, faire hommage au sultan pour la forme, il est permis de voir ici, dans la mention d'Ah'mad, plus qu'une simple coïncidence, un acte politique intentionnel et réfléchi.

Nº 51, p. 85 : En épigraphie, du moins en Orient, l'épithète *mubârak* s'applique indifféremment à des constructions religieuses, civiles ou militaires, ainsi qu'à des objets mobiliers de tout genre. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir la liste suivante des termes auxquels cette épithète est associée dans les inscriptions du Caire : *bâb, burdj, d'arîh', dikkah, djâmi', h'is'n, h'aud', 'imârah, khân, khandaq, kursî, machhad, ma'dhanah, madfan, madrasah, makân, maktab, manâr, maq'ad, maqâm, ma'rûf* (œuvre pie), *masdjid, mih'râb, minbar, mis'h'af* (Coran), *qabr, qanât'ir* (pont), *qal'ah, qubbah, ribât', sabîl, sûr, tannûr* (lustre), *turbah, wakâlah* (okelle). Si *mubârak* est associé plus souvent à des termes d'édifices religieux, c'est parce que ceux-ci sont plus fréquents ; ainsi la présence de cette épithète dans le texte du nº 51 n'infirme nullement l'hypothèse de M. Colin, qui suppose que le mot *binâ'* désigne ici un palais ou une maison.

Nº 58, pp. 93 et 94 : L'auteur a traduit très correctement l'épithète *marh'ûmah* au *précatif*, par les mots *à qui Dieu fasse miséricorde* ; en effet,

cette épithète dérive de l'eulogie *rah'imahâ Allâh*, comme on l'a dit plus haut de *mans'ûr* et de *mah'rûs*, et tel est le cas aussi des épithètes suivantes *mas'ûnah* et *magfûrah*, répondant aux eulogies *s'âna Allâh h'idjâbahâ* (*CIA*, I, n° 371), et *gafara Allâh lahâ*. Quant à l'épithète dernière, *maknûnah*, elle est certainement dans le même cas, bien que nous ne puissions citer d'eulogie correspondante. Mais nous ne saurions souscrire à l'opinion de Devoulx, qui pense que les épithètes *mas'ûnah* et *maknûnah* ne s'adressent qu'à des vierges. Dans l'exemple cité plus haut, l'eulogie correspondant à *mas'ûnah* s'applique à une femme de sultan et dans d'autres inscriptions cairotes, les épithètes *mas'ûnah* et *maknûnah* désignent aussi des princesses mariées (1). La première figure souvent dans le protocole des princesses égyptiennes sous les Mamlouks et les exemples donnés dans les manuels de diplomatique égyptiens concernent presque tous, peut-être même tous et à l'exclusion des jeunes filles, des princesses mariées (2). Ces épithètes font donc allusion, non à la virginité des titulaires, qu'il eût été malséant de suspecter chez des jeunes filles de haute naissance, mais à leur fidélité conjugale ou mieux encore, à la noblesse morale de leurs sentiments. Cette interprétation s'applique aussi à l'Algérie, puisque le recueil de M. Colin renferme deux inscriptions où les épithètes *mas'ûnah* et *muh's'anah*, celle-ci dérivée d'une eulogie analogue, s'adressent de toute évidence à des femmes mariées (n°s 120, 154). Tel est probablement aussi le cas de la princesse ziyanide 'Ayichah, dont l'épitaphe à Tlemcen, il est vrai, ne fournit aucune preuve directe ni pour ni contre, puisque le titre *h'urrah*, par lequel elle est désignée, parait s'appliquer à des jeunes filles aussi bien qu'à des femmes mariées (3). Brosselard n'est pas tombé dans la même erreur que Devoulx, mais sa vive imagination, doublée d'un enthousiasme très naturel pour l'épigraphie ziyanide, qui doit tant à ses recherches, lui fait trouver cette « épitaphe touchante. *Perle rare*, Aïcha fut comme le dernier fleuron de la couronne des Beni-Zeiyan. » Si Brosselard avait connu la titulature orientale, il aurait accordé que *durrah maknûnah*, loin d'être ici une expression poétique, n'est qu'un titre protocolaire élégant, il est vrai, mais à tout prendre assez banal ; son erreur est d'autant plus excusable que le protocole des Ziyanides semble loin d'être aussi minutieusement réglé que celui de leurs contemporains les Mamlouks.

Quant au nom propre de la défunte, nous le lirions plutôt Ruqayyah, avec redoublement de l'*y* et sans l'article, car c'est ainsi que s'écrit le

---

(1) Voir *CIA*, I, n°s 165, 184, 221, 229, 372.

(2) Voir notamment le *Dîwân al-inchâ'*, Paris, 4439, f° 175 r°.

(3) Voir Brosselard, *Tombeaux des Beni-Zeiyan*, n° 26, p. 133 et *passim*.

nom féminin très fréquent porté par une des filles du Prophète (1). L'*a* dans أرفية serait donc un alif prosthétique, de même que dans اشعبان pour شعبان (n° 52), et non une corruption de l'article comme ارأيس pour الرئيس (n° 6).

N° 59 : Sur un autre cas de rime entre *qâhirah et bâhirah*, voir *CIA*, I, n° 49.

N° 61 : Les eulogies terminées par les mots *mâ châ'* rimant avec *pâchâ* sont très fréquentes en Orient à l'époque ottomane.

N° 64 : Les deux dernières eulogies sont aussi très fréquentes en Orient, dès avant l'époque ottomane ; voir *CIA*, I, index à *askana, qaddasa* et les autres mots.

N° 68, p. 106 : Quelle que soit la provenance de cette inscription, l'épithète *mubârak* ne prouve pas qu'il ne s'agisse point d'une fontaine ; voir plus haut, p. 178.

N° 70 : Il y a dans ce texte, entre *khazâ'in* (l. 2) et *makhzan* (l. 3), un de ces jeux de mots dont l'épigraphie cairote offre de nombreux exemples ; voir *CIA*, I, n°s 33, 45, 66, 158, 459, etc.

N° 124 : L'auteur aurait pu résumer, d'après Devoulx, l'intérêt de cette inscription pour la chronologie des beys de Titeri, dont l'épigraphie d'Alger s'occupe assez peu (n°s 124 et 153).

N° 135, p. 192 : Le nom du fondateur figurant en toutes lettres au premier vers, est-ce par inadvertance que l'auteur dit ici : « Il est étonnant que le nom du fondateur ait été passé sous silence ? ».

N° 154, p. 222 : Ainsi que l'observe M. Colin, cette épigraphe est la seule du recueil qui mentionne une femme à propos de la fondation d'un monument. L'explication à donner de ce fait est qu'elle y prit probablement part, à un titre quelconque, peut-être en contribuant aux frais, bien que le texte ne fournisse aucun indice à cet égard. En Orient, les femmes figurent souvent comme seules fondatrices ; pour l'époque ottomane, voir *CIA*, I, n°s 229, 422.

N°s 155 et 157, p. 229 : Le nom de Bordj mâ-bîn rappelle celui de certaines rues au Caire, telles que le Bain al-qas'rain.

Le volume se termine par un index des noms auquel il eût été bien utile de joindre un index des titres, des termes de construction et des autres mots techniques figurant dans les épigraphes.

Le recueil des inscriptions de Constantine comprend 66 épigraphes dont 22, soit un tiers, étaient restées inédites. En ce qui concerne les

(1) Non seulement dans la littérature et dans l'épigraphie orientale (*CIA*, I, n° 44), mais aussi dans l'épigraphie algérienne ; voir Brosselard, *op. cit.*, n° 12.

autres, M. Mercier a mis à profit les travaux de ses devanciers, notamment ceux de Cherbonneau, mais pour tous les textes qu'il a pu retrouver, c'est-à-dire environ la moitié de ceux qui figurent dans le recueil de Cherbonneau, son travail est entièrement original et comme M. Colin, il apporte mainte rectification aux lectures antérieures.

Au point de vue *géographique*, ces inscriptions se répartissent ainsi : Constantine 57, Bougie 1, Oulad Aouat 1, Bône 4, Sidi Okba 1, Touggourt 2. Dans sa préface, M. Mercier prend soin de nous prévenir qu'il n'a pas épuisé le département et il signale Bougie comme un point désigné pour des recherches futures ; il eût été intéressant d'avoir, à ce sujet, quelques indications plus détaillées et de savoir si d'autres localités renfermant des restes de l'époque arabo-berbère, comme Tebessa ou la Kalaa, cette autre capitale hammadite dont le regretté Blanchet et, plus récemment, MM. Saladin et Robert ont décrit les ruines, ont été explorées pour l'épigraphie (1).

Au point de vue *linguistique*, on notera qu'à l'inverse d'Alger tous les textes de Constantine sont en langue arabe. Ce fait a frappé M. Mercier, qui l'explique par le petit nombre de familles turques établies dans la ville et leur rapide assimilation à la langue et aux mœurs indigènes. Cette explication paraît d'autant plus plausible que le beylik de Constantine, simple dépendance administrative d'Alger, n'a probablement pas pu créer, comme cette dernière ville, un centre résistant de mœurs et d'institutions turques. Peut être est-il permis d'invoquer une autre cause, moins apparente et plus profonde, à cette forte survivance de la langue arabe. Au moyen âge, notamment à l'époque hafside, Constantine fut une capitale souvent indépendante et un centre de culture bien plus important qu'Alger. Ainsi s'expliquerait-on que Constantine eût conservé, avec des traditions littéraires plus solides, une plus grande force de résistance contre l'invasion d'un élément ethnique inférieur sous le double rapport social et littéraire ; aussi bien, l'histoire montre que la conquête ottomane eut plus de peine à s'installer à Constantine qu'à Alger (2).

Au point de vue *historique*, le recueil de M. Mercier, comme celui de

---

(1) Dans un très intéressant mémoire paru depuis le livre de M. Mercier, *La Kalaa et Tihamamine*, Constantine, 1903, pp. 5 et 22, M. Robert, qui a exploré à fond les ruines de ces deux villes hammadites, dit positivement qu'il n'y a trouvé aucune inscription ; la question est donc tranchée en ce qui concerne ces localités. Mais il eût été intéressant de voir figurer dans le recueil de Constantine les douze épitaphes recueillies par Blanchet au cours des fouilles qu'il fit à la Kalaa en 1897 ; voir *Revue de la Société archéologique de Constantine*, 1898.

(2) Voir E. Mercier, *op. cit.*, III, premiers chapitres.

M. Colin, révèle une étonnante pauvreté d'épigraphes anciennes, fait constaté déjà par Cherbonneau dans son mémoire sur les inscriptions arabes de la province de Constantine. Dans cette ville d'ancienne culture, qui joue un rôle dès l'époque fatimite, qui fut plus tard, sous les Hafsides, une rivale de Tunis et de Bougie et qui renfermait plusieurs tombes royales, on ne trouve aujourd'hui, en fait d'inscriptions préottomanes, que trois épitaphes dont une seule se rapporte à un personnage connu de l'histoire locale ; un petit nombres d'autres inscriptions, pour la plupart des épitaphes peu importantes, que M. Mercier reproduit d'après Cherbonneau, ont disparu depuis. Parmi les inscriptions disparues, il faut signaler cependant les n[os] 9 et 10, au nom de deux princes hafsides au XIV[e] siècle ; mais la valeur de ces textes est bien réduite par le fait que les copies qui nous en sont conservées ont été faites par des indigènes, la première avant le travail de Cherbonneau, la deuxième dès avant la conquête française, en sorte qu'elles n'ont jamais été contrôlées par un savant européen.

Comme les précédentes, les inscriptions de l'époque ottomane sont pour la plupart des épitaphes (*d'arîh'*, *qabr*, plus rarement *rams, lah'd, madfan, machhad*). Après les tombeaux viennent quelques édifices religieux, mosquées, chapelles et écoles (*masdjid*, *zâwiyah*, *maqâm*, *bait*, *madrasah*), avec deux chaires (*minbar*, n[os] 39 et 66) ; on remarquera l'absence complète du terme *djâmi'*. Plus rares encore sont les bâtiments civils, des maisons (*dâr*, *binâ'*) et un palais de justice (n[o] 43) désigné par les mots *îwân* et *qas'r*, dont la valeur est poétique plutôt que technique. Quant aux constructions militaires, si fréquentes à Alger, elles ne jouent aucun rôle dans l'épigraphie de Constantine ; seules deux inscriptions de Bône se rapportent à la Kasba (*h'is'n*, n[o] 60) et à une porte (*bâb*, n[o] 62) de cette ville.

Si l'on ajoute que les inscriptions de Constantine ne donnent aucun détail précis, à part quelques dates, sur les monument dont elles proviennent, et que ceux-ci n'offrent pas une très grande originalité, on conviendra que la valeur archéologique de cette épigraphie est assez restreinte, plus encore qu'à Alger, où du moins les constructions militaires jouent un rôle important. Aucune inscription de Constantine enfin ne donne un nom d'architecte ; seules, les épigraphes de Bône font une heureuse exception à cette règle.

Les titulaires sont pour la plupart des membres des familles indigènes, des savants remplissant des fonctions religieuses et judiciaires et des saints connus de l'histoire locale ; les beys et les autres représentants du pouvoir politique ne viennent qu'en deuxième rang. Ce fait, rapproché de l'absence d'inscriptions militaires et d'épigraphes turques, vient à l'appui de ce que nous avons dit plus haut sur la faible pénétration du régime ottoman.

Tous ces textes sont extrêmement sobres de renseignements sur les personnes et sur la vie politique et sociale à Constantine. La titulature est réduite à quelques termes courants. Un seul titre califien, *amîr al-mu'minîn*, est donné au Hafside (1) Abu l-'Abbâs Ah'mad (n° 10, copie douteuse), dont le fils, Abû Ish'âq Ibrâhîm, est appelé *maulânâ*, titre donné plus tard à un saint (n° 11), à un bey (n° 49) et à un pacha (n° 60). Comme à Alger, le titre *amîr* passe des anciens représentants du pouvoir (Hafside, n° 10), aux beys (n°s 28, 29, 42); à Touggourt, il est porté, au début du XIXe siècle, par un petit souverain local (n° 65). Les savants, juristes et professeurs, les prêtres et les saints sont appelés *sayyid*, *qâd'î*, *mudarris*, *chaikh*, *imâm*, *khat'îb*. Deux des principales charges religieuses que la famille al-Afgûn, protégée par les Turcs, sut arracher à la famille 'Abd al-Mu'min, dépositaire des traditions hafsides et de l'autonomie indigène, celles du chaikh al-islâm et du chef de la caravane, sont désignées par les titres *chaikh machâ'ikh al-islâm* (n° 13), *chaikh al-muslimîn* (n° 18), *chaikh al-islâm* (n° 26) et *amîr rakb al-muslimîn* (n° 26). A la première de ces fonctions se rattache le titre honorifique *khadîm al-h'aramain ach-charîfain*, titre porté jadis sous une forme presque identique (*khâdim* au lieu de *khadîm*) par les Mamlouks d'Égypte en qualité de protecteurs des villes saintes (2). Dans la catégorie féminine indigène, signalons une pauvre folle appelée maraboute (*murâbit'ah*, n° 53), trait caractéristique de l'Afrique mineure, et les mots *ummat Allâh*, s'adressant à plusieurs défuntes (n°s 44, 52 à 54), notamment à deux mères de famille, contrairement à l'opinion de Brosselard, qui croyait que cette expression et ses variantes avaient pour but de tenir lieu de nom propre aux nouveaux-nés avant leur baptême (3).

---

(1) On sait que les Hafsides, en qualité de successeurs des Almohades, portaient les titres califiens, notamment celui d'*amîr al-mu'minîn*, que porte Abû l-'Abbâs Ah'mad sur les monnaies de son fils Abû Fâris 'Abd al-'Azîz et dans les traités vénitiens ; voir les recueils numismatiques et de Mas-Latrie, *Traités de paix et de commerce*, II, pp. 71, 232, 244, 345 ; Amari, *I diplomi arabi*, pp. 115, 121, 138, 152, etc.

(2) Voir *C I A*, I, pp. 127, 413 et suiv. et index à *khâdim*.

(3) Voir Brosselard, *Tombeaux des Beni-Zeiyan*, pp. 120 et 142, n°s 24 et 30. L'absence supposée d'un nom propre dans ces deux épitaphes ne prouverait rien en faveur de l'opinion de Brosselard, car l'omission du nom propre n'est pas rare dans l'épigraphie féminine. D'ailleurs, l'auteur aurait pu remarquer lui-même qu'au n° 7 de son recueil, la défunte appelée *ummat Allâh* porte le nom propre al-'Aliyah. D'autre part, au n° 12 du même recueil, une mère de famille est appelée *ummat al-h'aqq* sans autre nom propre, ce qui permet de croire que cette expression représente ici le nom propre, de même qu'aux n°s 24 et 30, les variantes *ummat al-wâh'id* et *ummat ar-rah'mân*. En effet, tous ces termes figurent

En ce qui concerne le régime ottoman, le titre le plus fréquent est naturellement celui de bey (écrit *bak* et plus souvent *bay*). Les fonctionnaires sont plusieurs *khôdja*, un *qâ'id ad-dâr* (n° 48), charge importante du beylik de Constantine, un *s'âh'ib bait al-mâl* (Bougie, n° 58), un *khalîfah* (n° 50), enfin un *agâ* fonctionnant comme *nâz'ir al-h'ubûs*, c'est-à-dire alliant à un grade turc une charge religieuse. Le pacha d'Alger figure une fois sous ce titre, mais à Bône (n° 60), et l'on trouve un janissaire appelé *yenitchari* (n° 33), alors que ce terme est inconnu dans l'épigraphie d'Alger, bien que la milice y joue un rôle plus important. Parmi les eulogies enfin, relevons *barada Allâh d'arîh'ahu*, *qu'Allâh rafraichisse sa tombe* (nos 2 et 7). Cette formule funéraire, inconnue en Orient et à Alger même, est fréquente dans les épitaphes ziyanides de Tlemcen (1).

Les sept inscriptions provenant de la province appartiennent toutes à l'époque ottomane et ne mentionnent que des personnages plus ou moins connus de l'histoire locale, à l'exception du n° 64. Gravée sur la porte d'un petit mausolée attenant à la mosquée de Sîdi 'Uqbah, dans l'oasis où le conquérant de l'Afrique a trouvé la mort et le tombeau et à laquelle il a laissé son nom, cette épigraphe est la plus ancienne du recueil et l'une des plus vieilles de l'Algérie (2).

En ce qui concerne la *paléographie*, on nous permettra d'exprimer le même regret qu'à propos du recueil d'Alger. L'auteur a reproduit trois dessins des inscriptions de Bône, dus à la main d'un indigène intelligent et cultivé; malgré le soin qu'ils trahissent, ces dessins à main levée ne sauraient remplacer tout-à-fait des photographies directes. Il est vrai que le recueil de Constantine, pas plus que celui d'Alger, ne pouvait fournir à lui seul la matière d'un manuel de paléographie régionale. Les épigraphes anciennes y sont trop clairsemées et l'on n'y compte que trois coufiques, dont une en décoratif de basse époque (n° 14) ; d'ailleurs, ce texte ayant disparu depuis le travail de Cherbonneau, l'auteur ne pouvait en donner la reproduction. En revanche, les deux coufiques anciennes sont intéressantes à deux points de vue différents. Celle de

---

souvent comme nom propre, par exemple dans l'index de T'abari, éd. de Goeje. En résumé, ils fonctionnent tantôt comme nom propre, tantôt comme épithète et surnom. C'est ainsi que '*Abd Allâh* fonctionne tantôt comme nom propre, tantôt comme titre honorifique, ces deux formes pouvant se rencontrer dans une même inscription, par exemple à la Mosquée d'Omar, à Jérusalem, où le calife Ma'mûn, qui portait ce nom propre, est appelé '*Abd Allâh* '*Abdallâh*, c'est-à-dire « le serviteur d'Allâh 'Abdallâh » ; voir mes *Inscriptions arabes de Syrie*, p. 9.

(1) Voir Brosselard, *op. cit.*, nos 1, 2, 9 et 26.

(2) Sur la valeur paléographique de ce texte, voir un peu plus loin.

Sîdi 'Uqbah (n° 64) passe généralement pour la plus ancienne de l'Algérie. M. Basset serait tenté de la croire plus récente que celle de Nédromah, qui remonte aux environs de l'année 1080 (1) ; si tel est le cas, elle n'occupe que le troisième rang, puisque la chaire de la grande mosquée d'Alger est datée de l'année 1018 (recueil Colin, n° 1). Un fac simile de ce petit texte eût été d'autant plus intéressant qu'en l'absence de toute date, les caractères paléographiques sont les seuls qui permettraient de lui assigner à peu près sa place dans l'histoire.

Quant à l'autre coufique, c'est-à-dire l'épitaphe de Sîdi 'Alî ben Makhlûf (n° 1), il est regrettable qu'elle soit couverte d'une épaisse couche de chaux qui rend les caractères illisibles et qu'il serait sans doute facile d'enlever pour permettre un estampage ; en effet, ce texte occupe une place importante dans l'histoire générale de la paléographie et voici pourquoi. Parmi les observations que l'épigraphie comparée fournit à la paléographie générale, nous avons signalé deux phénomènes successifs évoluant dans deux directions opposées : au IVe siècle de l'hégire, le caractère dit carmatique ou coufique fleuri, né quelque part en Afrique, pénètre en Égypte avec les Fatimites et se répand à leur suite en Syrie, puis en Mésopotamie. Au VIe siècle, le caractère dit arrondi ou naskhi, né quelque part en Orient, pénètre en Syrie avec les Atâbeks, en Égypte avec les Ayoubites. En étudiant ce double courant sur les inscriptions de l'Égypte et de l'Asie antérieure, nous avons conclu, de la comparaison d'une série de jalons datés, que tout en progressant dans une direction opposée, le premier, de l'ouest à l'est, le second, de l'est à l'ouest, ces courants y offrent ce caractère commun de suivre deux grands mouvements politiques : le premier, l'invasion fatimite, le second, le choc en retour parti de Bagdad sous la pression des Seldjoucides et de leurs grands feudataires (2).

Tel est du moins l'aspect qu'offre ce double courant vu de l'Égypte ou de la Syrie. Mais si l'on s'élève plus haut pour embrasser tout l'horizon de l'épigraphie arabe, la direction des deux courants n'est plus uniformément opposée. En effet, le courant carmatique prend naissance, non dans l'extrême Ouest musulman, mais dans le berceau des Fatimites, c'est-à-dire en Tunisie vers le second quart du IVe siècle de l'hégire, s'il est permis de préciser une évolution qui porte sur le style, plutôt que sur le type des caractères, et qui fut très graduelle. Dès lors, il rayonne de la Tunise, au nord vers la Sicile, où il pénètre à peu près en même temps qu'en Égypte, autant qu'on en peut juger à distance par les docu-

(1) Voir Basset, *Nédromah et les Traras*, p. 22.

(2) Voir *C I A*, I, pp. 75, 85, 86, 639, 646 et *passim* ; *Notes d'archéologie arabe*, I, pp. 112 et suiv. ; *Inscriptions arabes de Syrie*, pp. 34 et suiv., etc.

ments trop clairsemés de cette époque, tandis que l'Espagne, à l'abri de l'invasion fatimite, devait rester, près d'un siècle encore, attachée aux anciennes traditions (1). Quant au Magreb extrême, l'inscription de Nédromah est venue confirmer ce même retard dans l'apparition du nouveau style, qu'il était déjà possible d'entrevoir sur les monnaies almoravides, restées plus fidèles au vieux style. Grâce à l'excellente planche publiée par M. Basset, il est aisé de constater, après M. Marçais, que le style de cette épigraphe retarde beaucoup sur celui de ses contemporaines de Tunisie, de Sicile et d'Égypte (2). Mais l'épigraphie de Constantine n'apportant aucun nouveau témoignage au problème carmatique, il suffit d'en avoir indiqué les principaux éléments, qui feront mieux comprendre le problème arrondi, si l'on nous permet cette expression.

Les principaux points de repère qui nous avaient permis, jusqu'ici, de de fixer la marche du second courant sont les suivants : il paraît à Alep vers 540, à Damas vers 550, au Caire vers 570. A supposer que ce mouvement se soit propagé vers l'ouest avec la même vitesse, il devait atteindre l'Algérie vers la fin du VIe siècle de l'hégire ; or, c'est précisément ce que montre le recueil de Constantine, où le n° 1, daté de 586 (1191), est encore en coufique, tandis que le n° 2, daté de 598 (1201), est en arrondi. Cette dernière épigraphe a disparu depuis que Cherbonneau l'a publiée et il faut renoncer à en étudier les caractères. Mais un fac-simile de la première eût été d'autant plus intéressant que les éléments nous manquent encore pour déterminer la propagation du nouveau caractère immédiatement à l'est et à l'ouest de Constantine. Du moins n'avons-nous trouvé jusqu'ici, dans les inscriptions publiées de Gafsa, de Sfax, de Sousse, de Mahdiyyah, de Kairouan et de Tunis, aucun document précis pour l'époque dont nous parlons, les seuls bons dessins publiés à

(1) Voir, notamment, les planches publiées dans Houdas et Basset, *Épigraphie tunisienne ;* Amari, *Le epigrafi arabiche di Sicilia*, et les ouvrages vieillis, mais encore précieux comme recueils documentaires, de Gregorio et de Lanci ; Amador de los Rios, *Inscripciones arabes de Cordoba*, et du même, *Inscripciones arabes de Sevilla*, ainsi que tous les recueils numismatiques, parmi lesquels il suffit de citer Lavoix, *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque Nationale, Espagne et Afrique ;* Lane-Poole, *Catalogue of Oriental coins in the Bristish Museum*, II et V, et Codera y Zaidin, *Numismatica arabigo-espanola*. Pour l'Égypte, on possède les innombrables stèles coufiques des cimetières du Vieux-Caire et d'Assouan, dont un petit nombre seulement ont été publiées jusqu'ici par Lanci, Wright, MM. Casanova, Salmon et d'autres auteurs et dont l'ensemble forme un inépuisable manuel de paléographie ; voir aussi quelques planches dans *C I A* et *Inscriptions arabes de Syrie*.

(2) Voir Basset, *loc. cit.;* Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen* p. 88.

ce jour, ceux de MM. Houdas et Basset, concernant tous des épigraphes plus anciennes. Quant à l'épigraphie d'Alger, elle saute d'une coufique de l'an 512 (Colin n° 2) à une arrondie de l'an 715 (Colin n° 3) et nous laisse dans la même incertitude. Il faut donc poursuivre notre marche à l'ouest, jusqu'à Tlemcen, où, grâce à M. Marçais, nous retrouvons un terrain solide. Ici, le carmatique se maintient beaucoup plus tard qu'en Orient dans certaines inscriptions historiques, notamment au mih'râb de Sîdi Bel H'asan en 1296, en un style très fleuri, il est vrai, mais sans rapport avec le type arrondi. Toutefois, cette observation, qui tend à confirmer la marche lente et progressive de ce type vers l'ouest, vient se heurter à un fait précis et bien inattendu : l'inscription du tambour de la coupole sur le mih'râb de la grande mosquée, datée de 530, est en arrondi ; le dessin publié par M. Marçais, qui reproduit la date même de ce texte, ne laisse aucun doute à cet égard. Il ne s'agit pas ici d'un type bâtard mi-coufique et mi-arrondi, comme celui de l'épigraphe de la maqs'ûrah de cette même mosquée, datée de 533, mais d'un caractère parfaitement formé, prototype de l'arrondi dit andalous, qui va fleurir sous les Ziyanides, et sans aucune parenté avec le carmatique (1). Ainsi, cet arrondi, qui présente une grande analogie avec celui de Nûr ad-dîn et de Saladin, se montre à l'autre bout de la Méditerranée, au moins dix ans avant lui. L'inscription de Tlemcen resterait une énigme si l'arrondi n'apparaissait à la même époque sur les monnaies almohades, d'abord au Maroc, puis en Espagne, alors que le coufique se maintient chez les successeurs almoravides et les rois de Murcie jusque vers l'année 570. Bien que l'arrondi se montre, à l'état sporadique, sur quelques monnaies almoravides, il semble permis de rattacher la diffusion du nouveau caractère, en Afrique mineure et en Espagne, aux brillantes conquêtes de 'Abd al-Mu'min, comme nous avons rattaché sa marche en Orient à celles de Saladin ; ce parallèle est d'autant plus tentant que les deux réformateurs politiques et religieux accusent, aux deux bouts de la Méditerranée, de frappantes analogies. Dès lors, une question se pose : existe-t-il un rapport entre ces deux foyers du nouveau type, séparés par une large zone carmatique ? Supposons qu'il existe, car on a peine à croire à une coïncidence fortuite, sur quelle voie faut-il en chercher la trace ? Puisque l'Égypte fatimite et la Tunisie, restée peut-être fidèle aux traditions zirides, barraient la voie de terre, faut-il chercher un courant maritime entre Alexandrie et Gibraltar et ce courant, dans quel sens a-t-il marché ? La priorité du Magreb, qui paraît ressortir des dates indiquées tout à l'heure, trahirait

(1) Voir Marçais, *op. cit.*, pp. 91, 140 et suiv., fig. 7, 8 et 24 ; *Six inscriptions arabes de Tlemcen*, n° 6.

un mouvement de l'est à l'ouest et cette conclusion semblerait confirmée par certains indices tirés d'inscriptions mésopotamiennes, recueillies tout récemment et qui montrent le carmatique, dans le Diyâr-Bakr, jusqu'à la fin du VI[e] siècle de l'hégire. Dès lors, il faudrait retourner la théorie du mouvement de l'est à l'ouest et supposer un courant propagé du Magreb en Syrie, d'où il aurait continué d'une part vers l'est en Mésopotamie, d'autre part au sud en Égypte, avec retour à l'ouest par la Tunisie jusqu'à Constantine ; ainsi s'expliquerait ce fait bizarre, au premier abord, du nouveau caractère établi à Tlemcen soixante-dix ans avant d'apparaître à Constantine. Mais nos documents sont encore beaucoup trop clairsemés pour résoudre un problème posé en des termes aussi généraux, et nous ne nous y sommes attardé que pour bien montrer l'importance que peut prendre, à un moment donné, le texte en apparence le plus insignifiant. Si nous osions nous résumer sous une forme familière, nous dirions donc aux épigraphistes : Des fac-simile, encore des fac-simile ! Car il en faut non seulement un grand nombre, mais il en faut beaucoup dans chaque catégorie d'épigraphes, le style n'évoluant pas, par exemple, dans les épitaphes comme dans les inscriptions monumentales. Quant à la critique des textes, le recueil de Constantine ne soulève guère de difficultés, à part un petit nombre de chronogrammes inusités qu'il eût valu la peine de reproduire.

Les excellents recueils de MM. Colin et Mercier, rapprochés des documents publiés jusqu'ici sur la Tunisie, Tlemcen et le Maroc, permettent de formuler, dès aujourd'hui, quelques observations générales sur l'épigraphie de l'Afrique mineure comparée à celle de l'Islam oriental. Le fait principal qui s'en dégage est la pauvreté relative de l'épigraphie occidentale. A part quelques centres privilégiés, tels que Tlemcen, Kairouan, peut-être Tunis, le Magreb ne saurait, sous ce rapport, soutenir la comparaison avec l'Égypte et l'Asie antérieure. Le Maroc lui-même, bien qu'à peine exploré, ne paraît pas nous réserver de très nombreuses surprises ; tel est l'avis de M. E. Doutté, qui vient d'en parcourir quelques parties à la recherche de documents historiques de tout genre et qui signale ce fait significatif de l'absence de toute épigraphe dans la célèbre mosquée d'Ibn Tûmart à Tin Mêl (1).

A quelle cause attribuer ce phénomène ? Il est permis d'invoquer l'état du Magreb au moyen âge, les ruines accumulées par des luttes perpétuelles et d'incessants changements de dynastie. Mais ces révolutions ne sont pas le propre de l'Islam occidental, car l'Orient les a connues de tout

---

(1) Voir Doutté, *Mission au Maroc*, dans *Journal Asiatique*, 9[e] série, XIX, pp. 153 et suiv. ; cf. une note plus bas.

temps. Bien plus, les invasions mongoles, qui l'ont couvert de ruines à plusieurs reprises, ont été épargnées à l'Afrique et tandis que les hordes barbares de Gengis-khan, d'Houlagou et de Tamerlan devaient être d'autant plus portées à détruire les monuments musulmans qu'elles étaient hostiles, au début du moins, à la religion de Mahomet, toutes les invasions arabo-berbères qui ont couvert l'Afrique de leurs vagues successives se sont faites au nom de l'Islam.

Il est donc permis, sans abuser des généralisations, d'appliquer à l'épigraphie, qui n'est, au point de vue technique et formel, qu'une branche des arts du dessin, les géniales théories d'Ibn Khaldûn sur l'infériorité des races nomades en général, des Arabes et des Berbères en particulier, dans le domaine des arts, théories que l'archéologie moderne a confirmées (1). Alors que l'Orient, de l'Égypte aux Indes, fut le berceau d'une série d'écoles artistiques originales, l'Afrique mineure n'offre nulle part la trace d'une grande architecture autochthone pré-romaine. Ce contraste reparaît à l'époque romaine, sous les dehors uniformes de la civilisation latine. En Afrique, l'art n'est alors qu'une importation romaine sur un sol presque vierge, à part quelques points de la côte où la culture phénicienne a laissé des traces plus profondes (2). En Orient, la puissance artistique est telle que Rome, loin d'y exporter son art officiel, en importe non seulement l'art grec propre, mais l'art hellénique tout entier, c'est-à-dire un art infiniment varié, tout imbu d'éléments indigènes. Ces faits, entrevus jadis par quelques précurseurs et mis en lumière par les travaux récents de M. Strzygowski et d'une jeune école, domineront de plus en plus l'archéologie classique, à mesure que les trésors de l'Orient se dévoileront à nos regards. Plus tard, c'est encore le même phénomène, quand le nom arabe a remplacé le nom romain. L'art arabe n'existe pas, à proprement parler, mais s'il existe quelque part en dehors de l'Arabie, il faudrait le chercher en Afrique, où l'architecture musulmane est à la fois la plus simple et la moins mélangée d'anciens éléments autochthones. En Orient, l'architecture a subi, comme à l'époque romaine, des influences indigènes si puissantes et si diverses que l'art musulman n'y est qu'un art indigène, adapté à l'Islam et refleurissant toujours au sein de ces races admirablement douées.

Ainsi de l'épigraphie, qui est l'art de tailler dans les matériaux les plus divers des documents écrits (3). L'épigraphie musulmane, modeste

---

(1) Voir Ibn Khaldûn, *Prolégomènes*, trad. de Slane, II, p. 365 et *passim*.

(2) Voir Cagnat, *L'Algérie romaine*, dans l'*Histoire de l'Algérie par ses monuments*.

(3) A l'appui de ces vues appliquées à l'épigraphie, on pourrait rappeler que l'Arabie propre a fourni jusqu'ici fort peu d'inscriptions musulmanes,

héritière des splendides épigraphies antiques de l'Égypte, de la Syrie de l'Asie mineure, de la Mésopotamie, de la Perse et de l'Inde, a refleuri partout durant le moyen âge; de là les innombrables inscriptions qui couvraient et qui couvrent encore en partie, malgré tant de ruines, les monuments du Caire, de Jérusalem, de Damas, d'Alep, de Konieh et des villes d'Asie mineure, d'Amid, de Mossoul, de Bagdad, de Tauriz, d'Ispahan, de Samarkande et de Dehli, pour ne nommer que quelques fleurons de cette royale couronne. Elles ne se bornent pas à les revêtir, elles les décorent et font partie de leur vivant organisme. Cet amour de la pierre écrite va si loin qu'en un pays comme la Syrie, où la pierre fournit les seuls matériaux de construction, il envahit les plus petits centres, ceux-là même où l'art a perdu ses droits, et couvre encore les murs d'épigraphes plus grossières, qui restent du moins de précieux documents d'histoire. A cette hauteur, l'épigraphie arabe, naguère si négligée, apparaît comme un des plus brillants produits du génie de l'Islam ressuscitant les anciennes traditions indigènes et couvrant de ses rameaux diversement épanouis l'aire immense comprise entre la Chine et l'Atlantique, l'Afrique centrale et le Thibet.

Pour préparer le *Corpus* qui réunira définitivement ces matériaux, il est indispensable d'en recueillir les éléments feuille par feuille, puis volume par volume. En collaborant à ce travail de longue patience, MM. Colin et Mercier se sont acquis des titres précieux à notre reconnaissance. Quand M. Marçais aura fait paraître le recueil des inscriptions du département d'Oran, pour lequel il est si bien préparé par ses beaux travaux sur les monuments et les inscriptions de Tlemcen, le *Corpus* de l'Algérie propre sera complet. Lorsqu'enfin les inscriptions de la Tunisie seront codifiées et que le Maroc aura livré ses secrets, les documents

---

que la plupart des édifices conservés à la Mecque et portant peut-être encore des inscriptions sont l'œuvre des dynasties turques, notamment des Mamlouks d'Égypte, que les inscriptions très rares des Omayades en Syrie sont beaucoup plus sobres que celles des époques suivantes, et tant d'observations du même ordre. En ce qui concerne les Berbères, on pourrait citer ici l'anecdote de Yagmorâsen refusant de laisser inscrire son nom sur les minarets qu'il avait fait bâtir à Agâdir et à Tagrârt ; Yah'yâ ibn Khaldûn, cité par Bargès, dans *Complément de l'Histoire des Beni-Zeiyan*, p. 4, et dans *Histoire des Beni Zeiyan*, introduction, p. XXXVII ; Tanasi, trad. Bargès, *ibidem*, p. 22 ; Marçais, *Monuments de Tlemcen*, p. 22. Après cela, l'étonnante pauvreté de l'épigraphie almohade (nous n'en connaissons que l'inscription de Silves en Portugal) n'a plus rien de surprenant, car nous croyons volontiers avec M. Doutté, *loc. cit.*, qu'elle est intentionnelle et fait partie du programme austère de cette secte.

publiés formeront une chaîne ininterrompue depuis l'Espagne jusqu'en Syrie, avec plusieurs prolongements au nord, à l'est et au sud. Alors et seulement alors, il sera permis de songer à ce recueil définitif des épigraphes arabes, qui, pour être nées trop tard, n'ont pas été admises à figurer dans le vénérable *Corpus inscriptionum semiticarum.*

MAX VAN BERCHEM.

UNE EXPLORATION OUBLIÉE DE LA FALÉMÉ

(VOYAGE DE DULIRON EN 1747)

INTRODUCTION

Comme celle de la plupart de nos anciennes possessions d'outre-mer, l'histoire de la découverte géographique de notre colonie du Sénégal est encore fort mal connue. Bon nombre de reconnaissances exécutées à la fin du XVII[e] siècle ou au cours du siècle suivant dans la vallée du haut Sénégal ou dans les pays avoisinants sont tombées dans l'oubli le plus profond et demeurent complètement ignorées. Seules, pour ainsi dire, celles dont le P. Labat, l'historien d'André Bruë, l'auteur de la *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale*, et J.-B.-Léonard Durand ont plus ou moins longuement raconté les péripéties dans leurs précieux ouvrages nous sont quelque peu connues ; par contre, de ceux qui en ont dirigé d'autres dans telle où telle partie du pays, le nom même ne se rencontre dans aucun ouvrage contemporain, pas même dans le livre consacré spécialement par le capitaine Ancelle aux *Explorations au Sénégal* (1), ni dans le volume un peu postérieur du général Faidherbe sur *Le Sénégal* (2). Parfois, il est vrai, dans tel ou tel ouvrage ancien, il est possible de glaner une ou deux indications utiles ; mais c'est presque exclusivement dans les différents dépôts d'archives où sont conservés les documents relatifs à notre ancienne histoire coloniale qu'on a chance de rencontrer

---

(1) *Les explorations au Sénégal et dans les contrées voisines depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.* Paris, Maisonneuve frères et Ch. Leclerc, 1887, in-12 de XL-444 p., carte.

(2) *Le Sénégal.* La France dans l'Afrique occidentale. Paris, Hachette et C[ie], 1889, in-8° de 501 p., grav.

les textes précis, et parfois même les mémoires originaux qui, seuls, permettent de remettre en lumière l'œuvre accomplie naguère par tel ou tel voyageur totalement oublié de nos jours.

C'est précisément dans un de ces dépôts, aux Archives du Ministère des Colonies, que nous avons trouvé, il y a plusieurs années déjà, la très courte et cependant très intéressante relation de la reconnaissance exécutée en 1747 sur les bords de la Falémé par le Français Duliron. Nous l'aurions publiée depuis longtemps si nous n'avions voulu tenter auparavant de découvrir la carte qui l'accompagnait indubitablement (1), et de nous procurer sur la personne même de Duliron, sur les circonstances dans lesquelles avait été décidé son voyage, enfin sur les conséquences de cette expédition des renseignements susceptibles de remettre l'exploration elle-même en pleine valeur. Nos recherches n'ayant malheureusement pas eu de résultats (2), force nous est de renoncer à notre projet primitif ; la relation de Duliron, même dépourvue des textes dont nous espérions pouvoir l'entourer, mérite en effet d'être connue et fournit la preuve que le capitaine J. Ancelle n'était pas exactement renseigné quand, dans ses *Explorations au Sénégal*, il affirmait que « jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, les explorateurs, et ils furent nombreux, se bornèrent à reconnaître le littoral de l'Atlantique et le bassin du bas et du moyen Sénégal *jusqu'à la Falémé* » (3).

Bien qu'elle date seulement de l'année 1747, la reconnaissance exécutée par Duliron a été, suivant toute vraisemblance, entreprise sur l'initiative de Pierre David. Sans doute, c'est en 1746 que se termine exactement la féconde administration de cet habile et intelligent gouverneur (4) ; mais

---

(1) Cela ressort du début même du mémoire qu'on lira plus loin : « L'on peut voir dans le plan... »

(2) Aucune allusion précise au voyage de Duliron ne se rencontre dans les fragments de la correspondance des administrateurs du Sénégal conservée aux Archives du Ministère des Colonies dans la série C 6, ni dans les registres de l'administration de la Compagnie des Indes en France (série C 2).

(3) *Ouv. cité*, p. 36. — Le texte porte, par erreur, *XVII[e] siècle*, car le contexte prouve bien que l'auteur a voulu dire : « jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle ».

(4) V. le « Rapport fait à l'assemblée tenue en l'hôtel de la Compagnie des Indes le 10[e] may 1746 sur sa situation actuelle : « ... La Compagnie a délibéré d'accorder à M. de la Bordonnaye la permission de revenir en France, et pour le remplacer dans le gouvernement général, elle a nommé M. David, actuellement gouverneur du Sénégal. Les vaisseaux qui sont partis le 27 avril dernier ont ordre de le prendre et de le conduire à l'Ile de France » (Arch. Ministère des colonies, C 2, vol. 32 (1746), fol. 17 r[o]). —

il est permis de penser que, quelques mois plus tard seulement, et alors qu'il venait à peine d'arriver à l'Ile de France, l'impulsion donnée par lui à l'exploration et à la mise en valeur des contrées immédiatement limitrophes des comptoirs extrêmes du Sénégal durait toujours. Or, David lui-même ne s'était-il pas proposé, en 1744, de remonter le cours de la Falémé, d'étudier le cours de cette rivière et de visiter les mines situées sur ses rives ? (1) Si la fatigue générale de ceux qui l'accompagnaient et sa propre fatigue le déterminèrent à renoncer à ce projet, du moins fit-il part, à ce moment-là même, de ses idées à l'inspecteur des magasins Estoupan de la Bruë, qui l'accompagnait, et le chargea-t-il (ce sont ses propres expressions) « de prendre soigneusement toutes ces connaissances » (2). Il est permis de penser que M. de la Bruë, nommé gouverneur du Sénégal aux lieu et place de Pierre David en 1746 (3), entreprit de réaliser le projet formé par son prédécesseur. Duliron n'a fait par conséquent, suivant toute vraisemblance, en explorant le cours de la Falémé, qu'exécuter un projet formé trois ans plus tôt par Pierre David, alors que cet agent de la Compagnie des Indes remontait en 1744 le fleuve du Sénégal, entrait personnellement en relations avec tous les chefs indigènes (4), et s'avançait du fort Saint-Joseph jusqu'à Tambaoura dans le Bambouk.

La date de la commission de David en qualité de gouverneur de l'Ile de France est du 6 mars 1746 selon Margry (*Relations et mémoires inédits...*, note 1 de la p. 367).

(1) *Journal d'un voiage fait en Bambouc en 1744*, fol. 96 : « ... Nous résolûmes que tout notre monde étant fatigué, nous ne risquerions pas à a[l]longer notre voiage d'une centaine de lieues en allant visiter les mines sur les bords de la rivière de Félémé au-dessus de Nayé, *où je devois aller*... J'avois cependant bien à cœur de voir les mines de ce côté là. . J'avois même projeté d'examiner le cours de ce fleuve de façon à assurer mon idée ». (Biblioth. de Rouen, fond Coquebert de Montbret, n° 66).

(2) *Id.*, fol. 97.

(3) Cf. le rapport cité du 10 mai 1746 : « Le S. de la Bruë a été nommé gouverneur du Sénégal aux lieu et place de M. David qui passe à l'Ile de France » (Arch. Minist. des colonies, C 2, vol. 32 (1746), fol. 18 v°).

(4) V. le *Journal d'un voiage fait en Bambouc en 1744*, *passim*. David a réalisé au cours de ce voyage le projet qu'il indiquait le 28 avril 1744, quand il écrivait aux directeurs de la Compagnie des Indes : « Il ne me reste plus qu'à rétablir la confiance avec nous entre les Maures Bracknas et les Foules. J'ay entamé cet ouvrage par des lettres et par des émissaires, mais je ne viendrés à bout de conclure rien de solide que lorsque je m'aboucherés avec les puissances de ces nations, *ce qu'il faudra que je fasse en faisant le voyage de Galam* » (Arch. Minist. des colon., C 6, carton 12, 1740-1750).

Lorsqu'il se préoccupait ainsi d'ajouter au domaine sénégalais de la Compagnie des Indes les pays arrosés par la Falémé, Pierre David lui-même n'innovait en aucune manière ; il se contentait de travailler, dans la mesure de ses forces, à l'exécution d'un plan formé dès la fin du XVII[e] siècle par plusieurs de ses prédécesseurs. Si, en effet, les directeurs des différentes compagnies de commerce qui, à la suite de la Compagnie des Indes Occidentales, ont assumé la tâche de mettre en œuvre et d'exploiter la possession française du Sénégal, ne semblent guère s'être souciés de pénétrer dans l'intérieur du continent, tout autre a été le dessein des administrateurs envoyés par eux dans le pays même. Véritablement fascinés par la réputation de la mystérieuse ville de Tombouctou, par les descriptions qui leur en étaient faites, par les légendes relatives à ses richesses merveilleuses (1), ils furent naturellement amenés à regarder vers l'Est et à faire tous leurs efforts pour ouvrir au commerce français le chemin d'un pays où ils tenaient pour assuré de trouver en abondance les métaux les plus précieux. De là, dès 1687, la reconnaissance poussée par les ordres de Chambonneau jusqu'à la chûte de Félou (2); de là, un peu plus tard, le voyage d'André Bruë jusqu'au même point et celui de Compagnon dans le Bambouk (3). Mais les renseignements fournis par ce traitant sur les gisements aurifères de ce pays introduisirent dans les projets des administrateurs du Sénégal une modification importante; sans doute, on songea toujours à Tombouctou, mais on se préoccupa surtout et avant tout, de l'exploitation des richesses beaucoup plus accessibles du Bambouk (4). C'est ce que, en particulier, projetait de faire le malheureux Jacques Pelays, qui fut assassiné en 1732, à l'instigation de quelques-une de ses compatriotes dans le pays de Galam (5); et c'est aussi ce que se sont

(1) Cf. sur ce sujet les renseignements consignés par Chambonneau dans son mémoire de 1689 (*Bull. Géog. Hist. et Desc.*, 1898, p. 312) et ceux que, d'après les papiers d'André Bruë, le P. Labat a consignés dans sa *Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale*, t. III, p. 361-368. Noter encore les expressions employées par le P. J. B. Gaby en 1689 dans sa *Relation de la Nigritie* : « le grand royaume de Tombut », etc. *(passim)*.

(2) *La découverte de la chûte du Félou, 1687* (*Bull. Géog. Hist. et Desc.*, 1898, p. 300-321, carte). Cf. Gaby : *Relation de la Nigritie*, p. 90, et la carte qui y est jointe du « Second Sault de la Rivière du Senega jusqu'à présent inconnu ».

(3) Labat, *Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale*, t. III, ch. XI, (p. 295-373) et t. IV, ch. II (p. 32-56).

(4) Id., *ibid.*, t. IV, ch. III et IV (p. 56-82).

(5) On trouvera tous les documents relatifs à Pelays aux archives du Ministère des Colonies, C 6, carton 14, 1730-1739. — Cf. les pages dans lesquelles Adanson a raconté l'histoire de Pelays dans les *Mémoires inédits d'Adanson sur l'île de Gorée et la Guyane française* (*Bull. Géog. Hist. et Desc.*, 1899, p. 97-100).

efforcés de réaliser, par tous les moyens en leur pouvoir, Pierre David (1), puis Estoupan de la Bruë (2). De cette histoire qui mériterait d'être racontée d'ensemble et dans tous ses détails, le voyage du premier de ces gouverneurs jusqu'au Bambouk est un des épisodes les plus marquants; la reconnaissance de la Falémé par Duliron en est un autre.

Nous sommes malheureusement beaucoup moins bien renseignés sur cette reconnaissance que sur le voyage accompli par David en l'année 1744. Le court mémoire rédigé à Paris, au mois de décembre 1749, par Duliron ou Du Liron (3) et remis par lui aux directeurs de la Compagnie des Indes est le seul document qui fasse connaître son voyage (4), puisque « le plan de la rivière de Felémé » qui y était annexé demeure jusqu'ici inconnu. Il en ressort que cet employé de la Compagnie des Indes, « qui tenoit un petit comptoir sur le bord de la rivière, à six ou sept lieues du fort Saint-Joseph (5) », a remonté le cours de la Falémé au moins aussi loin que Compagnon « et ceux que le sieur Brüe a envoié[s] après lui pour examiner ce païs (6) »; il en ressort encore que Duliron, non content de suivre par terre les bords de la Falémé, a remonté cette rivière sur une petite embarcation jaugeant de 18 à 20 tonnes, et s'est avancé sur ses eaux à tout le moins jusqu'au village de Dan-

(1) Voici un passage d'une lettre de David qui montre bien les idées de ce gouverneur au sujet du Bambouk : « Dans les ordres donnés en Galam par l'expédition de cette année, j'ay pourveu autant qu'il m'a été possible à faire avancer notre établissement à Farbana, et pour nous en donner plus les moyens, comme il nous faudra abandonner le Caignoux prenant party contre Guiabé, nous nous devons servir de tout ce que nous tirerons de cet établissement *pour avancer celui de Bambouc, qui est l'essentiel* » (Lettre du 9 septembre 1745. Arch. Ministère des Colonies, C 6, carton 12 (1740-1750).

(2) V. dans le curieux résumé des renseignements fournis de vive voix à la Compagnie des Indes, le 18 juillet 1751, intitulé : « Notes prises avec M. de la Bruë, directeur commandant au Sénégal », le paragraphe relatif aux mines (Arch. Ministère des Colonies, C 6, carton 13, 1751-1752).

(3) Dans son Mémoire du 15 décembre 1749, notre auteur écrit son nom en deux mots ; sur le titre et dans l'ouvrage de Pruneau de Pommegorge, Duliron est écrit en un seul mot.

(4) Il est conservé aux Archives du Ministère des Colonies, C 6, Sénégal, carton 12), 1740-1750).

(5) Pruneau de Pommegorge : *Description de la Nigritie*, p. 79.

(6) Labat : *Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale*, t. IV, p. 46. — Sur les pays visités par ces agents d'André Bruë, cf. la « Carte de la Rivière Falémé... » insérée dans le même ouvrage (t. IV, p. 32).

tellâ ou Dantila à 30 lieues en amont du confluent avec le Sénégal, en recueillant sur la navigabilité du cours d'eau, sur les obstacles qui en parsèment le lit, sur les richesses minières de ses rives, sur les usages des habitants du pays, des renseignements aussi précis que possible. C'était un homme intelligent et observateur, d'initiative et de ressource, comme en fait foi une anecdote racontée par Pruneau de Pommegorge, qui, seul, dans sa *Description de la Nigritie*, a cité accidentellement le nom de Duliron (1); le mémoire qu'on va lire en fera foi mieux encore que le trait rapporté par Pruneau de Pommegorge, et montrera en même temps que Duliron a droit d'occuper dans l'histoire de l'exploration du Sénégal une place très petite, sans doute, mais cependant un peu plus importante que celle dont, sur les brèves indications du regretté Maurice Barrat (2), les auteurs les mieux informés se fussent contentés pour lui.

HENRI FROIDEVAUX,
Agrégé de l'Université.

(1) « Un de nos messieurs, nommé Duliron, ... fut (raconte Pruneau de Pommegorge, *ouv. cité*. p. 79-80), surpris par la crue d'eau, et n'eut que le tems, avec ses domestiques, de faire porter sur le haut d'un gros arbre, qu'il avait près de chez lui, les portes de son comptoir, de s'y établir avec quelques vivres. Il fut obligé d'y rester trois jours perché, au bout duquel temps un de nos bateaux, montant en Galam, vint le prendre ».

(2) *Les mines d'or du bassin du Sénégal* (*R. Coloniale*, août 1896, p 485). — Ce rapport est le seul travail contemporain où se trouve mentionnée, d'après le mémoire que nous publions, la reconnaissance de Duliron sur la Falémé. Voici dans quels termes : « C'est sous les auspices d'Aussenac que le sieur Duliron accomplit en 1747 un voyage d'exploration dans la Falémé. Son mémoire nous apprend que les indigènes exploitent toujours les mines avec activité et que les traitants anglais viennent commercer avec eux par la Gambie; parmi les noms de mines qu'il renferme, nous avons trouvé pour la première fois celui de Quemba (Kéniéba)... »

« *MÉMOIRE contenant quelques observations que le Sr Duliron, emploié pour la Compagnie des Indes, a faittes lorsqu'il a parcouru et levé le plan de la rivière de Fêlêmé en l'année 1747* (1).

» Lon peut voir dans le plan (2) que la Rivière de Félémé se decharge dans le Niger (3) auprès du village de Boujoumou (4), à 9 lieuës ou environ du fort St Joseph (5), et quelle prend son cours du sud au nord.

» Ell^e^ est toute parsemée de rocher[s] depuis son embouchure jusqu'au village de Cicella (6). Il se trouve aussi une cactaracte (*sic*) à 13 ou 14 lieuës de son embouchure près le village appelé Debou (7), qui est formée par plusieurs chaînes de roches qui s'allongent dans la rivière, qui sont meslées de quelques petites isles de terres, et qui forment deux canaux, l'un a gauche, et l'autre a droitte; c'est par celuy cy que passent les nègres, avec leurs petits Batiments faits d'un tronc d'arbre. Un

---

(1) Ce manuscrit autographe se compose de 5 pages in-folio.

(2) A défaut de l'original, nous avons cherché dans les cartes gravées postérieures à 1750 si l'une d'entre elles ne donnait pas le cours de la Falémé d'après le « plan » levé par Duliron; ni celle qui accompagne l'*Histoire naturelle du Sénégal* d'Adanson (Paris, Bauche, 1757, in-4°), ni aucune autre ne nous a paru avoir été partiellement tracée d'après ce document.

(3) Le Sénégal.

(4) Ce village doit être le *Douguioume* de Bruë. — Cf. la carte de d'Anville accompagnant la *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale* (t III, p. 289) et cette relation elle-même (t. IV, p. 21). Est-ce là que se trouvait le « petit comptoir » dont, au dire de Pruneau de Pommegorge, Duliron était le chef.

(5) Le Fort Saint-Joseph, dont le plan se trouve au t. IV, p. 28 (cf. *ibid.*, p. 19) du même ouvrage du P. Labat, était situé en amont du confluent de la Falémé avec le Sénégal.

(6) Le village de Cicella est porté sur la « Carte de la Rivière Falémé... » insérée au t IV (p. 32) de la *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale*, sur la rive droite de la rivière, à une certaine distance dans les terres, à peu près à la hauteur de Farbanna ou Farabanna.

(7) Debou est placé par d'Anville (carte citée) sur la rive droite de la Falémé; le Dr A. Rançon, dans la carte accompagnant sa monographie du Bondou, place deux localités de ce nom, l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche de la rivière. Ce « n'est plus, dit-il, qu'un petit village de culture d'environ 150 habitants, » devant lequel la Falémé a une largeur de 180 à 200 m., et atteint jusqu'à 5 ou 6 m. de profondeur. (*Le Bondou*, p. 9 du tirage à part).

chalant plat pourroit aussi y passer; mais l'autre côté est préférable parce qu'il est plus large; il n'a cependant qu'environ vingt cinq toises de largeur et son entrée est assés estroitte à cause de quelques roches qui la bordent des deux cotés. Ell' est surtout gehennée par une roche de cinq toises, ou environ de diamètre, mais il seroit fort aizé de la faire sauter (1).

» En général toutes les roches dont lon vient de parler sont inondées dans le tems des pluyes et une barque peut aizement passer par dessus. Lon trouve de tems en tems des petites isles de terres couvertes d'arbres et de rozeaux, qui ne sont pas inondées dans le tems des pluies, et qui peuvent par conséquent servir de guides à ceux qui ne connoistroient pas les endroits dangereux; lon peut même les cotoyer sans aucun risque.

» La rivière ne fait ici aucun sault, et dans les plus grandes séche-resses elle coule toujours entre des roches que les negres pescheurs y ont mises pour leurs faciliter les moyens de prendre du poisson, et que lon pourroit par conséquent très facilement oter dans une basse saison pour rendre le passage plus facile, surtout si l'on avoit la précaution de defricher environ 30 toises de bois dépines qui bordent ces roches à leste (*sic*).

» A l'oueste est le village de Debo, qui n'est autre chose que un petit fort de terre située au bout de la catarate (*sic*); cest là ou Elimen maqua (2) (maître de ce pays depuis lambouchure (*sic*) de la riviere de Felemé jusqu'au village de Fiteaux (3) a proposé un etablissement à la Compagnie (4); là, la

---

(1) Cette « cataracte » doit être sans doute identifiée avec l'obstacle dont parle le P. Labat (*ouvr. cité*, IV, 21) : « On n'y a encore reconnu que le seul banc de roches de Cainoura, qui en rend la navigation impraticable, excepté dans le tems des grosses eaux ». C'est le rapide de Guétié, situé un peu en aval de Débou, à 1,500 m. en amont de Sénoudébou, près de l'emplacement duquel s'élevait naguère Kaynoura. Ce rapide « divise le fleuve en petits canaux. Aux basses eaux, on n'y trouve pas plus de un pied et demi à deux pieds d'eau. Le passage de Guétié est difficile à pratiquer. Les courants qui y atteignent une force de 5 ou 6 nœuds pendant les hautes eaux permettent fort difficilement d'y naviguer. Ces rapides n'ont pas moins de 500 mètres de longueur. » (A. Rançon, *ouvr. cité*, p. 10).

(2) Elimen maqua, c'est en réalité Maka Guiba dont le règne de 36 ans (1728-1764) a eté raconté par le Dr Rançon dans son ouvrage sur *le Bondou* (p. 52-56). Quant au mot *Elimane*, c'est un titre signifiant « chef de religion » (*ibid.*, p. 47). Elimen Maqua, c'est donc « l'Elimane, le chef de religion Maqua ».

(3) Le village de Fiteaux ne se trouve sur aucune carte.

(4) Cette phrase du rapport de Duliron fait sans doute allusion à des propositions dont il ne subsiste pas de traces et postérieures à l'entrevue

rivière forme un bassin fort agréable. lequel est bordé à gauche par quantité de gros arbres propres à la charpantes *(sic)*, et à droitte par un bord fort unis *(sic)*. Ell' est navigable toute l'année jusqu'au village de Cacoulou (1), où ell' est encorre traversée par des roches presque plates qui ne se découvrent que dans les grandes sécheresses. Cest endroit n'est d'aucun obstacle pour le passage des barques.

» A une lieu[e] dans les terre[s] à l'este, lon trouve le grand village de Dartsalame (2), habitté par des riches marabous qui porte[nt] pour lordinaire leurs or et autre effets [aux] Anglois, sur la riviere de Gambie, éloignée à ce que l'on assure de 4 journées seulement (3) ; les habitans de

---

que David a racontée dans son *Journal de voiage fait en Bambouc en 1744, fol. 75-76* : « Le 6 [novembre 1744, écrit-il], mes deux émissaires amenèrent Eliman Maka chez moi, qui dès la première entrevue s'emporta beaucoup contre Eliman Salum, qui étoit venu me voir avant luy et avoit disposé avec moy des escalles que j'avois à établir dans le pais de Bondou. Il me demanda de ne point établir Quidira, si je voulois que [le] Bondou nous fournît des vivres, et que j'eusse à écrire au plus vite à Bouquiamou qu'on y fit arrester le charlan que j'avois fait partir pour aller à Quidira, que le commerce de Bouquiamou p[ou]r cette année vaudroit mieux que nul autre, et qu'il avoit des grandes raison pour ne pas permettre la traite ailleurs. Je vis bien que la jalousie seule contre Eliman Salum le faisoit agir de même, et fut *(sic)* contraint pour ne pas irriter cet esprit emporté d'acquiescer à ce qu'il vouloit, sur la parole qu'il me donna qu'il agiroit de toute son autorité pour rendre le commerce abondant à Bouquiamou pendant cette année, et que dans la suitte il nous aideroit à transporter notre comptoir à Quidira » (Manuscrits de la Bibl. de Rouen, coll. Coquebert de Montbret, n° 66). — A plusieurs reprises, David qualifie Eliman Maka de « maître de tout [le] Bondou » (fol. 70) « chef de Bondou » (fol. 75, 78) ; en 1751, les membres du Conseil supérieur le disent « maître de la riviere de Felemé... depuis son embouchure jusqu'à plus de dix lieues au delà de Kidira » (Arch. Ministère des Colonies, C 6, carton 13).

(1) Cacoulou ou Cacoullou est sur la « carte de la Riviell e Falémé... » (Labat : *Nouvelle Relation*..., t. IV, p. 32), le premier village de rive droite du cours d'eau appartenant au royaume de Contou. Ce village est encore signalé dans le *Voyage au pays de Bambouc*, publié sans nom d auteur en 1789, comme marquant la frontière du royaume de Macan du côté de celui de Moussa (p. 9), mais il était déjà détruit depuis l'époque de Maka Guiba (Rançon, *ouvr. cité*, p. 9 et 52). « A Kakoulou, écrit le Dr Rançon (*le Bondou*, p. 9), la Falémé est obstruée par un banc de roches qui la transforme en un véritable rapide. Pendant la saison sèche, on n'y trouve pas plus de un à deux pieds d'eau. »

(2) Nous n'avons trouvé sur aucune carte le village de Dartsalame.

(3) C'est sans doute à cet état de choses que fait allusion l'auteur du *Voyage au pays de Bambouc* quand il écrit : « Avant les incursions si

cet endroit la temoigniere[nt] baucoup (*sic*) d'empressement de nous voir établir chès eux. Ils firents (*sic*) même une asemblée (*sic*) des principaux du village et il y fut décidé que il[s] marqueroist (*sic*) l'emplacement dun comptoir au village de Canissaco ou Cacoulou, (1) et pour mieux me marquer leurs empressement de commercer avec les François, il[s] offrirent de nous payer une coutume a[n]nuelles.

» Du village de Canissaco jusqu'au marigo[t] de Dalamoulet (2), il n'y a rien de remarquable ; la riviere est toùjours n'avigable, qu'oy que plus étroitte et toùjour[s] parsemée de roches, mais faciles à éviter. Ce marigo[t] prend sa source sur une montaigne à 2 lieues à l'Este appellée Sanou Courou, au pied de laqu'elle il y a une mine d'or, que les femme[s] du village de Quemba (3) travaill[ai]ent lors que gy (*sic*) passay ; à lambouchure de ce marigo[t] dans la riviere de Féléme, lon y lave de l'or dans certains tems de l'année (notta : que de ce marigo[t] au[x] mines d'or de Natacon (4) il n'y a que 9 lieu[e]s environ). La riviere est ycy plus étroitte et toùjour[s] parsemée de roches qui ne scauroient cependant mettre obstacle au passage d'un petit chalant jusqu'au village de Dimba (5), où la rivière selargit considerablement, et forme quantité de petites isles de terre entre meslées de roches jusqu'au dessus du village de Ciella, c'est à dire pendant deux grandes lieues.

» Dans toute cette estendue, les nègres travaillent aux mines d'or et en tirent considerablement en creusent (*sic*) indifféremment le list de la

---

fréquentes des Cassous, les Bambouquins faisoient un commerce considérable en bestiaux et en or, qu'ils vendoient soit en Galam, soit en Gambie » (p. 58). Il ajoute un peu plus bas : « C'est de Bambouc que vient tout l'or que l'on traite au bas de la rivière de Gambie ; il y est apporté par les marchands Guyangars ».

(1) Sur la « Carte de la Rivière Falémé... » (Labat, t. IV, p. 32), Canissaco est distinct de Cacoullou, et porté en amont de cette localité entre deux rivières non dénommées.

(2) Ce marigot est porté sur la carte de d'Anville sous le nom de *Dalemoulet* (Labat, t. IV, p. 32).

(3) Quemba est Kéniéba, d'après Maurice Barrat (*les Mines d'or du bassin du Sénégal*, *R. Colon.*, 1896, p. 485), et coule près d'un affluent droit de la Falémé, la Senou-Kolé (rivière de l'or), qui sort du Senou ou Sanou Kourou dont parle Duliron.

(4) On sait que Natako ou Natacon était le centre de la région minière du Tambaoura.

(5) Dimba nous est inconnu, mais semble facile à localiser d'après ce que dit Duliron des petites îles qui, de ce point à Cicella ou Farabanna, partagent la rivière en un grand nombre de canaux coupés par des bancs de rochers qui laissent entre eux d'étroits passages. Là encore le Dr Rançon (*le Bondou*, p. 8) confirme pleinement l'exactitude du rapport de Duliron.

riviere, et les environs jusqu'a ce que la terre s'eboule, c'est a dire de 3 a 4 pieds de profondeur ; ils observent cependant que, plus il[s] creusent, plus la mine devient abondante, et lorsqu'il arrivent (*sic*) qu'il[s] détournent quelques (*sic*) grosse roche, et qu'il[s] creuse[nt] la terre directement dessous, ils observ[t] qu'il[s] trouvent pour Lordinaire des plus gros grains d'or et avec plus d'abondance (1). J'ay Rapporté des Echantillons de ce[t] or que j'ay Remis à M. Delabuë (*sic*), Directeur général au Sénégal, que les Negre[s] ont trouvé[s] en ma présence dans l'espace de quelque[s] minuttes En lavant simplement la terre de la mine (2).

» Les Principaux habitants du village de Cicella assurent que dans linterieur des terres il y a pareillement des mines des deux côtés de la Rivière. Au même village, lon me fit voir une (*sic*) Rocher qui rend un son comme celuy d'une cloche Lors qu'on le frappe avec un marteau ou avec une pierre. Les Nègres disent que ce Rocher renferme une mine d'argent. Ils me parurent très portés à faire alliance avec les François qui[ls] ne connoissent pas aussi particulièrement que les Anglois, avec les quels ils négosient (*sic*) ordinairement, Ils me dire[nt] même que quelque fois les capitaine[s] des vaisseaux interlopes, après avoir Remonté la rivière de Gambie, venoi[en]t par terre avec des marchandises pour faire la traitte d'or avec eux (3).

» Au Dussus (*sic*) du village de Cicella, c'est-à-dire au village de

(1) Cf. le passage suivant du *Voyage au pays de Bambouc* (Bruxelles-Paris, Dujardin-Defer de Maisonneuve, 1789, in-8°), p. 27 : « A mesure que les puits s'approfondissent, il se trouve dans les calebasses, après la lotion, plus d'émeri et plus d'or ».

(2) Nous ne savons si cet échantillon fut expédié en France; mais la chose est vraisemblable, comme on peut l'inférer de ce qui s'est passé un peu plus tard dans une circonstance analogue. « Nous vous envoyons, écrivent les membres du Conseil supérieur du Sénégal aux directeurs de la Compagnie le 20 août 1751, cy joint un morceau d'or tel qu'il s'est trouvé dans la mine de Kaygnoumaly à Tambaoura. Il a été tiré en présence d'un employé digne de foy et que nous ne croyons pas capable d'avoir voulu nous en imposer. Les nègres qui exploitent cette mine assurent qu'on en trouve de beaucoup plus gros, quoyque le cy joint pèze plus de deux gros » (Arch. Ministère des Colonies, C 6, carton 13, 1751-1753).

(3) La chose n'est pas invraisemblable ; Bruë ne signale-t-il pas la venue d'« un Anglois nommé le capitaine Agis... jusqu'à Cainoura après avoir laissé son bâtiment à Baracotta avec des fatigues qu'il n'est pas aisé d'exprimer, aiant été obligé de faire ce long chemin à pied au travers de mille difficultés » (*Nouvelle relation de l'Afrique Occidentale*, IV, p. 20-21).

Massaconco (1), la Rivière reprend son cours ; ses bords sont couverts de petits vilage[s] fort peuplés et éloignés d'une petite Lieuë les un[s] des autres. Il y en a aussi qui sont scitués sur des éminences à peu de distance de la Rivière, comme on peut le voir par la carte : presque tous ces villages sont fortifiés avec des picquets qui forment une enceinte pour les mettres a couvert des insultes des Cassoux qui sont presque toûjours en guerre avec eux (2).

» Les habitants de ce pays ne vive[nt] que de leurs travail aux mines, qui sont plus abondantes chés eux que dans aucuns endroits du Païs de Bambouc. Les Negres du bas de la Rivière de Feléme leurs aportent en eschange de leur or du mil, du Poissons (*sic*) sec et des Paignes.

» En général tous les habitants de la Rivière de Feléme aussi bien que tous ceux des Endroits ou j'ay passé mont très bien reçu, et mont tous témoigné B[e]aucoup d'empressement de nous avoir pour voisins (3).

» Voilà en peu de mot[s] les Remarques que jay faittes lorsque j'ay parcouru la rivière de Felemé, tant par terre (4), que lorsque je lay remontée avec un petit Batiment de 18 à 20 Tonneaux. J'adiouterai simplement que cette Rivière ne peut être navigable que pendant les mois de juillet, aoust, septembre et octobre pendant lequel tems il y a trois crûes d'eau consequtives, et régulièrement toutes les années, au moyen des quel[le]s lon peu[t] remonter cette rivière jusqu'au village de Dantellâ, esloigné de son embouchure de 30 Lieuës (5) en moins de 10 jours ; et pour la redessendre il n'en faut au plus que trois.

---

(1) V. la « Carte de la rivière Falémé... », au t. IV (p. 32) de la *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale.*

(2) « Les Cassous, écrit quarante ans plus tard l'auteur anonyme du *Voyage au pays de Bambouc* (p. 52), ...au nombre de quatre ou cinq cens hommes, les pillent et les brûlent presque toutes les années, sans aucune opposition. »

(3) A en croire l'auteur du *Voyage au pays de Bambouc* (p. 58), c'est pour se défendre contre les incursions des Cassous que les Bambouquins auraient « désiré avec beaucoup d'ardeur d'avoir du canon et des blancs ».

(4) C'est sans doute pour se conformer aux renseignements recueillis précédemment et desquels il résultait que, « comme ses bords sont seméz de quantité de villages qui ont des chemins de communication, on peut faire par terre aisément ce qu'on ne peut par eau qu'avec plus de difficulté » (Labat, IV, 22) que Duliron a débuté par reconnaître le pays par terre.

(5) Ce point doit être le même que celui de Dantila, « situé sur le bord de la rivière de Falémé, à 30 ou 35 lieues de son embouchure », jusqu'où s'avança en 1750 le nommé Ysact, « commandant par intérim en Galam » (Lettre du Conseil Supérieur du Sénégal, 20 août 1751. Arch. Ministère

« Il est encore a propos d'observer que pour navig[u]er facilement sur la Riviere de Felemé, il faut se servir de petits Batimens, comme double chaloupe pontée et matée à un mas, afin de profitter du peu de vent qui se fait sentir dans cette Riviere, et lon éviteres *(sic)* par là de temp[s] en tems d'aller à la cordelle et à la thouée à cause des grands arbres qui Bordes *(sic)* presque partout cette Riviere (1).

» Je souhaitte que mes peines et mes soins puissent être de quelqu utilité à la Compagnie. Elles prouveront, du moins, le zele que j'ay pour ses interets que les plus grands Dangers aux quels j'ay été Exposé pour son service (2) nont peu Rallentir, aussi bien que lattache[men]t sincère que iè conserverai toute ma vie pour elle.

» A Paris, le 15e Xbre 1749.

» Du Liron ».

---

des Colonies, C 6, carton 13, 1751-1753), — Il est porté sur la « Carte de la rivière Falémé... », un peu en amont du marigot de Dalemoulet.

(1) Cf. les renseignements donnés précédemment par le P. Labat (*Nouv. Relat. de l'Afr. Occid.*, IV, 21-22) : « Ses eaux débordent en même temps que celle[s] du Niger ; mais sa navigation en remontant est beaucoup plus difficile parce qu'elle n'a point de halage, c'est à dire que ces bords sont ou escarpez ou tellement couverts d'arbres et de grosses épines, que ni les hommes ni les bêtes ne peuvent pas les suivre et tirer les bâtimens à la cordelle. Il y a une difficulté aussi grande de vouloir la remonter à la voile, les arbres qui couvrent ses bords rompent absolument les vents, de manière qu'on est obligé de faire tout le chemin en se toüant ».

(2) Se reporter à l'anecdote racontée par Pruneau de Pommegorge que nous avons rappelée plus haut.

LE MIROIR D'ENCRE DANS LA MAGIE ARABE

I

Le principe

Les psychologues et les historiens ne craignent plus d'aborder, aujourd'hui, l'étude documentée des procédés magiques regardés il n'y a pas encore bien longtemps comme indignes d'une attention sérieuse. On a des histoires récentes de la magie assyrienne, égyptienne, hindoue, etc., et celle des Arabes aura certainement son tour. En attendant ici l'intervention d'un arabisant autorisé, il ne sera peut-être pas mauvais de toucher un peu à la question et d'indiquer par un exemple le motif qui fait son intérêt.

Ce motif est que la magie a pour support et prétexte les phénomènes d'hypnose, de suggestion, d'hallucination, etc., soumis depuis peu à l'examen des cliniques médicales comme des laboratoires psychologiques. On a reconnu en effet que l'âme humaine possède une étendue et un pouvoir encore mal expliqués qui révèlent en elle, dans certains cas, une sorte d'*homme magique*, apte à recevoir ou à exercer des influences exceptionnelles.

Il est facile de s'assurer que les Arabes des époques islamique et antéislamique connaissaient les forces obscures dont il s'agit, l'intuition, le rêve, la vision, l'extase, l'insensibilité à la douleur, et le pouvoir du regard, du geste ou de la parole, en un mot, les obsessions intérieures et extérieures, toutes les têtes de ligne de la magie.

Ils aimaient à qualifier l'éloquence (1) ou la parole (2) de magie, de magie permise, notamment, سحر حلال, la poésie aussi (3), véritable

(1) Al-Mostatraf, traduction G. Rat, t. I, p. 82, ch. VI, section II.
(2) Hariri, Séance IX, dans Silvestre de Sacy, Chrestomathie arabe, t. III, p. 215 et 229.
(3) Ibn Khallikan, traduction de Slane, t. II, p. 284, 456, 483, etc.; Mostatraf, ch. LXX, t. II, p. 414; etc.

incantation (1), ce qui porta malheur à un de ses adeptes. jeté dans le Nil en 950 par un habitant du Caire : celui-ci voyant le poète El Motadi réciter des vers près du nilomètre, s'imagina que c'était une conjuration pour empêcher la crue (2). Non moins que le vin dont l'amateur semblait une « victime des sorcières » (3), l'amour était d'essence magique (4) et les regards passionnés produisaient une sorte de fascination. Masculine ou féminine, la beauté arabe avait des yeux de magicienne, سحرها النظر (5). « C'est dans la fascination de ses yeux que les antilopes ont puisé la leur (6). » — « Les docteurs versés dans la science de la magie citent comme autorité ses regards (7) ». — « Ses yeux possèdent un charme puissant : si Harout l'eût vu, il eût pris de lui des leçons de magie (8). » — « Harout lui même », l'un des deux anges magiciens de Babylone » reconnaît que le pouvoir de la magie n'est dérivé que de ses yeux (9) ».

Les amants se visitaient en rêve (10) ». — « Je passe toute la journée sans la voir, mais la nuit mon âme et la sienne se rencontrent en songe (11) ». — « Elle dit à l'image chérie qui était venue me voir en songe, puis avait disparu : je t'en conjure, au nom de Dieu, veuille bien me faire la description de sa personne, sans rien retrancher ni ajouter (12). » Un poète se plaint en ces termes : « Ton image que je vois dans mes rêves, sait mieux que toi-même combien je t'aime, et est plus compatissante que toi pour ton amant affligé (13). » En décrivant l'image, *tâif*, طيف, vue de la sorte, le chérif El Mortada (966-1044), « déploie un grand talent et revient souvent sur le même sujet (14) ».

Cette hyperbole poétique est devenue historiquement l'anecdote sui-

---

(1) Mostatraf, ch. IX, t. I, p. 207, et *Journal Asiatique*, 1881, p. 21, Clément Huart, La poétesse Fadl.
(2) D'Herbelot, Bibliothèque orientale, La Haye, 1778, t. III, p. 39-40.
(3) Clément Huart, Littérature arabe, p. 73.
(4) Ibn Khallikan, t. II, p. 669, et Maçoudi, Les Prairies d'or, traduction Barbier de Meynard, t. VI, p. 369.
(5) Barbier de Meynard, Le Seïd Himyarite, *Journal Asiatique*, août-septembre 1874, p. 234.
(6) Mostatraf, t. II, p. 508, ch. LXXII.
(7) Id , t. II, p. 464, ch. LXXII.
(8) Ibn el-Fared, traduction S. de Sacy, Chrestomathie arabe, t. III, p. 123 et 142 ; cf. Koran, II, 96.
(9) Ibn Khallikan, t. II, p. 274.
(10) Diwan d'Ibn el-Fared, v.
(11) Mostatraf, t. I, p. 204, ch. IX.
(12) Mostatraf, t. II, p. 472, ch. LXXII ; cf. id., p. 485 et 492.
(13) Ibn Khallikan, t. II, p. 148.
(14) Id., p. 256.

vante : le khalife abbasside Motewekkil, successeur de Watik (232-247 de l'hégire), aimait beaucoup une de ses esclaves, la chanteuse Mahboubeh, l'une des poétesses du Kitab el Agani, qui devint célèbre par le chagrin que lui causa la mort de son maître. S'étant une fois brouillé avec elle, il rêva ensuite qu'ils se réconciliaient, cependant qu'elle faisait de son côté le même rêve, la même nuit. « Qui implorera en ma faveur, disait-elle au réveil, un roi qui m'a visitée en songe et qui m'a pardonné (1) ? ».

La même transmission de pensée avait lieu entre amis, comme quand Omar, le khalife, eut le pressentiment du danger couru par un général, et l'avertit par une vision de se retirer sur une colline (2). Le poète El Bohtori, contemporain de Motewekkil, disait au sujet d'un de ses confrères, dans son diwan : « J'ai passé la nuit à montrer un sentiment (de tristesse pour ton absence) et à en cacher un autre (de joie) causé par la présence de ton image que tu m'as envoyée (pour me consoler en songe) (3). » On attribualt au Prophète cette maxime que « les âmes de deux bons croyants sympathisent entre elles à une journée de distance, bien que l'une et l'autre ne se soient jamais vues (4) ».

A plus forte raison, le toucher avait-il son influence, qu'il eût lieu par la main, la salive, l'odeur, le souffle, le vêtement, le bâton, ou comme on l'a déjà vu, par le regard. Mahomet qui recommandait pour la prière le contact d'épaule à épaule et de pied à pied (5), guérissait en touchant de sa salive ou de sa main (6) ; aussi recueillait-on ses crachats, ses cheveux (7), sans compter qu'on buvait l'eau de ses ablutions (8), pratique usitée d'ailleurs par les hôtes d'un personnage vénéré (9). On lit dans Ibn Batoutah (10), relativement à l'effet bon ou mauvais des regards, que la femme d'un émir des Abbassides ne voulut plus porter un beau vêtement à elle qui avait été vu par le khalife : « Je ne revêtirai point, dit-elle, un habit sur lequel est tombé le regard d'un homme qui n'est point au nombre de ceux dont le mariage avec moi est défendu » ; elle le fit vendre et le prix servit à bâtir une mosquée. Le même auteur mentionne un saint, quelque peu original, il est vrai, qui ne voulait prendre la main

(1) Maçoudi, t. VII, p. 281-286 ; cf. Mostatraf, t. II, p. 402.
(2) Ibn Khaldoun, Prolégomènes, traduction de Slane, t. I, p. 228.
(3) Ibn Khallikan, t. II, p. 358.
(4) Mostatraf, t. I, p. 381.
(5) Bokhari, traduction Houdas et Marçais, t. I, p. 243.
(6) Id., p. 300 et Mostatraf, t. I, p. 701.
(7) Gagnier, Vita Mohammedis, p. 131.
(8) Bokhari, t. I, p. 96.
(9) Id., p. 83.
(10) Traduction Defrémery et Sanguinetti, t. III, p. 60 et 61.

de personne, ni même se laisser approcher: « lorsque son vêtement a touché celui de quelqu'un, il le lave (1) ». Par contre, un ismaïlien vénéré payait ses serviteurs en leur donnant ses vieux habits.

II

Anciens auteurs

On voit jusqu'à quel point les Arabes avaient le sentiment, dès le principe, des transmissions de pensée et d'influence : aussi les utilisaient-ils dans un certain nombre de procédés magiques, pour activer l'action des stimulants propres à éveiller la clairvoyance, c'est-à-dire provoquer l'hypnose. Un des exemples les plus accessibles et les plus connus de cette combinaison est assurément fourni par l'emploi de ce qu'on appelle le miroir d'encre. Pour notoire qu'elle soit, la pratique ne semble pas moins bonne à signaler, puisqu'elle permet de suivre et d'apprécier la marche d'une opération magique dans ses détails essentiels.

La consultation du miroir d'encre consiste à faire regarder dans une tache d'encre par un enfant, qui devra y voir différentes scènes ou personnes. C'est une variante de la divination si ancienne et si célèbre par la coupe, l'eau, le miroir, le foie, etc. On sait que Joseph avait une coupe d'argent par laquelle il devinait infailliblement, de même que Djemschid, « le Salomon des Perses, connaissant par sa coupe les choses naturelles et mêmes surnaturelles (2) ».

Des procédés analogues ont été mis en pratique chez les Assyriens, les Grecs, les Romains, les différents peuples de l'Europe, les Hindous, les Mexicains, les sauvages ; il serait fastidieux d'en relever les indices après les savants qui l'ont déjà entrepris, par exemple, Maury, dans la Magie et l'Astrologie, Reinaud, dans les Monuments du cabinet du duc de Blacas, et Miss Goodrich Freer dans les Proceedings of the Society for Psychical Rescareh.

Toutefois, les procédés des anciens Égyptiens se rapprochent assez de ceux des Arabes pour qu'il soit bon de les signaler ici. Suivant Pline, ils

---

(1) Ibn Batoutah, t. III, p. 135.

(2) Garcin de Tassy, *Journal Asiatique*, 1823, t. III. La pièce d'or, séance de Hariri, p. 208, note; cf. Reinaud, Description des monuments musulmans du cabinet du duc de Blacas, 1828, t. II, p. 419, et d'Herbelot, Bibliothèque orientale, t. II, 1777, p. 127-128.

se servaient de vases en argent noirci pour consulter Anubis, l'un des dieux infernaux : « Tingit et Ægyptus argentum ut in vasis Anubidem suum spectet (1) ». En effet, d'après les papyrus de l'époque gréco-romaine dont M. Griffith vient de donner une traduction suivie, le magicien faisait regarder dans un vase par un enfant qui évoquait Anubis. « Tu dis au petit enfant : Que je dise ceci à Anubis, à savoir : Amène-moi ma barque à l'intérieur, pour les dieux, afin qu'ils se réunissent. — Tu dis : apporte du vin à l'intérieur. Montre-le aux dieux. Apporte des pains à l'intérieur, pour qu'ils mangent et boivent ! Qu'ils fassent un bon jour (un jour heureux) ! — Ils le font. » Les dieux rendus ainsi propices, on interrogeait Anubis sur ce que l'on désirait savoir : « car c'est le dieu qui me répond (2) ». On retrouvera une mise en scène analogue dans l'évocation par le miroir d'encre.

Après l'hégire, les Arabes crurent voir des miroirs magiques un peu partout, notamment dans les principales villes de l'Égypte, comme Alexandrie dont le miroir, c'est-à-dire le phare, passait pour signaler l'approche des ennemis. A Babylone, un miroir faisait voir les absents (3). Bekri prétend qu'il existait dans l'Afrique byzantine, à Sicca Veneria (le Mostatraf (4) dit la même chose de Césarée), un grand miroir servant à faire reconnaître les femmes chastes, propriété qu'avait pour les Grecs la fontaine d'Artémis, à Ephèse (5), et pour les conteurs arabes le miroir portatif dont il est parlé dans le conte égyptien de Zeyn Alasnam. (Le texte de ce conte, connu de Galland, a été retrouvé par M. Zotenberg et publié par Mlle Groff).

Dans les autres contes des *Mille et une nuits*, la *Lampe* et l'*Anneau* ont aussi un pouvoir surnaturel, dû à des esprits attachés, croyait-on, à l'objet même, qui est brillant (6). » O mon maître, dit une dame au possesseur d'un anneau magique, ne vois-tu pas l'homme qui nous regarde ! Je te supplie par Allah de me cacher à ses yeux. — Là-dessus il se mit en colère et dit : Où est cet homme ? Elle répondit : Vois, il est dans la pierre de l'anneau, qui passe sa tête et regarde. — Alors il s'imagina que c'était l'esclave de l'anneau qui les regardait, il se mit à rire et dit : Ne crains rien, c'est l'esclave de l'anneau et il est à mon service (7). »

---

(1) xxxiii, 46.

(2) Revillout, *Revue égyptologique*, ii, p. 272.

(3) Mostatraf, t. ii, p. 383.

(4) Id., p. 362.

(5) Achille Tatius, viii, 12.

(6) Cf. Borderland, i, 1893, Miss X., The art of crystal-gazing, p. 123 et 127 et More about crystal-gazing, p. 237.

(7) Traduction Lane, t. iii, 1860, p. 658 ; cf. Traduction Mardrus, t. xvi, 1904, p. 77-95.

Les esprits de ce genre sont plutôt employés par les magiciens des *Mille et une nuits* à des actes de force qu'à des faits de divination ; toutefois, au même recueil, la fantasmagorie spéciale évoquée par le miroir d'encre n'en apparaît pas moins avec ses détails les plus caractéristiques, sans qu'il soit question encore de la tache d'encre. C'est dans l'histoire de Mohammed, sultan du Caire, traduite par Burton. Là, un Maugrébin écrit un billet qu'il donne un soir au narrateur en lui prescrivant d'attendre ce qui se passera : au bout de quelque temps survient un pompeux défilé où figure le roi des Djins, à qui la lettre doit être remise pour qu'il amène la fille du sultan du Caire. Burton ajoute en note :

« Le sultan des Djinns précédé par des balayeurs, des porte-étendards et des gens qui dressent une tente, se présente toujours dans la forme de seconde vue appelée par les Égyptiens *Darb et Mandel* (1), l'art de tracer le cercle magique dans lequel se tient l'enchanteur lorsqu'il évoque les esprits. Lane (*Modern Égyptians*, chap. XII), a le premier rendu célèbre en Europe le « Magicien du Caire », mais Herklots et d'autres avaient décrit une pratique du même genre usitée dans l'Inde plusieurs années avant lui (2). »

L'assertion relative à la priorité de Lane, quant au magicien du Caire, n'est pas tout à fait exacte. Au moins le comte de Laborde a-t-il signalé ce Harvi dans une publication antérieure à celle de Lane.

Les grands auteurs arabes de la bonne époque n'ont guère parlé de la divination obtenue ainsi. Ibn Khaldoun, cependant, mentionne la vision dans le vase d'eau, et Reinaud, d'après un traité arabe dont il ne donne pas la date, s'exprime de la manière suivante au sujet des miroirs magiques : « Ces sortes de miroirs » — on peut produire le même effet avec une simple plaque, ajoute l'auteur — « servent à faire apparaître les anges et les archanges, et à obtenir d'eux les choses qu'on désire. Si l'on est dans le besoin, dit l'auteur déjà cité, on écrira sur les bords d'un miroir les noms des quatre archanges Gabriel, Michel, Azrael et Asrafel, avec ces mots de l'Alcoran relatifs à la toute puissance de Dieu :

La parole est véritable et à lui est le pouvoir.

On parfumera de plus le miroir ; on jeûnera pendant 7 jours, on gardera la plus sévère retraite ; on chargera ensuite quelqu'un, un homme, une femme, un enfant, n'importe, de tenir le miroir, ou, si l'on n'a personne auprès de soi, on le tiendra soi-même ; on récitera enfin certaines prières ; aussitôt l'ange se montrera dans le miroir, et l'on pourra lui exposer ses

---

(1) Cf. Ibn Khaldoun, Prolégomènes, traduction de Slane, t. II, p. 206, et Mostatraf, t. II, p. 330.

(2) Burton, The Thousand and one Nights, Supplemental Nights, t. IV, p. 44.

demandes. » Renaud cite encore un roman persan, dont il ne donne pas la date non plus, Le Printemps de la Science, où il est « fait mention d'un miroir enduit d'encre, qui. présenté devant quelqu'un, indiquait tout ce qu'on désirait savoir de lui (1). »

Il est à remarquer, en dehors de la magie, que l'idée du miroir paraît avoir exercé une sorte de fascination spéciale sur les mystiques musulmans, comme il est facile d'en juger par le Mesnevi de Djelaleddin. Un poète turc dit en ce sens : « lorsque j'aurai été éclairé des lumières du ciel, mon âme deviendra le miroir du monde, dans lequel je découvrirai les secrets les plus cachés (2). »

Mais tout ceci est métaphorique. Par contre, on peut lire dans Léon l'Africain la manière dont la véritable opération magique se pratiquait de son temps. Quelques devins dit-il, « mettant de l'eau dans un bassin de verre, et avec une goutte d'huile qui la rend transparante (*sic*) comme un miroir d'acier, disent qu'ils voient passer les diables à grands escadrons, venant les uns par mer et les autres par terre ressemblant un gros exercite d'hommes d'armes, lorsqu'ils se veulent camper et tendre les pavillons, et, à l'heure qu'ils les voient arrêtés, les interrogent des choses de quoi ils veulent être pleinement informés, à quoi les esprits leur font réponse avec quelques mouvements d'yeux ou de mains, qui donnent assez à connoître combien sont dépourvus de sens ceux qui y ajoutent foi.

« Aucune fois ils mettent le vase entre les mains d'un enfant de huit à neuf ans, auquel ils demandent s'il n'a point aperçu tel ou tel démon, et le petit enfant, aussi simple que jeune, leur répond que oui, sans que toutefois ils le laissent répondre qu'ils ne l'aient premièrement embouché, et vous assure qu'il s'en trouve quelques-uns tant fous et hébétés, qu'ils croient à tout, qui est cause de leur y faire dépendre un grand argent (3). ».

L'huile joue là le rôle de l'encre. Au siècle suivant, de Maillet, consul de France en Égypte du temps de Louis XIV, assista à une séance (manquée il est vrai), dont la mise en scène est bien celle du miroir d'encre :

« Un Effendi de considération, et homme d'esprit, m'avoit invité à l'aller voir, et pour m'y engager, il m'avoit promis en riant de me faire parler au diable au cas que je fusse curieux d'une pareille conversation. Je n'eus garde de manquer une occasion de cette nature, et je me rendis chez l'Effendi suivi de toute la Nation qui ayant été informée de ce qui

---

(1) Description des monuments musulmans du cabinet du duc de Blacas, t. II, p. 401-402; cf. Proceedings of the Society of Biblical Archæology, 1900, p. 330.

(2) D'Herbelot, Bibliothèque orientale, t II, 1777, p. 178.

(3) Léon l'Africain, De L'Afrique, traduction de Jean Temporal, édition d'août 1830, t. I, p. 400-401.

devoit se passer, m'avoit prié de permettre qu'elle m'accompagnât. Le Magicien qu'on disoit être maître des Diables, et le sorcier le plus sorcier qui fût en Égypte, ne tarda guère à paroître. Il portoit à la main un vieux livre, une petite baguette, et quelques morceaux de papier. A tout cela il joignit une graine qu'il tira de sa poche. Avec ce bel attirail, et une mine très magicienne, cet homme me fit demander d'abord dans quelle personne de la compagnie je voulois qu'il fît passer le Diable. Je jettai aussitôt les yeux sur un jeune Esclave de la maison, qui s'offrit lui-même de fort bonne grâce ; mais la conjuration n'ayant produit aucun effet sur lui, je priai le Magicien de s'adresser à un autre Esclave encore plus jeune que je lui indiquai.

« L'Égyptien obéit, et prenant la main de l'enfant, il commença comme il avoit fait au premier, par y tracer quelques figures. Ensuite il lui ordonna de la tenir sur un réchaut plein de feu, où il jettoit de tems en tems de sa graine et des parfums. Après ces préparatifs, il posa sa main sur la tête de l'enfant, et commença à marmotter d'un air terrible certaines paroles, qu'il prononçoit en se frottant les dents avec sa baguette, et faisant des grimaces, capables de donner l'épouvante au Diable même, qu'il prétendoit évoquer. On m'a rapporté depuis (car il parloit arabe) qu'il disoit au Diable : *Es-tu Musulman ? Je te conjure par Mahomet et par la suite de ses Saints. Es-tu Juif ? Je te conjure par Moïse, par Aaron, etc. Es-tu chrétien ? Je te conjure par Jésus, par Marie et par les autres Saints de sa croyance.*

« Après cela il se mit à marcher sur lesmains, et s'approcha de l'enfant, qui, ennuyé par la longueur de cette cérémonie, s'étoit assoupi sous le linge dont on l'avoit couvert. Là il lui dit quelques paroles à l'oreille. Enfin, pour ne point vous fatiguer du récit de cent autres impertinences pareilles, vous sçaurez que le diable ne voulut jamais obéïr au prétendu magicien, qui crut se tirer habilement d'affaire, en nous disant que le démon de la nuit du mercredi étoit extrêmement obstiné, car vous remarquerez que cette scène se passa un mardi au soir. Il ajouta qu'il y avoit dans l'assemblée des personnes qui sentoient le vin, odeur, disoit-il, que cet esprit haïssoit par dessus toutes choses (1) ».

---

(1) Description de l'Égypte, La Haye, 1740, t. II, p. 167-168.

III

Auteurs récents

Les descriptions plus récentes dues à de Laborde et à Lane ont un intérêt tout particulier, ici, grâce aux renseignements précis qu'elles fournissent sur le miroir d'encre proprement dit.

De Laborde a publié la sienne, en premier lieu, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* (août 1833), analysé depuis par Gœrres dans sa *Mystique* (1), et en second lieu, avec d'autres détails, en 1841, dans une brochure tirée à 25 exemplaires seulement. La relation de Lane a paru en 1837, dans son ouvrage intitulé *An Account of the Manners and Customs of the modern Egyptians written in Egypt during the years 1833-34, and-35*. Comme le livre de Lane n'a pas été traduit en français et que la brochure du comte de Laborde est très rare, il ne sera peut-être pas inutile de reproduire ici, en les abrégeant toutes les fois qu'il sera possible de le faire, les données réunies par ces deux auteurs sur le fait particulier de « l'apparition dans le creux de la main ».

« J'étais, dit de Laborde, établi au Caire depuis plusieurs mois (1827), quand je fus averti un matin par lord Prudhoe, qu'un Algérien, sorcier de son métier, devait venir chez lui pour lui montrer un tour de magie qu'on disait extraordinaire. Bien que j'eusse alors peu de confiance dans la magie orientale, j'acceptai l'invitation. »

Cet Algérien, nommé Achmed, était « un homme grand et beau, portant turban vert et benisch de même couleur..... Il avait une physionomie douce et affable, quoique sérieuse, un regard vif, perçant, je dirai même accablant, et qu'il semblait éviter de fixer. » On fit cercle autour de lui, pendant qu'il regardait avec attention un jeune européen de onze ans, sachant l'arabe : il le fit asseoir à ses côtés.

---

(1) La Mystique divine, naturelle, et diabolique, traduction Charles Sainte-Foi, t. IV, 1862, p. 122-127.

14

« Achmed, remarquant son inquiétude au moment où il tirait de son écritoire sa plume de jonc, lui dit : « N'aie pas peur, enfant, je vais t'écrire quelques mots dans la main, tu y regarderas, et voilà tout. » L'enfant se remit de sa frayeur, et l'Algérien lui traça dans la main un carré entremêlé bizarrement de lettres et de chiffres, versa au milieu une encre épaisse, et lui dit de chercher le reflet de son visage. L'enfant répondit qu'il le voyait. Le magicien demanda un réchaud, qui fut apporté sur-le-champ, et déroula trois petits cornets de papier qui contenaient différents ingrédients qu'il jeta en proportion calculée sur le feu. Il l'engagea à chercher dans l'encre le reflet de ses yeux, à regarder bien attentivement et à l'avertir dès qu'il verrait paraître un soldat turc balayant une place. L'enfant baissa la tête, les parfums pétillèrent au milieu des charbons, et le magicien d'abord à voix basse, puis l'élevant davantage, prononça une kyrielle de mots dont à peine quelques-uns arrivèrent distinctement à nos oreilles.

« Le silence était profond ; l'enfant avait les yeux fixés sur sa main ; la fumée s'éleva en larges flocons, répandant une odeur forte et aromatique ; et Achmed, impassible dans son sérieux, semblait vouloir stimuler de sa voix, qui de douce devenait saccadée, bruyante, une apparition trop tardive ; quand tout à coup, jetant sa tête en arrière, poussant des cris et pleurant amèrement, l'enfant nous dit, à travers les sanglots qui le suffoquaient, qu'il ne voulait plus regarder, qu'il avait vu une figure affreuse ; il semblait terrifié. L'Algérien n'en parut point étonné, et dit simplement : « Cet enfant a eu peur, laissez-le ; en le forçant on pourrait lui frapper trop vivement l'imagination. »

» On amena un petit Arabe au service de la maison, et qui n'avait jamais vu ni rencontré le magicien ; peu intimidé de ce qui venait de se passer, il se prêta gaiement aux préparatifs, et fixa bientôt ses regards dans le creux de sa main, sur le reflet de sa figure qu'on apercevait même de côté, vacillant dans l'encre.

» Les parfums recommencèrent à s'élever en fumée épaisse, et les prières, en forme d'un chant monotone, se renforçant et diminuant par intervalle, semblaient devoir soutenir son attention. « Le voilà ! » s'écria-t-il ; et nous remarquâmes tous l'émotion soudaine et plus vive avec laquelle il porta ses regards sur le centre des signes magiques. « Comment est-il habillé ? — Il a une veste rouge, brodée d'or, un turban alépin et des pistolets à la ceinture. — Que fait-il ? — Il balaye une place devant une grande tente, si riche, si belle ! elle est rayée de rouge et de vert, avec des boules d'or en haut. — Regardez, qui vient à présent ? — C'est le sultan suivi de tout son monde. Oh ! que c'est beau ! » Et l'enfant regardait à droite et à gauche comme dans les verres d'un optique dont on cherche à étendre l'espace, et avec tout l'intérêt qu'avait pour lui ce spectacle qu'il semblait faire passer dans la vivante et naïve exactitude

de ses réponses. « Comment est son cheval ? — Blanc, avec des plumes sur la tête. — Et le sultan ? — Il a une barbe noire, un benisch vert. » Venait ensuite une longue description du cortège, avec des détails circonstanciés, des particularités inaperçues, enfin toute une précision apparente qui ne pouvait laisser aucun doute que le spectacle qu'il racontait était réellement là sous les yeux. En définitive, le sultan s'était assis dans sa tente, on lui avait apporté la pipe, tout le monde était à l'entour.

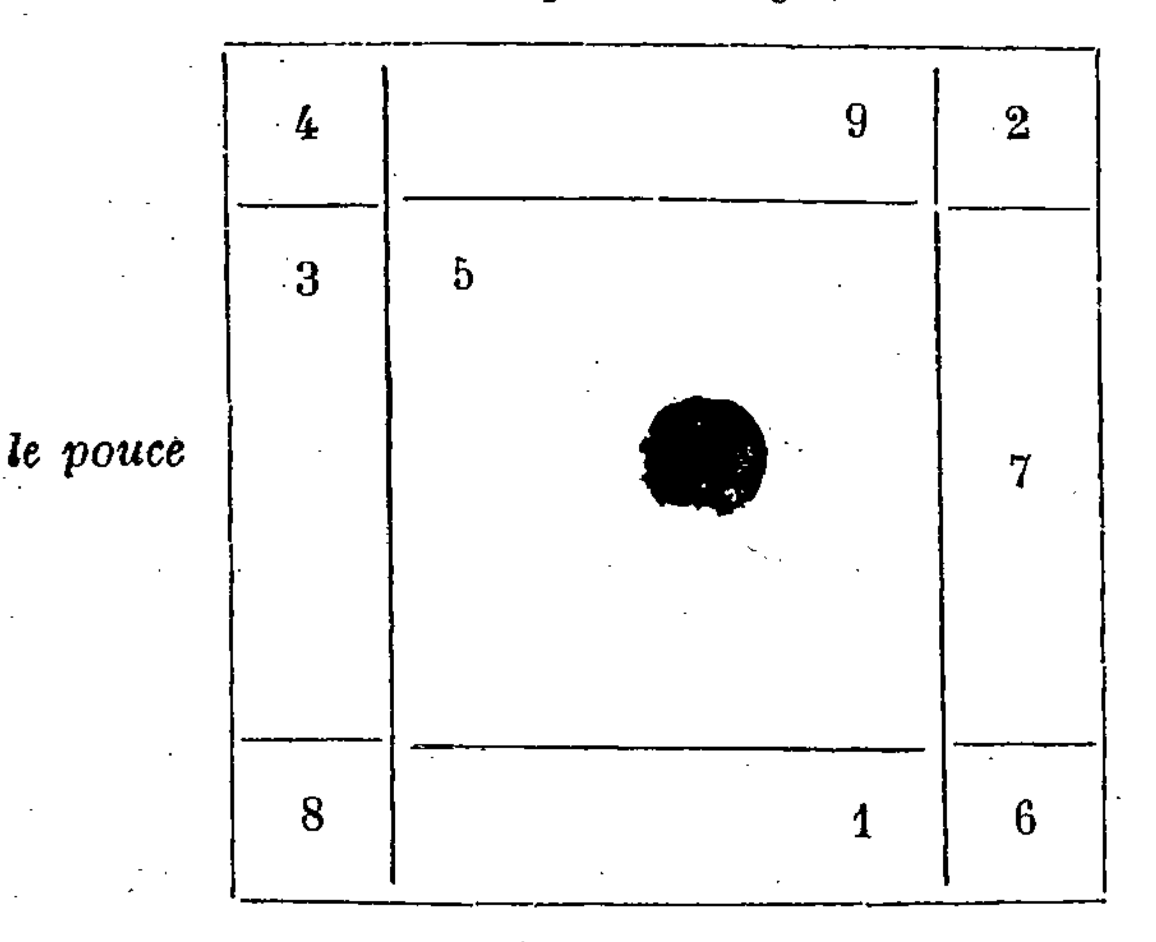
« Maintenant, messieurs, dit l'Algérien tranquillement, nommez les personnes que vous désirez faire paraître, avec soin seulement de bien articuler les noms, afin qu'il ne puisse y avoir d'erreur ». Nous nous regardâmes tous, et, comme toujours, dans ces moments, personne ne retrouva un nom dans sa mémoire. « Shakespeare », dit enfin le compagnon de voyage de lord Prudhoe, le major Félix. « Ordonnez au soldat d'amener Shakespeare », dit l'Algérien. « Amène Shakespeare », cria le petit d'une voix de maître. « Le voilà », ajouta-t-il après le temps nécessaire pour écouter quelques-unes des formules inintelligibles du sorcier.

« ..... Nous fîmes encore paraître plusieurs personnes, et chaque réponse, au milieu de son irrégularité, nous laissait toujours une profonde impression. Enfin le magicien nous avertit que l'enfant se fatiguait ; il lui releva la tête en lui appliquant ses pouces sur les yeux, et en prononçant des prières, puis il le laissa. L'enfant était comme ivre, ses yeux n'avaient point une direction fixe, son front était couvert de sueur, tout son être semblait violemment attaqué. Cependant il se remit peu à peu, devint gai, content de ce qu'il avait vu ; il se plaisait à le raconter. »

Désireux de posséder le secret du miroir d'encre, de Laborde se rendit le lendemain chez Achmed, qui habitait près de la mosquée El Azhar. « Il nous raconta qu'il tenait sa science de deux cheicks célèbres de son pays, et ajouta qu'il ne nous avait montré que bien peu de ce qu'il pouvait faire. »

L'achat du secret conclu moyennant trente piastres d'Espagne, « il fit monter son petit garçon et prépara, pendant que nous fumions, tous les ingrédients nécessaires à son opération. Après avoir coupé dans un grand rouleau un petit morceau de papier, il traça dessus les signes à dessiner dans la main et les lettres qui y ont rapport ; puis, après un moment d'hésitation, il me le donna ».

En voici le schéma :



On voit que c'est un carré (le même que celui de Lane), ayant la tache d'encre au milieu avec différents chiffres autour d'elle. Ces chiffres, additionnés en ligne horizontale, verticale et diagonale, donnent toujours la même somme, 15, formule crue d'une grande puissance (1).

» L'Algérien opéra sur son enfant devant moi. Ce petit garçon en avait une telle habitude, que les apparitions se succédaient sans difficulté. Il nous raconta des choses fort extraordinaires, et dans lesquelles on remarquait une originalité qui ôtait toute crainte de supercherie.

» Je me retirai avec promesse de revenir le lendemain, sachant de mémoire les prières et les signes à tracer. Je fus donc toute la soirée occupé à me balancer sur mon divan pour atteindre, autant que possible, le ton de voix et la mesure cadencée. J'opérai moi-même le lendemain devant Achmed avec beaucoup de succès, et toute l'émotion que peut donner le pouvoir étrange qu'il venait de me communiquer. »

Obligé de partir quelques jours après pour Alexandrie, « sur le bateau je fis deux expériences qui réussirent complètement, à la grande admiration de mes matelots ». Mêmes réussites à Alexandrie, et ensuite au Caire.

« En 1837, M. Lane, dans son excellent ouvrage sur les mœurs des Égyptiens, répéta les faits mentionnés ci-dessus..... ; il en confirma

(1) Cf. Reinaud, t. II, p. 252, et Shaw, *Voyage*, traduction française, t. I, p. 345-346.

l'exactitude. On voit, dans son récit, que le magicien se nomme Cheick-Abd-el-Kader-el-Mougreby, et que ce singulier personnage vit encore au Caire. » Outre le carré, Lane donne le fac-simile « des prières écrites par le Cheick » et les traduit ainsi :

« Turshoon ! Turioo'shoon ! Descends ! Descends ! Assiste à l'expérience. — Où sont allés le prince et ses troupes ? — Où est El-Ahh'mar, le prince et ses troupes ? — Assiste à l'expérience, serviteur de ces noms !

» Et ceci est le congé, et nous avons enlevé ton voile, et que ta vue aujourd'hui soit perçante ! Correct, correct. »

De Laborde propose une traduction assez différente :

« Therscho ! Theryouscho ! faites descendre. Faites descendre, faites venir le fils du Doré, l'Émir et ses troupes, le fils du Rouge, l'Émir et ses troupes, amène à l'expérience les serviteurs de ces génies. Et ceci est l'enlèvement du voile, nous avons enlevé ton voile. Que tes regards soient aujourd'hui perçants. — Sois exact, sois précis. »

« Je dois à l'obligeance de M. Reinaud la communication d'un manuscrit turc qui m'a fourni la traduction du fils du Doré et du fils du Rouge. » C'est un traité astronomique et astrologique, datant de 1582. « Selon l'auteur, il y a dix-huit prophètes, par les noms desquels on tire des horoscopes ; dans ce nombre, il compte Choayb (Jéthro) et Moïse. Il y a en outre des génies, et parmi eux il en appelle un le génie Rouge et l'autre le génie Doré. L'un et l'autre, représentés selon leur titre, répondent aux invocations (1) ».

Lane rapporte, d'autre part, qu'à son premier voyage en Égypte (1825), il vit le magicien 'Achmed opérer avec succès chez le consul général anglais, Salt. A son second voyage, Osman, interprète du consulat britannique, lui amena le personnage.

« Je lui fixai un jour, dit Lane, pour venir me voir et me donner une preuve de l'habileté qui l'avait rendu si fameux. Il arriva en temps voulu vers deux heures de l'après-midi, mais il semblait mal à l'aise ; il regardait souvent le ciel par la fenêtre et il fit la remarque que le temps n'était pas favorable ; il était lourd et nuageux, avec un vent violent. Le magicien opéra sur trois enfants, l'un après l'autre. Avec le premier, il y eut une réussite partielle, mais avec les deux autres, l'échec fut complet. Le magicien dit qu'il ne pouvait rien faire de plus ce jour-là, et qu'il reviendrait dans la soirée d'un des jours suivants. Il tint sa promesse et reconnut que le temps était favorable.....

---

(1) *Recherches sur ce qu'il s'est conservé dans l'Égypte moderne de la science des anciens magiciens*, par Léon de Laborde, Paris, chez Jules Renouard et Cie, rue de Tournon, 1841, in-4°, 23 pages ; cf. *id.*, *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres*, 1842, p. 23 et suivantes.

» ..... Il me déclara qu'il opérait ses prodiges par l'action des *bons* esprits ; mais à d'autres il avait dit le contraire, que sa magie était satanique.

» En faisant ses préparatifs pour l'essai du miroir d'encre magique, qui s'appelle ici, comme quelques autres opérations de nature semblable, « *darb-el-mandel* », le magicien me demanda d'abord un calame et de l'encre, une feuille de papier et une paire de ciseaux ; puis, après avoir coupé un petit bout de papier, il écrivit dessus certaines formules d'évocation, ainsi qu'un autre charme par le moyen duquel il prétend atteindre le but de l'expérience. Il n'essaya pas de me cacher ces formules ; et sur la demande que je lui fis de m'en donner la copie, il y consentit volontiers et me les écrivit tout de suite, m'expliquant en même temps que l'objet qu'il avait en vue s'accomplissait par l'influence des deux premiers mots Tarshun et Taryoushun (ou Tarsh et Taryoush, car la finale *un* est la marque du nominatif) : ces mots, dit-il, étaient les noms de deux génies, ses « esprits familiers ». Je comparai les copies avec les originaux et je trouvai qu'ils concordaient exactement. »

Ce sont les textes transcrits et traduits par de Laborde. Reinaud donne les noms de deux autres anges, ou démons, Thaboukh et Thetheboukh, qu'on pouvait évoquer de même en brûlant des parfums, genre de conjuration nommé *Kesme*, قسم (1).

« Après les avoir écrits (ces textes), le magicien sépara le papier contenant les formules d'évocation de celui sur lequel était écrit l'autre charme, et coupa le premier en trois morceaux. Il m'expliqua alors que le but du dernier charme (qui contient une partie de la sourate Kaf, ou chapitre 50 du Koran), était d'ouvrir les yeux de l'enfant d'une manière surnaturelle, pour faire pénétrer sa vue dans ce qui est pour nous le monde invisible.

» J'avais préparé, sur les indications du magicien, un peu d'encens et de graines de coriandre (il y fait ajouter généralement un peu de benjoin) et un réchaud avec quelques charbons allumés. Ces objets furent alors apportés dans la chambre en même temps qu'on y faisait entrer l'enfant qui devait servir à l'expérience ; il l'avait appelé, suivant mon désir, parmi quelques autres enfants qui passaient dans la rue en revenant d'une manufacture ; et il avait environ huit ou neuf ans. En réponse à une demande que je lui fis de m'indiquer les personnes qui pouvaient voir dans le miroir d'encre, le magicien dit que c'étaient un enfant impubère, une vierge, une esclave noire et une femme enceinte. Le réchaud fut placé devant lui et l'enfant, et ce dernier assis sur un siège. Le magicien demanda alors que mon domestique mît de l'encens et des graines de

(1) Reinaud, t. II, p. 248.

coriandre dans le réchaud ; ensuite, tenant la main droite de l'enfant, il y traça un carré magique » — celui qu'a publié de Laborde —. « Les signes qu'il contient sont des chiffres arabes. Au milieu, il versa un peu d'encre, pria l'enfant d'y regarder et lui demanda s'il pouvait y voir le reflet de sa propre figure ; l'enfant répondit qu'il s'y voyait très bien. Le magicien, tenant tout le temps la main de l'enfant, lui dit de continuer à regarder attentivement dans l'encre, sans lever la tête.

» Il prit alors un des petits bouts de papier où il avait écrit les formules d'invocation, il le jeta dans le réchaud sur les charbons brûlants et les parfums qui avaient déjà rempli la chambre de leur fumée ; cela fait, il commença à murmurer des mots indistincts, ce qu'il continua de faire pendant toute la séance, sauf quand il avait à adresser une question à l'enfant ou à lui indiquer ce qu'il fallait dire. Quant au bout de papier contenant les paroles du Koran, il l'introduisit dans la partie antérieure de la tekiyeh ou bonnet du petit garçon. Il lui demanda alors s'il voyait quelque chose dans l'encre ; la réponse fut « non » ; mais environ une minute après, l'enfant tout tremblant et paraissant très effrayé dit : « Je vois un homme qui balaie par terre. — Quand il aura fini de balayer, avertis-moi », fit le magicien. Bientôt l'enfant dit : « Il a fini ». Le magicien interrompit son murmure pour demander à l'enfant s'il savait ce que c'est qu'un « beyrak » (un étendard) ; sur la réponse « oui », il le pria de dire : « Apporte un étendard ». L'enfant le fit et dit bien vite : « Il a apporté un étendard ».

« De quelle couleur est-il ? » interrogea le magicien. « Rouge, » dit l'enfant. Il lui fit demander un autre étendard. Celui-là était noir. Il lui en fit demander de la même manière un troisième, un quatrième, un cinquième, un sixième et un septième, que l'enfant annonça comme successivement apportés devant lui, en spécifiant leurs couleurs, blanc, vert, noir, rouge et bleu. Le magicien lui demanda alors (comme il l'avait fait aussi à chaque fois qu'il annonçait l'apport d'un nouvel étendard) : « Combien d'étendards as-tu maintenant devant toi ? — Sept, » répondit l'enfant. Pendant que cela se passait, le magicien mit le second et le troisième des petits morceaux de papier sur lesquels étaient écrites les formules d'évocation dans le réchaud, et, grâce à des additions successives d'encens et de graines de coriandre, la fumée commença à faire mal aux yeux. Quand l'enfant eut annoncé que les sept étendards étaient visibles, il fut prié de dire : « Qu'on apporte la tente du Sultan et qu'on la dresse. » Il obéit, et au bout d'environ une minute, dit : « Il y a des hommes qui apportent la tente, une grande tente verte : il sont en train de la dresser ; » bientôt après il ajouta : « Ils l'ont installée. — Maintenant, dit le magicien, ordonne aux soldats de venir, et de placer leur camp autour de la tente du Sultan. » L'enfant fit ce qu'il demandait et, dit tout de suite : « Je vois un grand nombre de soldats avec leurs tentes ;

ils ont dressé leurs tentes. » Il lui fut dit alors d'ordonner aux soldats de se mettre en rangs, et, l'ordre donné, il dit bientôt qu'il les voyait alignés ainsi. Le magicien avait mis le quatrième des petits bouts de papier dans le réchaud; et bientôt après il y mit de même le cinquième. Il dit ensuite : « Demande à quelques-uns des gens d'amener un bœuf. » L'enfant donna l'ordre requis, et dit : « Je vois un bœuf, il est rouge; quatre hommes sont en train de le traîner, et quatre autres de le battre. » Il reçut l'ordre de leur demander de le tuer, de le dépecer, de mettre la viande dans des chaudières, et de la faire cuire. Il obéit, et décrivit ces opérations comme s'accomplissant réellement sous ses yeux. « Dis aux soldats de manger, » fit le magicien. L'enfant transmit l'ordre et dit : « Ils sont en train de manger. Ils ont fini; ils se lavent les mains. » Le magicien lui dit alors de demander le Sultan, ce qu'ayant fait, l'enfant reprit : « Je vois le Sultan qui se dirige vers sa tente sur un cheval bai; il a sur la tête une haute coiffure rouge; il est descendu de cheval devant sa tente, il s'est assis dedans. — Demande leur d'apporter le café pour le Sultan, dit le magicien, et de former sa cour. » L'enfant transmit ces ordres, et dit qu'il les voyait s'accomplir. Le magicien avait mis le dernier des six petits morceaux de papier sur le réchaud. Dans ses chuchottements, je ne distinguai que les mots de l'invocation écrite, fréquemment répétés, excepté en deux ou trois cas où je l'entendis dire : « S'ils demandent un renseignement, renseigne-les, et sois véridique. » Mais beaucoup de ce qu'il répétait ne s'entendait pas, et comme je ne lui ai point demandé de m'enseigner son art, je ne prétends pas me certifier absolument au courant de ses invocations.

Il s'adressa ensuite à moi, et me demanda si je désirais que l'enfant vît quelque personne absente ou morte. Je nommai Lord Nelson, de qui l'enfant n'avait évidemment jamais entendu parler, car ce fut avec beaucoup de difficulté qu'il prononça le nom, après plusieurs essais. Le magicien pria l'enfant de dire au Sultan : « Mon maître te salue et te prie d'amener Lord Nelson; amène-le devant mes yeux, que je puisse le voir, vite. » L'enfant obéit et ajouta presque aussitôt : « Un messager est parti, il est revenu, et il a ramené un homme vêtu d'un costume à l'européenne, noir. »

« .... Quelques autres personnes furent successivement évoquées, mais les descriptions qu'en donnait l'enfant étaient imparfaites, sans être tout à fait incorrectes. Il dépeignait chaque objet comme lui apparaissant avec moins de netteté que le précédent, comme si sa vue se fût obscurcie par degrés; il restait une minute, ou plus, avant de pouvoir fournir quelques détails sur la personne qu'il prétendait voir, vers la fin de la séance; et le magicien dit qu'il était inutile de l'employer davantage. On amena un autre petit garçon, et le carré magique, etc., lui fut dessiné dans la main; mais il ne put rien voir. Le magicien dit qu'il était trop vieux. »

Une fois, après d'autres séances, lorsque le magicien « eut opéré comme d'habitude, au moyen d'un enfant, il prépara le miroir magique dans la main d'une jeune dame anglaise qui dit, après y avoir regardé un peu de temps, qu'elle voyait un balai en train de balayer sans que personne le tînt : elle eut si peur qu'elle ne voulut pas regarder davantage ».

« L'expérience manque souvent d'une manière complète, dit Lane, mais lorsque l'enfant dont on se sert réussit dans le premier cas, il en est généralement ainsi dans tous : lorsqu'il fait, de prime abord, une description fausse, le magicien le renvoie généralement du coup, en le disant trop vieux. »

IV

L'actualité

Après Lane et de Laborde, le procédé divinatoire au moyen de l'encre ou de ses équivalents a été constaté de nouveau chez les musulmans : à Alep par F. Lenormant (1); en Égypte par Brugsch (2) et Abbate-Pacha (3) (d'après une communication de M. Capart), par le Dr Demarquay aussi (4) ; au Maroc par Godard (5), par Budgett Meakin, par M. Doutté, etc. A Alger le fait est d'observation assez courante. « On lit dans la main d'un enfant enduite d'encre, sorte de miroir magique, dans certaines boutiques fréquentées par des marabouts; » et : « ceci est encore pratiqué par certains tolba et gardé jalousement (6). »

M. G.-B.-M. Flamand possède une des formules actuelles du miroir d'encre; elle lui a été donnée en mai 1904 par un vieux marabout, père du caïd d'Aïn-Fekan. Il a l'obligeance d'autoriser la publication du texte et de sa traduction, faite pour lui par un arabisant distingué. Ce texte n'est guère le même que celui d'Achmed, preuve que la formule primitive a dû être souvent remaniée, indice aussi de la vogue du procédé.

(1) *La Divination chez les Chaldéens*, p. 78.

(2) *Der Hypnotismus bei den Alten*, dans Aus dem Morgenlande, Leipzig, p. 43-55.

(3) *Le Fataa el Mandel en Égypte*, Bulletin de l'Institut égyptien, 1886, p. 370-390.

(4) *Recherches sur l'hypnotisme*, p. 443.

(5) *Description et histoire du Maroc*, p. 240.

(6) Probst-Biraben, *La Magie à Alger*, dans la *Vie algérienne*, numéro I, p. 11, et *Magie algérienne*, dans les *Nouvelles* du 21 avril 1903.

Voici la formule du marabout algérien :

ڢصل ڢى الاستنزال وصرع الجان * تكتبه ڢى يد الصبي او الزهري او خادم
او امراة مملوكة وتكتب ڢى جبهته ڢكشڢنا عنك غطاءك ڢبصرك اليوم
صحيح ٣ وتكتب ڢى احد من الخدود ڢبصرك اليوم وڢى الاخر صحيح
٣ وتكتب ڢى يده الخاتم وتكتب ڢى الاصابع الخمس الصبع الكبير
اڢياوم العڢيش وڢى السبابة اڢشر اڢشر وڢى الوسط شمايل شمايل وڢى
الخنسر سبوع سبوع وڢى الصغير بليع بليع وتبخر بالجاو والڢصبور وتعزم
بالشمس وضحيها الخ ١٥ وتڧول انزلوا برك الله ڢيكم ولا برك ڢى غيركم
حتى تنزل عشرة من الڧوم وتامرهم بالكنيس والڢراش وحط الكراس وتامرهم
بذبح كبش والضياڢة الا السلطان وتامرهم بالاكل والشراب وتامرهم بدڢع
الغسيل والمنديل الاحمر الا السلاطين يغسلوا ايديهم ويمسحهم وتامرهم
باخراج دليل الخيرات ويڢتحونه على روضة النبي صلى الله عليه وسلم
حتى يحلڢون لك ڢيه حتى يخبروك بكل ما تريد وسلهم عن ما شئت
وهذه الخاتم انتهى واذا اردت ان ترحلهم تڧول انڢروا خڢاڢا وثڧالا ڢاذا
ڧضيت الصلوة ڢانتشروا ڢى الارض وابتغوا من ڢضل الله واذكروا الله كثيرا
لعلكم تڢلحون انصرڢوا يرحمكم الله ثلاث مرات انتهى

« De la manière de faire descendre les génies sur la main et de dominer les génies possesseurs des êtres humains. »

Écris sur la main d'un enfant ou sur celle d'un individu portant comme signe favorable une ligne qui la partage par moitié (1), ou sur la main d'une esclave noire ou sur celle d'une femme blanche possédée, ce qui va être dit.

Écris également sur le front de l'un de ces sujets (trois fois) : nous

(1) Cf. Ibn Khaldoun, Prolégomènes, traduction de Slane, première partie, p, 240.

avons enlevé le voile qui te couvrait, ton regard est aujourd'hui solide. (Cette phrase est du Coran à l'exception du mot « solide » qui y est remplacé par « pénétrant ».)

Écris sur l'une des joues du sujet : « son regard est aujourd'hui » et sur l'autre « solide » (trois fois).

Trace sur la main du sujet la figure ci-dessous et écris sur les cinq doigts ce qui suit : sur le pouce : « Akiloum el fekich » ; sur l'index : « akcher akcher » : sur le majeur : « chemail chemail » : sur l'annulaire : « seboua seboua », et sur l'auriculaire : « belia belia ».

Brûle alors de l'encens et du coriandre et récite quinze fois le chapitre du Coran :

« J'en jure par le soleil et par sa clarté... »

Dis ensuite : « présentez-vous, que Dieu vous bénisse et ne bénisse point les autres que vous ».

Dix de la troupe se présenteront.

Commande-leur de balayer, d'étendre les tapis, de disposer les sièges, d'égorger un mouton et de préparer le repas pour le Sultan.

Ordonne-leur de manger et de boire, puis de remettre à leurs sultans de quoi se laver et la serviette rouge afin qu'ils lavent et essuient leurs mains.

Commande-leur ensuite de produire le livre intitulé : *Delil el Khirat* (le guide des bonnes œuvres), et de l'ouvrir à la page où figure le dessin représentant le tombeau du prophète. Que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !

Fais leur sur ce dessin prêter serment de te faire connaître ce que tu désires et demande leur tout ce que tu voudras.

Voici l'anneau (le miroir d'encre) dont-il s'agit :

Harout

El Hai
Mikail

sant

Ange
Djebrail

en

Marout

toute

et lui

Madjoudj

chose

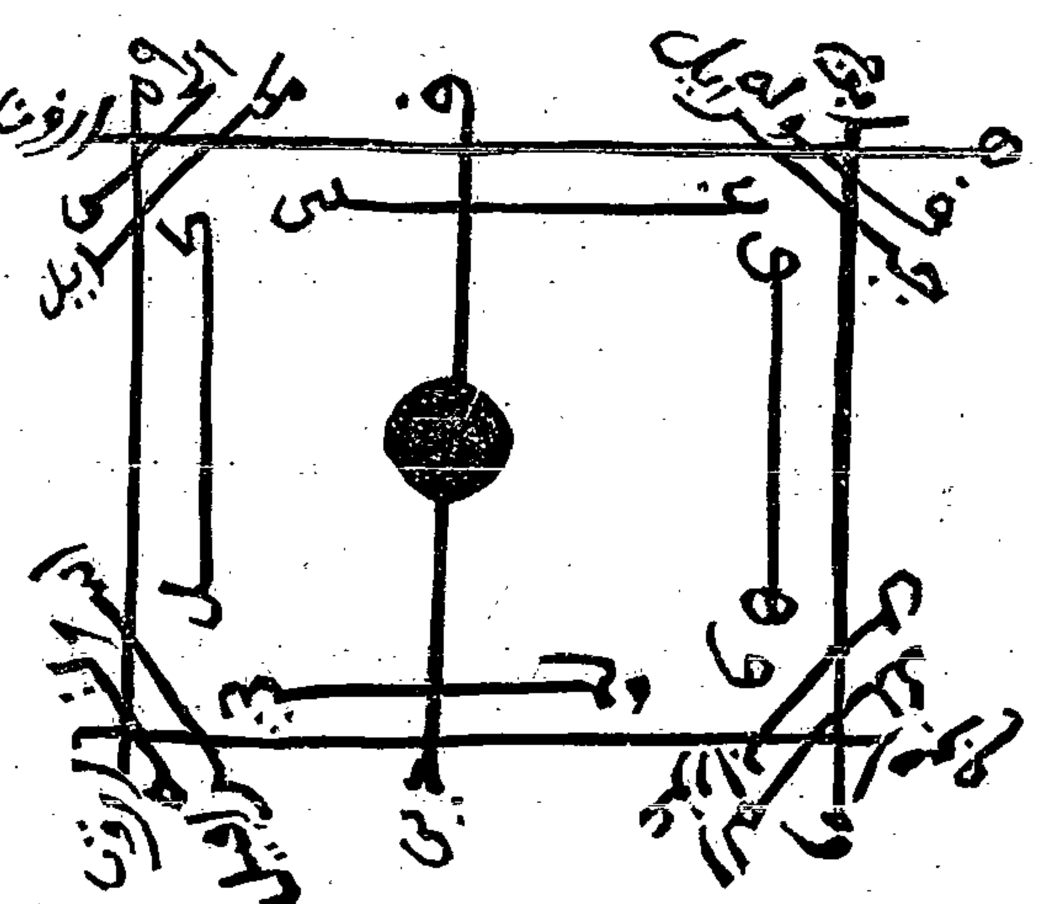
Ange
Israfil

puis

Ange
Azrail

Iadjoudj

Et si tu veux après cela les faire disparaître, dis leur : « partez, légers et lourds, et si la prière est accomplie, dispersez-vous sur la terre, recherchez la faveur de Dieu et mentionnez beaucoup son nom, peut-être serez vous heureux (Coran). Allez et que Dieu vous fasse miséricorde (trois fois) ».



FAC-SIMILÉ DU MIROIR D'ENCRE ALGÉRIEN.

Comme on retrouve actuellement en Europe une pratique analogue à celle du miroir d'encre, et fort répandue, la vision dans le cristal ou *crystal-gazing*, on doit se demander s'il n'y aurait pas là quelque phénomène véritable, motivant dans sa mesure la foi des opérateurs.

C'était déjà l'opinion du comte de Laborde et de Lane, qui vont très loin dans leurs assertions. A les en croire, leurs petits médiums avaient la faculté de « voir exactement ce qu'on leur demandait, et des objets dont ils ne pouvaient avoir eu auparavant aucune notion (1) ». Les deux auteurs en donnent d'assez nombreux exemples qui ne sont pas rapportés ici, parce que la question de la seconde vue n'est pas l'objet du présent mémoire. Il suffira d'indiquer dans leurs récits les passages où ils insistent sur la réalité dee images, sur la sincérité des opérateurs, et sur le rapport qui existe entre les procédés du magnétisme et ceux dont ils ont été témoins.

« Chaque fois, dit Lane, que je priais l'enfant de demander la présence de quelqu'un, je faisais tout particulièrement attention au magicien et à Osman. Le dernier ne donnait aucune indication ni en paroles ni en gestes; et, en général, il ignorait certainement la physionomie personnelle de l'individu demandé. J'ai veillé à ce qu'il n'eût aucune communication

(1) Lane, p. 275.

antérieure avec les enfants, et j'ai vu l'opération manquer lorsqu'il aurait pu avoir donné des indications à eux ou au magicien. Bref, il serait difficile d'imaginer une précaution que je n'aie pas prise. Il est important d'ajouter que l'idiome du magicien m'était plus intelligible qu'à l'enfant. Lorsque, *moi*, je le comprenais parfaitement du premier coup, il était quelquefois obligé de changer ses mots pour faire comprendre à l'enfant ce qu'il disait ».

« On peut supposer que les parfums, ou l'imagination excitée, ou la peur, affectent la vue de l'enfant qui décrit les objets comme lui apparaissant dans l'encre ». Lane remarque en outre, au sujet de la main de l'enfant médium tenue tout le temps par le magicien, que le fait « nous rappelle le magnétisme animal (1) » (avec transmission de pensée, ici).

De Laborde affirme de son côté, comme « bien positif », que, « sous l'influence d'une organisation particulière, et par l'ensemble de cérémonies au milieu desquelles il est difficile de distinguer celles qui aident à l'opération de celles qui n'en sont pour ainsi dire que le cortège d'apparat, des enfants, sans aucune préparation, sans qu'on puisse admettre de fraude, voient dans le creux de leur main, avec la même facilité qu'à travers une lucarne, des hommes se mouvoir, paraître et disparaître, qu'ils appellent et qui se produisent à leur commandement, avec lesquels ils s'entretiennent et dont ils conservent le souvenir après l'opération ».

Il compare les magiciens d'Égypte à Mesmer, « ce digne homme qui, il y a environ cinquante ans. s'imagina de trouver ce que tant d'autres avaient déjà trouvé dans l'ordre de la nature ». Enfin, il rapporte au magnétisme les pouvoirs que s'attribuait Achmed. « Au milieu d'une longue nomenclature de secrets et d'effets extraordinaires opérés par de petits papiers et les recettes les plus saugrenues, j'en remarquai plusieurs qui se rattachaient à des connaissances de physique que je n'aurais pas soupçonnées en Égypte, et d'autres qui à n'en point douter, étaient produits par le pouvoir d'un magnétisme violent». Je puis en outre, disait-il, endormir quelqu'un sur-le-champ, le faire tomber, rouler, entrer en rage, et au milieu de ses accès, le forcer de répondre à mes demandes et de me dévoiler tous ses secrets. Quand je veux aussi, je fais asseoir la personne sur un tabouret isolé et, tournant autour avec des gestes particuliers, je l'endors immédiatement ; mais elle reste les yeux ouverts, parle et gesticule comme éveillée. « En me disant cela, il exécuta des gestes de manière à ce que je pusse remarquer que c'étaient les mêmes mouvements de rotation et d'attraction qui sont employés par nos magnétiseurs. Il obtenait disait-il, par ce moyen, les résultats les plus étonnants (2) ».

---

(1) Lane, p. 273, 270 et 270.

(2) De Laborde, p. 17, 18, 7 et 12.

Après de Laborde et après Lane, plusieurs auteurs tels que Maury (1), M. de Rochas (2) et M. Andrew Lang (3), ont interprété dans le même sens les faits dont il s'agit, en mentionnant et en admettant, pour la vision provoquée par les surfaces brillantes, l'explication remarquable avancée déjà au quatorzième siècle par Ibn Khaldoun.

« Ceux qui regardent dans les corps diaphanes, tels que les miroirs, les cuvettes remplies d'eau et les liquides, dit l'historien musulman, ceux qui inspectent les cœurs, les foies et les os des animaux, ... tâchent d'arriver au but en essayant de concentrer en un seul sens toutes leurs perceptions. Comme la vue est le sens le plus noble, ils lui donnent la préférence ; fixant leur regard sur un objet à surperficie unie, ils le considèrent avec attention jusqu'à ce qu'ils y aperçoivent la chose qu'ils désirent annoncer. Quelques personnes croient que l'image aperçue de cette manière se dessine sur la surface du miroir ; mais ils se trompent. Le devin regarde fixement cette surface jusqu'à ce qu'elle disparaisse et qu'un rideau, semblable à un brouillard, s'interpose entre lui et le miroir. Sur ce rideau se dessinent les formes qu'il désire apercevoir ...... Nous avons vu quelques-uns de ces individus entraver l'opération des sens par l'emploi de simples fumigations ; puis se servir d'incantations, afin de donner à l'âme la disposition requise ; ensuite ils racontent ce qu'ils ont aperçu. Ces formes, disent-ils, se montrent dans l'air et représentent des personnages ; elles leur apprennent, au moyen d'emblèmes et de signes, les choses qu'ils cherchent à savoir (4) ».

C'est là l'hypnose que produit la fixation des objets brillants, et il n'y plus de doute aujourd'hui que le regard, chez certaines personnes, ne puisse être affecté de la sorte jusqu'à devenir momentanément visionnaire. Ce phénomène a été constaté, entre autres, par le Directeur du laboratoire de Psychologie à la Salpêtrière, M. Pierre Janet, qui en témoigne ainsi : « le fait est réel, et nous pouvons dire que Grecs, Égyptiens et autres que fixaient leur regard sur une tache brillante ou un miroir, voyaient réellement quelque chose (5) ».

Peut-être sera-t-il permis, en laissant de côté les phénomènes extraordinaires et sans être le moins du monde gnostique ou spirite, de partager l'avis de M. Pierre Janet. Cette opinion justifie en définitive le présent travail, puisqu'il s'agirait ici, non de supercherie ou de prestidi-

---

(1) *La Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au moyen âge*, quatrième édition, 1877, p. 435.

(2) *Les Forces non définies*, p. 643-646.

(3) *The Making of Religion*, 1898, p. 368-369.

(4) *Prolégomènes*, traduction de Slane, première partie, p. 221.

(5) *Névroses et Idées fixes*, 1898, xi, *Sur la Divination par les miroirs et les Hallucinations subconscientes.*

gitation, mais d'une pratique à résultats physiquement réels, dans laquelle on saisit sur le vif deux phénomènes qui sont l'essence et qui font l'intérêt de la magie, c'est-à-dire la suggestion et l'hypnose.

Faut-il ajouter qu'un de nos plus grands poètes, par une imagination singulière mais non absurde, ramène à une même théorie l'influence que la lune paraît exercer quelquefois sur certains animaux, auxquels l'antiquité reconnaissait un tempérament spécial, et pour ainsi dire magnétique :

Et redressant ses poils roides comme des clous,
Il évoque, en hurlant, l'âme des anciens loups
Qui dorment dans la lune éclatante et magique (1).

E. LEFÉBURE,
Professeur à l'École Supérieure des Lettres d'Alger.

Jeudi, 23 mars 1905.

---

(1) Leconte de Lisle, Poèmes tragiques, L'Incantation du Loup.

TROUVAILLES ARCHÉOLOGIQUES

A TLEMCEN

1° Un cadran solaire arabe. — En parcourant, sur l'emplacement de l'ancienne Mansoura, les jardins situés à l'intérieur des vieux murs mérinides et à 150 mètres au sud des ruines de la mosquée, j'ai eu la bonne fortune de trouver le cadran solaire dont je donne ci-dessous la description (1).

Ce cadran solaire est tracé à la pointe, sur une plaque de marbre plane et rectangulaire de $0^m 33$ de largeur, sur $0^m 35$ de hauteur et 0^m04 d'épaisseur.

La plaque était posée à plat sur un petit canal en briques servant à l'irrigation des jardins et le cadran était tourné vers le sol (2).

Il n'est pas douteux que ce cadran solaire ait fait partie de l'un des monuments de Mansoura, d'où l'on a déjà tiré tant d'objets précieux (fûts de colonnes en marbre, chapiteaux, mosaïques, etc.).

Si j'en juge par l'endroit où je l'ai trouvé, je penserais volontiers que ce cadran solaire appartenait à la mosquée.

L'instrument dont il s'agit ici est essentiellement composé :

1° D'un cadre formé d'une double ligne droite tracée à la pointe sur l'une des faces de la plaque de marbre et à 1 centimètre environ des bords ;

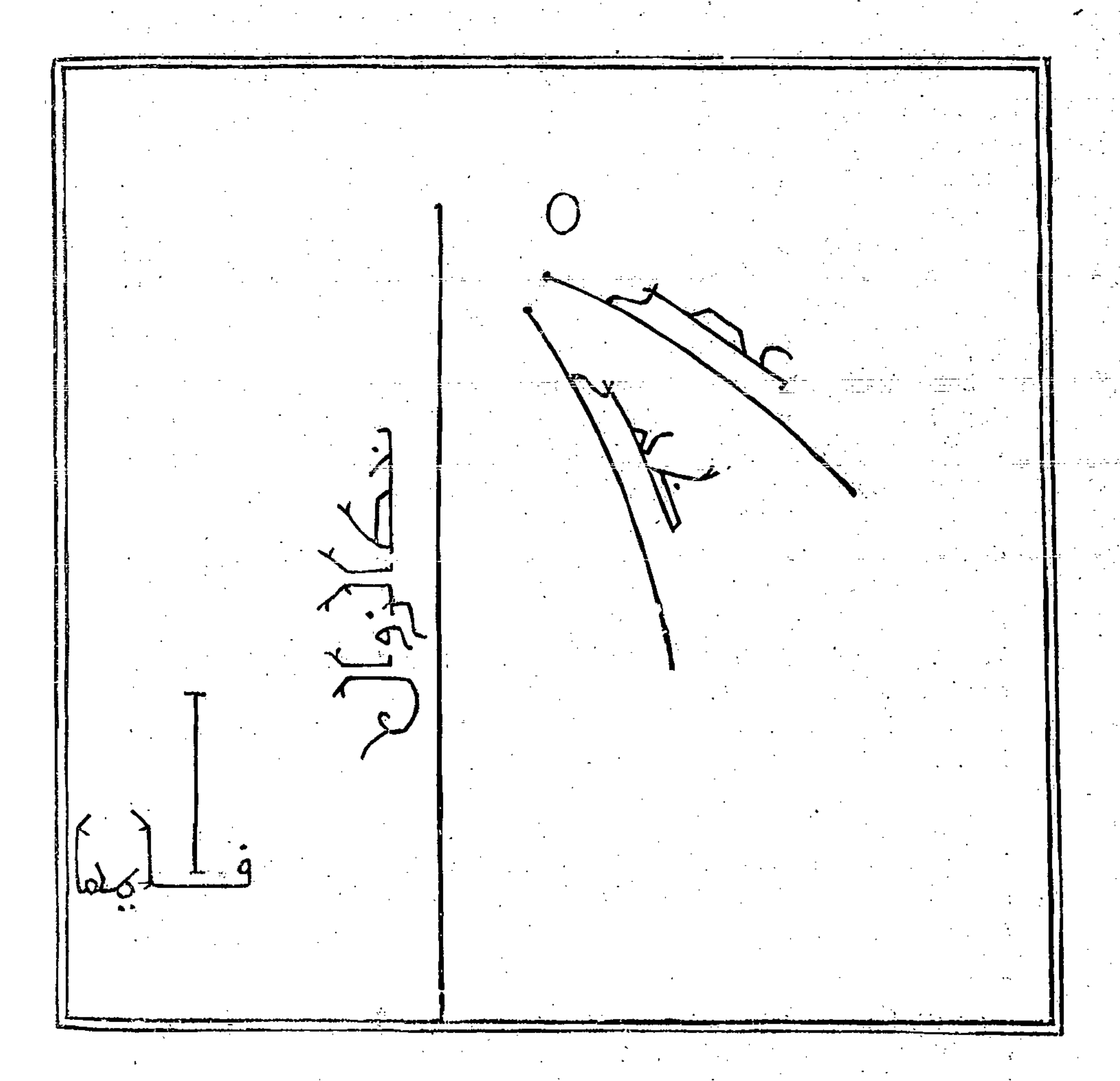
2° D'une tige métallique, brisée à la base et fixée dans la plaque de marbre, près du sommet, à 0^m06 du côté supérieur du cadre et presque à égale distance des deux côtés latéraux. C'était là qu'était fixé le style qui promenait son ombre sur la plaque ;

---

(1) Ce cadran solaire se trouve actuellement au musée de Tlemcen auquel j'en ai fait don.

(2) Le propriétaire du jardin n'a pu me donner aucun renseignement sur la provenance de ce morceau de marbre qui était pour lui sans utilité et sans valeur.

3° D'une ligne parallèle aux côtés latéraux du cadre et d'une longueur de $0^{m}263$. Cette ligne est désignée sous le nom de خط الزوال *khot't' ez-zawâl* (méridienne) ; elle est distante des côtés du cadre auxquels elle est parallèle de $0^{m}195$ et de $0^{m}115$;



4° De deux lignes légèrement arquées, placées à gauche du *khot't' ez-zawâl ;* l'une est nommée *d'ohor* et la longueur de sa corde est de $0^{m}118$; l'autre, désignée sous le nom de *'açr*, a une corde de $0^{m}111$ de de longueur. Comme les noms l'indiquent, l'ombre du style marquait, sur ces lignes, les heures des deux prières du jour correspondant aux moments (أوقات) du *d'ohor* et du *'açr ;*

5° D'une ligne parallèle au *khot't' ez-zawâl* de $0^{m}055$ de longueur et située

à 0^m074 de celui-ci. Cette ligne est nommée قايمها, c'est-à-dire قايم المزوالة ou verticale de l'instrument.

Les inscriptions qui figurent sur ce cadran sont en caractères coufiques, de l'espèce particulièrement employée par les Arabes pour les instruments d'astronomie et que M. Van Berchem a appelée pour cette raison coufique astronomique ou coufique grêle.

Il ne semble pas que les premiers docteurs de l'*Islâm* aient eu connaissance ou qu'ils eussent fait usage du cadran solaire que connaissaient pourtant les Romains. Les textes canoniques et les commentaires n'indiquent pas l'usage du cadran solaire comme moyen de déterminer le moment de la prière. Ils donnent seulement le procédé qui consiste, pour le fidèle, à mesurer avec les pieds la longueur de son ombre. On trouve ainsi le moment d'élection en comptant sur la longueur de l'ombre (tête et pieds nus) un certain nombre de pas, qui varie avec la latitude et l'époque de l'année solaire dans laquelle on se trouve (1).

Les cadrans solaires arabes sont rares en Algérie. Personnellement, dans le département d'Oran, je n'en connais qu'un autre qui a du reste été signalé déjà par MM. Marçais dans leur ouvrage sur les *Monuments arabes de Tlemecn* ; il se trouve sur l'une des colonnes de la mosquée mérinide de Sidi-'l-Halwi, dans la banlieue de Tlemcen. Le cadran solaire de Sidi-'l-Halwi dont on pourra voir un dessin à la page 291 des *Mon. ar. de Tlemcen* est plus complet que le nôtre. Il porte en effet le nom de diverses constellations, celui du fabricant et la date de sa fabrication (année 747 H. = 1346 J.-C) ; il diffère du nôtre par sa forme convexe (il est gravé sur le fût de la colonne).

Selon Brosselard (2) dont l'opinion est admise et appuyée par MM. Marçais (3), la colonne de marbre de la mosquée de S.-'l-Halwi qui porte le cadran solaire viendrait de Mansoura et aurait sans doute appartenu au *Palais de la Victoire* dont Abou-'l-Hasan fit entreprendre la la construction en 745 H. (1344-5 J.-C). A la vérité rien n'est plus vraisemblable, et la découverte à Mansoura, d'un second cadran solaire, œuvre des Mérinides, nous montre que les seuls cadrans solaires retrou-

(1) Cf. DERDÎR et DESSOÛQI sur KHALÎL, t. I, p. 437, et DELPHIN, *L'Astronomie au Maroc*, Paris, 1891, p. 27-28. C'est aussi en mesurant la longueur de l'ombre que dans certaines tribus (dans les Beni-Snous, je l'ai vu faire) on règle les irrigations et l'on mesure la durée de la distribution de l'eau à chacun. Les Arabes, pour mesurer le temps, ont connu la *ramliya* (sablière) qui est encore en usage chez nous, notamment pour la cuisine.

(2) *Rev. afr.*, 1860, p. 324.

(3) *Monum. ar. de Tlemcen*, p. 292-293.

vés à Tlemcen ont été fabriqués pour des monuments mérinides. Peut-être ces deux instruments ont-ils eu pour auteur le même ouvrier, cet Ahmed ben Mohammed el-Lamti, qui a signé son œuvre sur la colonne de la mosquée de S.-'l-Halwi.

Il est possible que le Maroc ait conservé d'autres spécimens de cadrans solaires de l'époque mérinide ; les découvertes futures pourront nous l'apprendre.

La Tunisie ne paraît pas bien riche en instruments de ce genre. Le cadran solaire de Cairouan, signalé par MM. Houdas et Basset (1) est de date récente (1258 H = 1850 J.-C.) et n'est pas dans la forme ordinaire de l'écriture usitée en astronomie (2).

L'Égypte semble au contraire posséder un assez grand nombre de cadrans solaires arabes. M. Van Berchem, dans les recherches auxquelles il se livra en qualité de membre de la mission archéologique française du Caire, en a découvert plusieurs. Pour la seule ville du Caire et ses environs immédiats, il relève six cadrans solaires arabes, plus ou moins complets et dont quelques uns portent la date de la fabrication de l'instrument et le nom de son auteur (3).

Sans vouloir dans cette courte notice, retracer l'histoire du cadran solaire dans l'Afrique septentrionale, je pourrais peut-être me permettre de rappeler que les Romains l'ont employé dans la Berbérie. M. Waille, dans un de ses rapports, sur les fouilles de Cherchell, publié ici-même (4), rappelle qu'il en existe deux au Musée d'Alger et en signale un troisième de 0,57 × 0,57. Il rappelle à ce propos que Vitruve dans son *Traité d'architecture*, en attribue l'invention à Aristarque de Samos. M. Ch. Trépied après avoir examiné l'instrument et l'avoir expérimenté à l'observatoire de Bouzaréa, reconnaît qu'il a bien été construit pour la latitude de Cherchell et qu'il est d'une grande exactitude.

***

2° **Un Modd en-nbî.** — Parmi les objets que la sous-préfecture de Tlemcen a déjà réunis, en vue de la prochaine exposition qui doit se tenir

---

(1) Cf. *Epigraphie tunisienne*, p. 23.

(2) Cf. Van Berchem, *Notes d'archéologie*, II, p. 16-20.

(3) Cf. *Mémoires publiés par les membres de la mission archéolog. franç. au Caire*,, t. XIX, fasc. I à IV, pp. 140, 179, 406, 407, 598, 695.

(4) *Rev. afr.* de 1902, n°s 244-245, p. 25 et s.

à la Médersa d'Alger, se trouve un petit vase en bronze, bosselé et rapiécé en un endroit. Ce vase est un *modd en-nbi*, ainsi que l'indique l'inscription ci-dessous. M. Venisse, administrateur attaché à la sous-préfecture, a bien voulu me confier cet objet, qu'il avait en dépôt, pour me permettre de l'examiner et j'y ai lu l'inscription arabe que voici :

بسم الله الرحمٰن الرحيم وصلّى الله على سيدنا محمد وعلى اله وصحبه
وسلم تسليما هذا مد النبي المصطفى صلّى الله عليه وسلم صحّ تعديله مفابلة
(مفابلة) ووزنا بالمد المحبس على مدينة فاس المعروف بيد امين
الفبابيز (الفبابين) الذي التصل (اتّصل) سند تعديله الى مد زيد بن
ثابت رضي الله عنه صنع في شهر رجب بتاريخ عام تسع (تسعة)
واربعين والـــــف

Je donne cette inscription telle que je l'ai lue, après avoir rectifié, entre parenthèses, les fautes de l'auteur. L'inscription est en caractères maghribins, sans recherche et sans aucune ornementation. Comme on peut le voir, l'auteur ne semble pas avoir été très familiarisé avec la grammaire.

J'ai adopté la leçon اتّصل au lieu de التصل (1). Elle s'impose avec le sujet سَنَد. Ici ce verbe signifie « transmettre sans interruption » et il a comme opposé (2) انقطع. On pourra constater que dans ma traduction j'ai dû me servir d'une longue périphrase pour rendre assez clairement le sens de اتّصل سند تعديله إلى.

Cette phrase nous indique que la capacité de certains *modd en-nbi* a été été établie avec un appareil de précaution qui rappelle les procédés

(1) Cf. Beaussier, *Dictionnaire pratique arabe-français*, p. 10 et Marçais, *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen*, 1 vol. in-8, Paris, Leroux, 1902, p. 244 note 2.

(2) Voyez sur ces mots : Ibn Khaldoun, *Prolégom.* éd. Quatremère, t. ii, p. 377 *in med.* avec la rectification de Slane, trad. t. ii, p. 411, note 2 et Dozy, *Supplém. aux dict. arabes*, *sub voce* سَنَد ; cf. aussi *Taqrîb d'En-Nawawi*, tr. Marçais, 1 vol. in-8, Paris, Leroux, 1902, p. 3 et *passim*.

de transmission du *hadîts* ou tradition, dont l'*isnâd* est la principale garantie d'authenticité.

Qu'on nous permette une remarque avant de donner la traduction. Au lieu de أمين الفبابيز qui ne donne pas de sens, j'ai cru pouvoir lire أمين الفتّابين et traduire par *Amîn* (contrôleur ou président de la corporation) des fabricants de seaux en bois (فتّ).

L'inscription est gravée en raie d'hélice sur le pourtour extérieur du vase ; en voici la traduction :

« Louange au Dieu clément et miséricordieux ! Que Dieu répande ses
» grâces sur notre Seigneur Mahomet, sur sa famille et ses compagnons
» et qu'Il leur accorde le salut !

» Ceci est le *Modd* du Prophète, l'Élu — que Dieu répande sur lui ses
» grâces et lui accorde le salut ; son exacte détermination en capacité et
» en poids a été valablement établie à l'aide du *modd* immobilisé (habous)
» de la ville de Fâs (Fez), lequel est connu pour être entre les mains de
» l'*Amîn* des fabricants de vases en bois. La contenance de ce dernier a été
» déterminée d'après celle d'une succession d'autres *modds* mesurés les
» uns sur les autres et dont le type initial était le *modd* de Zaïd ben
» Tsâbit — que Dieu en soit satisfait.

» Ce *modd* a été fabriqué dans le mois de radjab de l'an 1049 (= octobre-novembre 1639 de J.-C.) ».

Le *modd* dont il est question ici a la forme d'un tronc de cône, dont la petite base est représentée par l'ouverture qui mesure 0m085 de diamètre. Le vase est formé d'une seule pièce par une feuille de bronze et contient 8 décilitres (1). Un morceau de 0m015 × 0m025 environ ayant été brisé sur le pourtour de l'ouverture du vase, a été soudé avec de l'étain qui cache dans la formule initiale بسم الله الرحمن الرح les lettres م الرحمن.

J'ai déjà eu l'occasion de parler ailleurs (2) du *modd* (*modius*) du Prophète. Je rappellerai seulement que le *modd en-nbî* est employé par les

---

(1) Le *modd en-nbî* du cadi de Tlemcen, le seul que je connaisse ici, mesure seulement 7 décilitres ; il est en bois et de la forme du petit seau appelé فتيتة (diminutif de فتّ). Il est muni de ceux cercles en cuivre et porte adapté au cercle supérieur une petite anse. Il est sans inscription.

(2) Cf. ma *Djazya, chanson arabe*, 1 vol. Paris, Leroux, 1903 (tirage à part du *J. A.*), pp. 78-79.

musulmans pour mesurer le blé ou l'orge à distribuer aux pauvres le jour de la rupture du jeûne de ramadan.

Le texte du *Mokhtaçar* de Khalil est assez élastique sur la nature des aliments qui doivent faire l'objet de l'aumône. Le musulman doit donner de la nourriture qu'il emploie ordinairement, lui et sa famille. Dans le Tell, c'est d'ordinaire le blé ou l'orge. La quantité à distribuer est d'un *çâ'* (صاع) ou fraction de *çâ'* par personne de la famille, y compris les enfants à la mamelle (1).

Or la valeur du *çâ'* nous est donnée par les commentateurs de Khalil (2) : il vaut *quatre modds* du Prophète (3). Quant au *modd en-nbî* explique Derdîr, il représente la quantité (de grains) que peuvent contenir les deux mains jointes et ouvertes (4). C'est la *h'afna*.

Dans la pratique, les musulmans algériens se servent rarement du *modd* ; ils mesurent l'aumône légale de la fin du jeûne avec les mains comme nous venons de l'indiquer. Le Prophète n'aurait ordonné cette aumône à tous les musulmans que la deuxième année de l'hégire, en envoyant un héraut crier dans les rues de Médine : « L'aumône du *fit'r* (rupture du jeûne) est un devoir pour tout musulman » (5).

L'inscription qui figure ci-dessus nous apprend encore que le type originel du *modd en-nbî* fut celui du *modd* de Zaïd ben Tsâbit. Ce personnage qui fut le secrétaire particulier du Prophète, participa, comme l'on sait, sous le khalifa de 'Otsmân ben 'Offân, à la rédaction du texte du Coran (6).

La date de 1049 H. de cette inscription nous reporte à la période d'anarchie et de désordres qui marquèrent au Maroc la fin de la dynastie des Chérifs et dont les causes et les phases ont été clairement exposées par M. Cour dans son récent ouvrage sur l'*Établissement des dynasties des Chérifs au Maroc* (7). Depuis longtemps, à cette époque, les Chérifs

---

(1) Cf. Derdîr et la glose de Dessouqi, t. i, pp. 411-412.

(2) Cf. Derdîr, *loc. cit.*, t. I, p. 360.

(3) Le *çâ'* vaut 4 *modds*, le *modd* vaut 1 *rit'l* et 1/3, le *rit'l* vaut 120 *dirhems*, le *dirhem* vaut 50 grains d'orge ordinaires plus 2/5 de grain.

(4) Voici le texte du passage en question : المد ملء اليدين المتوسطتين لا مقبوضتين ولا مبسوطتين.

(5) Cf. Perron, in *Explorat. scient. de l'Algérie*, t. X, p. 572.

(6) Sur Zaïd b. Tsâbit, Voy. Ibn Hadjar, *Kitâb el-Içâba fì tamyiz iç-Çoh'aba*, éd. de Calcutta, 1856, 13e partie, p. 40 ; Caussin de Perceval, *Essai s. l'Hist. des Arabes av. l'Islam*, Paris, 1902, t. III. pp. 74 et 96.

(7) Publication de l'École des Lettres d'Alger, t. XXIX, ch. VIII, p. 149-170.

saadiens n'avaient plus aucune autorité à Fâs et le gouvernement de la ville appartenait à El-ʿAyâçhi

***

3° **Une inscription latine.** — A Agâdîr, dans la propriété de Mme veuve Guérin, dans le jardin et tout près de la grande porte d'entrée, se trouvent quatre pierres portant des inscriptions, dont trois inscriptions arabes et une latine. Ces pierres ont été placées là par le propriétaire feu M. Guérin, qui les avait trouvées dans sa vaste propriété d'Agâdîr.

Les inscriptions arabes sont des inscriptions funéraires qui m'ont paru être sans beaucoup d'intérêt, après l'examen très rapide auquel je me suis livré. Je me propose, du reste, de les revoir de plus près.

Quant à l'inscription latine, elle vient s'ajouter aux inscriptions déjà relevées dans l'antique Pomaria ; la voici :

D. M. S.
ARTEMIVS PATER
ATARBIO FIL. CARISS
VIATOR QVOD TV ET
EGO QVOD EGO ET
OMNES
E · S · E

Dis Manibus sacrum. Artemius pater Atarbio filio carissimo suo. Viator quod tu et ego, quod ego et omnes. E sua (pecunia) erexit.

« Consacré aux dieux mânes. »

« Artemius père à son très cher fils Atarbius. »

« Parce que toi, moi et tous les hommes, sommes des voyageurs (sur cette terre). »

« (Ce monument) a été élevé à ses frais. »

L'inscription figure sur l'une des bases d'un énorme bloc de grès de forme semi-cylindrique, de 1m00 de longueur et de 0m35 à 0m40 d'épaisseur.

L'extrémité qui porte l'inscription offre une surface carrée de 0m45 × 0m45 sur 0m10 d'épaisseur ; elle est plus large que le diamètre du sarcophage.

Deux raies parallèles en saillie, forment un cadre carré qui entoure l'inscription.

Les lettres ont 0^m04 de hauteur et l'inscription compte 7 lignes.

L'inscription est très facile à lire; elle est sans date, mais la sentence « *Viator quod tu et ego,* etc. » me paraît — malgré la formule dédicatoire aux dieux mânes — être chrétienne.

Au reste, je me borne à signaler ma trouvaille; il ne m'appartient pas de commenter l'inscription latine donnée ci-devant; j'en abandonne le soin à plus autorisé que moi en la matière.

Tlemcen, le 14 mars 1905.

Alfred BEL,
Conservateur du Musée de Tlemcen.

LES RITES RELATIFS A LA CHEVELURE

CHEZ LES INDIGÈNES DE L'ALGÉRIE

On a signalé, à différentes reprises, en ce qui concerne l'Arabie, l'accomplissement de certaines pratiques, l'usage de certains rites relatifs aux cheveux (1). On s'est, le plus souvent, borné à de simples indications. Il est, toutefois, un auteur, Goldziher, qui a consacré une étude spéciale au *Sacrifice de la chevelure*, sacrifice opéré par des veuves, généralement, dans le but de manifester leur douleur, de témoigner de leurs regrets, et dans lequel le savant orientaliste a vu une survivance de l'ancien culte des ancêtres et des morts, très en faveur chez les Arabes de l'époque préislamique, — l'accomplissement d'un acte de culte, d'un rite religieux (2).

Pour ce qui est des musulmans de l'Afrique du Nord, des renseignements relatifs à des faits du même ordre ont été fournis par Daumas (3), Basset (4), Doutté (5). — Nous nous proposons de les compléter, de faire connaître, concernant la chevelure, quelques pratiques dont il semble que, jusqu'ici, aucune publication n'ait fait mention, en nous efforçant d'en préciser le sens, d'en déterminer le véritable caractère (6).

---

(1) Perron, *Femmes arabes*, p. 230 ; Robertson Smith, *Kinship and marriage in early Arabia*, p. 152 et suiv.

(2) Goldziher, *Le culte des ancêtres et le culte des morts chez les Arabes*, Rev. de l'Hist. des Rel., t. x, p. 351. — *Le sacrifice de la chevelure chez les Arabes*, eod. loc., t. xiv, p. 59.

(3) *La vie arabe et la société musulmane*, p. 513.

(4) *Mélusine*, t. II, p. 360.

(5) *Les tas de pierres sacrés et quelques pratiques connexes dans le sud du Maroc*, p. 35.

(6) Notre tâche a été singulièrement facilitée par les intéressantes communications qu'ont bien voulu nous adresser, en réponse à nos demandes de renseignements, M. de Motylinski, directeur de la médersa de Cons-

I. — Le sacrifice de la chevelure, tel qu'il était et est encore pratiqué en Arabie et que l'a étudié Goldziher, n'est pas inconnu en Algérie, mais il ne s'y accomplit que très exceptionnellement. Ce rite, en effet, paraît y être spécial à quelques tribus nomades du Sud oranais, et à quelques grandes familles du département de Constantine. D'autre part, là où il est pratiqué, il ne l'est pas toujours dans des circonstances identiques. Tantôt il se produit à l'occasion d'un décès, et revêt, alors, le double caractère de signe extérieur de la douleur et d'acte de culte ; — tantôt, aussi, il intervient en l'absence de tout événement triste, et ne saurait avoir, dans ce cas, qu'une signification religieuse.

Dans la famille des *Resgui* de la tribu des *Hanenchas*, par exemple, chez les *Ouled Sidi Yahia ben Taleb* du *Dir* (massif montagneux dans la région de Tébessa), les *Ben Mcrad*, des environs de Guelma, et les *Ouled Bouzid*, non loin d'Aïn Beïda, — lorsqu'un homme meurt, sa mère, sa veuve, sa sœur et sa fille se coupent les cheveux et prennent des vêtements noirs. C'est la femme elle-même qui doit couper sa chevelure. Celle-ci est, alors, recueillie avec soin par les serviteurs, les parents, le plus souvent par une vieille femme de la famille, puis portée au cimetière et enterrée, d'ailleurs, sans aucune cérémonie. Les familles dont il s'agit ont toujours, dans le cimetière, quelque vieille tombe d'un ancêtre vénéré ; on en soulève la pierre, et les cheveux y sont enfermés (1). — Or, ainsi que le remarque Goldziher, à l'occasion de pratiques analogues, dans le cas spécial qui nous occupe, le sacrifice de la chevelure doit, sans doute, être considéré comme une manifestation extérieure de la douleur (1), mais le fait de l'enfermer dans une tombe semble bien être l'accomplissement d'un acte de culte (2).

---

tantine ; M. le lieutenant Charlet-Cozon, du bureau arabe de Ghardaïa ; M. Godin, juge de paix à Souk-Ahras, à l'obligeance de qui nous avons le devoir de rendre publiquement hommage.

(1) Les *Cheurfas* du Sud oranais, au contraire, laissent, paraît-il, croître leurs cheveux et s'abstiennent de les couper pendant toute la durée de leur deuil. — D'autre part, d'après Daumas (*op. cit.*, p. 143), « le deuil, chez les hommes, consiste à ne pas se faire raser la tête pendant quarante jours, comme à ne pas changer de vêtements pendant le même laps de temps ».

(2) Goldziher, *Le culte des ancêtres et le culte des morts chez les Arabes*, Rev. de l'Hist. des Rel., t. x, p. 351 et 352. — Dans une étude publiée récemment sur le *Culte des morts chez les Hébreux* (J. Asiat., nov.-déc. 1904), M. Guérinot constate que le sacrifice de la chevelure et de la barbe est pratiqué, non seulement chez les Hébreux, mais aussi chez tous les Sémites. Il se refuse, toutefois, à voir dans ce sacrifice un acte de culte à l'égard des morts. Il le considère comme un acte de purification destiné à laver la souillure causée par le contact du mort, celui-ci

Mais, tantôt, aussi, a-t-il été dit plus haut, le sacrifice des cheveux intervient en l'absence de tout événement triste, et ne saurait avoir, alors, qu'une signification religieuse. C'est ainsi que, dans la tribu maraboutique des *Bou Halia*, certaines femmes se coupent les cheveux par humilité, pour se défaire d'une parure, et afin qu'il ne soit pas dit qu'elles cherchent à être belles. Et lorsqu'une de ces femmes s'est acquis une grande réputation de sainteté, la chevelure coupée est déposée dans une *kouba*, près d'un marabout. Il en est donné à ceux qui veulent la *baraka* de la maraboute. Cette distribution s'opère, quelquefois, du vivant de cette dernière et par ses soins.

Ces pratiques sont, vraisemblablement, d'origine arabe ou, tout au moins, orientale, et l'on ne saurait y voir la survivance d'usages berbères. Elles ne se constatent, en effet, en Algérie, que dans des tribus ou familles de noblesse militaire, se disant de race arabe, — ou de noblesse religieuse, et dès lors, se considérant comme les dépositaires des traditions les plus pures de l'islamisme. Car, M. Godin, juge de paix à Souk-Ahras, lequel a bien voulu, sur la demande que nous lui en avons faite, recueillir pour nous les renseignements ci-dessus mentionnés, — a eu soin de noter que les *Ouled Sidi Yahia ben Taleb*, les *Ouled Bouzid* et les *Bou-Halia* sont de noblesse religieuse, — que les *Resgui*, grande famille de noblesse militaire, se donnent, pour ancêtres, des Arabes venus d'Égypte en Algérie au xi[e] siècle, à la suite de l'invasion hilalienne, — et que les *Ben Merad* affichent des prétentions identiques.

Et, cependant, le sacrifice des cheveux, ainsi accompli comme une manifestation extérieure de la douleur, est condamné par la *Sonnah*. Bokhari rapporte, en effet, dans son *Çahih*, qu' « Abou Borda ben Abou Mousa a dit : Abou Mousa, à la suite d'une indisposition, s'évanouit au moment où sa tête reposait sur le giron d'une de ses femmes ; il ne put donc alors réprimer les cris de cette femme ; mais lorsqu'il revint à lui, il dit : « Je désavoue celle que l'Envoyé de Dieu a désavouée : or l'Envoyé de Dieu a désavoué la femme qui, en signe de deuil, crie, *se rase la tête*, ou déchire ses vêtements » (1). — Mais, ainsi que le fait remarquer Snouck-Hurgronje, « la tradition est une forme littéraire employée par les savants musulmans de tous les temps, pour exprimer leur propre interprétation d'un fait, ou leur propre réponse à une question qui s'est présentée à leur esprit... Les nombreuses traditions conservées jusqu'à ce jour n'ont d'utilité qu'à la condition d'être considérées comme l'expression de la vie

---

étant impur. Mais telle ne saurait être la signification de cette pratique chez les indigènes de l'Algérie, car on ne s'expliquerait pas l'enfouissement des cheveux coupés dans la tombe d'un ancêtre ou d'un parent.

(1) *Trad. Houdas et Marçais*, t. i, p. 419.

spirituelle, à l'époque où elles ont été composées » (1). — D'ailleurs, on n'eut pas cru devoir chercher, dans un hadith, l'interdiction du sacrifice de la chevelure si, au moment où ce hadith fut imaginé, l'on se fut trouvé en présence de faits isolés, si ce sacrifice n'avait été de pratique courante. — Enfin, les exemples cités par Goldziher établissent péremptoirement, non seulement l'existence de cet usage chez les Arabes de l'époque préislamique, mais aussi sa survivance aux réformes réalisées par le Prophète.

Or, le sacrifice des cheveux s'opère, en Algérie, dans des conditions presque identiques à celles qu'a relatées Goldziher, et qui marquent son accomplissement en Arabie. Là, comme ici, il revêt le double caractère d'acte destiné à la manifestation de la douleur et d'acte de culte. C'est là une constatation qui, jointe à celle précédemment faite relativement à l'origine ou au caractère religieux des tribus algériennes où s'en est conservé l'usage, permet d'affirmer la provenance orientale de ce dernier.

Cette affirmation ne soulève plus, d'ailleurs, la même objection, lorsque le sacrifice des cheveux n'intervient pas à l'occasion d'un décès ou d'un événement triste, — et qu'il est suivi du partage de la chevelure coupée entre fidèles musulmans. Car, il apparaît, alors, comme une pratique parfaitement conforme à la tradition islamique, une pratique imitative dont l'on peut retrouver l'origine dans les actes du Prophète, ainsi que cela résulte des hadiths suivants : « Ibn Sarin rapporte qu'il dit à Obaïda : « Nous avons des cheveux du Prophète ; ils nous sont parvenus par Anas ou par la famille d'Anas. — Posséder un seul cheveu de lui, s'écria Obaïda, me fera plus de plaisir que d'avoir le monde entier et tout ce qu'il contient. — D'après Anas, lorsque l'Envoyé de Dieu se fut fait raser la tête (au pélerinage d'adieu), Abou Talha fut le premier à ramasser de ses cheveux » (2).

En résumé, le sacrifice de la chevelure n'est pratiqué, en Algérie, que très exceptionnellement, et il apparaît, alors, soit comme un usage se rattachant à l'ancien culte des morts ou des ancêtres, importé, en Algérie, par les conquérants arabes, — soit comme un rite conforme à la tradition islamique, — en tout cas, comme un usage de provenance étrangère, dû à une influence orientale.

II. — Mais il est, en Algérie, d'autres pratiques relatives à la chevelure, qui semblent bien être de provenance locale, d'origine berbère, — car, elles ne sont guère en usage que chez nos Berbères non arabisés.

En Kabylie, par exemple, les cheveux coupés, qu'ils proviennent de la

(1) Snouck-Hurgronje, *Contributions récentes à la connaissance de l'Islam*, — Rev. de l'Hist. des Rel., t. xx, p. 77.

(2) Bokhari, *trad. Houdas et Marçais*, t. I, p. 76 et 77.

tête d'un homme ou de celle d'une femme, sont recueillis soigneusement et dissimulés dans les trous des murs de la maison. Il faut les soustraire à tout contact.

Un instant, nous avons songé à justifier cette pratique par la théorie de la transmission du mal (1). Les cheveux, comme les ongles, sont le siège de principes morbides, ou peuvent être habités par quelque *djinn* (2). En les coupant, on supprime la cause du mal, et en rendant, par l'enfouissement, tout contact impossible, on rend, également, impossible toute rechute, ou toute transmission du mal.

Mais, les indigènes que nous avons consultés sur ce point, ont été unanimes à nous donner l'explication suivante : la possession des cheveux d'une personne permet, grâce à l'accomplissement de certains rites magiques, de jeter à celle-ci un mauvais sort ; de sorte qu'en cachant ses cheveux, en les dissimulant dans un endroit que des gens mal intentionnés ne peuvent atteindre, on échappe aux entreprises de ces derniers, on rend impossibles leurs pratiques de sorcellerie.

Et quelques indigènes des environs de Tizi-Ouzou ajoutaient qu'il est encore d'autres dangers auxquels s'expose celui qui, ayant coupé ses cheveux, ne prend pas soin de les cacher ; il encourt la calvitie, par exemple, si ses cheveux viennent à être recueillis par un oiseau qui les utilise pour la confection de son nid.

De même, au Mzab, les Mozabites qui se font raser la tête, ramassent soigneusement les cheveux coupés ; ils les placent dans leur main droite, qu'ils promènent sept fois autour de leur tête, crachent sur ce paquet de cheveux, puis le placent dans quelque trou de mur. Laisser les cheveux à terre, nous écrit M. le lieutenant Charlet-Cozon, du bureau arabe de Ghardaïa, serait s'exposer à les voir fouler aux pieds par quelque passant ; et cette profanation occasionnerait de graves maux de tête ; elle pourrait même aller jusqu'à engendrer la folie.

Quant aux femmes mozabites, elles ont coutume de se peigner une fois par semaine, de préférence le vendredi. Les cheveux arrachés de la tête, au cours de cette opération, sont recueillis. Quelquefois, on les incinère (3), et la cendre est jetée au vent, après, qu'au préalable, il a été

(1) Doutté, *loc. cit.*

(2) Basset, *loc. cit.*

(3) L'incinération n'est que très exceptionnellement pratiquée ; on ne sait jamais ce que deviennent les cendres, ni où le vent les emporte, et on pense que l'enfouissement, mieux que l'incinération, défend, contre les entreprises des tiers, les objets que l'on veut empêcher de tomber entre leurs mains. C'est ainsi que nos indigènes se préoccupent toujours d'éviter une souillure aux vieux papiers revêtus de caractères écrits ou

craché sur elle. Mais, le plus souvent, ils sont placés dans un chiffon, et le paquet ainsi constitué est enterré dans un cimetière ou jeté dans un puits abandonné. — Il s'agit, ici encore, d'empêcher que les cheveux ne puissent être employés dans la préparation de certains mets ou la confection de certains talismans, au moyen desquels un mauvais sort pourrait être jeté.

Il s'agit, en somme, en Kabylie comme au Mzab, de véritables pratiques de sorcellerie, présentant entre elles les plus grandes analogies, s'inspirant des mêmes motifs, en usage chez des populations ayant une origine commune, et. sinon autochtones, établies, tout au moins, depuis un temps immémorial dans l'Afrique du Nord. Il est, dès lors, parfaitement légitime, semble-t-il, de rattacher ces pratiques à des superstitions locales.

Ces pratiques, il est vrai, se constatent, quelquefois, en pays arabe, chez des Arabes ou Berbères arabisés. M. de Motylinski a observé, notamment, qu'à Constantine, les femmes arabes dissimulent leurs cheveux sous les tuiles de leurs maisons. — De même, dans la région de Souk-Ahras, les cheveux coupés, arrachés ou tombés, sont soigneusement enfouis. — Mais ce sont là des faits isolés. — En sorte que les usages qui viennent d'être signalés, ne sont communément suivis que chez ceux de nos indigènes qui sont de race berbère et qui n'ont point été arabisés. — Ces pratiques sont, vraisemblablement, d'origine berbère (1).

III. — Enfin, lors de notre séjour à Ghardaïa, nous remarquâmes sur le bord de l'Oued Mzab, près du barrage qui sert, en même temps, de décharge publique, une excavation au fond de laquelle étaient empilés, pêle-mêle, des paquets de cheveux enveloppés dans des chiffons. Les explications qui nous furent fournies par les indigènes, nous donnèrent

---

imprimés, parce que, peut-être, le nom de Dieu s'y trouve, les enterrent, mais ne les brûlent pas.

(1) Les Berbères marocains, les Fahçia, notamment, ont coutume de déposer sur le tombeau de leurs marabouts, ou de suspendre aux branches de certains arbres au pied desquels un marabout a prié ou se trouve enterré, des touffes de cheveux et des chiffons (Salmon, *Une tribu marocaine*, Archives marocaines, II, p. 245 et 251). C'est, vraisemblablement, dans la théorie de l'expulsion du mal qu'il faut chercher l'origine de cette pratique (Doutté, *loc. cit.*, p. 31 et suiv.) qui revêt, aujourd'hui, le caractère d'une offrande opérée, soit en exécution d'un vœu, soit en vue de la réalisation d'un désir. — Mais, en Algérie, si l'usage d'accrocher des lambeaux de chiffons aux branches d'arbres réputés sacrés, est extrêmement répandu (Villot, *Mœurs, cout. et instr. des indig. de l'Alg.*, p. 217), il ne nous a pas été donné de constater, parmi ces ex-voto, la présence de touffes de cheveux.

à penser, tout d'abord, qu'il s'agissait là de cheveux déposés par des veuves, et que celles-ci avaient coupés en témoignage de leur affliction, et nous nous crûmes en présence de l'un de ces faits de sacrifice de la chevelure étudiés par Goldziher.

Mais nous avons soumis ces indications au contrôle de M. de Motylinsky, pour qui les choses du Mzab n'ont guère de secrets. Et le savant arabisant nous a fait connaître que les cheveux, ainsi déposés sur les bords de l'Oued Mzab, le sont par la colonie juive de Ghardaïa. Dans les familles juives indigènes, on ramasse les cheveux de la maison, laissés aux peignes, arrachés au moment des lamentations funéraires ou coupés, en partie, à chaque lune nouvelle. Quand le paquet est suffisant, on le jette, autant que possible, dans une rivière d'eau courante, avec l'idée que la chevelure de ceux à qui appartenaient ces cheveux, croîtra comme a cru ou croîtra la rivière.

Cette superstition est-elle spéciale aux juifs du Mzab ? — Ou se rencontre-t-elle, chez les autres communautés juives de l'Algérie ? — Tout ce qu'il nous est possible d'affirmer, c'est que l'existence ne nous en a point été signalée en dehors du Mzab. Il existe bien, à la vérité, chez les israélites des pratiques particulières relatives à la chevelure. Ceux de la région de Souk-Ahras, par exemple, lorsqu'ils arrivent à un âge assez avancé, prennent la précaution de conserver leurs cheveux coupés ou tombés, ainsi que leurs dents et leurs ongles. Le tout est précieusement conservé dans un petit sachet, lequel, au jour de leur mort, sera déposé dans la tombe.

Mais cette croyance à l'influence de l'eau courante sur la croissance de la chevelure paraît bien être spéciale aux juifs de Ghardaïa (1).

Tels sont les divers rites concernant les cheveux, dont il nous a été donné de constater l'existence en Algérie : il nous a paru qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à les porter à la connaissance des lecteurs de la *Revue*.

MARCEL MORAND,
Professeur à l'École de Droit d'Alger.

---

(1) A Bou-Saada, les jeunes filles juives ont coutume, également, de jeter leurs cheveux arrachés ou tombés dans les *seguias* ou rigoles d'eau courante. Elles y voient un moyen d'assurer la croissance ou la conservation de leur chevelure. Mais il semble bien, d'après les renseignements qui nous ont été fournis qu'il n'en soit ainsi que dans les familles juives émigrées du Mzab.

REVUE DES QUESTIONS SAHARIENNES

I. — Occupation et organisation des régions sahariennes

Les dernières années du XIXe siècle ont été signalées par des événements d'une importance capitale au point de vue de la pénétration saharienne.

C'est d'abord l'occupation de Tombouctou en 1895, puis celle d'In-Salah en 1899; Gentil gagne en 1897 la rive méridionale du Tchad et, pour la première fois, fait flotter dans le bassin du grand lac un vapeur battant pavillon français qu'il avait transporté de l'Oubanghi au Chari; Marchand, parti du Congo, arrive au Nil en 1898. La même année la mission saharienne (Foureau.Lamy) part d'Ouargla pour gagner l'Aïr, puis le Tchad. Elle fait sa jonction, à Kousseri, avec les missions Afrique centrale et Chari-Tchad. Les hordes de Rabah, sultan du Bornou, sont battues et dispersées et ce chef de bandes est tué. Malheureusement, notre victoire est chèrement achetée par la mort du commandant Lamy et de plusieurs de ses valeureux subordonnés (22 avril 1900).

La convention franco-anglaise du 5 août 1890 avait reconnu à la France une zône d'influence s'étendant au sud de ses possessions méditerranéennes jusqu'à une ligne allant de Say, sur le Niger, à Barroua, sur le lac Tchad.

En 1898, un second accord partagea entre l'Angleterre et nous les territoires de la boucle du Niger; un troisième, conclu en 1899, consacra nos droits à l'est du Tchad, nous attribuant le Ouadaï et le Tibesti.

Le 27 juin 1900, une convention fut conclue entre la France et l'Espagne pour la délimitation du Rio de Oro et du Rio Mouni. La limite fixée sur la côte du Sahara, entre les possessions françaises et espagnoles, coupe par le milieu la péninsule du Cap Blanc. Elle laisse à la France les salines d'Idjil. Si le gouvernement espagnol veut se défaire des possessions que cette convention lui reconnaît, le gouvernement français jouit d'un droit de préférence.

Les années qui vont de 1890 à 1900 forment ce que l'on a appelé la période du partage de l'Afrique. Les accords que nous venons de mentionner déterminent la part attribuée à la France dans la région saharienne.

L'année 1900 vit s'accomplir l'occupation de tout l'archipel touatien. Le colonel d'Eu établit notre domination au Tidikelt, après avoir dû emporter d'assaut, le 19 mars 1900, les kasbas d'In-Rhar. Une deuxième

colonne s'avança vers la Saoura et s'établit à Igli sans coup férir, le 5 avril, coupant ainsi les communications de la région touatienne avec le Maroc. Un troisième groupe occupa Timmimoun, la localité la plus importante du Gourara, le 25 mai. Enfin, au mois d'août, le général Servière traversa le Touat et reçut, en passant, la soumission de tous les ksour de cette région.

La voie ferrée du sud oranais fut poussée cette année-là jusqu'à Djenien-bou-Rezq.

Telle était la situation, à la fin de l'année 1900.

Les années suivantes sont marquées par l'organisation des régions nouvellement occupées.

En 1901, pour rattacher plus complètement les Oasis sahariennes au Sud Oranais, des garnisons furent installées à Beni-Abbès, dans la Saoura, et à Taghit, dans la Zousfana. Des annexes des affaires indigènes furent créées dans ces deux postes.

La même année, une garnison fut établie, par le général Servière, à Adrar, la principale localité du Touat.

Le 18 février, la garnison de Timmimoun eut à repousser l'attaque d'un nombreux parti de Beraber du Tafilelt. Le 28 février et le 1er mars, le général Servière dut livrer combat à ces même Beraber, aidés de quelques ksouriens, qui voulaient lui interdire l'accès du village de Charouin. Après une escarmouche assez sérieuse, les Beraber s'enfuirent à travers l'Erg et le ksar capitula. Le 9 mars, le général dut encore livrer un petit combat pour réduire la résistance du ksar de Talmin ; mais à partir de cette date la paix fut complète dans les oasis.

Le 31 août 1901, le chemin de fer de pénétration du Sud Oranais fut ouvert jusqu'à Duveyrier, en vue de l'oasis marocaine de Figuig dont les habitants, avec un grand sens commercial, profitèrent immédiatement des avantages que leur offrait ce nouveau mode de communication.

De nouvelles facilités furent accordées par la suite au commerce d'exportation dans ces régions. Un décret du 17 décembre 1896 avait autorisé l'entrée en franchise de certains produits destinés à traverser le territoire algérien pour se répandre dans le Sahara. Ces produits étaient les sucres provenant de l'industrie française, le café, le thé, les épices et les huiles minérales.

Un nouveau décret, du 1er février 1902, exempta également des droits de douane et d'octroi de mer les marchandises suivantes transitant par Aïn-Sefra et Djenan ed-Dar : les toiles de coton pur, unies, écrues ou blanchies pesant plus de 5 kilog, aux 100 mètres carrés, les guinées originaires des établissements français de l'Inde et les thés de toute provenance.

En 1902, comme les routes de la Zousfana et de la Saoura se trouvaient désormais jalonnées par un nombre de postes suffisant, les Oasis sahariennes qui jusqu'alors avaient relevé de la division d'Alger, furent rattachées à la division d'Oran.

Une nouvelle annexe des affaires indigènes fut établie à Djenan ed-Dar, à 13 kilomètres au sud de Figuig.

Le décret du 1er avril 1902 créa les compagnies des oasis sahariennes, dans le but de remplacer les troupes régulières qui avaient jusqu'alors été maintenues au Gourara, au Touat et au Tidikelt, par des unités plus mobiles et d'un entretien moins onéreux. Ces compagnies, pourvues de cadres français, sont composées d'hommes recrutés parmi les habitants du Sahara et qui, au moyen de la solde qui leur est attribuée, se nourrissent et s'entretiennent eux-mêmes. Chaque compagnie comprend des fantassins, des cavaliers et des méharistes. Elle est pourvue de pièces d'artillerie légère. Les officiers, appartenant au service des affaires indigènes, sont chargés à la fois du commandement de ces troupes spéciales et de l'administration du pays.

L'extension de notre domination jusqu'aux oasis sahariennes provoqua une importante réforme qui fut consacrée par la loi du 25 décembre 1902 posant en principe que certains territoires du sud de l'Algérie, dont elle fixe la limite septentrionale, devaient être séparés de la Colonie au point de vue budgétaire et administratif. Il importait en effet de ne pas prolonger indéfiniment vers le sud les circonscriptions administratives de l'Algérie ; en outre il fallait tracer une séparation entre des régions qui ont des intérêts essentiellement distincts ; enfin on ne pouvait pas continuer à confondre dans le budget algérien les dépenses engagées dans les Territoires du Sud et qui, par leur nature, constituent presque exclusivement des charges de souveraineté.

Les territoires qui entrent dans la constitution de ce groupement distinct sont ceux qui se trouvent au Sud des circonscriptions suivantes :

Cercle de Marnia, annexe d'El-Aricha, annexe de Saïda, cercle de Tiaret, annexe d'Aflou, cercle de Boghar, annexe de Chellala, annexe de Sidi-Aïssa, cercle de Bou-Saâda, annexe de Barika, poste de Tkout, cercle de Khenchela, cercle de Tébessa.

Le décret du 15 août 1903 créa, auprès du Conseil de Gouvernement de l'Algerie, un nouvel emploi de conseiller rapporteur pour toutes les questions spéciales intéressant les Territoires du Sud.

L'organisation donnée à nos confins militaires du Sud nous permit de reporter désormais tous nos efforts vers l'Ouest où les habitants des contrées situées sur la rive droite de la Zousfana ne nous laissaient guère de repos.

Le protocole du 20 juillet 1901, signé à Paris entre les représentants du Gouvernement français et ceux du Gouvernement marocain avait bien tracé dans ce pays une sorte de délimitation. Il avait stipulé que la France resterait maîtresse du territoire des Doui Menia et des Oulad Djerir et que le Maroc donnerait d'autres terres à ceux des indigènes de cette région qui ne voudraient pas accepter notre domination. Cet arrangement avait été suivi de deux accords (20 avril et 7 mai 1902) établissant entre l'Algérie et le Maroc un *modus vivendi* pour les relations politiques et administratives ; mais jamais ces conventions n'avaient pu être mises à exécution. Les commissaires français et marocains chargés de notifier aux Doui Menia et aux Oulad Djerir les termes des accords les concernant, n'avaient pu remplir leur mission. Le principal succès de cette commis-

sion de délimitation avait été de réussir à éloigner de nos confins l'agitateur Bou Amama, réfugié à Figuig où sa présence constituait pour nous une source d'ennuis de tous les instants, car c'était de son entourage que sortaient tous les auteurs des coups de main que nous avions à subir. Sur notre demande, le commissaire marocain l'invita à quitter Figuig. Il partit, au mois de février 1902, et, par étapes successives, gagna la région d'Oudjda où il alla faire cause commune avec le Prétendant Bou Hamara.

Au mois de novembre 1902, la subdivision d'Aïn Sefra fut dotée d'une organisation autonome. Son chef fut investi de l'autorité directe sur toutes les troupes stationnées dans son commandement, sous le contrôle du Ministre de la Guerre et du Gouverneur Général.

En 1903, de nombreux coups de main étant opérés presque chaque jour contre nos postes, nos convois, nos caravanes, il était devenu nécessaire de mettre fin à cette situation intolérable. Une opération de police était déjà décidée lorsque, le 31 mai, les habitants de Zenaga attaquèrent l'escorte du Gouverneur Général de l'Algérie en tournée, en vue de Figuig. Cet incident ne fit que hâter l'exécution des mesures de police prévues. Le 8 juin, le ksar de Zenaga fut bombardé. Aussitôt après, les habitants de Figuig vinrent faire des offres de soumission sans conditions. L'aman leur fut accordé. Cette démonstration, que les événements avaient rendue nécessaire, ne pouvait pas avoir d'autres suites puisque le traité de 1845 attribue formellement Figuig au Maroc.

Une petite colonne avait été envoyée en même temps à l'Ouest du Chott Tigri et une autre s'était avancée jusqu'à Bechar, sans incidents.

Depuis cette époque la population sédentaire de Figuig peut être considérée comme pacifiée ; mais les nomades n'ont pas cessé les hostilités. Quelques agressions se sont encore produites dans la deuxième partie de l'année 1903. Le 16 juillet, un détachement de la compagnie saharienne du Touat fut attaqué à Hassi Rzell, dans la Saoura ; le capitaine Regnault, chef de l'annexe de Beni Abbès, atteignit les auteurs de ce coup de main et les défit à Noukhila, le 28 du même mois.

Le poste de Taghit fut investi, du 17 au 21 août, par une horde de plus de quatre mille nomades ; la petite garnison, sous les ordres du capitaine de Susbielle, fit une admirable résistance et contraignit les assaillants à la retraite. Le 2 septembre, un convoi fut attaqué à El Moungar, dans la Zousfana ; la défense fut héroïquement dirigée par le sergent-fourrier Tisserand après la mise hors de combat des deux officiers qui commandaient l'escorte.

La nécessité de réduire des adversaires aussi redoutables que les auteurs de ces coups de main, a amené l'occupation d'El Ardja, pour surveiller les massifs montagneux qui sont au Nord de Figuig, puis celle de Ben Zireg, à la pointe septentrionale du Djebel Bechar, enfin, le 11 novembre 1903, la création du poste de Colomb, près de l'oasis de Bechar, de façon à couvrir la route qui suit la vallée de la Zousfana et à amener les Doui Menia et les Oulad Djerir, jusqu'alors insoumis, à accepter notre juridiction, conformément aux droits que nous reconnaît le protocole du 20 juillet 1901.

En 1903, le chef-lieu de l'annexe de Djenan-ed-Dar fut transféré à Beni Ounif, plus près de Figuig, et le tronçon de chemin de fer de Duveyrier

à Beni Ounif fut ouvert le 2 août de la même année. Beni Ounif devint aussitôt un centre de transactions important. Le marché franc qui y est établi attire le commerce non seulement des habitants sédentaires de Figuig, mais de toutes les populations nomades environnantes.

Enfin, deux décrets du 30 décembre 1903 ont réalisé la séparation budgétaire des Territoires du Sud de l'Algérie, en exécution de la loi du 24 décembre 1902, qui organisait ces territoires. Ces décrets fixent la nature et la quotité des recettes à faire et des dépenses civiles à engager dans ces territoires.

L'année 1904 a été marquée par le perfectionnement de l'organisation défensive de nos confins du Sud et du Sud-Ouest. Deux nouvelles compagnies montées furent créées l'une à la légion étrangère, l'autre au 2e régiment de tirailleurs ; une quatrième compagnie saharienne fut constituée à Beni Abbès, par décret du 22 avril 1904, et une cinquième à Colomb, par décret du 7 juin. En même temps, à l'abri de notre puissance militaire, tous les procédés pacifiques furent mis en œuvre pour asseoir définitivement notre influence. La voie ferrée fut poussée jusqu'à Ben Zireg qu'elle atteignit au milieu de novembre. Des lignes télégraphiques furent construites jusqu'à Taghit et à Colomb. L'heureux résultat de ces efforts ne tarda pas à se manifester : de nombreux groupes de Doui Menia et d'Oulad Djerir vinrent faire leur soumission ; les Beni Guil, dans une entrevue solennelle, à Aïn Sefra, au mois de janvier, affirmèrent leur désir de vivre en paix avec nous. Les Touareg de l'Ahnet et du Hoggar se soumirent également. Le 21 janvier 1904, l'amenokal du Hoggar, Moussa ag Amastan venait en personne à In Salah, accompagné de soixante-dix de ses guerriers. Il ne restait donc en dehors de notre influence, parmi les Hoggar, que le petit groupe ayant pour chef Tissi qui s'était signalé par son acharnement pendant le massacre de la mission Flatters.

En 1905, l'œuvre civilisatrice se poursuit sans relâche selon l'heureuse impulsion donnée précédemment. Le réseau télégraphique se développe : il doit atteindre dans le courant de l'année Forthassa d'un côté, Beni Abbès de l'autre. Les travaux de la voie ferrée sont poussés activement de Ben Zireg vers Colomb et l'on peut dire que chaque jour qui s'écoule est marqué par une étape nouvelle vers la pacification définitive de nos marches sahariennes.

***

Pendant la même période, des progrès parallèles sont accomplis dans l'organisation de l'Afrique Occidentale française.

Un décret du 20 décembre 1900 constitue, entre le Niger et le Tchad, le 3e territoire militaire ayant pour chef-lieu Zinder. A cette époque la région du Tchad était encore ravagée par les bandes de Fadel-Allah, fils

ainé de Rabah, qui avait continué, après la mort de son père, à tenir la campagne. Surpris à son tour, le 21 août 1901, à Goudjba, dans le Bornou, par une petite colonne sous les ordres du capitaine Dangeville, il fut tué. Son frère et tous ses partisans firent alors leur soumission. La puissance des successeurs de Rabah était définitivement anéantie et la région du Chari était complètement pacifiée ; par contre celle du Kanem était assez troublée.

L'agitation y était entretenue par les adeptes du cheïkh El Mahdi Senoussi qui, après avoir quitté Djeghboub, puis Koufra, était venu s'installer à El-Gueroo, à trois jours à l'Est du Borkou. Le 9 novembre 1901, une petite colonne envoyée en reconnaissance vers Mao, au Nord-Est du Tchad, dut livrer combat à une bande de ses partisans à Bir-Alali.

Le 20 janvier 1902, le commandant Tétart s'empara de la zaouia de Bir-Alali et dispersa les bandes qui l'occupaient. Dès lors le Kanem se trouva dégagé et l'ascendant du cheïkh El Mahdi Senoussi fut gravement atteint. Ce chef religieux mourut, peu de temps après, au Kanem.

Un décret du 16 juin 1895 avait institué un gouvernement de l'Afrique Occidentale française, pour donner une direction unique à toutes nos colonies de cette région.

Le décret du 17 octobre 1899 fit disparaître, en tant que colonie autonome, le Soudan français, dont les territoires furent rattachés respectivement au Sénégal, à la Guinée, à la Côte d'Ivoire et au Dahomey.

Le décret du 1er octobre 1902 réorganisa le gouvernement de l'Afrique Occidentale française, comprenant désormais : 1° les colonies du Sénégal, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey ; 2° les pays de protectorat qui dépendaient précédemment du Sénégal et les territoires du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger qui sont groupés en une unité administrative et financière nouvelle, sous le nom de territoires de la Sénégambie et du Niger.

L'amenokal des Touareg Oulliminden, Fihraen, est allé faire sa soumission à Tombouctou, le 3 février 1903.

Le 1er juin de la même année, dans une assemblée solennelle tenue à Bamba, le lieutenant-colonel Dagneaud a réussi à réconcilier cette confédération avec les Kounta depuis longtemps soumis à notre influence, et cette réconciliation a permis aux Kounta d'aller de nouveau occuper leurs anciens terrains de parcours dans l'Adrar de l'Est.

La même méthode pacificatrice a été progressivement étendue jusqu'à l'Océan Atlantique. Un arrêté du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, du 12 mai 1903, a décidé que le protectorat des pays maures du Bas-Sénégal serait placé sous la direction d'un délégué du Gouverneur général. Cette organisation a permis de rétablir dans le pays des Trarza, des Brakna et des Edouaïch la sécurité qui y faisait depuis si longtemps défaut. Cette politique a reçu sa sanction par le décret du 18 octobre 1904 qui crée le territoire civil de la Mauritanie.

Un arrêté du Gouverneur général, en date du 26 décembre 1904, a organisé le territoire militaire du Niger dont le centre est à Niamey, à égale distance à peu près de Tombouctou et de Zinder. Ce territoire est divisé

en trois régions dont les chef-lieux respectifs sont Niamey, Tombouctou et Zinder.

Malheureusement les communications entre nos postes du Niger et ceux du Tchad étaient très difficiles, si l'on s'en tenait à la lettre de l'accord de 1898, établi d'après la convention du 15 août 1890, reconnaissant à l'Angleterre un territoire compris dans un rayon de 100 milles (160 kilomètres environ) au Nord de Sokoto. Une commission franco-anglaise dans laquelle la France était représentée par le capitaine Moll et l'Angleterre par le lieutenant-colonel Elliot, fut chargée d'examiner les modifications à apporter à cette délimitation. Sur ces entrefaites est intervenu le traité du 8 avril 1904 dont l'article 8 recule vers le Sud la frontière toute théorique tracée autour de Sokoto.

Le chemin de fer de Kayes à Bamako a été achevé le 19 mai 1904. Immédiatement après, il a été poussé jusqu'à Koulikoro, localité située à 50 kilomètres en aval de Bamako, au point où la navigation du Niger est entièrement libre. Cette dernière section de la voie ferrée a été ouverte à l'exploitation le 10 décembre 1904. Les points les plus extrêmes de la navigabilité du Sénégal et du Niger sont donc maintenant en communication directe.

Cet événement a eu pour conséquence, au point de vue administratif, la création, par décret du 18 octobre 1904, d'une nouvelle colonie, sous le nom de Haut-Sénégal-Niger, formée des territoires de la Sénégambie-Niger qui étaient jusqu'alors rattachés directement au gouvernement général et qui forment maintenant une colonie autonome comme les autres, c'est-à-dire administrée par un lieutenant-gouverneur. Son chef-lieu est établi à Bamako.

Enfin un détachement parti de Zinder a créé un poste permanent à Agadès.

II. — Reconnaissances et Explorations

A la faveur de notre établissement dons les Oasis sahariennes, puis dans la Zousfana et la Saoura, enfin à l'ouest du Djebel Bechar, d'intéressantes reconnaissances ont pu être accomplies. Elles nous ont procuré de précieux renseignements géographiques sur la région saharienne; mais leurs résultats politiques ne sont pas moins importants.

Dès que notre installation à In-Salah fut consolidée, les investigations des officiers se portèrent sur le massif du Hoggar.

Du 25 mars au 23 mai 1902, le lieutenant Cottenest envoyé à la poursuite d'un rezzou de Touareg qui avait dévalisé quelques indigènes du Tidikelt, fit le tour complet de ce massif en passant par Idélès, Tazerouk Tarhahaout, Tamanrasset, Tit et In-Amdjel. Le 7 mai, il fut attaqué, à Tit, par 300 Touareg qu'il mit en fuite après leur avoir infligé de grosses pertes. Malheureusement dans cette affaire il perdit lui-même ses notes et ses instruments de topographie et de photographie, de sorte qu'une partie des résultats de son voyage ne nous a pas été connue. Le combat de Tit a eu pour effet de faire constater aux Touareg notre puissance.

C'est incontestablement à l'impression salutaire qu'il a produite qu'est due en grande partie la tranquillité dont nous avons joui par la suite. Le pays parcouru, dans cette tournée de plus de 1,600 kilomètres, est pauvre ; les pâturages rencontrés sont médiocres ; mais la route de Tit à In-Salah est très bonne pour la marche.

Du 16 mai au 15 juin 1902, le chef d'escadrons Laperrine, commandant militaire des Oasis sahariennes, s'étant porté au devant du lieutenant Cottenest revenant de sa tournée, en profita pour reconnaître le plateau du Mouidir qu'il traversa par Arak, Tadjemout et l'Oued el Abiod. Cette route est difficile ; mais elle était, à cette époque, bien pourvue d'eau et de pâturages.

Le 1er octobre 1902, le lieutenant Guillo-Lohan partit d'In-Salah à la poursuite d'un groupe de Touareg qui étaient venus voler des chameaux dans l'Oued Botha ; il fit le tour du Hoggar par un itinéraire légèrement différent de celui du lieutenant Cottenest. Il passa par Irhafok, Idelès, Tazerouk, Tin-Tarabin, Aïtoklan, Tarhahaout, Tamanrasset, In-Amdjel. Il rapporta de ce voyage des documents géographiques abondants.

Au mois de janvier 1903, le commandant Laperrine et M. Gautier, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger, allèrent d'In-Salah à In-Zize par le Mouidir el revinrent à Akabli par l'Adrar-Ahnet.

Ces diverses reconnaissances se sont faites de la façon la plus pacifique, sans que les Touareg, qui avaient sans doute reçu une leçon suffisante à Tit, le 7 mai 1902, aient cherché à s'y opposer. Notre attitude à la fois bienveillante et ferme, dans ces circonstances, a certainement contribué pour beaucoup à amener la soumission des Hoggar qui étaient jusqu'alors le groupe de Touareg le plus hostile à notre domination.

Quelques-uns d'entre eux sont cependant demeurés irréductibles : ce sont en général ceux qui ont été le plus compromis dans le massacre de la mission Flatters et dans quelques autres événements dont nous avons conservé le souvenir. Ils craignent que nous ne puissions pas oublier le rôle odieux qu'ils ont joué dans ces circonstances.

C'est ce groupe hostile qui est allé rejoindre les Azdjer et qui a organisé, avec la complicité de ces derniers, quelques coups de main à la suite desquels une opération de police fut jugée nécessaire. Au mois de juin 1903, deux reconnaissances furent dirigées simultanément d'Ouargla et d'In-Salah contre les campements de ces Touareg rassemblés dans la région de Tarat. La première, commandée par le capitaine Pein, passa par Temassinin et Aïn-el-Hadjadj ; la seconde, sous les ordres du lieutenant Besset, prit la route d'Amguid. Dans cette tournée, le lieutenant Besset raccorda son itinéraire à celui de la mission Foureau-Lamy à Hassi-Tikhammar. Les Touareg n'attendirent pas nos contingents et se dispersèrent avant leur arrivée. Cette opération contribua ainsi à la pacification du pays, en même temps qu'elle nous procurait une nouvelle moisson de renseignements géographiques.

En 1904, M. Villatte, calculateur à l'observatoire de Bouzaréa, ancien membre de la mission Foureau-Lamy, se rendit d'Ouargla à In-Salah par une route qui n'avait pas encore été relevée, traversant directement le Tadmaït de Hassi-Inifel à Aïn-Guettara. Après un court séjour au Tidikelt, M. Villatte accompagna le commandant Laperrine dans sa tournée

chez les Touareg au cours de laquelle il fit sa jonction, à Timiaouin, avec un détachement venu du Niger, et s'avança jusqu'au puits de Tin-Zaouaten, situé par 19°45, lat. N. et 1° long. Est. M. Villatte releva les coordonnées astronomiques de 43 points de cet itinéraire et évalua de nombreuses altitudes au moyen du baromètre anéroïde.

En résumé nous possédons actuellement un excellent canevas de tout le pays compris dans notre zône d'influence jusqu'à la limite méridionale du Hoggar.

Une autre reconnaissance importante a été accomplie dans le pays des Azdjer. Un atelier de sondage a été envoyé, à la fin de l'année 1904, dans le Gassi de l'Igharghar. Un forage a été exécuté à Temassinin et une nappe artésienne, rencontrée à la profondeur de 20 mètres, a donné un débit de 160 litres à la minute. L'eau courante a été immédiatement utilisée pour des plantations de palmiers. Ce succès attirera sans doute à Temassinin les Azdjer qui fréquentaient beaucoup ce point autrefois et qui y faisaient même des cultures.

Pendant que ces travaux s'exécutaient, le capitaine Touchard, avec un goum du cercle de Touggourt, pénétrait dans le pays des Azdjer, et s'abouchait avec quelques groupes de cette confédération.

Dans l'Ouest, les officiers de nos postes avancés n'ont pas manqué de pousser également leurs reconnaissances aussi loin que les circonstances le permettaient.

Au mois de novembre 1901, le capitaine Regnault dresse les itinéraires de Beni-Abbès à Ougarta, d'Ougarta à Tabelbalet (direct), de Tabelbalet à Ougarta par Bou-Maoud et Kheneg-el-Aaten, d'Ougarta à Beni-Ikhlef.

Au mois de décembre 1901, le lieutenant Huot reconnaît la route de Kerzaz à Timmoudi (Oued Saoura) par Aïn-Dhob et Aïn Néchéa et celle de Ksabi à Oulad Raffa (Saoura) par Meslila.

En janvier 1902, il lève celle de Kerzaz à Ammès (Saoura) par l'Erg.

En mars 1902, le lieutenant Cabon dresse la route de Timmimoun à Foum el Kheneg (Saoura).

En juin 1902, le capitaine Regnault lève les itinéraires suivants :

de Beni-Abbès à Zeghamra, El Guizia, Feguiguira et Zeghamra ;
de Beni-Abbès à Tabelbala par Feguiguira ;
d'Ougarta à Guerzim ;
de Kerzaz à Oguilet-Mohammed par En-Nahia ;
d'Oguilet-Mohammed à Kerzaz par Hassi-Touil, Mouih ed Diab et Temassin.

Au mois de septembre 1902, le lieutenant Niéger détermine les positions de Hassi Inifeg et Hassi Oulad Saï, sur les routes allant respectivement du Touat au Draa et du Touat au Tafilelt.

Du mois d'août au mois de décembre 1902, le lieutenant Rousseau dresse tous les itinéraires de la rive gauche de la Saoura, depuis Kerzaz et Foum el Kheneg jusqu'à Oguilet Mohammed et Hassi Oulad Saï.

Au mois de juin 1903, pendant les opérations contre Figuig, le commandant Pierron, à la tête d'une petite colonne, part de Mécheria et

s'avance jusqu'à Mazzer, près du massif du Tendrara, en passant par Galloul, les Ferathis et Oglat Moussa, dans le Chott Tigri.

A la fin du même mois, pendant que le colonel d'Eu allait de Ben Zireg à Ouakda et à Bechar, le capitaine de Susbielle, avec un groupe léger, se rend à Kenadsa, puis visite les ksour d'El Ahmar, Boukaïs et Sfissifa dans le bassin supérieur du Guir.

En 1904, le commandant Pierron, partant de Colomb, profite d'une reconnaissance qu'il fait a l'Ouest du Grouz, pour rendre visite à la djemâa d'Aïn-Chaïr qui le reçoit fort bien et qui lui offre la diffa dans le ksar d'El Berda, à l'extrémité Est de l'oasis.

Le commandant Pierron effectue encore une reconnaissance sur la rive droite du Guir. Il y découvre de nouveaux points d'eau : Berbatine, Mouih-Sifer, Douès, Meridja, Safsaf, etc.

D'un autre côté, un détachement important va s'établir, le 15 juin, à Berguent, point d'eau de l'Oued-Charef, à 4 kilomètres au Sud de Ras-el-Aïn, afin de parer aux incursions de Bou Amama et de ses contingents, et d'enlever au marabout la possibilité de revenir dans le pays compris entre Figuig et le Haut-Guir.

Le général Lyautey se rend dans les campements des Beni Guil au Chott Gharbi ; nos patrouilles visitent tous les massifs montagneux de la région de Figuig ; M. Gautier explore le Grouz.

En 1905, des opérations sont dirigées contre un djich qui, au mois de décembre 1904, avait attaqué une caravane à Hassi Ouchen aux abords du Gourara. Les auteurs de ce coup de main sont battus et dispersés sur le Guir, à Garet Douifa. A la suite de cette affaire, le lieutenant Canavy s'avance jusqu'au ksar Es-Saheli, dans le Haut Guir, où se trouve la petite zaouia de Moul-Sehoul dont les marabouts reçurent fort bien notre reconnaissance.

Le Tafilelt est désormais la région la plus hostile à notre influence. C'est là que vivent les Oulad Djerir et les Doui Menia dissidents. C'est du Tafilelt que partent les grandes harkas dirigées contre nos postes et nos administrés. L'une d'elles, partie au mois de juillet 1904, s'avance même jusqu'auprès de Tombouctou pour razzier les populations soumises à l'Afrique occidentale française. Elle essuie dans cette région, au mois de novembre, une sanglante défaite.

Les routes que suivent les harkas du Tafilelt pour aller au Sahel ou au Niger, échappent, par leur éloignement, à la surveillance des postes extrêmes du Sud Algérien ; cependant quelques-uns de leurs points de passage ont été reconnus, en 1905, par le capitaine Flye-Sainte-Marie, commandant la compagnie saharienne du Touat, qui a traversé l'Erg d'Iguidi et a recoupé, aux puits de Marabouti et de Bir Aouina, les itinéraires d'Oskar Lenz et de René Caillié.

***

Dans la région soudanaise et dans l'Afrique occidentale française, d'importantes reconnaissances sont également poursuivies pendant la même période :

Le capitaine Moll, chef de notre mission dans la commission franco-anglaise de délimitation, rapporte de nombreux documents sur la région comprise entre le Niger et le Tchad.

Le capitaine Lenfant explore pendant les mois d'août et de septembre 1903 la voie Mayo-Kebbi-Toubouri et prouve que, dans certaines circonstances, la Bénoué, affluent du Niger, communique par le Mayo-Kebbi et le lac Toubouri avec le Logone, affluent du lac Tchad.

La mission Théveniaut, partie de Bourem, traverse le massif montagneux de l'Adrar oriental et rejoint le commandant Laperrine, comme nous l'avons dit plus haut, à Timiaouin.

Le professeur Gruvel est chargé de diriger une mission sur la côte occidentale d'Afrique, en vue de déterminer les espèces ichtyologiques qui se rencontrent dans les eaux très poissonneuses du banc d'Arguin et d'étudier s'il serait possible d'organiser des pêcheries dans cette région. Les conclusions de son étude sont tout à fait favorables, et l'importance des découvertes qu'il a faites est considérable, en raison de la situation nouvelle créée à nos pêcheurs de Terre-Neuve par l'accord franco-anglais du 8 avril 1904.

Il est impossible de ne pas rappeler à ce propos qu'au mois de juin 1903, un jeune Français, M. Jacques Lebaudy, alla atterrir avec son yacht *Frasquita* sur la côte de l'Atlantique, entre le cap Juby et le cap Bojador. Quelques-uns de ses hommes furent capturés par les Maures et il fallut envoyer un croiseur pour les délivrer. M. Lebaudy avait rêvé, paraît-il, de fonder un empire indépendant dans cette partie du Sahara. Sa tentative n'a pas eu d'autres suites jusqu'à présent.

Dans la partie orientale du Sahara, la Tripolitaine fait l'objet de plusieurs explorations de M. Méhier de Mathuisieulx. En 1901, ce voyageur a étudié les ruines puniques et romaines de Leptis Magna. Il a rapporté, en outre, de nombreux renseignements économiques et politiques sur la Tripolitaine, pays désertique qui n'offre aucune ressource en dehors des oasis de la côte. Dans un nouveau voyage accompli en 1904, M. Méhier de Mathuisieulx a parcouru la Tripolitaine depuis la frontière tunisienne jusqu'au littoral, explorant principalement la falaise du Djebel Nefousa, les bassins des oueds Soffedjin et Zemzem et les oasis situées au bord de la mer, depuis Zouara jusqu'à Misrata.

III — Considérations générales et conclusions

Une remarquable évolution s'est produite depuis quelques années dans la question saharienne. Elle est caractérisée par l'établissement de relations amicales avec les populations éparses à travers le Grand Désert, principalement avec les divers groupes de Touareg et avec les Maures qui habitent au nord du Sénégal. On se rappelle les guerres acharnées qui ont marqué, au début, notre prise de contact avec ces peuplades à demi-sauvages. Les collisions sanglantes qui se sont produites notamment dans la région de Tombouctou, sont encore présentes à nos mémoi-

res. Il semble que ce soit l'occupation d'In-Salah qui ait déterminé le mouvement de pacification qui s'achève aujourd'hui.

Depuis cette époque, en effet, une seule manifestation guerrière a eu lieu, c'est le combat du 7 mai 1902 que nous avons relaté. Aussitôt après, les Touareg Hoggar, certains désormais que nous pourrons devenir leurs maîtres par la force, viennent à nous non pas en vaincus implorant le pardon, mais en adversaires qui reconnaissent la valeur de la leçon reçue et qui acceptent simplement la réconciliation offerte. Les gens de l'Ahnet suivent leur exemple, les Ifoghas également. Les Oulliminden et les gens de l'Aïr, après une longue période de luttes, font leur soumission aux autorités françaises de Zinder ou de Tombouctou. Les Maures, qui vivent entre l'oued Noun et le Sénégal, acceptent sans révolte, l'organisation que nous leur donnons, reconnaissent les chefs investis par nous et consentent à payer l'impôt, alors qu'autrefois c'était nous, au contraire, qui leur versions une redevance.

Seuls, les Touareg Azdjer et quelques groupes des Hoggar conservent leur indépendance, sans faire toutefois acte d'hostilité. Cette situation particulière s'explique par la trouée qui existe dans l'Est entre nos postes des territoires du Tchad et ceux des territoires du sud de l'Algérie. Dans les vastes espaces du sud tripolitain et surtout du Fezzan où l'autorité turque est faiblement établie, les dissidents peuvent facilement vivre loin de toute influence européenne ; mais certainement il n'en sera pas toujours ainsi. Déjà le Gouvernement de l'Afrique occidentale française a fait installer un poste à Agadès, d'où il peut surveiller les routes commerciales jusqu'à Bilma, tandis que des reconnaissances algériennes peuvent atteindre Djanet. Bientôt, sans doute, les Azdjer, enserrés dans les mailles de notre réseau d'exploration, suivront l'exemple que leur ont déjà donné les autres groupes de Touareg et viendront à composition.

A l'Ouest, encore, nous devons constater qu'il existe une lacune dans l'organisation de notre zône d'influence saharienne. Les populations du Tafilelt et de l'Oued Draâ ne cessent d'écumer la région du Sahel, rendant pour ainsi dire impossible tout développement de la prospérité commerciale de ces régions. Sans doute on peut prévoir que la sécurité sera rétablie également sur ces routes dans un avenir qui ne paraît pas très éloigné. Déjà une grande harka partie du Tafilelt et qui avait commis l'imprudence de s'avancer jusqu'au Niger, a reçu de nos détachements une sanglante leçon, au mois de novembre 1904. Cette bande est rentrée dans son pays, décimée et désemparée et il ne faudrait probablement pas beaucoup d'exemples de cette nature pour amener les gens du Tafilelt à des sentiments plus pacifiques.

D'ailleurs un jour viendra peut-être aussi, où ces pillards seront eux-mêmes, comme les Azdjer dont nous parlions plus haut, pris dans notre filet. La Mauritanie devra faire l'effort nécessaire vers le Nord, en même temps que l'Algérie le fera vers l'Ouest; mais ici nous touchons à la grave question marocaine, car le Tafilelt est une province de l'Empire Chérifien. Un parent du Sultan le gouverne, nominalement du moins, car son autorité y est faible autant que nous pouvons en juger. Nous devrons un jour contraindre le Sultan à assurer la police dans ce pays,

à moins que nous n'allions nous-mêmes y mettre bon ordre; mais c'est là une éventualité encore éloignée.

Voilà donc où nous en sommes, à l'heure actuelle, dans le Sahara. La pacification n'est pas complète, mais elle est bien amorcée. Il n'est pas exagéré de dire qu'un esprit nouveau se manifeste parmi les populations sahariennes. Ces gens-là comprennent incontestablement les avantages de la situation que nous avons créée. Ils s'apprivoisent. Ils reviennent fréquenter nos marchés. Le commerce reprend un certain essor dont nous ne voulons cependant pas exagérer l'importance. Nous en reparlerons.

Les Oasis prospèrent. Des puits artésiens ont été creusés au Tidikelt; les foggaguir ont été refaites partout. Les cultures se développent et les relations commerciales interrompues depuis longtemps, renaissent. Il vient à In-Salah et au Touat des indigènes de Gabès, de Ghadamès, de l'Aïr, de Tombouctou, de l'Azaouad, du Tadjakant; ces caravaniers apportent des peaux, du beurre, ils amènent des moutons et des chameaux; ils prennent en échange des dattes et des produits manufacturés.

Cependant il ne faudrait pas croire que ce commerce puisse atteindre un jour un grand développement. Plusieurs raisons s'y opposent. D'abord la production des Oasis est limitée : on n'augmentera pas indéfiniment leurs ressources en eau et on n'améliorera que très lentement leurs terres de culture dans un pays où les matières de fumure ou d'amendement artificiel font défaut. Ensuite les populations sahariennes sont très peu denses et ont très peu de besoins. Enfin les contrées relativement riches du Tchad ou du Niger ont d'autres débouchés que les routes du Sahara. Nous avons dit que le chemin de fer allait aujourd'hui de Kayes à Koulikoro. Si nous ajoutons que des travaux énormes ont été entrepris pour améliorer la navigation du Sénégal et du Niger, nous aurons suffisamment montré que les produits des fertiles régions soudanaises ont tout intérêt à emprunter, pour atteindre la côte, la grande artère du Niger et du Sénégal qui traverse d'un seul trait, de l'Est à l'Ouest, toute l'Afrique occidentale française.

Il faut donc prendre le Sahara pour ce qu'il vaut. Le souci d'assurer la sécurité dans nos colonies de l'Afrique du Nord exige que nous soyons les maîtres du Sahara, mais il faut en être maîtres à peu de frais. Il faut dans ces pays une administration d'une extrême simplicité. Ce qui a été fait dans les Oasis Sahariennes paraît devoir servir de modèle. Ces Oasis sont une base de rayonnement vers le Sud. Tombouctou, Zinder, Agadès doivent jouer un rôle analogue sur la rive opposée.

Mais on voit dès lors, ce qui va se produire, Les diverses autorités chargées d'assurer notre influence dans le Sahara ne vont-elles pas se heurter? N'y a-t-il pas à craindre que des conflits se produisent?

A la vérité quelques peuplades nomades de la zône intermédiaire nous ont déjà posé cette question. On a vu des Hoggar, razziés par des gens du Niger, hésiter à aller demander protection aux Français de Tombouctou; on a vu les Ifoghas craindre de froisser les susceptibilités des autorités de l'Afrique occidentale, en venant faire leur soumission à In-Salah.

Le problème ainsi posé comporte deux solutions : on a proposé de créer un Gouvernement du Sahara. A priori, cela paraît très simple. L'unifi-

cation serait faite. Plus de conflits possibles entre colonies voisines, plus de doutes pouvant germer dans l'esprit de nos sujets. Mais où donc serait le centre de ce Gouvernement ? Où seraient ses voies d'accès et ses débouchés ? Forcément dans l'une des colonies déjà existantes. Il deviendrait donc tributaire de cette colonie, c'est-à-dire que le Sahara deviendrait une annexe de l'Algérie ou de l'Afrique occidentale francaise et alors on verrait cette anomalie, que les habitants de la banlieue d'In-Salah auraient leurs attaches administratives au Niger ou que les habitants de l'Adrar proche de Tombouctou seraient appelés à In-Salah pour le règlement de leurs affaires.

C'est la mauvaise solution.

La deuxième est donc la bonne. Elle consiste à faire une équitable répartition des populations sahariennes entre nos colonies, laissant à l'Algérie les Touareg du Nord et à l'Afrique occidentale ceux du Sud. La limite à tracer devra être déterminée d'après les parcours de ces nomades.

Nous ne croyons pas formuler un paradoxe en affirmant que ce partage sera en réalité une unification : il fera disparaître en effet la seule cause susceptible de provoquer des conflits d'attributions ou d'influences. Lorsque chacun connaîtra ses droits, il les exercera normalement, sans arrière-pensée possible, sans à-coups et sans jalousie. Ces deux colonies se prêteront d'ailleurs un mutuel appui ; pour cela, il faudra faciliter leurs moyens de communication.

Ici, deux questions sont à envisager : la simple transmission des nouvelles, qui nécessite l'établissement d'un télégraphe, enfin le transport de matériel et de personnel qui demanderait la construction d'un chemin de fer.

Parlons tout de suite de ce dernier. A vrai dire, on en parle depuis un demi siècle. De savants économistes s'en sont occupés avec tant d'ardeur et de conviction qu'à plusieurs reprises la solution a pu être considérée comme imminente ; mais leurs projets, au début, étaient toujours fondés sur des considérations dans lesquelles le commerce transsaharien jouait un grand rôle. Il s'agissait de draîner les produits du Soudan, de détourner vers nos ports méditerranéens les marchandises que des caravanes portent au Maroc ou en Tripolitaine. Aujourd'hui il ne faut plus parler de tout cela. Les produits du Soudan sont draînés par les voies fluviales et par les voies ferrées de l'Afrique occidentale. D'autre part, l'inventaire du Sahara se poursuit. Aucune richesse n'y a eté découverte jusqu'à présent. M. Foureau, après son grand voyage de l'Algérie au Congo par le lac Tchad, a déclaré que le trafic d'un chemin de fer transsaharien serait nul. Cette opinion se confirme chaque jour.

Si donc on construisait aujourd'hui une telle voie ferrée, ce serait uniquement une entreprise impériale. Ce serait une voie stratégique destinée à permettre le transport de troupes, de matériel de guerre et d'approvisionnements si nos communications par mer venaient à être coupées. La chose vaut encore la peine d'être examinée ; on doit seulement se demander si un tel effort serait justifié par une éventualité aussi problématique. Pour répondre à cette question, il faudrait savoir quelle serait la valeur de cet effort. La dépense a été évaluée. Des chiffres très différents ont été indiqués ; ils n'ont rien de précis, reposant tous sur des hypothèses. Il ne

nous paraît donc pas possible, en l'état, d'émettre une opinion définitive, mais nous exprimons le vœu qu'on poursuive l'étude de cette question.

Si les avis sont partagés en ce qui concerne le chemin de fer, par contre, tout le monde semble être d'accord sur la nécessité de créer des communications télégraphiques transsahariennes. Les incidents de chaque jour fournissent des arguments en faveur de cette création. Il importe à la sécurité de nos postes et des routes commerciales qu'on puisse signaler sans retard, d'une rive à l'autre du Sahara, les départs et les arrivées de convois ou de caravanes, les migrations de tribus, leur attitude politique, les rassemblements hostiles, etc.

Il s'agit seulement de déterminer le mode le plus pratique de communication télégraphique à établir.

On a songé tout naturellement à la télégraphie sans fil ; mais jusqu'à présent ce procédé ne paraît pas utilisable. Le principal obstacle à son emploi vient des conditions météorologiques qu'on rencontre au Sahara. De plus, la nature du sol ne permet pas la transmission des ondes hertziennes à grande distance. Enfin le prix de l'installation des appareils est très élevé. Tant que ce système de communication n'aura pas été perfectionné, il faudra donc renoncer à s'en servir pour la traversée du Sahara.

Reste l'établissement d'un câble. Une grosse difficulté consistait dans le transport des poteaux, car on ne peut pas trouver sur place le bois nécessaire Un essai intéressant a été fait en 1900, par le capitaine du génie Bassenne, pour la construction de la ligne électrique d'El-Goléa à Timmimoun. Il consiste à employer des poteaux très courts, en bois du pays, fichés dans des piliers de maçonnerie. On trouve sur place de la pierre, du plâtre et des essences ligneuses suffisantes, de sorte qu'on évite les transports de matériaux encombrants. L'expérience a démontré que la ligne ainsi construite se détériore très vite. Il faut donc trouver autre chose. Un autre capitaine du génie paraît avoir résolu le problème, en utilisant des poteaux formés de tubes métalliques légers, facilement transportables. C'est le système Nou (du nom de l'inventeur) qu'on utilise actuellement dans le sud oranais et qui paraît devoir être appliqué également à la ligne transsaharienne. Celle-ci, partant d'In-Salah, devra aboutir à un point du Niger qui sera vraisemblablement Bourem ou Gao Le capitaine Théveniaut, dans sa dernière mission, s'est occupé de rechercher le meilleur tracé. Il est à souhaiter que la construction soit commencée sans retard.

Tel est actuellement l'état des diverses questions sahariennes. Nous donnons ci-après la nomenclature des ouvrages où l'on peut trouver des matériaux pour une étude des problèmes que nous venons d'esquisser.

IV. — Bibliographie et Cartographie

Une notice établie à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, donne, sous une forme à la fois précise et concise, un exposé complet des questions sahariennes. C'est l'ouvrage de MM. A. Bernard et N. Lacroix, *Historique de la pénétration saharienne* (Alger, 1900).

Depuis cette époque, quelques renseignements ont été publiés sur les résultats des missions Marchand et Foureau-Lamy ; mais les travaux d'ensemble sur ces grandes explorations font encore défaut. Il faut citer :

A.-H. Dyé, *Positions géographiques déterminées astronomiquement en Afrique centrale au cours de la mission Marchand* (La Géographie, 1901).

F. Foureau, *Mission saharienne Foureau-Lamy. D'Alger au Congo par le Tchad* (Paris, 1902).

Le même, *Documents scientifiques de la mission saharienne*. Premier fascicule : introductions, observations astronomiques et météorologiques (Paris, 1904).

Commandant Reibell, *Le commandant Lamy d'après sa correspondance et ses souvenirs de campagne* (Paris, 1903).

E. Gentil, *La chute de l'empire de Rabah* (Paris, 1902).

Max von Oppenheim, *Rabeh und das Tschadseegebiet* (Berlin, 1902). Cet ouvrage donne des renseignements recueillis en Égypte sur Rabah et sur les régions dans lesquelles il a effectué ses migrations successives.

La mission Flamand, l'occupation des Oasis sahariennes et de la Saoura ont donné naissance à une littérature assez abondante :

G.-B.-M. Flamand, *Une mission d'exploration scientifique au Tidikelt. Aperçu général sur les régions traversées* (Annales de Géogr., 1900).

Le même, *Mission au Tidikelt. Archipel touatien. Résultats scientifiques généraux* (La Géographie, 1900).

Le même, *Au Tidikelt. Le programme saharien* (Questions diplomatiques et coloniales, 1900).

Le même, *L'occupation d'In-Salah et l'action française dans le Sahara* (Bulletin de la Réunion d'Études algériennes, 1900).

Le même, *Les pierres écrites (Hadjrat mektoubat) du Nord de l'Afrique et spécialement de la région d'In-Salah* (L'Anthropologie, 1901).

Le même, *Hadjrat mektoubat ou les pierres écrites. Premières manifestations artistiques dans le Nord Africain* (1902).

Le même, *Sur la position géographique d'In-Salah* (C. R. Acad. Sc., 1902).

Le même, *Sur la présence du Dévonien à calcecla sandalina dans le Sahara occidental (Ibid.*, 1901).

Le même, *Sur la présence du Dévonien inférieur dans le Sahara occidental* (*Ibid.*, 1902).

Le même, *Sur la présence du terrain carboniférien dans le Tidikelt* (*Ibid.*, 1902).

Le même, *Observations sur les nitrates du Sahara à propos d'un échantillon de salpêtre naturel provenant de l'archipel touatien* (Bull. Soc. de Géologie de France, 1902).

Le même, *Sur le régime hydrographique du Tidikelt* (C. R. Acad. Sc., 1902).

E. Ficheur, *Note sur les découvertes géologiques récentes faites dans la région d'Igli* (Bull. Soc. Géog. Alger, 1901).

Le même, *Note sur les découvertes géologiques faites par le Commandant Deleuze dans le Gourara, le Touat et le Tidikelt* (*Ibid.*, 1903).

Rimbaud, *Les tifinar de la gara des Chorfa* (Rens. col. et Doc. Comité Afr. fr., 1901).

Commandant E. Laquière, *Les reconnaissances du Général Servière dans les oasis sahariennes* (Publication du Bull. du Comité de l'Afr. fr., 1902).

Le même, *Quelques altitudes de l'oued Meguiden, du Touat et du Gourara calculées d'après les observations barométriques faites en janvier-mars 1901* (Bull. Soc. Géog. Alger, 1903).

Lieutenant Martial, *Souvenir d'In-Rhar* (Alger, 1901). Élégant album de photographies avec un texte contenant surtout d'utiles indications sur l'organisation et la marche de la colonne du Tidikelt.

Guillaume de Champeaux, *A travers les oasis sahariennes* (Paris, 1903). Description pittoresque des oasis. Détails intéressants sur l'escadron des Spahis sahariens où l'auteur était lieutenant. L'ouvrage est agrémenté de quelques jolies photographies ; malheureusement l'auteur n'indique jamais les points où elles ont été prises, il se borne à les donner comme spécimens de types ou de paysages.

Colonel d'Eu. *In-Salah et le Tidikelt* (Paris, 1903). Cet ouvrage contient trois parties : 1° le journal des marches et opérations de la colonne du Tidikelt, dont l'auteur avait le commandement ; 2° des renseignements généraux sur le Tidikelt; 3° une instruction sur la conduite des colonnes dans les régions sahariennes. En publiant ce travail, l'auteur a rendu un véritable service à tous les officiers qui pourront être appelés plus tard à conduire des colonnes dans le Sahara et qui pourront ainsi bénéficier de sa grande expérience militaire. Par contre, les appréciations du Colonel d'Eu sur le pays et ses habitants sont souvent discutables.

Capitaine Tillion, *La conquête des oasis sahariennes.* Paris, s. d. C'est l'ouvrage le plus complet qui ait été publié sur l'ensemble des opérations effectuées dans les oasis ; mais il est manifestement écrit dans l'unique but de répondre à certains articles de revues qui reprochaient à l'autorité militaire du 19ᵉ corps d'armée de contrecarrer l'action du Gouvernement Général de l'Algérie.

E. Jourdy, *Excursion géologique à la lisière septentrionale du Sahara algérien* (Bull. Soc. Géol. de Fr., 190?).

E.-F. Gautier. *Sahara oranais* (Ann. de Géog., 1903).

Le même, *Sur les terrains paléozoïques de l'Oued Saoura et du Gourara* (C. R. Acad. Sc., 1902).

Le même, *La valeur économique du Sahara* (Bull. Soc. Géog. commerc. Paris, 1903).

Les officiers qui ont opéré des reconnaissances au Sud des Oasis ont fourni à leur retour quelques rapports très instructifs :

Lieutenant Ed. Réquin, *Trente jours au Mouydir* (Rens. col. et Doc. Com. Afr, fr. 1902).

Lieutenant Guillo-Lohan, *Un contre-rezzou au Hoggar* (*Ibid.* 1903).

Lieutenant Besset, *D'In Salah à Amguid et à Tikhammar.*

Capitaine PEIN, *Chez les Touareg Azdjer : d'Ouargla à Tarat.*

Ces deux derniers travaux, réunis sous le titre de *Reconnaissance au Sahara*, ont été publiés en une seule brochure par le Comité de l'Afrique française (1904).

Les questions économiques intéressant spécialement le Touat ont fait l'objet d'une étude approfondie et impartiale du Capitaine FLYE SAINTE-MARIE : *Le commerce et l'agriculture au Touat* (Oran, 1905).

Le projet d'établissement de voies ferrées au Sahara a été étudié par M. PAUL LEROY-BEAULIEU : *Le Sahara, le Soudan et les chemins de fer* (Paris, 1904). L'auteur préconise la création de deux lignes allant, l'une au Niger, l'autre au Tchad. Il évalue les dépenses à 100 millions pour la première et 150 ou 160 millons pour la deuxième.

Les problèmes que soulève l'occupation de nos confins du Sud oranais ont été exposés par plusieurs écrivains particulièrement qualifiés pour s'en occuper :

ROUARD DE CARD, *La frontière franco-marocaine et le protocole du 20 juillet 1901* (Toulouse, 1901).

A. LE CHATELIER, *Sud oranais et Maroc* (Paris, 1903).

Le même, *La frontière marocaine* (Paris, 1903).

EDMOND DOUTTÉ, *Figuig. Notes et impressions* (La Géographie, 1903).

Les questions qui concernent l'Afrique occidentale ont été traitées dans les ouvrages suivants :

E. BAILLAUD, *Les territoires français du Niger. Leur valeur économique* (La Géographie 1900).

Le même, *Sur les routes du Soudan* (Toulouse, 1902).

Commandant ROBILLOT, *Notes sur le Ouadaï* (Rev. de Géog., Lyon, 1902).

E. GENTIL, *Occupation et organisation des territoires du Tchad* (La Géographie 1901).

Capitaine JOALLAND, *De Zinder au Tchad et conquête du Kanem* (*ibid*).

Les études suivantes ont été publiées sur la Tripolitaine :

M. DE MATHUISIEULX, *Exploration en Tripolitaine* (La Géographie, 1901).

Le même, *A travers la Tripolitaine* (Paris, 1903),

Le même, *Une mission en Tripolitaine* (La Géographie 1903).

Le même, *Voyage en Tripolitaine* (Bull. Soc. Géog. comm., Paris, 1903),

Il faut citer enfin le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* paticulièrement documenté sur les affaires sahariennes. Nous y avons puisé beaucoup de renseignements.

Ajoutons que la plupart des travaux mentionnés ci-dessus sont cités, quelques-uns même sont analysés, dans la *Bibliographie géographique annuelle* publiée sous la direction de LOUIS RAVENEAU, dans les Annales de Géographie (Paris, 1900-1904).

Il nous reste à parler des nouvelles cartes de la région saharienne. Beaucoup des ouvrages que nous venons d'énumérer, en sont pourvus. En outre, les suivantes ont été éditées séparément :

Maroc. Carte dressée et dessinée par R. DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE. Échelle 1/1,000,000 (Paris, 1904).

Carte des Oasis sahariennes, par le lieutenant NIÉGER. Échelle 1/250,000 (Paris, 1904).

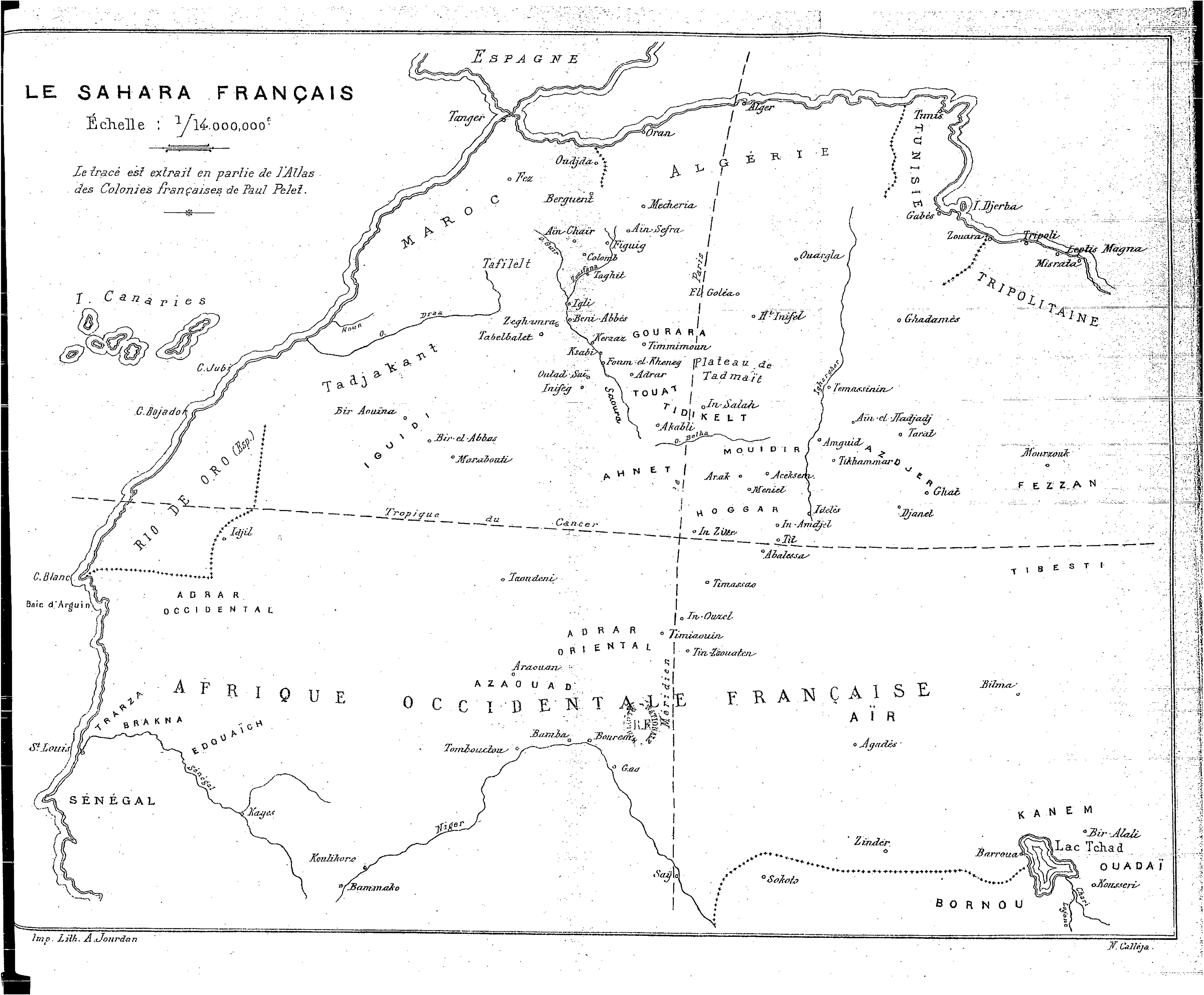
Carte provisoire de l'Extrême-Sud de l'Algérie (partie occidentale) à l'échelle de 1/800,000. dressée par ordre de M. Jonnart, gouverneur général, et exécutée par le Capitaine PRUDHOMME, du Service géographique de l'armée (Paris, 1904). Cette carte, en quatre feuilles, est limitée au Nord par le parallèle de Si El Hadj Eddin, à l'Ouest par l'oued Guir et l'Erg Er Raoui jusqu'à Tabelbala, au Sud par le Mouidir septentrional, à l'Est par la méridien 3°30', légèrement à l'Est d'Ouargla.

Carte de l'Afrique occidentale française par A. MEUNIER et E. BARRADIER (Paris, 1903). 6 feuilles à 1/2,000,000.

Carte de la Mauritanie Saharienne (MINISTÈRE DES COLONIES) d'après les documents relevés sur place et les renseignements de source indigène recueillis par la mission Coppolani chez les Maures et les Touareg et les itinéraires connus (Paris, 1902). 4 feuilles en couleur à 1/1,000,000.

Capitaine H. SIMON,
Adjoint au Chef du Service des Affaires indigènes
du Gouvernement Général de l'Algérie.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS


LE SAHARA FRANÇAIS
Échelle : 1/14.000.000e
Le tracé est extrait en partie de l'Atlas des Colonies françaises de Paul Pelet.
ESPAGNE
Tanger
Alger
Oran
Tunis
TUNISIE
ALGÉRIE
Oudjda
Fez
MAROC
Berguent
Mecheria
I. Djerba
Gabès
Zouara
Tripoli
Leptis Magna
Misrata
Aïn Chaïr
Aïn Sefra
Figuig
Colomb
Taghit
Tafilelt
Ouargla
TRIPOLITAINE
I. Canaries
El Goléa
Igli
Beni Abbès
Zeghamra
Tabelbalet
Noun
O. Draa
Kerzaz
GOURARA
Timmimoun
Hi Inifel
Ghadamès
Ksabi
Foum el Kheneg
Plateau de Tadmaït
Tadjakant
Oulad Saï
Inifeg
Adrar
TOUAT
Saoura
C. Juby
C. Bojador
Temassinin
Bir Aouïna
IGUIDI
In Salah
TIDIKELT
Akabli
O. Botha
Aïn el Hadjadj
Taral
Bir el Abbas
Marabouti
MOUIDIR
Amguid
AZDJER
Tikhammar
Mourzouk
RIO DE ORO (Esp.)
AHNET
Arak
Aceksem
Meniel
Ghat
FEZZAN
HOGGAR
Idelès
Djanet
Tropique du Cancer
Idjil
In Zize
In Amdjel
Til
Abalessa
C. Blanc
TIBESTI
Taoudeni
Timassao
Baie d'Arguin
ADRAR OCCIDENTAL
In Ouzel
ADRAR ORIENTAL
Timiaouin
Tin Zaouaten
Araouan
AZAOUAD
Méridien de Paris
AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
Bilma
TRARZA
BRAKNA
EDOUAÏCH
AÏR
St Louis
Bamba
Bourem
Tombouctou
Agadès
Gao
Sénégal
SÉNÉGAL
Kayes
Niger
KANEM
Bir Alali
Lac Tchad
Zinder
Barroua
OUADAÏ
Koulikoro
Saÿ
Sokoto
Kousseri
Bamako
BORNOU
Chari
Logone
Imp. Lith. A. Jourdan
N. Calleja.

LES CONGRÈS D'AVRIL 1905 A ALGER

ET LA

VISITE DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La deuxième quinzaine d'avril 1905 marquera dans les annales de la science algérienne : trois congrès, trois expositions, la visite du Ministre de l'Instruction publique accompagné de ses principaux collaborateurs, les réceptions, les bals, les banquets, les fêtes, les conférences se succédant sans interruption, mirent pendant dix jours l'Alger intellectuel en effervescence.

Le Congrès international des Orientalistes réunissant cinq cents membres venus de tous les points du globe, était d'une organisation compliquée ; les organisateurs ne disposaient pas, comme ceux du Congrès des Sociétés Savantes, de cadres éprouvés depuis longtemps. La libéralité des Délégations Financières avait mis à la disposition de la Commission nommée par M. le Gouverneur Général pour préparer le Congrès, les moyens indispensables d'action ; mais l'honneur du succès revient avant tout à son Président, M. René Basset, dont la grande autorité, jointe à une activité incessante et à des relations scientifiques universelles, ont seules permis de mener à bien une entreprise aussi considérable ; grâce au Directeur de l'École supérieure des Lettres, le Congrès a été véritablement la fête de l'École, qui célébrait justement à cette occasion son vingt-cinquième anniversaire.

Toutes les Écoles, du reste, participaient à la solennité et chacune d'elles s'était fait représenter à la fois au Congrès des

Orientalistes et à celui des Sociétés Savantes. Ce dernier Congrès, présidé par M. Héron de Villefosse, l'illustre archéologue, siégeait à côté du premier : la science française et la science étrangère étaient réunies dans le palais de la rue d'Isly, donnant ainsi l'image de cette solidarité scientifique qui ne connaît pas de nationalités.

La *Revue Africaine*, dont M. Héron de Villefosse, dans un magistral discours que nous reproduisons plus loin, a proclamé, avec sa grande autorité, « qu'elle reste à la tête du mouvement scientifique algérien », la *Revue Africaine* a tenu à consacrer à ces belles manifestations un fascicule entier et nos adhérents trouveront dans le présent numéro des comptes-rendus des Congrès et des expositions scientifiques ; nous avons cru devoir y ajouter quelques pages sur les Écoles supérieures d'Alger et sur les Sociétés Savantes algériennes : les unes et les autres furent en effet les artisans de ces solennités et c'est sur elles qu'en rejaillit tout l'honneur.

Le 18 avril au soir, une réception intime réunissait à l'Hôtel Excelsior tous les Congressistes Orientalistes, dont la plupart avaient débarqué dans la journée ; M. René Basset, assisté des membres de la Commission d'organisation, recevait nos hôtes et leur adressait nos souhaits de bienvenue.

Le 19 avril, à 9 h. 1/2 du matin, dans le hall du Palais Consulaire, M. le Gouverneur Général présidait l'ouverture solennelle du Congrès international des Orientalistes et ouvrait la séance par le discours suivant :

Messieurs,

En présidant à l'ouverture de cette solennité scientifique, j'ai tout d'abord le devoir, et je m'en acquitte avec le plus grand plaisir, de remercier le Congrès des Orientalistes d'avoir choisi Alger comme lieu de réunion pour cette année.

Après les grandes capitales de l'Europe, après Florence, Leyde, Stockholm, Genève et Hambourg, vous avez voulu faire votre tour du monde, et vous avez eu la bonne pensée de le commencer par cette ville et de franchir ici la porte qui donne accès à l'Orient.

J'aperçois dans votre choix plus d'un motif de satisfaction et de fierté pour nous. Vous avez d'abord voulu honorer ainsi la France qui, des premières, a ouvert le monde musulman à l'Europe, par la conquête et par l'étude à la fois. Vous avez voulu venir voir ce que nous avions fait de ce

pays, naguère refuge de pillards, déchiré par de perpétuelles dissensions intestines et qui, maintenant, vous accueille, moins brillamment que nous l'aurions voulu, mais avec toute la cordialité et toute la déférence qui s'adressent à des savants, à des hôtes, à tous ceux que le poète a appelés « les amis inconnus ».

Vous trouverez ici, au lieu de la ville arabe que vous aviez peut-être imaginée, une cité toute francaise, un peu trop européenne au goût des artistes, mais qui témoigne de l'entrain et du labeur d'un peuple jeune, vigoureux, confiant dans ses destinées.

Alger résume dans ses divers aspects l'histoire de notre domination en Algérie ; ses bastions et ses forteresses représentent le passé ; le présent, c'est cet admirable port où se confondent dans une activité incessante les produits du Tell et du Sahara avec ceux de la France et de l'Europe. Alger vous rappelle les longs efforts de la conquête, trente ans de guerre contre un peuple vaillant et farouche, puis la lutte contre la nature, les recherches et les tentatives innombrables de la colonisation, les échecs et les victoires finales de nos agriculteurs aujourd'hui bénéficiaires de récoltes surabondantes et maîtres définitifs de cette terre qui nourrissait péniblement jadis une population trois fois moins nombreuse.

Luttes magnifiques, messieurs, mais rudes et âpres ! et l'on pouvait craindre qu'au contact des difficultés sans cesse renaissantes, notre race ne perdit certaines délicatesses intellectuelles, le souci de la haute culture qui distinguent les grandes nations et les sociétés anciennes. J'espère que votre rapide passage à travers l'Algérie vous laissera convaincus du contraire et que vous voudrez bien reconnaître que les préoccupations matérielles n'ont pas étouffé chez les français d'Algérie l'amour de la science et de l'art.

Mais vous le saviez déjà, messieurs ; vous connaissiez déjà par leurs écrits les savants qui ont l'honneur de vous accueillir aujourd'hui, vous n'ignoriez pas que vous trouveriez ici, à l'École des Lettres d'Alger, que dirige un homme d'un grand esprit et d'un grand cœur, un foyer de pensée française, un centre très actif d'études arabes et de recherches de toute nature intéressant notre vaste domaine de l'Afrique du Nord. C'est ici que viennent s'amasser, s'ordonner et s'épurer les trésors d'observations que nos officiers, nos explorateurs, nos missionnaires scientifiques ont réunis et recueillent encore de tous côtés depuis la Méditerranée jusqu'au Sénégal et au Tchad.

Cependant, ces trésors appartiennent à tous ; la science ne connaît pas les frontières. Vous tous, par des travaux dont s'enorgueillit l'humanité, vous nous avez rendu avec usure ce que vous nous devez ; vous avez répandu à travers le monde, dans de lumineux ouvrages, les résultats de nos investigations.

Vos travaux, messieurs, ne sont pas seulement le plaisir supérieur de quelques intelligences d'élite, elles ont aussi leur très haute et très proche utilité. Les études les plus désintéressées ont parfois de singulières applications pratiques. L'archéologie romaine a, dans certains cas, guidé l'agriculture en Algérie. A plus forte raison, des recherches comme les vôtres, qui visent l'homme, l'homme d'hier et l'homme présent, sont-elles pleines de leçons pour le politique, pour l'administrateur, pour le colon

même. La science orientaliste, en nous éclairant sur les mœurs, les traditions, les lois et la filiation des peuples musulmans, nous est d'un précieux concours pour l'examen des problèmes délicats que les différences de race et de religion soulèvent.

Ce voyage sera certainement pour vous l'occasion de remarques nouvelles, de rapprochements curieux et utiles entre les hommes de ce pays et ceux du passé et ceux des contrées qui sont comparables à la nôtre.

Appelé à jouer ici le rôle difficile d'arbitre et de modérateur dans le conflit des intérêts et la manifestation des initiatives et des énergies, je serai heureux de puiser dans vos observations une nouvelle force et une nouvelle autorité pour mener à bien l'œuvre de civilisation et de progrès qui doit profiter à tout le monde. C'est grâce à vous, c'est avec vous que je puis essayer de dégager la formule de conciliation qui doit animer et diriger le gouvernement de ce pays. Une improvisation hâtive a été généralement la source des fautes et des difficultés administratives en Algérie. Les études comparées et les recherches patientes permettent seules de distinguer et de fondre les intérêts, et de tendre à l'harmonie des âmes en conciliant la pensée de l'Europe avec les sentiments et les habitudes des populations africaines.

Voilà pourquoi j'avais le devoir de me rendre au milieu de vous, de vous saluer et de vous remercier comme des collaborateurs éminents entre tous.

L'Algérie espère vous intéresser et vous séduire ; elle a les défauts mais aussi toutes les qualités brillantes de la jeunesse. Elle mérite en même temps que votre indulgence, votre sympathie pour l'héroïsme de ses soldats, le prodigieux labeur de ses colons, son persévérant et généreux effort en vue de rapprocher dans une même pensée de travail et d'amour, les éléments si variés de sa population.

Messieurs, je souhaite ardemment que votre court séjour parmi nous conquière l'Algérie de nouveaux amis et que vous nous reveniez souvent pour méditer, nous apporter vos encouragements et vos conseils, et contribuer au mouvement intellectuel qui se dessine chaque jour davantage de ce côté de la Méditerranée, et dont l'Europe entière doit se réjouir, car il est l'expression la plus haute et la plus noble de son idéal et de son génie !

M. le Gouverneur Général prie ensuite l'assemblée de vouloir bien élire le président du Congrès.

M. de Goeje, le vénérable professeur de l'Université de Leyde, doyen des arabisants étrangers présents, propose la candidature de M. René Basset, directeur de l'École des Lettres d'Alger, qui est acclamé président.

M. Basset remercie de l'honneur qui lui est fait et promet qu'il s'emploiera de toutes ses forces à faciliter la tâche des congressistes.

Je suis vivement ému, dit-il, du grand honneur que vous venez de me faire en me décernant la présidence du XIV[e] Congrès des Orientalistes.

Mais je craindrais d'être accusé de présomption si j'attribuais à mon seul mérite cette désignation si flatteuse. Je ne doute pas qu'en choisissant le directeur de l'École des Lettres pour présider vos travaux, vous n'ayiez voulu reconnaître les efforts de cette École pour arriver à créer sur la terre d'Afrique un centre d'études scientifiques.

Tout à l'heure, M. le Gouverneur Général vient de rappeler, mieux que je n'aurais pu le faire et avec une autorité qu'on ne saurait taxer de partialité, ces efforts et les résultats qui les ont couronnés.

Le champ de nos recherches est vaste, et les travailleurs peu nombreux quoiqu'ils s'accroissent chaque jour. Leur zèle s'attache à toutes les branches de la science et ne se confine pas exclusivement dans le domaine de l'Afrique mineure, domaine si éminemment français. C'est pourquoi Alger méritait d'être le siège d'un Congrès international des Orientalistes, au même titre que les villes qui l'ont précédé. C'est ce que vous avez compris à Hambourg et aujourd'hui c'est ce qui a déterminé votre décision.

Aussi, au nom de l'École des Lettres, qui représente ici la science française ; au nom de tous ceux qui, en Algérie, se sont associés à elle, je vous remercie encore une fois de l'honneur que vous leur faites en ma personne et dont nous espérons, mes collaborateurs et moi, nous montrer dignes.

M. Basset propose ensuite de constituer le bureau du Congrès des membres de la commission d'organisation, qui se sont consacrés à l'organisation du Congrès avec le plus grand dévouement. En conséquence, sont nommés :

Vice-présidents : MM. Mesplé, professeur à l'École des lettres ; Luciani, conseiller de gouvernement ; Bou Kandoura, muphti d'Alger.

Secrétaire général : M. Edmond Doutté, professeur à l'École des lettres.

Secrétaires-adjoints : MM. Yver, professeur à l'École des lettres ; Chambige, chef du Cabinet de M. le Secrétaire général du Gouvernement ; Marçais, directeur de la Médersa d'Alger ; Cherchali, attaché à la direction des Affaires indigènes ; Gaudefroy-Demonbynes, secrétaire de l'École des Langues orientales vivantes ; de Calassanti-Motylinski, directeur de la Médersa de Constantine.

Trésorier : M. David, conseiller de gouvernement, chef du Secrétariat particulier de M. le Gouverneur général ; Trésorier-adjoint, M. Ettori, directeur du Matériel au Gouvernement général de l'Algérie.

D'autre part, M. le Gouverneur général avait déjà désigné comme commissaires du gouvernement : M. le commandant Lacroix, commissaire général ; M. l'officier-interprète Mirante, commissaire-adjoint.

De tous les pays, sont arrivés des télégrammes saluant l'ouverture des travaux du Congrès des Orientalistes en particulier de M. Loubet, Président de la République, de S. M. le roi de Suède, de la maison royale de Danemark. On décide que des télégrammes de remerciements seront adressés de la part du Congrès au Président de la République, à S. M. Oscar II, roi de Suède, à l'archiduc Rainer d'Autriche.

Tour à tour, les délégués étrangers prennent la parole, soit au nom des gouvernements qu'ils représentent, soit au nom des Sociétés savantes qui les ont investis de mandats.

Ils disent tous la joie qu'ils éprouvent à se trouver réunis dans notre colonie, terre française, berceau, en quelque sorte, de la science des orientalistes, et ils remercient la France, généreuse et belle, de sa cordiale hospitalité. C'est en des termes inspirés de cette même pensée de confraternité qu'ont pris successivement la parole :

MM. Barbier de Meynard (Institut de France), de Tischendorf (gouvernement impérial allemand) ; Forget (gouvernement royal de Belgique) ; Müller (gouvernement impérial autrichien) ; Tang Tsaï Tou (gouvernement impérial chinois) ; Budde (État prussien) ; Cheikh Sultan Mohammed (gouvernement égyptien) ; de Goeje (Hollande) ; comte Pullé (Italie) ; Pelliot (gouvernement de l'Indo-Chine française) ; Mirza Abdul Hussein Khan (gouvernement impérial persan) ; docteur Flensburg (gouvernement royal suédois) ; Huart (délégué du Ministère des affaires étrangères français) ; docteur Buhl (Danemark), etc., délégués officiels des gouvernements. Prennent ensuite la parole :

MM. Cagnat (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) ; Lyall (Asiatic Society of Bengall) ; di Gregorio (Academia peloritana, Messine) ; Bertholiet (Université de Bâle) ; comte Pullé (Université de Bologne) ; Abbé Nau (Institut catholique de Paris) ; Bou Kandoura, muphti hanéfite d'Alger, dont le discours est traduit et résumé, en une allocution vibrante par M. Mirante, officier-interprète.

Le discours de ce dernier est salué par un morceau de musique arabe exécuté par la musique du 1er zouaves. Les délégués semblent prendre un plaisir très vif à entendre la reconstitution faite par MM. Rouanet et Yafil des airs les plus connus du monde musulman.

Un certain nombre de congressistes font hommage au Congrès d'ouvrages spéciaux dont l'étude sera poursuivie dans les différentes sections, et à 11 h. 1/2 M. le Gouverneur Général lève la séance.

A 2 heures de l'après-midi les membres du Congrès des Sociétés savantes se réunissaient à l'amphithéâtre de l'École de Médecine et procédaient à l'ouverture du congrès.

M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie du comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur au musée du Louvre, présidait cette séance comme représentant officiel du ministère de l'instruction publique. MM. de St-Arroman et de Barre l'assistaient comme secrétaires.

Dans son discours d'ouverture des travaux du Congrès, M. Héron de Villefosse s'est plu à saluer tout d'abord ceux qui avaient appris à aimer l'Algérie, qui conservaient au fond du cœur l'espérance de la revoir, qui ne pouvaient manquer de saisir une occasion aussi favorable à leur désir ; il a remercié ensuite ceux qui, n'ayant pas eu encore la bonne fortune d'admirer ce pays, sont venus si nombreux à Alger pour apporter le témoignage de leur estime et de leur reconnaissance aux hommes distingués qui travaillaient ici à faire aimer la science, à augmenter le prestige et la renommée de la mère-patrie, et sont comme l'avant-garde de la science.

M. Héron de Villefosse a donné ensuite un aperçu du programme des travaux du Congrès.

En examinant tant de questions attachantes, dit-il, nous en découvrirons plus facilement la solution et vous gagnerez à votre cause de nouveaux adeptes. Nous avons le ferme désir de faire aboutir nos recherches qui se lient au progrès de la civilisation. Mettons-nous donc à l'œuvre avec une entière confiance, avec une pleine liberté d'esprit, avec cette passion de la vérité dont nous sommes tous animés. Lorsque notre

tâche sera accomplie, chacun de nous éprouvera la satisfaction d'avoir utilement travaillé pour la grandeur de la France et sa glorieuse renommée.

Le soir de cette même journée, les membres du Congrès des Sociétés savantes et du Congrès international des Orientalistes réunis étaient les hôtes du Conseil municipal d'Alger. M. Jouve, premier adjoint, remplaçant le maire d'Alger, a adressé ses souhaits de bienvenue aux invités :

Ici, Messieurs, a-t-il dit, vous ne trouverez que des travailleurs La population que nous avons l'honneur de représenter est vaillante et active ; elle doit, dans un pays encore en formation, dans un pays où la première loi est de vivre, profiter simplement de vos admirables découvertes, s'efforcer de les mettre en pratique et d'en tirer tout le parti possible.

Et cependant la lutte pour la vie, si âpre soit-elle, ne l'absorbe pas au point de lui faire dédaigner l'étude de la science dans ce qu'elle peut avoir d'abstrait. Nos concitoyens sont avides de s'instruire, et dans cette cité où, en 1830, il suffisait de savoir lire pour être qualifié de savant, nos écoles primaires, incessamment agrandies et augmentées, ne cessent de regorger d'élèves.

Notre Lycée tient un rang des plus honorables et des plus enviés parmi les Lycées de la Métropole, et vous avez pu constater aujourd'hui même que nos Écoles supérieures, que nous espérons bientôt voir ériger en Université, ne sont pas indignes de la capitale de l'Afrique du Nord. Vous connaissez les savants qui sont à leur tête et, s'il est de notre devoir de leur rendre un hommage bien mérité, nous ne saurions oublier l'homme éminent qui, depuis près d'un quart de siècle, préside aux destinées de l'enseignement algérien, l'habile administrateur que nous vénérons, M. Jeanmaire, recteur d'Académie.

Vos travaux terminés, vous voudrez certainement, Messieurs, parcourir cet inoubliable pays. Agronomes, géologues, naturalistes, archéologues pourront y faire d'abondantes moissons. D'Alger à El-Goléa, de la Tunisie au Maroc qui sera le prolongement de l'Algérie comme celle-ci est le prolongement de la France, vous saurez faire après tous vos devanciers de nouvelles découvertes.

De la basilique de Tébessa jusqu'aux minarets de Tlemcen, les civilisations disparues renaîtront à vos yeux et le pittoresque de la Kabylie vous fera souvenir des Alpes et des Pyrénées.

Après ces paroles, saluées d'unanimes applaudissements, M. Jouve rend hommage à la science, maîtresse du monde, et, s'étant excusé de ne pas offrir aux congressistes une réception plus somptueuse, termine en ces termes :

Nous voulons être des hôtes affectueux, empressés, aimants, nous efforcer de vous rendre aussi agréables que possible les quelques heures que, pour nous les consacrer, vous voudrez bien ravir à vos travaux.

Nous en sommes certains, vous apprécierez bien vite ce beau pays d'Algérie, si généreux, si attrayant et si charmeur, qu'on ne peut l'oublier quand on l'a parcouru.

Vous laisserez un peu de votre cœur au milieu de cette population qui, par le travail et pour la France, a su créer ici une France nouvelle à laquelle nous sommes heureux d'appartenir.

C'est au nom de cette population que je vous adresse nos souhaits de cordiale bienvenue et que je lève mon verre en votre honneur.

Au nom du Congrès des Orientalistes, M. Barbier de Meynard, et au nom du Congrès des Sociétés Savantes, M. Héron de Villefosse, répondent en remerciant la ville d'Alger de sa réception toute cordiale.

Le 20 avril au soir avait lieu au Palais Consulaire une grande conférence de M. Rouanet sur la musique arabe; le 22 avril, à 5 h. 1/2, dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, les congressistes ont entendu une autre conférence de M. Brunache, administrateur de commune mixte, bien connu par son exploration de l'Afrique centrale, sur « le pèlerinage à la Mecque ». Ces deux conférences, dont on trouvera plus loin le compte rendu rédigé par notre collaborateur spécial, étaient faites sous les auspices de la Société de Géographie d'Alger.

Le soir du même jour, la Municipalité offrait, au Théâtre, un bal en l'honneur des deux Congrès.

Le dimanche de Pâques, une grande fantasia a été courue, au Champ-de-Manœuvres, en présence d'innombrables assistants.

Le 25 avril, un banquet réunissait les membres du Congrès des Orientalistes dans les salons de l'Hôtel Excelsior.

Plus de deux cents convives assistaient au repas, qui était présidé par M. René Basset, directeur de l'École des Lettres, ayant autour de lui, à la table d'honneur, MM. le commandant Drogue, représentant le Gouverneur Général ; Jouve, 1er adjoint au maire d'Alger, représentant le Maire; de Goeje, professeur à l'Université de Leyde, délégué officiel du gouvernement hollandais ; commandant Lacroix, chef du service des Affaires indigènes, commissaire général du Gouvernement; Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur au Minis-

tère de l'Instruction publique ; Héron de Villefosse, président du Congrès des Sociétés Savantes ; de Saint-Arroman, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique ; Barbier de Meynard, administrateur de l'École des Langues orientales vivantes ; Jourdan, président du Tribunal de commerce d'Alger.

Au champagne, M. René Basset a pris la parole en ces termes :

A la veille de nous séparer et de clore un Congrès dont vous emporterez avec vous, j'espère, un bon souvenir, c'est un devoir pour moi de remercier ceux par l'appui desquels le Congrès a pu être organisé et mené à bonne fin.

C'est d'abord M. le Gouverneur Général de l'Algérie, dont l'absence motivée par des devoirs impérieux, est regrettée de nous tous, et qui, outre son aide matérielle, n'a cessé d'encourager et de favoriser le Congrès placé sous son haut patronage. Le chef de la maison militaire de M. Jonnart voudra bien lui transmettre nos remerciements et nos regrets.

C'est aussi M. le Ministre de l'instruction publique qui, après nous avoir subventionné, montre, en déléguant pour le représenter d'illustres orientalistes, dont la France s'enorgueillit, tout l'intérêt qu'il porte à nos travaux.

M. le Gouverneur Général de l'Afrique occidentale a affirmé, par le concours qu'il nous a donné, les liens étroits qui réunissent l'Algérie à nos possessions du Sénégal et du Niger, aussi bien au point de vue scientifique qu'au point de vue politique.

Je dois mes remerciements en particulier à M. le Président des Délégations financières. C'est grâce aux subsides votés par cette assemblée que nous pourrons publier les actes du Congrès. Il restera donc de ce dernier autre chose que le souvenir de huit jours passés trop vite, et le Congrès d'Alger aura sa place marquée et durable dans les annales de l'orientalisme.

Enfin, qu'il me soit permis de rendre grâce à M. le Maire d'Alger pour l'accueil cordial qu'il a fait à nos congressistes. Si ceux-ci emportent de la terre d'Afrique le bon souvenir dont je parlais tout à l'heure, il sera dû au moins autant à cet accueil de notre ville qu'à son ciel qui s'est montré clément.

Je vous prie donc, Mesdames et Messieurs, de lever vos verres avec le mien en l'honneur de M. le Gouverneur Général de l'Algérie, de M. le Ministre de l'instruction publique, de M. le Gouverneur Général de l'Afrique occidentale, de M. le Président des Délégations financières et de M. le Maire de la ville d'Alger.

M. Mesplé, au nom du comité d'organisation, prend ensuite la parole :

Mesdames, Messieurs,

Je ne m'attendais pas à l'honneur d'avoir à vous remercier au nom du Comité d'organisation du Congrès.

Mais, pour être imprévue, la mission n'en est pas moins agréable.

Je suis sûr, en exprimant mes sentiments, d'être l'interprète de notre éminent président et de tous nos collègues.

Nous avons été profondément heureux de voir se rendre à notre appel l'élite de la science française et étrangère.

Plus de cinq cents congressistes se sont fait inscrire ; la plupart des gouvernements étrangers ont bien voulu envoyer à Alger des délégués officiels, et les savants orientalistes les plus distingués au point de vue de la linguistique, de la sociologie, de l'histoire, de l'archéologie et de l'art ont fait, dans le palais des Écoles supérieures — qui en conserveront un éclat durable — les plus brillantes communications.

Alger, déjà célèbre par la douceur de son climat, le pittoresque de sa vieille ville, le charme de ses environs et ses souvenirs historiques, vient d'être, grâce à vous, mesdames et messieurs, sacrée capitale de l'Afrique Mineure.

Au nom du comité, je lève mon verre en l'honneur des savants français et étrangers qui ont apporté leur précieux concours au XIV[e] Congrès international des Orientalistes.

M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, apporte, au nom du Ministre de l'Instruction publique, ses remerciements aux orientalistes qui, sur cette terre d'Algérie, se sont livrés aux travaux les plus intéressants. Ils ont pu étudier ici sur place les arts musulmans, toutes leurs richesses, et ils seront convaincus, comme il l'est lui-même, de la nécessité d'une renaissance de l'art arabe.

« Je suis heureux, a-t-il dit, de saluer ici les savants qui représentent, je ne dis pas des nations étrangères, mais des nations amies — cette phrase a été couverte par d'unanimes applaudissements — je souhaite aussi qu'ils puissent se convaincre de l'action féconde et civilisatrice que la France est fière d'exercer sur ce noble pays.

Un grand nombre de toast portés par MM. Barbier de Meynard, Héron de Villefosse et par les délégués étrangers se succèdent ensuite, et M. le D[r] Munzel, délégué du Haut-Sénat de Hambourg, remet alors à M. Basset la coupe symbolique en or, jadis offerte par S. M. Oscar II de Suède au Congrès, que le président du Congrès de Hambourg a gardée

jusqu'à aujourd'hui et que le président du Congrès d'Alger gardera à son tour jusqu'à la prochaine réunion des Orientalistes.

Le même jour à 2 h. 1/2 de l'après-midi, débarquait à Alger, M. Bienvenu-Martin, Ministre de l'Instruction publique, qui venait pour présider la clôture des deux Congrès et qui, le soir même, assistait au bal donné aux Congressistes par M. le Gouverneur Général.

Le lendemain, à midi, a eu lieu au Palais d'Été, un déjeuner intime de 55 couverts donné par M. le Gouverneur Général en l'honneur du Ministre de l'Instruction publique, des membres des bureaux de chaque Congrès et de tous les délégués étrangers.

A la fin du repas, le Gouverneur a porté la santé du Président de la République, dont le séjour en Algérie a laissé un souvenir ineffaçable et qui a tracé alors à l'administration algérienne un programme de paix laborieuse qu'elle s'efforce de réaliser depuis lors.

Il a remercié le Ministre de l'Instruction publique d'avoir bien voulu venir présider à ces solennités scientifiques : sa présence parmi nous lui a permis de constater les progrès réalisés dans la colonie et « vos précieux conseils nous aideront, dit-il, à en réaliser de nouveaux. »

Le Gouverneur Général salue les membres des Congrès qui sont venus en si grand nombre de France et des pays étrangers visiter cette terre française que nous avons deux fois conquise, par la vaillance de nos soldats et le labeur de nos colons. Ils ont dû reconnaître que les préoccupations matérielles n'avaient pas étouffé en Algérie l'amour du beau et du bien, et que les français d'ici avaient le souci de participer au mouvement intellectuel et en même temps de rapprocher d'eux les vaincus, d'améliorer leur condition économique et morale. Ils pourront dire que l'Algérie est maintenant une grande personne qui a une physionomie arrêtée bien à elle, et qui fait honneur à la France dont elle est issue.

Le Ministre, dans sa réponse, dit qu'il a trouvé dans Alger une Athènes africaine ; il fait le plus vif éloge du Gouverneur Général qui a mis au service de notre chère colonie sa rare intelligence et tout son cœur : sa mission est déjà féconde en

résultats et elle sera sûrement longue, car il ne tient qu'à M. Jonnart lui-même de la prolonger.

Accompagné de M. Jonnart, de M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur; du commandant Drogue et des attachés de son cabinet, M. le Ministre s'est rendu à 3 h. 1/2 en voiture, escorté par un peloton de spahis, aux Écoles supérieures.

M. Bienvenu-Martin a été reçu au haut du grand perron par M. Jeanmaire, recteur de l'Académie d'Alger, entouré des directeur des écoles, MM. Basset, Dujarrier, Thévenet, Curtillet, de professeurs et d'une délégation d'étudiants, composée de MM. Gorski, Hugon, Perrier et Gourgeot. M. le Recteur a présenté au Ministre individuellement chacun des professeurs.

En s'adressant aux étudiants, qui s'étaient excusés de ne pas être venus plus nombreux en raison des vacances, M. Bienvenu-Martin les a vivement remerciés de leur démarche et les a assurés de la sollicitude du gouvernement pour la jeunesse studieuse des écoles.

Puis, sous la conduite de M. Jeanmaire, le Ministre a visité en détail toutes les salles des Écoles supérieures, les laboratoires de physique, de chimie, l'amphithéâtre de médecine, la bibliothèque, etc. Partout, il a exprimé sa satisfaction. Il a en particulier admiré les collections de fossiles que lui a présentées M. Ficheur.

Avant de quitter les écoles, M. le Ministre a donné un jour de congé aux étudiants.

C'est à la Ligue de l'Enseignement que le Ministre s'est ensuite rendu.

M. Serpaggi, président du Conseil d'administration de la Ligue, entouré des membres du Conseil, a reçu M. Bienvenu-Martin, auquel il a souhaité la bienvenue, et il a présenté Mme Sans, directrice, ainsi que les professeurs. Une visite des salles et des dépendances a suivi et, à 5 h. 1/2, M. le Ministre se retirait, non sans avoir félicité les membres du Conseil et les professeurs de leur intelligente initiative et des services qu'ils rendent à l'État pour l'Enseignement des jeunes fillles.

Enfin, M. Bienvenu-Martin a terminé son après-midi bien

employée par une visite de la mosquée de la Pècherie, dont le mufti Bou Kandoura lui a fait les honneurs.

Le 26 avril a eu lieu la séance solennelle de clôture des deux Congrès, à 2 heures, dans le hall du Palais Consulaire. M. Bienvenu-Martin, Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, présidait, ayant à ses côtés M. le Gouverneur Général; MM. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur, Héron de Villefosse, président du Congrès des Sociétés savantes, et René Basset, président du Congrès international des Orientalistes.

Dès l'ouverture de la séance, M. le Ministre donne la parole à M. Héron de Villefosse qui prononce le discours suivant :

Monsieur le Ministre,

Messieurs,

Au nom du Comité des Travaux historiques, au nom des Sociétés savantes de France dont les délégués nous entourent, je salue l'Algérie et son Gouverneur général, je salue les représentants des grands établissements publics et des associations privées dont les efforts sans cesse renouvelés ont contribué à répandre dans ce pays l'amour de la science et le goût des recherches : je salue la cité qui nous accueille avec tant d'empressement et de cordialité.

En 1899, j'avais le grand honneur de présider à Toulouse le premier Congrès des Sociétés savantes tenu en dehors de la Sorbonne. En me réjouissant de l'innovation heureuse qui devait nous permettre de parcourir la France, d'en mieux connaître les richesses, de stimuler le zèle et l'activité de nos associations régionales, je me permettais d'exprimer un vœu, celui de voir bientôt le Congrès des Sociétés savantes élargissant encore le champ de ses recherches, franchissant la mer et se transportant en Afrique. Il me semblait qu'une contrée si riche en souvenirs de l'antiquité, qui depuis plus d'un demi-siècle offre à l'activité de nos savants un terrain d'études d'une fécondité extraordinaire, méritait de recevoir notre visite, et que nous devions un témoignage particulier de notre sympathie à ce coin si vivant de la patrie. Le vœu que je formulais, il y a six ans, est exaucé. Mon premier devoir est d'adresser aujourd'hui à M. le Ministre de l'Instruction publique l'expression de notre respectueuse reconnaissance; en le faisant, je suis certain d'être l'interprète de tous ceux qui assistent à ce Congrès.

Plusieurs de nos confrèrent viennent ici pour la première fois. Ce n'est pas seulement poussés par une curiosité légitime qu'ils ont entrepris ce grand voyage, il leur tardait d'éprouver le sentiment de fierié et de joie qui nous étreint tous en mettant le pied sur cette terre africaine, devenue par l'héroïsme de nos soldats et de nos colons une terre si profondé-

ment française. Ils voulaient s'associer aussi à la manifestation scientifique à laquelle ils étaient conviés; tous se réjouissent d'une occasion si favorable à l'expression des sentiments qui les animent.

Si depuis cinquante ans la connaissance des antiquités romaines a pris chez nous un développement particulier, si l'histoire de notre Gaule elle-même et celle du monde romain tout entier ont pu être étudiés avec plus de profit, c'est grâce aux grandes découvertes faites en Afrique et aux travaux qu'elles ont provoqués. Parmi les sciences qui sont représentées a ce Congrès l'archéologie antique tient assurément la plus grande place, c'est elle qui a contracté envers ce pays la dette la plus importante. Hâtons-nous de dire qu'elle en a payé les intérêts avec un noble empressement et que les publications des archéologues ont contribué d'une façon particulière à faire connaître, à faire aimer l'Algérie, à y attirer les curieux, les étrangers et les savants.

Vous me pardonnerez donc de vous en entretenir un instant.

« Nous ne sommes pas les premiers qui soient venus des contrées du Nord s'établir en Afrique; nous avons eu, sur cette terre, des prédécesseurs illustres qui l'ont conquise comme nous l'avons fait et qui l'ont gouvernée avec gloire pendant plus de cinq siècles Ils y ont rencontré à peu près les mêmes difficultés que nous; il leur a fallu vaincre les mêmes résistances de la nature, qui n'était pas alors plus clémente qu'aujourd'hui; les mêmes oppositions de races guerrières qui occupaient le sol et ne voulaient le partager avec personnes. Comment y sont-ils parvenus? Par quels miracles de courage, de patience, d'habileté ont-ils fait de ce pays aride une des province les plus riches de leur empire et du monde? De quels procédés se sont-ils servis pour implanter leur civilisation au milieu de ces peuples barbares, et l'y rendre si florissante que l'Afrique a fini par produire en abondance des écrivains latins et qu'à un moment elle a paru plus romaine que l'Italie même et que Rome. Tout cela il nous importait de le savoir; nous ne pouvions donc pas négliger les leçons et les exemples que le passé pouvait nous fournir. »

C'est ce qu'écrivait, il y a dix ans, un maître éminent qui mieux que personne, sait rendre l'archéologie aimable en la dépouillant de son appareil un peu rude. Vous avez reconnu M. Gaston Boissier. Lorsque vous visiterez Timgad ou Carthage emportez avec vous les *Promenades archéologiques en Algérie et en Tunisie*; vous serez heureux de voyager avec un compagnon aussi agréable, avec un guide aussi charmant et aussi fidèle.

L'enquête dont M. Boissier a tiré tant de pages exquises, qui a fourni à son esprit sagace mille occasions de nous instruire, est commencée depuis près de trois quarts de siècle, depuis le jour où, comme le dit l'inscription de Sidi-Ferruch, l'armée française est venue rendre la liberté aux mers et donner l'Algérie à la France.

L'exploration scientifique débuta avec la conquête. A mesure que nos soldats avançaient dans l'intérieur, des ruines nombreuses s'offraient à leurs yeux, des sculptures et des inscriptions de tout genre éveillaient leur curiosité. Certains d'entre eux les dessinaient et les copiaient à la hâte entre deux alertes; les plus avisés essayaient de les interpréter,

mais il fallait sans cesse repartir, abandonner le crayon pour reprendre le fusil, il fallait avant tout se défendre et pénétrer plus avant. Plus d'un de ces premiers carnets, malgré la hâte avec laquelle ils ont été rédigés, a fourni de précieuses indications qu'on ne saurait retrouver ailleurs.

Vers la fin de l'année 1839 le Gouvernement institua une commission scientifique destinée à faire connaître les richesses de l'Algérie. Malheureusement elle commença ses travaux à un moment où les hostilités avec Abd-el-Kader ne laissaient guère d'autre champ à ses investigations que quelques parties du littoral ; pendant les opérations militaires il était impossible de s'écarter des sentiers ouverts par nos colonnes, il fallait se borner à glaner sur les traces de l'armée. La période active de cette commission fut close en 1842, alors que les succès du maréchal Bugeaud rouvraient le pays à tous les genres de recherches. Le chef d'escadron d'artillerie Delamarre, dont le nom demeure attaché aux premières explorations de Lambèse et de la province de Constantine, l'ingénieur Fournel et l'architecte Ravoisié furent les meilleurs ouvriers de ces premières recherches officielles.

C'est vers la même époque qu'on a expédié à Paris quelques monuments destinés à former au Musée du Louvre le fonds de la galerie algérienne qui est devenue aujourd'hui la salle des antiquités du Nord de l'Afrique. Un arrêté du duc de Dalmatie décide presque en même temps que l'arc de triomphe de Djemila sera transporté en France pour être rebâti sur une des places de la capitale ! pensée discutable qui, du reste, ne fut pas mise à exécution On était encore dans la période un peu confuse des tâtonnements et des essais ; la pacification n'était pas complètement assurée ; des soucis de tout genre préoccupaient l'autorité militaire. On comprenait cependant en haut lieu que l'Algérie ne devait pas être dépouillée de toutes ses richesses et qu'il fallait en organiser la mise en valeur pour en assurer le respect. On introduisit dans les actes de concession une clause destinée à sauvegarder les droits de l'État sur les objets découverts ; on créa un fonctionnaire chargé de veiller sur les monuments historiques. Charles Texier, connu par ses explorations en Asie Mineure, reçut cette importante mission. D'autres soins absorbaient son temps ; la Révolution de 1848 ne tarda pas d'ailleurs à le rendre à ses travaux de prédilection.

En 1850 Léon Renier débarque en Algérie. Il y vient avec une mission du Gouvernement pour rechercher les inscriptions latines, en particulier pour étudier le camp de la IIIe légion à Lambèse et les nombreux textes qui s'y trouvent. Accompagné du commandant Delamarre il parcourt l'Algérie à deux reprises. Il centralise les trouvailles, vérifie les textes déjà publiés, en recueille de nouveaux, les explique et les commente. A tous ceux qui travaillent isolément et sans profit il apporte une direction et une méthode. De tous côtés lui arrivent des collaborateurs ; l'armée lui fournit les meilleurs et les plus actifs parce qu'elle parcourt sans cesse le pays et qu'elle pénètre la première sur les points encore inexplorés. Officiers, soldats, fonctionnaires, propriétaires ou industriels, que la vue et l'amour des monuments ont rendu archéologues, rivalisent de zèle pour l'aider dans sa grande entreprise. Bientôt paraît le *Recueil des Inscriptions latines de l'Algérie*, accueilli avec d'autant plus de faveur

qu'il offre aux travailleurs et aux curieux les transcriptions de 4,500 textes inédits.

La mission de Renier eut immédiatement une conséquence des plus heureuses. Dès 1852 l'un de ses meilleurs auxiliaires, le colonel du génie Creuly, secondé par un jeune professeur d'arabe, Auguste Cherbonneau, fondait à Constantine la première société archéologique de la colonie. Elle est restée la première aussi par l'importance et la valeur de ses travaux. Ses membres rivalisent d'ardeur pour faire connaître tout ce qui sort de terre dans la riche province dont elle devient le centre intellectuel. Cherbonneau, le commandant Payen, l'inspecteur des domaines Poulle y publient leurs plus intéressants mémoires, le docteur Judas y tente l'interprétation des textes puniques, Victor Reboud y signale l'ensemble des inscriptious lybiques. Les années n'ont pas ralenti son activité ; elle sert toujours la science. Sous la présidence de M. Ernest Mercier, l'historien de l'Afrique septentrionale, la Société archéologique de Constantine continue dignement la tâche laborieuse qu'elle s'est assignée.

Alger ne devait pas rester en arrière. Là aussi des hommes de bonne volonté éprouvaient le besoin de se grouper et de s'unir. En 1856, à l'instigation du maréchal Randon, la *Société historique algérienne* était fondée. Berbrugger, qui venait d'accomplir une importante mission dans le Sahara et de recevoir le titre d'inspecteur général des monuments historiques et des musées archéologiques de l'Algérie, en prend la direction. La même année paraît la *Revue africaine* ; son premier article est signé d'un nom qui nous est cher, celui de Charles Tissot, alors jeune attaché à la légatipn de France à Tunis. Les découvertes de Cherchell y sont signalées ; elles n'étaient que le prélude de nombreuses trouvailles d'un intérêt puissant pour l'histoire de l'art antique, dont la source n'est pas encore tarie. Mac Carthy, Letourneux, Féraud, Hanoteau, Ch. de Vigneral et tant d'autres secondaient le zèle de Berbrugger. Depuis plusieurs années la *Revue africaine* a fait à l'histoire moderne, et en particulier à celle de l'Algérie, une place considérable ; elle demeure à la tête du mouvement scientifique algérien.

L'Académie d'Hippone et la Société de géographie et d'archéologie de ta province d'Oran ne tardèrent pas à soutenir ces premiers efforts, en marchant sur les traces de leurs sœurs aînées. Entre temps le musée d'Alger et celui de Philippeville s'organisent ; à Constantine, le génie encastre dans les murs de la Casbah les plus belles inscriptions ; à Cherchel, on réunit tant bien que mal, sous un abri provisoire, les statues qui sortent de terre ; d'autres musées s'installent en plein air, dans les promenades publiques ou à l'ombre des monuments romains, en attendant des locaux plus sûrs et mieux appropriés.

Toutes ces fondations étaient les résultats du mouvement produit par les voyages et les travaux de Léon Renier. Malheureusement, des devoirs impérieux et des occupations trop nombreuses l'absorbaient à Paris ; il lui fut impossible de reprendre le chemin de l'Algérie. Il continuait pourtant à réunir les matériaux destinés au suppément de son recueil épigraphique. Un moment on put croire qu'il allait compléter son œuvre ; mais la guerre survint, elle anéantit cette espérance. Après nos malheurs, il refusa de collaborer au *Corpus inscriptionum latinarum* ; le volume

qui lui avait été réservé dans l'élaboration de ce grand travail fut confié à d'autres mains.

Dans le département de Constantine s'élève un village qui porte aujourd'hui le nom de Renier. Cet hommage était dû au plus célèbre de nos explorateurs algériens, à celui qui fut en France le maître de l'épigraphie latine et le fondateur de son enseignement. Ce sont les antiquités africaines qui lui ont fourni ses plus pénétrantes observations. Dans le souvenir de ses disciples, de ses admirateurs et de tous ceux qui l'ont connu, Léon Renier est resté comme un type de droiture, de désintéressement et d'extrême bienveillance. Il a été le conseil et le guide des savants qui ont tenté d'accroître en Algérie ou en France le trésor de l'Antiquité. Un demi-siècle a passé sur son œuvre ; elle ne peut être oubliée. Vous tous, Messieurs, qui l'avez si brillamment continuée et développée, vous avez suivi la route ouverte à votre activité par le père de l'archéologie africaine.

Après les événements de 1870, une insurrection violente bouleversa l'Algérie. Lorsque le calme eut succédé à la tempête, une ère de prospérité s'ouvrit pour nos études. La création rapide de nouveaux villages en territoire civil, sur des points occupés précédemment par les Romains, la facilité des communications devenue de plus en plus grande, l'appui que les pouvoirs publics prêtaient aux recherches contribuèrent à favoriser cet élan scientifique. Les Algériens, tous ceux que les hasards de leur carrière civile ou militaire avait fixés dans ce pays, mirent leur honneur à signaler et à respecter les souvenirs des civilisations disparues. Une génération nouvelle de savants, formée par les travaux et par l'expérience de leurs devanciers, se présenta pour faire fructifier l'héritage de Léon Renier. Les uns avaient suivi au Collège de France les leçons du maître, d'autres arrivaient de l'École normale, de l'École des langues orientales vivantes ou de nos écoles françaises d'Athènes et de Rome. Mieux armés que leurs prédécesseurs pour tirer parti des documents découverts, ils en démontrèrent l'importance avec une force nouvelle. L'activité devint si grande, les découvertes se multiplièrent avec une telle rapidité qu'il est bien difficile de retracer aujourd'hui les phases de ce grand mouvement sans risquer de paraître injuste ou d'être inexact.

L'événement scientifique, qui imprima la plus rigoureuse impulsion à ces généreux efforts, fut l'apparition du Corpus latin. Presque au lendemain de la guerre, un jenne profeseeur, envoyé par l'Académie de Berlin, parcourait l'Algérie et la Tunisie afin de préparer le volume réservé aux inscriptions d'Afrique. Ses explorations durèrent quatre années ; le docteur Wilmanns mourut prématurément à Bade en 1878 avant d'avoir achevé le recueil qui lui avait coûté tant de soins. Mommsen termina sa tâche ; le nouveau répertoire d'épigraphie africaine, riche de plus de 11,000 textes, vit le jour en 1881. Continué par notre confrère, M. René Cagnat, par Johannes Schmidt que la mort est venue frapper avant l'heure et par M. Hermann Dessau, ce grand travail ne sera entièrement terminé que le jour où la terre aura cessé de nous rendre tout ce qu'elle nous réserve encore. Dès maintenant les inscriptions classées dépassent 23,000 et le nombre en augmente chaque jour. Aucune province de

l'empire romain ne nous a laissé une telle abondance de souvenirs ; l'Afrique est la terre classique de l'épigraphie latine. Ce n'est pas seulement le nombre de ces documents qu'il faut admirer, c'est aussi la variété qu'ils présentent ; ils intéressent aussi bien l'histoire générale, la géographie, la religion, l'histoire militaire, le droit, l'administration des provinces que la vie municipale, le commerce ou la vie privée des Romains. C'est une grande satisfaction pour nous de constater que presque tous ont été découverts par des Français. On devine les services qu'un instrument de travail de cette nature a pu rendre ; on comprend quelles furent les conséquences heureuses de l'apparition de ce vaste recueil. Dès lors la science allait pouvoir profiter d'une grande partie des résultats acquis par les fouilles.

Deux fondations, l'École des Lettres d'Alger et la Commission de l'Afrique du Nord, contribuèrent puissamment à étendre le mouvement archéologique et à en diriger les efforts.

Si l'École des Lettres d'Alger existe avec son haut enseignement, si elle a pu exercer une salutaire influence elle le doit à Albert Dumont. Celui qui avait régénéré notre enseignement supérieur a entouré sa naissance de la plus vive sollicitude, il lui portait une affection paternelle. Trois mois avant sa mort il lui en donnait la preuve en venant lui rendre visite. Son savant directeur, M. René Basset, qui en a suivi pour ainsi dire jour par jour le développement, qui a joui de ses succès auxquels il a tant participé lui-même, pourrait mieux que tout autre en parler devant vous et rendre hommage à ses dévoués collaborateurs si passionnément épris de la vérité. Pourquoi ai-je le douloureux devoir de rappeler aujourd'hui ceux qui ne sont plus et qui avaient si efficacement contribué dès la première heure, à établir la réputation de cette institution scientifique ?

Émile Masqueray, son premier directeur, est tombé sur la brèche, après avoir fondé le *Bulletin de correspondance africaine*, aussi important pour les arabisants que pour les amis de l'histoire romaine. Il se multiplia pour servir l'École ; rien de ce qui pouvait l'intéresser ne lui était étranger, il l'aimait, comme il aimait l'Algérie, d'une ardente affection. Les montagnes de l'Aurès l'attirerent, il y établit le centre de ses recherches ; il en scruta les ruines avec bonheur ; il étudia les races, les coutumes et le langage des tribus qui les peuplaient. Il formait de beaux projets d'avenir quand il fut enlevé d'une manière inattendue ; pendant sa trop courte carrière il a bien servi la science, il nous a laissé d'unanimes regrets.

René de la Blanchère avait fait en Italie sa première éducation archéologique. Un voyage dans la province d'Oran le mit en contact avec l'Afrique. Il n'eut pas de peine à comprendre et à aimer ce pays ; il voulut le servir ; il lui consacra ses forces et son intelligence. A un âge où d'ordinaire on connaît rarement les soucis et les dangers de la responsabilité, il fut placé à la tête des antiquités de la Tunisie. Il entreprenait la description des musées organisés par ses soins lorsqu'une mort prématurée et singulièrement regrettable est venue subitement priver les études africaines d'un de leurs plus actifs initiateurs.

Si l'École des Lettres a éprouvé des pertes cruelles elle a su les

réparer. N'est-ce pas à l'ombre de ses murs que M. Paul Monceaux a commencé ses belles études sur la littérature africaine? Un de ses plus anciens professeurs, M. Victor Waille, s'est fait une spécialité des travaux sur la Maurétanie et se consacre avec une sage persévérance aux antiquités de Cherchel. Depuis de longues années il poursuit dans cette calme cité des fouilles toujours heureuses ; sa constance, que le succès encourage, nous promet encore d'agréables surprises. L'École des Lettres possède surtout un travailleur incomparable dont les explorations dans toutes les parties de l'Algérie ont été particulièrement fructueuses, dont la volonté, servie par un vaste savoir archéologique, l'a rendu digne d'accomplir une tâche des plus laborieuses. Sous les auspices du Gouvernement général, M. Gsell a publié sur les *Monuments antiques de l'Algérie* un ouvrage qui marque exactement l'état de nos connaissances actuelles et qui devient le point de départ de toutes les nouvelles recherches. Précieux manuel, dans lequel rien n'est négligé, qui nous fait connaître les monuments indigènes ou puniques aussi bien que les édifices romains, les basiliques chrétiennes, les forteresses byzantines, qui apporte enfin de l'ordre et de la clarté dans la masse énorme et confuse de matériaux accumulés depuis la conquête. C'est le travail d'ensemble le meilleur et le plus considérable dont l'archéologie de l'Algérie ait été encore l'objet.

M. Gsell achève aujourd'hui un *Atlas archéologique*, dont le Gouvernement général lui a confié la rédaction et dont les premières livraisons permettent d'apprécier la haute valeur. Le jour où il a été nommé inspecteur des antiquités de l'Algérie, tous ceux qui prennent quelque souci de nos richesses ont applaudi à un choix si conforme à leurs espérances.

A côté de l'École des Lettres, les Sociétés savantes poursuivirent sans se lasser le but qu'elles s'étaient depuis longtemps proposé. Leurs membres appartenant à toutes les classes de la société, disséminés sur tous les points de l'Algérie, pouvaient exercer sur les fouilles une salutaire influence. Stimulant les bonnes volontés locales, défendant les monuments en péril, inspirant partout le respect du passé, elles contribuèrent efficacement à la protection des antiquités. Le dévouement de ces Sociétés, les services si nombreux qu'elles ont rendus à la cause de l'histoire et de l'archéologie sont de ceux qu'on ne saurait oublier.

Quelques vocations particulières se firent jour ; celle de Julien Poinssot fut malheureusement de trop courte durée. Indépendant par caractère et par situation, il joignit à l'honneur d'accomplir d'utiles explorations, le mérite de faire connaître un grand nombre de textes inédits en créant un bulletin des antiquités africaines sous le patronage de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran. Il le dirigea avec le regretté commandant Demaeght, fondateur du musée d'Oran, dont les fouilles heureuses ont apporté à nos travaux de très utiles contributions. C'est dans ce bulletin que parurent les premiers essais de M. Pallu de Lessert, qui se préparait à nous donner plus tard, dans ses *Fastes des provinces africaines*, les biographies des grands fonctionnaires, dépositaires de la puissance romaine en Afrique.

Un souvenir est dû aussi à ce jeune professeur du lycée de Constantine, qui s'élançait plein d'ardeur et d'espérance pour accomplir de fructueuses missions dans le haut Sahara et qu'aucune difficulté ne

semblait devoir arrêter. Paul Blanchet avait fondé l'Association historique de l'Afrique du Nord et en était devenu le secrétaire général lorsqu'il fut enlevé, au Sénégal, par la fièvre jaune au retour d'une périlleuse expédition, organisée et conduite par lui avec un plein succès.

L'établissement du protectorat français ouvrit la Tunisie aux recherches de toute nature. Le premier soin du Gouvernement fut d'instituer au Ministère de l'instruction publique une commission spéciale, rattachée à la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et chargée d'examiner, au point de vue de leur publication, les communications relatives à ce pays. Vous savez combien elles ont été nombreuses ; elles ont porté sur les sujets les plus variés de l'archéologie antique depuis l'époque des Phéniciens jusqu'à celles des Arabes.

Il ne saurait entrer dans ma pensée de retracer devant vous, même à grands traits, l'histoire de l'exploration de la Tunisie ; je ne puis me dispenser pourtant de proclamer qu'elle a été conduite avec autant de clairvoyance que de succès et qu'elle continue à donner de merveilleux résultats. Pour en exposer la marche avec quelque intérêt, il faudrait de longs développements dans lesquels il m'est impossible d'entrer. Les documents exhumés dans la Régence de Tunis ont été mis à la disposition des savants avec une rare libéralité et avec le plus grand empressement ; beaucoup ont déjà pris place dans les grands recueils ; ils y sont classés à côté de ceux qui proviennent de nos fouilles algériennes, formant avec eux un tout homogène qu'on désigne sous le nom d'antiquités africaines. Qui oserait aujourd'hui aborder un sujet relatif à l'histoire des différentes civilisations qui se sont succédé en Afrique sans interroger l'ensemble de ces documents ? Les deux explorations se complètent l'une par l'autre ; elles sont sœurs, mais la Tunisie a été privilégiée. Dès le début, les recherches y ont été dirigées par des hommes expérimentés et soutenues par d'importantes ressources, double avantage dont l'exploration de l'Algérie n'a ressenti que tardivement les bienfaisants effets.

Ernest Renan fut nommé président de la Commission de Tunisie. La raison commandait de renvoyer à l'examen de cette commission tout ce qui concernait l'Algérie, on s'en aperçut bien vite. Dès lors, son domaine fut agrandi et elle reçut un titre plus conforme à son but, celui de Commission de publication des documents archéologiques de l'Afrique du Nord.

Après Renan M. G. Perrot, le délicat historien de l'art antique, en accepta la direction : ses beaux travaux lui donnaient déjà de nombreux droits à notre reconnaissance ; il s'en est acquis de nouveaux. La *Description archéologique de l'Afrique du Nord*, l'*Atlas archéologique de la Tunisie*, la *Bibliothèque d'archéologie africaine* et cette précieuse suite de grands catalogues illustrés qui mettent sous nos yeux les richesses conservées dans nos musées d'Algérie et de Tunisie, parlent assez éloquemment en faveur du but poursuivi par la Commission pour qu'il soit inutile d'insister sur le dévouement de ses membres. Il en est un cependant qui depuis vingt ans lui a consacré toute son énergie, toute sa volonté ; c'est son secrétaire, M. René Cagnat. Par de nombreux et d'excellents travaux

M. Cagnat a contribué plus que personne à mettre en lumière les documents sortis du sol africain. Pendant quatre années, à une époque où il y avait quelque mérite à le faire, il a parcouru la Tunisie ; il en a rapporté des textes précieux. Dans un magnifique ouvrage sur l'armée romaine, dédié à notre armée française d'Algérie et de Tunisie, il a montré le parti qu'un historien de sa valeur pouvait tirer des documents découverts ; il a retracé l'histoire de la IIIe légion et celle des troupes auxiliaires chargées sous l'empire romain de garder les provinces africaines. Ce ne sont pas là les seuls services qu'il nous ait rendus. Il s'est attaché à l'Afrique, il l'a aimée comme l'aiment ceux qui la connaissent ; chaque année, il y est revenu pour continuer ses travaux, encourager ceux des autres, inspecter les musées, veiller à leur développement ; il s'est enfin consacré tout entier à l'étude de ses antiquités. Il avait rapporté une moisson si abondante d'inscriptions nouvelles que l'Académie de Berlin l'a associé à ses travaux et nous avons ainsi la grande joie de voir un nom français, le sien, figurer parmi les collaborateurs du Corpus latin. Après avoir recueilli la succession de L. Renier dans sa chaire du Collège de France, il est devenu, comme lui, le véritable maître des études africaines. C'est sous ce double titre que nous aimons à le saluer aujourd'hui.

M. Cagnat a publié une monographie excellentte de la ville de Timgad, nom magique qui évoque dans nos esprits le souvenir de Pompéi. Je me rappelle avoir visité Timgad il y a plus de trente ans. Le blé poussait sur l'emplacement de la ville encore cachée sous une épaisse couche de terre. Seul le fort byzantin dominait la plaine ; il fallait se mettre à genoux pour passer sous l'arc de triomphe. Aujourd'hui quel changement prodigieux ! Les rues sont déblayées ; le forum avec les grands édifices qui le bordent et les statues qui le décorent, le marché, le Capitole, le théâtre, les temples, la cité tout entière, ses maisons et leurs dépendances, donnent au visiteur charmé l'illusion de la vie antique. C'est le service des monuments historiques de l'Algérie, dirigé avec tant de talent par M. Albert Ballu, qui a opéré cette transformation. Et nous avons beaucoup d'autres motifs encore pour lui témoigner notre gratitude.

Le Service géographique de l'armée a prêté aussi aux recherches un concours empressé. Si nous connaissons exactement le tracé des voies romaines du Sud, les ruines qu'elles traversent et les moindres vestiges relevés dans les parages lointains où notre colonisation n'a pris qu'une extension restreinte, nous le devons à ces officiers laborieux qui travaillent avec patience à rectifier la carte de l'état-major. Comme leurs aînés, comme leurs camarades des affaires indigènes ou des troupes actives, ils nous communiquent leurs découvertes, ils nous envoient les résultats de leurs observations. A maintes reprises, ils ont pu résoudre sur place plus d'un problème difficile. Le général Berthaut, qui représente ce grand service, sait que nous apprenons chaque jour à estimer davantage leurs travaux et à nous louer de leur précieuse collaboration. Dès les premiers temps de la conquête, à l'époque héroïque de l'exploration algérienne, notre armée s'est passionnée pour l'archéologie, et cette noble passion ne s'est jamais éteinte.

Je ne puis rappeler les nombreux travaux entrepris, patronnés ou encouragés par la Commission de l'Afrique du Nord. Cette énumération

serait d'ailleurs inutile devant un auditoire qui les connaît si bien. Mais j'ai, du moins, l'agréable mission d'exprimer aujourd'hui, en son nom, les sentiments de reconnaissance qu'elle conserve à ses correspondants, à tous ceux qui l'ont secondée dans sa tâche. Parmi les hommes distingués qui lui ont donné des preuves multiples de leur dévouement, il en est un que je me reprocherais de ne pas féliciter avec vous. Il appartient à l'Algérie par ses premiers travaux ; la trace de l'ardeur qu'il y a déployée pendant ses belles années de jeunesse s'y retrouve toujours. Je veux parler de M. Paul Gauckler, actuellement directeur du service des antiquités et des arts dans la régence de Tunis. Vous irez en Tunisie, Messieurs, vous admirerez sur place les résultats de ses efforts et de son activité. Vous applaudirez à l'œuvre à laquelle il s'est donné sans réserve et qu'il poursuit avec une vaillance inlassable. Elle vous apparaîtra sous son véritable jour, dans son complet développement, dans toute son utilité pratique. Vous verrez le musée magnifique installé au Bardo ; les monuments trouvés sur tous les points du pays y parleront à vos yeux et à vos exprits. Les grands musées de l'Europe envient au musée de Naples une admirable suite de peintures sorties des fouilles de la Campanie ; ils envient également aux musées tunisiens une série incomparable de mosaïques, dont aucun d'eux ne parviendra jamais à réunir un pareil ensemble. L'une de ces mosaïques présente une valeur inappréciable, elle nous a fait connaître le portrait de Virgile !

Peut-être aurez-vous le désir de visiter Dougga ? N'hésitez pas à succomber à cette tentation. M. Gauckler y fait revivre en ce moment une des plus vieilles cités de l'Afrique, une cité où les souvenirs de la civilisation punique se mêlent à ceux de l'époque romaine. Vous y contemplerez le grand théâtre, déblayé jadis par le docteur Carton, le magnifique sanctuaire de la déesse Céleste avec ses colonnades rétablies en place et sa riche épigraphie, le nymphée, le Capitole et le forum. Et vous rendrez un hommage mérité à l'intelligente initiative du savant qui dirige ce travail, à ses collaborateurs, au zèle éclairé qu'ils déploient en commun dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Oui, la Tunisie vous espère et vous attend. Avant tout vous voulez voir Carthage dont le grand nom vous attire. Vous n'y retrouverez ni les traces de Didon, ni les souvenirs d'Annibal. Du haut de l'acropole de Byrsa, sur la colline où le roi saint Louis rendit le dernier soupir, vous apercevrez devant vous le promontoire d'Apollon et les hautes montagnes qui encadrent le golfe ; à vos pieds les emplacements des ports marchand et militaire, où se réunissaient jadis les grandes flottes de Carthage, vous paraîtront bien petits. Vous jouirez du spectacle enchanteur que la nature vous y réserve et devant l'horizon grandiose vous oublierez un instant le passé pour ne penser qu'au présent. Du côté de la terre le pays est occupé par des jardins et des maisons de campagne ; de la ville il ne reste que quelques pans de murs, des citernes et des trous aux endroits où l'on a fait des fouilles. Pendant des siècles Carthage a été exploitée comme une carrière. Là encore, cependant, ont eu lieu de mémorables découvertes : si nous connaissons quelque chose de la topographie de la ville à l'époque romaine, si le voile qui nous a caché pendant si

longtemps la civilisation punique commence à se soulever il faut encore en remercier M. Gauckler.

A côté de lui, le P. Delattre a poursuivi patiemment, depuis de longues années, un travail méthodique d'exploration. A l'endroit même où ils ont été recueillis, les moindres débris antiques conservent comme une saveur particulière. Aussi vous jouirez doublement d'une visite au musée Lavigerie ; c'est là que vous verrez et que vous comprendrez le mieux Carthage, en admirant les monuments que le P. Delattre s'est efforcé d'y réunir. A côté des souvenirs des premiers temps chrétiens se trouve un ensemble étonnant de textes puniques, sur le sens et la valeur desquels M. Ph. Berger nous a heureusement édifiés ; la grande dédicace du temple d'Astarté et de Tanit en est le morceau capital. Vous y admirerez surtout un groupe de sarcophages en marbre blanc, ornés de peintures, dont le plus beau présente l'image en relief d'une prêtresse carthaginoise, revêtue de ses habits sacerdotaux, entièrement rehaussé d'or et de couleurs encore vives. Le langage, les croyances et les mœurs des Carthaginois vous apparaîtront avec une clarté nouvelle. Heureusement les nécropoles puniques, creusées dans le rocher à plusieurs mètres de profondeur avaient échappé à la fureur des soldats de Scipion ; la vieille Carthage qu'on croyait entièrement anéantie sort lentement des profondeurs de la terre.

Ainsi partout où la France a mis le pied sur ce rivage elle a tiré de sa conquête un large profit scientifique. Un tel mouvement de fouilles et de découvertes devait avoir pour notre enseignement supérieur un avantage pratique. L'Afrique du Nord est devenue comme un vaste terrain d'études ouvert à l'ardente curiosité de nos professeurs et de nos savants. Ils y ont acquis une connaissance plus approfondie des monuments, ils ont appris à étudier les textes sur la pierre elle-même, à interroger les ruines, à faire parler les monuments figurés. Après un séjour en Afrique ils ont mieux compris l'antiquité qui leur est apparue avec plus de vérité et de précision. L'examen patient du document indique sûrement à l'historien la voie qu'il doit suivre. M. Diehl avait parcouru l'Afrique avant d'écrire son *Histoire de la domination byzantine ;* M. Audollent, après ses missions, nous a donné un livre excellent sur *Carthage à l'époque romaine ;* M. Toutain était venu recueillir sur place les éléments de ses recherches concernant le culte du Saturne africain et la colonisation antique ; grâce enfin aux voyages de M. l'architecte Saladin nous avons appris à mieux connaître l'art musulman et les mosquées qui en conservent les plus curieux spécimens, Combien d'autres noms faudrait-il citer parmi ceux qui se sont servis avec bonheur des documents africains et dont les ouvrages ont fait avancer la science !

Et si j'osais parler des études arabes devant leurs représentants les plus qualifiés, je devrais encore exprimer toute notre reconnaissance à MM. Basset, Houdas, Doutté, de Motylinski, Gabriel Colin, Gustave Mercier et Marçais, chefs de cette laborieuse phalange, qui s'applique à réunir le trésor des inscriptions musulmanes ou à publier des documents sur l'histoire de la domination antérieure à la nôtre.

Renan a eu bien raison de dire que l'exploration scientifique de l'Algérie serait un des titres de gloire de la France au XIXe siècle. Elle a été

conduite avec un succès qui est bien notre œuvre et dont la France peut, à bon droit se montrer fière. Elle se complète et s'achève. La plupart des grandes ruines ont maintenant livré leurs secrets, une abondance incroyable de matériaux en est sortie ; ils n'ont qu'un tort, celui d'être un peu trop dispersés. En parcourant nos provinces africaines, en admirant les édifices antiques qui en forment la parure et l'attrait, en visitant les musées organisés par les soins de nos confrères algériens, on peut apprécier plus complètement les efforts accomplis depuis trente ans pour sauvegarder les richesses archéologiques dont se glorifie l'Algérie. Le gouvernement de la République a mis tout en œuvre pour activer l'exploration et la rendre plus féconde ; elle est conduite avec une méthode, avec une sollicitude que vous serez unanimes à reconnaitre. Les hommes éminents qui ont été investis tour à tour du Gouvernement général ont compris la grandeur et l'intérêt d'une tâche dont ils ont favorisé l'accomplissement de tout leur pouvoir. Depuis le soldat, depuis le colon le plus modeste jusqu'aux fonctionnaires de tout rang et aux officiers de tout grade, chacun est venu apporter son concours à ce grand ouvrage. L'humble travailleur qui exhume un monument inédit a droit à notre reconnaissance aussi bien que le savant qui l'explique.

Après des années de labeur il était sans doute permis de jeter un regard en arrière et de contempler un instant le chemin parcouru. La satisfaction intime que procure l'œuvre scientifique vient de l'assurance que l'on a de travailler à une œuvre durable, à une œuvre que toutes les nations éclairées poursuivent par les mêmes méthodes. Celle qui s'accomplit en Algérie revêt maintenant ce caractère de stabilité et de durée. Les hommes qui la continuent aujourd'hui ont quelque droit d'en être fiers ; ils travaillent d'un effort commun au profit de la science et de la civilisation. Empruntant le langage des textes romains on peut dire qu'ils ont bien mérité du pays, ceux-là surtout qui pour se consacrer plus entièrement à la résurrection scientifique, objets de leurs patients efforts, et par conséquent pour mieux servir la France, ont fait de l'Afrique leur seconde patrie.

La parole est ensuite donnée à M. Gsell, professeur à l'École des Lettres, qui, au nom des Écoles supérieures, prononce le discours suivant :

Monsieur le Ministre.
Monsieur le Gouverneur général,
Mesdames, Messieurs,

La réunion à Alger des Congrès des Sociétés savantes et des orientalistes est pour nous un honneur qu'il paraissait présomptueux d'espérer. Après les illustres cités de Toulouse, de Nancy et de Bordeaux, sur lesquelles les lettres et les arts ont jeté et jettent tant d'éclat, après les capitales de la vieille Europe, où toutes les sciences se groupent dans

une ordonnance harmonieuse, œuvre d'une longue suite de siècles, vous avez voulu visiter notre Afrique, qui n'est encore qu'un grand chantier, où travaillent beaucoup plus d'apprentis que de maîtres. Vous êtes venus très nombreux, sans craindre les fatigues d'un long voyage. Nous vous en sommes infiniment reconnaissants.

Ce que l'Algérie peut surtout vous offrir, ce que vous lui demandez sans doute, ce sont les sensations fortes et précises que provoque la vision directe du passé, et que ne donnent ni les plus belles collections d'art ni les ouvrages d'érudition les plus exacts.

A quelques heures d'Alger, vous avez pu voir se dresser le mausolée des rois de Maurétanie, vaste amoncellement de pierres, semblable aux tumulus des Africains primitifs, et que déguise mal un placage d'architecture classique. Près de là, la gracieuse Tipaza vous a montré les débris de ses anciennes églises et ces grands cimetières chrétiens. où, sur les rocs battus des flots, des centaines de tombes mêlent leurs taches grises aux bouquets de lentisques. A Cherchel, vous avez admiré des restes majestueux de thermes et, dans un coin de la petite ville qui remplace aujourd'hui l'Athènes du roi Juba, un véritable entassement de beaux marbres, arrachés à la terre par des fouilles heureuses. Bientôt, dans la province de Constantine, vous pourrez visiter des villes romaines presque entières, avec leurs temples, leurs arcs, leurs places, leurs bains publics et leurs forêts de colonnes, et ces rues, et ces marchés, et ces maisons d'où sort l'écho de la vie d'autrefois,

Ici même, vous avez aimé à vous perdre dans les ruelles tortueuses de la vieille Kasba. que, malheureusement, l'on a pas assez respectées. dans ces ruelles d'un pittoresque charmant, où des formes blanches passent avec lenteur dans une ombre lumineuse, où des pans étroits du ciel bleu découpent les hautes silhouettes et les lignes heurtées des maisons mauresques. Vous êtes entrés dans ces deux grandes mosquées qui élèvent leurs minarets de chaque côté de l'édifice où nous sommes en ce moment réunis et qui sont les monuments les plus précieux de l'Alger d'avant la conquête : l'une, avec ses longues galeries d'une monotonie majestueuse, qui rappellent les plus anciennes mosquées de l'Islam, l'autre, avec sa coupole soutenue par les branches d'une croix, sanctuaire de type byzantin, qui symbolise la prise de possession de la cité berbère par les Turcs, maîtres de Constantinople.

Semper aliquid novi ex Africa, disaient les Latins. Et, de fait, l'originalité de l'Afrique du Nord se marque par des traits fortement accusés, par de brusques contrastes qui laissent à l'esprit des impressions profondes.

Pour le géographe, c'est le pays où les grandes plaines fertiles, les montagnes abruptes, les vastes espaces impropres à la culture s'enchevêtrent dans un désordre qui étonne les yeux accoutumés au bel équilibre des régions de notre France, où le climat a des caprices déconcertants, où l'été chasse subitement l'hiver, où en certains lieux, les oliviers et les palmiers croissent les uns auprès des autres.

Pour l'historien, c'est le pays où l'Orient et l'Occident se sont livré de terribles batailles, le pays des conquêtes rapides et des empires éphémères, des civilisations raffinées et des barbaries tenaces vivant côte à côte, du travail acharné qui dompte les sols les plus rebelles et des sau-

vages destructions. C'est la patrie de ces écrivains qui se détachent si nettement sur le fond un peu uniforme de la littérature latine et qui forcent l'attention autant par leurs défauts bizarres que par le relief puissant de leur style et l'ardeur de leur enthousiasme. C'est le pays où les voyageurs sont séduits par la bigarrure des costumes, la variété des langues et des mœurs et les changements soudains des paysages.

Et pourtant, malgré ces incohérences et ces disparates, malgré le parfum d'exotisme qu'on se plaît à venir respirer ici, vous savez, Messieurs, que l'Afrique du Nord est une terre classique, que tout l'isole du reste du continent africain, qu'elle est un des anneaux de cette longue chaîne de contrées fortunées qui entourent la mer intérieure, berceau de notre civilisation. Elle est, comme elles, la nourrice de l'olivier et de la vigne. Elle a les larges plateaux et les cimes dentelées de l'Espagne, et, çà et là, des rivages enchanteurs qui paraissent avoir été ravis au golfe de Naples. Elle a la lumière pure et les grandes nuits calmes de l'Égypte.

Les restes du passé que vous êtes venus étudier ici, vous les avez déjà rencontrés ailleurs : ce sont les pages des deux livres de la civilisation antique et de la civilisation musulmane effeuillées et portées en Afrique par le vent de la conquête. Ces sépultures en grosses pierres brutes, ces dolmens qui couvrent les rochers de Bou Nouara, de Roknia et de cent autres lieux, vous les avez vus dans tout l'Ouest de l'Europe et jusqu'en Palestine. Ces cryptes funéraires creusées par les Carthaginois, vous les retrouvez en Phénicie. Les monuments romains de l'Afrique septentrionale offrent bien quelques particularités de construction qui les distinguent parfois de ceux d'Italie, mais il n'est pas nécessaire de vous dire qu'ils se rattachent étroitement à cet art hellénique qui sut s'accomoder aux besoins des maîtres du monde. Les mosaïques africaines dérivent, comme les autres, de l'art alexandrin, et les plus belles statues de Cherchel sont des copies exactes d'œuvres nées dans les ateliers de la Grèce.

Les édifices de l'époque chrétienne sont apparentés aux Églises de l'Égypte et de la Syrie. Le style d'ornementation qui s'est alors implanté en Afrique et que beaucoup de Berbères ont conservé dans leurs sculptures sur bois, s'est répandu à la même époque dans tous les pays méditerranéens et a eu probablement son origine en Orient.

Sous la domination musulmane, les architectes et les décorateurs qui ont travaillé à Tlemcen se sont sans doute inspirés de modèles andalous. Plus tard encore, les humbles artisans, les femmes d'intérieur dont les mains habiles ont fabriqué ces armes, ces cuivres, ces tapis, et surtout ces belles broderies d'Alger, d'un style à la fois si large et si souple, surent apprécier les ouvrages orientaux et y puiser des leçons ; ils ne dédaignèrent pas non plus les enseignements des arts industriels de l'Italie et de la France chrétiennes.

Ces relations séculaires et multipliées entre l'Afrique et les autres contrées de la Méditerranée intéresseront vivement les historiens. Ceux qui aiment les belles choses, sans se soucier de savoir comment elles ont été faites, et qui ne demandent aux œuvres d'art que des satisfactions esthétiques, seront peut-être plus difficiles. Après avoir accordé grâce à quelques-unes de ces statues de marbre, répliques d'originaux grecs

aujourd'hui perdus, à ces élégantes dentelles de plâtre qui revêtent de leurs réseaux ténus les parois des sanctuaires de Tlemcen, à certaines de ces broderies dont je vous parlais à l'instant, ils nous diront qu'ils font bon marché du reste, amas de documents archéologiques, ouvrages exécutés par des praticiens de second ordre, par des copistes pressés et médiocres, et qu'ils donneraient volontiers tout cela pour un marbre taillé par le ciseau d'un maître grec, pour un de ces tapis persans d'une idéale harmonie de couleurs. Je n'oserais pas trop contredire ces délicats.

Cependant, je voudrais vous rappeler ce qu'un de nos savants les plus illustres disait, il y a quelques années, dans une séance d'un de vos Congrès. Il vous montrait que dans l'Afrique du Nord, l'étude du passé n'est pas toujours une simple curiosité d'archéologue et qu'elle peut offrir de précieuses leçons aux hommes d'aujourd'hui. Tirer des vestiges qui s'étalent du sol ou que des fouilles font sortir de terre des témoignages précis de la prospérité de l'Afrique romaine ; déterminer les emplacements que les anciens ont choisis pour élever leurs fermes, leurs villages, leurs villes, en tenant compte des conditions d'hygiènes et des convenances de l'exploitation du sol ; rechercher ce qu'ils ont fait pour l'aménagement des eaux (question vitale en ce pays) ; étudier la répartition des diverses régions agricoles et les différentes cultures à cette époque, les moyens mis en œuvre pour la fabrication du vin et de l'huile ; recueillir les restes les plus intéressants de ces vieilles industries algériennes, y chercher des modèles et des règles de conduite pour ranimer chez les populations indigènes le goût des choses d'art et leur rouvrir des sources de profits appréciables ; tout cela n'est point vaine érudition. Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, et, loin de vous rendre inattentifs au présent, le vif intérêt que vous portez à l'histoire de l'ancienne Afrique, la connaissance exacte que vous avez de son passé vous ont permis de mesurer la grandeur de la tâche accomplie ici par la France depuis trois quarts de siècle et d'escompter les magnifiques promesses de l'avenir.

Après nous avoir quitté, vous garderez bien des souvenirs dans votre mémoire.

Vous reverrez par la pensée ces paysages dont la beauté vous aura émus : Alger étincelant comme une perle, dans la couronne d'éternelle verdure qui festonne au-dessus de cette baie d'une sérénité voluptueuse ; et les montagnes fauves, aux lignes sculpturales de lions couchés, qui entourent Constantine et l'immense forêt de palmes qui scintille dans l'air vibrant du Sud, au débouché des gorges d'El-Kantara.

Les grandes scènes de l'histoire de notre Afrique vous apparaîtront avec plus de force quand vous songerez aux lieux où elles se sont déroulées : Sophonisbe, symbole de Carthage expirante, recevant dans le palais de Cirtha le fatal présent de noces de son nouvel époux ; la paix romaine transformant les plaines de la Numidie en d'immenses champs de blé, faisant monter les vignobles le long des coteaux, alignant les vastes plantations d'oliviers, élevant à sa gloire ces arcs de triomphe dont les silhouettes délabrées ont encore si grand air ; Sidi Okba, le conquérant impétueux du Maghreb, surpris et tué près de la palmeraie qui garde son

tombeau : Chales-Quint vieilli, s'éloignant tête baissée et sous la rafale des murs d'Alger devant lesquels la fortune commença à le trahir.

Mais nous souhaitons que vous emportiez de votre voyage d'autres souvenirs encore. Rentrés dans vos vieilles villes, où les voix du passé vous parlent en amies, où tant de lieux vous rappellent vos douleurs et vos joies, près de ces écoles où s'est écoulée votre enfance, près de ces cimetières où vos morts dorment auprès des nôtres, vous vous direz peut-être que ceux qui ont quitté tout cela pour se faire ici un nouveau foyer, au prix de mille fatigues, qui se sont penchés sur cette terre presque morte et qui, par leur labeur obstiné, l'ont rendue à la vie, qui ont renoué les liens par lesquels l'Afrique fut jadis attachée si fortement au monde latin, qui ont associé à leurs travaux les vaincus d'hier et qui n'ignorent pas qu'on ne fonde rien de durable que sur la bonté, vous vous direz que ceux-là méritent un peu de votre affection.

Enfin, vous qui aimez la science et savez ce qu'elle peut pour l'éducation morale des peuples, vous suivrez peut-être avec quelque sympathie les efforts de vos confrères africains. Eux aussi apportent leur pierre à cette grande œuvre de l'édification d'une nouvelle France.

M. le Ministre de l'Instruction Publique prend ensuite la parole et prononce le discours suivant :

Messieurs,

Je n'avais garde d'oublier la tradition qui réserve au ministre de l'Instruction Publique l'honneur de présider votre séance générale ; le choix que vous aviez fait de cette ville comme siège de votre Congrès, fournit en effet, au représentant du gouvernement de la République, l'occasion vraiment unique de manifester sa sollicitude pour les Sociétés qui vous ont délégués, et d'apporter en même temps à nos frères d'Algérie le salut affectueux de la mère-patrie.

Tout vous conviait à vous réunir sur cette terre d'Afrique : les restes imposants du monde antique qui vous offrent tant de sujets d'étude, les souvenirs héroïques de notre propre histoire, le fortifiant spectacle de l'activité déployée par notre race pour féconder le pays qu'elle a conquis et y faire régner, à l'abri d'institutions libérales, la paix et la prospérité.

Et puis, Alger n'est pas seulement la cité pittoresque, aux charmes captivants, elle est devenue un grand centre universitaire, un brillant foyer de vie intellectuelle, et, si l'objet de vos congrès est d'instituer entre les savants de tout ordre, des plus illustres aux plus modestes, une solidarité étroite qui ne laisse aucun effort inutile, n'était-il pas juste que les savants de France, qui sont les aînés, vinssent apporter à leurs jeunes émules leurs encouragements et s'associer à leurs recherches ? D'un côté de la Méditerranée comme de l'autre, c'est toujours la science française que vous honorez.

Le Congrès de 1905 marquera dans vos annales par l'intérêt et la riche variété de ses travaux.

Vous avez, comme il convenait, fait une large part aux sujets intéressant l'Algérie, soit qu'algériens vous-mêmes, vous ayez voulu faire à vos hôtes les honneurs de votre propre domaine, soit que, venus de France, vous ayez désiré payer le tribut de l'hospitalité en contribuant à l'étude du pays qui vous reçoit.

Au surplus, vous y étiez invités par les ressources que ces contrées si attachantes en leurs aspects divers offraient à vos investigations Pour un Congrès de Sociétés savantes, l'Algérie est comme une terre promise. Nulle part, dans vos réunions futures, vous ne retrouverez autant de matériaux réunis à pied d'œuvre. Je devine avec quelle joie avide votre curiosité s'en est emparée, les a réunis et classés pour les présenter en reconstitutions lumineuses.

Dans votre section d'archéologie, vous avez fouillé les sépultures carthaginoises et romaines, étudié le commerce de la Maurétanie avec Massillia, fait revivre le théâtre de Carthage, la maison romaine avec ses habitants, les monuments de l'art musulman. De ces choses mortes, vous avez fait sortir la vie.

Le présent de l'Algérie, si plein de promesses, ne vous a pas moins sollicités que son passé si riche en souvenirs. Quel merveilleux chantier d'étude pour qui veut saisir les points de contact et les zones d'influence des civilisations superposées que cette partie du monde si vieille et si jeune, où tant de races se sont succédé, qui, après des périodes de prospérité puissante, a traversé les sommeils inertes et les longues décadences pour renaître sous l'influence du génie français.

Votre section des sciences économiques et sociales a su associer aux recherches locales ou particulières les généralisations qui embrassent un horizon plus étendu. En étudiant le régime de la propriété du sol en Algérie et en Tunisie, les essais de colonisation militaire, le rôle des Italiens en Tunisie, d'une part, et de l'autre les institutions de l'empire britannique, les réformes à apporter au code civil et aux lois protectrices de l'enfance, les logements à bon marché, les expériences comparées de la France et de l'étranger, en matière de prévoyance, vous avez collaboré à la solution de ces problèmes sociaux qui, dans une organisation démocratique comme la nôtre, s'imposent plus qu'ailleurs à la sollicitude des citoyens comme des pouvoirs publics.

Vos sections des sciences et de géographie historique et descriptive ont eu, elles aussi, leur large part dans l'œuvre collective du Congrès, œuvre remarquable qui atteste une fois de plus la fécondité des recherches libres et du travail désintéressé !

Les Écoles supérieures d'Alger ont été le siège du Congrès ; leurs professeurs en ont été des membres actifs. C'est là pour elles comme une consécration des efforts accomplis depuis que la loi de 1879 les a organisées. Elles sont, elles doivent rester un foyer de haute culture. Mais elles doivent aussi s'adapter de plus en plus au pays où elles vivent et pousser dans le sol algérien des racines vigoureuses. Il faut que l'enseignement supérieur ait ici sa physionomie propre, qu'il collabore à tout ce qui s'y fait dans l'intérêt de la grandeur et de la prospérité du pays. A des titres divers, toutes les écoles peuvent y contribuer. Ses professeurs l'ont déjà compris et leurs travaux ont éclairé d'une vive lumière

l'histoire, la géographie, la géologie, la flore de l'Algérie. Je tiens à leur dire combien le ministre de l'instruction publique sera heureux de les voir marcher de plus en plus activement dans cette voie.

Par une fortune singulière et dont je tiens à me féliciter, la ville d'Alger, qui acclamait ces jours derniers la venue d'un souverain, ami de la France, recevait en même temps un grand nombre de savants étrangers qu'appelait ici le Congrès International des Orientalistes. Je suis heureux de remercier, au nom du gouvernement de la République, les nations qui s'y sont fait représenter par des délégués dont le nom et les travaux font autorité : l'Angleterre, la Russie, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Hollande, la Suisse, les États-Unis, l'Egypte, la Perse, la Chine. La liste des communications qui ont été faites au Congrès prouve combien son activité a été heureuse et variée.

Vous me permettrez d'ajouter que la réunion de ce Congrès à Alger, la présidence confiée à M. Basset, le savant directeur de l'École des lettres, sont des faits dont je tiens à noter la signification. Ils indiquent que l'École des lettres est et doit devenir de plus en plus un centre d'études arabes, qu'il s'agisse de l'histoire de la civilisation, de la littérature. des langues de l'Afrique du Nord. Elle doit aussi, et à ce même point de vue, se préoccuper du présent et de l'avenir autant que du passé. Elle ne peut mieux payer sa dette envers l'Algérie qu'en formant à la connaissance pratique de l'arabe ceux qui, dans des situations diverses, auront à développer les ressources de ce pays, à faire comprendre aux indigènes les avantages de notre civilisation.

Pour la première fois, le Congrès des Orientalistes a organisé une section d'art musulman. C'est une initiative dont je tiens à le louer. Cette section a tenu ses séances à la Médersa où, grâce à la protection éclairée de M. le Gouverneur Général, s'est ouverte une exposition d'art musulman. En quelques semaines, M. Gsell a su y grouper des œuvres nombreuses et d'un grand intérêt. Le savant professeur de l'École des lettres d'Alger, qui a si largement contribué à faire connaître l'Afrique romaine, a ainsi montré que l'étude de l'art antique ne doit pas faire négliger celle de l'art musulman. En Algérie, d'ailleurs, l'archéologie n'est pas uniquement la science du passé ; elle peut être, dans une certaine mesure, la conseillère du présent.

Retrouver les traces des cités, des exploitations agricoles, des villas antiques, constater ce que Rome avait fait dans ce pays, c'est nous rappeler ce qu'on y peut faire et quel doit y être notre rôle ; mais, d'autre part, recueillir, étudier les œuvres si originales, d'un goût souvent si exquis, de l'art musulman, c'est encourager ceux qui croient avec raison que cet art n'est point épuisé, qu'il y a lieu d'en provoquer le renouveau, que les tapis, les broderies, les faïences, les bijoux peuvent redevenir ici un titre de gloire artistique en même temps qu'une des formes de l'activité industrielle. Là où on commence à s'en occuper, dans les écoles, l'ardeur avec laquelle les élèves s'y appliquent prouve que les traditions de la race ne sont point perdues, et, à Alger même, il me serait facile de citer d'heureuses et intelligentes initiatives.

Messieurs, cette partie du monde a subi bien des vicissitudes. Les travaux du Congrès vous ont conduits à travers les phases changeantes

des sociétés disparues jusqu'à l'état présent de l'Algérie ; ils vous ont initiés aux efforts persévérants que la France fait à son tour depuis plus d'un demi-siècle pour mettre en valeur les admirables richesses naturelles qu'elle renferme, pour répandre le bien-être matériel et moral parmi ses habitants. Certes, il y a dans l'histoire des recommencements, mais notre œuvre trouve dans l'esprit d'humanité qui la guide, dans notre souci de l'amélioration sociale, dans notre conception supérieure de notre mission civilisatrice, enfin dans les progrès indéfinis de la science, des garanties de pérennité qui ont manqué aux brillants conquérants de l'antiquité et du moyen-âge.

Que de chemin déjà parcouru dans la voie que nous nous sommes tracée ! Des villes en plein essor, la production du sol accrue, les communications multipliées, la sécurité garantie, la protection et l'assistance assurées aux indigènes, sans parler de l'instruction dont nous leur faisons connaître les bienfaits et qui leur permettra, sans rien sacrifier de leurs croyances et de leurs coutumes, de s'approprier tout ce qui dans notre civilisation est capable de rendre leur vie plus facile et plus heureuse.

Et, comme ministre de l'instruction publique, il m'est particulièrement agréable de signaler les progrès si rapides et si remarquables réalisés à ce dernier point de vue : près de 30,000 élèves indigènes fréquentent déjà nos écoles. M. Bayet, l'éminent directeur de l'enseignement supérieur, qui vient de visiter les écoles kabyles, a trouvé des classes remplies d'enfants attentifs et montrant par l'intelligence de leurs réponses qu'ils avaient su s'assimiler les leçons du maître. Ces élèves ne seront pas des déclassés ; attachés à leurs montagnes, ils les feront profiter des connaissances pratiques qui leur ont été données ; grâce à l'influence de l'école, l'exploitation du sol est partout en progrès : les cultures anciennes s'améliorent, des cultures nouvelles apparaissent. La part qui revient dans ces progrès aux instituteurs et au distingué recteur de l'Académie, M. Jeanmaire, qui les inspire et les dirige, est considérable, et je suis heureux de les en féliciter publiquement.

Ce rapide coup d'œil jeté sur le présent montre que, si l'œuvre entreprise est immense, les résultats acquis autorisent toutes les espérances ; ils témoignent de la vaillance de nos colons, de l'activité féconde des conseils locaux, du labeur incessant et de l'initiative de ses gouverneurs et en particulier de l'éminent gouverneur général actuel, qui préside aux destinées de notre grande colonie méditerranéenne avec tant d'autorité ; c'est un vieil ami de l'Algérie ; il en connaît les besoins et il met à la servir toutes les qualités d'un rare esprit et d'un cœur épris de justice.

M. de Saint-Arroman donne ensuite lecture d'un abondant palmarès : le Ministre a comblé l'Algérie, car il n'a pas été délivré moins de 250 décorations, dont la presque totalité a été attribuée à des Algériens et à des Tunisiens. Ajoutons à ce propos que deux ou trois jours après, une pluie de rubans, rosettes, cravates de l'ordre du Nichan-Iftikhar s'abattait sur nos heureux concitoyens.

Le soir du même jour, à 7 heures, à l'Hôtel-de-Ville, la Municipalité d'Alger offrait un banquet à M. le Ministre de l'Instruction publique, à M. le Gouverneur Général, aux autorités, aux notabilités algériennes et aux congressistes.

Pendant tout le dîner, l'orchestre municipal, sous la direction de M. Warnots, s'est fait entendre, et, au champagne, M. Altairac, maire, s'est levé et a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

M. le Gouverneur Général, présidant récemment la commission des services postaux, disait, avec cette éloquence qui lui est propre, que chacun de nous, en voyant poindre à l'horizon le courrier de France, avait le sentiment de voir quelque chose de sacré comme si, tel un dieu familier, il portait dans ses flancs le génie même de la nation.

Ce sentiment, la population d'Alger l'éprouvait, il y a deux ans, lorsqu'elle se groupait sur nos quais pour suivre des yeux l'arrivée triomphante de la *Jeanne-d'Arc*, amenant au milieu d'elle le chef vénéré de l'État.

Elle l'éprouvait, quand, il y a quelques mois, elle assistait au débarquement de votre prédécesseur resté votre collègue et venant inaugurer cette Médersa, qui sert en ce moment d'harmonieux écrin à d'admirables spécimens de l'art musulman si intelligemment réunis.

C'est avec ce même sentiment, Monsieur le Ministre, qu'elle attendait l'entrée dans notre port du paquebot qui vous portait. Je devrais tout d'abord vous remercier d'être venu parmi nous. Je n'y manquerais pas si je ne savais combien vous avez à cœur d'être des nôtres, au moment où, dans cette ville qui semble si bien faite pour le plaisir des yeux, ont lieu les fêtes de l'intelligence et les manifestations de l'esprit et du cœur.

Et si quelque chose nous eût étonné, c'eût été l'absence, à côté des savants du monde entier, du représentant le plus spécialement autorisé du Gouvernement de la République.

Vous ne pouviez pas vous désintéresser de cette belle affirmation de la pensée humaine.

Et nous devons vous en être d'autant plus reconnaissants que vous n'avez pas craint d'affronter les fatigues d'un voyage et d'une traversée souvent pénibles.

Je me réjouis, Monsieur le Ministre, en voyant Alger recevoir, après d'augustes souverains dont l'amitié nous est précieuse des philanthropes et des penseurs, réunissant ainsi le bien et le beau, l'art de bien dire et la science de bien faire. Je m'en réjouis pour l'Algérie, si longtemps méconnue, où tant d'œuvres intéressantes ont été entreprises et menées à bien, œuvres de civilisation, de prévoyance, de solidarité, d'éducation.

Tout dans ce pays était à créer, à tirer pour ainsi dire du néant.

Si nous n'avons pas encore atteint le but que nous nous sommes proposé nous pouvons néanmoins être fiers du chemin parcouru.

Le Gouvernement nous a, il est vrai, beaucoup aidé; il n'est pas de sacrifice qu'il ne se soit imposé, pas de faveur qu'il ne nous ait accordée, y compris celle si nécessaire pourtant du peuplement de la colonie, auquel le Parlement, dans un trop grand esprit d'égalité, vient de porter une atteinte qui ne sera, espérons-le, que temporaire.

Vous pardonnerez au Maire, Monsieur le Ministre, de s'être laissé aller à vous entretenir de cette question de la nouvelle loi militaire, question qui n'est peut-être pas à sa place ici.

Mais elle revêt un caractère si important au point de vue de la colonisation, et d'autre part vous avez reçu, si aimablement, dès vos arrivée, les hommages de la municipalité, que je me suis permis de vous exprimer le vœu de nos populations si laborieuses et si patriotes.

Pour vous, Messieurs les Congressistes, je ne saurais trop vous remercier d'être venus. Vous rendez par vos travaux scientifiques, littéraires et historiques, d'éminents services aux générations présentes et futures, et je voudrais qu'en nous quittant vous emportiez l'impression que nous avons tenté de faire dans ce pays quelque chose d'utile et de durable et que nous ne pratiquons pas en Algérie la politique de la porte fermée.

Jamais, au contraire, portes ne furent plus largement ouvertes. Si, comme dans certains pays prétendus moins protectionnistes que le nôtre, on faisait payer un droit de séjour aux étrangers, cet impôt suffirait à lui tout seul à équilibrer le budget algérien.

D'aussi loin que vous soyez venus, Messieurs, vous avez certainement trouvé ici de vos compatriotes. Ils vous ont dit combien cette terre est hospitalière; combien ils y vivent libres sous la protection des lois françaises.

Les étrangers ont été et sont nos collaborateurs, nous ne pouvons l'oublier. Beaucoup d'entre eux, du reste, sont devenus Français, rendant ainsi hommage au bienveillant et chaleureux accueil qui leur a été réservé. En revanche, nous leur devons toute notre sollicitude et nous ne la leur ménageons pas, multipliant pour leurs enfants les moyens de les instruire, les faisant nôtres dans la plus large expression possible.

Il faut, en effet, qu'en entrant dans la vie ils reçoivent notre empreinte, puisqu'à leur majorité ils seront nos égaux en droits et en devoirs.

Quant à nos sujets musulmans, la tâche exige plus de patience, et cela s'explique.

L'européen qui s'expatrie fait volontiers abondon de sa nationalité. Il ne parle plus guère, quand il ne l'oublie pas, sa langue maternelle.

L'indigène, au contraire, est moins vite assimilable. Ancien possesseur du sol, il ne croit, en général, n'avoir rien à apprendre, ni rien à oublier. Ceci au point du vue intellectuel. Quant à sa prospérité, à son bien-être matériel, ils ne sont plus à nier; la meilleure preuve en est dans l'accroissement rapide de sa population.

En terminant, je vous demanderai, Monsieur le Ministre, d'être notre interprète auprès de M. Loubet, notre respecté Président de la République, pour lui exprimer nos respectueux hommages.

Dites-lui bien que son souvenir reste vivant parmi nous et que sa venue tant souhaitée de tous lui a valu la reconnaissance de chacun.

Je lève mon verre en votre honneur, Monsieur le Ministre, en l'honneur de la représentation algérienne que nous sommes fiers de voir, par deux de ses membres, collaborer avec vous à la direction des affaires de l'État.

Je lève mon verre en votre honneur, Monsieur le Gouverneur Général, en l'honneur de vous tous, Messieurs nos Hôtes de quelques jours, heureux que la nature, comme nous, se mette en fête pour vous recevoir, que notre radieux soleil d'avril fasse la mer plus bleue, nos campagnes plus verdoyantes.

Je forme un vœu : c'est que vous emportiez partout avec vous la vision radieuse de cette terre d'Afrique où le génie colonisateur de la France s'est affirmé de si éclatante façon.

M. le Ministre se lève ensuite et s'exprime en ces termes :

Je remercie tout d'abord le Maire d'Alger des paroles qu'il vient de prononcer à l'adresse de M. Loubet. Ces sentiments ne m'étonnent pas, et je les sais sincères, venant d'un représentant autorisé d'une ville où l'on faisait, il y a deux ans, à M. Loubet l'accueil chaleureux que nous n'avons pu oublier.

Il m'était impossible, d'un autre côté, de rester indifférent à une telle manifestation où l'on a vu les savants du monde entier se réunir et se livrer à un pacifique tournoi.

Je suis donc venu ici, et je l'ai fait d'autant plus volontiers que je suis un vieil ami de l'Algérie : plus je la vois, plus je m'attache à elle, et je suis heureux d'être son hôte.

Alger a connu autrefois des jours tristes, et vous me permettrez de les rappeler, car le passé doit nous instruire. Alger, dis-je, a traversé une période mouvementée, et l'Algérie ne nous apparaissait plus alors que comme une terre où l'on voyait poindre la haine et d'où s'élevaient des paroles en opposition avec les principes de la Révolution française.

M. le Maire faisait, tout à l'heure, allusion à ces paquebots qui arrivent de France et qui nous amènent des amis ; mais ces paquebots vous apportent aussi le souffle de la justice et de la solidarité.

Les républicains d'Alger se sont ressaisis : ils ont eu recours à ce procédé infaillible en temps de crise, procédé dont nous avons usé nous-mêmes au Parlement, à l'union de toutes les forces républicaines.

Alger possède aujourd'hui une municipalité digne d'elle ; elle est redevenue ce qu'elle était autrefois, et elle peut continuer ainsi l'œuvre admirable de nos prédécesseurs.

On a fait de grandes choses dans ce pays, il en reste encore beaucoup à accomplir. J'ai été de ceux, à la Chambre, qui ont contribué à doter l'Algérie de l'autonomie financière : on a fait confiance à sa sagesse, on lui a donné crédit et, grâce à cette réforme, des améliorations d'une portée considérable ont pu être réalisées. Cela sera d'autant plus facile

que vous avez à côté de vous un Gouverneur Général qui a cette bonne fortune d'être populaire.

En France, on supporte généralement l'administration, mais on ne l'aime pas. Ici, le haut fonctionnaire qui est au Gouvernement Général est non seulement estimé, mais il est surtout aimé. C'est justice, car, si M. Jonnart connaît beaucoup l'Algérie, je suis sûr qu'il l'aime mieux encore.

Vous avez fait allusion, Monsieur le Maire, à la nouvelle loi militaire qui sera, dites-vous, une lourde charge pour l'Algérie.

Là encore, nous avons voulu vous donner une marque d'estime, nous vous avons traités sur le même pied que les habitants de la métropole et nous ne pouvions faire mieux.

Rien de ce qui intéresse l'Algérie ne nous est indifférent.

En ce qui concerne la continuité des transports sur la Méditerranée, sans laquelle le commerce, l'agriculture, la colonisation sont voués à une impuissance stérile, le gouvernement a étudié un certain nombre de mesures qui produiront, nous n'en doutons pas, de bons effets.

Vous avez aussi à vous occuper ici, dans ce pays, de vignobles, de l'écoulement des vins ; vous avez à lutter contre l'abus du sucrage, dont nous avons tous souffert en France aussi bien qu'en Algérie, et le Ministre des finances a pris des mesures qui seront susceptibles de vous donner satisfaction.

Vous avez, du reste, dans le gouvernement actuel, des défenseurs attitrés en la personne de mes chers collègues, MM. Étienne et Thomson, de véritables républicains, qui luttent depuis longtemps et qui sont les disciples les plus intéressés de ce grand républicain à la mémoire duquel on vient d'inaugurer un monument à Bordeaux.

J'emporterai de votre accueil le souvenir le plus reconnaissant.

Je lève mon verre à la ville d'Alger, à cette cité hospitalière que nous admirons tous, et j'ajoute à mon tour mes sentiments de cordiale sympathie pour toutes les nations représentées au Congrès.

Enfin, après le banquet de la Municipalité, le Comité d'Hivernage offrit aux Congressistes une de ces fêtes mauresques dont le programme, très connu des Algériens, n'en fut pas moins apprécié par un grand nombre d'Orientalistes.

Deux Congrès à peine fermés, un autre se rouvrait, le Congrès de la Mutualité Coloniale ; bien que son objet soit étranger à nos études d'ordre purement scientifique, comme nous avons voulu présenter ici un tableau complet du mouvement intellectuel algérien pendant cette période mémorable d'avril 1905, un de nos collaborateurs a bien voulu consacrer aux Mutualistes quelques pages qu'on lira plus loin.

Le 29 avril, M. le Ministre de l'Instruction publique, entouré de M. le Gouverneur Général, de M. le Maire et de ses

Adjoints, d'un grand nombre de notabilités et des instituteurs et institutrices d'Alger, groupés autour de leur doyen, M. Dordor, a solennellement inauguré un groupe scolaire situé rue Dupuch. A cette occasion M. Rouyer, adjoint au Maire, professeur au Lycée, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Ministre,

En me chargeant de prendre la parole aujourd'hui, mes collègues m'ont fait un honneur que j'apprécie doublement. Comme représentant de notre cité, je suis heureux de vous exprimer à nouveau les hommages du Conseil municipal et de la population républicaine d'Alger ; comme membre du corps enseignant, il m'est particulièrement agréable de saluer en vous le Grand-Maître de l'Université à laquelle vous avez déjà donné des marques nombreuses de votre sollicitude active et éclairée.

Laissez-moi tout d'abord vous remercier, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu consacrer à cette inauguration quelques-uns de vos instants pourtant si rigoureusement comptés ; votre présence ici nous est un nouveau et précieux témoignage de votre bienveillance et nous vous en sommes profondément reconnaissants.

Hier, vous présidiez une réunion plus grandiose, marquant la clôture d'un grand évènement scientifique dont l'Algérie entière gardera le souvenir ; nous nous félicitons de cet heureux concours de circonstances, car cette haute manifestation intellectuelle prouve que dans ce pays neuf, encore aux prises avec toutes les difficultés matérielles qui étreignent les colonies naissantes, le souci des conceptions étroitement utilitaires n'a pas absorbé toutes les énergies, et que le goût des recherches spéculatives s'y épanouit avec la puissance et la vigueur qui marquent toutes les productions de notre belle nature.

La cérémonie à laquelle vous avez bien voulu vous rendre aujourd'hui est d'un caractère moins imposant ; pourtant elle prend à nos yeux une importance considérable, et cette simple fête de l'enseignement primaire nous apparaît en quelque sorte comme le complément de la solennité scientifique à laquelle nous venons d'assister.

Qu'importe, en effet, que des savants consacrent leurs efforts à la recherche de la vérité sous tous ses aspects, si les fruits de leur labeur doivent être l'apanage d'une minorité d'élite ; la science n'atteindrait pas son but si elle devait rester éternellement inaccessible à la grande majorité des humains, et ce serait la ravaler que de l'enfermer dans un cercle étroit en la condamnant à n'être que l'instrument du bien-être matériel des uns en même temps qu'un luxe purement intellectuel pour quelques privilégiés.

Il serait certes puéril de penser que tous les hommes peuvent devenir des savants, mais s'il est réservé à quelques-uns d'assurer les conquêtes de la science, il importe que tous soient appelés à jouir largement de ses

bienfaits ; que tous, même les plus humbles, puissent revendiquer le droit de s'intéresser aux éternels problèmes qui sollicitent la curiosité et l'intelligence, en un mot le droit de satisfaire le besoin de savoir qui est le commencement de toute science ; il faut que le peuple soit initié aux principes et aux résultats fondamentaux des méthodes scientifiques, et c'est seulement dans une humanité éclairée que la science atteindra toute son efficacité en tant que facteur du progrès social.

C'est donc l'ignorance qu'il faut combattre et détruire ; et ce sera l'éternelle gloire de notre République d'avoir compris que son premier devoir envers la démocratie était de développer le plus largement possible l'enseignement primaire ; c'est l'honneur de la République, mais c'est aussi la condition essentielle de son existence, car notre gouvernement démocratique n'est possible que si l'éducation du peuple est assez complète pour qu'il possède une conscience précise de ses droits et de ses devoirs sociaux, et qu'il comprenne que le but de la vie est, selon l'heureuse formule d'un philosophe anglais, « d'être un instrument de bonheur pour soi-même et pour ses semblables. »

« Notre vrai raison de défendre l'instruction primaire, dit Renan, c'est qu'un peuple sans instruction est un peuple fanatique, et qu'un peuple fanatique crée toujours un danger à la science ». Il aurait pu ajouter qu'un peuple fanatique crée toujours un danger à la liberté et au progrès social. L'instruction du peuple n'a jamais mis en péril que les régimes absolus ; mais, dans une démocratie comme la nôtre, le meilleur procédé de gouvernement est d'instruire le peuple, de l'habituer à l'exercice de la raison et du libre examen, de lui donner enfin, avec le sentiment de sa force, celui de sa responsabilité.

C'est là une tâche complexe et qui pourtant s'accomplit chaque jour sous nos yeux dans les écoles républicaines, je veux dire dans les écoles laïques, et, si les maîtres qui y répandent l'enseignement ne participent pas personnellement aux retentissantes découvertes scientifiques, ils forment pour l'humanité et pour leur pays des générations d'hommes libres et de citoyens conscients. Cette tâche suffit à honorer ceux qui s'y emploient modestement avec une admirable persévérance ; pourtant, nos instituteurs d'Algérie font plus encore.

Sur cette terre hospitalière où toutes les nationalités se côtoient et où les Français ne forment qu'une minorité, c'est l'école qui prépare et assure la suprématie durable de l'influence française sans laquelle nos efforts se dépenseraient en pure perte ; c'est à l'école que les jeunes enfants d'origine étrangère apprennent à connaître, à aimer leur patrie d'adoption ; c'est à l'école que s'éteignent les rancunes des vaincus d'hier ; c'est l'école enfin qui constitue le facteur le plus puissant de l'assimilation.

Le corps enseignant algérien tout entier est en quelque sorte le lien étroit qui rattache l'Algérie à la mère-patrie et par lequel le souffle puissant de la vieille France vient animer cette France nouvelle.

La municipalité et le Conseil municipal sont bien pénétrés de l'intérêt qui s'attache au développement de l'instruction primaire, et, cependant, je suis contraint d'avouer en toute franchise qu'il nous reste beaucoup à réaliser dans cette voie, non seulement pour faire face aux nécessités du

présent et de l'avenir, mais surtout pour réparer les erreurs d'un passé encore récent et dont nous voudrions effacer jusqu'au souvenir.

Nous avons néanmoins confiance en l'avenir, assurés que nous sommes de l'encouragement des pouvoirs publics ; et qu'il me soit permis d'adresser ici l'expression de notre respectueuse reconnaissance à M. le Gouverneur Général, qui témoigne à la cause de l'enseignement une bienveillance toujours en éveil et dont le précieux concours ne nous a jamais fait défaut.

Pourtant malgré l'insuffisance et l'imperfection de nos locaux scolaires, vous emporterez, Monsieur le Ministre, la certitude que l'enseignement primaire est très prospère en Algérie et même dans notre ville d'Alger : nous le devons surtout à un admirable personnel de maîtres dont le dévouement l'emporte sur toutes les difficultés. Tous ont conscience de la haute mission qui leur est confiée ; ils l'accomplissent modestement et patiemment, et ils édifient en cette terre d'Afrique une œuvre plus durable que celle des conquérants, car ils y font aimer la France et la République.

M. le Ministre remercie M. Rouyer du beau discours qu'il vient de lui adresser :

Mon voyage n'aurait pas été complet, dit-il, si je n'avais pas eu l'occasion d'entrer en contact avec le personnel de l'enseignement primaire dont je connais le zèle et le patriotique dévouement.

En Algérie, plus qu'ailleurs, les instituteurs ont accompli une mission du plus haut intérêt ; ils font pénétrer partout la langue et la pensée française et rapprochent les éléments d'origines diverses qui peuplent la colonie. Aussi sont-ils dignes de toute la sollicitude des pouvoirs publics.

Depuis plusieurs années, le Parlement se préoccupe d'améliorer les traitements du personnel enseignant. L'Algérie ayant depuis l'année 1901 son budget spécial, les instituteurs pouvaient se demander non sans inquiétude si les améliorations réalisées en faveur de leurs collègues métropolitains leur profiteraient également.

Depuis son retour à Alger, M. Jonnart a eu à cœur de prouver toute sa gratitude et toute sa bienveillance au personnel de l'enseignement primaire ; et, bien que devant faire face en même temps à des besoins multiples, à des réformes nombreuses, il s'est appliqué à assurer aux instituteurs algériens le bénéfice des mesures prises en faveur des instituteurs de France.

D'abord, il a décidé la création de 379 classes nouvelles et fait voter à cet effet par les Délégations un crédit qui dépasse quatre millions. Puis dans les trois budgets qu'il a établis, les crédits afférents au personnel de l'enseignement primaire ont été augmentés au total de 750,000 francs. Il est vrai que la majeure partie de ces crédits a été affectée a des créations d'emplois ; cependant, près de 250,000 francs ont été votés en vue d'améliorer la situation des instituteurs. Le système du pourcentage a été supprimé ; les dispositions de la loi de 1903, relatives au mode

d'avancement des instituteurs ont été appliquées ici. Enfin, la loi Simyan relative à l'élévation des traitements va être rendue applicable à l'Algérie. Avant même qu'elle fût votée, le Gouverneur Général a soumis la question aux Délégations.

Il s'ensuivra une charge annuelle supplémentaire de 622,000 francs pour le budget algérien. Le budget de 1905 ayant été voté définitivement en mars 1904 par les Délégations, le point de départ de la réforme ne peut être que le 1er janvier 1906. Mais si le point de départ — en ce qui concerne l'application de la loi Simyan — n'est pas le même en Algérie qu'en France, le Gouverneur Général a bien voulu me dire qu'il avait le ferme espoir que le point d'arrivée serait le même.

En France, en effet, la réforme sera réalisée en l'espace de quatre ans. M. Jonnart ne négligera rien pour qu'elle soit réalisée dans la colonie en trois ans, et c'est un nouvel et éclatant témoignage de sympathie qu'il donne aux instituteurs, dont il dit volontiers qu'ils sont ses meilleurs collaborateurs dans l'accomplissement de la grande œuvre, de l'œuvre éminemment française qu'il poursuit avec tant d'autorité.

Enfin, M. le Ministre remercie la ville d'Alger de son gracieux accueil et des généreux sacrifices qu'elle consent pour développer l'enseignement et favoriser l'essor du progrès.

Quelques heures après M. le Ministre, accompagné jusqu'au quai d'embarquement par les hauts fonctionnaires algériens, repartait pour la France.

Nous avons tenu à reproduire autant que possible *in extenso* les discours prononcés pendant la période des Congrès ; dans les pages suivantes nous allons essayer, avec l'aide de collaborateurs éminents, de donner un tableau précis de leur activité scientifique. On verra que le Congrès des Orientalistes qui, dans le débordement de la littérature officielle, n'occupe qu'une place restreinte, a été cependant des plus féconds. C'est à la libéralité de la Commission d'organisation de ce Congrès que nous devons d'avoir pu éditer ce fascicule exceptionnel et nous lui en exprimons ici tous nos remerciements.

LE

XIVe CONGRÈS INTERNATIONAL DES ORIENTALISTES

1re SECTION. — INDE ET IRAN

Des indianistes qui ont pris part au Congrès d'Alger, aucun ne regrette, j'en suis sûr, d'avoir bravé la tempête, — preuve certaine, comme l'a remarqué M. le comte Pullé, d'un viril amour pour nos réunions. La séduction de la ville, du paysage et de la flore ; une organisation qui permettait d'échapper aisément à la contrainte des plaisirs officiels ou semi-officiels ; une fête de nuit qui rappela aux Anglo-indiens le prestige des *durbars* qu'elle éclipsait ; et, pour nous autres continentaux, avec le beau figuier radicant du Jardin d'Essai et quelques autres impressions exotiques, l'évocation d'une terre plus géographiquement orientale : tout cela a son prix.

Les Congrès sont très mal organisés pour le travail. L'Indianisme, notamment, comporte trop de disciplines distinctes pour que toutes les communications soient intelligibles à tout le monde ; les mémoires techniques exigent la lecture attentive et les livres de références ; les grandes questions sont trop à l'étroit dans les bornes qu'un règlement, sage bien qu'égalitaire, fixe à tout orateur. Si le Congrès donne quelque chose au point de vue du travail proprement dit, il faut considérer que c'est une bonne fortune et comme un don de surcroît et de pure grâce : nous allons voir que nous avons été favorisés sous ce rapport, mais il faut d'abord s'arrêter à l'essentiel.

L'essentiel, c'est la rencontre, dans d'heureuses conditions de bonne humeur, de température et d'excitation intellectuelle modérée, d'hommes d'ailleurs séparés sur bien des points et pour beaucoup de raisons, mais épris de la même prédilection pour les civilisations de l'Inde et du même zèle pour le progrès de communes études. M. E. Windisch, dans un toast fort applaudi, a nettement affirmé la solidarité nécessaire, féconde et facile des travailleurs qui marchent sur les traces des Colebrooke, des Burnouf et des Lassen ; solidarité qui engendre aisémen- une sorte de fraternité quand on y met un peu de cœur. Et c'est un plait

sir de serrer la main à des maîtres ou à des camarades que l'on vénère ou estime de longue date, de constater que les hommes sont aussi intelligents que leurs livres sont érudits, d'apprécier les traits fins et souriants d'un « védisant » qui est le meilleur des « prâcritisants », ou la chaude sympathie d'un philosophe qui ne croit qu'au Brahman ! Ceux qui ne veulent pas perdre leur temps ont pu apprendre beaucoup de choses sur le bateau, dans les tramways ou même aux *vins d'honneur*, sans oublier pour cela les parties de campagne de Londres ou de Genève.

Le rendez-vous d'Alger semblait devoir attirer surtout les fidèles des études musulmanes. Des représentants notables des études indiennes s'y sont cependant retrouvés ; je veux citer quelques noms au hasard du souvenir : pour l'Amérique, M. Bloomfield ; pour l'Italie, M. le comte Pullé ; pour la France, M. E. Senart ; pour l'Allemagne et l'Autriche, MM. Kielhorn, Pischel, Windisch, Kuhn, Scherman, Lefmann, Bartholomae, Kirste, Deussen, Wolff, W. Jahn ; pour la Russie, MM. Arakelian, Dirr ; pour la Belgique, MM. Colinet, de la Vallée Poussin, Carnoy ; pour l'Angleterre, Sir Charles Lyall, Sir Raymond West, MM. Fleet, Bendall, F. W. Thomas, Mac Auliffe ; pour le Danemark, M. Christensen, et M. Hussein Khan pour la Perse. La section a d'ailleurs pris connaissance de mémoires dûs à M. K. B. Pathak (1), à M. Rapson (2), à M. Louis Gray (3), à Madame de Cesaresco (4). Nous étions assez nombreux pour que nos huit séances, bien remplies, fussent très animées ; pas assez pour que l'assemblée prît les allures d'un concile.

M. E. Senart, président de la Section dans le Comité d'organisation, ouvrit la session (5) ; il fut remplacé au fauteuil par Sir R. West et par MM. Pischel, Bloomfield, Kielhorn, Pullé ; il en reprit possession le dernier jour et échangea en excellents termes avec Sir Raymond de sympathiques congratulations. Cette séance fut, pour la plupart d'entre nous qui échappèrent aux réunions d'apparat, la clôture, familière et cordiale, du Congrès. Nous avions lieu d'être charmés de nos présidents, d'être contents de nous-mêmes et de l'Indianisme. Pour plusieurs des absents de marque, notamment pour MM. Barth, Kern et Ludwig, avaient circulé ces cartes postales propres aux Congrès, où des signatures connues et inconnues s'associent dans un hommage affectueux.

---

(1) A newly discovered Ms. of the Mallishena-mahâ-purâ*n*a, on the age of the sanskrit poet Kavirâja.

(2) Voir ci-dessous, p. 305.

(3) The Jews in Palhavi Litterature.

(4) On the Jaina precept of non-killing.

(5) M. Victor Henry, secrétaire dans ce même Comité, était malheureusement retenu en France. — MM. de la Vallée Poussin et Scherman furent choisis comme secrétaires de la Section.

Parmi les ouvrages offerts à la Section, je ne puis oublier les six volumes actuellement publiés par l'infatigable M. Grierson du *Linguistic Survey of India* (1) ; l'occasion était excellente, et l'on n'eut garde de la laisser échapper, pour donner à ce grand travail poursuivi avec une énergie si heureuse, le témoignage d'une admiration unanime. M. le Comte Pullé nous apporta ses *Studi italiani di filologia indo-iranica* ; M. Deussen, son livre sur l'Inde, *Erinnerungen aus Indien* ; M. Bartholomae, une traduction des Gâthâs avestiques ; M. Bendall, avec M. de la Vallée Poussin, la première partie d'un sommaire du *Bodhisattvabhûmi*, « A text book of the Yogâcâra-School » ; MM. Colinet et de la Vallée, la collection du *Muséon* (nouvelle série ; M. Bloomfield, la portion jusqu'ici imprimée de ce grand œuvre que sera sa concordance védique ; M. Andersen, *A Pâli Reader with Notes and Glossary*.

Peu de publications rendent à nos études des services plus constants que l'*Orientalische Bibliographie* à laquelle MM. Kuhn et Scherman se dévouent depuis tant d'années. La Section ne pouvait mieux marquer le prix qu'elle y attache qu'en donnant à cette œuvre, vraiment internationale, l'appui d'un comité international destiné à aider et à soutenir ses laborieux éditeurs. Elle n'a pas moins vivement affirmé son intérêt en faveur du Dictionnaire pâli qui a perdu dans M. Edmund Hardy un si remarquable collaborateur (2).

Le programme primitif annonçait un mémoire de M. Stœnner : *Ueber die central-asiatische Brahmen-schrift nach die Ergebnissen der Turfan-expedition Grunwedel's*. Il n'en a pas été question. En revanche, M. F. W. Thomas présenta, au nom de M. Rapson, des *Specimens of the Kharosthî Inscriptions discovered by Dr. Stein at Niya*; *tentative transcriptions and translations*.

Il donna à l'appui lecture de la première partie d'un mémoire dans lequel M. Rapson entrait dans la discussion des difficultés paléographiques. Ce sont des recherches souvent obscures et délicates. M. Rapson s'est plu à rendre hommage au concours qu'il a trouvé chez des collaborateurs aussi éprouvés que MM. E. Senart et A. M. Boyer. Si le détail, trop ténu, échappe à toute discussion improvisée, il était nécessaire que les belles trouvailles du D[r] Stein fussent ainsi rappelées. Elles cons-

(1) M. Sten Konow est l'auteur des livres relatifs aux langues tibéto-birmanes, mundâs et dravidiennes

(2) M. Ukkhal, au nom de la Société *Samskrtapustakonnati Sabhâ* de Delhi, adresse à la Section une note dans laquelle il la sollicite d'inscrire à son ordre du jour un discussion sur « l'organisation méthodique de la recherche des anciens manuscrits dans l'Inde ». La *Sabhâ* regrette que les efforts accomplis jusqu'ici, si fructueux qu'ils aient pu être, manquent d'ordre et de cohésion.

tituent certainement un des accroissements les plus précieux et les plus imprévus que les dernières années aient apportées à l'archéologie indienne ; et la Section se trouve naturellement amenée à manifester le vœu que M. Rapson trouve, dans un allègement temporaire de ses fonctions officielles au Bristish Museum, le plus de facilités possible pour en hâter, en ce qui le concerne, le déchiffrement et l'interprétation.

Sur ce monde, si récemment découvert, de l'Asie Centrale, la section, réunie à sa sœur d'Extrême-Orient, a entendu d'intéressantes choses de la bouche de M. Müller de Vienne.

Une autre communication paléographique, de M. Kirste, sur la forme de la nasale gutturale et de la linguale sonore dans les manuscrits jaïnas et sur le redoublement du *c* devant *ch*.

M. le Comte Pullé fit connaître au Congrès ses travaux géographiques sur la presqu'île indo-chinoise, travaux dans lesquels le souci de l'archéo logie s'allie à des préoccupations vraiment scientifiques, et dont la publication permettra d'embrasser les variations qu'a traversées l'idée que l'on s'est faite de ces pays lointains. Nous y insisterions davantage si nous n'avions la bonne fortune de pouvoir donner en appendice une note que M. Pullé a bien voulu nous communiquer lui-même.

La chronologie et la géographie ont été enrichies par M. J. Fleet d'une foule d'observations heureuses ; dans un mémoire singulièrement précis et convaincant, il identifie avec Sial Ko*t* la capitale de Milinda (Sâkala, Sâgala, Sia-ko-lo) ; — contribution précieuse aux problèmes si attachants et si importants qui concernent la géograhie historique de l'Inde du Nord-Ouest.

On sait ce que l'histoire de l'Inde doit à l'érudition si précise et si étendue de M. Kielhorn. Il nous prépare de nouveaux instruments de travail, toujours sûrs et précieux, des tableaux synoptiques des dynasties de l'Inde au Moyen Age fondés sur les dates que fournissent les inscriptions. Il ne s'est pas contenté de nous apporter cette excellente nouvelle ; il a voulu, avec la bonne grâce et la modestie qui rehaussent son mérite, soumettre à ses confrères réunis des spécimens destinés dans sa pensée à appeler sur son plan des critiques ou des suggestions utiles.

M. Pischel présente les fac-simile de deux inscriptions rédigées en Mâhârâ*s*t*r*î, récemment découvertes à Dhârâ et contenant deux Kûrma-jâtakas. Comment ne pas regretter qu'il se soit montré si succinct, qu'il n'ait pas déployé davantage les richesses qu'il faisait entrevoir ? (1)

M. Windisch retint l'attention générale en posant le problème de l'origine et de la vraie nature du Pâli. Faut-il en croire les « Singhalais » qui identifient le Pâli avec la Mâgadhî ? Le Pâli, d'après l'orateur, n'est

---

(1) Le mémoire de M. Pischel doit paraître dans l'*Epigraphia Indica*.

autre chose que la Mâgadhî « littérarisée ». En abordant cette question, il ne pouvait se dispenser d'en toucher beaucoup d'autres, d'une portée plus générale. L'histoire religieuse et linguistique de l'Inde sont « fonction » de ce problème en apparence restreint, et qu'il est bien difficile d'épuiser, même à le prendre par ses plus petits cotés. La discussion qui suivit fut une des heures les plus « brillantes » de nos réunions.

M. Senart, qui intervint plusieurs fois, et en diverses langues, dans nos discussions, prend occasion d'un livre récent de M. A. Foucher pour s'expliquer sur ce personnage mystérieux, porteur d'un foudre, accolé au Bouddha dans les sculptures du Gândhâra, et qui n'a vraiment aucune chance d'être Indra, Mâra ou Devadatta. C'est un Yak*s*a, Vajrapâ*n*i de son nom : et n'est-il pas signicatif que ce Vajrapâ*n*i, presque inexistant dans les vieux textes, occupe dans l'iconographie une place qui fait plus que présager celle que le Bodhisattva du même nom tiendra dans le Grand Véhicule et dans le Tantrisme ?

C'est aussi sur le terrain bouddhique que se place M. L. de la Vallée Poussin. Le *pratîtyasamutpâda*, la théorie de l'enchaînement des causes, tient dans la spéculation du Bouddhisme une place essentielle. Elle a largement exercé la pénétration et suscité les commentaires des spécialistes. A son tour, M. de la Vallée Poussin expose deux interprétations historiques de ce dogme complexe : celle de la scolastique orthodoxe (Buddhaghosa, Abhidharmakoça), celle des sectes qui croient à l'être dit « intermédiaire » (Tantras et images tibétaines).

Un travail de M. de Stcherbatskoï parvint trop tard pour qu'il fût possible de le présenter à la section. Consacré à « la littérature des Yogâcâras d'après Bouston », il indiquait heureusement les efforts généreux des nouvelles recrues qu'ont faites, un peu partout, les études tibétaines.

M. Mac Auliffe professe sur la religion des Sikhs des idées que quelques-uns ont jugées aventureuses ; mais personne ne peut méconnaître l'ardeur persévérante et désintéressée qu'il a mise à leur service. Il a exposé à la section, sur la « tolérance » des Sikhs, quelques-unes des vues qui lui sont chères.

Le Véda aussi a eu sa part, et l'Iran n'a pas été négligé.

M. F. Knauer s'occupe de l'origine de Varu*n*a. Il faut s'en tenir à l'étymologie par οὐρανός ; mais il s'agit du ciel « obscur », par opposition à Dyâus qui est le ciel clair, le « Taghimmel ». De cette donnée primitive dérivent aisément toutes les caractéristiques du dieu.

M. Bloomfield éclaire des problèmes plus menus : *vìrenyah kratur* (R. V., 10. 104. 10) = *varenyakratur*, contaminé par *ìdenyakratur ; vande dàrum* (7. 6. 1) = *vandàrur* ou *vandârvâ* ; *padbhih* signifie dans tous les passages « avec les pieds ».

Comme nous l'avons dit, M. Bartholomæo donna quelques explications sur sa traduction des Gâthâs ; M. Christensen lut un mémoire sur la patrie de l'Avesta, mémoire que les indianistes ne manquèrent pas de suivre avec intérêt.

Par contre, M. Hussein Khan surprit quelque peu l'assemblée en l'entretenant du Soufisme dans la littérature persane : mais les sections sémitique et musulmane étaient surchargées et l'Inde ne saurait refuser de saluer ses enfants perdus. M. Arakelian, avec « Les Guèbres actuels en Perse » et « La littérature arménienne », contribue à démontrer combien notre foyer indien est largement ouvert.

Mais ce serait rendre trop imparfaitement la physionomie de ces réunions que de laisser penser que l'énumération des mémoires présentés résume vraiment et épuise leur activité. Les absents n'ont pas tort. Le hasard des discussions, des conversations faudrait-il dire plutôt, ramène incessamment l'attention sur des sujets et sur des entreprises qui, pour n'être pas officiellement mentionnées, n'en restent pas moins présentes à la mémoire et à la sympathie de tous. Si l'École Française d'Extrême-Orient, indienne plus qu'à demi, et représentée cette fois au Congrès par un habile sinologue, si la *Bibliotheca Buddhica*, si les Harward Series n'ont point fait à la section indienne acte de présence, nul n'a oublié leur ardeur féconde ni leurs utiles initiatives.

On ne pouvait attendre que cette session révélât pour l'Indianisme des nouveautés saisissantes ou marquât une orientation nouvelle. Ce n'est pas d'une rencontre livrée à tant de hasards et de communications si fragmentaires qu'il serait permis de dégager des vues générales et des conclusions ambitieuses. Il est certain que l'attention continue à se tourner avec quelque prédilection soit vers l'exploration archéologique et épigraphique, soit vers les enseignements que promettent des terres récemment ouvertes, comme l'Asie Centrale. Mais, dans tous les domaines les chantiers sont nombreux et actifs.

Le Congrès d'Alger a montré que de tous les points les bons ouvriers aiment à se retrouver dans un esprit de cordialité sincère. Mais, comme le proclame la formule bouddhique, les réunions aboutissent à la séparation. Si la pensée est banale et un peu lourde, elle respire une mélancolie qui est de mise au lendemain d'une *samgîti* pleine de charme.

Louis de la Vallée Poussin,
Professeur à l'Université de Gand.

APPENDICE

Cartographie de l'Inde et de l'Indochine

M. le C[te] Pullé nous communique la note suivante que son intérêt général nous convie à publier *in extenso* :

La cartographie ancienne de l'Inde a eu sa part dans nos Congrès depuis celui de Londres où l'idée fut lancée par M. Silvain Lévi. M. Pullé devait la poursuivre.

Au Congrès de Rome, en 1899, M. Pullé exposa le plan de son travail, et présenta une centaine de planches reproduisant toutes les données géographiques relatives à l'Inde que contiennent les documents de l'âge ancien chez les Hindous, les Grecs, les Romains, les Byzantins, les Persans et les Arabes. Cette première partie a paru la même année dans le IV[e] volume des *Studi italiani di Filologia Indo-Iranica.*

Au Congrès de Hambourg (1902) M. Pullé exposa une collection de documents relatifs à la cartographie de l'Inde pendant le Moyen-Age : texte et illustrations vont bientôt paraître dans le vol. V des *Studi.* Mais, comme cette collection se compose de plusieurs centaines de grandes planches en couleurs, reproductions fidèles des originaux, le Congrès de Hambourg, sur proposition de MM. Burgess et Eggeling, émit le vœu qu'une édition complète de ces cartes parût avec le concours des Sociétés de géographie et des Académies. Il faut espérer aussi l'assistance des branches des As. Societies de Calcutta et de Bombay, devant lesquelles M. Pullé, à l'occasion de son voyage dans l'Inde, exposa avec beaucoup de succès le plan de son travail.

Au Congrès de Hanoï, M. Pullé présenta la collection des cartes de l'Inde de l'époque de la Renaissance et du « Siècle des découvertes ». Aussi le Congrès, selon le compte rendu, « considérant les beaux résultats obtenus par M. Pullé dans son enquête sur la cartographie de l'Inde et l'utilité que présenterait une enquête analogue sur la cartographie de l'Indo-Chine », émet le vœu « que M. Pullé, mieux préparé que tout autre par ses recherches antérieures, veuille bien entreprendre ce travail ».

M. Pullé fut fidèle à cette invitation. Il plaça sous les yeux du Congrès d'Alger une riche collection de cartes relatives à l'histoire de la géographie de l'Indo-Chine, mettant ainsi en lumière les différentes idées que l'on se fit de la presqu'île indo-chinoise à travers les siècles.

Au premier rang de ces cartes figuraient deux grandes planches dont on peut dire qu'elles commencent la cartographie moderne de l'Extrême-

Orient. Il s'agit de deux planisphères sur parchemin, mesurant l'une 1 m. 15, l'autre 2 m. 50, de la Bibliothèque de la ville de Modène, fidèlement reproduits en photographie avec les dimensions des originaux. Un de ces deux planisphères est une mappemonde catalane, parente ou prototype de la célèbre carte catalane de la Bibliothèque Nationale de Paris (xvie siècle), laquelle n'est visiblement qu'une partie du planisphère primitif. La nouvelle mappemonde de Modène, dans son intégrité, a aussi une grande importance au point de vue de l'histoire de la cartographie de l'Afrique, et de la découverte des routes maritimes vers l'Orient.

M. Pullé, au nom du Ministre de l'Instruction publique d'Italie, fit hommage de la mappemonde au Congrès d'Alger et mit à la disposition du Ministère de l'Instruction publique sept exemplaires de la grande reproduction. La troisième partie de la cartographie de l'Inde (Renaissance) et la cartographie de l'Indo-Chine constitueront deux nouveaux volumes des *Studi Italiani di Filologia Indo-Iranica*.

IIe SECTION

LANGUES SÉMITIQUES

On est devenu sceptique à l'endroit de l'utilité des congrès scientifiques. On dénonce l'anachronisme, quatre ou cinq siècles après Gutenberg, de la lecture de mémoires qu'il serait si commode de consulter, à tête reposée, chez soi; la vanité des discussions improvisées, où des controversistes inégalement préparés se préoccupent plutôt de faire montre d'une science qui quelquefois intéresse d'assez loin le sujet traité que de faire avancer la question, et où la confusion des débats est presque toujours en raison directe de l'ampleur et de l'intérêt de la matière; la contrainte pénible qui s'impose d'écouter, avec les apparences de la patience, les mornes essais d'honnêtes travailleurs sans prétention au génie ou les divagations de quelque fol prolixe, génie méconnu.

Ces griefs sont peut-être fondés, et il est certain que les assises périodiques de l'orientalisme universel n'excitent plus le jeune enthousiasme et les vastes espoirs, qui, il y a un tiers de siècle, accueillirent leurs débuts. Elles n'ont pas perdu cependant tout attrait. Un public nombreux et fidèle a pris part aux travaux de la section réservée aux langues sémitiques anciennes. L'Allemagne avait envoyé MM. Budde, Cornill, Euting, Hilgenfeld, Hommel, Kautzsch, Landauer, Merx, Nowack, Peiser, Vollers; l'Angleterre, MM. Adler, Bevan, Burkitt, Driver; l'Autriche, MM. Glaser, D. H. Müller et Wessely; la Belgique, M. Kügener; le Danemark, M. Buhl; les Etats-Unis, MM. Deutsch et Haupt; la Russie, M. de Bulmerincq; la Suisse, MM. Bertholet, Grimme et Montet. De Paris étaient venus MM. Berger, Fossey, Labourt, Israël Lévi, Isidore Lévy, Nau, Schwab, Thureau-Dangin. L'Algérie hospitalière n'était représentée que par M. Calléja.

Les cinq séances furent présidées par M. Driver, assisté de MM. Paul Haupt et Adalbert Merx; les fonctions de secrétaire étaient exercées par MM. Burkitt, Kügener, Lévy, Nau et Thureau-Dangin.

Une seule communication a porté sur un point de linguistique sémitique générale. M. David-Heinrich Müller a soutenu la thèse que l'alternance du *s* (ou *sch*) avec *h* qui s'observe entre les formes verbales causatives et les pronoms personnels de la troisième personne des différents dialectes n'est qu'un exemple particulier d'une règle de permutation plus étendue, dont il a cru pouvoir signaler diverses applications;

l'hébreu *de·chen* répond à l'arabe دهن ; le soqotri et le mehri substituent généralement un *h* au *sin* arabe ; à l'intérieur de l'arabe même, un grand nombre de couples de racines sémantiquement apparentées attesteraient le même phénomène. M. Hommel a adhéré à cette théorie, ajoutant que, d'après l'analogie de l'indo-européen, c'est la sifflante qui doit être considérée comme antérieure. — Nous avons peine, pour notre part, à reconnaître dans les faits groupés par M. Müller, la preuve d'une loi véritable de permutation. Le changement de l'*s* en *h* dans le soqotri et le mehri est un phénomène local et tardif, de tout point semblable à celui qu'on observe, dans le groupe des langues celtiques, pour les dialectes britaniques ; l'équation deschen-dahn (difficilement conciliable d'ailleurs avec le vieux rapprochement halak-salaka) est isolée ; et, pour ce qui est de la parenté des racines à *h* et à *s*, il n'est guère de groupe ayant deux consonnes communes qui ne puisse par une main experte être ramené à la même signification fondamentale. Le problème de la correspondance du *s* et du *h* dans les préfixes et pronoms reste donc entier.

L'assyriologie a occupé une moindre place qu'on n'eût pu le croire en songeant aux débats plus bruyants que vraiment féconds qui, depuis la réunion du dernier congrès, ont agité le monde des sémitisants : les principaux protagonistes de la controverse sur les rapports de *Bible et Babel* étaient, il est vrai, absents. Du moins les lectures de MM. Hommel, Peiser et Grimme ont-elles montré l'étendue et la variété des domaines que les documents cunéiformes sont susceptibles d'éclairer. Le premier s'est proposé d'établir l'universalité, dans le monde assyro-babylonien, du rite de la procession nuptiale qui, une fois l'an, conduisait le dieu solaire, dont le temple était le sanctuaire principal de la ville, au temple de la déesse-épouse, situé hors des murs : telle serait la relation entre Marduk de Babylone et Ischtar de Su-Anna, Nin-Girsu de Girsu et Ba-u d'Uru-Azagga, Schamasch de Sippar et Anunit d'Agade. M. Hommel voit une « maison du mariage » (de Nergal-Hadad et d'Ischtar-Aschirtu), dans le *bît hamri* d'Arbèles, et en rapproche le *mahtan malikân* (maison de circoncision du roi) des inscriptions de l'Arabie du Sud qui semblent mettre en rapport avec cette « maison » la déesse Athirat (= Aschirtu). Ces combinaisons paraissent très fragiles : la traduction de hamru par « mariage » n'est pas incontestable et rien ne prouve que le *mahtan malikan* ait été le lieu d'une théogamie. — M. Peiser a brièvement analysé le contenu d'un groupe de tablettes appartenant au Musée de Berlin (contrats) dont le principal intérêt est dans quelques noms propres qui seraient israélites et dans la mention du dieu A-u. — M. Grimme a traité du pays (et de la cité) d'Arzawa qui figure dans les textes d'El-Amarna. Jusqu'à présent on cherchait ce pays dans la région de l'Euphrate supérieur ou en Cilicie. M. Grimme croit qu'Arzawa est la transcription cunéiforme d'un nom non sémitique, *Arjau*, qu'il retrouve

dans Orrhoe(ne), Osrhoe(ne), Orhai, Er-Roha : Arzawa serait donc la ville d'Édesse. Phonétiquement le passage d'Arzawa à Osroè puis Orhoè aurait un pendant dans celui d'Araziqu à Er-Raqqa. — Ces hypothèses paraissent fort aventureuses. La relation entre Osroè et les autres formes est obscure, mais rien ne prouve que la sifflante attestée par une forme grecque isolée soit originale ; d'un autre côté, le peu que nous savons du pays d'Arzawa ne convient guère à Édesse. L'équation Araziqu-Er-Raqqa qui prétend corroborer la précédente est tout-à-fait invraisemblable : Araziqu paraît devoir être cherché sensiblement au nord-ouest d'Er-Raqqa, et il n'y a aucune raison pour le distinguer de l'Eragiza de Ptolémée ; le mot paraît d'ailleurs susceptible d'une étymologie sémitique (cf. Halévy, *Revue Et. Juives*, 1885, t. II, p. 67).

L'épigraphie sémitique est plus jeune encore que l'assyriologie en tant que discipline distincte et que « spécialité » ; mais il n'est pas besoin de redire ici combien rapides en ont été les progrès et combien considérables les conquêtes. MM. Philippe Berger et Kautzsch se sont chargés de rendre hommage à quelques uns de ceux qui ont le plus contribué en ces derniers temps à en accroître les matériaux. Le premier a retracé l'œuvre patiemment poursuivie à Carthage par le Père Delattre, fouilleur systématique de la nécropole, et par M. Gauckler, explorateur de ce qui reste de la ville des vivants ; le second a rendu compte de la dernière et fructueuse expédition de M. Enno Littmann, qui a rapporté de Syrie près de deux mille textes, dont les deux tiers copiés pour la première fois. M. Berger a fait connaître un texte intéressant découvert depuis quelques jours seulement dans le « cimetière des prêtres » : l'épitaphe de la prêtresse Çaphonba'al, femme et belle-fille de prêtres et de suffètes, remarquable témoignage de la persistance de l'union du sacerdoce avec la suprême fonction politique.

La Bible et le judaïsme post-biblique n'ont pas été négligés. M. David-Heinrich Müller a comparé les deux textes de *Sophonie*, III, 1-8 et d'*Ezéchiel*, XXII, 24-31. Il pense que le second est tributaire du premier, et qu'Ezéchiel s'est borné à développer un thème qu'il avait sous les yeux. La parenté des deux morceaux est en effet indéniable, et il nous paraît vraisemblable que celui que nous lisons sous le nom de Sophonie est antérieur à l'autre. Mais de là à admettre la relation directe supposée par M. Müller, il y a assez loin. L'imprécation commune aux textes est un lieu commun de la prédication prophétique qui, entre Sophonie et Ezéchiel, a dû être réédité plus d'une fois par des écrivains de même inspiration ; les rencontres textuelles d'expressions ne prouvent pas grand chose, car « lions rugissants » et « loups dévorants » ont certainement été des clichés de la plus parfaite banalité ; il faut réserver la possibilité d'intermédiaires écrits ou même oraux. — Plus douteuse encore est l'interprétation que proposa M. de Bulmerincq des versets de

Malachie (I, 1-5) relatifs à Edom. Le savant de Dorpat estime que les versets 2 et 3 doivent s'entendre d'évènements futurs et non, comme on l'admet d'ordinaire, passés: Edom doit, dans un proche avenir, être ruiné, et à jamais ; et l'anéantissement du peuple haï sera pour Israël le signe de l'arrivée du temps messianique. Plusieurs des savants présents, dont M. Budde, ont fait valoir avec force les arguments, notamment d'ordre philologique, qui vont à l'encontre de cette interprétation eschatologique d'un texte qui, il faut le reconnaître, reste obscur ; nous concéderons seulement à M. de Bulmerincq que rien n'oblige de penser que les versets 2 et 3 font allusion à la conquête de l'Idumée par les Nabatéens. — En deux conférences brillantes, M. Paul Haupt a repris les thèses essentielles du livre qu'il a consacré l'an passé à l'*Ecclésiaste* (*Koheleth oder Weltschmerz in der Bibel*). Dans l'opuscule qu'Henri Heine appelait le « Cantique des Cantiques du scepticisme » et Franz Delitzsch le « Cantique des cantiques de la crainte de Dieu », il distingue d'une part un écrit composé, vers l'an 100, par un Sadducéen sans doute médecin, influencé par les doctrines grecques, surtout l'épicurisme ; d'autre part, des interpolations un peu plus tardives, d'origine pharisienne, dans lesquelles seraient perceptibles des traces de stoïcisme. Personne ne contestera sans doute l'originalité de cette conception ; cependant, même si l'on admet les résultats de l'analyse de l'Ecclésiaste proposée par Haupt, on gardera le droit de rejeter sa thèse d'un double emprunt à la philosophie grecque, les rapprochements indiqués ne présentant rien de caractéristique. Mais la distinction des deux sources elle-même est fort incertaine, et la répartition proposée dans *Weltschmerz in der Bibel* n'est pas assurée de de satisfaire ceux même qui ne reconnaissent pas dans l'*Ecclésiaste* une œuvre d'un seul jet et y font une large part à l'interpolation. A l'appui de sa coupure du texte, M. Haupt a produit une théorie nouvelle de la métrique hébraïque Le vers serait formé de deux hémistiches à trois ou à deux syllabes accentuées : les combinaisons les plus fréquentes sont celles de 3 + 3 et de 2 + 2 accents. Les morceaux primitifs de l'Ecclésiaste seraient du premier type, les additions du second. Nous devons nous borner ici à signaler la thèse : l'accord n'est pas près de se faire sur la question des mètres hébraïques.

L'*Ecclésiaste* est sans doute une des productions les plus récentes qui aient trouvé place dans le canon biblique. Il appartient sans doute à l'époque grecque — quoi qu'on pense d'ailleurs de la valeur probante de l'argumentation extrêmement jolie par laquelle M. Haupt cherche à prouver que le document fondamental est postérieur à l'an 150, et que l'auteur sadducéen a vécu à peu près depuis l'époque de l'insurrection Macchabéenne jusqu'au début du premier siècle. C'est encore à cette époque que nous ramène une dernière communication de M. Haupt, sur l'origine du nom des Sadducéens. Contrairement à l'opinion la

plus généralement accréditée et qui rattache le mot au nom de Çadoq, le prêtre contemporain de Salomon, il incline à croire qu'il n'est qu'une forme de *çaddiqim*, « les Justes », appliqué par ironie par les Pharisiens à leurs adversaires mécréants.

Avec MM. Wessely, Deutsch, Kautzsch, ce sont d'autres aspects du judaïsme tardif qui ont passé devant nos yeux. Le premier a examiné un document d'un haut intérêt pour l'histoire de la diaspore égyptienne sous l'Empire ; c'est un papyrus de Vienne, provenant d'Arsinoé et qui atteste l'existence d'une taxe sur les Juifs qui paraît être une sorte de capitation. Le texte (72 de notre ère) est contemporain de la fermeture du temple de Léontopolis et du commencement de la fin de la glorieuse colonie juive d'Égypte. — M. Deutsch a proposé une explication imprévue de la légende d'Elisée fils d'Abuya. Cet énigmatique personnage, dont le Talmud évite souvent de prononcer le nom et qu'il appelle « l'Autre » devient, par une traduction des plus libres de son nom et de son patronymique, le Dieu Jésus, fils de Dieu le père. Ce jeu d'esprit a rencontré quelque incrédulité. — M. Kautzsch enfin a entretenu le Congrès de la Concordance du Targum d'Oukelos que prépare un de ses élèves, M. Brederek. L'entreprise est méritoire, et il convient de la saluer comme un heureux symptôme de l'intérêt enfin attiré sur les monuments de l'araméisme juif, longtemps délaissé.

Plus favorisée de tout temps, l'étude de la littérature araméenne d'inspiration chrétienne n'a pas besoin qu'on souhaite pour elle un renouveau : peu d'époques ont plus contribué que les dernières années au progrès de la connaissance des lettres syriaques. La fondation et la rapide croissance du *Corpus scriptorum christianorum orientalium* (dirigé pour la partie syriaque par M. Chabot) et de la *Patrologie orientale* de MM. Graffin et Nau attestent assez la vigueur d'un mouvement auquel la science française a pris une large part.

L'une et l'autre de ces grandes publications était représentée au Congrès. M. Labourt a décrit un manuscrit syriaque contenant l'œuvre théologique d'un moine persan du septième siècle, Babaï le Grand. C'est un *Traité de l'incarnation*, intéressant aussi bien au point de vue de l'histoire du dogme nestorien, encore imparfaitement connu, qu'à celui de l'histoire de la langue syriaque, que Babaï écrit avec une pureté qui contraste avec la manière hellénisante des autres auteurs monophysites. — M. Nau a lu une notice sur l'histoire du monastère de Qartamin qui subsiste encore dans le Tur Abdin. Pour la période qui s'étend du neuvième au quatorzième siècle, nous ne possédons sur Qartamin que quelques renseignements épars dans les historiens syriens ; mais pour l'époque antérieure, à partir du quatrième siècle, M. Nau a trouvé, dans un manuscrit de Londres, une histoire du monastère particulièrement riche en détails sur les trois premiers supérieurs. — M. Kügener a fait

connaître un texte météorologique attribué à St-Denys l'Aréopagite, également conservé dans un manuscrit du *British Museum*. C'est un bien curieux monument de la science enfantine qui trouvait crédit dans les milieux populaires d'Édesse vers le sixième siècle ; les théories sur la lune, le soleil, les vents indiquent le plus singulier mélange de notions demi-mythologiques et pseudo-scientifiques. L'explication proposée par M. Kügener de l'attribution du morceau à St-Denys est ingénieuse et plausible : c'est la fameuse prédiction de Denys à Héliopolis, quand le soleil s'obscurcit à la mort du Christ, qui aura valu à son auteur la réputation de grand astronome.

Cendrillon de la famille sémitique, l'éthiopien n'a figuré au progamme que par l'annonce d'une lecture de M. Esteves Pereira.

ISIDORE LÉVY,

Maître de conférences à l'École pratique des Hautes Études.

IIIe SECTION

LANGUES MUSULMANES

M. de Goeje a été élu président. MM. Montet et B. Brown, assesseurs.

M. Barbier de Meynard a présenté au Congrès la publication de M. A. Christian, *La Colonisation par le livre,* et les premières pages d'un Coran imprimé avec une encre absolument pure au point de vue de la loi musulmane.

M. Brown présente 27 volumes de l'imprimerie de l'Université de Cambridge, au nom des syndics de cette imprimerie : 4 volumes d'*Horæ semiticæ* et 5 de *Studia Sinaïtica*, hommage de Mmes Lewis et Gibson ; 4 volumes de *History of ottoman Poetry*, de Gibb ; 2 volumes édités avec les ressources du *Gibb Trust ;* 2 volumes, en son nom personnel, de ses *Persian Series.*

M. Montet lit un mémoire sur les Zkâra, tribu située non loin d'Oudjda, d'après deux articles publiés par M. Mouliéras qui les considère comme anti-musulmans. M. Montet, au contraire, les considère comme faisant partie de la grande famille des Druzes, en se basant sur ce que la circoncision, la prière, etc., n'existent pas chez eux. Ils sont monogames, mangent du porc, etc. M. Montet oublie que si un homme prononce la *chahâda*, il est considéré comme musulman, « *un musulman désobéissant* » si on le veut, mais c'est toujours un musulman.

M. Marçais ajoute, après quelques considérations de M. Mohammed ben Abderrahman qui corrobore les allégations de M. Mouliéras, que les Zkâra peuvent être assimilés, à juste titre, aux gitanes de l'Afrique mineure, les Beni-Adas, quoiqu'il ne les connaisse pas, déclare-t-il.

Cheikh Mohammed Asal communique un travail sur le sujet suivant : « La langue arabe peut et doit puiser dans son propre fonds pour exprimer les idées modernes; moyens de ramener à l'unité les dialectes arabes ». D'après l'auteur, la langue arabe suffit à exprimer toutes les idées abstraites et concrètes, et même les mots correspondant à des idées nouvelles, tels que « téléphone », par exemple; car, si on se reporte aux dictionnaires, on trouve والمَسَرَّة الآلة التى يسارّ بيها كالطومار. Donc, on n'a pas besoin des langues étrangères pour dénommer tel objet nouveau, à moins que, même

après avoir employé la métaphore, on ne trouve rien qui puisse donner une idée de l'objet. Il critique vivement les Égyptiens qui ont introduit dans leur langage un trop grand nombre de mots étrangers, alors que la plupart de ces mots ont leurs équivalents dans la langue arabe. Il émet le vœu qu'une Commission soit chargée de prononcer l'admission des mots étrangers dans la langue arabe pour traduire les mots techniques que l'on crée chaque jour en Europe, et d'obliger à les employer les professeurs, les fonctionnaires, les journaux, afin que le peuple se les assimile.

Le sujet traité ici a été déjà l'objet de plusieurs articles des journaux égyptiens, d'études faites par M. Dyab dans son *Târîkh âdâb el lor'at el 'Arabya* (1), G. Zaïdan dans son *Târîkh el lor'ât el'Arabya* (2), et d'Ahmed Fârès dans plusieurs de ses ouvrages. Depuis longtemps, les savants se plaignent de la trop grande facilité avec laquelle le peuple introduit des mots étrangers et des locutions contraires à la grammaire (Hariri, Khafadjy, Gawaliqy, Abd el Latif Baghdady, Ibn Kamal Pacha).

Cheikh Mohammed Soltan présente un mémoire intitulé : « Les législations divines, quoique différentes les unes des autres, tendent toutes vers le même but. La Charî'a, ou droit musulman, est applicable à tous les temps. Obligation d'instruire la femme en droit musulman ». Le cheikh, au lieu de lire son mémoire qu'il avait rédigé, parle ex professo de la dernière partie de son sujet. Dans un langage châtié, clair et concis, et dans le plus pur arabe, il parle de la femme arabe, de ses droits, de ses devoirs, cite le Coran et le Hadits à l'appui de ses arguments. Il fait un portrait de la femme ignorante et de la femme instruite, qui veille à la santé de ses enfants, s'occupe de son ménage et, par son travail, vient en aide à son mari. Il cite le Hadits : « le fuseau est le meilleur instrument dans la main d'une femme ». Il rappelle que Aïcha et Hafça savaient lire et écrire et savaient par cœur les principales poésies antéislamiques. Le Coran ne dit-il pas (chap. XXXIX, vers. 12) : « Dis : ceux qui savent et ceux qui ignorent seront-ils traités de la même manière ? » L'instruction doit être donnée selon les préceptes de l'Islam. L'Égypte, conclut-il, a ouvert un assez grand nombre d'écoles pour les filles, dont une école normale, et des statistiques il résulte que le nombre de filles instruites progresse d'année en année. Pour l'année 1904, le nombre de filles dans les différents établissements du gouvernement atteint 25,632. Il termine sa communication par la lecture d'un sujet de rédaction traité par une jeune fille. Le style de celle-ci pourrait servir de modèle à plusieurs tâlebs d'Algérie. Le sujet de composition était celui-ci : « De

---

(1) I, Caire 1317.
(2) Caire 1904.

l'instruction de la fille ». Enfin, pour édifier les congressistes, il distribue plusieurs copies de jeunes filles appartenant à tous les degrés de l'enseignement.

M. le D[r] Vollers lit à l'assemblée le résumé de son travail sur la langue littéraire et la langue parlée dans l'ancienne Arabie.

Le savant professeur d'Iéna dit tout d'abord qu'il va émettre une opinion qui surprendra les orientalistes.

Du temps du Prophète il y avait déjà deux langues en Arabie : une littéraire et une vulgaire dans laquelle la syntaxe désinentielle avait presque disparu. A cette époque, la IV[e] forme des grammaires européennes est déja presque remplacée complètement par la II[e]; les verbes sourds ont perdu leur dédoublement et se conjuguent au parfait comme de véritables verbes défectueux à la II[e] forme. Une forme dérivée de la VIII, forme et propre à l'arabe vulgaire تَبْعَعَل (sic) est déjà employée.

Il prétend que dans les dernières sourates révélées à Médine, on rencontre un assez grand nombre de locutions ou phrases vulgaires appartenant à la langue usuelle des habitants de la ville du Prophète. Comme preuve de ce qu'il avance, il cite ce que dit Abou Ahmed el 'Askary dans son *Kitâb et taçhîf*, d'après Ibn Khallikân (I, 125, ed. Caire 1310), de l'invention des points et des voyelles par ordre d'El Hadjdjâdj ben Youssef. C'est, d'après M. Vollers, le classicisme qui a appliqué la syntaxe désinentielle au Livre saint qui, malgré cela, renfermerait encore plusieurs mots orthographiés contrairement à la langue des poètes antéislamiques.

[Il est vrai que le Coran renferme des passages qui paraissent contraires à la grammaire ; je remarquerai toutefois qu'il n'est pas le seul monument littéraire dans lequel on trouve des infractions à la grammaire des Vaugelas arabes. Et pour ne citer qu'un seul exemple : Farazdaq, poète du premier temps de l'Islam a dit :

وعضّ زمان يا ابن مروان لم يدع * من المال الا مُسْحَتًا او مُجَلَّفُ

« Et une morsure du temps qui, ô fils de Merwân, n'a laissé des biens » que l'illicite et celui qui est détruit par la sècheresse » (Ibn Qotaïba *Liber poesis et poetarum*, p. 25 de l'éd. de De Gœje, et p 11 de l'éd. du Caire 1322; *Djaouhary*, *Tâdj el 'Aroûs*, sub جلف ; Djemhara, 164). D'après les règles de la grammaire, on s'attendrait à avoir مجلفا à l'accusatif. Les grammairiens se battirent les flancs pour expliquer ce nominatif et n'apportèrent aucun éclaircissement satisfaisant ; et l'un d'eux s'avisa d'interroger le poète lui-même sur ce cas embarrassant. Farazdaq l'insulta et lui dit : « Je dis, et vous, établissez vos règles sur ce que je dis » علىّ ان اقول وعليكم ان تحتجوا. De plus, qu'on ouvre

un commentaire quelconque du Coran, et l'on verra que les passages critiqués au point de vue grammatical sont expliqués par des vers antéislamiques obscurs et difficiles à comprendre. Quant à l'orthographe des mots, les savants arabes disent eux-mêmes qu'il y a deux orthographes qu'on ne doit pas suivre : celle du Coran et celle des métriciens.]

La thèse de M. Vollers a beaucoup mécontenté les musulmans présents, qui ont cru, bien à tort du reste, qu'il avait voulu systématiquement critiquer leur livre saint. Ils ont même à un moment donné, fait mine de quitter la salle du Congrès pour manifester avec plus d'éclat qu'ils désapprouvaient les congressistes européens en général et M. Vollers en particulier.

Plusieurs d'entre eux demandèrent au Président de la section et aux membres du bureau de faire traduire le mémoire du professeur d'Iéna, afin qu'ils pussent réfuter sa thèse avec les arguments les plus décisifs.

Dans une des séances suivantes, le cheikh Abdal Aziz Châouïch, professeur à Oxford, abandonnant le sujet qu'il avait annoncé (l'Islam est une religion naturelle ; du rôle de la femme musulmane), a prononcé un discours véhément et plein d'ardeur dans lequel il essaye de réfuter la thèse de M. Vollers.

« La langue vulgaire, dit-il, n'existe que depuis que les Arabes après avoir conquis la Syrie, l'Egypte et la Perse, se sont trouvés mêlés aux non-arabes. C'est le mélange avec ces derniers qui seul lui a donné naissance. On ne saurait prendre comme preuves à l'appui de ce que l'on avance, des poésies prétendues composées 200 ans avant le Prophète ; car on ne sait rien et absolument rien de la littérature de cette époque. Dans les Mo'allaqât qui sont dues à la recension de Hammâd er Râouya que l'Imâm Mâlek accusait publiquement de menteur, les variantes sont nombreuses et elles peuvent bien lui être attribuées. La langue du Coran est celle des Qoraïchites et c'est à ces derniers que les poètes des autres tribus venaient réciter leurs poèmes ; c'est à eux seuls qu'ils venaient demander leur approbation. »

« Le plus petit enfant des écoles primaires rirait s'il entendaitqu 'une forme اتْبَعَل (*sic*) (et ne se trouve pas dans le Coran) existerait dans sa langue. Les mots بـرّ et بِرار برار بُرى (*sic*) n'ont pas la même racine et par suite la même signification. Les Arabes seuls savent leur langue, leur Coran, et mieux que tout autre qu'eux. Les prétendues fautes de grammaire que l'on a cru trouver dans le Coran, n'en sont pas. Ce sont les non-Arabes qui ignorent la langue arabe en général, et la langue du Coran en particulier, et pour discréditer le livre révélé ont voulu y trouver des imperfections. Les plus éloquents Arabes ne sont-ils pas d'accord sur sa perfection ? »

Nos lecteurs apprécieront aisément la valeur respective des arguments que MM. Vollers et Châouïch ont fourni chacun en faveur de leur thèse.

M. Mokhtar ben Hadj Saïd, tout en faisant une communication sur l'état actuel des zaouyas pour lesquels il souhaite qu'une nouvelle organisation ait lieu sous le contrôle du Gouvernement général, critique en des termes un peu vifs la thèse de M. Vollers et prétend que Renan trouvait le Coran supérieur aux Écritures, au point de vue moral et philosophique ; mais il n'a pas dit dans quel ouvrage Renan aurait émis cette opinion.

M. Mohammed Ferid Bey félicite M. Mokhtar et ajoute qu'en Égypte les Kouttâb (les zaouyas d'Algérie) ont été, après bien des tâtonnements, organisés. Le mode d'enseignement est presque européen et a donné d'excellents résultats. En quittant le Kouttâb, l'enfant a un petit bagage de connaissances qui lui suffit pour vivre. Il sait lire, écrire, calculer, rédiger une petite lettre, chercher un nom géographique sur une carte, mesurer son champ, etc. Il émet le vœu que le gouvernement de l'Algérie suive dans cette voie l'Égypte qui ne cesse, au prix de grands sacrifices, de répandre l'instruction parmi ses sujets.

M Brudo, en l'absence de M. Ferid Bey, réfute la thèse de ce dernier, en disant que les Indigènes n'ont pas besoin d'apprendre la langue arabe puisqu'ils la parlent dès leur enfance. Mais par contre, il leur est, dit-il, plus profitable de s'adonner à l'étude de la langue française qu'ils ignorent, et il lit au sujet de la propagation de la langue française en Algérie des extraits d'un mémoire rédigé par le Comité de l'Alliance française de Bône, dont il est secrétaire.

M. Huart dans sa communication sur l'Afrique de la géographie mozhafférienne, nous parle d'un traité géographique intitulé نزهة القلوب, décrit la côte orientale de l'Afrique, le pays des Zendj, Sofala, raconte les essais d'exploration dans les monts de la Lune, pour trouver les sources du Nil blanc, mentionne la civette et les procédés employés pour extraire son parfum.

M. Massignon donne un tableau très scientifique de « la Géographie du Maroc au XVIe siècle ». C'est le résumé de son ouvrage que la *Revue Africaine* publie actuellement et dans lequel il complète les données de Léon l'Africain par les quelques maigres renseignements que l'on trouve dans les ouvrages marocains.

L'auteur du présent compte-rendu lit la préface de son travail sur une licence d'enseignement délivrée à plusieurs savants par le célèbre Sîdi Abdel Qâder El Fâsy. Il montre les liens qui unissent entre eux les savants du monde musulman. Par la connaissance des *isnâds* ou chaîne de transmission, on arrive à savoir par quelle voie les occidentaux ont

reçu telle science ou tel ouvrage de l'Orient. Cette licence est générale et contient toutes les branches de la science musulmane, traditions, exégèse coranique, sources du droit, grammaire, etc.

M. Martino parle de l'opinion des Français sur Mahomet au XVIIe et au XVIIIe siècles. Il déclare tout d'abord qu'il n'est pas orientaliste et qu'il a ètudié le Prophète des musulmans et le Coran sur des traductions. Mais il nous fait connaître avec précision l'idée que l'on se faisait de Mahomet et du Coran, d'après les travaux de Prideaux, Maracci, Du Ryer.... Pascal, affirme-t-il, se proposait d'écrire sur le livre de Mahomet dont se servaient les protestants pour attaquer les chrétiens. Après avoir été considéré comme un prêtre chrétien qui n'a pas pu se faire élire pape, Mahomet fût mieux connu, quoiqu'il ne cessât pas d'être toujours condamné. C'était, disait-on, un homme d'une intelligence rare, un philosophe. Sa religion est naturelle et aussi peu divine que possible. Le grand Voltaire dans sa pièce qualifie le prophète des musulmans de Tartuffe, de grand fanatique et de « Néron » Mais dans son Essai sur les mœurs, il revient sur ce qu'il a dit et Mahomet est, pour lui, un grand homme, un grand philosophe.

M. de Calassanti Motylinski fait une communication sur la chronique d'Ibn S'aghir (histoire des imams rostemides de Tahert). Ce document, déjà signalé par M. de Motylinski dans un précédent travail (les Livres de la secte abadhite), a été découvert par lui en 1883, au Mzab.

Bien qu'aucune indication biographique n'ait pu être encore trouvée sur l'auteur, il résulte du texte même de sa chronique que c'était un habitant de Tahert n'appartenant pas à la secte abadhite et qu'il vivait sous les derniers imams rostemides. Sa chronique a du être écrite dans les dix dernières années du IIIe siècle de l'hégire.

L'auteur donne d'après l'autorité de notables abadhites qu'il a interrogés lui même, l'histoire des princes rostemides de Tahert, depuis le premier imam, Abder-Rahman ben Rostem jusqu'au rétablissement sur le trône d'Abou H'atim Yousof ben Mohammed ben Aflah'.

La chronique qui contient de précieux détails sur le Tahert abadhite, sur l'histoire anecdotique, intime et politique des imams de cette ville, se termine par d'intéressants renseignements sur les khot'bas prononcées dans la grande mosquée de la capitale des Rostemides. L'auteur donne in-extenso le texte d'une de ces khot'bas prononcée en chaire sous le règne de Abou H'atim Yousof.

Le texte arabe comprend 62 pages de 15 lignes à la page.

M. de Calassanti-Motylinski fait une deuxième communication sur un texte arabe relatif à l'expédition des Espagnols contre Djerba, en 1510, découvert par lui au Mzab, en 1883.

L'auteur anonyme, abadhite de Djerba, relate la tentative faite contre

cette île, en 1510. par les Espagnols, commandés par Pedro de Navarre et Don Garcia de Tolède.

Il raconte en détail l'arrivée des chrétiens, les dispositions prises par les habitants de Djerba pour la défense de l'île, le débarquement des troupes ennemies, la bataille entre les chrétiens et les musulmans et la défaite des Espagnols.

Il termine par le récit sommaire d'une autre tentative de la flotte chrétienne contre Sfax et les iles Kerkenna (12 pages de texte).

M. Louis Mercier, dans son mémoire intitulé : « L'Arabe vulgaire Sud-Oranais », lu par son frère, nous retrace avec des détails minutieux la vie des indigènes dans ces contrées désertiques, l'organisation de la tribu, de la djemaâ, de la qabîla ; il parle de l'influence par trop grande des marabouts, des brigands, des djichs... En un mot, il nous fait connaître la vie matérielle et la mentalité des habitants du Sud-Oranais.

M. Robert lit quelques fragments de sa « Contribution au folk-lore des indigènes de l'Algérie ». Il parle de la difficulté qu'on éprouve à obtenir des indigènes des renseignements sur leurs mœurs intimes et met en cause le Coran, ce qui soulève quelques protestations. Il retrace ensuite les coutumes du veuvage dans certaines contrées de l'Algérie; ce sujet délicat soulève à nouveau les protestations de l'auditoire musulman, déjà énervé par les récents incidents que nous avons mentionnés.

M. Haçan Housni Abdelwahhâb présente un « Aperçu sur la domination des musulmans en Sicile » Dans cet intéressant exposé, le savant tunisien s'appuie sur les travaux des écrivains arabes et aussi sur ceux des érudits européens, comme l'historien Amari.

M. Ben Smaïa lit le premier chapitre du livre qu'il a composé sur « Les rapports de la religion et de la philosophie ». Il nous serait difficile d'en donner un résumé, mais nous aimons à reproduire ici la table des matières :

Les sciences sont de deux sortes : les unes sont utiles au corps, les autres à l'esprit;

De l'homme; ce qui le distingue de l'animal;

La vérité s'établit malgré et contre tout ce que l'on peut faire ;

L'abstrait est régi par les mêmes règles que le concret ;

Les arts sont en rapport intime avec la croyance ;

Signification du توكّل, la confiance en Dieu ;

Signification de حكمة, philosophie; son application aux croyances ;

La philosophie prouve l'existence d'un Créateur;

Différence entre la raison et les sens, imperfection de ces derniers ;

Moyens d'arriver à la connaissance de l'abstrait ;

Des événements des prophètes vérifiés par la succession des narrateurs ;

Accord des ordres et des défenses des prophètes ;
De la pluralité des épouses ;
Du voile de la femme musulmane ;
Du divorce ;
De l'esclavage ;
Du talion ;
Des successions.

L'auteur ajoute qu'il n'a pour but, dans cet ouvrage, que de chercher ce qui procure le bonheur à l'homme, ce qui nous fait connaître le principe de ses caractères et de son origine.

M. le Comte Pullé fait une conférence sur la cartographie ancienne de l'Indo-Chine. Sa belle collection d'anciennes cartes, tapissant la grande salle où se tient l'assemblée des congressistes, servirait énormément à l'identification des noms anciens et modernes. Mais avant de s'occuper de cette importante question il faut savoir, nous dit-il, l'idée que se faisaient les anciens de la conformation de la contrée. Tout d'abord l'Indo-Chine est confondue avec l'Inde, puis, peu à peu, les côtes orientales sont tracées avec quelque justesse par les boudhistes. Les géographes arabes et persans ne savent pas grand chose de la contrée. Pour avoir une idée à peu près exacte de l'Indo-Chine, il nous faut remonter jusqu'à la carte catalane. Deux éditions de cette carte existent, une française et c'est la seule que l'on connaissait jusqu'à ces derniers temps, une autre, découverte par le plus grand des hasards, existe à la bibliothèque de Modène. Cette dernière, qui paraît avoir servi à faire la première, est de grande importance.

Avant de terminer sa communication, M. le Comte Pullé présente quelques considérations sur les nouvelles routes maritimes découvertes pour aller en Orient et les progrès faits dans la cartographie de l'Afrique (1).

M. Nallino, professeur à l'Université de Palerme, lit ensuite un travail de M. Guidi sur le nasib (poème érotique) dans les poésies arabes qu'il rapproche de la poésie des Grecs antérieurs à Homère. Il termine sa communication par une observation sur le اشتمال الصماء des Arabes d'avant l'Islam. Il critique l'interprétation qu'en donne I. Goldziher dans ses *Muhammadanische Studien*, en se basant sur le témoignage de Bokhary, d'Ibn Qotaïba. [J'indiquerai à ce propos les ouvrages suivants dans lesquels on trouvera des renseignements à ce sujet : Djawhary *Sahâh*; Firouz Abâdy, *Qâmoûs*; Mortadhâ *Tadj el 'Aroûs* (صمم et شمل); Râzy *Mokhtâr es Sahâh* Zamakhchary *Asâs el Bâlâr'a* Ahmed ben Mohamed ben Aly el Moqry *el Misbâh*].

(1) Voy. *suprà*, p. 309.

M. le baron Guillibert nous dit quelques mots sur deux manuscrits arabes apportés en Provence par un officier de l'armée française d'Égypte.

M. Mohammed ben Braham lit la préface de son ouvrage sur la métrique arabe qu'il présente au Congrès, et vante l'utilité des cercles inventés par Khalil ; il affirme que la méthode de ce dernier peut seule faire arriver à déterminer et à scander les vers.

M. Félin communique un travail sur « la législation des eaux dans la Chebka du Mzab ». Il donne un aperçu de la configuration du sol, mouvementé comme une mer agitée, semblable à un filet, *chebka*. Par suite du morcellement de la propriété, des nombreuses vallées, l'eau acquiert dans cette région une valeur considérable et forme la richesse du sol. Mais si l'eau est l'âme du Sahara, elle est aussi celle des conflits qui naissent chaque jour. Ensuite M. Félin étudie les différentes législations qui réglementent les eaux et notamment l'article 2 de la loi de 1851.

Mme Olga de Lebedew lit une « Notice au sujet du manuscrit arabe de l'histoire de la conversion de la Géorgie ». C'est le récit du patriarche Macaire d'Antioche sur son voyage dans cette contrée et sur les circonstances qui ont accompagné la conversion de ce pays au Christianisme. A grands traits elle nous retrace l'histoire de ce petit pays peu connu, depuis les temps les plus reculés jusqu'à son annexion par les Russes.

M. Desparmet lit la préface de son ouvrage sur « La poésie populaire à Blidah ». La métrique des poésies populaires modernes est de deux sortes : une, conforme à celle des anciens Arabes, et l'autre, brisant les chaînes de la tradition, paraît se rapprocher du vers ïambique. M. Desparmet a bien soin d'ajouter que c'est une théorie qu'il présente et invite les savants arabisants à élucider cette question de la métrique moderne.

M. Abou Bekr Abdesselâm, de Tlemcen, après avoir lu une qaçîda de son père en l'honneur de M. le Gouverneur général et des Congressistes, présente une classification des sciences musulmanes qui n'est pas assez simple pour être résumée ici.

M. Mirante parle de « la Presse arabe ». Après avoir rappelé le rôle de la presse en général, il fait l'historique du journal chez les peuples musulmans qui, après s'être endormis pendant longtemps, se sont réveillés enfin. M Mirante, dans un style coloré et énergique, affirme que de nos jours les périodiques arabes sont très nombreux. Il s'en publie même en France, en Angleterre, au Brésil, aux États-Unis. De tous les pays musulmans, l'Égypte tient le premier rang. La presse européenne alimente les journaux arabes qui contribuent pour une large part à la transformation progressive des Orientaux. Comme il fallait s'y attendre, le journalisme arabe a créé la langue moderne pour laquelle les Arabes

n'avaient pas besoin de faire des emprunts aux langues étrangères, les néologismes ou expressions nouvelles pouvant parfaitement être tirés de la langue arabe elle même. Le féminisme qui a tant fait couler d'encre en Europe ne pouvait laisser les Orientaux indifférents. M Kacem Bey, en composant un ouvrage sur ce que doit être la femme musulmane, a provoqué dans la presse arabe une polémique des plus intéressantes et pendant longtemps on ne lisait que des articles sur cette question. Quelques journaux arabes affectent de croire au panislamisme malgré que cette doctrine qui ne se soutient pas, ne soit susceptible d'aucune suite pratique ainsi que l'histoire musulmane nous le démontre bien. M. Mirante termine en souhaitant que les journaux arabes aident au rapprochement de l'Occident et de l Orient.

M. Seybold, professeur à Tubingue. invite les congressistes à émettre un vœu pour la publication *in-extenso* de la Géographie d'Edrisi, le Strabon des Arabes. L'édition en serait faite d'après les deux manuscrits de Paris et les deux manuscrits d'Oxford.

M. de Calassanti-Motylinski lit un travail fait par David Lopes sur « Trois faits de phonologie arabico-hispanique ». Les Arabes n'avaient, pas dit-il, le *g* dur et le rendaient par غ et ج, et les Espagnols rendirent cette dernière lettre par *q* et firent de مسجد mesquida. M. le général Faure-Biguet a une opinion différente et ne trouve pas les arguments de M. David Lopes, bien décisifs.

M. Wahby fait une communication sur le divorce en général et conc'ut qu'il est nécessaire et que le mariage musulman est supérieur, à celui des autres peuples.

M. Ben Smaïa lit un travail sur l'Islamisme qui est « une vérité abstraite qui n'est particulière à aucun peuple ». Il définit le musulman en citant le Coran et le Hadits et en donne les caractères généraux qui sont: la sincérité, la loyauté, la bienveillance, la discrétion, l'équité même au dépens de soi-même, l'estime pour ses voisins. Il conclut en disant que l'Islamisme peut se résumer en la devise : Liberté, égalité, fraternité.

M. de Goeje fait une communication sur l'encensement des morts chez les anciens Arabes. On sait que l'Islam défend de brûler de l'encens autour des morts. Les traités de droit sont d'accord sur ce point. D'après l'Aghani, Ibn Saad, cet usage existait à Médine, et le poète A'cha Hamdân est un témoin qu'on ne saurait récuser.

M. Asin nous a donné un exposé des doctrines psychologiques de Mohieddîn Ibn Arabi, l'écrivain soufi de Murcie, d'après son principal ouvrage *Alfotihât* et un opuscule manuscrit de la B. N. de Madrid (N° 584) intitulé : رسالة في معرفة النفس والروح M. Asin joint à sa communication, sous forme d'appendice, cet opuscule, traduit pour la

première fois, en espagnol. Dans la première partie, il décrit, d'après son auteur, les phénomènes psychiques normaux, tant représentatifs qu'émotifs. Dans la deuxième, il expose la métaphysique d'Ibn Arabi, qu'il considère comme un calque littéral des Ennéades de Plotin. La troisième est une analyse détaillée des phénomènes psychiques anormaux et pathologiques qui, selon Ibn Arabi, accompagnent l'extase mystique.

M. Codera, qui fut l'un des premiers à signaler l'apparition de livres lithographiés à Fez, lit un travail intitulé: *Libros antiguos y modernos existentes en Marruecos.* Le livre d'Ibn El Qadî جذوة الاقتباس lithographié à Fez en 1903, cite comme sources 96 historiens dont la plupart ne figurent pas dans Wüstenfeld et sont nouveaux pour nous Ce livre, et un autre du même auteur, déjà signalé par M. Codera dans un article du *Boletin de la Real Academia de la Historia* intitulé *Autografo de... Aben Alcadi* .., montrent quel grand nombre de livres anciens et modernes devaient exister au Maroc au début du XVIIe siècle, car ils permettent d'allonger considérablement la liste des auteurs et des ouvrages mentionnés par Hadji Khalifa, Wüstenfeld et Ibn El Khaïr. (Voir pour ce dernier le travail de M. Codera et de M. Ribera, son élève, dans la *Bibliotheca Arabico-hispana*, t. IX et X). De même, pour les renseignements bibliographiques que nous fournissent, deux historiens modernes du Maroc, Ahmed Ennasiri et Mohammed el-Kattânî (dans son ouvrage intitulé: *Savants et saints enterrés à Fez)* nous donnent une idée du mouvement littéraire vraiment étonnant dont le Maroc a été le théâtre pendant ces derniers siècles (1).

M. Codera en terminant, attire l'attention des congressistes musulmans sur les services qu'ils pourraient rendre aux études musulmanes en contribuant à compléter la bibliographie du Maroc.

A l'occasion du Congrès, M. Rouanet fit une conférence sur la musique arabe et M. Brunache en fit une autre sur le pèlerinage de la Mecque.

M. Rouanet, que tout le monde algérien connait, a fait exécuter, pour donner plus d'agrément à sa conférence, plusieurs morceaux de musique arabe par les virtuoses indigènes les plus réputés.

Quoique le rôle de la musique ait été bien grand chez les Arabes, les ouvrages qui en traitent manquent complètement. Jusqu'à ce jour on ne sait pas si les Arabes ont eu une notation, quoiqu'il soit impossible de croire qu'ils aient ignoré les systèmes pratiqués par leurs voisins : les Grecs, les Persans, les Indous, les Chinois, dont ils ont pourtant traduit et commenté les livres de musique.

M. Rouanet pense que la profession de musicien étant excessivement

---

(1) Cpr. l'article de M. René Basset dans le *Recueil de mémoires et de textes*, publié par l'École des Lettres d'Alger à l'occasion du Congrès.

lucrative, c'est là la seule raison qui fait que la musique n'ait pas été notée. Et comme l'on sait que la puissance de la tradition est une des forces de l'Islam, c'est elle seule qui pourrait nous transmettre actuellement quelque peu la musique.

Personnellement, j'ai entendu parler à plusieurs reprises d'un système de notation employé par les Maures d'Espagne, mais je ne puis garantir la véracité du fait, n'ayant eu aucun ouvrage en main.

M. Brunache, administrateur de commune mixte, nommé commissaire du gouvernement chargé en 1902, d'accompagner les pèlerins algériens jusqu'à Djedda, a fait part devant une grande assemblée de savants venus de tous les points du globe, de ses impressions de voyage et des notes qu'il a pu recueillir sur le pèlerinage des algériens en particulier.

L'état sanitaire des pèlerins à la Mekke et surtout à Minâ est des plus précaires, dit-il, quoique nous sachions bien que depuis quelque dix ans, beaucoup d'améliorations ont été apportées : plusieurs hôpitaux existent dans la ville sainte et un hôpital à Minâ a été construit dernièrement. Ces établissements renferment tout le confort désirable et ont été construits d'après les progrès de la science.

A leur débarquement à Djedda, les futurs Hâdjis sont assaillis par des bateliers, des portefaix, des guides qui les écorchent, houspillés par la police, trompés par les marchands.

La route de Djedda à la Mekke est faite par les riches à dos de chameau (lisez ânes) et à pied par les pauvres, que ne défendent pas les soldats qui sont obligés de les accompagner.

En quelques mots, M. Brunache décrit les différentes cérémonies de la Ka'ba, et des différentes *stations,* terminées par celles du mont 'Arafat, de la vallée de Minâ.

L'immolation des moutons change cette vallée en un immense charnier qui répand à plusieurs kilomètres une puanteur indescriptible car, d'après le conférencier, les soldats n'enlèvent que les peaux.

Cependant plusieurs hâdjdj que nous avons interrogés sur ce point, affirment que l'autorité militaire turque prépare bien avant le jour des sacrifices de grands fossés dans lesquels la viande et, les détritus, les abatis sont enterrés dès que les pèlerins ont quitté la vallée. Si l'ignorant mange des pastèques ou autres fruits qui lui causent la cholérine, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même.

M. Brunache prétend que le Coran indique *que tout ce qui se fait dans cette vallée ne saurait être un péché.* Cette croyance si elle est vraiment répandue est en désaccord avec le Coran (II, 153, 192, 200; V, 2 et 3, 95, 96, 97, 98, etc.). Nous sommes d'accord avec le conférencier quand il dit que la diversité des langues, les différences constatées des mœurs et des coutumes des nombreux *sectateurs* de l'Islam, doit faire écarter toute la crainte que peuvent faire naître les rêves du *panislamisme.*

D'après M. Brunache les turcs fabriqueraient à la Mekke de l'alcool et en boiraient. Cependant nous avons pris des renseignements à différentes sources et on nous a répondu que l'on ne fabrique pas de l'alcool à la Mekke, mais qu'on importait de Djedda une sorte d'alcool que l'on débite et boit dans les arrières boutiques, afin d'éviter les amendes et même l'emprisonnement que l'on ne manquerait pas d'encourir si l'autorité venait à en prendre connaissance.

Le conférencier termine ainsi sa causerie :

« Espérons que nos sujets musulmans n'attendront pas longtemps pour » reconnaître notre action bienfaisante, qu'ils comprendront de plus en » plus que nous voulons user en vers eux de plus de tolérance et surtout » de plus de justice que ne le faisaient les anciens maîtres du pays, qui » n'étaient pas, eux, des infidèles et laissez-moi finir par ce vieux pro- » verbe arabe :

» La patience est la clé de la réussite ».

Nous exprimons tous nos remerciements à M. Brunache, pour le vœu qu'il a exprimé devant une aussi grande et aussi savante assemblée et nous espérons qu'il ne tardera pas à se réaliser.

MOHAMMED BEN CHENEB,
Professeur à la Médersa d'Alger.

IVe SECTION

ÉGYPTE, LANGUES AFRICAINES, MADAGASCAR

La quatrième section du XIVe Congrès des Orientalistes a réuni un certain nombre de travaux dont l'intérêt général, outre le mérite particulier qu'ils peuvent avoir, est de répondre, ou d'y tâcher, aux *desiderata* les plus actuels de la science dans les trois branches de cette section : Égypte, Langues africaines et Madagascar.

En ce qui concerne l'Égypte, où tant de renseignements sont nécessaires pour donner aux fouilles qui s'y multiplient des indications précises, M. le Dr Charles Wessely a suggéré un moyen pratique de s'orienter dans le dédale des noms de localités fournis par les textes de l'époque grecque : c'est de grouper ceux de ces noms que des documents en différentes langues désignent comme voisins, et d'aller ainsi de proche en proche, de manière à s'assurer des points de repère fixes. *(Une observation méthodolique pour l'étude de la topographie égyptienne à l'époque grecque).*

M. Waldemar Schmidt, d'autre part, a énuméré les différents endroits étrangers à l'Égypte où l'on trouve quelquefois des antiquités égyptiennes, le plus souvent de l'époque saïte, qu'il faut se garder de confondre avec leurs imitations phéniciennes ou autres, comme il s'en rencontre en Sardaigne et souvent à Carthage. L'Algérie est pauvre en objets véritablement égyptiens : elle possède toutefois un fragment de statue royale en granit noir, découvert à Cherchell, qui est de bonne époque et de belle facture : on peut y voir une partie de la statue consacrée à Abydos par Thotmès 1er d'après une stèle de ce roi que M. Jacques de Rougé a publiée. *(Sur les objets de provenance égyptienne).* M. Waldemar Schmidt a parlé aussi des formes de toute sorte affectées par « *Les cercueils et sarcophages égyptiens* », aux différents âges de l'empire pharaonique.

M. de Gregorio a donné des « *Détails historiques sur la pierre de Palerme* », un des plus anciens monuments qu'il y ait. Le texte de cette pierre consiste en un fragment d'annales sacrées. Le monument est depuis assez longtemps en Europe, mais il n'a été étudié que récemment. M. de Gregorio en a publié une reproduction photographique.

La vieille langue égyptienne n'a pas livré tous ses secrets, puisqu'elle est en ce moment l'objet de controverses assez vives sur le plus ou moins d'importance qu'il faut accorder au sémitisme, dans la formation de la grammaire et la composition du vocabulaire. M. Dyroff a concouru,

pour sa part, à la solution des problèmes que l'égyptien comporte, en étudiant diverses « *Questions grammaticales* », et M. Lefébure en contribuant à l'explication des noms géographiques.

Faute de documents assez nombreux, la chronologie semble une des parties les moins explorées encore de l'égyptologie, qui cependant doit beaucoup sur ce point à M. Mahler. Depuis plusieurs années, M. Mahler s'est attaché à fixer différentes dates d'après les nouvelles lunes et les levers de Sothis qui nous sont donnés dans certains textes. Le système de M. Mahler, que Brugsch adopta de prime abord, a été exposé de nouveau ici par son auteur : *Die Sothis-und Monddaten der alten Aegypter.* Dans le même ordre de recherches, M. Lefébure a tâché d'expliquer l'invraisemblance chronologique que semble comporter un lever de Sothis datant d'Usertesen III, et antérieur par conséquent à la domination des Pasteurs. a C'est que, durant cette domination, l'année égyptienne qui était solaire été remplacée par une autre année, probablement lunaire, qui était celle des conquérants, de sorte qu'il a dû exister deux cycles sothiaques sans relation nécessaire l'un avec l'autre. (*La plus ancienne date Sothiaque*).

Les rapports de l'Égypte avec les autres peuples ont été abordés dans deux mémoires spéciaux. M. Virey, « *Sur d'anciennes peintures égyptiennes que l'on peut comparer à des scènes décrites par Aristophane dans sa comédie des Oiseaux* », a signalé la cité des Oiseaux d'Aristophane comme un emprunt fait aux différentes manières dont les Égyptiens figuraient les divinités interposées entre la terre et l'espace.

Dans le second mémoire, M. Wiedemann a traité un sujet déjà abordé par lui en 1889, et remis à l'ordre du jour par de récentes discussions sur le totémisme : « *Le culte des animaux adorés en Égypte.* » M. Wiedemann voit à l'origine de ce culte les qualités qu'on attribuait à chaque espèce, ou tout au moins à son archétype, son archi-animal. Comme les animaux sacrés des différents nomes sont dans beaucoup de cas sans rapport réel avec les grands dieux de ces nomes, M. Wiedemann a conclu de là, tout en se refusant par prudence à prononcer le mot de totémisme, que le culte des animaux appartenait en Égypte à une race indigène et le culte des dieux à une race conquérante.

Il semble, pour terminer, qu'on doive ranger ici dans la catégorie hors cadre des hypothèses inattendues, mais parfois suggestives, celles de M. Carra de Vaux sur l'« *Étymologie du mot pyramide* » expliqué par le turc, et de M. Consolo sur « *L'origine de l'écriture musicale moderne* », cherchée dans certains signes hiéroglyphiques.

L'étude des langues, des croyances et des races de l'Afrique plus ou moins barbare, est moins avancée, et, en un sens, plus jeune que l'égyptologie : elle a donc été représentée au Congrès par un moins grand nombre de mémoires, ce qui ne veut pas dire qu'elle y soit restée inférieure en mérite à sa devancière, loin de là.

M. de Gregorio a analysé ce mécanisme des langues bantoues, si remarquable, qui consiste à donner de nouvelles acceptions aux mots en préfixant à ceux-ci des termes généraux, représentant de véritables catégories : ce sont les « dérivatifs préfixes », analogues jusqu'à un certain point aux clefs chinoises, comme aux déterminatifs des cunéiformes et des hiéroglyphes. « Cette découverte a été faite en trouvant *u-chi*, miel, à côté de *ny-uchi*, abeille, c'est-à-dire animal du miel », *ny*, animal, représentant ici « l'élément radical significatif ». On dit à peu près de même, en français, *mouche à miel* pour abeille, *oiseau-mouche* pour colibri, etc. (*Étymologie des préfixes dérivatifs des langues bantoues en prenant pour base le chi-nyungue*).

De Madagascar, M. Gabriel Ferrand, consul de France, a donné un long texte : *Prières et invocation magique en malgache sud-oriental transcrites, traduites et annotées d'après le manuscrit 8 de la Bibliothèque Nationale*. Ce texte, dont les idées sont de source arabe, finit par une « Formule d'enchantement pour les sauterelles », moyen de défense aussi inefficace, assurément, mais moins compliqué que celui dont Niebuhr a parlé dans sa Description de l'Arabie : une caisse remplie d'eau du Khorassan passait alors, à Mossoul, pour avoir le don d'attirer les oiseaux mangeurs de sauterelles.

On doit à M. Conti Rossini un recueil de contes et de chants Bilènes, non traduit encore, *Racconti e Canti Bileni*, provenant d'un petit peuple qui s'est établi dans le courant du moyen-âge à l'extrême nord-est de l'Abyssinie. Comme l'idiome Bilène menace de disparaître sous l'influence de l'arabe et du tigré, le travail dont il s'agit répond sans aucun doute à un besoin urgent.

Dans le domaine berbère, MM. Destaing, Gaudefroy-Demombynes et Gustave Mercier ont présenté des études linguistiques, qui toutes ont leur genre d'intérêt, le premier sur : *Le Dialecte berbère parlé chez les Beni-Snous ;* le second, *Sur les langues du Chari ;* le troisième, *Sur les noms des plantes en chaouia de l'Aouras*.

Dans le dialecte berbère des Beni-Snous, qu'il regarde comme intermédiaire entre ceux du Nord, plus durs, et ceux du Sud, plus faibles, M. Destaing a relevé les formes et les termes, perdus ailleurs, qui font l'originalité de ce dialecte, entamé sur d'autres points par l'arabe. Dans les *Noms des plantes en chaouia de l'Aouras*, M. Gustave Mercier signale certains termes à rapprocher de la toponymie antique qui nous a été transmise par les Romains : ce sont d'utiles indices pour la reconstruction de l'ancienne langue libyque. De plus, dans le dialecte dont il s'agit, les dénominations berbères s'appliquent en général à la flore sauvage, tandis que les espèces cultivées portent des noms empruntés à d'autres langues, principalement à l'arabe. M. Gaudrefoy-Demonbynes apprécie les documents recueillis par le Dr Decorse au cours de la mission Chari-

Tchad (1903-1904), sur le dialecte arabe du Chari, point de rencontre des dialectes occidentaux et orientaux, c'est-à-dire maghrébins et égyptiens. Le Dr Décori a étudié aussi les langues indigènes : il a recueilli sur ce terrain trente-cinq vocabulaires et signalé seize dialectes dans le groupe Sara fort peu connu jusqu'ici.

M. de Calassanti Motylinski a fait connaître un manuscrit arabo-berbère, découvert en 1895 par M. le commandant Rebillet, alors attaché à la résidence générale de Tunis. Ce document, d'une réelle importance pour l'étude de la langue juridique et religieuse au moyen-âge chez les Berbères de la Tripolitaine, se compose de réponses à différentes questions sur les pratiques rituelles, les vices rédhibitoires, le mariage, le divorce, l'absence, les donations, etc. M. Rebillet en a communiqué une photographie à M. de Calassanti Motylinski, qui se propose d'étudier le texte d'une façon détaillée, et qui y signale, dès maintenant, quelques vocables berbères dont il a déterminé la signification. *(Un manuscrit arabo-berbère de Zouagha).*

A Mogador, MM. Johnston et Taourel ont traduit en commun, pour le Congrès, un curieux poème de Sidi-Hammou, « *Idole des montagnards du grand Atlas* », comme « *Maître de la chanson* » et « *Maître des paraboles* ». C'est un chant d'amour en l'honneur de *Fadma Tagurrant* (Fadma le sanctuaire ou la sainte) ; le décousu de la pensée n'empêche pas d'y reconnaître un réel talent poétique.

Enfin M. Duchêne, chef de bureau au ministère des colonies, a proposé de mettre à l'étude *Le problème de l'origine des Peuls ramené à une question de linguistique*, d'ethnographie aussi, car cette population offre un type physique tout à fait à part dans la région qu'elle occupe : M. Duchêne a mentionné différents auteurs qui voient dans les Peuls des Arabes de l'Yémen, ayant passé par l'Égypte lors de l'invasion des Pasteurs. M. Chantre, dans ses récentes *Recherches anthropologiquei en Égypte*, les rapprocherait par contre des Bedjah et des Berbères, comme Hartmann. Il est évident que des recherches plus approfondies permettraient seules de déterminer, si possible, le point de départ des migrations de ce peuple à physionomie spéciale.

On voit, par la simple énumération qui précède, combien de questions ont été mises à l'ordre du jour dans la IVe section du congrès, et aussi quelle activité s'est développée un peu partout dans l'exploration intellectuelle du continent africain, qui est certainement la partie la moins connue encore de notre globe.

E. LEFÉBURE,
Professeur à l'École Supérieure des Lettres d'Alger.

V[e] SECTION

EXTRÊME-ORIENT

La section d'Extrême-Orient n'était constituée que par huit membres du Congrès. Elle a entendu les communications suivantes :

M. H. Cordier a présenté quelques spécimens des livres que les missionnaires de la Société des missions étrangères ont autrefois imprimés en Chine dans la province de Kouei-tcheou, au moyen de planches xylographiques. C'est par ce procédé qu'ont été reproduits notamment un *Alphabetum linguae latinae*, des *Elementa grammaticae latinae* et le *Vocabularium latino-sinicum* de l'abbé Perny. Aujourd'hui, l'usage des caractères mobiles s'est substitué aux planches gravées dans les publications de livres étrangers qui se font en Chine, mais il était intéressant de signaler et de décrire les premiers essais de l'imprimerie sino-européenne. Le travail de M. Cordier a paru dans le n° de juillet 1905 du T'oung pao.

M. P. Pelliot a traité de la bibliographie musulmane chinoise. Après avoir rappelé les renseignements antérieurs qu'on peut trouver chez Palladius, Wylie, Dabry de Thiersant et Devéria, il expose les résultats de ses recherches personnelles. Le *Tcheng kiao tchen tsiuan*, publié par *Wang Tai-yu* en 1642, est, parmi les livres des musulmans de Chine, le plus ancien qu'on ait retrouvé jusqu'ici. Le plus abondant des écrivains musulmans Chinois fut *Lieou Tche* (app : *Kiai-lien*), qui vivait au XVIII[e] siècle ; *Lieou Tche* connaissait bien la littérature confucéenne ; en outre, il avait étudié pendant plusieurs années le Taoïsme, le Bouddhisme et même les livres européens publiés par les missionnaires ; bien au fait de la théologie arabe, qu'il avait approfondie dans les originaux, il s'appliqua à en révéler les parties essentielles à ceux de ses coreligionnaires qui ne savaient que le chinois ; en tête de ses livres, il a eu l'heureuse idée de nous donner en transcription et en traduction chinoises les titres des sources arabes ou persanes auxquelles il avait puisé ; M. Clément Huart a pu, en s'aidant des traductions chinoises, reconnaître sous les transcriptions la plupart des 68 titres cités ; ainsi ces listes nous permettent de voir comment était composée, au XVIII[e] siècle, la bibliothèque arabe et persane d'un musulman chinois instruit.

M. F. W. K. Müller a montré comment il était parvenu à déchiffrer les fragments de manuscrits en écriture syriaque qui ont été découverts par l'expédition Grünwedel dans la région de Tourfan. Nous avons affaire ici à une modification de l'écriture estrangelo qui présentait au début de grandes difficultés de lecture, car il s'y trouve des lettres entièrement nouvelles, d'autres qui sont altérées dans leur forme, d'autres enfin qui ont changé de valeur. M. F. W. K. Müller a pu rétablir l'alphabet et interpréter ces documents qui sont les uns en pehlevi, les autres en un dialecte du pehlevi inconnu jusqu'ici, d'autres enfin en langue ouïgoure. Par leur contenu, ces fragments sont d'une haute importance, car ils sont des débris de cette littérature manichéenne qu'on croyait perdue.

M. Murakawa s'est occupé de la fameuse campagne entreprise par Khoubilaï Khan contre le Japon; il a insisté sur les progrès considérables que les sciences historiques ont faites au Japon dans ces dernières années et a soumis à l'examen de ses collègues quelques volumes récents qui permettent de constater ces progrès.

M. T'ang Tsai-fou a lu divers passages de la relation que le Chinois Tch'en Ting écrivit vers 1667 pour décrire les cérémonies de son mariage avec la fille d'un chef aborigène du Na-keng chan, dans la région de Mong-tseu ; ce récit a une réelle valeur pour l'ethnographie, car il nous apporte des renseignements précis et détaillés sur les mœurs d'une peuplade appartenant au groupe Thaï.

M. H. Chevalier à étudié la construction du tombeau du roi de Corée Hien-tsong (1849), d'après les rapports manuscrits des inspecteurs royaux chargés de diriger ce travail ; ces manuscrits appartiennent à la Bibliothèque Nationale de Paris. M. Chevalier a signalé les analogies qui paraissent exister entre ce tombeau et les sépultures chinoises des empereurs de la dynastie Ming.

M. Chavannes a fait part à la section d'Extrême-Orient de quelques uns des résultats auxquels l'a conduit l'examen des anciens contes hindous conservés tant dans les recueils d'avadânas que dans les sections du vinâya du Tripitaka chinois. Il a pu établir des rapprochements avec les fables de La Fontaine intitulées: « L'ours et l'amateur des jardins », « L'huître et les Plaideurs », « Le Loup et la Cigogne ». « L'homme entre deux âges et ses deux maîtresses », « Le Lion et le Rat », « La Tortue et les deux Canards », avec l'histoire de l'anneau de Polycrate (Hérodote), avec les contes: du nakula familier qui est tué par son maître du moment où il vient de sauver la vie à son enfant (Pancatantra, Kalîlah), du singe et de la tortue (Kalîlah), de l'homme qui est trompé par sa femme et qui s'en console en voyant la reine elle-même se prostituer à un palefrenier (Mille et une nuits), du roi qui comprend le langage des bêtes (Kharaput-

tajâtaka, Mille et une nuits), du chacal roi des animaux (Sabbadâthajâtaka), de la femme adultère qui se soumet à l'ordalie en jurant que nul autre ne l'a tenue dans ses bras sinon son mari et un fou qui vient de l'embrasser au passage et qui n'est autre que son amant (Tristan et Iseult), etc. Les textes chinois se trouvent dans divers ouvrages chinois publiés respectivement en 251, 265, 405, 406 et 423 ap. J.-C.; ils représentent donc, dans plusieurs cas, la plus ancienne forme datée que nous possédions de ces contes.

La Section de l'Extrême-Orient a en outre reçu trois manuscrits dont il n'a pas été donné lecture ; l'un a pour auteur M. G. Soulié et est intitulé : « Les Mongols ; leur organisation administrative d'après des documents chinois » ; le second, qui est de M. Macey, traite des « Populations laotiennes du Cammon » ; la troisième, de M. Pierlot, est une étude sur « Les Meos ».

Ed. CHAVANNES,
Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

VIe SECTION

GRÈCE ET ORIENT

Séance du Mercredi, 19 Avril, à 3 heures

M. Wessely fait une communication intitulée : *De herbarum nominibus Graecis in Dioscoridis codice Constantinopolitano Vindobonensi arabicis litteris expressis.*

Dans un très ancien manuscrit de Dioscoride, de l'an 512 de notre ère, appartenant à la Bibliothèque Impériale de Vienne, on trouve des transcriptions des noms grecs des plantes en écriture arabe. L'étude approfondie de ce manuscrit par M. Wessely a permis de constater que l'auteur arabe avait fait son travail soigneusement. Le grand nombre des transcriptions, dont il y a quelques centaines, nous donne l'occasion d'étudier l'orthographe arabe dans la transcription des mots grecs.

Séance du Jeudi, 20 Avril

a) A 9 h. 1/2

M. Fr. Cumont donne, dans sa très intéressante communication, de nouveaux renseignements sur la géographie historique de l'Asie Mineure. Dans la Chronique syriaque dite de Josué le Stylite, nous trouvons une mention de la destruction de la ville de Nicopolis en 499 de notre ère; jusqu'à présent, les savants croyaient qu'il s'agissait de Nicopolis, ville de Palestine. D'après une étude détaillée des sources historiques, syriaques, grecques (Théodore le Lecteur, Théophane) et latines (Marcellinus), M. Cumont constate que l'événement dont Josué le Stylite parle dans sa Chronique ne se rapporte pas à la ville de Palestine, mais à Nicopolis, la capitale de l'Arménie Mineure (Armenia Minor).

M. Vasiliev fait une communication sur un auteur arabe chrétien du Xe siècle de notre ère, qui n'est pas encore publié, Mahboub (Agapius), fils de Constantin, évêque de Manbedj. Cet ouvrage comprend l'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à l'époque même de

l'auteur. M. Vasiliev a copié deux manuscrits de cette histoire, qui contiennent seulement la première partie, c'est-à-dire l'histoire de l'Ancien Testament et qui se trouvent à la bibliothèque du couvent du Mont Sinaï. La seconde partie, qui est surtout intéressante pour les études historiques, n'est conservée que dans un seul manuscrit de Florence qui, malheureusement est incomplet de la fin et s'arrête au milieu d'une phrase dans le cours du VIII[e] siècle de notre ère. Il existe encore des manuscrits de la première partie de l'œuvre de Mahboub (Agapius) à Jérusalem et à Oxford. L'histoire de Mahboub donne beaucoup de renseignements précieux sur l'histoire de Byzance et du Califat, surtout sur l'époque de la transmission du pouvoir des Ommayades aux Abbasides. M. Vasiliev a l'intention de publier le texte et la traduction française de cet auteur important.

M. Toutain fait connaître le résultat de ses recherches sur le culte des divinités égyptiennes à Délos, d'après une longue série d'inscriptions publiées dans le *Bulletin de correspondance hellénique*. Ces inscriptions remontent au II[e] siècle avant notre ère. M. Toutain prouve que les dieux d'Alexandrie étaient adorés à cette époque à Délos non seulement par les marchands étrangers, mais par les Grecs eux-mêmes. Leurs prêtres étaient des citoyens athéniens.

M. le Secrétaire donne lecture d'une communication de M. Ouspenski, directeur de l'Institut archéologique russe à Constantinople sur « *une paraphrase byzantine de la lettre d'Aristée à Philocrate relative à la traduction des Septante* ». L'auteur de cette paraphrase, contenue dans un manuscrit du Sérail, à Constantinople, est Isaac Commène, fils d'Alexis I[er], empereur de Byzance.

b) A 3 heures

M. Kretschmer fait une communication détaillée sur la formation de la langue vulgaire à l'époque hellénistique. M. Kretschmer apporte de nouveaux exemples à l'appui de sa théorie, d'après laquelle cette langue n'est pas uniquement de l'attique altéré; elle a subi encore l'influence très considérable des autres dialectes grecs.

M. l'abbé Nau lit quelques notes sur les Clémentines (Homélies, Recognitions, etc.), d'après l'étude des manuscrits grecs de Paris.

M. Krumbacher fait une communication très importante sur les éléments orientaux dans la civilisation byzantine. Depuis les temps les plus anciens, l'Orient joua un grand rôle dans l'histoire de la Grèce, mais surtout après les conquêtes d'Alexandre le Grand. Cette civilisation gréco-orientale avait une place prépondérante dans l'empire byzantin.

Tandis qu'Athènes est devenue une simple ville de province, Constantinople était le centre de la vie intellectuelle et, de là, des éléments orientaux se répandaient en Europe. Pendant les huit premiers siècles de notre ère, la plupart des écrivains grecs étaient originaires de l'Égypte, de la Syrie, de l'Asie Mineure. Dans toute la civilisation byzantine nous pouvons saisir ces traits orientaux, cette influence prépondérante de la civilisation orientale.

La liste des communications étant épuisée, la VI[e] section a clos ses travaux.

AL. VASILIEV,
Professeur à l'Université de Juriev (Dorpat).

VIIe SECTION

ARCHÉOLOGIE AFRICAINE ET ART MUSULMAN

La section a tenu séance dans une des salles du Musée des Antiquités Algériennes, mise gracieusement à la disposition du Congrès par M. St. Gsell. Elle a élu pour Président M. Max Van Berchem.

M. le Commandant Godchot a présenté un ensemble de considérations sur la colonisation de l'Algérie par les Romains et par nous autres Français. Les Romains, dit-il, traitaient l'Afrique en pays conquis; elle fut le domaine et la propriété, la proie des affamés de Rome, des Gouverneurs et des Proconsuls. Elle dut fournir à tout prix du blé et des bêtes. Mais pour fournir ce blé, la Colonisation romaine offrit-elle aux indigènes la sécurité et la sûreté de l'avenir? Non. L'insurrection des peuples indigènes, la faiblesse du pouvoir central, les luttes religieuses agitèrent constamment l'Afrique qui fut ainsi préparée aux envahissements des Barbares. D'ailleurs cette colonisation romaine, dont nous admirons surtout les anciennes fortifications, et dont on nous propose l'exemple, que fut-elle? Elle mit quatre siècles à se développer, dans son enceinte de villes fortes et de tours (*turres ad salutem saltus*), de 146 avant J.-C. jusqu'à Septime Sevère. Il est facile de comparer ce que nous avons fait en moins de 75 ans. Nous n'ignorons pas de parti pris, comme les Romains, l'unité de la race indigène; nous ne refoulons pas, nous ne cantonnons pas les Arabes ou les Kabyles; nous ne cherchons pas à opprimer les anciens maîtres du sol; nous leur reconnaissons, ce que Rome ne fit jamais, des droits de propriété; ils ne sont point les serfs de l'Empereur.

Certes, à notre colonisation, comme à la colonisation romaine, il faut des terres; mais le sol africain n'est point pour nous l'*ager provincialis;* et nous nous efforçons de ne pas créer ces *latifundia* qui, après avoir perdu l'Italie, perdirent l'Afrique « *verumque confitentibus latifundia perdidere Italiam jam vero et provincias* ». M. Godchot invite les congressistes à voir l'Algérie et la Tunisie actuelle sous l'impression de ce tableau de la colonisation romaine. Peut-être reconnaîtra-t-on ainsi que, malgré bien des fautes, qui sans doute auraient pu être évitées, la colonisation française, la civilisation française, pour mieux dire, suit une meilleure voie et marche vers un avenir mieux assuré.

MM. Eug. Lefébure et G.-B.-M. Flamand ont présenté un mémoire sur l'introduction du chameau dans l'Afrique du Nord (Égypte). La conclusion de ce mémoire est que le chameau ne fut introduit en Égypte, d'une façon constante, que sous la domination étrangère, c'est-à-dire à dater de la conquête assyrienne, au septième siècle avant notre ère. Pour les Égyptiens (et les Juifs), le chameau était un animal impur, sans doute comme monture caractéristique de leurs ennemis, les Arabes.

D'autre part, M. René Basset a présenté de son côté un mémoire sur « le chameau chez les Berbères », dans lequel il arrive à des conclusions différentes. M. R. Basset considère que dans tous les dialectes berbères, le nom du chameau est emprunté à la racine LṚ'M, qui est modifiée en RR'M, LM, etc. Elle est dérivée de l'arabe لغم, *écumer, avoir la bouche écumante* (en parlant du chameau). On est fondé à conclure que les Berbères n'ont connu cet animal que par les Arabes, puisque le nom indigène ne se retrouve pas comme pour d'autres animaux domestiques comme le chien, le chat, le cheval, le mulet, l'âne, le mouton, la chèvre, le bœuf, etc.

Cet argument linguistique est confirmé par l'histoire. Bien qu'ayant fait deux expéditions en Afrique (première et deuxième guerres puniques) les Romains ne virent de chameaux pour la première fois qu'en Asie Mineure, lors de la guerre contre Antiochus. Depuis, les mentions de chameaux en Afrique qu'on retrouve dans les écrivains latins ou les monuments figurés sont tout à fait exeptionnelles et cet animal y figure comme une rareté et nullement comme un animal de course ou de trait. Les quelques spécimens qu'on voyait une fois par siècle provenaient de l'Orient et avaient gardé sans doute leur nom sémitique ou latin. Ce ne fut que lors de la conquête arabe que les Berbères virent en grande quantité cet animal, qui leur était encore si inconnu qu'ils le désignèrent par une particularité physique qui les frappa spécialement.

A la suite de cette communication, M. G.-B.-M. Flamand a fait quelques observations touchant les figurations du chameau (dromadaire) monture et bête de charge, relevées sur les pierres écrites du Sud Oranais et du Sahara et il donne ensuite lecture d'un mémoire intitulé : *Les inscriptions et gravures rupestres libyco-berbères du Nord de l'Afrique* (nouvelles observations sur l'âge relatif de ces monuments, sur les caractères d'écriture et les signes qu'on y relève et sur les dessins figurés). Les conclusions de ce travail sont les suivantes : les gravures et inscriptions rupestres chez les Berbères du Nord de l'Afrique se rapportent à des âges divers ; certaines sont comparables à celles des Canaries qui paraissent dater des périples carthaginois (v^e^ ou vi^e^ siècle avant notre ère). Un grand nombre correspond sensiblement à la période d'occupation romaine ou s'échelonnent progressivement suivant des dates qui vont jusqu'aux temps actuels. Toutes celles-là sont gravées ; les inscriptions en relief

(peintes) sont contemporaines. D'après M. Flamand, les données de ces inscriptions et dessins ne permettent pas de conclure d'une façon ferme à l'âge posthégirien du chameau dans l'Afrique du Nord.

La section a entendu ensuite plusieurs communications sur l'art musulman.

M. Georges Marçais a lu un mémoire : *Sur trois formes décoratives de la mosquée de Cordoue* La mosquée de Cordoue, première grande construction des musulmans en Espagne, apparaît comme le laboratoire d'où sont sorties bon nombre de formes qui devaient par la suite composer l'art moresque hispano-moghribin. Ces formes sont presque toutes dérivées de formes byzantines, voire même empruntées textuellement à l'art chrétien. Tels sont les chapiteaux, les surabaques et les modillons qui, dans une grande partie de la mosquée, supportent des colonnettes en encorbellement.

Les chapiteaux sont des simplifications des modèles corinthiens et composites traités en épannelages. Ils se simplifieront encore pour engendrer le chapiteau moresque, se divisant en deux parties : une cylindrique inférieure, une carrée supérieure ; la partie carrée présentera très fréquemment un turban à inscription rappelant l'échine, des enroulements rappelant les volutes angulaires ; la partie cylindrique sera invariablement ornée d'un méandre vertical incurvé au sommet, adaptation fantaisiste de la couronne de feuilles d'acanthe.

Les surabaques byzantines, perdant leur forme de tronc de pyramide pour s'adapter au plan des organes qu'elles supportent, survivront dans le cavé qui prépare la retombée des arcs en fer à cheval.

Quant aux modillons à enroulements, si proches parents des modillons à copeaux de notre architecture romaine, il semble qu'il faille y voir des traductions ornementales des modillons à acanthes ; une succession d'enroulements fréquemment employée comme bordure dans les mosquées maghribines présente avec eux la plus frappante analogie.

M. le Dr Fr. Sarre, professeur à Berlin, fait ensuite une communication sur « l'architecture musulmane en Perse ». Dans un avant-propos, M. Sarre expose que ses études se fondent sur différents voyages qu'il a faits dans tous les pays de l'Islam et principalement en Perse, où il a été à deux reprises. Il a exploré les monuments musulmans sans oublier les restes des temples antiques, c'est-à-dire les reliefs sur rocher et les ruines des palais des Achéménides et des Sassanides. — M. Sarre explique comment l'architecture et l'art des précédentes époques, surtout l'époque sassanide, ont influencé l'architecture musulmane persane, principalement par rapport à la disposition et à la formation des mosquées et médressés, leurs voûtes, coupoles, portes d'entrées et différents autres détails.

La brique est le principal élément de construction en Perse et sa décoration, conformément à celle de l'art antique oriental, des Babyloniens

et des Assyriens, se compose de plaques émaillées et peintes en diverses couleurs. M. Sarre décrit le développement de cette architecture et de ce décor de couleur, qui a traversé du moyen-âge jusqu'à nos jours maintes variations tant par rapport à la technique qu'au sentiment artistique. Le revêtement composé de plaques à reflets métalliques et la mosaïque de faïence sont entre autres créations de l'art persan les techniques les plus remarquables de ce décor lumineux. D'ailleurs, ce décor ne se trouve pas seulement sur le plateau purement persan, mais partout où les différents peuples qui ont traversé la Perse ont emporté et répandu la culture artistique de ce pays, jusqu'en Asie Mineure et dans les Indes.

Pour illustrer ses explications, le conférencier montre les planches d'un ouvrage qu'il publie sous le titre : *Denkmaler persischer Baukunst*, Berlin, Ernst Wasemuth (*Monuments de l'Architecture persane*). De cette publication, composée de planches en couleur et de photogravures, ont paru jusqu'à maintenant six livraisons, qui seront suivies d'une septième et dernière ainsi que d'un volume contenant le texte.

A la fin, le conférencier montre encore les planches d'une autre publication qui doit paraître prochainement sous le titre : *Iranische Fels-reliefs*, Berlin, Ernst Wasemuth (*Reliefs sur rochers en Perse*), et qui contient les photogravures des reliefs sur rochers des époques Achéménides et Sassanides.

Enfin M. Prosbt-Biraben a développé devant la section une « Philosophie de l'arabesque » un peu aventureuse. L'arabesque, dit M. Probst-Biraben n'imite pas la nature, est géométrique, mais loin de n'être qu'un jeu de froids mathématiciens, elle est au contraire le reflet d'une psychologie spéciale. Les premiers Arabes furent menés à l'abstraction, au spiritualisme religieux et artistique pour la contemplation des déserts vastes et nus où ils vivaient. L'arabesque inspire et entretient l'idée d'étendue. La géométrie est pour ainsi dire la plastique de l'étendue et l'art arabe est de la géométrie rayonnante. L'arabesque, dit encore le communiquant, flatte l'instinct de puissance puisque son but recule sans cesse à l'infini. Elle part, dit-il enfin, de l'unité, s'épanouit en lignes multiples, mais revient au point initial unique symbolisant ainsi l'extase des soufis. Elle emploie aussi des figures talismaniques, géométriques, de vrais pantacles. Mysticisme et magie, essais de conquêtes surhumaines, loin de lui être étrangers paraissent donc l'inspirer. « Volupté facile pour le non initié, chemin de l'extase pour celui qui comprend, l'arabesque est la traduction visuelle de la psychologie sémitique ! » Cette dernière opinion est peut-être celle des membres de la section qui après avoir écouté avec intérêt cette philosophie se sont séparés de bonne humeur.

WILLIAM MARÇAIS,
Directeur de la Médersa d'Alger.

RECUEIL DE MÉMOIRES ORIENTAUX

Textes et traductions publiés par les Professeurs de l'École spéciale des langues orientales vivantes, à l'occasion du XIVe Congrès international des orientalistes, réuni à Alger (avril 1905). — Paris, LEROUX, 1905. In-8°, 497 pages.

Un recueil de textes intéressant les études orientales ne peut voir le jour à un moment plus opportun que celui où des savants de toutes les disciplines sont réunis en Congrès. L'École des langues orientales vivantes, qui depuis longtemps déjà a pris l'initiative de publications de ce genre, toutes très méritoires, n'a pas failli, cette fois encore, à ses traditions. Et c'est du recueil qu'elle vient de dédier au Congrès des orientalistes d'Alger, lieu bien choisi entre tous, que nous allons nous occuper ici.

Il s'ouvre par *Une ambassade marocaine à Constantinople,* par A. Barbier de Meynard. C'est l'épisode, quelque peu passé inaperçu par les chroniqueurs indigènes, relatif à l'envoi d'une mission marocaine dans l'empire ottoman en 1782-1783 de l'ère chrétienne. L'auteur en est Djevdet Pacha qui a puisé, pour faire son récit, aux sources les plus autorisées, ce qui donne une garantie d'authenticité incontestable à la peinture des mœurs marocaines qu'il présentait à ses contemporains.

— *Le culte de la déesse Al-'Ouzza en Arabie au IVe siècle de notre ère,* par Hartwig Derenbourg. — L'existence de la déesse Al-'Ouzza a été étudiée et établie par différents savants, que M. Derenbourg cite au courant de son mémoire. Grâce au déchiffrement d'une inscription rapportée par M. Camoin, M. Derenbourg établit d'une façon péremptoire que dès le IVe siècle de notre ère, le culte de la déesse Al-'Ouzza était pratiqué à côté de celui d'Allâh et d'autres divinités du panthéon préislamique.

— *Notice sur un document arabe inédit relatif à l'évacuation d'Oran par les Espagnols en 1792,* par O. Houdas. — C'est le récit d'un témoin oculaire, chargé d'écrire les évènements depuis le commencement du siège de la ville en question jusqu'au jour où elle succomba aux attaques

des musulmans, en 1792. L'auteur a raconté mois par mois ce qui se passait et l'a rédigé dans un style connu sous le nom de prose rythmée. La chronique va en réalité du 10 octobre 1790 au 31 septembre 1791.

— *Documents persans sur l'Afrique*, publiés et traduits par Cl. Huart. Ce sont des extraits de manuscrits relatifs aux connaissances que les Persans avaient de l'Afrique, par le canal des sources arabes. La légende y côtoie souvent l'histoire, et les folkloristes pourront y faire ample moisson.

— *De quelques évangéliaires arméniens accentués*, par A. Meillet. — C'est le premier résultat d'une enquête faite par l'auteur sur de vieux manuscrits en capitales de la bibliothèque d'Etchmiadzin ; ils sont du X[e] et du XI[e] siècle et présentent, en partie ou en totalité, des accents dont l'origine et la valeur ne sont pas encore nettement établies. M. Meillet en arrive à ces conclusions : les accents ne sont pas dus au traducteur original ; ces signes sont les mêmes dans les différents textes ; on aurait accentué certains mots avant d'accentuer le texte d'une façon suivie. L'auteur étudie successivement l'accent de mot et l'accent de phrase et il termine en donnant des spécimens de textes accentués.

— *Somdet P'ra Maha Chakrap'at roi de Siam, seigneur des éléphants blancs. Fragment de l'histoire du Siam au XVI[e] siècle*, par E. Lorgeou. — Par suite d'événements inattendus et tragiques, révolutions de palais et phénomènes sismiques, intrigues de cour et caprices de femme, le prince P'ra T'ierarâxa, qui n'était pas destiné au trône, arriva, par la hiérarchie des honneurs vite franchie, au pouvoir suprême, grâce à l'amour subit de la reine, qui lui fit porter par une de ses suivantes le bétel et l'arec.

— *Le collège de Bahour (établissements français dans l'Inde) au IX[e] siècle* par Julien Vinson. — Grâce à une découverte précieuse de M. Delafon, en 1878, le monde savant put prendre connaissance de deux documents anciens, d'une très grande valeur au point de vue historique. M. Vinson date de l'an 850 les plaques de Bahour, relatives au collège de cette ville ; c'était une école supérieure destinée à former les jeunes brahmanes et à les instruire dans la pure langue sanskrite et dans l'étude du vêda.

— *Un sceau de Tsiâng K'iû, ministre du royaume de Yen au III[e] siècle avant l'ère chrétienne*, par A. Vissière. — Il fait partie de la collection de documents chinois de l'École des langues orientales vivantes de Paris. L'antiquité chinoise ne connaissait pas l'unité d'écriture ; en outre, les personnages importants avaient une marque personnelle, destinée à authentiquer les pièces qu'ils avaient à contresigner. De là, l'apparente irrégularité dans les signes que l'on est accoutumé à tenir pour toujours semblables entre eux.

— *Essai de grammaire historique sur le changement de λ en ρ devant consonnes en grec ancien, médiéval et moderne*, par Jean Psichari. — L'auteur a composé son mémoire en grec moderne ; il a voulu démontrer « que le grec moderne (le grec appelé vulgaire), avec son extraordinaire flexibilité... peut donner des composés clairs et précis et s'adapter par cela même aux nécessités de tous les vocabulaires spéciaux ».

— *Notice bibliographique sur le protopope Mihail Strělbickij, graveur et imprimeur à Iassi, à Mogilev de Podalie et à Dubossar*, par Émile Picot. — Polonais d'origine, devenu Russe, de cœur et de religion, Mihail eut pour la typographie un goût si prononcé, que, tout en vaquant à ses occupations ecclésiastiques, il devint l'un des plus fameux graveurs de son temps. Il rendit également célèbre son atelier d'imprimerie et mourut vers 1805, avant d'avoir vu le développement brillant et complet de ses différentes entreprises.

— *Épisodes de la jeunesse de Taï-Kau Sama, surnommé le Napoléon de l'Extrême-Orient*, traduits du japonais par Léon de Rosny. — D'un esprit très fin et très subtil, Taï-Kau Sama savait flatter les passions populaires et en tirer profit. Il fut un très mauvais écolier et un excellent irrégulier, qui sut s'attirer les bonnes grâces d'un chef de voleurs. Il ambitionnait de conquérir pour le Japon la péninsule Coréenne et la Chine. La mort le surprit en 1598, avant d'avoir pu réaliser un si grand projet.

— *Du Halde et d'Anville (cartes de la Chine)*, par Henri Cordier. — Le célèbre empereur K'ang-Hi confia aux missionnaires jésuites le soin d'établir la carte de son vaste empire. Les différents matériaux furent réunis et fondus ensemble par Du Halde, qui s'adressa, en 1728, à J.-B. d'Anville, pour graver ou faire graver les cartes et utiliser les nombreux renseignements réunis par les PP. jésuites de Chine. Les cartes originales en question sont actuellement à la Bibliothèque nationale de Paris.

— *Quelques notes surla vie extérieure des Annamites*, par Jean Bonet. — Nos idées ainsi que nos mœurs pénètrent de plus en plus dans le peuple annamite ; son caractère national s'en trouve sensiblement modifié. La métamorphose s'opère même assez rapidement. Aussi a-t-il paru utile à la fois et intéressant à M. Bonet de fixer quelques vieilles coutumes, quelques antiques traditions des Annamites, avant quelles aient complètement disparu à notre contact. Il passe successivement en revue les habitudes physiques, la manière de se vêtir, l'usage du tabac. L'article se termine par des considérations sur la technique des beaux-arts dans l'Annam.

— *Un vocabulaire français-russe de la fin du XVIe siècle, extrait du grand insulaire d'André Thevet, manuscrit de la Bibliothèque nationale*, publié et annoté par Paul Boyer. — André Thevet fournit de précieux renseignements sur les peuples qu'il a visités durant ses nombreux voyages.

Il avait pour principe d'apprendre, dans la mesure du possible, les langues et les idiomes des contrées qu'il parcourait, et de renseigner son lecteur sur les particularités philologiques et grammaticales qui le frappait, dans les langues qu'il étudiait. Son *dictionnaire des Moscovites* est un important « témoignage des relations qui, dès la fin du XVIe siècle, s'étaient établies entre les Français et les Russes, important surtout pour l'étude du vocabulaire, des formes et de la prononciation de la langue russe au même temps ».

F. MACLER.
Attaché à la Bibliothèque Nationale.

RECUEIL DE MÉMOIRES ET DE TEXTES

PUBLIÉ

en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes, par MM. les Professeurs de l'École Supérieure des Lettres et des Médersas. Alger, FONTANA, 1905. In-8°, 612 p.

Ce n'est point sans quelque appréhension que l'on ouvre un volume intitulé : *Recueil de Mémoires publiés par divers savants ;* ce vaste titre recouvre trop souvent une réunion d'études très spéciales et de nature très diverse, qui ne s'adressent point à une seule catégorie de lecteurs ; et il y a d'ordinaire en un tel livre un manque absolu d'unité. Le volume de l'École des Lettres d'Alger ne saurait exciter de telles craintes ; il y a en lui une parfaite unité de sujet, et tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique du Nord le liront tout entier avec intérêt ; il y règne en outre une unité d'esprit qui montre une fois de plus que ce que l'on nomme l'Ecole algérienne n'est pas une simple expression géographique.

Les mémoires que renferme ce volume se rapportent surtout à des questions d'histoire, de linguistique et de sociologie de l'Afrique du Nord. M. René Basset consacre une étude très fortement documentée aux *Sources de la Salouat el Anfâs*, affirmant de nouveau l'intérêt que l'École des Lettres a toujours porté aux études marocaines ; en fait, ce mémoire de cinquante pages est une première esquisse d'une bibliographie critique de l'histoire du Maroc. — Les pages que M. Augustin Bernard consacre aux *Capitales de la Berbérie*, sont une excellente vue d'ensemble sur le groupement des populations urbaines dans l'Afrique dn Nord ; isolées elles formeraient une admirable conférence. — M. Fournier a reconstitué avec sagacité *le caractère de Micipsa* d'après les indications de Salluste. — La question de *l'Étendue de la dominatton carthaginoise en Afrique*, quoique moins importante que celle des limites et des formes de la puissance romaine, ne saurait être indifférente à la nation actuellement responsable des destinées du Maghreb. M. Gsell, avec son habituelle sûreté, a nettement précisé ce que l'on peut savoir et ce qu'il faut ignorer de l'étendue d'une puissance qui a plus fortement agi par les influences qu'exerçaient sur les populations locales son organisation sociale supérieure et

sa culture générale, que par l'étendue de son territoire. Il semble bien que tout ce que l'on pourra écrire encore sur ce sujet ne sera plus que réflexions philosophiques, c'est-à-dire bavardage ; sauf en ce qui concerne le Maroc, où l'exploration méthodique permettra d'ajouter quelques indications nouvelles. — Une étude sur *les noms d'apparence sémitique ou indigène dans le Panthéon égyptien* touche à des questions trop générales et trop imparfaitement connues pour que l'hypothèse n'y tienne pas une large place ; celles de M. Lefébure sont judicieuses et bien présentées ; mais quelle maîtrise de soi-même ne faut-il point pour savoir, en un tel sujet, tenir en bride son imagination ! — M. Yver a consacré à la Commission d'Afrique (7 juillet-12 décembre 1833) des pages qui forment un chapitre très intéressant de l'histoire des hésitations qui ont présidé aux destinées algériennes. Des questions qui ne sont point encore résolues à l'heure présente, y sont déjà posées, et l'on croit déjà les résoudre par de la bonne volonté et des formules.

Les connaissances géographiques sahariennes ont fait depuis quelques années des progrès assez rapides pour que l'un de ceux qui y ont le plus activement contribué ait pu tenter utilement d'indiquer le point où l'on est parvenu. M. Gautier, dans son mémoire *Oasis sahariennes*, montre, après M. Flamant et quelques autres, tout ce que l'étude proprement scientifique d'une région naturelle peut apporter de conséquences pratiques pour leur utilisation économique ; la vie des oasis, plus encore que celle des autres parties de l'Afrique du Nord, est intimement liée à l'appropriation des eaux, et l'on sait quel puissant intérêt il y a à déterminer avec précision les terrains dans lesquels se forment les couches aquifères. Cette partie de l'étude de M. Gautier est excellente ; on y retrouve, avec la précision habituelle de son coup d'œil de géographe, l'originalité, parfois un peu déconcertante, de son style. Dans le chapitre qui concerne la vie des populations, l'auteur a surtout réuni des indications en un sujet qui ne lui est pas encore absolument familier ; ce sont des questions à reprendre sur un programme bien défini. Ce n'est pas sans effroi que l'on entend M. Gautier dire que « les nègres esclaves » ont un idiome spécial, le kouria, qui serait un pot-pourri de toutes les » langues soudanaises » ; on ne voit pas nettement ce que pourrait être un amalgame du haoussa, du bornouan, du peulh, du mandé, du wolof et de quelques branches encore des innombrables dialectes noirs de l'Afrique Septentrionale. Le mot *zenatiya* désignant le berbère saharien est bien connu.

C'est vers l'étude des dialectes berbères que l'initiative et l'autorité de M. René Basset ont dirigé une partie des efforts des Africains ; on eût été surpris de ne rien trouver sur ce sujet dans le volume publié par l'École. — M. Boulifa publie une partie du *Kanoun d'Adni*, (Aït Iraten), en texte kabyle et traduction. — M. Destaing donne le *conte du fils et de la*

fille du roi, dans le dialecte des Beni-Snous, près de Tlemcen, sur lequel il va publier prochainement une étude complète. — *L'aqida des Abadhites* que publie M. de Motylinsky est une version arabe d'un texte berbère qui est, comme le titre l'indique, une sorte de catéchisme de la doctrine abadhite ; M. de Motylinski a complété son travail par des notes extraites des livres de la secte, dont il a fait, depuis de longues années, une étude spéciale ; il a donné le premier un essai de bibliographie de ces ouvrages, auquel les notes du présent travail font quelques additions. M. de Motylinski a annoncé au Congrès d'Alger qu'il allait publier prochainement sur l'abadhisme maghribin divers travaux qui seront de première importance pour l'étude de l'Islamisme nord-africain.

Le mémoire de cent pages que M. W. Marçais a intitulé : *Quelques observations sur le dictionnaire arabe-français* de Beaussier, est une contribution excellente à l'étude du vocabulaire maghrébin. M. W. Marçais a rendu pleine justice au consciencieux ouvrage de Beaussier ; il a indiqué les raisons qui font si vivement désirer une refonte de cet indispensable instrument de travail, celles aussi qui ont fait jusqu'ici reculer devant cette énorme tâche tous les travailleurs qui pensaient à l'entreprendre ; ce ne devra être, comme il le montre excellemment, que le résultat d'une longue collaboration de tous ceux qui ont quelque expérience de l'arabe algérien, sous la direction d'un esprit critique et méthodique, qui pourrait fort bien être M. W. Marçais lui-même, s'il avait le patient courage de se donner à une œuvre aussi aride. Quoi qu'il en soit, le présent travail sera un élément essentiel de la nouvelle édition du dictionnaire arabe-français.

M. Doutté. sous le titre de : *La khotba burlesque de la fête des Tolba au Maroc*, donne des documents très intéressants sur les curieuses mœurs des étudiants de Fas et sur les fêtes que le grand public a appris récemment à connaître en lisant le *Maroc d'aujourd'hui* de M. E. Aubin. — M. Bel étudie *quelques rites pour obtenir la pluie en temps de sécheresse chez les musulmans maghribins*, une question toute neuve, parmi ce cahos de mœurs locales, où l'on peut espérer d'apprendre encore beaucoup sur l'origine des populations. Il a séparé très judicieusement les rites proprement musulmans des coutumes locales, et il s'est surtout efforcé de décrire la *Tlob en nô* chez les indigènes qui paraissent avoir subi le moins fortement l'empreinte musulmane. Il restera, en toutes ces questions, à faire le départ de ce qui est vraiment africain et du vieux fonds arabe antéislamique ; on sait tout ce que l'Islam dit orthodoxe conserve de بدع, de pratiques contraires ou simplement étrangères à la vraie foi musulmane. L'auteur n'a point signalé la coutume qu'il connaît certainement et qui consiste à exposer sur le sommet des minarets une tablette لوحة sur laquelle est inscrite la prière signalée à la page 59 de son

mémoire; cette tablette apparaissait sur le minaret de la grande mosquée de Mazouna, au mois de mai dernier. De même les invocations aux saints pour obtenir la pluie sont générales. Le travail de M. Bel est excellent (1).

On lira avec profit le travail de M. Mohammed ben Cheneb sur *la transmission du recueil des traditions de Bokhary aux habitants d'Alger.* M. Léon Gauthier a donné une fort bonne traduction du difficile traité d'Ibn Rochd : *Accord de la Religion et de la Philosophie*, avec les variantes de trois éditions imprimées et du manuscrit de l'Escurial.

Le mémoire de M. Gabriel Ferrand, *sur un texte arabico-malgache en dialecte Sud-Oriental*, continue les travaux si intéressants entrepris par l'auteur sur l'histoire et la linguistique de Madagascar en général, et plus particulièrement sur les rapports du malgache avec l'arabe et de Madagascar avec l'Islam.

Ce gros volume de plus de 600 pages fait, on le voit, le plus grand honneur à l'École des Lettres d'Alger, à laquelle le XIVe Congrès des Orientalistes a servi pour ainsi dire de consécration.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES.
Secrétaire de l'École des Langues Orientales.

---

(1) M. Mauss n'a pas de chance avec l'imprimeur du *Recueil de Mémoires*; il est *Mans* à la page 50 du volume, et à l'errata page 609, on lit : « au lieu de *Maus*, lire *Mans* ! ! »

LE CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Nous résumerons tout d'abord les communications qui se rapportent à la paléethnologie.

Dans une première communication qui doit être prochainement insérée *in extenso* dans le *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, M. Flamand a exposé le résultat de ses recherches sur des inscriptions rupestres récemment découvertes dans les postes du Sud (inscriptions avec dessins libyco-berbères). Nous ne pourrions donner ici qu'un faible aperçu de cet important travail, dont nous préférons remettre à plus tard une analyse détaillée, dès sa publication.

La deuxième note de M. Flamand, en collaboration avec M. le colonel Laquière, est le résumé de leurs recherches sur le préhistorique saharien : Les congréssistes ont tenu à visiter la très riche collection d'objets paléolithiques et néolithiques réunies par ces deux savants au Musée des Antiquités algériennes, et à écouter la claire exposition donnée par M. Flamand, qui, avec le colonel Laquière, est parvenu à coordonner et à compléter, les études sur le préhistorique saharien, jusqu'ici dispersées. Jusqu'à ce jour, on posait en axiome que, « plus on s'avance dans le Sud, plus les formes sont frustes, bien qu'appartenant à des époques récentes » : les deux auteurs résument au contraire leurs travaux dans la formule suivante : « plus on s'avance dans le Sud, plus les formes sont précises, les tailles les plus frustes demeurant la caractéristique du haut pays. ».

Malheureusement la détermination de l'âge, spécialement du chelléen et du préchelléen, est rendue difficile par la disposition des gisements : les objets se présentent à l'air, sur le sable même ; en règle générale, le néolithique se trouve mêlé au paléolithique dans toutes les stations : la forme prédominante dans le Sahara, est la pointe, sous toutes ses variétés ; certaines taillent rappellent d'une façon frappante le néolithique du Grand-Pressigny.

La communication de MM. Flamand et Laquière a donné lieu à une intéressante discussion, notamment sur les limites Nord et Sud du champ de recherches et sur la matière des objets trouvés. Nous mentionnerons tout spécialement parmi ces derniers les beaux spécimens d'hameçons doubles que M. Flamand a présentés aux membres du congrès.

Le jeune maître ne s'est pas borné à ces deux exposés : il a résumé devant la section de zoologie, — qu'a présidée M. Maupas, à la modestie duquel on a dû faire violence pour lui faire accepter ce poste dû à ses travaux, — ses recherches sur les conditions physiques et naturelles de l'industrie pastorale dans le Haut-Pays et la Berbérie et dans le Sahara (Ovidés et Caméliens) : on se rappelle qu'en raison de sa compétence spéciale, M. Flamand a été l'un des principaux collaborateurs des travaux effectués sur la question sous les auspices du Gouvernement général, et qui sont résumés dans l'ouvrage intitulé : *Le Pays du Mouton.* Il a en outre, sur les instances des membres de la section géographique, donné quelques éclaircissements sur les monuments mégalithiques à tête de chouette récemment étudiés par lui et provenant de l'extrême sud algérien.

Le long travail présenté par M. Debruge, de la Société archéologique de Constantine et de l'A. S. F., correspondant du ministère, sur l'époque transitoire de la pierre aux métaux dans l'Afrique septentrionale, mérite également une mention toute spéciale. L'auteur expose le résultat des fouilles qu'il a pratiquées à l'emplacement d'une station de pêche, située à quelques kilomètres de Bougie, sur la route du Grand Phare, auprès du Pic des Singes, adossée à la haute montagne du Gouraya qui la protégeait naturellement contre les vents du Nord.

Le sol consistait en alluvions anciennes et en stratifications irrégulières, principalement composées de schiste jaunâtre désagrégé. M. D. y a trouvé un nombre considérable d'objets, actuellement déposés au Musée archéologique de Constantine : l'industrie du silex se trouve à son déclin, il s'y joint des objets en os poli, ivoire travaillé, en cuivre pur, des poteries ; mais la découverte la plus intéressante consiste peut-être en une quantité considérable de perles, rondes ou allongées, sur nombre desquelles on rencontre des traces d'émaillage, ou qui même sont demeurées entièrement émaillées. Les fouilles ont égalemeut amené la découverte de dents de sangliers, façonnées pour être utilisées comme hameçons et comme pendeloques.

M. Debruge a également dégagé, à proximité de la station dont il s'agit, un tumulus d'époque vraisemblablement plus récente, mais dont le mobilier présente beaucoup d'affinité avec celui de la station. Une quinzaine de foyers à incinération, disséminés irrégulièrement dans une couche charbonneuse et dans une épaisse bande de terre calcinée et fortement colorée en rouge, ont fourni des urnes funéraires, malheureusement toutes brisées, en raison de leurs grandes dimensions et du tassement des terres. Dans chacune de ces urnes se trouvait un certain nombre d'objets.

M. le Dr Capitan, qui présidait la séance où a été résumée brièvement la communication de M. Debruge, appuyée de la présentation de

types des objets trouvés, en a fait ressortir les points intéressants : l'association de petits silex avec le cuivre et surtout la présence des perles émaillées dont l'analogie avec les perles égyptiennes est frappante. M. Pallary a émis l'avis que ces perles étaient produites sur place par fusion.

M. Robert, de la Société archéologique de Constantine, correspondant du ministère, a présenté une étude paléethnologique sur la commune mixte des Maadid dont il est administrateur ; aprés un aperçu succinct de la topographie de la région et des considérations générales sur la préhistoire, il a signalé trente stations, où il a recueilli, à côté de silex taillés, des armes et outils de calcaire, dont quelques-unes présentent des dessins, que M. Robert attribue à la main de l'homme et où il retrouve des figures de chasseurs et d'animaux. La station d'Oulaoul dans le douar Sidi Embarek lui a fourni huit de ces pierres gravées ; trois autres ont été trouvées dans celle de Bir-Si-Mebarek.

Ces trouvailles ont donné lieu à une intéressante discussion, au Musée des Antiquités, où elles étaient déposées. Si nous en croyons les vues échangées entre l'auteur de la communication, le Dr Capitan et M. Flamand, il y a lieu de se montrer très réservé sur l'origine humaine des impressions signalées par M. Robert ; la question, avant d'être définitivement tranchée, semble du reste mériter un examen sérieux, Nous croyons donc devoir nous abstenir de décrire les dessins retrouvés par M. Robert sur les pierres dont il s'agit et qu'il a soumis à M. le Dr Capitan ; une plus ample description s'impose après l'avis de ce maître, s'il confirme les vues de M. Robert, dont les découvertes, dans ce cas, prendraient une importance primordiale.

Les communications de MM. le Dr Chassaigne et Levistre résument les résultats des fouilles entreprises aux dolmens du Nador et de l'Oued Frara ; la nécropole du Nador, qui s'étend sur une vaste superficie, occupe le flanc de la montagne exposé à l'Est, depuis les environs immédiats de la gare, jusqu'à l'extrémité de la gorge à son débouché dans la plaine de Duvivier ; elle renferme de nombreuses sépultures. la plupart intactes. A l'origine, les dolmens ont tous été enfouis : on creusait d'abord une fosse rectangulaire dont on soutenait les parois par quatre dalles dégrossies : on déposait le cadavre accroupi dans cette fosse qu'on fermait par une table horizontale. Parfois le tout était recouvert d'un tumulus de terre ou d'un galgal de pierres sèches. La cavité ne présente guère en moyenne qu'une surface de moins de un mètre.

Nous n'insisterons pas sur les conclusions du travail présenté par MM. le Dr Chassaigne et Levistre qui ont soulevé les observations de MM. le Dr Capitan, Pallary et le Commandant Martin. Nous estimons, en effet, avec M. Gsell, qu'il est dangereux, dans cette question, de mélanger prématurément le problème ethnographique avec le problème archéologi-

que. Au reste, les thèses de MM. Chassaigne et Levistre nous ont paru présenter de nombreux points de contact avec celles résumées dans la brochure déjà ancienne de Kaltbrunner sur l'origine des Kabyles.

Bien que l'espace restreint qui nous est réservé pour analyser les communications présentées au Congrès nous fasse un impérieux devoir de nous borner aux mémoires rentrant dans le cadre des études de la Société Historique et se rapportant à l'Afrique du Nord, nous ne voudrions quitter la paléethnologie sans signaler, outre la note statistique du Dr Deyrolle sur les stations néolithiques et les monuments mégalithiques du cap Bon, et le très intéressant résumé qu'a présenté M. Ulysse Dumas de ses fouilles dans les tumuli de la région de Belvezet, l'importante découverte qu'a faite M. Lemoine à Châlons-sur-Marne, d'une sépulture à char analogue à celles précédemment reconnues dans le département de le Marne et se rapprochant sensiblement de celle de la gorge Mellet. La date de cette sépulture semble être donnée par l'épée du mort qui appartient au type de la Tène I.

L'époque libyque et libyco-berbère n'a donné lieu qu'aux deux notes de M. Levistre sur les sépultures et les stèles libyques des environs de Duvivier, et de M. Louis Poinssot sur les stèles de la Ghorfa. Cette dernière mérite plus qu'une simple mention : l'auteur rappelle que dans un mémoire qui n'a paru qu'après sa mort, M. de la Blanchère, a étudié longuement des stèles conservées jadis pour la plupart à la Manouba, dans les collections du prince Mohamed, fils du khaznadar. Sans discuter les commentaires peu probants inspirés par les figurations de ces stèles, il essaie de rectifier ce qui a été dit de leur origine. Il estime qu'on doit renoncer à l'origine Thuggensienne comme à l'origine carthaginoise : la présence d'une stèle de cette série à Dougga n'est pas une objection. Les indigènes déclarent en effet qu'elle y a été apportée par les soldats du khaznadar. Il y a lieu au contraire de tenir compte de l'indication donnée à M. de la Blanchère par les soldats du khaznadar, indication qui concorde avec les mentions de l'inventaire du Musée du Louvre (année 1876), et il faut attribuer à la Ghorfa (Bahiret el Ghorfa), plaine située entee Maktar et Dougga, ces curieux monuments. M. Poinssot cherche à établir la liste de ces stèles, dont plusieurs ont été jusqu'ici mal décrites. Il n'y a pas lieu d'y rattacher, comme on l'a fait, des stèles du Musée britannique qui présentent avec celles-ci quelques analogies.

La notice de M. Poinssot a donné lieu à un échange de vues entre M. Toutain, qui a fait ressortir l'importance capitale des stèles de la Ghorfa au point de vue de l'histoire africaine, M. Gauckler qui a ajouté sur leur origine quelques renseignements qui confirment l'origine indiquée par M. Poinssot et leur a assigné comme date probable le IIe siècle de notre ère, et M. Héron de Villefosse qui présidait la séance. Ce dernier a rappelé que la provenance de la Ghorfa lui avait été indiquée dès l'année

1875 par Malaspina, l'ancien guide de Victor Guérin en Tunisie, qui connaissait mieux que personne toutes les découvertes archéologiques faites à cette époque pour le compte du Khaznadar.

Le R. P. Delattre a adressé une note très intéressante où il relate les différentes péripéties des fouilles faites par lui dans un caveau punique à Carthage, la visite de toutes les chambres successives dudit caveau, la découverte d'un grand sarcophage de marbre blanc contenant deux morts, l'un dont le squelette intact était couché au fond du sarcophage, l'autre dont les os étaient superposés au premier et le crâne posé sur une pierre : il semble qu'il y ait eu deux ensevelissements successifs.

Le mémoire du Dr Carton sur la nécropole d'Henchir-Zoura, au bord de la sebkha de Sidi-el-Hani, contient d'utiles renseignements sur cet humble cimetière où, aux tombes de tradition libyque et punique, sont superposées des tombes romaines, puis des tombes chrétiennes; il signale l'usage d'encastrer sur la paroi antérieure du tombeau un demi-cylindre de pierre dans lequel il veut voir la persistance d'une coutume africaine : à la pierre levée, a succédé la stèle qui, dans les sépultures de l'époque romaine, est réduite jusqu'au caillou, dans lequel on a vu à tort une indication du sexe et un emblème phallitique.

M. Gauckler estime que ce demi-cylindre représente seulement un autel encastré.

Nous arrivons à l'époque romaine qui a évidemment fourni les plus nombreuses communications.

Au premier rang nous citerons le compte rendu par M. Gauckler, directeur des antiquités de Tunisie, des fouilles qu'il dirige depuis un an dans le théâtre romain de Carthage. Les ruines de cet édifice, qui disparaissaient presque entièrement sous un énorme amas de décombres, avaient été faussement identifiées avec celles de l'odéon de *Vigellius Saturninus*, jusqu'au moment où M. Gauckler retrouva en 1900 ce dernier monument au sommet de la colline dont le théâtre occupait le flanc oriental faisant face à la mer. Les fouilles actuelles complètent par conséquent celles qui ont été commencées par le service des antiquités il y a cinq ans. Elles ont eu pour premier résultat de démontrer l'étroite parenté qui existait dans les cités antiques entre les deux théâtres, l'un couvert, l'autre découvert ; l'un réservé aux représentations dramatiques, l'autre aux concerts et à la musique.

Le théâtre de Carthage était célèbre dans l'antiquité par son luxe et ses dimensions : il était le rendez-vous ordinaire du monde élégant ; Apulée, Manilius, Tertullien, St-Cyprien, Arnobe, St-Augustin nous parlent de la passion des Africains pour les spectacles de tout genre qu'ils ont partagée sans exception. On sait également que c'est au théâtre de Carthage qu'avaient souvent lieu les conférences d'Apulée, dont le talent un peu théâtral s'accommodait facilement de l'ampleur du cadre. Les décou-

vertes de M. Gauckler prouvent que la réputation de cet édifice n'était pas usurpée : il mesurait plus de 104 mètres de diamètre et se classe, par suite, pour la grandeur, au second plan des théâtres antiques, après le théâtre de Marcellus et avant celui d'Orange. La différence de niveau entre la galerie supérieure du pourtour et le fond de l'orchestre dépassait 25 mètres. Il y avait quatre étages de gradins, ou mæniana, faits de blocs massifs de marbre blanc. Le mur du fond de la scène était décoré de trois étages superposés de colonnades composites ou corinthiennes des marbres les plus précieux et les plus rares : au-dessus des trois portes du fond, des niches abritaient trois statues colossales dont deux ont été retrouvées : un Apollon antique et un Hercule ; d'autres statues décoraient le fond de la scène et le proscenium. Seize d'entre elles ont déjà été retrouvées, notamment deux Mercure, un Apollon, un Bacchus, un Hermès tenant Dionysos enfant, une Vénus accompagnée de l'Amour, un portrait de Lucius Verris en costume héroïque. M. Gauckler a découvert, en outre, une tête de personnage barbu, qui semble un poète grec, et une tête d'acteur masqué, qui jouait le rôle d'acrotère, au-dessus de la galerie de pourtour. Parmi les nombreux textes épigraphiques recueillis au cours des travaux, le plus important est une dédicace à Virius Andustius Æmilianus qui fut proconsul d'Afrique en 382 et prit l'initiative de restaurer les statues du théâtre.

La seconde communication de M. Gauckler ne présentait pas un intérêt moindre pour l'antiquité africaine : on sait que récemment le service des antiquités qu'il dirige a entrepris de dégager et de restaurer le temple de Cœlestis, à Dougga, qui est le seul temple antique où la *cella* centrale soit entourée d'un portique demi-circulaire, dont la forme était sans doute destinée à rappeler celle du croissant de la lune que représente la déesse punico-romaine Cœlestis. Les recherches exécutées en 1904 par M. Sadoux, inspecteur des antiquités, ont établi que le temple central était d'ordre corinthien hexastyle et périptère, que le portique corinthien du pourtour était voûté en voûtes d'arêtes, enfin que le temple de Cœlestis était précédé d'un nymphée à ciel ouvert que le service des antiquités doit dégager cette année. Ainsi que l'indique son auteur, la note qu'il a présentée nécessite quelques retouches aux conclusions de ses études antérieures, faites en collaboration avec M. Cagnat.

M. Toutain a tenu à prouver que l'histoire des religions antiques qu'il est chargé de professer à l'École des Hautes études, ne l'absorbait pas tout entier, et qu'il n'abandonnait pas l'Afrique du Nord. Dans un mémoire sur le *Limes tripolitanus*, il expose, en s'appuyant sur les découvertes faites dans le Sud tunisien par plusieurs officiers et en Tripolitaine par M. de Mathuisieulx, quel était le tracé du *limes tripolitanus* entre Telmine (*turris tamalleni*) et Lebda (*leptès magna*). Le limes franchissait, au sud du pays des Ahouaya, la crête montagneuse qui sépare le Sahara de la

région du littoral, en suivant le pied oriental depuis le Dj. Tlalet jusqu'aux environs de Dehibat, puis remontait sur le plateau saharien dont il longeait l'extrémité septentrionale jusqu'à Lebda. Du Limes partaient des routes stratégiques qui reliaient cette voie principale aux forts construits en plein désert à Ghadamès, Gharia-el-Gharbia, Boudjem. M. de Mathuisieulx a retrouvé l'une des bornes miliaires de la route qui conduisait à Gharia-el-Gharbia, Cette borne porte le nom de Caracalla et date de l'année 216 après J.-C.

Nous rapprocherons de ce mémoire celui présenté par M. le capitaine Le Bœuf sur la dernière partie du tracé de la voie romaine *ex castro hibernis Tacapes*, construite au début du premier siècle de notre ère par le proconsul Lucius Monius Asprenas. Des minutieuses études exécutées par l'auteur sur le terrain, il ressort : 1° que le tracé de la voie romaine de Debdabès *(Aquæ Tacapitanæ)* à Sidi-Boulbalis *(Tacapes)* suivait une ligne droite de l'Ouest à l'Est, mesurant exactement 18 milles romains de 1,625 mètres ; 2° qu'il était jalonné de fortins et de métairies romaines ; 3° que la différence constatée entre la distance donnée pour cette partie de la voie par la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin (18 milles) provient de ce fait que la Table a compté les distances à partir de l'entrée de l'oasis de Tacapes, tandis que le second les a données du centre même de la ville et de l'antique citadelle dont les ruines sont encore visibles au milieu de l'oasis de Sidi-Boulbalès.

Le capitaine Benet, du 3e bataillon d'infanterie légère à Tabarka, présentait, par l'entremise de M. Poinssot, un intéressant travail sur un monastère de femmes à Tabarka. Au cours de fouilles pratiquées par lui en 1904 dans une nécropole située entre l'église actuelle et le fort espagnol connu sous le nom de Bordj Messaoudi, il rencontra d'abord une basilique importante dont l'abside est restée entière ; la reconstitution en est d'autant plus facile que les fouilles ont permis de découvrir une mosaïque, qui a été transportée au musée du Bardo, et représente la basilique elle-même dessinée, suivant un procédé familier aux architectes byzantins, en coupe et en élévation.

Autour du chœur, et au-dessous du sol de la basilique, il a été rencontré deux étages de tombes, dont beaucoup contenaient des cercueils en plomb, et un certain nombre de stèles païennes.

Autour de la basilique et noyées dans la nécropole se trouvaient d'importantes constructions qui semblent constituer les restes d'un monastère de femmes, voisin de celui des hommes, dont parle Victor de Vite.

La nécropole ne contenait pas exclusivement des tombes de religieuses, mais un certain nombre de tombes qui paraissent appartenir à des laïques.

La nécropole et la basilique byzantine paraissent avoir été détruites par la main des hommes, on y rencontre de nombreuses traces d'outils ;

il est probable qu'on se trouve en présence d'une profanation effectuée soit à l'époque vandale, soit pendant les persécutions suivantes. Une nécropole byzantine en prit place ; les matériaux en proviennent de la basilique et de la construction adjacente ; elle date évidemment d'une époque troublée où des familles entières disparurent et furent enterrées dans le même tombeau.

Les fouilles ont amené au jour de nombreuses mosaïques religieuses, en général de style très soigné, dont certaines ainsi que l'ont fait remarquer MM. Gauckler et Cagnat, présentent une grande importance : sur l'une, on relève l'expression de « *Famula Dei* », qui n'avait pas encore été rencontrée ; une autre (VI[e] siècle) représente un scribe écrivant, qu'on peut rapprocher de celle si connue sur laquelle est figuré Virgile.

M. le lieutenant Bernard, dont M. Gauckler a lu la communication, a étudié le cheval dans l'Afrique Romaine d'après les mosaïques, où il est fréquemment reproduit, avec ses formes, sa couleur, son harnachement, ses allures ; mais la valeur des documents, d'abord réalistes à l'époque antoninienne, diminue au fur et à mesure qu'on s'avance dans les époques chrétiennes ou byzantines, où la représentation devient purement conventionnelle.

M. Lafon, correspondant du Ministère, a découvert à Bulla Regia une maison romaine dans un état remarquable de conservation, et en a fait passer sous les yeux des membres du Congrès d'intéressantes photographies.

M. E. Renault, architecte des travaux publics à Tunis, a présenté un intéressant mémoire sur le grand mausolée de Jemayeur, dont il a trouvé le receptaculum destiné à contenir deux sarcophages de marbre blanc. Il a également reconnu que le péribole signalé par le D[r] Carton était un simple mur sans relation avec le reste de l'édifice.

M. l'abbé Laynaud, curé de Sousse, a exécuté des fouilles dans les catacombes chrétiennes d'Hadrumète, découvertes en 1889 par le capitaine Vincent. 39 galeries ont été trouvées formant un parcours de plus d'un kilomètre, et rappelant, par leur disposition, celles de Rome. Elles sont constituées par des loculi étagés dans les parois verticales, le plus souvent sur trois rangées, et fermées le plus habituellement par trois grandes tuiles. Ce sont les mêmes niches où on plaçait les lampes de terre, et aussi, comme dans les plus anciennes catacombes romaines, les inscriptions tracées en noir sur la tuile ou simplement à la pointe sur la chaux, rarement gravées sur le marbre. L'auteur donne le texte de quelques-unes de ces inscriptions, dont l'une particulièrement importante permet de faire remonter l'établissement de ces catacombes jusqu'au troisième siècle ; il a été également trouvé un marbre avec une représentation du Bon Pasteur.

Les fouilles exécutées dans la basilique d'Upenna (Henchir Chegar-

nia, près d'Enfidaville) par M. Robin, conducteur des Ponts et chaussées, ont fait l'objet d'une note présentée par M. Poinssot. La construction primitive de cet édifice semble remonter au VI[e] siècle et avoir subi ensuite un agrandissement considérable. A côté du sanctuaire proprement dit existait un baptistère à immersion carré, qui fut plus tard remplacé par une cuve étoilée. La basilique était entièrement pavée de mosaïques, parmi lesquelles de nombreuses épitaphes de fidèles, de catéchumènes, d'évêques, de religieuses qui s'étaient fait inhumer *ad sanctos*, auprès des reliques de seize martyrs qui subirent le dernier supplice tous ensemble et semblent avoir été victimes, non pas des empereurs païens, mais des vandales ariens. On a trouvé intacte la mosaïque qui recouvrait les restes des martyrs, elle était située en face de l'abside et à l'autre extrémité de la nef près de la grande porte d'entrée.

La note critique présentée par M. Paul Monceaux au sujet des documents relatifs au martyr de Félix, évêque de Thibiuca, est une contribution à l'histoire de l'Afrique chrétienne, à laquelle ce savant à fait faire tant de progrès; elle précise les limites de l'histoire et de la légende dans la *Passio Felicis* appelé aussi *Acta Felicis* qu'ont publiée Ruinart, dans ses *Acta Martyrum* et les *Bollandistes* au 10[e] volume d'octobre; on la trouve également insérée dans le t. VIII de la Patrologie de Migne. M. Monceaux discute les deux versions dites de Ruinart et de Baluze, qui placent le lieu du martyre l'une à Venoux, l'autre à Nole. et démontre les interpolations suspectes du V[e] au VI[e] siècle pour la légende de Venoux, de la période Byzantine pour celle de Nole, à côté des détails authentiques du texte de Ruinart, tels que les interrogatoires de Félix à Thibinca.

MM. Besnier et l'abbé Arnauld d'Agnel ont étudié avec soin le premier, les relations commerciales de la Maurétanie Tingitane, le second les relations commerciales entre Massilia et Carthage, d'après les récentes découvertes faites à Marseille.

M. Besnier, après avoir passé en revue d'après les auteurs anciens Pomponius Mela, Herodote, Pline, le périple d'Hannon, Elien, les produits naturels de la Maurétanie tingitane, minéraux, végétaux, animaux de toute espèce, notamment des éléphants, des singes, des chevaux, des ânes renommés, s'est attaché à démontrer l'ancienneté du courant commercial qui a existé jusqu'au moyen âge entre le Maroc et la péninsule ibérique et remonte aux temps les plus reculés, les carthaginois après les phéniciens ayant fondé des comptoirs sur les deux côtes; il a également recherché l'importance des relations avec l'Italie qui exportait quelques verroteries et des poteries : la Tingitane, en ce qui concerne l'annone, était reliée à la Bétique et l'adjutor de Séville dirigeait sur Rome l'huile et le blé du Maroc.

Le mémoire de M. Arnauld d'Agnel s'appuie sur un certain nombre

d'objets d'importation africaine recueillis dans le sous-sol de Marseille et se rapportant à la Carthage de la domination romaine et à l'époque chrétienne : jusqu'à ce jour on n'a pas apporté la moindre preuve qu'un courant d'affaires ait existé entre la Carthage phénicienne, et la jeune colonie de Phocée, et les données de l'archéologie confirment ici celles de l'histoire qui montrent au contraire les deux cités se livrant à cette époque un duel à mort en vue de la conquête de la Méditerrannée. Parm les innombrables tessons de poteries sigillées provenant des fouilles de Marseille, beaucoup proviennent d'ateliers africains ; c'est ainsi que l'on trouve souvent reproduite la marque S. M. F propre à Carthage. Ce fait, corroboré par d'autres, montrerait, d'après M. Arnauld d'Agnel, la fréquence des relations commerciales à l'époque impériale entre les deux grands ports méditerranéens. A partir du III[e] siècle, ces relations d'affaires deviennent rares et l'influence de Carthage et de l'Afrique du Nord sur Marseille devient purement religieuse. A l'appui de sa thèse, l'auteur cite une série de découvertes : huit lampes recueillies lors du percement de la rue de la République dans des tombeaux dont le mobilier funéraire se composait uniquement de vases d'importation africaine ; des fragments de plats et de carreaux d'une céramique rouge à décors chrétien, absolument identiques à ceux trouvés en Tunisie par MM. Gauckler et Delattre. enfin des olpés et des balsamaires de formes typiques, tels que ceux recueillis récemment par M. Gauckler à Sidi-Daour en Tunisie.

Le mémoire de M. Arnauld d'Agnel est d'autant plus intéressant que l'histoire est absolument muette sur les rapports de Carthage et de Massilia ; toutefois la certitude complète ne pourra être faite sur ce sujet que lorsqu'il aura été établi que les objets trouvés à Marseille sont bien de fabrication africaine et qu'ils ne proviennent pas d'autres régions ayant à la fois des communications avec Marseille et l'Afrique du Nord.

Nous ne quitterons pas l'archéologie romaine, sans noter la minutieuse description, adressée au Congrès par le D[r] Rouquette, d'une lanterne de bronze trouvée par lui dans une nécropole antique voisine de Thagaste, et composée d'un corps, d'un couvercle en forme de calotte et d un appareil de suspension, et la belle série de photographies des monuments de Rusicada présentée par M. Bertrand, conservateur du Musée de Philippeville.

L'intérêt présenté par les communications relatives aux époques arabe et turque, et leur nombre sont moins grands. Nos spécialistes se sont réservés pour le Congrès des Orientalistes, ce qui est en somme assez compréhensible, aussi ne pourrons nous citer que quelques mémoires particuliers émanant d'érudits de la métropole.

Le mémoire du D[r] Hamy sur le royaume de Tunis en 1270 avait déjà fait l'objet, quelques jours auparavant, d'une communication de l'auteur à

l'Académie des inscriptions et belles-lettres : c'est une étude sur la nomenclature géographique contenue dans le traité de paix signé le 14 février 1271, entre le roi Jaime I[er] d'Aragon et l'émir de Tunis, Abou Abdallah Mohammed el Mostancer. Elle démontre, par un rapprochement entre le nom des lieux énumérés dans ce traité avec ceux dont se servent Edrisi et Ibn Khaldoun, l'étendue de ce royaume qui était jusqu'ici mal précisée. Il comprenait à la fois la Tripolitaine, la Tunisie proprement dite ou Ifrikya, le Mahgreb central jusqu'au petit royaume des Ouled-Mendol, dont Ténès faisait alors partie. Les frontières maritimes s'étendaient de la région de Miliana à l'Ouest, jusqu'à la Sivecha à l'est, c'est-à-dire sur plus de 15 degrés.

M. Fournier, correspondant du ministère à Marseille, sous le titre *Défense des côtes de Provence contre les pirates barbaresques au XVII[e] siècle*, étudie le procès-verbal d'une tournée exécutée en 1624, sur l'ordre du duc de Guise, gouverneur de Provence, par Renaud d'Alleins, premier consul d'Aix, dans les différentes localités du littoral exposée aux incursions des pirates, et les renseignements que fournit cette pièce sur les moyens de défense pris dans chaque place. Le même auteur a également adressé au congrès une note connexe à la précédente sur l'érection en marquisat des îles d'Hyères ou îles d'Or qui étaient un des refuges des pirates, cette érection mettant à la charge du nouveau titulaire la défense des îles.

Nous signalerons en passant les mémoires de M. Chauvigné sur les traces laissées en Touraine par l'invasion des musulmans au VIII[e] siècle, et de M. Boyé, correspondant du ministère à Nancy, sur un pèlerinage en Palestine au XVI[e] siècle et les animaux d'Afrique à la cour des ducs de Lorraine.

La relation de dom Loupvent, moine de St-Michel, sur les péripéties de son voyage en Palestine, présente un grand intérêt par la précision et la naïveté des détails, qui en font un véritable guide du pèlerin de l'époque. M. Boyé qui est un des meilleurs érudits de la province lorraine, en prépare la publication, sur laquelle nous nous proposons d'attirer postérieurement l'attention des membres de la Société.

Le mémoire de M. Coquelle, correspondant du ministère à Noyon, sur la mission de J.-B. de Cocquiel à Tunis et à Alger en 1640, nous fournit des documents nouveaux, à notre connaissance, sur les relations de la France avec les États barbaresques. J.-B. de Cocquiel, était un des directeurs de la compagnie marseillaise pour le commerce de Barbarie.

Après avoir été capturé en 1638 par les algériens, lors de la destruction du Bastion de France, il reçut la mission de rétablir la paix entre les deux États barbaresques et la France. Sa mission à Tunis échoua complètement ; à Alger au contraire, il parvint à signer deux arrangements le 7 juillet 1640 ; le premier était relatif à l'échange des captifs et

aux relations ultérieures entre la France et la Régence d'Alger ; il ne stipulait pas, ainsi que le voulait Richelieu, la libération en masse de tous les captifs à Alger, mais seulement de ceux pris sans combattre au Bastion de France, c'est-à-dire d'une minorité. Le second réglait les conditions dans lesquelles la compagnie marseillaise ferait le commerce au Bastion de France, et fixait la redevance annuelle à payer pour cette concession à 34,000 doubles, soit 23,500. Cocquiel avait fait passer les intérêts de sa compagnie avant ceux de la France ; les conventions donnaient pleine satisfaction à la première, mais étaient pour la nation, moins avantageuse que ceux de 1628 ; aussi Richelieu refusa-t-il d'abord de les ratifier, toutefois pour ne pas empêcher la reconstruction du Bastion et la libération des 307 français qui y avaient été faits captifs, il ne désavoua pas Cocquiel, et le traité relatif au commerce reçut son exécution grâce au consentement tacite de la France.

Le mémoire de M. Cocquiel nous amène à ceux relatifs à la 22[e] question du programme du congrès et à l'étude des conditions du rachat des captifs chrétiens dans les États barbaresques par les religieux Mathurins ou trinitaires et par les agents du Roi de France. On sait que cette question a fait l'objet de diverses publications au cours de ces dernières années et notamment d'un important ouvrage de M. Deslandres, sur l'ordre des trinitaires, paru en 1903.

Comme on l'a vu par la communication de M. Coquelle, la question du rachat des captifs était une de celles prépondérantes aux yeux de la diplomatie française du XVII[e] siècle, dans ses relations avec les États barbaresques ; elle occupe une place importante, tant dans les traités de paix que dans la correspondance des consuls. Pour Marseille spécialement, elle présentait un intérêt de premier ordre : à Alger seulement, le nombre des captifs n'a jamais été moindre de 12 à 1,500, dont beaucoup faisaient partie de l'élite de la marine marchande.

M. Bonet-Maury, professeur à la faculté de théologie protestante, présentait au Congrès un mémoire étendu sur ce sujet, spécialement à Alger de 1684 à 1694, d'après les documents existant au Ministère des Affaires étrangères et les mémoires des Lazaristes. Tout d'abord, il examine comment on triait les esclaves en diverses catégories, leurs travaux, les peines auxquelles ils étaient soumis ; d'après les recherches de M. Bonet-Maury, le nombre des esclaves chrétiens à Alger, à la date précitée, aurait varié de 800 à 1.500. Puis il passe à l'étude des agents de rédemption, dont les quatre principaux furent les ordres des Trinitaires ou Mathurins, des Pères de la Merci, des Lazaristes, enfin les consuls ou agents diplomatiques du roi de France. Il montre ensuite comment le prix de rachat, en moyenne de 732 livres à l'époque dont il s'agit, se déterminait non seulement par l'offre et la demande, mais par la qualité des esclaves et les conditions de la capture, et variait avec ces éléments.

Enfin la quatrième partie du mémoire contient quelques épisodes de ces rédemptions, entre autres un grave conflit qui éclata entre les Lazaristes, qui occupaient le vicariat apostolique, et les Trinitaires espagnols' administrateurs de l'hôpital. Un fait à retenir est que, sur l'ordre de Louis XIV, les consuls n'opéraient le rachat des protestants que sous condition d'abjuration.

Après des tentatives infructueuses de répression violente, le Gouvernement français, à partir de Pontchartrain, se résigna à un état de paix, constamment violée par les deys d'Alger. Les bagnes d'Alger contenaient 122 esclaves en 1830.

M. l'abbé Arnaud d'Agnel a également fourni sa contribution sur la question du rachat des captifs. Il a donné communication d'un document des archives municipales de Cassis (Bouches-du-Rhône) qui relate le rachat ou l'échange de captifs provençaux détenus à Alger, rachat ou échange faits par le sieur Trubert, au nom du roi de France, en exécution d'un traité de paix dont la date n'est pas mentionnée. Mais il s'agit évidemment, ainsi que l'établit l'auteur, de l'accord du 17 mai 1666.

M. Arnaud d'Agnel tire de ce document des considérations d'un intérêt général, dont une attirera plus spécialement notre attention : il s'agit de la valeur qu'attachaient les deys aux esclaves exerçant des professions se rattachant à la construction des navires, charpentiers, calfats ; c'est ainsi qu'alors que le coût ordinaire du rachat s'élevait à 250 écus, trois charpentiers sont rachetés 450, 370 et 469 écus.

En résumé, la communication de M. Arnaud d'Agnel apporte d'utiles contributions à l'histoire de l'esclavage chrétien dans la régence d'Alger.

Il en est de même de celle que M. Lefébure, président de la séance du 22 avril à la section d'histoire, présentait au Congrès et qui émanait de feu M. Guibeaud, archiviste à Perpignan, dont on déplore la perte récente. M. Guibeaud a étudié l'action des religieux de la Merci, de Perpignan, du XIIIe au XVIIIe siècle, présenté des listes d'esclaves rachetés et noté la valeur de leur rançon, les ressources dont les religieux disposaient pour remplir leur tâche philanthropique.

Citons en passant la lecture faite par M. Poinssot du récit de la mort de Sanson Napollon, donné par un de ses compagnons, et dont une copie se trouve dans les papiers de Peiren (bibliothèque de Carpentras, ms. 593, f° 213).

L'époque contemporaine eût été entièrement délaissée au point de vue historique proprement dit, si M. Demontès n'eut tiré des nombreuses notes que son infatigable persévérance extrait des archives et des bibliothèques, une communication sur la mission du commandant Huder à Tunis, en 1831, et les négociations qui se poursuivirent à cette date entre le ministère français et le divan de Tunis ; elle s'appuie sur des documents inédits, extraits des papiers personnels du général Berthe-

zène : le rapport du commandant Huder, une lettre du consul de France à Tunis, M. de Lesseps; des dépêches et instructions ministérielles.

On se rappelle que M. Sebastiani avait été amené à reprendre les traités signés par Clauzel et non ratifiés par le roi, et à chercher à confier l'administration des deux provinces ou beyliks d'Oran et de Constantine à deux princes tunisiens qui auraient reconnu la suzeraineté absolue de la France. Le commandant Huder, qui fut chargé d'engager les pourparlers à Tunis, échoua dans sa mission : son rapport est, entre mille qu'on pourrait trouver aux affaires étrangères, une utile leçon pour tous ceux qui sont appelés à traiter avec les Orientaux, surtout dans des régions où la pénétration européenne n'a pas encore modifié la superficie des relations et dans des États dont les chefs ignorent tout de la situation de l'Europe : récriminations, accusations, lenteurs voulues, tous ces calculs des cours orientales pour qui le temps et la fatalité sont les deux grands maîtres, se retrouvent dans les pourparlers engagés en 1831 avec la cour de Tunis, sans parler des inévitables menées des puissances étrangères pour amener le refus des ratifications : à cette époque, le bey de Tunis abrita son refus derrière la puissance anglaise.

La mission du commandant Huder est une de ces pages de l'histoire d'Afrique que doivent méditer tous ceux qui touchent aux choses du Mahgreb où plus qu'ailleurs peut-être l'histoire est un perpétuel recommencement ; la diplomatie africaine n'a, depuis Massimisa et Jugurtha, guère modifié sa méthode que pour l'adapter aux milieux successifs où elle a dû évoluer.

A côté du travail de M. Demontès, on doit également citer pour l'époque contemporaine, l'étude présentée par M. Maguelonne sur les essais de colonisation militaire en Algérie de 1830 à 1848, qui se rattache cependant plutôt aux sciences économiques qu'aux sciences historiques.

M. Maguelonne débute par un court aperçu de l'influence romaine en Afrique ; il montre, que malgré l'état de civilisation introduit par les Romains, leur influence n'a pas pénétré dans les couches profondes de la population, qu'ils ont administré, mais non colonisé ; puis il étudie les divers modes de concessions territoriales et de prise de possession des terres (arrêtés des 20 septembre, 27 septembre et 1er octobre 1836, ordonnances de 1844, 1845 et 1846 et du 5 juin 1847) et l'installation des colonies agricoles militaires du général Bugeaud.

M. Maguelonne n'a pas borné sa contribution au congrès à la note que nous venons de brièvement résumer ; outre deux intéressantes monographies de tribu (les Mzala, arrondissement de Bougie, et le Hodna oriental, arrondissement de Batna), il présentait un important travail sur la propriété indigène, à laquelle la compétence spéciale qu'il a acquise en la matière en raison de ses fonctions mêmes de Directeur des Domaines, donnent un intérêt considérable.

Son travail est divisé en neuf chapitres. D'abord il fait un historique de la propriété immobilière dans l'Afrique du Nord à travers l'histoire en remontant aux temps antérieurs à la domination romaine ; il s'attache plus particulièrement à démontrer l'état de fait de la propriéiè au moment où les Français se sont rendus maîtres de l'Algérie, et le caractère des diverses sortes de propriétés: melk, arch, makhzen, terres du beylik, habous, et au Sahara terres djelf et bour.

Après une étude historique de la législation si touffue de la propriété en Algérie, il examine le régime organisé par la loi du 16 février 1897. Il expose d'abord la procédure de l'enquête partielle, puis établit un parallèle avec l'Act Torrens tel qu'il est appliqué en Tunisie: le système tunisien qui repose sur l'immatriculation, se rapproche énormément de celui inauguré par la loi du 16 février 1897, et la procédure en est aussi compliquée et aussi coûteuse que celle du système adopté en Algérie ; d'autre part, la force probante accordée au régime foncier en Tunisie et aux inscriptions qui y son portées, n'est pas plus grande qu'avec le mode de procéder adopté dans notre colonie. S'il offre des avantages en ce qu'il facilite l'aliénation du sol et semble permettre aux propriétaires d'obtenir plus facilement du crédit, il présente, pour l'Algérie surtout, des inconvénients graves, tant pour le colon que pour l'indigène, en favorisant le recours facile à l'emprunt qui conduit à l'expropriation. Même avec le système actuellement en vigueur le colon qui a emprunté pour les travaux de mise en valeur de sa ferme ou de sa concession, est trop souvent dépouillé par ses créanciers avant qu'il ait pu recueillir le fruit de son travail. Que sera-ce lorsqu'il pourra plus facilement encore se procurer de l'argent? Quant aux indigènes, imprévoyants comme ils le sont, ils auront trop souvent recours à des emprunts usuraires qui amèneront leur ruine à brève échéance et, par les trop grandes facilités d'aliénation qui leur seront accordées, ils seront bientôt réduits à la misère.

Dans ces conditions, M. Maguelonne estime qu'il serait prématuré d'abandonner le systême de la loi de 1897, qui présente au point de vue de la sécurité autant d'avantages que l'Act Torrens ; le titre délivré par le directeur des domaines a la même force probante et emporte les mêmes déchéances que le titre tunisien ; il est lui aussi, accompagné d'un plan régulier ; il semble donc inopportun de modifier cette loi au moment où son application commence seulement à produire des effets appréciables.

L'inauguration du systéme foncier tunisien aurait, en outre, le grand inconvénient de créer une nouvelle catégorie de propriété en Algérie, ce qui ne peut qu'augmenter encore les complications que présente déjà la législation immobilière de la colonie : En l'état actuel de la législation foncière algérienne, dit en finissant M. Maguelonne, la réforme qu'il paraît nécessaire d'obtenir le plus tôt possible, c'est l'amélioration

immédiate du régime hypothécaire français ; à son avis, toutes les hypothèques, même les hypothèques légales et les privilèges devraient être inscrites et l'hypothèque judiciaire devrait être si non supprimée, tout au moins spécialisée et strictement limitée aux biens présents.

M. le Pr Charpentier qui présidait la séance, a présenté quelques observations au sujet de la très intéressante communication de M. Maguelonne, que nous avons dû trop brièvement résumer, nous contentant d'en signaler les conclusions dont l'importance est augmentée par l'autorité de l'auteur. M. Charpentier a déclaré se trouver en parfaite communion d'idées avec M. Maguelonne, en ce qui concerne les inconvénients de modifier encore une fois la situation foncière de l'Algérie ; les avantages du système Torrens consistent principalement dans la purge du titre de propriété qui fait que le droit est absolument établi et la propriété à l'abri de toutes contestations fondées sur des droits antérieurs.

Ces avantages sont les seuls qui soient indispensables pour le développement du crédit immobilier en Algérie et de la colonisation. La loi de 1897 nous les donne dans des conditions suffisantes en principe, sauf certaines critiques de détail que M. Maguelonne a faites à juste titre.

Mais un nouveau changement de législation foncière jetterait un nouveau trouble dans la propriété en Algérie, qui a tant souffert de toute cette légistation successivement appliquée, qui ne procédait pas de la même conception juridique ; il ne faut pas organiser le chaos dont nous cherchons à nous débarasser. Ce qui est le plus utile à l'Algérie c'est l'appropriation du droit commun, et la colonie peut attendre avec patience les modifications que la France elle-même pourrait apporter à son régime hypothécaire.

En terminant, M. Charpentier a demandé à M. Maguelonne si, reconnaissant que le mot arch était inconnu avant la conquête, il ne pense pas que la chose l'était également et que le régime lui-même n'était qu'une création de l'administration.

La réponse de M. Maguelonne fut évidemment négative. D'après M. Maguelonne, le collectivisme existait au moment de la conquête arabe ; les tribus étaient à cette époque et depuis la conquête vandale, absolument indépendantes et disposaient comme elles l'entendaient de la jouissance des terres dont elles se considéraient comme seules propriétaires. De plus, les règles relatives aux terres arch ou sabega qu'on appelle mirriè, comme en Turquie, ou mokoufat comme en Perse, sont à peu près les mêmes dans tous les pays musulmans. En Egypte, les terres de cette nature ne sont ni transmissibles, ni par acte, ni par dotation, ni par la mort du détenteur, c'est le souverain qui a le droit d'en attribuer la possession en tenant compte de l'usage établi et de l'intérêt

général. En fait l'application du sénatus-consulte de 1863, en Algérie, a permis de constater l'existence réelle de la terre arch en Algérie.

Nous avons cru pouvoir intervenir utilement dans cette discussion sur le point historique, si confus et si discuté, de l'origine du régime arch et l'on nous permettra d'esquisser rapidement l'hypothèse que nous avons soumise au Congrès en raison de sa nouveauté. Pour nous, l'on s'est trop attaché uniquement jusqu'à ce jour aux textes juridiques pour appuyer des assimilations peut-être un peu forcées, entre les terres mirrié et les terres collectives en Algérie.

D'un côté, on s'est adressé à des textes de tous les temps et de tous les pays, usant d'un procédé que la plus simple critique condamne et qui, appliqué à nos législations occidentales, mènerait à des conclusions absurdes. On croit volontier à une cristallisation complète du droit musulman, du *fiqh* depuis le XIII[e] ou XIV[e] siècle de notre ère, où l'idjtihad, l'effort des commentateurs, semble s'être arrêté ; on a demandé à toutes les sectes des preuves d'une théorie tendancieuse.

Or, il est un principe d'histoire du droit que subissent toutes les nations, c'est que malgré toute codification, le droit évolue plus ou moins lentement, et que les mœurs influençant la jurisprudence, celle-ci crée toujours un droit prétorien en rapport avec le temps et les lieux. Pas plus que les autres, quoique moins perceptiblement peut-être pour nous, car on ne s'attache guère qu'aux textes anciens, sans voir l'évolution profonde de certaines populations musulmanes, le droit islamique n'a échappé à cette règle. Comme le dit Goldziher, le fiqh n'est pas en réalité le droit musulman proprement dit, effectivement en vigueur, mais une théorie morale des devoirs édifiée par des générations de pieux savants, dont la portée n'est pas absolue en dehors des écoles où elle est surtout matière à spéculation (1); en outre, les règles du droit islamique se sont profondément ressenties dans la pratique des survivances des coutumes de la période antéislamique ou de celle des pays conquis. L'école hanéfite a fait de nombreux emprunts aux droits byzantin et persan (2), et l'on se rappelle l'étonnement des croisés en face de l'organisation féodale des Turcs, si semblable par nombre de points à la leur (3).

C'est que toutes deux, par des voies différentes, provenaient de la même source : en Gaule comme en Orient, le conquérant barbare s'était adapté la loi des vaincus, et sous nombre de règles de droit musulman on retrouverait l'origine romaine, évoluée évidemment, — à travers, soit les

(1) Golddziher, *Muhammedan. Studien*, II, p. 407.

(2) Goldziher, *Muhammedan. Studien*, II, p. 75.

(3) Cf. l'intéressante étude de Beugnot sur le régime des terres dans les royaumes chrétiens de Syrie, Bibl. de l'Éc. des Chartes, 1852-54.

textes du Bas empire et du droit byzantin, soit des règles talmudiques, qui avaient fortement subi l'imprégnation romaine.

Ces considérations nous ont amené à penser que les origines de la propriété arch ne devaient pas être uniquement attribuées au Kharadj, suivant la thèse de Worms, ni être une simple survivance d'un collectivisme primitif qui, pour certaines parties de l'Algérie, semble avoir disparu en tout cas sous l'influence romaine. Nous croyons que des études approfondies pourraient amener à trouver à ce régime des racines plus profondes, à la fois plus complexes et plus spéciales à l'Afrique du Nord.

Worms reconnaît qu'à la conquête, l'administration s'est trouvée en présence d'une tenure spéciale des terres dans la province de Constantine qu'à son avis l'insuffisance des connaissances des premiers administrateurs en droit islamique, jointe à la mauvaise foi des vaincus, aurait seule empêché de reconnaître dans les deux autres provinces. Nous pensons au contraire que les idées absolument tendancieuses de Worms, hypnotisé par son désir, qui éclate à chaque page, de justifier par tous moyens l'expropriation des terres par le conquérant, l'ont induit en erreur.

D'un côté les termes mêmes pour désigner la propriété collective diffèrent : dès la conquête, nous trouvons le mot bled-el-arch à Constantine, le mot sabega à Oran ; les archs étaient spéciaux à la région constantinoise, car on doit éviter de les confondre avec les autres terres du beylik, notamment les terres makhzen. Il y avait donc une tenure spéciale dans cette région constantinoise qui continue et termine celle des grands *saltus* impériaux de Tunisie et des vastes *fundi* privés dont les inscriptions nous montrent les traces jusqu'à la Medjana. Or certaines de ces inscriptions, notamment celles d'Aïn-Ouassel et d'Henchir Mettich nous renseignent sur la condition des colons indigènes qui étaient restés sur ces domaines (1). A côté du domaine éminent du *possessor* ou de l'empereur, ils jouissaient d'un droit spécial que l'Inscription d'Henchir Mettich qualifie d'*usus proprius*, cessant avec la culture, sauf pour les *subcesiva* ou terres incultes pour lesquelles, après défrichement, il se perpétuait après deux ou trois ans de jachère ; c'est ce système qui semble s'être perpétué jusque sous le régime turc, et que le beylik comme les grands feudataires tels que les Mokrani avaient le même intérêt à perpétuer que les propriétaires des *latifundia* romains, car il assurait la culture du sol en même temps que leur suprématie.

Il est donc plausible d'attribuer cette continuité de régimes similaires à des causes historiques pour le département de Constantine, comme c'est certainement le cas pour le régime quasi féodal des terres en Turquie, en Asie Mineure, en Égypte. Au reste il ne semble pas qu'on doive

(1) Dans l'étude que nous comptons publier prochainement, nous donnerons notre bibliographie, trop étendue pour prendre place ici.

pratiquement plus appliquer partout dans le droit islamique, le principe du droit absolu de Dieu ou du prince sur toutes les terres, qu'on ne l'a fait dans notre occident. L'application en a été ce que le prince a voulu qu'elle soit, ou ce qu'il a pu ; elle n'a jamais eu d'existence réelle dans des contrées aussi insoumises que la majeure partie de l'Algérie, et les caprices des despotes sur des terres dont ils s'emparaient par la force ne créent pas plus leur droit de propriété que leurs exactions n'étaient le droit fiscal.

Si nous nous reportons en Oranie, où la domination romaine a été surtout militaire, il semble, au contraire, que le régime collectif provient du fait économique que la grande superficie des terres disponibles ne permettait pas d'attribuer une valeur quelconque au sol, surtout pour des tribus nomades ; on défrichait où on voulait, on laissait les terres en jachère, et si une autre occupation se produisait, la fréquence des terres vacantes empêchait d'attribuer une trop grande importance à cette usurpation facilement réparable, et par suite passée dans les mœurs : la coutume locale a forcément, petit à petit, été amenée à réglementer cette occupation de fait pour éviter de trop fréquentes querelles.

On nous pardonnera d'avoir si longuement résumé une communication que nos notes nous ont permis d'appuyer de nombreux arguments, par le désir de donner aux lecteurs de la *Revue Africaine* la primeur de nos travaux sur ce sujet que nous comptons développer.

Nous signalerons seulement le travail de M. Cozette sur la propriété du sol en Tunisie pour passer aux études intéressant la linguistique et l'ethnographie africaines.

Il est de ces tempéraments que l'âge n'atteint pas, chez lesquels la vivacité du style montre l'éternelle jeunesse de la pensée. M. Ernest Mercier est de ceux-là. L'étude qu'il présente sur la race berbère est un fidèle résumé de ses travaux que nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de rappeler, car ce sont livres de chevet pour tous ceux qui s'occupent de l'Afrique du Nord.

M. Mercier montre la persistante ténacité, depuis l'antiquité la plus reculée, de cette race berbère. D'un large coup de pinceau, après avoir esquissé en quelques mots la théorie de sa parenté avec la race celtibérienne, il fait passer sur le Maghreb les vagues des invasions successives, phénicienne, romaine, arabe, sans parler des dominations, plus superficielles encore au point de vue ethnique, des Vandales et des Turcs, pour nous montrer, une fois le reflux passé, l'assise berbère demeurant l'inébranlable fondement de la population de cette île géologique collée au flanc de l'Afrique dont tout la distingue, à laquelle M. Augustin Bernard a si justement appliqué le nom de Berbérie.

Point n'est besoin que nous détaillions les idées de M. Mercier, déjà connues tant par son histoire de l'Afrique septentrionale que par

son étude sur la population indigène parue dans la *Revue archéologique* de 1895 96. Quant à ses conclusions, elles se résument en un point d'interrogation. La France parviendra-t-elle à s'implanter définitivement sur cette Berbérie ou tant d'autres dominations n'ont fait que passer pour être submergées sous la race autochtone ? On se rappelle, en effet, que pour l'auteur, la race arabe ne forme qu'une infime partie de la population indigène actuelle.

L'étude de M. Mercier, comme tout ce qui émane de lui, est donc d'un intérêt puissant, une synthèse de ses vues sur la race berbère, elles sont en général exactes ; toutefois, il est sage de faire quelques réserves sur certaines de ses opinions qui sont présentées comme constituant les résulats définitivement acquis par la science. Ainsi la parenté de la race libyque avec les celtibériens est une hypothèse discutée et discutable, déjà ancienne comme le prouve la note que publiait Kaltbrunner en 1871, mais qui semble devenir de plus en plus problématique. L'extension des dolmens donne toute raison de croire qu'il s'agit d'un mode d'inhumation commun à plusieurs races ; même après les dernières découvertes de Morgan en Égypte, les travaux de Flinders Petrie, dont certaines conclusions demandent d'être appuyées pour être moins problématiques, pour ne pas parler des hypothèses hasardées de Randal Maciver, la solution définitive de l'origine de la race berbère est loin d'être trouvée, et sur ses relations avec les autres races dolmeniques, nous croyons qu'il est sage de suivre le conseil prudent de Gsell, que nous avons déjà rappelé, de ne pas mélanger les problèmes archéologiques et les problèmes ethniques.

Nous ferons également de sérieuses réserves sur l'opinion émise par M. Mercier sur la dispariton du punique, et par suite l'influence restreinte de Carthage et des colonies phéniciennes. M. Mercier écrit : leur idiome (des Phéniciens) ne tarda pas à s'éteindre et leur culte disparut en même temps. Il étaic son opinion sur l'avis de Mommsen qui déclare qu'après le règne de Tibère on ne parla plus phénicien en Afrique ; — « la rareté des inscriptions puniques, écrit-il, nous en donne la preuve... Dans les ports, ils entendaient l'idiome punique, aussi crurent-ils qu'on parlait le punique partout, c'est pourquoi St-Augustin demanda à la fin du IVe siècle des interprètes puniques pour aller vers Guelma soutenir ses principes. »

Quant au culte, on sait la persistance de l'adoration de Tanit sous le nom de Cœlestis, (Tanit Pené Baal répond très exactement à Virgo Cœlestis) et la forme hémicirculaire du portique de son temple que nous avons rappelée plus haut, d'après M. Gauckler, est une preuve de la continuation de la croyance symbolique qu'elle représentait. On n'a qu'à lire Tertullien et St-Augustin pour voir qu'elle était en pleine vigueur au IIIe et IVe siècle : son culte s'étendait non seulement dans la proconsu-

laire, mais dans la Maurétanie Césarienne et Sétifienne (voir Audollent, Carthage Romaine p. 381-382). Saturne remplaça Baal Hammou nominativement ; on a retrouvé à Thugga des inscriptions néopuniques dédiées à Saturne datant de Septime Sévère. (Toutain, cités romaines de Tunisie, p. 220). Nous pourrions multiplier les citations (voir notamment, outre les ouvrages cités, Monceaux, les Africains, p. 466). Quant à la persistance du punique comme langue, il suffit de lire Apulée (Apol. 48), le passage de St-Augustin où il dit que Macrobe, évêque des donatistes d'Hippone, voulant haranguer une bande de circoncellions, dut se servir d'un interprète (Epist. 108. — 209 Sermo 167). Arnobe le jeune (comment in Psalm : IV) et Procope (Bell. Vand. II, 10) en mentionnent la persistance aux V[e] et VI[e] siècles et il suffit de lire Boissier (l'Afrique romaine, p. 350) pour trouver d'abondantes preuves qu'il ne s'agit pas du libyque. La même opinion est admise par Dom Leclerq, que nous ne citerions peut-être pas (l'Afrique chrétienne t. I, p. 97) si elle n'était corroborée par l'auteur précédent, et celle de M. Monceaux (les Africains, p. 103) et appuyée sur des textes (voir également, Toutain, op, laud. p. 201. Audollent, op. laud., p 704).

Si nous formons des réserves sur certaines conclusions de M. Mercier, nous devrons observer la même attitude sur la communication du D[r] Bertholon. S'appuyant sur le Folk-lore de la Grèce épique qui rappelle de nombreuses migrations d'Europe en Libye, sur les documents Egyptiens qui mentionnent des invasions venues d'Europe en Afrique, sur diverses particularités ethnographiques, l'auteur admet qu'une colonisation provenant des bords de la mer Égée a peuplé en grande partie l'Afrique du Nord avant l'arrivée des Phéniciens.

Ces Européens employaient un dialecte européen. Les recherches du D[r] Bertholon sur la langue berbère moderne lui font penser que ce dialecte libyen était apparenté de très près avec les dialectes helléniques, A l'appui de sa thèse, il relève aujourd'hui, dans les inscriptions d'Afrique, une abondance de noms helléniques plus ou moins altérés. Les Cognomina du corpus sont helléniques dans la proportion de 32 0/0. L'influence romaine seule, d'après l'auteur, ne saurait expliquer cette abondance.

L'analyse des noms de villes Libyennes, confirmerait, continue le D[r] Bertholon, les données fournies par les inscriptions. Une très grande partie de ceux-ci s'expliqueraient par le Grec. Beaucoup de ces noms seraient précédés de l'article libyen préfixé, ce qui leur donne soit une physionomie particulière et les rendrait parfois difficiles à expliquer à première vue.

Une dernière preuve que les termes libyens sont helléniques, résiderait dans le fait que certains noms de localités sont précédés d'un terme phénicien. Entre autres exemples, l'auteur donne celui de Rusucurru,

dans lequel il reconnait le grec ακρον ou kabyle akerou signifiant cap, précédé du phénicien ayant le même sens.

La communication de M. le D[r] Bertholon a provoqué les plus expresses réserves de M. Paul Meyer, de l'Institut, qui présidait la séance.

Pour ne pas quitter la linguistique, nous analyserons en quelques mots le mémoire présenté par M. René Leclerc sur l'Astia, argot de la Kalaâ des Beni-Rached, bourgade située dans le département d'Oran, à une vingtaine de kilomètres au sud de Relizane et de l'Hillil.

La kalâa des Beni-Rached est d'origine berbère et sa fondation date approximativement du IX[e] siècle. Les populations berbères qui y vécurent paraissent avoir professé la religion juive. La petite ville subit au cours des siècles bien des vicissitudes : elle fut ruinée à diverses reprises et changea de maîtres assez souvent, depuis les berbères Houara jusqu'aux berbères Beni-Rached, les arabes Meh'all et enfin les Turcs.

L'argot de la kalaâ des Beni-Rached est composé des éléments suivants :

1° Mots arabes pris dans un sens détourné ;

2° Mots d'origine berbère du dialecte zenatien parlé jusqu'au XV[e] siècle dans le pays ;

3° Mots d'hébreu vulgaire qu'on retrouve chez les colonies juives du sud algérien (Laghouat), et du sud oranais ;

4° Mots d'origine inconnue qui semblent avoir été fabriqués de toutes pièces. L'argent lui-même porte le nom d'astia dont l'origine est assez difficile à déterminer. La conjugaison des verbes est arabe, mais se rapproche du berbère en ce sens que l'aoriste (futur) prend en astia les sens du prétérit.

M. Leclerc a donné également un vocabulaire étendu de cet argot.

M. le Capitaine Le Bœuf a présenté une étude sur les populations indigènes des territoires militaires de la Tunisie ; il reconstitue l'habitat ancien des tribus actuelles qu'il suit dans l'évolution du peuplement de la contrée, et montre les autochtones mille fois vaincus mais toujours fixés au sol.

Connues successivement sous le nom de Lotophages au temps d'Hérodote, de Libyens et de Gétules à l'époque de Salluste, ces tribus reprennent après la domination romaine chacune un nom distinct : au VII[e] siècle on distinguait notamment les Haouara, les Nefzaoua, les Nefouça, les Zenata, les Sanhadja et les Louata. A l'exception des Haouara, chacune de ces collectivités a exercé à tour de rôle la suprématie sur la région : les Nefzaoua au VIII[e] siècle, les Nefouça au IX[e], les Zenata au X[e], les Sanhadja au XI[e], puis les Louata aux XIII[e] et XIV[e] siècles.

La dynastie arabe des seigneurs Beni-Djame règne de 1096 à 1160 sur le territoire de Gabès envahi par les Hillaliens en 1061. Au XV[e] siècle, les Berbères autochtones et les descendants des conquérants arabes épuisés par quatre siècles de luttes se fixent sur les positions qui leur

restent acquises ; les premiers dans les montagnes et dans les oasis et les seconds dans les plaines.

Au XVI[e] siècle, une invasion de Marabouts, venant du centre de prédication de la Seguia el-Hamra (Maroc) réorganise les tribus autochtones demeurées désagrégées après la tourmente : elle constitue ainsi vers 1550 la confédération actuelle des Ouerghemma et successivement les autres groupement ethniques qu'a respectés l'organisation administrative des territoires militaires de la Tunisie.

Nous pouvons rattacher à l'ethnographie le mémoire que présentait M. le D[r] Lefébure sur les abeilles dans l'Afrique du Nord. Après un préambule sur l'importance de l'abeille pour les peuplades primitives, où le miel remplace le sucre de canne ou de betterave, et a été considéré comme d'essence ou d'origine divine, M. Lefébure étudie son rôle en Égypte, où elle était fille du soleil : on y a récolté le miel dès la plus haute antiquité, bien que l'insecte lui-même ne soit jamais figuré sur les monuments, on l'y remplaçait par la guêpe, type conventionnel des hyménoptères. Le miel servait aux usages religieux et profanes, dans les offrandes aux dieux — ou aux mânes, dans les préparations pharmaceutiques ou culinaires, etc. Il y avait pour le culte un encens miellé ; on savait de même mieller le vin, par exemple à Athribis, aujourd'hui Benha el-Asel', la ville du miel. La cire recevait également de nombreux emplois, amulettes, magies, masques de momie, moulages, peinture. Les apiculteurs égyptiens connaissaient la ruche cylindrique couchée, l'enfumage, la séparation du miel et de la cire, la conservation du miel en vase clos. Ils considéraient comme possible la production de nouveaux essaims par l'ensevelissement d'un bœuf à fleur de terre, superstition probablement fondée sur la puissance attribuée au sacrifice. Le sacrifice du bœuf pour la prospérité des récoltes annuelles aurait été alors considérée comme amenant ce résultat, figuré entre autres par l'abondance des essaims.

En Libye, c'est-à-dire dans la partie de l'Afrique septentrionale, qui n'est pas l'Égypte, les régions mellifères étaient autrefois les mêmes qu'aujourd'hui ; ce sont les mêmes également que signalent les géographes arabes du moyen âge, de la Cyrénaïque au Sous. Les procédés apicoles n'ont pas changé chez les indigènes, comme le montre par exemple le fréquent emploi de la ruche couchée.

Nous clorons sur la communication de notre excellent maître, M. Lefébure, l'analyse des travaux présentés au Congrès : nous avons dû systématiquement nous restreindre, pour ne pas lui donner une étendue trop considérable, tout en consacrant quelques mots à chaque auteur, à l'Afrique du Nord et à tout ce qui touche aux sciences historiques : nous ne saurions cependant passer sous silence certaines études importantes dans l'ordre des sciences émanant de nos dévoués professeurs des Écoles supérieures et relatifs à l'Algérie : les notes du D[r] Brault sur le

lupus et le cancer dans les races indigènes, celles du Dr Crespin, sur les anciennes doctrines médicales en Algérie, le climat d'Alger, et la prophylaxie de la variole, le résumé présenté par les Drs Étienne et Edmond Sergent, de la lutte qu'ils ont entreprise contre le paludisme, l'étude du Dr Soulié sur la peste; l'importante étude du Dr Trabut sur l'acclimatation en Algérie, la note de M. Chudeau, professeur au Lycée de Constantine sur l'étude géologique des vallées du Nord de l'Afrique: la description par M. le Dr Battandier d'un nouveau genre de salsolacées découvert dans le Sud Oranais, la discussion à laquelle a donné lieu un mémoire de M. Cozette sur les phosphates, enfin et surtout celle provoquée par un mémaire de M. Haug sur la présence du carbonifère moyen et supérieur dans le Sahara, à laquelle ont pris une part brillante MM. Flamand, Ficheur et Brives. Nous ne pouvons également que citer une note de M. Ben Attar sur la tolérance religieuse de l'Islam, et souhaiter voir partager ses idées par de nombreux musulmans : malheureusement nous nous rappelons involontairement qu'au sujet d'une brochure analogue publiée sous les auspices du Gouvernement général, nous ne savons plus quel orientaliste allemand, Nöldeke, si nous ne nous trompons, remarquait, non sans un peu d'ironie, que tous les auteurs en occupaient une bonne situation : trop rares sont malheureusement encore les occasions de rapprochement pour arriver à cette entente désirée.

Paul DELORME,
Rédacteur principal au Gouvernement Général de l'Algérie.

LE CONGRÈS DE LA MUTUALITÉ COLONIALE

ALGER-TUNIS, 1905

Il est, de par le monde, toute une pléïade d'hommes de cœur qui, dédaigneux de l'agitation stérile des partis politiques, poursuivent sans relâche et sans défaillance l'œuvre grandiose de la rénovation de la société moderne par l'union de toutes les bonnes volontés dans un sentiment de justice et de bonté.

A leur grand amour de l'humanité, ils joignent une science profonde de la mentalité et des aspirations, comme des ressources et des besoins matériels de leurs contemporains. Convaincus que l'association est le plus puissant producteur de force sociale, mais qu'elle dévie lorsqu'elle tend à l'intérêt d'un seul ou de quelques-uns, ils pensent que la pratique, dans tous les milieux, de la vertu de la *solidarité* rendrait plus proche et plus facile la solution des grands problèmes humains, chaque jour plus nombreux et plus ardus.

« Tous pour tous, un pour tous », telle est la noble devise que les Lourties, les Cavé, les Mabilleau, les Barberet vont proclamant partout, jusque dans les hameaux les plus reculés de la Métropole, et qu'enfin ils sont venus naguère, pour la première fois, prêcher dans les pays d'outre-mer, en possession française.

Est-ce à dire que la mutualité était inconnue dans les colonies et notamment en Algérie? Il n'en est rien et nulle contrée peut-être ne présente autant de modalités diverses des associations de solidarité. Les principes mutualistes, nous les retrouvons jusque dans les institutions, dans les mœurs des populations musulmanes, même antérieurement à notre occupation. Le village kabyle n'est-il pas en quelque sorte, sous certains aspects, une société de secours mutuels, et, pour ne donner qu'un exemple, la pratique de la *taoussa*, obole remise à l'hôte, à l'occasion de tout événement familial, source de dépenses (circoncision, mariage,

funérailles), ne se retrouve-t-elle pas dans nombre de nos sociétés mutuelles des plus perfectionnées?

Qui ne connaît, d'autre part, ces admirables sociétés indigènes de prévoyance et de prêts mutuels de l'Algérie, qui ont amassé en moins de 10 ans un capital de plus de 1,200,000 francs? Le prêt annuel, à un intérêt minime, d'une partie de ces fonds, dispense nos musulmans de recourir à l'usurier. Le surplus de cet avoir, mis en réserve dans les caisses de l'État, permet d'envisager l'avenir avec plus de sécurité, en rendant impossible le retour des famines dévastatrices que l'on eut jadis si souvent à déplorer. Enfin, sur bien des points, des avances ont été, sur leur demande, consenties aux sociétaires, avances au moyen desquelles ils ont amélioré leur outillage agricole, augmentant par là la production du sol et, par suite, leur propre bien-être.

Personne n'ignore, en dernier lieu, l'existence dans la colonie, et en particulier dans les villes, des innombrables sociétés mutuelles, approuvées, libres ou indépendantes, des sociétés amicales et régionales, qui toutes se proposent le soulagement des misères humaines par la solidarité. L'éparpillement de ces groupements, en même temps qu'il atteste la vitalité du principe, est la raison de la faiblesse de leurs moyens d'action et de leur impuissance à remplir pleinement le rôle qu'ils se sont donné.

En provoquant la réunion d'un Congrès de la mutualité coloniale, les philanthropes éminents à qui revient l'honneur de cette initiative, ont poursuivi un double but :

1° L'étude des besoins sociaux des divers éléments ethniques des possessions françaises;

2° L'étude des voies et moyens pour y remédier.

La quantité et la qualité des rapports présentés par les autorités, les associations et nombre de personnalités de toutes les colonies prouvent que l'entreprise était de celles auxquelles un cœur français ne saurait rester insensible.

Les enseignements contenus dans ces rapports, dont beaucoup offrent, dans une forme des plus littéraires, un réel intérêt documentaire et philosophique, ne seront pas perdus, nous en avons la conviction. Les mutualistes coloniaux ont attiré sur eux l'attention du public et la sollicitude du Gouvernement, les encouragements ne leur feront pas défaut.

D'un autre côté, d'importantes discussions se sont élevées au sein des commissions du Congrès, discussions qui ont éclairé d'un jour nouveau les questions coloniales et notamment la question de la colonisation et la question indigène : à vrai dire, on s'est préoccupé surtout de la question musulmane, l'éloignement ayant empêché les colonies asiatiques ou américaines d'envoyer des délégués au Congrès.

Disons-le tout de suite, le Congrès s'est plu — et comment pouvait-il en être autrement — à préconiser une application plus large des prin-

cipes de mutualité, en vue de l'amélioration de la situation et des rapports des individus de toutes races placés par les évènements en contact permanent sur le sol de nos colonies.

La quesiion a été spécialement étudiée de savoir la mesure dans laquelle les principes de mutualité et de prévoyance sont compatibles avec la doctrine et l'interprétation coraniques. Il y a eu unanimité — et plus de vingt chefs indigènes et notables musulmans ont suivi avec intérêt toute cette partie du Congrès — pour reconnaître que le Coran enseigne la solidarité et ne prohibe pas la prévoyance. Plusieurs vœux, d'une grande originalité de conception, ont sanctionné cette discussion, parmi lesquels nous signalerons seulement un vœu tendant à l'organisation de conférences mutualistes dans les milieux indigènes et un vœu tendant à la création, à titre d'essai, d'une société de secours mutuels proprement dite annexée à une société indigène de prévoyance.

Un autre sujet qui a longtemps retenu l'attention des congressistes a été celui de la mutualité militaire. On sait que les ministères de l'intérieur et de la guerre se sont mis d'accord pour créer des sociétés de secours mutuels régimentaires, par le moyen desquelles l'idée mutualiste pénètrera bientôt jusqu'au cœur même de la nation. En même temps se trouvera formé le dernier anneau de la chaîne mutualiste.

Placé, dès avant sa naissance, sous l'égide de la mutualité, par la mutualité maternelle, l'enfant grandira au milieu des sociétés scolaires, *les petites Cavé*; homme, il passera dans la société régimentaire pour entrer ensuite dans la société d'adultes, où il persévèrera jusqu'à sa retraite. Protégé durant son enfance, sa jeunesse et sa virilité par la pratique vivifiante de la solidarité, il verra encore ses vieux jours garantis contre tous les risques de la fortune.

Faut-il, après avoir ainsi tracé à grands traits, le processus mutualiste, vanter le bénéfice moral qui en résultera pour l'individu, pour la société tout entière ?

Nous ne nous étendrons pas sur cette matière, qui nous entraînerait trop loin de notre sujet spécial.

Il nous faudrait aussi en dire trop long si nous voulions analyser tous les travaux produits devant les commissions et en assemblée plénière, s'il nous fallait citer toutes les personnes qui se sont signalées au cours de cette importante manifestation mutualiste. Contentons-nous de rappeler que le succès de ces premières assises revient pour bonne part au distingué président du Congrès, M. Allézard, le dévoué président du Comité algérien d'organisation, et à l'infatigable M. Depont, un Algérien lui aussi et un arabisant des plus distingués, actuellement sous-préfet de Mauléon, qui fut l'âme même du Congrès : les lecteurs de la *Revue Africaine* le connaissent déjà comme auteur d'un livre remarqué sur les *Confréries Musulmanes*.

Les concours éclairés n'ont pas manqué, à qui l'on doit le progrès réalisé dans la recherche des solutions vitales. Les efforts accomplis ne resteront pas stériles : la terre d'Algérie, terre de France, est un sol généreux où l'on ne sème pas en vain, et ne tarderont pas à s'y récolter de riches et abondantes moissons, qui assureront un sort meilleur à tous les hommes désormais unis dans la mutualité.

L. MORARD,
Rédacteur au Gouvernement général de l'Algérie,
Secrétaire général du Congrès de la Mutualité coloniale

L'EXPOSITION D'ART MUSULMAN

On s'est souvent demandé à quoi servaient les expositions ; souvent, au sortir d'exhibitions surabondantes et tant soit peu chaotiques qui fatiguaient l'esprit sans l'éclairer, on a contesté leur utilité. Je crois qu'il ne saurait en être ainsi pour ce qui concerne l'exposition d'art musulman organisée à la Médersa d'Alger, et que le double but visé par ses organisateurs, et en premier lieu par le Gouvernement général, est ici en partie atteint. Si la rénovation des industries d'art indigènes n'est pas uniquement une très généreuse utopie humanitaire, l'exposition de la Médersa peut être précieuse par les indications qu'elle contient ; si au contraire la civilisation maghribine appartient irrémédiablement au passé, si l'art arabe d'Occident a bien accompli toute sa destinée, cette exposition, qui permet d'en établir le bilan, rend le plus grand service à l'archéologie.

Une telle récapitulation était nécessaire : on sait en somme peu de chose sur l'art industriel maghribin. Il existe, il est vrai, quelques amateurs algériens fort bien renseignés, et depuis longtemps, sur ses différentes productions ; sans doute, les jolies salles du Musée de Mustapha l'ont déjà en partie fait connaître, mais le grand public européen l'ignore, ou ne le juge que d'après quelques contrefaçons pitoyables et qui excusent un peu le mépris où on le tient généralement. L'exposition d'Alger eut pour beaucoup de visiteurs, tant algérois qu'étrangers, toute l'importance d'une révélation. En montrant, groupés suivant une méthode discrète, les produits des différentes écoles occidentales, en les vulgarisant par la publication d'un album, elle permettait un jugement plus équitable et fournissait de très utiles documents pour une étude d'ensemble ; en présentant quelques beaux spécimens de l'art musulman oriental (1), elle facilitait d'utiles comparaisons.

---

(1) Bien que nous n'entendions nous occuper ici que de l'art du Maghrib, nous nous en voudrions de ne pas citer, parmi les objets orientaux figurant à l'exposition, une splendide bouteille en verre émaillé du XIVe siècle, une écritoire à inscription en cuivre damasquiné (ces deux objets appar-

Cette étude complète, nous n'avons pas la prétention de l'entreprendre ici ; de nombreuses monographies seraient nécessaires avant de la tenter. Quelques travaux sur l'orfévrerie, quelques bonnes notices dont le but est d'ailleurs plus pratique que scientifique, constituent jusqu'à présent la bibliograhie des arts mineurs en Algérie (1). Nous nous contenterons de présenter plusieurs observations qui n'ont d'ailleurs rien de définitif sur un art trop longtemps méconnu. Les lacunes qui restent à combler pour en suivre l'évolution, les problèmes que son étude soulève apparaîtront d'eux-mêmes au lecteur.

Une première constatation s'impose dès le premier examen : dans son ensemble, l'art industriel de l'Afrique du Nord n'est pas très ancien. A part quelques formes archaïques dont il est assez malaisé de rendre compte, les styles qui s'y trouvent représentés n'ont point d'ancêtres directs antérieurs au XVe siècle. Du bel art décoratif de l'époque moresque, du vieux style andalous si élégant et si original, il n'a subsisté que peu de traces dans ce que nous avons sous les yeux. Il semble qu'une rupture presqu'aussi complète que celle qui se produisit au XVIe siècle dans notre Europe occidentale ait arrêté le développement des traditions artistiques du Maghrib, sensiblement vers le même temps. Cette rupture, qui n'a pas d'ailleurs eu partout la même importance, paraît avoir porté sur le style décoratif plutôt que sur les techniques elles-mêmes ; ou, pour mieux dire, l'effort des ouvriers d'art a continué de s'appliquer à des objets du même ordre. Le genre de vie ayant peu changé, on a continué de fabriquer des armes, des harnachements de cuir, des vêtements, des bijoux, des tentures, des pièces de céramique, des vases de métal ciselé. Il est également probable que les mêmes centres continuèrent à produire les mêmes objets. La présence des matières premières en est cause autant que la survivance de traditions locales ; le fait serait d'ailleurs à vérifier en s'aidant des renseignements épars dans les textes.

Rappelons quels sont, dans les pays maghribins et spécialement en

---

tenant à M. Rey), un tapis persan extrêmement rare en feutre gris incrusté de filaments bleus, ocres et blancs, appartenant à M. Sneden, quelques beaux panneaux de céramique persane appartenant à MM. Arnould et Guiauchain Ces pièces et bien d'autres encore, très libéralement prêtées, ont montré qu'Alger renfermait de très remarquables collections d'art musulman oriental.

(1) *Catalogue descriptif et illustré des principaux ouvrages d'or et d'argent de fabrication algérienne*, Alger 1900. — Eudel, *Renaissance de la bijouterie algérienne*, brochure, Blois 1901. — Du même, l'*Orfévrerie algérienne et tunisienne*, Alger 1902. — Marius Vachon, *Les industries d'art indigènes en Algérie*, Alger 1902. — Violard, *Des industries d'art indigènes en Algérie*. Alger 1902. — J.-J. Pillet, *Études algériennes et tunisiennes*, Paris 1902. — Gsell, *Les industries indigènes en Algérie*, Alger 1903.

Algérie, les techniques en usage, les types les plus répandus et les principaux centres de fabrication.

Les armes furent, de tous temps, l'objet d'une industrie très active et presque d'une spécialité dans l'Occident musulman. Jouissant parfois d'encouragements officiels (1), les manufactures d'Espagne (2) et du Maghrib fournissaient à tous des armes de guerre, aux rois et aux émirs des pièces de luxe, qui venaient enrichir leurs collections, servaient de récompenses ou de présents honorifiques (3), constituaient même des redevances traditionnelles (4) pour la possession d'un territoire ou d'une cité. Léon l'Africain nous signale les armuriers de Fâs comme fabriquant des armes blanches, des éperons et des étriers « qui se peuvent transporter en Italie ou en autres pays chrétiens » (5). Il semble que l'usage des armes à feu ait eu quelque peine à pénétrer dans le Maghrib ; elles parviennent cependant à supplanter, là comme en Europe, l'armement des anciens combats ; ce ne sont plus « force cottes de mailles et habillements de tête » (6) qui garnissent les « magasins » des grands personnages ; de nouvelles formes s'imposent, mais le goût persiste, le même besoin de richesse et de décoration se trahit, s'adapte tant bien que mal à la matière nouvelle ; le même rôle est attribué aux armes dans les échanges princiers. En 1797 Hassan Pacha envoie entre autres cadeaux au Sultan 11 fusils ornés de corail, 11 paires de pistolets pareillement incrustés (7).

Parmi les très nombreux échantillons qu'on a pu voir réunis à la Médersa, les fusils et pistolets dont les canons sont le plus souvent de provenance européenne ont leur bois décoré d'argent, formant des incrustations larges regravées au burin et enchassant des cabochons piriformes en corail poli d'un relief assez faible (8). Les batteries sont

(1) Cf. El-Khatib, *Faresiade*, trad. Cherbonneau, ap. *J. As.*, mars 1849, p. 203.

(2) Rappelons les manufactures de Tolède, de Murcie, de Huesca. Cf. Makkary, trad. Gayangos, t. I, p. 93. — Anonyme d'Almeria, *Géog. Extr.*, trad. Basset, ap. *Mélanges Codera*, p. 644.

(3) Cf. *Al Bayan ol Moghrib*, trad. Fagnan, t. II, p. 408.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 374.

(5) *Description de l'Afrique*, Paris 1830, t. I, pp. 358, 361.

(6) Marmol, trad. Perrot d'Ablancourt, Paris, 1676, t. I, p. 88.

(7) Eudel, *L'Orfèvrerie Algérienne*, p. 37.

(8) Signalons parmi les plus belles armes les fusils prêtés par M[me] la générale Yusuf, par M[me] Adèle Isaac, de Constantine, par MM. Lefgoun, Alibey, et aussi les armes marocaines, d'une technique assez différente, où les incrustations d'os remplacent en quelque sorte les incrustations de corail, où l'argent n'est pas incrusté mais appliqué en lanières, les plus belles prêtées par M. le colonel de Vialar.

également ciselées, quelques unes assez finement. Les sabres ont des lames souvent européennes; leur garde et leur fourreau, de fabrication assez grossière, sont en argent repoussé et gravé appliqué sur une armature de bois. Il en est d'autres, d'aspect fort primitif, mais de style plus sobre et plus original, dont les lames étroites, aux gravures profondes damasquinées de cuivre, s'emmanchent dans des poignées de cuivre et de bois. Ce sont les *flissas* et les sabres de fabrication berbère. Cette technique certainement ancienne, comme les formes qu'elle emploie se répandit du village d'Ifflissen, dont le principal type a gardé le nom, aux Beni-Fraoucen et aux Beni-Yenni, près de Fort-National. Ces derniers, que servait la proximité de mines de fer, furent d'ailleurs des spécialistes de tous les arts du métal (1). Leur industrie ne se bornait pas aux formes berbères, une bonne partie des armes à feu du territoire d'Alger sortaient de leurs mains. Ils demandaient des batteries à des ouvriers du douar des Beni-Abbès à qui les Turcs de Constantine en avaient, dit-on, transmis le secret (2).

Nous avons vu que la plupart des canons de fusil étaient importés d'Europe (3). A la veille de la conquête, l'armurerie était dans les centres, à Alger notamment, entre les mains d'artisans juifs. La prohibition du port et de la fabrication des armes pour les indigènes a naturellement donné le coup de grâce à cette industrie.

Sans avoir jamais pu, semble-t-il, rivaliser avec les écoles de Mossoul, de Damas et du Caire, l'école des damasquineurs arabes, espagnols et maghribins connut cependant une heure de réelle prospérité. La matière première y était abondante et renommée : les mines de cuivre d'Andalousie étaient célèbres aussi bien en Orient qu'en Occident (4), il en était à peu près de même des cuivres du Maroc ; avant le XI[e] siècle nous y trouvons des mines d'argent, de fer, de cuivre, de tutie (métal servant à étamer le cuivre rouge) en pleine exploitation; El Bekri nous en signale à Igli, à Tamedelt (5), Edrisi à Daï au Nord-Est d'Aghmat «dont le cuivre,

---

(1) Cf. Fournel, *Richesses minérales de l'Algérie*, t. I, pp. 166, 244, 249 et suiv. ; II, pp. 70 et suiv.

(2) Cf. Marius Vachon, *Les industries d'art indigènes*, pp. 33 et 34.

(3) Les forgerons et tourneurs sur métaux de Kabylie en ont cependant fabriqué eux-mêmes. Sur leurs procédés. cf. Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie*, pp. 557 à 561.

(4) Le médecin Abou Saïd Ibn Qaraqat demande d'Egypte 80 qantars de cuivre d'Espagne en verges dont il a besoin pour construire l'observatoire (El Rased) Maqrizi. *Desc. de l'Égypte*, trad. Bouriant, p. 365.

(5) El Bekri, trad. de Slane, *J. As*, 5[e] série, t. XIII, p. 481, 483.

nous dit-il, s'allie facilement aux autres métaux et n'est pas sujet à se fendre comme les autres cuivres (1) ».

Fréquente dut être sur place la mise en œuvre de ce métal; nombreux furent en Espagne les revêtements de portes pareils aux splendides vantaux de la Mosquée de Sidi bou Medine (2), les heurtoirs, les lustres et les candélabres (3). A Tunis, le Souk des ouvriers en cuivre est mentionné à deux reprises par Zerkechi (4); Fâs comptait au début du XIVe siècle douze ateliers (5), au XVIe siècles les damasquineurs y étaient encore très nombreux (6). Les gisements de cuivre que contient l'Algérie ne semblent pas avoir été exploités par les Arabes (7). La dinanderie Algérienne existait cependant, elle empruntait sa matière première au Maroc et à l'Espagne. A l'époque turque, les principaux centres de fabrication étaient Alger, Bou-Saâda, Laghouat et Boghar (8).

Les types les plus habituels étaient des plateaux, des bassins de bain, des braseros ciselés et repoussés et aussi des pièces plus petites : aiguières avec leur support ajouré et leur bassin, plats à couscouss, sucriers et couvercles généralement ornés de gaudrons en pointes de diamant; ces objets sont souvent en cuivre rouge et argentés (9).

A l'heure actuelle, la dinanderie Algérienne se meurt; Constantine et Alger seules comptent quelques ouvriers habiles. Encore pour ce dernier centre, les artistes, d'ailleurs fort remarquables, qui s'y sont fixés sont des Syriens restés en rapport avec Damas, employant des procédés et des modèles orientaux (10).

Le Maroc a mieux conservé les traditions de l'école moresque. Les plateaux ciselés au marlis plein ou repercé qui en viennent sont d'un

---

(1) Edrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. Dozy et de Goeje, p. 85. Cf. aussi, Merrakechi, *Hist des Almohades*, trad. Fagnan, p. 310.

(2) Cf. nos *Monuments de Tlemcen*, p. 258 et ss. Makkari, *Analectes de l'histoire d'Espagne*, t. I, p. 361, *in fine*.

(3) Sur les plus célèbres spécimens de cette industrie, le grand lustre de la Karawyin, cf. *Roudh el Kartas*, trad. Beaumier, p. 85, celui de la grande mosquée de Tlemcen, *Mon. de Tlemcen*, p. 157 sur les candélabres marocains, Ibn Batoutah, trad. Defrémery et Sanguinetti, t. II, p. 294.

(4) Zerkechi, trad. Fagnan, p. 71, 189.

(5) *Kartas*, trad. Beaumier, p. 58.

(6) Cf. Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, édit. Schefer, t. II, p. 89.

(7) Cf. Fournel, *Richesses minérales de l'Algérie*, t. I, p. 5 et 6.

(8) Cf. Violard, *Industries d'art indigènes*, p. 15.

(9) Signalons de beaux bassins de bains prêtés par M. Lung, et par le musée d'Alger.

(10) Ce sont MM. Nassan et Zagha; du dernier figurait dans une des salles orientales de l'Exposition un très beau coffret en cuivre damasquiné, copie d'un modèle du musée du Caire.

bon style et rivalisent parfois avantageusement avec les produits Syriens d'ailleurs assez analogues comme composition (1).

D'un emploi forcément plus répandu et plus journalier, la bijouterie apparaît dans le Maghrib actuel comme une des branches les plus vivaces des industries du métal. Malheureusement, les textes et les documents figuratifs nous font presque entièrement défaut, en ce qui touche ses débuts dans le monde arabe occidental. Seules, une sculpture chrétienne représentant l'expulsion des musulmans de Grenade et la trouvaille de quelques bijoux dans les fouilles faites à l'Alhambra et à Andujar, nous renseignent sur les parures moresques (2). Leur forme générale, sinon le style de leur décor paraît avoir plus d'un rapport avec celles que nous voyons encore employées autour de nous : les khalkhal, les colliers à grains formés de cônes opposés par la base, que nous trouvons encore dans la bijouterie berbère, les mains à inscriptions étaient, semble-t-il, d'un emploi assez courant.

La liste des bijoux maghribins actuellement en usage serait très longue ; elle a d'ailleurs été relevée avec le plus grand soin dans les ouvrages récents. Notons seulement ici qu'il convient de distinguer pour l'Algérie les bijoux d'origine kabyle généralement en argent, et les bijoux proprement algériens souvent en or avec perles et roses. Les bijoux Kabyles (3) comportent parfois des incrustations ou des pendeloques de corail ; quelques uns sont partiellement revêtus d'émaux cloisonnés bleus, verts, ocres et jaunes (4). Cette technique, qui présente d'ailleurs d'assez grandes difficultés, semble encore un legs de l'époque moresque ; les fouilles d'Andujar ont mis au jour des émaux cloisonnés assez analogues comme coloration. C'est chez les berbères Algériens et au Maroc qu'on les rencontre maintenant (5). Nous avons aussi remarqué, d'origine marocaine, quelques pièces en émail champlevé (6).

---

(1) A noter les plateaux de M[me] Jockel et de M. le colonel de Vialar, des lampes marocaines de cette dernière collection et de celle de M[me] Ben Aben.

(2) Davillier, *Recherches sur l'orfèvrerie en Espagne*, p. 20 et s. Le Bon, *La civilisation des Arabes*, fig. 352. Eudel, *Orfèvrerie algérienne*, p. 28, 29, 30, 251. Sur les formes employées par la suite nous trouvons des renseignements assez vagues dans Marmol, trad. Perrot d'Ablancourt, t. I, p. 88. Haedo, *Topographia de Argel*, p. 27, Venture de Paradis, *Alger au XVIII[e] siècle*, éd. Fagnan, p. 36, 37.

(3) Un assez grand nombre de ceux qui figuraient à l'Exposition venaient de l'Aurès.

(4) Tabzimt appartenant à M[me] Jockel. Sur la fabrication, cf. Hanoteau et Letourneux, *loc. cit.*, p. 549-552.

(5) Cf. Davillier, *loc. cit.* Notons dans ce genre, de beaux khalkal marocains à M. Rouby.

(6) Des épingles de haïcks exposées dans la vitrine centrale et aussi

La monture des pierres précieuses est faite, dans les vieux bijoux algériens, non à l'aide de griffes, mais à l'aide de chatons pleins ; ces montures sont le plus souvent en or. Des pièces d'or de toutes provenances et des perles baroques accompagnent souvent en pendeloques le corps des bijoux, assâba, boucles d'oreilles ou colliers (1).

Nous ignorons presque complètement les formes antérieures au XVII[e] siècle ; nous sommes également mal renseignés sur les vieux centres de fabrication.

Si nous en croyons Léon l'Africain, les orfèvres de Fâs étaient tous des artisans Juifs. Un scrupule religieux écartait les musulmans de ce genre de travail qui leur semblait participer à l'usure (2). Est-ce à cette prohibition que l'on doit attribuer ce fait que pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles et encore actuellement l'orfévrerie indigène est presque entièrement entre les mains d'Israélites ?

Au XVIII[e] siècle les bijoutiers juifs venaient de Livourne, de Grenade, de Cordoue, de France ou d'Allemagne ; ils employaient comme ouvriers, des esclaves chrétiens (3). Au moment de la conquête, patrons et ouvriers étaient juifs : du vieux Souk es Seyyaghin où ils étaient groupés, ils se répandirent dans le Souk el Djedid et les rues avoisinantes. Juifs aussi sont les orfèvres des autres centres d'Algérie, du Maroc et de Tunisie dont Eudel nous donne une nomenclature très complète (4). Seuls les orfèvres des centres kabyles et, en particulier, ceux des Beni Yennî sont musulmans.

Enfin, lorsqu'on s'occupe de cette industrie, il convient de tenir le plus grand compte des apports étrangers. Ces apports, qui devaient jouer, comme nous l'indiquerons plus loin, un rôle si important dans l'évolution du style, commencent de très bonne heure. Des traités de commerce spéciaux, relatifs aux pierres précieuses, perles et coraux existaient entre Bougie et Marseille, entre Bougie et Venise dès le XVI[e] siècle (5). Les rapports commerciaux de cette nature se continuèrent par la suite. Ajoutons à cela les présents que les puissances européennes faisaient soit périodiquement, soit au renouvellement de leurs consuls, présents dans les-

---

une monture de sabre donné par le Sultan du Maroc à M. le colonel de Vialar (Salle Marocaine).

(1) Citons parmi les plus beaux, les bijoux appartenant à MM. De Cazeneuve, Dorez, El Hadj Lakdar, Jaïs, Ben Kalfate, Ksentine, Ratto, Zitoun.

(2) Léon l'Africain, éd. Schefer, p. 176, 177.

(3) Cf. Eudel, *Orfèvrerie Algérienne*, p. 35.

(4) *Ibid*, chapitres VIII. XX, XXI, XXII, XXIII.

(5) *Ibid*, p. 28.

quels les bijoux occupaient toujours une place d'honneur (1). Ajoutons-y encore l'emploi d'artistes juifs et chrétiens que nous signalions tout à l'heure, le rôle de l'Europe voisine dans le développement de cette industrie sera facile à concevoir, les traces de style Français et Italien que nous rencontrerons dans ses produits s'expliqueront d'elles mêmes.

L'influence des industries étrangères, de l'industrie européenne en particulier, est également très sensible dans les industries du tissu; après avoir été tributaire des manufactures de Damas, le Maghrib le fut des manufactures de Venise et de Lyon. Cependant il serait injuste de passer sous silence les ateliers de l'Occident musulman et les beaux produits qui, durant de longs siècles, en sont sortis. Ici encore, comme pour les fabriques d'armes, il faudrait rappeler les grands centres Espagnols de production de la soie (2), les grandes fabriques d'Alméria (3), de Murcie, de Bekiren et de Calatayud, dont la renommée et le succès s'étendaient en Orient et dans les pays chrétiens (4), la protection toute spéciale dont elles jouissaient de la part des khalifes et des grands de leur cour, la création des ateliers royaux analogues à ceux des basileus (5) d'où sortaient des étoffes portant le nom du prince (6), le rôle enfin, que jouait parfois dans la hiérarchie officielle le grand maître de ces manufactures (7).

Le tissage semble avoir aussi tenu une place importante parmi les industries maghribines. El Bekri nous parle avec éloge des étoffes de laine de Sidjilmessa (8), Edrisi vante les burnous de Noun, les soies de Cabès, et de Casr Sadja et les fins tissus de Mahdia (9) qui sont, nous dit-il, l'objet d'une exportation considérable.

---

(1) Venture de Paradis, éd. Fagnan, p. 144,145, de Mas Latrie, *Relation et commerce de l'Afrique septentrionale avec les nations chrétiennes*, p, 366.

(2) Cf. Edrisi, trad. Jaubert, II, p. 50.

(3) *Ibid*, p. 43, 44, Aboulfeda, t. II, p. 254.

(4) Cf. Edrisi, trad. Jaubert, t. II, p. 34, 38. Makkary, trad. Gayangos, t. I, p. 93.

(5) Cf. *Albayan ol Moghrib*, trad. Fagnan, t. II, p. 148, 208. Sur l'histoire de ces manufactures en Occident, le texte le plus important est celui d'Ibn Khaldoun (*Prolégomènes*, trad. de Slane, t. II, p. 67, 68). Il nous montre l'Institution florissante sous les Omeyades et les petites dynasties qui leur succédèrent, négligée par les Almohades, reprise par les Beni l'Ahmar et les Mérinides.

(6) Cf. Reinaud, *Monuments musulm. du cabinet du duc de Blacas*, t. II, p. 464-465.

(7) Cf. *Albayan*, t. II, p. 431 ; Ibn Djobaïr, *Voyage en Sicile*, trad. Amari, ext. du *J. As.* 1845, p. 70.

(8) El Bekri, trad. de Slane *J. As.*, 5me série, t. XIII, p. 399.

(9) Edrisi, trad, Dozy et de Goeje. p. 124, 127.

Le tissage de la soie est resté une des industries les plus florissantes de la Tunisie : à Tunis même on estime à 4.000 le nombre des citadins qui en vivent encore ; Djerba et Djerid fabriquent des couvertures et des vêtements de laine (1). En Algérie, la production a sensiblement diminué. N'oublions pas qu'au XVIII[e] siècle encore, Alger « faisait des envois considérables de ceintures de soie en Barbarie et dans tout le Levant ». On fabriquait aussi une toile de lin assez grossière « en façon de la maughrébine d'Egypte (2) ». Mais il semble que ces produits imparfaits eurent de bonne heure à lutter contre les produits étrangers. Les toiles d'Allemagne arrivaient à Alger en même temps que les soieries Lyonnaises et les velours Gênois ; le nom générique de « hollanda » qu'on donne encore à la toile marque bien la place que tenait l'importation dans le commerce des tissus. Malgré cette concurrence, Alger restait encore un centre important de production. A la veille de l'occupation française, les tisserands du Souq el Harrarine faisaient des haïcks et des serviettes pour le bain, des foulards, des fouta, des benika et des ceintures d'or. On trouvait parmi eux deux fabricants de velours (3) ; ils achetaient les bobines d'or et d'argent en France et faisaient venir leur soie de Lyon. Alors, comme maintenant, tous les tisserands algérois étaient Arabes. Par suite de l'importation de plus en plus abondante des tissus Européens, cette industrie est en pleine décadence. Alger demeure pourtant, avec quelques agglomérations Kabyles, le principal centre de fabrication.

Il en est à peu près de même de la tannerie ; beaucoup de cuirs sont maintenant importés de France et de Russie ; un assez grand nombre de ceux qu'on met en œuvre viennent cependant encore du Tafilelt (4). Cette industrie qui fut une des gloires de l'Andalousie, qui fut très répandue dans le Maghrib el Aqsa a bien perdu de son ancienne prospérité.

Tannerie et tissage fournissent les matières premières d'industries maghribines par excellence et encore très cultivées à l'heure actuelle. Nous avons nommé l'industrie des brodeurs sur cuir et sur étoffe.

La corroierie, la sellerie, la broderie sur étoffe et sur cuir semblent avoir été longtemps des spécialités des maures expulsés d'Espagne (5). Peut-être faut-il attribuer la perfection de ces industries, le goût artistique dont longtemps elles portèrent l'empreinte à l'influence de cette partie la plus cultivée de la population algérienne. Ainsi se serait conti-

---

(1) Cf. V. Fleury, article ap. *La France en Tunisie* (publié par la *Revue générale des Sciences*), p. 180, 181.

(2) Venture de Paradis, éd. Fagnan, p. 15, 16, 28.

(3) Eudel, *loc. cit.* p. 207.

(4) Cf. Marius Vachon, *Industries d'art indigènes*, p. 50.

(5) Cf. de Grammont, *Histoire d'Alger sous la domination turque*, p. 44 45.

nuée la tradition qui fit des Arabes d'Andalousie les grands éducateurs du Maghrib (1). Au moment de la conquête leurs descendants et les Israélites venus de Tunisie (2) continuaient de broder les harnachements de luxe : selles, frontails et œillères, poitrails, cartouchières, fontes et bottes. L'exposition de la Médersa en comptait de fort beaux. De velours ou de cuir, ces harnachements sont ornés d'applications découpées dans le cuir et formant des reliefs brodés d'or sur un fond lui même brodé ou nu (3). Souvent les reliefs portent des paillettes et des plaques de clinquant fixées par un cordonnet. Dans une selle brodée en fil d'argent, le dessin, extrêmement élégant, est souligné par une mince bande de velours gris incrusté (4) ; dans plusieurs cartouchières, le dessin brodé se détache sur des lanières de cuir teint (5). Il en est, enfin, où des ornements brodés en fil bleu et rouge, viennent marquer les centres d'une discrète note de couleur (6).

Les vêtements présentent des broderies du même genre que les harnachements, mais de relief naturellement plus faible. L'étoffe employée est généralement le velours, parfois le drap clair ou les brocarts d'or. Les bordures, épaulettes, boutonnières et plastrons, les grands motifs qui ornent le dos et les basques sont brodés en fil d'or rehaussés de paillettes parfois colorées (7). Plus récemment la broderie est remplacée par un galon d'or d'un effet beaucoup plus sec et plus pauvre.

Tel est le mode de fabrication des caftans d'homme et de femme, des relila, frimla et pantoufles (8) algériennes et tunisiennes.

---

(1) Le fait a été bien mis en lumière par les auteurs arabes eux mêmes cf, Makkary, trad. de Gayangos, t. I, p. 119. Ibn Khaldoun, *Prolégomènes* trad. de Slane, t. II, p. 298, 299.

(2) Cf. Eudel, *loc. cit.* p. 208 et 53.

(3) A signaler une splendide selle entièrement brodée d'or appartenant à M. Bachir Tedjini, don fait par le bey de Tunis, vers 1817.

(4) Pl. I, selle de gauche ; elle appartient à M. Ali bey. La selle démontée, à droite, appartenant à M. Ali ben Bouzid, présente une frappante analogie avec une selle du Musée royal de Madrid, reproduite *ap.* Le Bon. *La civilisation des Arabes*, p. 521. fig 243.

(5) Notamment une cartouchière, où le cuir teinté de vert et le cuir naturel sont très heureusement combinés, prêtée par M. Ahmed ben Cherif.

(6) Les plus beaux objets de ce genre étaient, à l'exposition, des fontes de pistolets et cartouchières appartenant à M. Lefgoun. Pl. II, fontes de gauche.

(7) Notons surtout un très beau caftan en velours vert prêté par M. Ali Hadj'Mektout.

(8) Signalons des frimla appartenant à Mme Ben Aben, à M. Ben M'rabet, des pantoufles à M. Dorez.

Signalons, comme se rapprochant de cette technique, les benika, coiffures de femmes, dont certaines sont entièrement garnies de paillettes, les serviettes de bain, dont le tissus épais et moëlleux est brodé de minces lanières d'or (1).

Au Maroc, le décor des vêtements de femme est souvent formé de galons d'or très larges et cousus côte à côte, qui composent des macarons ou des quarts de cercle très frustes mais très décoratifs d'aspect (2).

Dans les intérieurs Maghribins, les portes donnant sur la cour étaient fermées de rideaux translucides mais impénétrables au regard du dehors, des tentures couvraient tout ou partie des murs, des tapis garnissaient le sol. D'où trois applications très importantes et très diverses des arts du tissu. La fragilité de leur matière, l'absence de documents figuratifs et de collections complètes d'art industriel font que nous sommes très mal renseignés sur leurs antécédents.

Nous en sommes réduits aux conjectures en ce qui touche l'origine des broderies sur étoffes légères, toiles et étamines. Nous les tenons, jusqu'à plus amples informations, pour une des créations les plus originales et les plus heureuses du génie maghribin et l'exposition de la Médersa, dont elles habillaient presqu'entièrement deux salles, a bien montré tout ce dont fut capable cet art charmant (3).

Pour composer les portières, les bandes d'étamine brodée dépassant rarement 40 centimètres de large sont posées verticalement et assemblées par trois au moyen de rubans généralement de fabrication européenne (4). Au point de vue de la couleur, on peut sommairement classer ces bandes en deux familles : les unes sont presqu'uniquement brodées de soie violette, les autres le sont de soies rouge et bleue, auxquelles s'ajoutent plusieurs autres tons, comme le bleu clair, le jaune, le saumon, le vert et l'or. En ce qui concerne le point dont elles sont formées on distingue le *meterha*, point granulé, épais et serré qui a un envers et qui est fréquent dans certaines broderies violettes, le *zeliledj* ou point turc

---

(1) Une très belle serviette bordée de motifs floraux était prêtée par Mme Kadaouidj.

(2) Un costume de femme Juive de Tetouan était prêté par M. Lévy d'Oran, des vestes du même genre par M. Dubois, directeur de l'École des Beaux-Arts.

(3) Nous devons les renseignements qui suivent à Mme Luce Ben Aben dont on connaît la compétence dans ce vieil art algérien qu'elle s'efforce, non sans succès, de faire revivre.

(4) Signalons les rideaux appartenant à Mme Ben Aben, à MM. Arthur, Del Papa, Dorez, Dormoy, Jaïs, Simondant. Si les rubans qui réunissent maintenant ces rideaux sont généralement en soie lyonnaise, il n'en fut pas toujours ainsi, Venture de Paradis (*loc. cit.* p. 15) signale l'emploi à cet usage de rubans fabriqués à Alger.

employé dans les rideaux violets qui est délicatement ajouré en carré, le *maalka*, le plus commun dans les broderies rouges et bleues qui est un point en diagonale d'un aspect soyeux. A la même fabrication appartiennent les bandes servant d'écharpes de tête et les benika souples pour le bain, les pièces sur toile employées comme coussin ou garniture de lit (1).

Le fait que le domaine de ces broderies est limité à Alger, qu'elles furent, par excellence, l'art des femmes dans la vieille ville des Corsaires, qu'on n'en signale point d'analogues en Europe, et qu'elle n'ont d'autre part rien de moresque comme style, le nom de point turc donné à un de leurs éléments le plus souvent employés, enfin quelques détails de dessin nous font penser que nous avons peut être à faire ici à une importation directe de Constantinople.

A côté des broderies d'Alger, il conviendrait de faire une place importante aux broderies du Maroc, moins souples, moins féminines comme aspect, et moins harmonieuses comme coloration, plus variées, plus hiératiques, parfois d'un style très large et très fier.

Ces bandes marocaines sur toile sont généralement revêtues de broderies à carrés juxtaposés hardiment silhouettés sur les bords ; des motifs découpés à contours géométriques sont rapportés pour décorer les axes (2).

Le principe de « l'application », que nous rencontrons là, constitue le caractère essentiel du *haïti* ou tenture revêtant les murailles jusqu'à deux mètres environ au-dessus du sol. La composition la plus habituelle est une arcature en applications aux contours sertis par un galon et divisant des pièces d'étoffes, velours ou brocarts, assez fréquemment de provenance européenne.

L'emploi de tentures semblables est très ancien dans le monde musulman ; elles garnissaient les murs des mosquées et des demeures princières (3) ; l'auteur du *Nozhet el Hadi* (4) nous parle avec enthousiasme des haïti qui paraient un des pavillons du palais du Bedi (fin du XVIe siècle) et cite la longue pièce de vers qui y était inscrite. La plupart de ceux qui figuraient à la Médersa étaient des ouvrages tunisiens (5).

Plus répandus encore dans les intérieurs musulmans que les tentures

---

(1) Un grand nombre provenant de la collection de Mme Ben Aben, une très belle écharpe était prêtée par M. le colonel de Grammont, d'autres par MM. de Galand, Lung, de Peyerimhoff, etc.

(2) Parmi les plus remarquables, citons les broderies appartenant à Mmes Ben Aben, Jockel et Wallace Dunlop, à MM. Dorez, Rey, Rouby et Vitali Francès.

(3) Cf. Makkary, Man'ar n° 758, fol. 194 n°

(4) *Nozhet el Hadi*, trad. Houdas, p. 188.

(5) Citons surtout un très beau haïti or et argent prêté par M. Dorez.

verticales sont les tapis. Bien que Makkary nous parle de certains tapis espagnols qui, transportés en Orient, atteignent des prix très élevés (1), bien que Sakehy mentionne un tapis tunisien parmi les présents faits par Haroun ar Rachid (2), il semble bien que la supériorité de l'industrie orientale demeure là indiscutable. Nous ne connaissons presque aucun des vieux centres de production. La fabrication des tapis est d'ailleurs une industrie familiale pour laquelle les groupements en ateliers ne paraissent avoir jamais existé. En dehors de Kairouan où, prétend-on, plus de 4,000 femmes savent encore faire des tapis (3), en dehors de Rbat qui a créé un type connu (4), il est vraisemblable que la confection des tapis se fit un peu partout sur le territoire du Maghrib. La plupart des régions productrices se trouvaient représentées à l'Exposition, depuis Kairouan jusqu'à Rbat dont plusieurs beaux spécimens, les uns à dominante rouge et jaune, les autres, supérieurs comme valeur artistique, à dominante jaune et bleue, garnissaient les murs de la salle marocaine (5). La province de Constantine avait envoyé de grande tapis à compartiments meublés de motifs floraux de M'sila et du Bou Taleb; la province d'Alger fournissait les tentures rases à coloration chaude et à décor d'échelle très réduite de Boghar; la province d'Oran était abondamment représentée par les vieux tapis à dominante jaune de Kalaa, les tapis à laine rase de Frenda et d'Aflou, enfin les tapis de haute laine du Djebel Amour, d'une fabrication très primitive (6).

Si la fragilité des objets nous empêche de remonter bien loin en ce qui concerne les arts du tissu, la fragilité peut-être moindre de la céra-

---

(1) Makkary, trad. Gayangos, t. I, p. 93.

(2) Cité par Gayet, *L'art arabe*, p. 262. — Sur les tapis occidentaux généralement tunisiens et tripolitains exportés en pays chrétien au Moyen-Age, cf. De Mas-Latrie, *Relation et commerce de l'Afrique septentrionale*, p. 379.

(3) Cf. Pillet, *Les industries d'art en Tunisie*, p. 91, 92, 93.

(4) On en fait des contrefaçons en différents endroits, entre autres à Casablanca; cf. Gsell, *Les industries indigènes en Algérie*, p. 5.

(5) Signalons un charmant tapis bleu et jaune appartenant à Mme Ben Aben, d'autres encore prêtés par M. Doutté et par le Gouvernement Général.

(6) On trouvera des renseignements intéressants sur la technique des tapis, la division du travail qui est appliquée à leur confection ap. Marius Vachon, *loc. cit.*, p. 15 et 53, où l'auteur donne cette liste des types de tapis : tapis à haute laine, les grands : « freschia », les petits : « zerbia »; tapis ras : « hembel », 2 à 3 mètres sur 15 à 20, servant à établir des compartiments dans les tentes; « guetif », tapis servant de lit; « materah », tapis pour coussins; « djellal », couverture de cheval; « imatt « et « tellis », servant de sacs.

mique, mais surtout l'emploi de ses produits dans des maçonneries qui les ont protégées nous permettent de suivre assez bien l'évolution de cette industrie. A part quelques lacunes que des recherches faites au Maroc viendront probablement combler, une histoire de la céramique maghribine semblerait possible.

Après les premiers stades où le Maghrib emprunte ses procédés à l'Espagne et qui sont caractérisés par le petit nombre des couleurs, le mélange de la brique et de la terre émaillée, on constaterait le perfectionnement des techniques sous les Almohades, l'apogée de la mosaïque de faïence dans les grandes compositions mérinides, puis, brusquement, la décadence : le carreau à émaux juxtaposés substitué à la marqueterie des découpages, les formes de cette marqueterie conservées mais le procédé abandonné, les différents expédients qui doivent en donner l'illusion (1), les différents moyens qui doivent empêcher le mélange des couleurs mal faites pour ce nouvel emploi, le perfectionnement progressif de cette technique nouvelle aboutissant à l'*azulejo* des maisons espagnoles. Il faudrait montrer d'autre part la substitution de la faïence stannifère à ces émaux posés directement sur la terre, et, dans cette fabrication étrangère, la persistance des anciens décors, puis leur abandon progressif sous la poussée des modèles italiens, l'Algérie devenue un des meilleurs clients de l'Italie et de la Hollande, enfin, après l'importation des produits, l'essai de transplantation des procédés, et l'existence d'une faïencerie au Frais-Vallon à l'époque de la conquête française.

En regard de cette dernière évolution de la céramique algérienne, celle de la céramique marocaine d'une part, celle de la céramique tunisienne de l'autre se montreraient sensiblement parallèles. La première avec des retards, une conservation plus longue des vieux procédés, de la mosaïque et des *qirati* de la bonne époque, la seconde avec plus de résistance aussi à la pénétration étrangère, et les influences italiennes et orientales se fondant avec les anciennes traditions du pays (2).

Enfin, la poterie berbère fournirait la matière d'un chapitre important. Son incroyable conservation des vieux procédés (3, et des formes antiques donnerait peut-être lieu à de curieux rapprochements.

Dans cette revue des techniques magribines que nous venons d'esquis-

---

(1) Visibles dans les spécimens prêtés à l'exposition par MM. Arnould, Guiauchain, Mermet, Rouby.

(2) Sur cette évolution, nous avons déjà donné quelques renseignements dans nos *Monuments de Tlemcen*, p. 75 et s. — La céramique tunisienne était fort bien représentée à l'exposition par les panneaux décoratifs de M. Mermet, les vases de Nabeul de M[me] Jockel, de MM. Arthur et Joret.

(3) Cf. Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie*, t. I, p. 537, 538.

ser, on remarque que certaines, dont le rôle est très considérable dans nos arts industriels européens, n'ont même pas été mentionnées, telle est la fabrication du mobilier et les arts qui en dépendent : la menuiserie et la sculpture sur bois. En effet, le mobilier arabe est extrêmement sommaire ; il existe cependant et l'exposition en réunissait les types essentiels : koursi de mosquées (1), petites tables incrustées, étagères et porte-turbans, coffres, bahuts et berceaux (2) ; mais si on excepte les deux bahuts (3) d'une ornementation élégante et d'un relief bien distribué, ces objets, ou bien empruntaient leur valeur d'art à la patine qui en avait harmonisé les tons, ou bien étaient des produits complètement étrangers au Magrib : tels les gros coffres dorés décorant les angles de la grande salle (4), tels les lits à colonnes qui figuraient dans quelques maisons algéroises (5). Seuls, ces meubles importés font intervenir dans leur décor des reliefs vigoureux et c'est une des caractéristiques de l'art arabe de se contenter de très bas-reliefs. L'art moresque a décoré des monuments entiers en se contentant de quelques centimètres de saillie, le vieil art berbère, qui a employé le bois avec beaucoup de variété (6), a constamment traité ses ornements en gravures et en défoncements. Si le relief est plus fréquent dans l'art maghribin depuis l'occupation ottomane, c'est là une trace, et non la moindre, des influences étrangères, c'est que cet art dont nous eûmes les spécimens sous les yeux, est un chaos d'influences superposées, d'apports qui ont plus ou moins recouvert l'art préexistant. D'où une nouvelle série de questions pour lesquelles les textes ne sauraient plus être d'aucun secours, et que seul l'examen direct des objets et l'analyse de leur décor pourrait en partie élucider.

Il conviendrait en effet de rechercher, au point de vue du style, ce qui, dans cet art du Maghrib représenté à l'exposition de la Médersa, doit être attribué aux traditions persistantes de l'art moresque (7), ce qui revient

(1) Deux koursi de l'exposition provenaient de la grande mosquée d'Alger.

(2) Signalons un joli berceau appartenant à M. Déneux, d'Oran.

(3) L'un (salle marocaine) appartenant à M. de Vialar, l'autre (2[me] salle algérienne) à M. Marzocchi.

(4) A MM. Ben Mrabet, Embarek, Laurens et Lefèvre.

(5) Le Musée d'Alger en possède un très beau.

(6) L'exposition présentait un grand nombre de bois berbères ; outre un très beau coffret appartenant au Musée d'Alger, signalons des pièces des collections Dubois, Marneur et Rouby.

(7) Nous signalerons comme attribuables à ces traditions, mais étrangers au Magrib et même probablement à l'art musulman, trois objets exposés à la Médersa : un vase à décor gravé sous couverte verdâtre, curieuse et vraisemblablement ancienne copie en poterie espagnole du vase de

en toute justice à des arts étrangers, quelles civilisations ont été, de préférence, mises à contribution, enfin quelles parties du monde musulman occidental se sont montrées les plus accueillantes aux influences extérieures.

Nous avons dit qu'il restait bien peu de traces du vieil art occidental des XIII[e] et XIV[e] siècles dans l'art maghrtbin moderne et nous avons déjà montré, à propos de la céramique, comment des fabrications traditionnelles avaient peu à peu dégénéré. Et certes, de l'arabesque classique il semble qu'il ne subsiste presque rien. Si l'écriture est demeurée un des éléments du décor, elle n'a plus l'allure que lui donnaient les ornemanistes andalous. En dehors des tapis où les caractères rigides sont presqu'une nécessité de la matière et où nous trouvons une écriture présentant avec le vieux coufique de curieuses analogies, l'écriture cursive est seule en usage, elle est toujours séparée de l'ornement, elle ne fait plus corps avec lui (1).

L'entrelacs rectiligne que les artistes du XIV[e] siècle manièrent avec la virtuosité que l'on sait, qui fut longtemps comme un des éléments caractéristiques de l'art occidental, fut assez persistant dans l'art du Maroc et de l'Oranie. Nous en avons constaté l'existence à Tlemcen dans des peintures datant du XVIII[e] siècle. Un bahut appartenant vraisemblablement à la même époque comporte aussi de grands panneaux à polygones étoilés, gravés et peints (2). Actuellement, il n'apparaît plus guère que dans quelques cuivres, dans quelques broderies ; seules des figures très primitives et en usage depuis les débuts de l'art musulman, tels que l'étoile formée par deux carrés et le sceau de Salomon, subsistent dans les compositions modernes.

Quant à l'entrelacs curviligne et au motif végétal qui y est générale-

---

l'Alhambra ou des vases similaires (appartenant à M. Rey), deux vantaux de porte en bois sculpté dont l'ornement est formé de grandes rosaces à entrelacs géométriques analogues à ceux des portes arabes en cuivre, les remplissages étant empruntés à la flore fantaisiste de l'art gothique flamboyant ; enfin un plat à reflets métaliques dont le décor purement ornemental, déformation de motifs arabes connus, et la bordure où court une ligne ondulée bleue nous révèlent un rare spécimen de la première période hispano-moresque. Ces deux pièces appartiennent à M. le docteur Rouby.

(1) Ces inscriptions comportent le plus souvent le nom du propriétaire, rarement la date et le lieu de fabrication ; les fusils et pistolets, les cartouchières et fontes, les tapis, sont les objets où on les trouve généralement. Les plus anciennes que nous ayons remarquées figuraient sur le Modd en Nebi publié ici-même par M. Bel, et sur un astrolabe « fait par Ahmed ben Mohammed ben Ibrahim dans la ville de Fâs en l'année 1119 »

(2) Appartenant à M. de Vialar.

ment adapté, ils apparaissent rarement avec leur ancien aspect dans l'ornementation moderne. Si le système des entrelacs se révèle encore dans bon nombre de décors, c'est plutôt d'une manière quasi diffuse et à la façon d'une tendance, d'un parti pris de stylisation, par l'amaigrissement des tiges, par l'assouplissement des rinceaux ; il semble que le vieux génie arabe réapparaisse çà et là et impose aux éléments étrangers cette allure spéciale, foisonnante et compliquée qui caractérise l'arabesque. Pour ce qui est de la palme, nous l'avons, il est vrai, trouvée dans certaines pièces de dinanderie, dans certaines broderies de vêtements, mais ne faut-il pas reconnaître là les traces d'influences syriennes récentes plutôt que la survivance de traditions musulmanes occidentales. Souvent elle coexiste avec certains motifs comme le cyprès dont l'origine asiatique n'est pas niable.

Ces influences directes de l'Orient sont naturellement fort importantes. Nous avons cité les arts du métal et du tissu. Certaines formes de bassins et d'aiguières sont en effet nettement persanes et syriennes. Il est fort difficile de décider de l'époque, même approximative de leur transmission. Il en est de même de presque toutes les branches de l'industrie du tissu ; les tapis maghribins de Kairouan et de Rbat reproduisent, en les schématisant quelque peu, des dispositions classiques dans tout l'Orient. Les arcades en escalier, les semis simulant des parterres s'y retrouvent avec des colorations généralement moins fines, plus heurtées, parfois d'une harmonie assez originale et assez heureuse.

En ce qui concerne le style des broderies, il convient de distinguer entre les vêtements de fabrication tunisienne, dont l'inspiration orientale ne semble pas douteuse, et les broderies sur étoffes légères dont l'origine comme nous l'avons vu, est beaucoup plus obscure.

Nous avons dit que ces broderies, rideaux et écharpes, peuvent être, au point de vue de leur coloration, classées en deux groupes : un groupe à dominante violette, un groupe à dominante bleue et rouge. Si on examine la composition de leur décor, on remarque que certains d'entre eux comportent des rinceaux à tiges continues ; d'autres, d'un style beaucoup moins naturaliste, sont formés de feuillages découpés, juxtaposés et non soudés les uns aux autres. Dans ceux-ci, les masses découpées composent, par leur juxtaposition, des motifs à zones concentriques ; les premiers (1), d'une ordonnance plus savante, et, croyons-nous, d'un style plus ancien sont plus difficilement analysables. Cependant si l'on recherche quels en sont les éléments les plus constants, on remarque que le motif qui leur sert de centre et pour ainsi dire d'armature est le bas, presque invariablement constitué de deux rameaux joints par le haut et reproduisant assez bien, dans leur écartement, la figure d'un

(1) Cf. Pl. III.

oignon de lys. Le fleuron formé par leur rencontre supérieure est une palme à cinq grands lobes, eux-mêmes profondément redécoupés ; un petit croissant surmonte souvent le sommet de ce fleuron ; des branches plus ou moins fournies accolées à ce motif central ou s'en détachant constituent par leur groupement un macaron oval ou légèrement piriforme. Des macarons semblables se superposent pour meubler la bande ; deux petits rinceaux faisant bordure les réunissent entre eux. Dans les écharpes, il n'y a plus de macaron ; deux motifs où les mêmes éléments se retrouvent, occupent les extrémités, deux bordures très fournies flanquent une étroite bande centrale, qui demeure vide.

Nous avons indiqué que cette charmante technique pouvait bien être une importation ancienne de Constantinople. La ressemblance des motifs qu'on y rencontre avec des ornements turcs datant probablement du XVI[e] siècle et encore existant en Algérie semble confirmer cette opinion. Une enquête plus complète permettra peut être de résoudre ce petit problème archéologique.

A ces différents genres d'industrie, il convient d'ajouter la céramique comme influencée par l'art oriental. Dans les faïences tunisiennes, la composition des grands panneaux à arcade encadrant un bouquet (1) nous offre une transposition, parfois heureuse, de ces motifs aux colorations harmonieuses et chatoyantes qui font la gloire des mihrab d'Asie Mineure. Quant à la céramique purement algérienne (si l'on met de côté la poterie berbère dont nous reparlerons plus loin), nous avons dit comment elle abandonna les formes traditionnelles et se laissa complètement envahir par l'industrie européenne.

De toutes les influences qui ont pesé sur le développement des arts mineurs maghribins, les plus importantes, les plus tyranniques sont, sans contredit, les influences européennes, et, à ce sujet, des scrupules ont, plus d'une fois, fait hésiter les organisateurs de l'exposition dans le rangement des salles algériennes. Certaines œuvres n'ont d'algérien que leur destination ou leur emploi occasionnel, et l'on ne sait trop s'il est juste de les considérer comme indigènes. Pour ces produits, influencés par l'Europe voisine, il conviendrait, dans une étude d'ensemble, d'établir une classification en objets européens à l'usage de l'Algérie (tels sont les marbres, les glaces de Venise, les faïences italiennes ou hollandaises qui emplissaient les maisons du vieil Alger), en produits européens utilisés par les indigènes, qui en ont changé le caractère (c'est ainsi que trois bandes d'étoffe lyonnaise assemblées avec une heureuse audace constituent un drapeau musulman dont l'exotisme nous

(1) Deux beaux panneaux de ce genre étaient exposés par M. Mermet, architecte du gouvernement, dans la salle consacrée à sa collection.

enchante (1), que des canons français ou espagnols peuvent entrer dans la composition d'un pistolet arabe), enfin en produits indigènes copiant avec plus ou moins de fidélité des modèles européens.

Ceux-là seuls méritent, dans une certaine mesure, une étude attentive. En effet, des déformations n'ont pas tardé à s'introduire dans ces copies, le génie arabe a repris ses droits, les vieilles traditions à demi-oubliées se sont mélangées aux influences nouvelles. C'est ainsi, par exemple, que la fabrication des harnachements en cuir et velours brodés a donné lieu à de très curieuses variations sur des motifs très répandus en Europe aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Telles fontes de pistolets, où la coquille étalée s'adapte à un entrelacs souple et exhubérant indiquent un prolongement inattendu et très ingénieux du style Louis XIV (Pl. II) (2).

Plus d'une forme de bijoux, telles les épingles trembleuses (3), les tiqares tunisiennes semblent empruntées à la joaillerie française du grand siècle. L'hégémonie artistique de la France, qui imposa les modes de Versailles à toutes les cours européennes eut, dans les États barbaresques, un très profond retentissement. Envois de cadeaux, captures de cargaisons, échanges commerciaux, emplois d'ouvriers européens, telles furent, nous l'avons vu, les voies d'importation du style Louis XIV en Algérie. Ce courant continua par la suite. Le style Louis XVI compte, dans l'argenterie surtout, d'innombrables représentants (4). Ces influences françaises, avec celles tout aussi importantes de l'Italie (5) d'où venaient les marbres taillés, les céramiques et les étoffes, contribuent à enlever à l'art algérien moderne une partie de son originalité. Comme l'Algérie, la Tunisie s'est laissée fortement imprégner par les influences

---

(1) La plupart de ceux qui décoraient la grande salle de la Médersa étaient prêtés par la mosquée de Sidi-Abderahman. Le Musée d'Alger en avait prêté d'autres de couleur rouge unie, et portant à leur sommet les très anciennes touffes de crins dont parlent Ibn-Aïas et Ibn-Khaldoun. Cf. une note de Quatremère ap. *Hist. des sultans Mamlouks*, t. I, 1[re] part., p. 255, 228, Ibn-Kaldoun, *Prolégomènes*, trad. de Slane, t. II, p. 82.

(2) Les plus caractéristiques sont celles prêtées par la commune mixte de M'Sila et par Si El Hadj el Airedj.

(3) Signalons en particulier les épingles appartenant à MM Boumendil, Jaïs, Zitouni.

(4) Réunis dans deux vitrines de la grande salle flanquant la porte de la salle du fond. Les objets du culte israélite prêtés par le Consistoire d'Alger révèlent par leur style une influence semblable.

(5) Voir sur le style italien de la bijouterie algérienne vers 1840, les dessins de l'album de Léon Sanguinetti reproduits par Eudel, *loc. cit.*, p. 333, où les lyres, corbeilles minuscules, petites échelles en perles, etc. témoignent de la plus lamentable invention décorative.

étrangères ; là, c'est l'art italien et les arts orientaux qui ont prévalu. La situation politique des deux pays et le genre de vie de leurs maîtres en furent les causes naturelles. Le Maroc, plus à l'écart, moins pénétrable aux civilisations du dehors, a mieux gardé son caractère propre. Nous avons dit que certaines formes de l'art moresque s'y trouvaient encore à une époque récente. Mais si les styles français et italiens l'ont moins atteint que l'empire des deys, il a subi assez fortement l'influence de l'Espagne et du Portugal et par là n'a pas échappé entièrement à la contagion européenne. Plusieurs bijoux marocains sont purement espagnols de forme (1) ; il conviendrait de rechercher si ces bandes d'étoffes brodées, à décor hiératique, qui présentent avec les ornements sacerdotaux européens de surprenantes analogies (2), ne viendraient pas également de la péninsule, ou si elles doivent l'air de famille qui les rapproche des broderies chrétiennes à une commune origine orientale.

Enfin, dans une revue des styles décoratifs du Maghrib, une place à part doit être faite au décor berbère.

Nous touchons ici à un art énigmatique d'une remarquable tenue, le plus un, le seul vraiment original, à la fois le plus immobile et le plus vivace du Maghrib, où nous trouvons juxtaposés, avec des traces persistantes de très anciennes civilisations, tous les traits d'un art en enfance. Et telle était l'impression du visiteur, dans la salle de la Médersa qui lui était consacrée, avec ses tapis de haute laine couvrant le sol, ses tentures mates, haïks et henbel cachant les murs, çà et là relevées par de grands bijoux, cercles d'argent et pendeloques de corail, l'éclat sombre de ses panoplies, de ses cuirs et de ses bois sculptés.

Si nous essayons de dégager les traits principaux de cet art, nous remarquons tout d'abord le grand rôle qu'y joue la géométrie, non pas la géométrie telle que l'a comprise l'art moresque, l'entrelacs véritable n'y a pour ainsi dire point de part, mais cette géométrie faite de formes élémentaires juxtaposées, de triangles, de carrés, de losanges et de cercles, cette géométrie « si simple et si naturelle qu'elle se trouve, a-t-on dit, dans toutes les céramiques anciennes » (3).

Cet art est purement ornemental, et cependant des tendances à l'imitation s'y manifestent, fort étrangères à l'art arabe. Les formes animales y revêtent parfois des aspects enfantins (dans le décor de certaines poteries par exemple) et parfois ont inspiré aux artistes berbères des schématisations d'un grand style (telles quelques poignées de flissa à tête d'aigle).

---

(1) De belles boucles d'oreilles marocaines prêtées par M. le docteur Rouby sont caractéristiques à cet égard.

(2) Les plus remarquables prêtées par M[mes] Dunlop et Jockel, MM. Rey et Vitali Francès.

(3) Dumont et Chaplain, *Ceramiques de la Grèce propre*, t. I, p. 86.

Les imitations architecturales ont donné naissance à de curieux ornements ; le style de ces formes nous reporte aux débuts de l'art musulman ou au déclin de l'art grec. M. de Vialar nous signale une bordure d'étoffe qui reproduit vraisemblablement une enceinte byzantine avec ses tours, ses courtines et son crênelage. Les bzaïm triangulaires semblent bien inspirées par le fronton des vieux temples ; l'arc en fer à cheval plein-cintre, qui fut une des premières formes de l'art arabo-byzantin occidental, qui fut moins répandu par la suite, et que la petite décoration moresque n'employa jamais, y est d'un usage courant (1). On a signalé les croix à branches égales comme un des motifs les plus habituels de la bijouterie berbère ; il y a là, à n'en pas douter, un souvenir de l'Église d'Afrique (2). La poterie, quoique de fabrication grossière, évoque par ses courbes pleines et sa robuste simplicité, les formes de la céramique ancienne ; la matière mince et mate des peintures, leurs tons habituellement noir et rouge et le style géométrique de leur décor précisent cette ressemblance (3). Les colorations employées dans les tissus sont vives et leur opposition franche, mais leur juxtaposition, leur mélange à des échelles très réduites, l'emploi assez fréquent de tons sombres dans les filets empêchent les ensembles d'être criards.

Ce sont là, on le voit, des caractères assez différents de ceux du décor le plus répandu dans le Maghrib ; et certes, l'art de la Grande Kabylie présente plus de ressemblance avec l'art d'Abyssinie qu'avec celui des villes du littoral méditerranéen. Est-ce à dire qu'il ait toujours été complètement étranger aux arts voisins ? Nous avons vu qu'il subsistait des formes moresques dans la bijouterie berbère, que les orfèvres de Grande Kabylie possédaient encore des secrets de fabrication, comme la fonte des émaux qui furent en usage dans la vieille école d'Andalousie (4). A l'encontre de la Petite Kabylie, qui fut par ses villes de la côte en relation avec les ports Européens et s'ouvrit aux influences extérieures, la Grande Kabylie, comme toute région montagneuse, eut une vie indépendante et originale ; les influences la pénétrèrent lentement, mais elles s'y conservèrent mieux. Ainsi ces territoires berbères d'Algérie apparaîtraient, à certains égards, comme un des refuges de l'art classique d'occi-

(1) Un berceau kabyle, de grandes bzaïm triangulaires, des moules en bois exposés à la Médersa comportaient ce motif dans leur ornementation.

(2) Cf. Eudel, *L'Orfèvrerie algérienne*, p. 235. Notons cependant que les croix semblent avoir existé de très bonne heure en Arabie comme décor d'étoffes. Cf. *Commentaire* de Kastellani sur Bokhari, Boulac, 1304, t. I, p. 401.

(3) Cf. Gsell, *L'Algérie dans l'antiquité*, Alger, 1903, pp. 20, 142.

(4) Notons qu'une technique analogue se retrouve avec un décor assez nettement byzantin dans les bijoux tunisiens de Moknine.

dent. Le fait que des formes et des procédés anciens y sont demeurés en même temps qu'au Maroc s'expliquerait soit par des rapports communs, soit par des genres de vie analogues.

Il y a là bien des questions accessoires dont la solution est étroitement liée à ce qu'on peut appeller le grand problème berbère.

Pour être souvent accessoires, ces recherches sont loin d'être négligeables ; en plus d'un cas l'archéologie suggère des problèmes d'ethnographie et d'histoire, éclaire et confirme les résultats acquis. On imagine aisément tous les renseignements qu'elle pourrait apporter ici. Quelle fut la part de tous ces éléments : Berbères, Turcs, Maures, Juifs et Chrétiens, dans la civilisation de l'Afrique Mineure ? Quel était le degré de culture des uns et des autres, leur situation respective, leur genre de vie et leurs goûts ? Quels rapport entretint le Maghrib avec l'Europe, l'empire des chérifs avec l'empire des deys ? Quel contact cette partie du monde musulman conservait-elle avec le monde oriental ? Telles sont, avec bien d'autres, les problèmes que l'archéologie maghribine doit nous aider à résoudre. Telles sont les enquêtes que faciliterait grandement la formation d'un Musée d'art musulman. Et certes nous nous en voudrions de ne pas souhaiter après bien d'autres la création d'un tel Musée. Alger se doit de compléter et d'enrichir la collection déjà formée au Musée de Mustapha pour en faire, dans la mesure du possible, le pendant du Musée arabe du Caire. Ce second Musée de l'art musulman, l'Afrique du Nord l'aura certainement un jour

Mais, quoiqu'il advienne de ces projets séduisants, nous devons nous réjouir d'avoir pu admirer dans un cadre harmonieux, lui-même d'une rare valeur artistique, et qui s'est trouvé étonnamment propre à ce nouvel emploi, une très instructive mais très éphémère collection.

Pour avoir intéressé plus de gens à l'art maghribin méconnu, pour avoir suggéré aux Algériens le désir de rendre durable cette exposition d'art musulman, M. Jonnart qui en eut l'initiative et qui facilita constamment son organisation, M. Gsell, qui en conçut le plan et qui assuma la plus lourde part dans son exécution, ont droit à la reconnaissance de tous.

Georges MARÇAIS.

L'EXPOSITION DOCUMENTAIRE

DE

PHOTOGRAPHIE ET DE PEINTURE

A côté de l'Exposition des arts musulmans qui réunissait les précieux échantillons de l'art arabe, la Société de Géographie, sous l'initiative de son Président et de M. Mesplé, son vice-président, toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit de faire œuvre utile, avait organisé dans le coquet édifice où la *Dépêche algérienne* se met dans ses meubles, une exposition documentaire d'un intérêt tout particulier et qui a constitué une des principales attractions du Congrès.

Tout d'abord. une série de documents historiques : une vue d'Alger à laquelle son auteur attribue la date de 1561, mais qui paraît devoir être reportée à 1571, et être celle publiée par Bruin ; un plan d'Alger en 1520 ; une estampe représentant le bombardement de notre cité par la flotte de Charles-Quint ; puis une série de lithographies se rapportant à l'époque de la conquête, vues d'Alger, déjà bien connues, ou costumes, un curieux tableau généalogique de la postérité du dey d'Alger, Mustapha ben Ibrahim, assassiné en 1806 ; quatre très intéressantes photographies de 1855, envoyées par M. Geiser.

Ensuite une Exposition de photographies : tout d'abord des sites et des scènes de la vie indigène ; nous n'avons pas besoin à ce point de vue de faire l'éloge de professionnels tels que Fréchon, Wollenweider, Geiser, Trimolet. Parmi les amateurs, une note spéciale aux reproductions des feuillets du Coran de la grande mosquée, exposées par M. Bouldouyre ; aux séries de Figuig et du Tidikelt envoyées par M Lung et le lieutenant Cottenest ; aux séries arabes et juives et vues du Sud de M. Robe ; le Maroc nous est présenté par les séries rapportées par MM. Brives, Saurel, d'Attanoux : vues de Merrakech, Rabat, Salé, Larache, Tétouan, Tanger : encore M. Brives n'a-t-il pu confier qu'une partie de l'énorme collection de vues qu'il a recueillie ; à noter aussi les produits du Maroc qu'il a rapportés et qui garnissaient un coin de l'exposition, notamment des étoffes de fabrication indigène très intéressantes au point de vue industriel.

La salle réservée à la Tunisie, plus connue, offre moins d'intérêts ; cependant des vues de l'intérieur de la mosquée de Kairouan méritaient une station spéciale.

Au deuxième étage, section d'archéologie, Tipaza, Cherchell, Timgad, Tébessa, la collection numismatique de M. Françon. Tout cela est connu pour nous, mais nouveau pour l'immense majorité de nos visiteurs.

Enfin la sévérité de l'exposition était diminuée par la présence d'un petit salon de peinture : on n'exigera pas de nous que nous nous érigions en critique d'art ; Sintès a apporté la note historique ; Noiré, nous a donné de ses meilleures pages, impressions du Sud faites de lumière et d'atmosphère profonde ; un excellent tableau de Girardet, puis des toiles de Deshayes, Birck, Lemaitre, Fritz Müller, Francisque Noailly, commandant Cauvet, Lewis Snonborn ; Geille de Saint-Léger, qui sait allier à la connaissance de l'Afrique, la compréhension profonde de la mélancolie de l'Océan et des plages bretonnes et faire passer toute l'âme embrumée et délicate du pays dans ses couchants ; notons en courant une étude saharienne de Deshayes d'un profond saisissant, une boucherie indigène et une négresse en fouta rose de Dubois ; d'agréables sculptures de Gaudissart.

Enfin nous ne croyons pas entrer dans la réclame en citant les broderies de Mme Ben Aben, qui sont l'art décoratif, et à la confection desquelles les organisateurs ont eu la bonne idée d'initier les congressistes, en autorisant Mme Ben Aben à installer dans l'exposition un coin de son atelier.

Certes tout cela est du connu pour tous les algériens qui s'intéressent à l'art, ou à la vie ; mais combien même y ont pris d'utiles leçons ! Aussi bien n'était-ce pas pour eux qu'était faite cette exposition, mais pour nos hôtes, qui, dans ces quelques salles, pouvaient saisir tout ce qui forme l'attrait de l'Algérie ; les organisateurs ont su les initier par un voyage de quelques heures, à une connaissance du pays, qui eut, sans eux, nécessité de longs voyages : l'Algérie leur doit donc un remerciement pour le zèle qu'ils ont déployé, pour recueillir une telle série de documents que malheureusement les tendresses de certains collectionneurs, pour les objets qu'ils détiennent, leur terreur de s'en séparer, fut-ce quelques jours, avaient laissée bien incomplète sur certains points.

Paul DELORME.
Rédacteur principal au Gouvernement Général de l'Algérie.

L'EXPOSITION D'ART PRÉHISTORIQUE

Les Congrès des Sociétés Savantes et des Orientalistes, tenus à Alger en avril 1905, ont provoqué, entre autres manifestations scientifiques et artistiques, une « exposition d'art préhistorique » qui a été d'autant plus remarquée quelle constituait, — au point de vue algérien, — une sorte de révélation pour le monde savant.

Avant ces dernières années, on avait bien retrouvé de nombreux vestiges qui, par leur analogie avec des formes similaires d'Europe, paraissaient appartenir à telle ou telle période dans la classification du « préhistorique ». On avait même longtemps discuté sur l'attribution à l'époque « néolithique » de ces pointes de flèches, si finement taillées, si abondantes aussi, que d'aucuns prétendent encore appartenir à des temps plus récents. Mais, ce n'était là qu'un commencement, une entrée en matière, d'autant plus laborieuse que l'on prenait, peut être à tort, pour unique point de départ l'identification rigoureuse des diverses phases de l'industrie préhistorique du Sahara, avec celles de l'Europe centrale.

La réunion en une même manifestation de tant de documents jusqu'ici dispersés s'imposait donc, et c'est à M. J.-B. Flamand, chargé de cours aux Écoles Supérieures d'Alger, et au lieutenant-colonel Laquière que nous devons d'en avoir assumé la charge.

Le succès a d'ailleurs répondu à leur effort.

L'ensemble des objets recueillis a constitué une exposition que n'eussent pas désavoués ni le Musée de St-Germain, ni le « British Museum » de Londres, et, point essentiel, l'étude était très heureusement facilitée par une excellente carte permettant aux visiteurs de se rendre compte de la situation des gisements présentés.

Nous avons retrouvé dans cette exposition les types principaux des Hauts-Plateaux oranais et du Sahara, du Sud Constantinois, du bassin de l'oued Saoura, du Tadmait, du Tidikelt, du Mouydir, etc., etc.

Les organisateurs avaient divisé leur œuvre en deux sections principales :

La première comprenait les instruments paraissant appartenir à la période « paléolithique ». C'étaient les moins nombreux. Le néolithique, au contraire, s'y trouvait largement représenté.

De cette assimilation très apparente faut-il conclure avec le Père Comte (1) que, durant la succession des périodes préhistoriques, les conditions physiques du Sahara étaient les mêmes qu'à l'époque actuelle? Cette affirmation paraît bien hardie, car toutes les observations relatives à l'extension de la faune, aujourd'hui disparue de ces régions, laissent supposer le contraire. Mais encore doit-on se réjouir de voir, enfin, la discussion ouverte et les chercheurs intelligents nous livrer le fruit de leurs études.

Les inscriptions et dessins « rupestres », « *Hadjrat Mektoubat* » composaient la seconde section. Ils paraissent appartenir soit au « néolithique », rappelant alors des personnages, des animaux dont notre sol a, depuis longtemps, perdu le souvenir, et même des ensembles; soit à la période « libyco-Berbère » dans laquelle figurent notamment le dromadaire, l'autruche et de nombreuses inscriptions en écriture de forme libyque et berbère.

Des empreintes de ces inscriptions ou dessins (dont la superposition assez fréquente permet de préciser à travers les âges les différentes modifications de l'existence des races sahariennes), ont été relevées, nombreuses et toujours plus intéressantes, tant par M. Flamand que par M. le commandant Deleuze, dans tout l'Extrême-Sud et principalement dans l'Aoulef ou Tidikelt.

Ainsi marchaient parallèlement les mêmes découvertes en France et en Algérie. Là-bas, plus principalement sur les parois des grottes au fond desquelles le troglodyte d'alors cherchait un abri contre les neiges et les glaces; ici, sur les faces lisses des rochers à l'ombre desquels vivaient ceux qu'un climat plus doux incitait à une existence plus extérieure.

L'exposition de MM. Flamand et Laquière sera, nous n'en doutons pas, le point de départ d'études comparatives du plus haut intérêt.

Là, comme dans l'Europe centrale, des fouilles méthodiques s'effectueront et ce sont peut-être les découvertes que nous réservent les vastes espaces du Sahara qui nous apporteront, sinon la solution du grand problème, du moins plus de lumière sur les origines de notre humanité.

L. PAYSANT,
Préfet honoraire.

---

(1) « *Les silex taillés de la collection des Pères Blancs de Maison-Carrée* », communication à la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord par le Père Comte. L'exposition Flamand et Laquière avait emprunté de très beaux types à cette collection.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR A ALGER

Alger a été le théâtre, pendant le mois d'avril, d'une double manifestation scientifique et universitaire. Le XIVe Congrès international des Orientalistes et le XLIIIe Congrès des Sociétés savantes ont tenu leurs séances aux Écoles d'enseignement supérieur d'Alger. Ce qu'ont été les discussions et les communications de ces deux Congrès, des personnes autorisées sauront le dire dans des travaux spéciaux. Nous voudrions, à cette occasion, faire connaître, aussi rapidement que possible, ce qu'est l'enseignement supérieur à Alger et aussi ce qu'il pourrait et ce qu'il devrait être.

I

L'enseignement supérieur algérien ne date pas, comme d'aucuns pourraient le croire, de la loi du 20 décembre 1879, qui créa les trois Écoles d'enseignement supérieur, de Droit, des Sciences et des Lettres, à Alger.

L'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie existait déjà depuis le mois d'août 1857 ; et il faut même remonter plus haut pour retrouver les traces des premières démarches faites en vue de cette utile création.

La création d'un établissement d'enseignement supérieur est un fait d'une haute importance dans une colonie qui aspire au bien-être matériel, sans négliger pourtant les institutions qui peuvent assurer son développement intellectuel et moral.

M. Delacroix, ancien recteur de l'Académie d'Alger, le proclamait hautement en 1859, en prononçant son discours d'ouverture des cours de l'École de Médecine : « Bientôt peut-être l'École de Médecine aura pour complément une École préparatoire à l'enseignement des Lettres et des Sciences. Grandissant ensemble et se prêtant un mutuel appui, ces deux établissements suivront l'accroissement de la population algérienne et sauront conquérir avec le temps le titre de Facultés. »

M. Belin, recteur de l'Académie d'Alger, pendant les années 1880-1881, mettait en relief l'institution des Écoles supérieures d'Alger, à la création desquelles il avait largement contribué, dans les discours qu'il prononçait le 23 décembre 1880 et le 14 décembre 1881.

Il disait entre autres choses ceci : « Dans l'enseignement supérieur, pour l'honneur de l'Université et le profit du pays, le rôle des professeurs des sciences grandit de jour en jour. Vulgariser la science devant ceux qui viennent chercher un enseignement purement professionnel, n'est

que la plus facile de leur tâche. Leur labeur réel commence dans le cabinet et le laboratoire alors que par de patientes investigations, des expérimentations habiles ou des observations multipliées, ils interrogent la nature et la forcent à nous dire ses secrets. L'École d'enseignement supérieur d'où il ne sortirait aucun travail original, aucune étude personnelle, risquerait fort aujourd'hui d'être sans crédit et sans autorité. Mais ce n'est pas sur cette terre d'activité féconde qu'il faut redouter une pareille stérilité. »

Poursuivant son discours, M. Belin fait ressortir aussi la mission de l'École des Lettres, et principalement de la Section orientale de cette École : « La Section orientale de l'École des Lettres souhaite de réunir et de grouper en une sorte d'Académie tous ceux qui, dans la Colonie, essaient, soit comme érudits, soit comme explorateurs, de nous faire pénétrer plus avant dans la connaissance de l'Afrique méditerranéenne autrefois si policée et si riche. Ce que des nations rivales tentent déjà sur des points voisins de l'Algérie, elle a l'ambition de le réaliser ici. Elle veut être le foyer intellectuel d'où se répandra sur les points obscurs encore des civilisations africaines une lumière plus intense et plus vive ».

C'était là tracer à l'École des Lettres une route qu'elle a accomplie et qu'elle continue de suivre. Dans son discours du 14 décembre 1881, après deux années de fonctionnement des Écoles, M. Belin affirmait leur vitalité.

M. Jeanmaire, recteur actuel de l'Académie d'Alger, pouvait aussi dire en 1887, le 3 novembre, ce qui suit : « Il n'y a que les vieilles sociétés impuissantes à s'arrêter sur le bord de la décadence, vers laquelle elles glissent, qui aient l'idée de tourner en dérision ces choses saintes : *le travail, l'étude, la science.* »

L'Algérie, quoi qu'on ait pu dire dans certains milieux, n'a jamais été hostile à l'enseignement supérieur. La preuve, c'est que dès 1849 l'initiative de fonder un haut enseignement médical fut prise par la Société de Médecine d'Alger. Plus tard, en 1879, la ville d'Alger et les trois départements algériens consentaient à payer pour toujours des subventions annuelles de 20,000 fr. pour Oran et Constantine, de 20,000 fr. pour le département d'Alger et de 40,000 fr. pour la ville d'Alger, pour la création des Écoles supérieures.

En 1849 on s'était peut-être un peu pressé. En effet, l'Académie d'Alger venait à peine d'être fondée : elle n'avait trouvé en Algérie en fait d'établissement d'instruction publique que cinquante écoles primaires, un collège et trois cours publics d'arabe. Il fallait courir au plus pressé, et abandonner l'enseignement de la médecine pour consacrer les ressources disponibles à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire.

Le projet fut repris en 1854, car à cette époque l'instruction primaire avait reçu une heureuse impulsion : l'instruction secondaire complètement réorganisée à Alger prenait pied dans les principales villes de l'Algérie. Mais le moment de s'occuper du haut enseignement médical n'était pas encore venu. Les projets de l'année 1849 étaient provisoirement abandonnés, et les paroles suivantes qu'un ministre de Louis-Philippe, M. de Salvandy, prononçait, n'allaient devenir une réalité que quelques années plus tard : « Si c'est par la guerre que l'Algérie a été conquise,

c'est par la civilisation qu'elle doit être conservée. J'aspire au jour où ses écoles pourront être constituées universitairement, où elle aura une Académie, un Lycée, une Faculté des Lettres, une École de Médecine... La race arabe n'est accessible que par la religion et la médecine. La religion nous sépare, la médecine nous rapprochera. » Le Gouvernement de la France avait d'autres soucis en 1854, que ceux de l'enseignement algérien. Il ne faut pas oublier, en effet, que le Gouvernement impérial était obligé d'imposer de lourds sacrifices au pays pour défendre le drapeau national. Les questions de culture intellectuelle étaient reléguées au deuxième plan.

En 1857, les difficultés qui avaient été soulevées par la guerre d'Orient étaient glorieusement aplanies. L'armée d'Afrique venait de s'illustrer en Kabylie. La France, déchargée de tous ces énormes soucis, pouvait alors donner libre carrière à son génie civilisateur.

L'École de Médecine d'Alger fut créée le 4 août 1857. Le décret déclare que l'école sera établie dans un édifice domanial, qui sera cédé à la ville d'Alger, à charge pour elle de pourvoir à l'entretien des bâtiments. L'École de Médecine fut installée dans la rue René-Caillé. Elle ne quitta son ancien et délabré local que pour venir occuper les nouveaux bâtiments construits au Camp d'Isly.

Les débuts de l'École de Médecine furent des plus modestes. Le décret du 4 août 1857 accorda à l'École huit professeurs titulaires et quatre professeurs suppléants. Il faut ajouter aussi un chef des travaux anatomiques, un prosecteur et un préparateur. Les professeurs titulaires recevaient une somme de 2,000 francs comme traitement annuel. Les suppléants avaient 700 francs. Le professeur chargé de la direction de l'École recevait à titre de supplément une somme de 400 francs. C'était maigre, et on comprend facilement que l'enseignement ne nourrissant pas son homme, le professeur ait cherché une large compensation dans la clientèle absorbante et fatigante.

L'École de Médecine d'Alger a bénéficié de toutes les modifications qui ont été apportées aux Écoles préparatoires de Médecine de la Métropole. Le décret du 10 août 1877 a sensiblement amélioré sa situation. L'enseignement, depuis ce décret, était donné par onze professeurs au moins, et le traitement était de 2,500 francs au minimum.

La loi du 20 décembre 1879, relative à l'enseignement supérieur en Algérie, qui est la vraie charte des Écoles supérieures d'Alger, s'occupe, dans son article 3, de l'École de Médecine. Le traitement des professeurs non agrégés varie entre 6,000 et 7,000 francs. Celui des professeurs suppléants est de 2,000 francs. A dater du 1er novembre 1889, l'École de Médecine d'Alger, qui n'était qu'une école préparatoire, est élevée au rang d'École de plein exercice. Cette transformation lui accorda quatre chaires de plus :

1° Celle de physique ;
2° Celle de matière médicale ;
3° Celle d'anatomie pathologique et histologie ;
4° Celle des maladies des pays chauds.

On peut considérer cette transformation comme l'acheminement naturel et fatal de l'École érigée en Faculté.

Mais l'enseignement supérieur n'est réellement fondé à Alger que

depuis la loi du 20 décembre 1879, qui est venue créer à côté de l'École de Médecine des Écoles préparatoires à l'enseignement du Droit, des Sciences et des Lettres.

Cette nouvelle dénomination indique suffisamment que le Gouvernement n'a pas voulu, dès le début, créer de vraies Facultés en Algérie. Est-ce un bien ? Est-ce un tort ? Nous estimons, quant à nous, que c'est un tort, car les Écoles supérieures d'Alger ont pris de l'importance, grâce au choix des professeurs et à la diversité des enseignements qu'on y donne, et malgré cela, elles se trouvent aujourd'hui dans une impasse, surtout depuis la constitution des Universités régionales dans la Métropole. On sait que la loi du 10 juillet 1896, qui a érigé tous les centres de Facultés métropolitaines en Universités, n'atteint pas les Écoles supérieures d'Alger. La France compte aujourd'hui quinze Universités et une Académie, celle d'Alger.

Si les pouvoirs publics algériens étaient très favorables à la création d'un haut enseignement supérieur à Alger, il faut reconnaître qu'ils demandaient aussi quelque chose de spécial à la Colonie. Il suffit pour s'en convaincre de lire les comptes rendus et les rapports insérés dans es *Actes du Conseil supérieur de l'Algérie* pendant les sessions de 1877 et de 1878. M. de Salve, Recteur de l'Académie d'Alger, pouvait écrire dans un rapport adressé au Gouverneur Général de l'Algérie en 1878 : « L'organisation générale de l'enseignement supérieur à Alger, sur des bases spéciales, si importante pour l'avenir de la Colonie, n'a point été perdue de vue. On s'en est préoccupé en France et en Algérie, dans nos Chambres législatives aussi bien que dans les Assemblées coloniales, et les sympathies qu'elle a réunies sont du meilleur augure pour la réalisation des projets à l'étude ». M. de Salve, qui nourrissait les meilleurs sentiments pour l'avenir du nouvel institut littéraire et scientifique, qui constitue actuellement les Écoles d'enseignement supérieur, disait déjà en 1877 que l'Algérie contribuait ainsi à jeter les bases d'une *Universite future*.

Toutes ces démarches aboutirent à la loi du 20 décembre 1879. L'article 9 porte qu'elles doivent être organisées et qu'elles doivent fonctionner pour l'année scolaire 1879-1880.

Un an avant la création officielle des Écoles, les pouvoirs publics algériens s'occupaient déjà de loger certains services. M. de Salve faisait part au Conseil supérieur de l'Algérie des démarches qui étaient dirigées en ce sens, et donnait en même temps son opinion sur cette question.

Il est fort regrettable que ses idées n'aient pas été admises, car les Écoles auraient eu une installation moins luxueuse que celle qu'elles ont actuellement, mais qui aurait été tout au moins plus commode, plus facile à modifier, et surtout qui aurait coûté moins cher. Il est bon de faire connaître *in extenso* l'opinion de l'Académie d'Alger en 1878. « La première question à résoudre, disait M. de Salve, était le choix d'un emplacement de grande superficie pour des constructions vastes et commodes. On a examiné successivement le camp d'Isly, l'espace inoccupé compris près de la chapelle anglicane, entre les rues d'Isly et de Constantine, l'arsenal de l'artillerie, entre le Lycée et le fort Bab-el-Oued. Le premier emplacement — celui qu'occupent actuellement les Écoles — est aujourd'hui — ceci est écrit en 1878 — trop éloigné du centre de la ville et sa situation compromettrait le succès de l'œuvre.

Le second n'offrirait qu'une étendue insuffisante. Le troisième est préférable. A mon avis, il présente un espace suffisant, des bâtiments déjà construits et susceptibles de tous les agrandissements désirables ; enfin il se trouve un peu moins excentrique que les deux autres. Dans tous les cas, il paraît difficile de trouver mieux. » M. de Salve faisait observer qu'une commission chargée de la revision des immeubles occupés par les services publics a étudié la question avec soin, et a été unanime à reconnaître qu'il y a lieu de transférer l'Arsenal à Mustapha sur une partie du Champ de Manœuvres et d'affecter à la création de l'Institut universitaire l'immeuble abandonné. Tous les services intéressés donnent leur approbation à cet échange. Devant cette unanimité des parties, M. de Salve déclarait que l'opération pourrait facilement et promptement réussir. Cette combinaison échoua ; et pourtant l'Arsenal d'artillerie est aujourd'hui construit à la place même qu'indiquait M. de Salve, et les anciens locaux sont démolis.

M. Paul Bert, qui a été deux fois rapporteur du projet de création des Écoles Supérieures d'Alger, a eu à s'occuper de cette question d'emplacement. Pour donner une opinion ferme, il fait savoir que l'emplacement du Camp d'Isly est préférable aux deux autres ; et il déclare dès 1878, que c'est de ce côte que se fait l'accroissement le plus rapide de la ville, et que la position qui paraît excentrique en 1878, cessera de l'être sous peu d'années et qu'elle deviendra presque le centre du mouvement de la ville d'Alger. M. Paul Bert avait vu juste. Les événements lui ont donné raison. Aujourd'hui que la fusion administrative des deux villes, Mustapha et Alger, est un fait acquis, le quartier des Écoles Supérieures devient un des plus beaux et des plus mouvementés d'Alger.

La loi du 20 décembre 1879, ayant disposé que l'installation définitive aurait lieu sur l'un des terrains domaniaux attribués au service de la Guerre, une entente s'est établie entre les ministres de la Guerre et de l'Instruction publique, et le choix s'est porté sur un emplacement dit le Camp d'Isly, d'une superficie de 36,200 mètres, situé à environ 250 mètres de l'ancienne porte d'Isly. Ce terrain a la forme d'un trapèze irrégulier. Il est limité à l'est par la rue Michelet, au sommet ouest par la rue Thiers, au nord par la rue Édouard Cat, ancien Chemin Pasteur, et au midi par la rue de Mulhouse.

II

Le projet de construction des Écoles Supérieures mis à l'étude, dès que le choix de l'emplacement eut été arrêté, comprenait, en outre, l'installation d'un observatoire et d'une station de zoologie marine. Ce projet a été approuvé par la loi du 19 juillet 1884, qui d'abord fixé à 2,500,000 francs a été augmenté de 100,000 francs par la loi du 8 février 1887. Les travaux, mis en adjudication en décembre 1884, ont commencé aussitôt, et, dès le mois de janvier 1886, les laboratoires distincts du bâtiment principal peuvent être livrés aux services de chimie, de physique et de physiologie des Écoles des Sciences et de Médecine et Pharmacie.

A la fin de décembre 1837, les grands bâtiments en façade sur la rue Michelet étaient complètement terminés. Les écoles fonctionnèrent dans leurs installations respectives à partir de janvier 1888.

La bibliothèque occupe au 1er étage toute la partie centrale du bâtiment principal.

L'inauguration des bâtiments eut lieu avant l'achèvement définitif des locaux. Elle se fit dans la salle encore toute nue de la bibliothèque, le 13 avril 1887. Trois ministres, MM. Berthelot, Granet, Millaud, étaient présents à cette solennité universitaire Il faut aussi mentionner la présence de M. Louis Tirman, gouverneur général de l'Algérie, qui a toujours témoigné une très grande sollicitude envers les Écoles Supérieures.

En ouvrant les séances des travaux des Écoles en décembre 1888, M. Jeanmaire, recteur de l'Académie, pouvait dire :

« L'installation des quatre écoles est maintenant complète, définitive, les bâtiments sont magnifiques, les salles de cours vastes et nombreuses, les laboratoires bien éclairés et bien outillés ; les collections s'augmentent, le jardin botanique sort de terre, la station zoologique fonctionne, l'observatoire enfin achève de placer les rares et puissants instruments mis à sa disposition. »

Si les paroles de M. Jeanmaire étaient l'expression de la vérité en 1888, la situation a changé aujourd'hui. Les Écoles ont prospéré, les services, qui étaient largement installés en 1888, au début de l'installation, sont presque tous à l'étroit aujourd'hui.

La superficie des constructions se répartit ainsi :

1° Grands bâtiments	2.920	mètres carrés.
2° Laboratoires	1.730	—
3° Dépendances	700	—

Les grands bâtiments sont situés sur la partie supérieure du terrain, parallèlement à la rue Michelet. Ils sont composés d'un premier corps de bâtiment de 120 mètres de longueur sur 12 mètres 25 de profondeur. De ce premier corps de bâtiment s'élèvent perpendiculairement quatre ailes de 32 mètres 60 de longueur sur 9 mètres de largeur, reliées deux à deux par deux autres bâtiments formant ainsi deux cours de service et une grande cour d'honneur donnant accès au jardin botanique.

C'est dans cette grande cour, aujourd'hui transformée en jardin, que pourra s'ériger un jour le grand amphithéâtre destiné aux grandes conférences publiques et aux solennités universitaires.

L'emplacement est tout tracé ; et c'est le manque d'argent au moment de la construction initiale des Écoles, qui a fait ajourner l'édification de cet amphithéâtre.

La description minutieuse des bâtiments peut paraître une chose inutile. Les salles de cours sont à quelques différences près, les mêmes dans tous les bâtiments universitaires. Il n'y a que les dimensions qui changent. La salle du cours public de l'École des Lettres artistement décorée, ressemble ainsi à un vrai salon de causeries, où le professeur parlant et professant, où le conférencier causant plus familièrement, sont à peine séparés de l'auditoire par une chaire qui se trouve à la même hauteur que les auditeurs. Rien de sévère dans cette installation. Tout invite au contraire à l'intimité entre le professeur et son auditoire.

L'École de Médecine est, des quatre écoles, celle qui occupe la plus grande surface. On peut dire qu'elle occupe plus de la moitié des vastes terrains et bâtiments.

Dans un premier bâtiment se trouvent : 1° le service de l'anatomie occupant deux étages avec une salle de dissection, cabinets pour le professeur, le chef de travaux, le prosecteur et les aides, salle de morts, glacière, ascenseur ; 2° les laboratoires de matière médicale, des maladies de pays chauds, de pharmacie, une salle de travaux pratiques et physiques ; 3° un cabinet avec arsenal pour le service de médecine opératoire.

Dans un deuxième bâtiment se trouvent : au rez-de-chaussée le service de botanique de zoologie médicale : au premier étage ceux de l'anatomie pathologique et de l'histologie. Ces services sont largement et commodément installés. Entre ces deux bâtiments une grande cour avec bassins et cages nombreuses pour les animaux utilisés par les services mentionnés plus haut. Le service de l'hygiène et de la médecine légale, le grand amphithéâtre des cours, la salle du conseil, la salle du cours pour les élèves sages-femmes sont installés dans le tiers sud du bâtiment en façade sur la rue Michelet, occupant le 1er et le 2e étage.

Le jardin botanique occupe l'espace compris entre la première rangée des bâtiments et la seconde rangée sise du côté du village d'Isly.

Dans la seconde rangée des bâtiments, toujours parallèlement à ceux de la première rangée et qui sont occupés par l'École des Sciences et l'École de Médecine, se trouvent les services de physique, de chimie et de physiologie. Il existe en outre de vastes laboratoires afférents à ces services, deux vastes salles de cours dont l'une disposée spécialement en vue de l'enseignement de la physique et de la chimie est commune à la médecine et aux sciences.

Comme annexes à l'École des Sciences il faut mentionner : 1° l'observatoire : il est installé au lieu dit *La Vigie* sur la commune de la Bouzaréa, è 5 kilomètres d'Alger. L'emplacement, propriété domaniale, a une superficie de 4 hectares, 13 ares. Nous ne pouvons entrer ici dans une description détaillée de cette importante installation, qui comprend une série de bâtiments et des instruments d'observation de première valeur ; 2° le laboratoire de la station de zoologie marine : ce laboratoire est situé dans le port d'Alger à l'extrémité de l'ilôt le l'Amirauté. L'emplacement est d'une superficie totale de 700 mètres carrés, la surface bâtie mesure 240 mètres carrés. Le bâtiment représente une construction de 25 mètres carrés.

Il y aurait lieu de mentionner aussi l'Institut Pasteur, qui est bâti sur les terrains des Écoles Supérieures ; mais cet établissement échappe à l'autorité universitaire. Bâti par le Gouvernement général de l'Algérie, l'Institut Pasteur jouit d'une certaine autonomie. Le personnel est à la nomination du Gouvernement général et le budget de cet établissement est réglé par l'administration centrale locale. C'est en effet une création dûe à l'initiative algérienne, et alimentée par les crédits pris en dehors du budget de l'instruction publique. Ce service est de première importance. Il a pris des développements très considérables à tel point qu'il a fallu en 1904 créer une annexe sur l'avenue Pasteur à proximité des Écoles Supérieures.

La partie des bâtiments des Écoles Supérieures qui se prête le mieux

à une description détaillée serait celle qui est consacrée à la bibliothèque. Quelques mots seulement. La bibliothèque occupe la partie centrale du bâtiment qui fait face à la rue Michelet. Elle est encadrée par l'École de Médecine, l'École des Sciences et la cour d'honneur. On accède à la bibliothèque par des escaliers qui aboutissent à deux paliers vastes et élégamment décorés par huit colonnes en stuc du meilleur effet. La bibliothèque se compose d'une grande salle et de salles annexes superposées à la grande salle. Celle-ci mesure 43 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur, et une hauteur de 8 mètres. De forme rectangulaire et sans supports apparents, elle offre un coup d'œil d'ensemble agréable. La salle de la bibliothèque est fort bien éclairée par 18 fenêtres de dimensions très grandes placées à 3 mètres du rez-de-chaussée. Les 9 fenêtres en façade de la rue Michelet mesurent 3 m. 25 de hauteur sur 3 de largeur. Les 9 autres donnent sur la cour d'honneur et mesurent 3 mètres de hauteur sur 3 de largeur. La salle est coupée sans interruption par une galerie posée à 2 mètres 20 centimètres du rez-de-chaussée. Les rayons qui comptent aujourd'hui un développement de près de 2.000 mètres peuvent accepter près de 60.000 volumes. La bibliothèque compte aujourd'hui dans la grande salle 50.000 volumes et dans les combles 99.000 thèses ou publications académiques provenant des Universités nationales et des 38 Universités étrangères qui font des échanges avec les Universités de la Métropole.

Cette partie descriptive des bâtiments forcément très écourtée n'offre qu'un intérêt tout à fait extérieur.

Nous voudrions maintenant faire connaître les programmes d'études. Qu'a-t-on voulu faire en créant les Écoles d'Alger ? A-t-on suivi le programme primitif ? Les modifications qui ont été apportées aux idées des premiers initiateurs ont-elles été heureuses ? Que doivent et que peuvent faire les Écoles pour justifier leur fondation et mériter l'estime des pouvoirs publics qui les ont créées et qui continuent à les doter ? Voilà quelques-unes des questions que nous avons à examiner très rapidement.

III

La question des programmes est la plus importante à examiner dans l'organisation de l'enseignement supérieur. On pourrait facilement appliquer à cette matière le vieil adage : « Dites-moi ce que l'on enseigne dans tel centre, et je vous dirai quelle est la portée de cet enseignement. »

L'École de Médecine d'Alger, sans doute, comme toutes les autres écoles préparatoires ou de plein exercice de la Métropole devait former des praticiens : mais ceux qui ont eu à s'en occuper dès le début lui assignaient un rôle plus élevé que la simple mission d'école professionnelle. C'était un organe de haute civilisation que l'on voulait créer à Alger, et ce n'était pas une École à l'instar de celles qui pouvaient fonctionner dans les villes comme Marseille, Grenoble, Dijon, Clermont-Ferrand, etc.

M. Delacroix, recteur d'Alger, traçait un crayon rapide, dans son dis-

cours d'ouverture des cours, en novembre 1859, de la mission qui était réservée à l'École de Médecine d'Alger. « L'École d'Alger, disait-il, se distinguera des Écoles de France par la composition de son personnel étudiant. A côté des élèves français, viendront s'asseoir dans nos salles de cours, des jeunes gens de toutes les nations, qui contribuent au peuplement de l'Algérie. Bientôt, grâce à l'obtention de certaines mesures spéciales, les indigènes pourront profiter de la nouvelle École. De tous les enseignements que nous pouvons leur offrir, il n'en est pas que les Arabes soient mieux disposés à accepter que l'enseignement de la médecine. Donnons-leur des praticiens de leur culte et de leur race; éclairons-les sur les moyens de combattre les maladies sous lesquelles ils ne savent que courber la tête avec la morne résignation du fatalisme, et ils nous béniront ». M. le Docteur Amédé Frison, dans un brillant discours prononcé le 30 novembre 1862, à la séance solennelle de la rentrée de l'Ecole de Médecine soutenait la même thèse que M. Delacroix. Il avait choisi comme sujet de son discours le thème suivant : « *Influence des sciences en général et de la médecine en particulier sur la civilisation des Arabes.* » L'École d'Alger, disait-il, a une mission plus large à remplir que ses aînées en France. Il ne s'agit pas seulement pour elle de faire des médecins européens ou indigènes : son établissement répond encore croyons-nous à un autre ordre d'idées plus élevées ; celles d'aider par les sciences au problème de la civilisation des indigènes.

M. le docteur Texier ancien directeur de l'École de Médecine d'Alger, rappelait dans son compte-rendu des travaux de l'École en 1892, les paroles qu'avait prononcées M. de Salvandy à un congrès médical de France... « La race arabe, disait M. de Salvandy n'est accessible que par la Religion et la Médecine. La Religion nous sépare, la Médecine nous réunira. »

Pourtant tout les encouragements faits aux indigènes restèrent presque improductifs. M. Texier reconnaissait, en effet, qu'en 1872 après quinze ans de fonctionnement l'École de Médecine ne comptait encore que cinq élèves indigènes. Il attribuait cette abstention de la part des indigènes à profiter de notre enseignement, à l'application de l'article 11 du décret du 12 juillet 1852, qui déclare que les indigènes, israélites ou musulmans ont le droit de pratiquer la médecine et la chirurgie sur leurs coreligionnaires sans examens préalables.

Il faut pourtant reconnaître qu'en ce qui concerne les indigènes l'attente a été déçue. De 1857 à 1905, 35 élèves indigènes dont 3 en Pharmacie ont été inscrits et sur ce nombre 12 ont obtenu le diplôme d'officier de santé, 6 celui de docteur, et 2 celui de pharmacien de deuxième classe. Les autres ne continuèrent pas leurs études, sauf 3 qui sont en scolarité actuellement.

L'explication donnée plus haut par M. le Dr Texier est peut-être plausible, mais l'abstention de l'élément indigène doit avoir des causes plus profondes. Pourtant il faut admettre, que l'École de Médecine d'Alger tout en rendant les plus grands services aux indigènes et aux colons ne pouvait s'immobiliser dans un programme absolument local. Elle a eu à subir l'impulsion qui s'est manifestée en France vers les études supérieures, et bénéficiant elle aussi de ces tendances vers un enseignement plus élevé et plus désintéressé, elle a vu ses cadres s'élargir, ses chaires

s'accroître, et sa mission scientifique s'étendre à toutes les manifestations de la science médicale.

La loi du 20 décembre 1879, qui a créé à côté d'elle les trois autres Écoles, lui a donné sa vraie constitution d'École pouvant aller de paire avec ses sœurs cadettes. Elle lui accordait 10 chaires qui organisaient l'enseignement de l'Anatomie, de la Physiologie, de la Pathologie interne et de la Pathologie externe, de l'Hygiène et de la médecine légale, des accouchements. de la Chimie et de la Pharmacie, de l'Histoire naturelle, et de la matière médicale. La loi du 1er novembre 1889 en élevant l'École préparatoire au rang d'École de plein exercice augmentait encore son enseignement. Des chaires nouvelles étaient créées. On compte aujourd'hui au lieu des 10 chaires de 1879, 16 chaires magistrales et deux cours complémentaires, 8 chaires de professeurs suppléants, deux postes de chefs de travaux, 6 places de chefs de clinique et douzes places de préparateurs. Voici la nomenclature des 16 chaires magistrales : Anatomie, Anatomie pathologique et Histologie ; Physiologie ; Pathologie interne ; Pathologie externe ; Thérapeutique ; Hygiène et Médecine légale ; Maladies des pays chauds ; Clinique médicale ; Clinique chirurgicale ; Clinique obstétricale et gynécologie ; Clinique ophtalmologique ; Histoire naturelle ; Chimie et Toxicologie ; Physique ; Pharmacie ; Matière médicale : Clinique des maladies des enfants.

L'École de médecine et de pharmacie prépare au doctorat en médecine et aux diplômes de Pharmacien, et à celui de sage-femme.

Les études en vue du doctorat en médecine durent quatre années : et elles peuvent être faites à l'École de plein exercice d'Alger, dans les mêmes conditions que dans les facultés de la Métropole. Les étudiants en doctorat peuvent subir à Alger, les deux premiers examens : la troisième et la quatrième et la thèse de doctorat doivent être subis devant une faculté de la Métropole.

L'enseignement clinique est largement donné à l'Hôpital civil d'Alger. L'hôpital est pourvu de plus de 900 lits. On y trouve les clinique médicale, chirurgicale, ophtalmologique, obstetricale, clinique des enfants, clinique syphilitique et cutanée, clinique des maladies des pays chauds.

Le service d'anatomie est installé en pleine Éclole. Les sujets ne manquent pas. L'amphithéâtre d'anatomie peut livrer en moyenne par année près de 80 sujets. Les dissections ont lieu tous les jours sous la direction du chef des travaux anatomiques et du prosecteur. Les exercices de médecine opératoire ont lieu deux fois par semaine sous la direction du professeur suppléant des chaires de Pathologie et de clinique externe.

L'École de Droit est organisée sur le même pied qu'une faculté de Droit de la Métropole : avec cette seule différence que le nombre des chaires est plus limité. On compte actuellement 10 professeurs et chargés de cours. Il fut un temps ou l'École de Droit ne comprenait que des professeurs agrégés sauf les deux professeurs qui étaient chargés de l'enseignement exclusivement algérien, tel que le Droit musulman et la législation algérienne. Aujourd'hui la tendance à envoyer à Alger des jeunes docteurs en droit, qui ont subi les épreuves d'agrégation sans succès définitif mais jugés aptes à donner l'enseignement est très prononcée. On peut affirmer que l'enseignement est aussi élevé que dans les facultés

de la Métropole : et la comparaison qui paraît ressortir de cette infériorité avec les facultés métropolitaines n'est qu'apparente.

L'École de Droit prépare au diplôme de licencié en Droit, au certificat de capacité en Droit, au certificat d'études et de législation algérienne, de droit musulman et de coutumes indigènes, au certificat supérieur d'études de législation algérienne, de droit musulman et de coutumes indigènes. Ce certificat est exigé d'après le décret du 9 octobre 1892 pour les fonctions de notaire, d'avoué, de greffier près la Cour et les tribunaux d'Algérie.

Les cours pour les trois années de licence sont identiques à ceux des Facultés de la Métropole. L'École sanctionne ces études par les diplômes de baccalauréat en droit et de licence en droit. Mais elle ne peut avoir ni cours ni conférences pour la préparation du doctorat en Droit. Le certificat supérieur auquel nous faisons allusion plus haut ne peut être obtenu qu'après un examen comportant une double épreuve écrite sur la législation algérienne et le droit musulman, et une épreuve orale de cinq interrogations sur les mêmes matières auxquelles s'ajoutent les éléments de langue arabe, l'histoire et la géographie des pays musulmans. Il y a dans la préparation de ce certificat une vraie pénétration entre les enseignements donnés à l'École de Droit et celui qui est donné dans certaines chaires de l'École des Lettres.

L'École des Sciences comprend neuf professeurs et chargés de cours, et six chefs de travaux préparateurs. L'École donne le haut enseignement qui est fixé par les programmes des différentes licences scientifiques, sans pouvoir pourtant conférer le grade de licencié. On y enseigne les mathématiques, la physique, la chimie, la zoologie, la botanique, la géologie, la minéralogie, la zootechnie : depuis quelques années l'École possède un maître de conférences, de géographie physique des régions sahariennes. Avec la nouvelle réglementation des études médicales, la première année de médecine se fait dans les Facultés de sciences en France et à l'École des sciences à Alger. L'École délivre ainsi le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles conformément à l'arrêté ministériel du 31 décembre 1893. On a quelquefois reproché à l'École des Sciences de donner un enseignement purement théorique, et de ne faire aucune part à l'enseignement pratique. Le reproche est entièrement immérité, et en admettant même qu'il fut justifié, il y a quelques années, la situation n'est pas la même aujourd'hui. L'École des Sciences, à l'instar de ce qui se fait actuellement dans les Universités françaises, a spécialisé ses enseignements à certaines questions propres au pays, à la région, où elle est établie. C'est ainsi que depuis quelques années, elle a institué un cours de mécanique appliquée à l'industrie : elle a institué aussi un cours d'électricité : mais sa création la plus fondamentale, celle qui peut la mettre bien en cour avec les pouvoirs publics locaux, et qui peut lui faire trouver un bon accueil auprès de la population agricole de l'Algérie, c'est son institution d'un service de renseignements agricoles, et la création d'un certificat des sciences appliquées à l'agriculture et aux industries agricoles de l'Algérie.

L'École des Lettres se compose de huit professeurs titulaires et de trois chargés de cours. Ici on remarque un fait spécial à l'École d'Alger. A coté du cadre des professeurs de facultés de la Métropole, figurent des

professeurs munis de titres spéciaux, qui donnent un enseignement absolument consacré aux questions de langue et de littérature orientales. On peut dire que l'École d'Alger est composée de deux parties : une partie absolument identique à toutes les Facultés des Lettres de France, et une partie que l'on peut considérer comme un embryon d'École des langues orientales. La philosophie et l'histoire de la philosophie musulmanes, la littérature française, les littératures étrangères, les langues et les littératures anciennes, les antiquités de l'Afrique, la géographie et l'histoire de l'Afrique ont leurs titulaires. A coté de cet enseignement purement classique, figurent les enseignements de la littérature et de la langue arabe, des dialectes berbères, de la littérature persane, et un cours d'égyptologie, qu'il vaudrait mieux appeler cours d'histoire des peuples de l'Orient. Avec l'année scolaire 1905-1906, l'École comptera un nouvel enseignement. Une chaire d'Histoire de la civilisation des peuples musulmans sera confiée à un des plus actifs chargés de cours de l'École des Lettres, que des travaux antérieurs ont déjà signalé à l'attention du public qui s'intéresse aux choses de l'Orient. L'École des Lettres donne l'enseignement préparatoire aux licences littéraires : mais elle ne confère pas les grades. Elle délivre un diplôme d'études historiques et celà conformément à l'arrêté ministériel du 28 juillet 1894. On sait que ce diplôme est exigé de tous ceux qui veulent affronter le concours de l'agrégation d'histoire. Quatorze candidats sont inscrits pour l'obtention de ce diplôme. Elle délivre aussi une série de brevets, tels que le brevet et diplôme de langue arabe, un brevet de langue kabyle, et un diplôme de dialectes berbères. Comme on peut le constater, la section orientale de l'École des Lettres d'Alger sanctionne son enseignement par la distribution de diplômes et brevets. La section littéraire donne un enseignement sûrement élevé, mais tout à fait désintéressé. Avant de terminer déclarons que les deux sections dont nous venons de parler n'existent pas officiellement : il n'y a qu'un personnel qui constitue l'ensemble de l'École des Lettres : mais nous avons employé ce vocable pour mieux faire comprendre la coexistence de certains enseignements à côté les uns les autres. Pour être aussi complet que possible, il est bon de mentionnor comme rattachées à l'enseignement supérieure (École des Lettres) les deux chaires publiques d'arabe d'Oran et de Constantine.

Les programmes que nous venons de décrire, d'une manière très succincte, diffèrent absolument des idées, qui ont présidé à la création de l'enseignement supérieur en Algérie. Les idées émises dans le rapport de M. Paul Bert, du 12 décembre 1877, de M. Bardoux, dans son projet du 8 février 1878, de M. Paul Bert, dans son rapport du 3 juin 1878, et de M. de Rozieres dans son rapport du 5 juillet 1879, déposé au Sénat, diffèrent essentiellement de celles qui ont prévalu dès le fonctionnement des Écoles.

M. Paul Bert, qui peut être considéré comme le véritable parrain de l'enseignement supérieur à Alger, avait conçu une organisation tout à fait différente de celle de nos facultés de la Métropole, et partant de celle que nos Écoles ont prise petit à petit avec l'encouragement de nos différents ministres de l'Instruction publique. Aujourd'hui elles souffrent de cet état de choses, qui les classe à part dans toute l'organisation univer-

sitaire, et qui fait que tout en ayant le cadre des professeurs des facultés de France, elles n'ont pas toujours les avantages matériels et moraux des universités nouvellement créées.

Nous verrons un peu plus loin que l'orientation des Écoles n'est pas celle qu'avaient conçue les premiers promoteurs des Écoles supérieures. Ils avaient conçu quelque chose de plus pratique, de plus approprié au milieu où elles devaient se mouvoir : et si l'on avait su s'en tenir à leur programme, à la fois utilitaire et scientifique, on aurait échappé à cette situation critique que traversent les Écoles supérieures d'Alger. Car aujourd'hui si elles sont critiquées, même par ceux qui en avaient encouragé la fondation, et cela pour des motifs que nous n'avons pas à approfondir, elles souffrent de cette situation bâtarde qui en fait des facultés, comme enseignement et comme constitution du personnel, sans qu'elles puissent donner une sanction réelle à leurs programmes d'études. Il faudra que l'Admintstration universitaire consente à leur donner une constitution définitive, en les érigeant en Université algérienne, si elle ne veut pas que les Écoles deviennent impopulaires, et que ne répondant qu'à une idée mal définie, elles ne végètent jusqu'au jour où, dans un moment d'embarras financier, on réclamera impérieusement sinon leur suppression du moins leur démembrement, ce qui sera triste à tous les points de vue.

La haute administration universitaire de la Métropole a toujours rêvé quelque chose de grand et d'utile pour la Colonie et pour la Science, en instituant à Alger, en 1879 un embryon d'université. Dans une visite que M. Albert Dumont, ancien directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, faisait à Alger en 1883, il laissait entrevoir les espérances qu'il fondait sur les Écoles supérieures d'Alger. Parlant de l'École des Lettres d'Alger, il déclarait : « *L'École d'Alger sera pour moi ce qu'ont été celles d'Athènes et de Rome* ». Il avait rêvé de créer ici comme une espèce de mission permanente, qui aurait exploré la Colonie et qui aurait contribué à l'expansion de la vraie science, comme les deux grandes Ecoles précitées. A Athènes et à Rome des élèves qui sont déjà des jeunes savants. A Alger des savants qui sont déjà des hommes faits. Il ne jugeait pas la valeur d'un centre universitaire par le nombre des élèves présents, mais par l'enseignement qui s'y donnait. Dans les notes sur l'enseignement supérieur qu'il a laissées en 1884 comme un testament universitaire et qui figurent dans la *Revue internationale de l'enseignement supérieur* (tome VIII), il écrivait ce qui suit en visant les facultés de province : « Au pis aller, le maître professera pour un ou deux élèves et fera des travaux personnels : ce sera déjà un service suffisant rendu au pays ». Un peu plus tard, parlant encore des universités provinciales, il écrivait : « La science est la seule force qui puisse les créer et les maintenir ».

Pour Alger, il encouragea la publication d'un vaste *Bulletin de correspondance africaine*, qui a subi depuis quelques années une profonde transformation. Cette publication paraît sous la forme de bibliothèque, par volumes ou fascicules isolés, à l'instar de celle des Hautes Études de Paris. M. Dumont, dans la correspondance qu'il eut à cet égard avec le regretté directeur-fondateur de l'École des Lettres d'Alger, M. Émile Masqueray, disait : « Il faut quelque chose de simple et de pratique en faveur de votre Bulletin : je voudrais qu'il fût scientifiquement le recueil

nécessaire pour l'Afrique et qu'il fût bien *vu* de tous en France et partout ». Le 20 février 1883, il écrivait ce qui suit :

« Vous savez que j'ai de grandes ambitions pour Alger. Le Bulletin vous fait honneur. C'est une chose d'avenir ». Le 24 mai 1883 il écrivait encore à M. Masqueray : « Je suis heureux de voir les progrès de l'École des Lettres qui est une *mission permanente*. Le Bulletin doit devenir une publication de premier ordre ; il faut que ce soit un Bulletin *beau* et *savant* ». Le 28 mai 1883 il disait : « Le Bulletin est en très bonne voie et vous voyez bien ce qu'il faut pour l'améliorer encore. Il faut qu'il devienne une œuvre capitale et qu'il contrôle tout ce qui se fait en Afrique ».

Par ces quelques lignes de correspondance privée, on connaît les idées intérieures, les idées intimes de M. Dumont sur l'École d'Alger et sur le centre universitaire de la capitale de l'Algérie.

M. Dumont mourut en août 1884, quelques mois après la visite qu'il venait de faire aux Écoles supérieures d'Alger. Il fut remplacé à la direction de l'enseignement supérieur au ministère par M. Louis Liard, qui a occupé ce poste pendant vingt ans, et auquel l'enseignement supérieur en France doit sa véritable rénovation.

On peut voir dans l'œuvre de M. Louis Liard, aujourd'hui Vice-Recteur de l'Académie de Paris, une manifestation palpable de ce que peut la permanence d'un grand service entre les mains d'un homme aux vues larges et dont la ténacité d'esprit égale l'unité de pensées.

M. Liard a rendu visite aux Écoles supérieures d'Alger dans la première semaine de mai 1897. Ce n'est pas commettre une indiscrétion que de déclarer que l'impression qu'il rapporta de sa visite, de son inspection, fut bonne, et qu'il quitta l'Algérie en fondant de réelles espérances sur la future Université d'Alger.

M. Bayet, Directeur de l'Enseignement supérieur au ministère et successeur direct de M. Louis Liard, a visité les Écoles au mois d'avril 1905. Nous ne croyons pas trahir sa pensée, en affirmant qu'il partage les idées de son prédécesseur sur l'avenir qui est réservé au centre universitaire d'Alger.

IV

Le but des Écoles Supérieures, nous l'avons déjà déclaré plus haut, n'est pas aujourd'hui ce qu'il était au moment même où les pouvoirs publics algériens et les pouvoirs publics métropolitains travaillaient à l'institution d'un enseignement supérieur en Algérie. M. Paul Bert, dans le rapport fort étudié, qu'il présentait à la Chambre des Députés en décembre 1877, traçait pour ainsi dire le programme des Écoles et faisait connaître le but qu'elles étaient appelées à atteindre.

« Dans ce pays, disait-il, où l'agriculture sent le besoin des méthodes nouvelles ; où les industries qui en dérivent cherchent encore leurs voies ; où le sol recèle d'immenses richesses en carrières et en mines ; où la plupart des grands travaux publics attendent encore leur exécution ; où l'existence même du colon est menacée par tant de circonstances

inconnues ou à demi-expliquées ; où un peuple conquérant a fait avant nous une expérience dont nous devrions mieux profiter ; où l'Européen se trouve enveloppé et comme submergé par des populations d'origines multiples, différentes par le langage, par l'organisation familiale et politique, par la manière de vivre et de cultiver, par l'intensité de la foi religieuse, divisées entre elles et souvent ennemies, mais réunies contre nous par le patriotisme et le fanatisme ; où les nécessités de la conquête si incomplète, de l'assimilation problématique ont conduit à établir entre l'administration militaire et les administrations civiles, entre le Français, l'étranger européen, l'israélite, l'indigène musulman, les rapports les plus complexes, on comprend de qu'elle importance serait la création d'un établissement où l'on enseignerait avec ce qu'il y a de plus général dans les hautes connaissances humaines, l'agriculture, la métallurgie, la mécanique appliquée, la topographie, l'histoire locale, l'hygiène, les organisations sociales, les lois, les langues des indigènes, les multiples rouages de notre administration et de notre législation ? » Voilà ce qu'écrivait M. Paul Bert, au moment où la création d'un enseignement supérieur était projeté à Alger. Mais comme il voulait que l'on créât quelque chose de nouveau, quelque chose qui sortit du cadre ordinaire de l'Université, il avait même choisi le titre du futur établissement d'enseignement supérieur. En homme qui sait l'importance que les mots ont sur les choses, sur l'esprit français, il aurait voulu que le futur établissement portât le titre d'*Institut Universitaire*.

Il était hostile à toute idée de création de faculté, et il en donnait les raisons. Il disait : « Il serait évidemment prématuré de fonder aujourd'hui à Alger une faculté des lettres et une faculté des sciences, de vouloir conduire aux termes de leurs études des docteurs en médecine et en droit. Le personnel de professeurs, la population des étudiants et partant, pour tout dire, l'argent ferait défaut. Nous devons donc nous restreindre au nécessaire dans le domaine théorique et laisser à l'avenir le soin de compléter l'œuvre. »

Ici nous nous permettons de faire remarquer que l'objection de M. Paul Bert pour ce qui est du personnel n'est pas sérieuse. Lors de la création des Écoles, en 1879, on a su trouver le personnel. On aurait pu le compléter si on avait voulu. Pour ce qui est de la population scolaire, les évènements donnent également tort à M. Paul Bert. Nous le montrerons plus bas, en fournissant une statistique des étudiants des Écoles,

Mais l'idée de Paul Bert était de donner une physionomie tout à fait spéciale à l'Institut Universitaire algérien. Il faut savoir que depuis 1876 déjà, dans les milieux universitaires on avait agité la question de la création des universités en France. Une des objections à cette transformation de nos académies anciennes en Université consistait dans le trop grand nombre d'universités à créer. L'idée qui présidait était de ne créer que sept universités en France et de rattacher les autres centres aux grandes universités. Cette idée échoua devant les intérêts de chaque région universitaire intéressée : et on comprend alors qu'il n'ait pu être question de créer de nouvelles facultés à Alger.

Paul Bert admettait, dans le projet de loi qu'il avait préparé, que les professeurs qui devaient être nommés par le Ministre de l'Instruction publique devaient faire l'objet d'une double présentation : 1° de leurs

collègues ; 2° du conseil académique. Il y a plus : pour l'École des Lettres, le titre de licencié ès lettres et de docteur en droit suffisait pour être admis à professer. A l'École des Sciences, le grade de docteur en médecine ou celui de licencié ès sciences était également suffisant pour être admis au rang de professeur.

Il faisait remarquer que ce système offrirait de très gros avantages ; car, disait-il, il y aura un intérêt sérieux à ce que certains cours — de ceux qui exigent tout particulièrement des connaissances locales — soient professés au début par des personnes qui d'une part ne seront pas diplômées, de l'autre, n'auront pas l'intention de se consacrer exclusivement et définitivement à l'enseignement dans les Écoles. Dans l'esprit de Paul Bert, le droit administratif, les coutumes indigènes, l'archéologie algérienne, les richesses minières de l'Algérie pouvaient être enseignés d'une manière très remarquable par des ingénieurs, des officiers, des magistrats.

M. Duvaux présenta un amendement au projet de M. Paul Bert. Il constituait purement et simplement des facultés, et dans l'article 3 de son amendement, il déclarait que les facultés des sciences et des lettres créées à Alger seraient pour le recrutement des professeurs, soumis au règlement des facultés de la métropole. C'était en un mot l'assimilation complète entre les facultés algériennes et les facultés françaises.

L'amendement était simple, net et coupait court à une situation qui est devenue une vraie charge pour les Écoles, et qui, si elle se prolonge encore quelques années, pourrait être la pierre où elles viendront se briser.

Les arguments que M. Duvaux donnait en faveur de la création de vraies facultés sont excellents, et étaient presque divinatoires à l'époque où il les émettait. Voici en substance ce qu'il disait : « L'enseignement de vos Écoles et les professeurs qui le donnent. sont frappés d'avance par les programmes et par les conditions de recrutement d'infériorité vis-à-vis des vraies facultés. Pourquoi ne pas créer simplement, à Alger, des facultés semblables — sauf quelques modifications de détail dans les attributions de chaires — à celles qui fonctionnent sur le continent ? Les Écoles préparatoires des Sciences et des Lettres privées de la sanction des examens pour les licences seront désertes. L'Algérie offre aux travailleurs originaux, aux naturalistes, aux archéologues, aux historiens, aux linguistes, un admirable champ de recherches. Pour qu'elles soient fructueuses, il faut appeler à les faire des hommes de grande autorité, comme le sont des professeurs de facultés, munis des diplômes de docteurs ès-sciences et ès-lettres, et ceux-ci ne consentiront pas à faire partie du personnel des simples Écoles préparatoires. » Enfin, ajoutait M. Duvaux « cette institution nouvelle, vient compliquer, sans bénéfice aucun le système général de notre enseignement et créer des difficultés, — ne fut-ce que dans l'ordre financier — que ne rencontrerait pas la simple application à l'Algérie de ce droit commun français qu'on s'efforce avec raison d'introduire dans la limite du possible ». L'amendement de M. Duvaux fut écarté, et M. Paul Bert fait observer que cela est dû principalement à l'hostilité que l'institution des facultés a trouvée dans les milieux algériens. L'Algérie a été unanime pour une fois à repousser l'idée de la création des facultés, et à demander la fondation des Écoles

supérieures. Les arguments que l'on fit valoir, ont seulement l'apparence du sérieux ; mais ils frappèrent beaucoup l'esprit du rapporteur. M. Paul Bert, avec sa grande autorité universitaire et parlementaire, entraîna la Chambre dans cette voie. Les Écoles furent donc créées, et les idées qui se trouvèrent exprimées dans les deux rapports de M. Paul Bert ne reçurent qu'un simple commencement d'exécution. Elles furent vite abandonnées. Au début, on vit, en effet, quelques nominations de personnes non munies de titres universitaires installées, comme professeurs ; mais cela ne dura que quelques années.

Petit à petit, le cadre des professeurs devint plus régulier, et on sentit la main de l'Université de plus en plus peser sur tous ce qui allait se faire aux Écoles.

On peut dire aujourd'hui que les Écoles sont munies de l'outillage complet que l'on rencontre dans les facultés, qu'il ne leur manque plus que le titre d'Université algérienne.

Cet honneur, elles le revendiquent, et pour cela, il n'y a qu'à montrer qu'elles ont toujours fait des efforts pour atteindre ce but. Ces efforts méritent d'être signalés.

M. Berthelot, ministre de l'Instruction publique, disait le 13 avril 1887, en visitant les Écoles : « Faites vos preuves, messieurs, gagnez vos éperons et le gouvernement vous élèvera au rang de vos aînés de France. » Les Écoles ont fait leurs preuves et comme travaux émanant du personnel enseignant et comme population scolaire. Comme travaux du personnel il ne peut être question ici de donner la liste trop longue des publications individuelles de chaque professeur ou chargé de cours, etc. Qu'il suffise de faire connaître que l'École de Médecine publie depuis de longues années un Bulletin médical, qui est à la hauteur des publications similaires de celles publiées par les facultés médicales de province. L'École de Droit, depuis vingt ans, publie une Revue de législation et de jurisprudence qui occupe une place d'honneur dans la littérature juridique en France. L'École des Lettres a commencé par publier un Bulletin de correspondance africaine qui a duré trois ans, et nous avons vu plus haut dans quels termes M. Dumont en faisait l'éloge. Depuis plus de douze ans elle publie une série de travaux — le dernier paru constitue le tome XXIX de la collection — très appréciés dans la littérature orientale. Très peu de centres universitaires de la Métropole donnent l'impression de cet effort scientifique.

Pour ce qui est de la population scolaire on peut dire que celle-ci serait encore plus nombreuse si les Écoles pouvaient réellement conduire jusqu'au terme de leurs études les étudiants qui viennent s'y faire inscrire.

Malgré la mauvaise posture, due à leur organisation, dans laquelle elles se trouvent, les Écoles supérieures donnent l'idée d'une institution qui est en voie de progrès.

Il faut ici laisser parler les chiffres.

Dès 1860, le directeur de l'École de Médecine annonçait que l'École comptait vingt-huit élèves.

En 1879, l'année même où les Écoles supérieures étaient fondées, le directeur de l'École de Médecine faisait remarquer dans sa situation annuelle que l'École voyait sa population scolaire augmenter. Ainsi elle

comptait 53 étudiants; en 1886, 72; en 1887, 76; en 1888, 65; en 1889, 92; en 1890, 96 ; en 1891, 105 ; en 1892, 118 ; en 1893, 137 ; en 1894, 179 ; en 1895, 176 ; en 1896, 141. Près de dix ans après, en 1904, la population scolaire est de 113.

L'École de Droit, qui ne pouvait, au début, délivrer que le diplôme de capacité en droit et le diplôme de coutumes indigènes, comptait l'année de sa création 64 élèves. En 1881 les étudiants en droit étaient au nombre de 71 ; en 1882, 101 ; en 1883, 186 ; en 1884, 183 ; en 1885, 145. Il faut ici placer immédiatement une remarque : en 1885, l'École de Droit vit compléter le cadre des professeurs. M. le Directeur disait dans son rapport annuel : « Désormais l'École d'Alger comptera dix professeurs agrégés des Facultés de Droit. » C'était le personnel d'une Faculté de Droit de la métropole. La population scolaire de l'École de Droit a augmenté sans cesse. En 1886, elle était de 182; en 1887, 179; en 1888, 112; en 1889, 191 ; en 1891, 129: en 1892, 192; en 1893, 233 ; en 1894, 242; en 1895, 269 ; en 1896, 190; en 1904, *328*.

L'École des Sciences voit aussi sa population scolaire augmenter. En dehors de la mission qu'elle a de faire passer les baccalauréats avec l'École des Lettres, elle prépare aux différentes licences scientifiques, au P. C. N., au certificat d'études agricoles, et elle distribue un haut enseignement dans des cours publics.

Voici son bilan scolaire pour l'année 1904 :

Licence, 15 élèves ; P. C N., 29 élèves ; sciences agricoles, 8 élèves ; auditeurs aux cours publics, 82 ; ce qui donne un total de 134 élèves et auditeurs.

A l'École des Lettres, à côté des cours préparatoires aux grades universitaires, tels que licences littéraires, certificats de langues vivantes et brevet et diplôme d'arabe et de berbère, il faut faire état des cours publics, très suivis par un nombreux public qui vient à l'École dans un but tout à fait désintéressé. On a compté en 1895 :

10 candidats aux diverses licences.
9 au certificat d'aptitude d'anglais.
40 auditeurs aux cours publics.
40 élèves aux cours préparatoires d'arabe et de kadyle.
12 élèves aux cours préparatoires du diplôme d'arabe.

A cette statistique il faut ajouter 30 auditeurs qui viennent de la section spéciale de l'École normale de la Bouzaréah et qui suivent certains cours littéraires, philosophiques et historiques.

L'École des Lettres donne en outre une préparation à distance à ceux qui ne peuvent assister aux cours, et cela en corrigeant les copies qui lui sont adressées. L'effectif, en 1895, était de 141 élèves ou auditeurs.

La situation de l'année 1904, telle qu'elle ressort des chiffres puisés dans le rapport de M. le Directeur des Lettres, est la suivante :

Licences, 26 ; certificats de langues vivantes, 20 ; brevets et diplômes d'arabe et de kabyle, 274 ; diplômes historiques, 14. L'effectif de l'année 1904 est de *334* élèves ou auditeurs qui bénéficient de l'École des Lettres d'Alger.

En présentant les deux statistiques de 1895 et de 1904, on arrive aux résultats suivants :

ÉLÈVES ET AUDITEURS

MÉDECINE		DROIT		SCIENCES		LETTRES	
1895	1904	1895	1904	1895	1904	1895	1904
176	113	269	328	30	134	141	334

Ainsi, en 1895, les Écoles supérieures distribuaient l'enseignement à 616 élèves et auditeurs et en 1904 ce chiffre s'élevait à 910 élèves ou auditeurs.

Ces chiffres sont très éloquents lorsqu'on les compare à ceux des autres groupes universitaires de la Métropole, munis de Facultés pouvant distribuer les grades universitaires. Pendant l'année scolaire 1897-1898 les Écoles d'Alger comptaient 763 étudiants et auditeurs; en 1899-1900, ce chiffre s'éleva à 862 Les Écoles supérieures d'Alger occupent un rang très honorable dans le classement des Universités françaises, si l'on tient compte seulement de la population scolaire. Elles viennent après Lyon, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lille, Rennes et Nancy; elles précèdent Aix-Marseille, Poitiers, Dijon, Caen, Grenoble, Clermont et Besançon. En présence de pareils résultats comment nier encore la progression rapide et constante du centre universitaire d'Alger?

Les chiffres que nous donnons sont les chiffres officiels présentés par les administrations universitaires. L'avenir des Écoles supérieures d'Alger est donc assuré et il deviendrait vite brillant si on voulait leur donner la dernière consécration qu'elles attendent en les érigeant en Université.

Malgré les résultats que nous venons de signaler, les attaques n'ont pas manqué aux Écoles supérieures. Il est bon de les signaler, car le lecteur impartial pourra ainsi faire la part de la bonne foi de ceux qui prodiguent les attaques et qui distribuent les éloges.

Ne remontons pas trop haut. En décembre 1896, dans le numéro du 10 décembre de l'importante *Revue politique et parlementaire*, un député de Lyon, qui était venu villégiaturer quelques semaines en Algérie, publiait un vigoureux article sur les réformes administratives de l'Algérie. Les Écoles supérieures d'Alger furent très malmenées. Le morceau est trop typique et nous n'hésitons pas à le reproduire dans son entier. Nous y voyons là une marque de l'ignorance de certaines choses algériennes ; nous y trouvons surtout l'influence que certain esprit a sur les cerveaux de quelques-uns de nos compatriotes de la Métropole, qui croient pouvoir parler de l'Algérie avec autorité parce qu'ils sont investis d'un mandat politique.

M. Fleury-Ravarin, député de Lyon, écrivait ceci : « Les Algériens ont voulu avoir aussi leurs Facultés : simple question d'amour-propre. On leur a donné des Écoles des Lettres, des Sciences, de Médecine et de Droit, en imposant le paiement d'une subvention annuelle à la ville d'Alger et aux trois départements. »

Autant de mots, autant d'inexactitudes.

Nous avons suffisamment, dans la partie historique, fait connaître que les Algériens n'avaient obéi à aucun sentiment d'amour-propre les poussant à la création des Écoles Supérieures. Pour ce qui est de l'allocation des départements algériens et de la ville d'Alger, aucune contrainte ne leur a été faite. D'eux mêmes ils ont offert de participer à cette création et cela pécuniairement. Cette offre a été largement accordée puisqu'elle est sans limite ; mais il serait injuste de déclarer que l'État leur a imposé la subvention annuelle. Citons encore M. Fleury-Ravarin :

« Quels résultats cela a-t-il donné ? Je n'hésite pas à répondre : *aucun*. Les Facultés des Lettres et des Sciences sont désertes, et l'*on* affirme que les professeurs de ces deux écoles se rendent le service réciproque de suivre les cours de leurs collègues pour ne pas parler devant les bancs vides. »

L'accusation, comme on le voit, est directe et sanglante, mais elle ne repose sur rien de précis. M. Fleury-Navrrin s'abritant derrière M. *On*, nous ne sommes même pas tenu de lui donner des explications. Nous affirmons, pourtant, que certains cours publics comptent jusqu'à 50 auditeurs, et si quelques collègues sont venus à un moment donné suivre les cours d'un professeur qui traite une matière intéressante, nous nous demandons où est le mal. On apprend à tout âge. Nous avons vu cela dans les centres universitaires très réputés de la métropole où des collègues se font un plaisir de venir profiter des recherches d'un collègue sur un point déterminé. Pour ne citer qu'un cas : nous avons vu à Montpellier, à la Faculté de Droit, un professeur d'économie politique. — M. Ch. Gide, tout à fait au début de l'institution de l'économie politique dans les matières juridiques, attirer à son cours quelques-uns de ses collègues. Nous avons vu le même fait se produire lorsque l'éminent doyen de la Faculté de Droit de Montpellier, M. Vigié, inaugura ses premières leçons d'histoire de droit. Est-ce à dire que la Faculté de Droit était mourante et que l'assistance au cours d'un collègue ou de plusieurs collègues pouvait être considér ée comme un service rendu ? Pendant l'année scolaire 1904-1905, M. Peletier, professeur à l'Université de Lille, chargé de cours à l'École de Droit d'Alger a suivi le cours de droit musulman de son collègue M. Morand. Faut-il dire que l'École de Droit manque d'élèves ?

Mais nous continuons la citation de M. Fleury-Ravarin :

« Seules, les Facultés de Droit et de Médecine ont des étudiants inscrits parce qu'elles permettent d'obtenir un métier. Les Algériens y voient exclusivement des écoles professionnelles donnant le moyen de devenir officier de santé ou avocat sans passer la mer. »

Nous répondrons à M. Fleury-Ravarin que cela existe partout en France. Il n'y a que les Facultés vraiment professionnelles qui soient bondées d'étudiants Qu'il jette un coup d'œil sur les statistiques des Universités françaises, il constatera que, défalcation faite des étudiants en droit, en médecine et pharmacie, le contingent scolaire est fort peu nombreux.

Dernière citation de M. Fleury-Ravarin :

« A cet égard, en se plaçant au point de vue français, ne peut-on pas dire que cela est regrettable ? On a fourni aux jeunes Algériens — qui ont déjà la faculté d'accomplir en Algérie leur service militaire — ce

nouveau prétexte de ne pas prendre contact avec la Métropole, de couper les liens avec la France. Faut-il s'étonner, dès lors, que la jeune génération se désintéresse de plus en plus de la Mère-Patrie ? N'est-ce pas de notre faute ? Au lieu de poursuivre l'idée décevante de créer des écoles supérieures, n'eût-il pas mieux valu créer des écoles professionnelles et agricoles ? »

Il est facile de répondre aux objections présentées par M. Fleury-Ravarin.

A qui peut-on faire croire que les Algériens qui font leurs études aux Écoles Supérieures d'Alger perdent le sentiment de la Mère-Patrie ? A qui fera-t-on croire que la fréquentation d'un milieu très élevé, comme celui des hautes études, n'élargit pas l'esprit des étudiants ? L'Algérie a raison de vouloir garder pour elle cette phalange de jeunes étudiants qui forment leurs cerveaux dans nos écoles d'enseignement supérieur. Le Gouvernement, en 1879, l'avait ainsi compris ; aussi, M. Paul Bert pouvait-il écrire dans son rapport ce qui suit en faveur de la création des Écoles Supérieures à Alger : « Il y a intérêt à ce que les Algériens aient leurs écoles d'enseignement supérieur, et il arrive trop fréquemment que les jeunes gens qui ont été contraints d'aller prendre en France la série complète de leurs grades se déterminent à s'y fixer, c'est-à-dire que notre colonie est exposée à perdre en maintes occasions des forces qu'elle avait préparées à son usage et qui lui échappent parce qu'elle n'a pas à sa disposition des facultés qui seraient de nature à les y fixer Il y a là, nous le répétons, un réel péril pour la fortune et la bonne conduite de nos affaires ».

M. Paul Bert qui avait confiance dans le rôle civilisateur de l'université ajoutait : « Qui pourrait douter qu'un enseignement dans lequel les Sciences, les Lettres, le Droit, la Médecine seraient représentés, n'opérerait une certaine action sur l'esprit d'une population intelligente, mais peut-être encore trop exclusivement préoccupé de la lutte pour l'existence, sur un sol à peine conquis ? Qui pourrait douter qu'une réunion d'hommes dont la vie est consacrée à la recherche de la vérité, à la préparation de l'avenir, ne serait un utile spectacle à montrer à une société affairée, inquiète, s'occupant seulement du présent. »

Les idées émises par M. Fleury-Ravarin trouvèrent un écho même au Parlement. M. Gustave Rouanet, député de Paris, d'habitude mieux avisé et mieux renseigné, demandait lui aussi la suppression des Écoles supérieures d'Alger, et parlait d'une mentalité algérienne qui pouvait constituer un vrai danger pour la France, si le mal supposé allait empirer. En Algérie, même, cette thèse trouva des partisans. On peut en trouver la trace dans les procès-verbaux de la commission d'enquêtes instituée par le Parlement en 1900 et dirigée par M. Pourquery de Boisserin. M. Pourquery de Boisserin, dans une préface magistrale de cette immense enquête résume les désirs exprimés par tous les déposants.

Il écrit : « On constata dans les dépositions reçues, la trace du désir, que les étudiants d'Alger soient mis dans l'obligation de terminer leurs études et de conquérir leurs derniers diplômes dans une faculté de la Métropole. » Il faut savoir, que les procès-verbaux de l'enquête, ainsi que le rapport de M. Pourquery de Boisserin portent trop l'empreinte des

idées, qui s'étaient fait jour tant en Algérie qu'en France, à la suite des troubles antisémites dont l'Algérie et principalement la ville d'Alger avaient été le théâtre entre 1898 et 1900.

V

Les critiques formulées contre les Écoles supérieures ne devaient pas s'arrêter à cette mesure proposée par les enquêteurs de 1900. Une ère nouvelle devait paraître pour elle avec l'institution de l'autonomie financière donnée à l'Algérie par la loi du 19 décembre 1900.

Le service de l'enseignement était classé parmi les dépenses dites obligatoires et dépendait du ministère de l'instruction publique : mais tous les fonds destinés au fonctionnement de l'enseignement devaient être votés par les assemblées algériennes créées à cet effet, par les Délégations financières.

Il parut à quelques délégués financiers — à la majorité pouvons nous dire, — que maintenant que l'Algérie était maîtresse de son budget, ils devaient, pour veiller à la bonne administration financière de la colonie, porter leurs regards sur tous les services, même dans leurs plus petits détails. Les Écoles supérieures furent visées dès la première année des travaux des Délégations financières. Les opinions les plus extrêmes furent formulées, quelques fois avec aigreur au sein des Délégations. Les uns demandaient la suppression des Écoles : d'autres plus modérés parlaient de « porter la hache dans cette institution. » D'autres enfin encore plus conciliants parlaient d'une transformation des Écoles, avec une orientation vers les études plus pratiques et plus adéquates aux intérêts agricoles et industriels de l'Algérie. C'était là une formule qui paraissait plaire, et qui dispensait de présenter un programme précis. Dans leurs séances du 11 juin 1902, les Délégations financières demandèrent l'institution d'une commission chargée d'étudier *le fonctionnement des Écoles supérieures et les réformes à y réaliser dans un but d'économie par l'élimination de toutes les branches d'enseignement qui ne sont pas absolument spéciales à l'Algérie.*

Ce n'est qu'en 1904, à la session de mars que la commission put aboutir. On trouvera le rapport présenté par M. Bouché au nom de la commission dans les comptes-rendus des Délégations financières de mars 1904, pages 657 et suivantes.

Nous ne pouvons ici fournir même une simple analyse de ce travail empreint d'une note très bienveillante, se bornant à de faibles réformes, mais aboutissant à la constitution des Écoles supérieures en Université algérienne. Ce rapport ne fut jamais discuté, et il resta à l'état de documents et de notes officielles dans les travaux des délégations financières.

La question a été reprise à la session de mars 1905. Dans la délégation des non colons, à la séance du 23 mars 1905, M. Joly, rapporteur du budget de l'instruction publique a présenté l'amendement suivant : « Inscription d'une somme de 2.000 francs au chapitre 49 de la section III

(Inspection de l'enseignement supérieur) et il a présenté quelques considérations. Voici comment s'est exprimé M. Joly : « Vous savez que les Écoles supérieures d'Alger, ont été fréquemment critiquées au sein des Délégations financières. Pour résumer ces critiques, je ne saurais mieux faire que de vous lire, les quelques passages suivants du rapport de M. Jules Legrand. » Suivent les citations du rapport Legrand, et des rapports de Burdeau, de Paul Bert, de Rozière. M. Joly s'inspire aussi des articles publiés par M. Stéphane Gsell dans le journal les *Nouvelles*, le 5, 6, 7 novembre 1903 sur les Écoles supérieures d'Alger.

M. Joly concluait par la demande de l'envoi à Alger d'un haut fonctionnaire du Ministère de l'Instruction publique qui aurait la mission « d'examiner à la fois la possibilité de modifier les écoles supérieures conformément aux désirs des délégations financières, et les conditions dans lesquelles il serait possible d'aboutir tout en créant une Université autonome avec son budget propre, ce qui a donné en France d'excellents résultats, soit par toute autre combinaison que nous n'avons pas la compétence de rechercher ».

M. Joly disait franchement et loyalement « nous ne sommes d'ailleurs pas qualifiés pour entreprendre une étude de ce genre ». C'était condamner la procédure antérieurement suivie, et faire appel dans un excellent esprit et avec le désir d'aboutir à une solution définitive, à la compétence du ministère de l'instruction publique. C'est à la séance du 24 mars que fut discuté l'amendement de M. Joly.

M. Joly apporta les mêmes arguments que la veille : mais cette fois-ci il basa sa thèse sur les données puisées dans le rapport de M. Massé sur le budget de l'instruction publique en France. M. Massé a fait ressortir les bienfaits de la constitution des universités régionales, qui munies de certains crédits à elles appartenant en propre, ont donné une importance à certaines études purement locales. M. Joly voudrait que pareille attitude fut appliquée aux Écoles supérieures d'Alger, et il insistait pour l'envoi d'un délégué du ministère de l'instruction publique qui examinerait de près cette importante question.

M. le Recteur de l'Académie, assistant à la séance comme commissaire du gouvernement a fait des déclarations très importantes qui méritent d'être retenues en entier. C'est une véritable défense des Écoles supérieures et c'est mieux encore : c'est une véritable réfutation des critiques portées contre elles, lorsqu'on affirme qu'elles restent trop dans le domaine théorique sans aborder le domaine pratique.

Voici comment s'est exprimé M. Jeanmaire, Recteur de l'Académie d'Alger.

« Je crois que la question pourrait être un peu élargie. Pour ma part, je désire vivement qu'une étude puisse être faite d'une manière qui ne soit pas définitive, c'est évident, parce qu'il y aura toujours des progrès à réaliser aux écoles supérieures d'Alger. Diverses améliorations ont déjà été obtenues, mais quelle que soit la décision qui sera prise cette année ou l'année prochaine, il y aura à en réaliser ultérieurement.

Une occasion se présentera, cette année même, d'étudier cette question très importante et je ne sais pas s'il est nécessaire de demander l'envoi ici d'un inspecteur général, car, comme vous le savez, ils sont spécialisés ; il n'y a pas d'inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur, il y a

des membres du comité consultatif qui appartiennent, les uns à la médecine, les autres au droit, aux sciences ou aux lettres.

Mais une chose peut être plus pratique et plus simple, se serait de demander que la question soit étudiée prochainement avec M. le Directeur de l'enseignement supérieur lui-même, et avec M. le Ministre qui doit venir ici, le mois prochain, au moment du congrès des sociétés savantes dont il présidera la séance de clôture.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur, qui a la charge du fonctionnement des écoles supérieures d'Alger comme de toutes les facultés de la métropole, passera ici une quinzaine de jours. Il serait très possible que les délégations financières voulussent bien demander à M. le Gouverneur général d'examiner la question avec lui, et si elles le jugeaient nécessaire, de déléguer elles-mêmes un ou deux de leurs membres, M. le rapporteur si distingué du budget de l'instruction publique par exemple, pour étudier la même question.

On nous demanderait, à nous université, des renseignements. Vous savez qu'en cette matière, le recteur n'a pas la même autorité qu'en ce qui concerne un collège ou une école primaire.

Dans chaque école supérieure, un conseil, composé du directeur et des professeurs titulaires, est chargé de tout ce qui concerne la direction de l'enseignement et l'emploi des fonds inscrits au budget. Un conseil général des écoles supérieures, composé des directeurs et de membres élus, et présidé par le recteur, a également la charge de contrôler, dans les conditions fixées par la loi, le fonctionnement de tous les services et la répartition des crédits inscrits aux budgets des quatre écoles.

Ce conseil se mettrait en rapport avec les personnes désignées. Si cette mesure était prise, elle serait excellente.

Les modifications qu'on peut apporter dans les limites du budget actuel ne seront pas très importantes, et je ne sais pas si elles vous donneront satisfaction, car, aujourd'hui, les écoles supérieures d'Alger sont à peu près réduites au strict minimum.

En ce qui concerne leur personnel, vous n'avez qu'à le comparer avec celui des universités de la métropole, à ce qui se fait dans certaines universités étrangères, dans les petits pays mêmes, comme la Suisse, et vous verrez que nous sommes les moins bien pourvus de personnel pour les études qui peuvent s'imposer ici.

D'une manière générale, voici quelles sont les règles qui s'imposent aux écoles supérieures : elles ont à assurer les enseignements qui préparent à certains diplômes qu'elles sont chargées de décerner.

Vous savez quels sont les diplômes communs à toutes les universités : licences en droit, que l'école d'Alger décerne ; doctorat en médecine auquel l'école d'Alger prépare, mais qu'elle ne décerne pas ; licence ès-lettres ou ès-sciences, auxquelles les écoles d'Alger préparent mais qu'elles ne décernent pas ; en outre, certificat de droit musulman et de législation algérienne : certificat d'études physiques, chimiques et naturelles ; l'école des sciences peut décerner de plus un certificat d'études scientifiques supérieures appliquées à l'agriculture et aux industries agricoles ; l'école des lettres, un diplôme d'études historiques qui porte toujours sur des questions d'histoire et de géographie de l'Algérie, et, en outre, des titres spéciaux, qui la distinguent des facultés de la métro-

pole; des brevets et diplômes d'arabe et de berbère, qui sont recherchés par un grand nombre d'étudiants. Vous voyez qu'une part très large est faite à des études particulières au pays.

Je dois faire remarquer que la charge de l'école des sciences est devenue très lourde. Non seulement elle a le devoir de préparer à la licence les candidats qui s'y destinent, mais elle est obligée d'assurer les études et travaux pratiques de nombreux candidats au certificat du P. C. N. exigé des étudiants en médecine. Ces candidats sont, cette année, au nombre de 48 à 50, et on est obligé de les diviser en deux séries pour leur faire faire des travaux pratiques utiles. Vous voyez la charge qui en résulte pour les professeurs, chefs des travaux et préparateurs des sciences physiques et naturelles de l'école des sciences.

Le personnel de l'école des sciences est donc, pour la plus grande partie de son temps, occupé à préparer, d'une part, quelques licenciés, d'autre part, ces étudiants qui se destinent à faire de la médecine.

Néanmoins, le personnel de l'école des sciences a tenu, depuis un an surtout, à entrer dans les voies indiquées par les délégations financières; il a, à titre bénévole, créé des enseignements qui répondent absolument à ce que vous aviez demandé.

Il me suffit de signaler ici les cours organisés en vue de l'enseignement scientifique appliqué à l'agriculture et aux industries agricoles, le service des renseignements de l'*Office agricole*. qui en est une annexe, et aussi les cours nouveaux du professeur de mathématiques, qui portent sur la mécanique appliquée, l'hydraulique agricole, la résistance de matériaux, les moteurs à gaz et à pétrole, mêmes les automobiles. Cet enseignement est suivi régulièrement par 20 à 25 jeunes gens appartenant, en général, au service des ponts et chaussées. Comme je l'ai dit à la délégation des colons, depuis que vous avez décidé de donner une impulsion nouvelle au service des travaux publics en Algérie, le service des ponts et chaussées a besoin d'un personnel plus nombreux d'employés de toutes catégories, conducteurs, commis, surveillants de travaux, etc., préparés à leur tâche, qui devient de plus en plus compliquée. Ces agents trouvent le cours du professeur de mathématiques si bien adapté à leurs besoins qu'ils le font autographier et l'envoient à tous leurs collègues de la colonie.

Le professeur de physique a organisé, depuis la rentrée, un cours d'électricité industrielle qui était suivi au début par une cinquantaine d'élèves. Un certain nombre de ces auditeurs se sont retirés parce qu'il ne suffit pas de venir suivre d'une façon passive un cours d'enseignement supérieur pour acquérir la science enseignée dans ce cours; on ne peut se l'assimiler sans un travail individuel sérieux et énergique. Mais il en reste encore vingt-cinq à trente, âgés de plus de 18 ans jusqu'à 30 ans, des industriels en très grand nombre, qui prennent des notes et profitent de cet enseignement.

Le professeur de chimie générale et le chargé de cours de chimie agricole ont cherché à diriger leurs études du côté de l'application.

En botanique, en géologie, il en est de même. On a organisé un cours de zoologie agricole, suivi par un certain nombre d'élèves.

Le professeur d'astronomie a inauguré cette année même un cours de géodésie suivi par huit à dix auditeurs très sérieux ; ce sont, en général,

des fonctionnaires des ponts et chaussées et des officiers qui ont besoin d'acquérir ces connaissances spéciales pour des travaux qui les attendent dans le sud, telles que la mesure des distances au moyen d'instruments astronomiques.

Voilà des enseignements qui s'adaptent aux besoins de la colonie.

A l'École des Lettres, non seulement les professeurs dirigent les études utiles à la colonie, mais ils entreprennent des travaux personnels dont vous ne pouvez pas méconnaître l'utilité. Je ne parlerai pas des travaux de MM. Basset et Gsell; vous savez combien ils font honneur à l'Algérie. Vous n'ignorez pas non plus que le professeur de géographie de l'École des Lettres est chargé en ce moment d'une mission ayant pour objet de faire l'inventaire scientifique du Sahara. Il s'est fait accompagner d'un professeur de géologie.

Il faut bien reconnaître une chose, c'est que l'Algérie n'est pas chargée de se suffire à elle-même seulement : elle est en ce moment, un peu le foyer des études relatives à l'Afrique du Nord ; elle est chargée de préparer, de produire, de présenter des savants capables d'étudier toutes les questions scientifiques qui s'imposent dans ce pays, non seulement en Algérie, mais dans le Sahara, au Maroc, en Tunisie, et elle ne manque pas à cette tâche.

Plusieurs des représentants de notre enseignement supérieur sont en ce moment au Maroc. Vous savez qu'il a été question, de créer au Maroc même, un institut scientifique parce qu'on s'est dit qu'avant d'y faire quoi que ce soit, il fallait étudier les conditions de toute nature dans lesquelles se trouve ce pays, les richesses du sol, l'ethnographie, les mœurs et coutumes des habitants. Cet institut est créé en principe. Actuellement, il y a déjà un certain nombre de fonctionnaires de France et de nos Écoles des Lettres et des Sciences qui y sont attachés. Cet institut doit se développer.

Croyez-vous qu'en Algérie ces mêmes études sont terminées ? N'y a-t-il pas à les poursuivre ? Les Écoles Supérieures ne demandent qu'à se consacrer à cette tâche.

Je ne veux pas abuser de votre temps. Au sujet de la chose très simple qui vient d'être proposée par M. Joly, je désire tout le premier que les délégations financières demandent que M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, qui viendra prochainement, veuille bien, de concert avec M. le Gouverneur général et avec, si on le juge à propos, un ou deux représentants des Délégations financières, étudier cette question. »

Les explications détaillées fournies par M. le Recteur frappèrent très certainement MM. les Délégués financiers, et il n'est que justice de relever ici les réflexions qu'elles ont inspirées à M. Joly.

« Les explications de M. le Recteur sont excessivement interessantes. Je dois lui faire remarquer que si j'ai demandé qu'une enquête soit faite, ce n'est pas parce que je critique personnellement ou parce que je me plains de l'organisation actuelle, mais pour voir cesser ces discussions qui se reproduisent tous les ans... Il faut en finir avec cette question troublante, et prier M. le Ministre de faire la lumière. »

M. Vérola, délégué, ayant dit, qu'il y avait aux Écoles d'Alger comme une espèce de somnolence par rapport à l'activité qui règne dans les Universités de la Métropole. M. le Recteur lui fit la réponse suivante :

« Pour répondre à ce que dit M. Vérola, qu'il y a ici une certaine torpeur qu'il faudrait secouer, il est certain que les Écoles supérieures d'Alger ne peuvent pas faire preuve de la même activité que les Facultés de la Métropole, et cela tient tout simplement à leur situation spéciale ; elles ne constituent pas une Université, elles n'ont pas de budget, pas de recettes, tandis que les Universités métropolitaines sont maîtresses d'une partie de leur budget, elles peuvent s'en servir pour créer les enseignements qui leur paraissent utiles, ainsi que toute espèce d'améliorations.

» Le meilleur moyen de donner aux Écoles Supérieures d'Alger plus d'activité vitale, ce serait de demander leur constitution en Université, parce qu'alors leur avenir serait remis entre leurs mains, elles auraient la responsabilité de ce qu'elles font et, sentant cette responsabilité, elles feraient des efforts.

» La conséquence financière de cette modification est bien simple. Voilà quelle serait la situation. En 1904, il y a eu 160,000 francs de recettes provenant des Écoles Supérieures d'Alger. Sur ce chiffre, il y a 100,000 francs en chiffres ronds, qui seraient acquis au Trésor et 60,000 francs seraient laissés à l'Université si la transformation était accomplie. C'est donc un sacrifice de 60,000 francs qui serait demandé au budget spécial, moyennant lequel l'Université serait maîtresse de ses propres destinées. »

VI

On ne saurait mieux dire. Les Écoles supérieures d'Alger sont nées viables : mais pour qu'elles rendent les services que l'Algérie et l'Université attendent d'elles, il faut changer leur constitution. Il faut faire disparaître cette situation bâtarde qui consiste à donner un enseignement sans sanction finale. A ce régime, aucun centre universitaire métropolitain — même les plus gros — ne saurait résister. Un exemple : quelle est la raison de la haute notoriété des Facultés de Droit et de Médecine de Paris ? C'est le grade délivré au bout de l'enseignement, qui est le meilleur recruteur de leur clientèle scolaire. On peut en dire autant de l'enseignement donné à la Sorbonne dans les Facultés des Lettres et des Sciences. L'enseignement est aussi très élevé au Collège de France, mais comme il n'y a aucune sanction aux études, il est trop souvent distribué à un auditoire très restreint. Et l'École des Hautes Études, qui fonctionne en pleine Sorbonne aussi ! à qui s'adresse-t-elle ? A une clientèle très limitée de jeunes savants qui viennent principalement y apprendre les méthodes de travail. Encore cette École sanctionne-t-elle son enseignement par un diplôme très recherché.

Les Délégations financières, par l'organe de M. Henry Bouché, en 1904, dans son rapport, par celui de M. Joly, rapporteur du budget pour 1906, et par la voix du Recteur de l'Académie, viennent de prononcer le mot d'*Université algérienne*. M. Henri Bouché terminait ainsi son rapport :

« Au point de vue de l'organisation générale des écoles, il serait à désirer qu'après une période d'essai, l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur pût être constitué en une sorte d'Université maîtresse

de ses recettes et de ses dépenses et subventionnée dans des proportions déterminées par la Colonie, et la France, le budget du Sud contribuant à cette subvention. »

M. Joly, dans les observations critiques qu'il a présentées, réclame également cette constitution définitive pour les Écoles et invite le Ministre de l'Instruction publique compétent à la faire. M. le Recteur a donné les renseignements sommaires, mais suffisants pour faire comprendre que, si les Écoles étaient érigées en Université, elles auraient plus de vitalité parce que, responsables de leurs recettes, elles voudraient en faire un emploi plus raisonné et plus utile.

Mais que faudrait-il pour ériger les Écoles en Université? Voilà ce que nous nous proposons de faire connaître en quelques mots.

Les Académies de la Métropole ont été érigées en Universités régionales par la loi du 10 juillet 1896. Avant la promulgation de la loi du 10 juillet 1896, tous les centres d'enseignement supérieur avaient passé par une série de transformations administratives et réglementaires, qui étaient comme le prodrome de la constitution définitive des Universités futures.

L'idée de transformer les Facultés de la Métropole en Universités a été émise pour la première fois d'une manière sérieuse par M. Waddington en 1876. Cette conception échoua et le projet ne fut même jamais soumis aux Chambres. Dès 1883, M. Jules Ferry ouvrit une vaste enquête auprès de toutes les Facultés pour connaître leurs sentiments sur l'institution des Universités. La plupart des Facultés, celles du moins qu'animait le plus l'esprit de la science, s'accordèrent à proclamer la supériorité de la constitution des Universités et à la réclamer comme un bienfait et un progrès. Le Gouvernement pourtant crut que le moment n'était pas encore venu de déférer à ce vœu presque unanime émis par les centres universitaires de la Métropole. Pourtant un pas vers la décentralisation universitaire devait être tenté. Ce fut l'œuvre des deux décrets du 25 juillet et du 28 décembre 1885.

Le but que l'on voulait atteindre était de faire des Universités futures des personnes morales. Mais, comme le dit M. Louis Liard dans sa magistrale étude sur l'enseignement supérieur de 1889 a 1899, la matière dont les Universités seraient composées : c'étaient *les Facultés*. Le Gouvernement ne pouvait songer à faire table rase du passé, du présent, et à construire sur un plan nouveau. Le gouvernement ne pouvait songer davantage à fondre ensemble les Facultés différentes en effaçant entre elles toute distinction personnelle. Les Universités futures devaient être des unions de Facultés, des personnes collectives faites d'autres personnes. Ce fut l'œuvre du décret du 25 juillet 1885 qui restaura la personnalité civile des Facultés, tombée en désuétude. L'autre décret du 28 décembre institua le Conseil général des Facultés.

C'était la charte provisoire des Universités avant la création des Universités. On y distingue deux dispositions, les unes relatives à chaque Faculté, les autres à l'ensemble des Facultés du même ressort académique. La loi de finances du 17 juillet 1889, article 51, créa les budgets des Facultés et décida que les crédits ouverts au Ministère de l'Instruction publique pour le matériel de ces établissements seraient versés à ces budgets sous forme de subventions. Dès 1890, M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, déposa un projet de loi de constitution

d'Universités, sur le bureau du Sénat. Ce projet débutait par une définition : « Les Universités sont des établissements publics d'enseignement supérieur, ayant pour objet l'enseignement et la culture de l'ensemble des sciences ». De cette définition générale découlait tout le projet de loi : et il est vraiment regrettable que le projet de M. Léon Bourgeois n'ait pu aboutir, car les Écoles supérieures d'Alger rentraient parfaitement dans l'esprit de cette définition générale. Ce projet rencontra de grandes difficultés au Sénat. On y vit une tendance à n'ériger en Universités que les centres académiques munis des quatre Facultés (Droit, Médecine, Sciences, Lettres). Ceux qui n'avaient que deux ou trois Facultés étaient exclus du projet. Les intérêts particuliers furent éveillés et le projet ne put aboutir. Le débat qui eut lieu au Sénat fut très brillant. Le ministre fut obligé de retirer le projet devant l'hostilité très marquée de la haute Chambre qui s'était laissé impressionner par l'éloquence agressive et chaude de Challemel-Lacour.

En 1893, M. Charles Dupuy successeur de M. Léon Bourgeois, au ministère de l'Instruction publique, fit insérer dans la loi de finances un article ainsi conçu : « Le corps formé par la réunion de plusieurs facultés de l'État dans un même ressort académique est investi de la personnalité civile. Il est représenté par le conseil général des facultés. Il sera soumis, en ce qui concerne ses recettes, ses dépenses, sa comptabilité, aux prescriptions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique. » On ne pouvait dire que c'étaient là des universités : mais à la place des groupes de facultés sans existence légale, sans biens légaux, c'étaient des corps légalement constitués, des établissements publics capables d'une vie indépendante. L'importance de cette tranformation administrative n'était pas contestable.

Les choses en étaient là lorsqu'en 1894, un député, M. Vigné d'Octon, usant de son droit d'initiative parlementaire déposa à la Chambre des députés une proposition de loi qui reproduisait presque textuellement le projet de 1890 de M. Bourgeois. Le but de M. Vigné d'Octon était de faire revenir en discussion la question des universités. Le gouvernement n'était pas pris au dépourvu. Il retira le 18 juin 1895 le projet de loi de 1890 qui était resté soumis au Sénat, et le même jour il en déposait un autre à la Chambre des députés. Aux termes de ce projet tous les corps de facultés devenaient universités. C'est la loi du 10 juillet 1896. Elle ne comprend que 4 articles : l'article 1er est l'article fondamental pour ce qui nous intéresse et il est ainsi conçu : « *Les corps de facultés institués par la loi du 28 avril 1893 prennent le nom d'universités.* » Les Écoles Supérieures d'Alger n'étant pas facultés étaient exclues de l'organisation nouvelle, telle qu'elle était délimitée par la loi du 10 juillet 1896. Chose curieuse à faire remarquer, si toute la règlementation administrative et financière des facultés de France a été applicable jusqu'au 10 juillet aux Écoles Supérieures d'Alger, elle cessa *ipso facto* de l'être dès le 10 juillet, et cela à cause de cette définition étroite de l'article 1er de la loi du 10 juillet 1896. Dans l'état actuel des faits, et puisque l'on parle de faire des Écoles Supérieures d'Alger une Université, que faudrait-il faire pour atteindre ce but? Deux solutions paraissent devoir se présenter à l'esprit de tout le monde :

1° Élever les Écoles ou deux des quatre Écoles Supérieures au rang de

facultés. Cette nouvelle dénomination permettrait donc aux Écoles de rentrer dans l'esprit et dans la lettre de l'article 1er de la loi du 10 juillet 1896, qui régit les universités nationales.

2° Amender la loi du 10 juillet 1896.

Le premier moyen donnerait pleine satisfaction morale et matérielle aux Écoles Supérieures ; il les mettrait sur le même pied d'égalité que les Universités de la Métropole. Mais est-il nécessaire que toutes les Universités de France soient organisées sur le même modèle ? Personne aujourd'hui n'est de cet avis. On estime, au contraire, que les Universités, à côté d'un enseignement général qui caractérise bien ce titre d' « Universités », doivent se spécialiser et être une âme utile et vivante pour la région où elles fonctionnent. Pour atteindre ce but, il n'est nullement besoin que les établissements d'enseignement supérieur soient érigés en facultés. Il suffit de leur donner les moyens de se mouvoir plus à leur aise et avec cette liberté morale indispensable, il faut une certaine élasticité budgétaire, c'est-à-dire qu'il faut accorder aux Écoles l'autonomie budgétaire de manière à ce qu'elles apprennent à gérer le patrimoine qu'elles auront reçu de l'Algérie et qu'elles se seront constitué grâce à leur nouvelle organisation. Les Écoles Supérieures d'Alger peuvent être érigées en Université sans qu'on en fasse des Facultés. Il est même bon qu'elles conservent leur physionomie particulière qui permet un recrutement plus large dans le personnel enseignant que celui qui est strictement imposé aux Facultés de la Métropole. Il est aussi bon que la scolarité imposée, et d'extrême rigueur, dans les Facultés de France ne vienne pas stériliser les efforts scientifiques de ceux qui ont besoin de sortir de leurs amphithéâtres et de leurs laboratoires pour se livrer à des productions de premier ordre. Qui ne sait que les travaux de M. Émile Masqueray, qui créa l'École des Lettres d'Alger en 1879, ont surtout été produits à la suite de longues courses dans l'Algérie? Un autre disparu, M. Pomel, l'ancien directeur et fondateur de l'École des Sciences d'Alger, a produit des travaux fort appréciés du monde savant dans le domaine de la paléontologie. Ces travaux n'étaient pas le résultat d'un travail de scolarité, mais le résultat de longs séjours dans toute l'étendue de la colonie. S'il fallait mentionner les travaux des professeurs qui vivent encore, qui ne sait que le travail vraiment professoral est insignifiant à côté de leurs productions scientifiques, fournies précisément en raison de la liberté et de la possibilité qu'ils ont de parcourir et d'explorer le pays ? Faut-il mentionner les beaux travaux archéologiques de M Gsell, les travaux de linguistique de M. Basset, les rapports vraiment remarquables de M. Doutté sur le Maroc, les excursions toujours pleines de renseignements de M. Émile Gautier, les travaux historiques et géographiques de M. Augustin Bernard, qui professeur à l'École des Lettres, contribue à faire connaître l'Algérie dans l'enseignement qu'il donne depuis cinq ans à la Sorbonne ; les travaux archéologiques de M. Waille, qui, quoique professeur de littérature française, consacre depuis plus de vingt ans le meilleur de son activité à l'exploration du territoire de Cherchell ; les travaux des professeurs de l'École des Sciences, MM. Ficheur, Flamand, Brives, Louis Gentil qui, bien que chargé de cours à la Sorbonne, conserve comme un point d'attache à l'École des Sciences d'Alger où il a fait ses premières

armes scientifiques. Tous ces travaux, nous devons le proclamer, n'ont pu être produits que parce que le professeur n'était pas cloué à sa chaire. Il avait la possibilité d'en descendre pour aller voir ce qui se passe et ce qui existe en dehors. Certes les deux Écoles des Lettres et des Sciences se prêtent mieux que les deux autres Écoles, le Droit et la Médecine, aux recherches locales. Pourtant l'École de Médecine n'est pas restée inactive. Elle a publié, grâce au concours de ses professeurs, des travaux médicaux locaux qui prouvent qu'elle est apte aux recherches scientifiques. L'École de Droit peut s'honorer d'avoir doté l'Algérie d'un vrai monument juridique avec le *Code de l'Algérie*, avec la *Revue de Jurisprudence algérienne*. L'œuvre juridique de M. R. Estoublon qui créa l'École de Droit d'Alger en 1879 est des plus méritoires. Les travaux de MM. Larcher et Charpentier pour la législation algérienne, de M. Marcel Morand pour le droit musulman, de M. Thomas pour le droit public algérien font honneur à l'École de Droit.

Il y a là comme la constatation faite que les Écoles supérieures d'Alger ont su et voulu s'adapter au pays dans lequel elles fonctionnent. On ignore trop, ou si on ne l'ignore pas, on aime trop passer sous silence tous ces efforts individuels ou collectifs. Certes tout n'est pas fait ; il reste encore beaucoup à faire et si les Écoles, au lieu d'être critiquées comme elles le sont à tort depuis quelques années, trouvaient le réconfort moral au sein du pays, elles pourraient encore être plus utiles à l'Algérie. Nous estimons que tout ce qui est travaux d'ordre scientifique devrait être fait avec le concours de ce noyau de savants, qui ne marchanderaient pas leur temps et leur concours.

Reste maintenant le deuxième moyen : c'est-à-dire amender la loi du 10 juillet 1896 pour permettre aux Écoles supérieures d'Alger d'être érigées en Université et pour pouvoir ainsi bénéficier de cette loi de décentralisation scientifique et administrative.

Cette modification nous paraît facile à être acceptée par le Parlement, si le Gouvernement veut en faire l'objet d'une proposition de sa part. Nous estimons en effet que si la loi du 10 juillet 1896 n'avait pas été votée à la hâte, de crainte de nouveaux retards, on aurait pu arriver à comprendre les Écoles supérieures d'Alger dans l'article 1er de la dite loi. Que dit cet article 1er ? Nous l'avons déjà vu plus haut ; il est ainsi libellé : « *Les corps de Facultés institués par la loi du 28 avril 1893 prennent le nom d'Université.* » Il n'y aurait qu'à présenter l'amendement suivant : « Les corps de facultés institués par la loi du 28 avril 1893 *et les Ecoles supérieures d'Alger* prennent le nom d'Université. » Cette modification à l'article 1er, qui aurait pu être proposée en 1896, peut l'être actuellement, et les Écoles élevées au rang d'Université recevraient la consécration morale qu'elles attendent.

Certes le régime scolaire resterait le même qu'actuellement. Le régime financier seul serait modifié. Les Écoles érigées en université feraient recettes de leurs produits universitaires, et elles pourraient ainsi avec leurs propres ressources améliorer certains services, et en créer même d'autres sans avoir recours au budget spécial de l'Algérie.

Méritent-elles qu'une pareillle mesure soit prise en leur faveur ? Nous croyons l'avoir suffisamment démontré dans le cours des considérations que nous venons de développer. Un centre universitaire, qui a su

grouper dans un pays comptant à peine 600.000 européens éparpillés sur toute la surface de l'Algérie, plus de 900 élèves et auditeurs, mérite toute la sollicitude des pouvoirs publics.

M. Hèron de Villefosse, de l'Institut, dans la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes, a tracé un tableau magistral de l'œuvre scientifique principalement archéologique de l'École des Lettres d'Alger. Si les paroles, tombant de si haut, ne doivent pas rester de simples manifestations d'estime, on peut espérer qu'elles se traduiront bientôt par une reconnaissance plus tangible des Écoles d'Alger en Université. M. le Ministre de l'instruction publique, Bienvenu Martin, qui présidait cette solennité du 27 avril 1905 a pu dire dans son éloquent discours : « Les Écoles supérieures d'Alger ont été le siège du Congrès : leurs professeurs en ont été des membres actifs. C'est là pour elles comme une consécration des efforts accomplis depuis que la loi de 1879 les a organisées. Elles sont, elles doivent rester un foyer de haute culture. Mais elles doivent aussi s'adapter de plus en plus au pays où elles vivent, et pousser dans le sol algérien des racines vigoureuses.

Il faut que l'enseignement supérieur ait ici sa physionomie propre, qu'il collabore à tout ce qui s'y fait dans l'intérêt de la grandeur et de la prospérité du pays. A des titres divers, toutes les écoles peuvent y contribuer. Les professeurs l'ont déjà compris, et leurs travaux ont éclairé d'une vive lumière l'histoire, la géographie, la géologie, la flore de l'Algérie. Je tiens à leur dire combien le ministre de l'instruction publique sera heureux de les voir marcher de plus en plus activement dans cette voie. »

Après de pareilles promesses et de telles déclarations peut-on croire que les Écoles tarderont encore à recevoir le complément de leur constitution première, c'est-à-dire leur transformation en Université. Il est au contraire permis d'espérer que cette solution ne se fera pas attendre.

Les 400,000 francs (1) que les Écoles Supérieures — que la future université de l'Algérie — coûteront annuellement au budget de l'Algérie, ne seront pas perdus pour la force et la valeur morales de la France et de l'Algérie.

Louis PAOLI,
Bibliothécaire des Écoles Supérieures d'Alger.

---

(1) Le budget de 1906 comporte 516,773 francs : mais il y a lieu de déduire 100,000 francs qui incombent aux départements algériens et à la ville d'Alger ; ainsi que 60,000 francs de recettes universitaires.

L'œuvre scientifique de l'École des Lettres d'Alger

Des voix plus autorisées que la nôtre se sont souvent élevées pour définir le rôle des Écoles d'Alger et en particulier de l'École des Lettres; M. V. Waille, dans la *Revue Algérienne et Tunisienne*, M. St. Gsell, dans une série remarquée d'articles publiés par *Les Nouvelles* il y a deux ans, M. Paoli dans ce fascicule même, ont dit en termes excellents l'histoire de l'École et envisagé son avenir. Nous voudrions seulement, en quelques lignes, essayer de donner une idée de l'œuvre scientifique qu'elle a accomplie; nous risquons, il est vrai, de ne présenter au lecteur qu'une énumération assez sèche, peut-être même fastidieuse, mais c'est cependant là le seul moyen de marquer l'importance de la contribution apportée par l'École d'Alger à la connaissance de l'Afrique du Nord et d'une façon générale, à l'orientalisme. On verra mieux ainsi la place éminente qu'une vaillante phalange de travailleurs lui a assurée dans l'histoire de la science et on jugera sans doute que cette gloire durable vaut bien quelques sacrifices financiers.

On peut dire qu'il n'est pas une seule des grandes sociétés scientifiques de France auxquelles les professeurs de l'École n'aient apporté leur concours, pas une des grandes revues scientifiques auxquelles ils n'aient collaboré; et le *Bulletin de correspondance africaine* qu'elle publie ne renferme qu'une bien petite partie de leurs travaux. Créé sur l'initiative de M. Albert Dumont, il se classa de suite au premier rang et pendant plusieurs années il parut périodiquement: outre les nombreux travaux d'érudition qui s'y publient, il contient une remarquable série d'articles de critique scientifique, que l'on consulte encore aujourd'hui avec fruit. Une regrettable réduction de crédits a privé la science de cet utile périodique : depuis 1888, le *Bulletin de Correspondance Africaine* a cessé de paraître sous forme de revue et s'est transformé en une série de mémoires d'érudition qui ne compte pas aujourd'hui moins de trente volumes. La seule exiguité des crédits mis à la disposition de l'École empêche cette collection d'être plus considérable et oblige les professeurs à chercher ailleurs l'impression de leurs travaux.

Les sociétés scientifiques et les revues locales sont naturellement les premières qu'ils ont fait bénéficier de leur collaboration ; nous n'avons pas à rappeler à nos collègues de la Société Historique quel rôle prépondérant les membres de l'École ont joué dans notre vie scientifique : ils savent en particulier que c'est grâce à leur bienveillance que nous avons pu depuis un an donner à la *Revue Africaine* une impulsion nouvelle. La Société de Géographie d'Alger doit son incroyable essor à l'activité et à l'autorité de son président, M. Mesplé, professeur de littératures étran-

gères à l'École, et les Sociétés d'Oran et de Constantine sont elles-mêmes remplies des travaux de ses membres. Rappellerai-je ici la brillante série de l'*Algérie Nouvelle*, œuvre personnelle du regretté Édouard Cat, dans laquelle il écrivit au jour le jour pendant plusieurs années, une série d'articles historiques et économiques, d'autant plus précieux à consulter aujourd'hui qu'ils sont devenus presque introuvables?

Aussi bien il s'agit d'indiquer d'une façon plus précise l'œuvre de l'École d'Alger et spécialement son œuvre africaine, et quelques citations sont nécessaires pour cela : nous laisserons de côté l'œuvre non africaine bien que des noms tels que ceux de Jules Lemaître, d'Alaux, de Morel-Fatio, tous anciens professeurs de l'École, nous indiquent que même en dehors de son domaine, celle-ci a su conquérir quelque renommée : l'éloge des travaux de critique littéraire de M. Jules Lemaître paraîtrait superflu et déplacé ici ; on sait que M. Alaux a marqué vigoureusement sa trace dans l'histoire de la philosophie spiritualiste à notre époque, et que M. Morel-Fatio est devenu le représentant le plus autorisé des études de littérature et de philologie espagnoles en France. Nous laisserons de côté aussi des ouvrages d'ordre plutôt littéraires comme ces brillants *Souvenirs et visions d'Afrique* où feu Masqueray alliait la vivacité de son imagination à la solidité de sa science ; et des ouvrages de vulgarisation comme *Nos soldats d'Afrique*, *L'Algérie*, etc... où Édouard Cat excellait avec sa précision et sa lucidité d'esprit habituelles.

Cette œuvre africaine de l'École n'a point été une œuvre purement livresque ; les savants algériens n'ont point été seulement des savants de Cabinet ; ils ont véritablement exploré l'Afrique du Nord. « L'École d'Alger, avait excellement écrit M. Albert Dumont dans ses instructions, l'École d'Alger doit être une mission permanente ». Et effectivement ses membres n'ont cessé de travailler sur place : M de la Blanchère et surtout M. Gsell ont sillonné dans tous les sens l'Afrique, la Numidie et les Mauritanies pour arracher au sol ses secrets ; MM. Houdas et Basset ont accompli de fructueuses missions bibliographiques et archéologiques tant en Algérie qu'en Tunisie ; M. René Basset surtout, dans de nombreuses missions, depuis le Sénégal et le Sahara jusqu'au Maroc et dans la Tunisie, a conduit depuis tantôt vingt ans une vaste enquête partant principalement sur la linguistique berbère et le folklore ; M. Cat est allé chercher en Espagne de précieux documents sur l'histoire de notre colonie ; d'autres ont pris le Maroc pour champ d'études et, au moment où nous écrivons ces lignes, M. E.-F. Gautier, dont le Sahara est devenu le domaine favori, est sur la route de Tombouctou.

L'œuvre archéologique de l'École d'Alger est considérable ; elle a permis non seulement de reconstituer la géographie ancienne de l'Algérie d'une façon presque définitive, mais encore d'arriver aux plus intéressantes conclusions sur la colonisation de l'Afrique dans l'antiquité et M. St. Gsell a pu professer un cours d'agriculture ancienne, fondé presque entièrement sur les données des fouilles contemporaines. Masqueray et de la Blanchère furent les premiers membres de l'École qui se mirent à l'œuvre ; l'œuvre archéologique de Masqueray est éparse dans divers périodiques, en particulier dans la *Revue Africaine* et dans le *Bulletin de Correspondance africaine* ; de la Blanchère est l'auteur du *Voyage d'études dans une partie de la Mauritanie césarienne*, œuvre restée classique. Mais

c'est surtout à MM. Gsell et Waille que l'on doit la moisson la plus riche : après de multiples missions archéologiques en Algérie et de nombreux articles dans divers recueils, dans le *Bulletin archéologique*, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, dans la *Revue de l'Art*, etc..., M. Waille s'est dévoué spécialement à l'étude de Cherchell, à laquelle il avait déjà consacré sa thèse et dont il exhume chaque année d'intéressants débris. L'œuvre de M. Gsell est considérable : il a écrit une thèse sur Tipaza et dans d'innombrables voyages d'études, exploré les régions les plus variées de l'Algérie, mais surtout la Numidie et en particulier l'Aurès : son œuvre est dispersée dans de nombreux périodiques, la *Revue Africaine*, le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, la *Société archéologique de Constantine*, les *Mélanges de l'École de Rome*, les *Comptes-rendu de l'AFAS*, etc.... Mais il a en outre commencé la synthèse de tous ces matérieaux : l'*Atlas archéologique de l'Algérie*, publié sous sa direction donne, sous forme cartographique, l'état de nos connaissances archéologiques ; il publie chaque année, dans les *Mélanges de l'École de Rome* une *Chronique archéologique africaine* qui est un répertoire complet et critique de tous les travaux parus en France et à l'étranger ; dans ses *Monuments antiques de l'Algérie* il nous a donné une magistrale histoire de l'art ancien ; dans son *Algérie dans l'antiquité*, il a condensé les résultats de ses études et ce court et lumineux exposé fait désirer vivement l'apparition du grand ouvrage sur l'*Histoire ancienne de l'Algérie* qu'il doit à la science. Ajoutons que MM. Waille et Gsell ont enrichi de leurs découvertes la plupart des Musée algériens et qu'ils ont tous les deux collaboré à la grande iconographie des Musées algériens entreprise par le Ministère de l'Instruction Publique. Le Musée de Cherchel est en grande partie l'œuvre de M. Waille, et M. Gsell depuis plusieurs années a consacré à la réorganisation et à l'enrichissement du Musée d'Alger, des efforts dont le succès lui fait honneur. La littérature ancienne de l'Afrique n'a pas été oubliée non plus à l'École d'Alger : elle y est représentée par M. Fournier, auteur de plusieurs études sur *Apulée* et sur *Salluste*.

L'orientalisme est naturellement le principal champ d'études de notre École, et, dans l'orientalisme, la langue arabe et les questions africaines et musulmanes. Le premier travail qui s'impose aux érudits lorsqu'ils commencent l'étude d'une littérature et d'une civilisation, c'est le classement et la description des sources écrites De bons catalogues de manuscrits, munis de toutes les références bibliographiques nécessaires, sont le préliminaire indispensable de tout travail philologique et historique. M. René Basset nous a donné le catalogue d'un certain nombre de bibliothèques musulmanes de l'Algérie et du Maroc, avec d'abondants commentaires ; M. Fagnan a dressé le catalogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque Nationale d'Alger, dépôt très important et unique par l'intérêt spécial qu'il présente.

Cette première tâche achevée, s'ouvre l'ère des éditions et des traductions des sources de l'histoire nord-africaine. Allant au plus pressé, nos érudits se sont préoccupés avant tout de livrer des traductions au public savant. Bien que M. Houdas n'appartienne plus à l'Algérie, nous ne pouvons oublier qu'il a enseigné à l'École et que c'est ici qu'il s'est préparé à l'œuvre qu'il a menée à bien ; nous voulons parler de l'édition et de la

traduction des principaux historiens du Maroc et du Soudan. A cette série il convient d'ajouter celle qui a été mise au jour par M. Fagnan : l'*Histoire des Almohades* d'*El Merrâkchi*, l'histoire des Hafsides de *Zerkachi*, les portions du grand ouvrage d'*Ibn el Atîr* relatives au Magrib et à l'Espagne, le *Bäyan* d'*Ibn el Adari*, ont été successivement traduites par lui. Si l'on ajoute à ces noms celui de *Yahya Ibn Khaldoun* traduit récemment par M. Bel, un des plus brillants élèves de l'École d'Alger, on se convaincra que grâce à tous ces efforts, tous les grands historiens du Magrib sont aujourd'hui traduits. Sans doute tous ces travaux sont, dans une certaine mesure, provisoires : il sera nécessaire de donner des éditions critiques de tous ces textes, mais cette belle série de traductions restera longtemps encore la base de toutes les recherches historiques. Déjà, au reste, l'étude critique des textes est commencée : la traduction de Yahya Ibn Kaldoun par M. Bel est accompagnée d'une édition critique et M. René Basset prépare une semblable édition pour le *Kartas*, texte important dont il n'existe qu'une édition ancienne et imparfaite et des traductions fort médiocres.

Bien que les sources soient à peine mises au jour, cependant l'École a déjà commencé l'œuvre historique proprement dite en débutant soit par la publication de documents particuliers à une période, soit par monographies spéciales. M. René Basset a donné des *Documents sur le siège d'Alger* et les *Fastes chronologiques de la ville d'Oran* ; la thèse latine de M. Cat roulait sur l'*Expédition de Charles-Quint en Afrique* ; quatre thèses pour le diplôme d'études historiques, préparées et passées à l'École d'Alger, ont continué la série des monographies : Les *Benou Ghanya*, par M. Bel ; l'*Établissement de la dynastie des Chérifs et leur rivalité avec les Turcs de la régence d'Alger* de M. Cour ; *La Croisade de Ximénès en Afrique*, de Mme Blum, et *La Domination espagnole à Oran sous le gouvernement du comte d'Alcaudete*, de M. Ruff. Il faut y ajouter le texte d'Ibn Khaldoun relatif aux rois de Grenade, traduit par Gaudefroy-Demombynes et accompagné d'un commentaire qui lui donne la valeur d'une monographie.

L'histoire des musulmans kharedjites et de leurs communautés en Afrique est un domaine particulier et encore peu exploré : Masqueray a contribué à le faire connaître par sa traduction de la *Chronique d'Abou Zakaria*. mais c'est surtout M. de Calassanti-Motylinski qui s'est spécialisé dans l'étude des musulmans abâdites ; dans le *Bulletin de correspondance africaine*, dans le *Recueil de textes et de mémoires* offert au Congrès de 1905, ce savant a commencé à étudier les sources de l'histoire des kharedjites ; son travail sur *Guerrâra* dans la *Revue Africaine* et ses autres ouvrages philologiques sur le berbère contiennent à cet égard de nombreux renseignements.

L'archéologie musulmane de l'Afrique du Nord ne date que d'hier ; M. Houdas a pris la direction d'un *Corpus* de l'épigraphie musulmane de ce pays ; l'œuvre, commencée par MM. Colin et Mercier pour les départements d'Alger et de Constantine, va être prochainement terminée en ce qui concerne Tlemcen par M. Marçais. C'est aussi M. William Marçais qui, en collaboration avec son frère M. Georges Marçais nous a donné, avec les *Monuments de Tlemcen*, non seulement un inventaire exact des chefs-d'œuvre de l'architecture musulmane dans la capitale des

Beni-Ziyân, mais en réalité un véritable précis de l'histoire de l'architecture du Magrib. Espérons que pareille œuvre sera entreprise pour les monuments d'Alger et de Constantine, où les fouilles de M. Blanchet à la Kalaa des Beni-Hammâd, complétées par les études de M. Robert, fourniront une première base d'études.

Après s'être d'abord livré à des travaux de géographie historique et moderne, M. Cat s'était spécialisé dans l'histoire contemporaine ; il a dispersé, dans de nombreux périodiques maint article où l'érudition la plus solide s'alliait à une étonnante maîtrise dans l'exposition. Il ne croyait pas déroger en publiant des travaux de vulgarisation et sa petite *Histoire d'Algérie* est encore à l'heure actuelle le seul livre élémentaire de cette espèce. Comme Masqueray il avait commencé à réunir les éléments d'une histoire contemporaine de l'Algérie : comme Masqueray aussi il a disparu en pleine activité scientifique ; M. Yver, son successeur, connu pour une thèse remarquable sur le commerce en Italie au moyen-âge, s'est mis à l'étude de l'Algérie et nous a déjà donné une intéressante étude sur la *Commission d'Afrique de 1834*.

Nous avons fait allusion aux travaux de géographie historique de Cat ; les géographes musulmans n'ont pas été négligés non plus : René Basset a publié des fragments de géographes inédits dans ses *Documents géographiques sur l'Afrique septentrionale* ; M. Fagnan nous a donné une traduction du *Kitâb el Istibçâr*, inédit également. Ainsi l'École d'Alger se prépare à collaborer, selon le vœu émis par le Congrès d'Alger, à la grande édition d'El Idrici, projetée en Angleterre.

La géographie de l'Afrique du Nord, traitée suivant les méthodes de la nouvelle école, a été inaugurée par M. Augustin Bernard. Sa *Revue bibliographique annuelle de géographie de l'Afrique du Nord* dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger* est un compendium précieux pour tous les travailleurs ; il n'est pas possible d'énumérer ici les nombreux articles de M. Bernard relatifs à la géographie physique et économique de l'Afrique du Nord ; rappelons seulement son travail publié en collaboration avec M. Ficheur, sur les *Régions naturelles de l'Algérie*, qui constitue en somme le premier essai de description scientifique du sol algérien. M. E. F. Gauthier a entrepris l'étude scientifique du Sahara par une série d'explorations ; entre deux de ses pénibles voyages, il prélude à un ouvrage d'ensemble sur le Sahara par des monographies partielles qui contiennent au fur et à mesure l'exposé de ses découvertes : les principales ont paru dans les *Annales de Géographie* et dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*.

L'étude du sol n'a pas fait négliger à nos savants celle de la société. A une époque où le mot de « sociologie » n'était pas encore en faveur comme aujourd'hui, Masqueray donnait au monde savant son magistral ouvrage sur la *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie*, où il expose des vues destinées à devenir classiques. Ses travaux sur l'Aurès d'autre part, contiennent maintes observations précieuses pour les sociologues.

D'innombrables matériaux relatifs à l'histoire de la religion musulmane sont épars dans les divers travaux philologiques de M. René Basset ; ses *Sanctuaires du Djebel Nefousa*, son livre sur *Nedromah et les Trâras* sont précieux à cet égard ; ses *Comptes rendus des périodiques relatifs à*

l'Islâm dans la *Revue de l'histoire des religions* sont également remplis de remarques érudites et instructives.

Les travaux égyptologiques de M. Lefébure l'ont amené peu à peu à l'étude de la société africaine. Son mémoire sur la *Politique religieuse des Grecs en Libye* est une contribution importante à la sociologie des Berbères. MM. Bel et Destaing, le premier par son travail sur *Les cérémonies religieuses de l'istisqa dans l'Afrique du Nord*, le second par son remarquable article sur *Ennaïr*, paru dans la *Revue Africaine*, dirigent leurs études sur la même voie. D'autre part, M. Gaudefroy-Demombynes nous a donné un mémoire capital sur les *Cérémonies du mariage en Algérie*.

Bien que le droit musulman ne soit pas du domaine de l'École des Lettres d'Alger, cependant les études linguistiques et religieuses poursuivies par ses membres les ont souvent menés jusque sur le champ d'activité de l'École de Droit. Ils se sont en particulier efforcés de donner aux juristes des éditions et des traductions des textes juridiques importants. C'est ainsi que M. Houdas, alors qu'il enseignait à l'École d'Alger, a publié en collaboration avec M. Martel, de l'École de Droit, le texte et la traduction de la *Tohfa d'Ibn Acem;* c'est ainsi que M. Fagnan a édité ses *Concordances de Sîdi Khelîl* et tout le monde sait qu'il a dans ses cartons une traduction nouvelle de ce difficile auteur. M. William Marçais (1), auteur d'une thèse remarquée sur les successions en droit musulman, a traduit le *Taqrîb d'en-Nawâwi*, traité de technologie du hadit, et, en collaboration avec M. Houdas, a commencé la traduction du grand Corpus de traditions d'*El Bokkari*, le plus important des six recueils fondamentaux qui sont la base du droit musulman.

L'École d'Alger possède depuis quelques années une chaire de philosophie musulmane: c'est, croyons-nous, la seule qui existe; le titulaire M. Léon Gauthier s'est déjà fait connaître par une édition critique avec traduction du roman philosophique de *Hayy ben Yoqdhân* et prépare d'importants travaux sur les doctrines de ce philosophe et sur les rapports de la science et de la religion envisagés du point de vue musulman. La première leçon d'ouverture de M. Gauthier a paru sous le titre *La Philosophie Musulmane*.

Il appartenait à l'École d'Alger d'appliquer à l'étude scientifique de la langue arabe les nouvelles méthodes de la linguistique moderne; à vrai dire elle a longtemps tardé à s'orienter dans cette voie, mais il y a quelques années elle s'y est engagée résolument. M. Marçais, avec son *Dialecte Arabe de Tlemcen*, M. A. Bel dans sa *Djazya*, l'auteur de ces lignes dans un mémoire sur un *Texte Oranais*, ont presque simultanément commencé à mettre en lumière, les lois qui régissent l'arabe vulgaire. Mais M. Marçais particulièrement s'est conquis dans ce domaine une place éminente: on peut dire que son *Dialecte de Tlemcen*, qui va suivre incessamment une étude sur le *Dialecte de Saïda*, a marqué dans l'étude de l'arabe parlé du Magrib le début d'une ère nouvelle. Il serait injuste

(1) On ne s'étonnera pas de nous voir compter comme étant de l'École d'Alger, M. Marçais, non plus que MM. Bel, Destaing et Cour: les Médersas font partie de l'Enseignement supérieur et sont rattachées à l'École des Lettres d'Alger par la nature de l'enseignement qui s'y donne aussi bien que par les meilleurs sentiments de confraternité.

à côté de cette nouvelle école, d'oublier les travaux linguistiques de M, Joly, par exemple sur la *Poésie populaire des nomades du Sud,* travaux rédigés avec la plus sûre connaissance de la langue et où se trouvent les plus précieux documents.

M. René Basset règne en maître incontesté dans le domaine de la littérature arabe: ses cours de poésie antéislamique, commencés depuis de longues années, font vivement désirer qu'il nous donne un jour un ouvrage d'ensemble sur ce sujet difficile. Sa première leçon d'ouverture a jadis été publiée sous la titre de *La poésie arabe antéislamique.* Il a donné depuis une traduction avec un commentaire du célèbre poème de la *Borda*, une édition avec traduction de la version arabe du *Tableau de Cébès*, une édition avec traduction d'un traité fameux de métrique arabe, *la Khazradjia.* Son œuvre est également considérable en ce qui concerne la littérature populaire et le folklore : il faut citer ses articles, parus dans la *Revue des Traductions populaires*, sur les *Mille et une Nuits*, qu'il étudie depuis longtemps et dont il sera à même de donner une édition critique ; ses *Contes arabes des Dix Vizirs;* ses *Dictons de Sidi Ahmed ben Yoûcef*, intéressants documents parœmiografiques; dans son *Temim ad Dâri*, dans son *Expédition du Château d'Or*, dans ses *Aventures d'Ali et du Dragon,* il nous a révélé l'existence d'une curieuse littérature populaire religieuse du XVIe siècle au Magrib. La *Table de Salomon*, la *Maison fermée de Tolède, Hercule et Mahomet*, sont des études de folklore musulman. Depuis de longues années la *Revue des Traditions populaires* publie dans chaque numéro des *Contes Arabes* de M. René Basset, dont l'ensemble formerait actuellement un volume considérable. Ses investigations du reste dépassent beaucoup le cercle de l'Islâm : témoin ses notes sur les *Ordalies*, sur la *Fraternisation par le sang*, sur les *Villes englouties*, sur les *Empreintes merveilleuses*, etc., parus également dans la *Revue des Traditions populaires*. On ne saurait terminer cette énnmération de travaux sur la littérature populaire sans mentionner le mémoire de M. Bel sur la *Djazya*, roman du cycle des Beni Hilâl ,et le beau recueil de *Proverbes arabes de l'Algérie et du Magrib* que M. Mohammed ben Cheneb vient de commencer à publier.

L'École d'Alger est actuellement la seule où le berbère soit l'objet d'un enseignement suivi ; or, on sait de quelle haute importance est cette étude pour la solution des problèmes scientifiques les plus graves qui se posent au sujet des populations de l'Afrique du Nord et de leur histoire. Ici encore nous retrouvons l'activité incessante de M. René Basset. M. Masqueray avait commencé l'étude des dialectes touareg, mais c'est M. Basset qui depuis quinze ou vingt ans a institué sur la langue berbère et ses différents dialectes une vaste enquête dont les résultats sont exposés dans une série de mémoires sur les différents dialectes du Rîf, du Sud-Oranais. de l'Ouarsenis, du Mzab, des Beni Menacer, d'Ouargla, etc... Les résultats de cet immense travail, au point de vue de la phonétique et de la grammaire, ont été résumés dans l'*Étude sur les dialectes berbères*. Périodiquement M. Basset dans son *Rapport sur les études berbères et africaines* passe en revue toutes les publications sur les langues de l'Afrique et spécialement sur le berbère. Enfin, ses *Contes berbères* et ses *Nouveaux contes berbères* d'une part, ses *Contes africains* de l'autre, sont des contributions de premier ordre au folklore berbère et africain. Dans

ses études sur le berbère, il a été assisté par un cortège de philologues algériens, tous membres ou élèves de l'École. M. Mouliéras a donné en kabyle *les fourberies de Si Djeha*, avec traduction, et des *Contes et légendes merveilleuses de la Grande Kabylie*, ouvrage très considérable dont la traduction est attendue avec impatience, en mozabite son *Dialecte des Beni Isguen;* M. de Motylinski a étudié le dialecte du Djebel Nefousa, le dialecte de Ghadamès, dans deux publications qui contiennent de précieux matériaux soicologiques ; M. Mercier a donné un mémoire capital sur le Chaouia de l'Aurès ; M. Destaing, dans l'article que nous avons déjà cité sur Ennaïr, étudie le dialecte des Beni Snoûs ; M. Boulifa vient d'étudier sur place les dialectes berbères de l'Atlas marocain et prépare à ce sujet un travail complet.

Il ne suffisait pas de procéder à l'étude scientifique de l'arabe et du berbère, il fallait encore, par des livres d'enseignement appropriés mettre à la portée des étudiants les résultats ainsi acquis. Cette tâche d'ordre en quelque sorte professionnelle, l'école ne s'y est pas dérobée, ainsi qu'on se plaît quelquefois à le proclamer. La *Grammaire* de M. Belkacem ben Sedira, son *Cours d'arabe régulier*, son *Cours de littérature arabe*, son *Cours gradué de Lettres manuscrites arabes*, son *Manuel épistolaire*, son petit *Dictionnaire arabe-français ;* les *Textes d'arabe parlé* de M. Delphin ; le *Recueil de lettres* de M. Houdas et Delphin ; la *Méthode directe* de M. Desparmet ; la *Grammaire kabyle* de M. Basset, son *Loqman berbère ;* le *Cours de kabyle* de M. Belkacem ben Sedira ; les ouvrages de M. Boulifa enfin, sont des livres aujourd'hui classiques en Afrique et en France et se trouvent entre les mains de tous les étudiants qui apprennent l'arabe vulgaire, l'arabe régulier, le berbère.

On n'aurait pas une juste idée de l'activité scientifique de l'École algérienne si on ne prenait pas en considération ses travaux concernant les langues sémitiques, l'égyptologie et l'Afrique en général ; il faudrait rappeler les études de M. Amiaud sur le syriaque et l'assyrien ; il faut mentionner les travaux de M. René Basset sur *l'Histoire de l'Éthiopie*, ses traductions des *Apocryphes éthiopiens* et surtout sa *Chronique musulmane de la conquête de l'Éthiopie*, texte arabe accompagné d'une traduction et de nombreux éclaircissements. M. Lefébure s'est acquis en égyptologie une notoriété européenne. Son mémoire sur le mythe d'Osiris est devenu classique ; ses *Hypogées royaux de Thèbes* renferment des documents d'une haute importance. Le reste de son œuvre, très considérable, consiste en une série de mémoires disséminés dans les *Proceedings of the Society biblical Archoeology*, dans le *Muséon*, dans la *Zeitschift für Egyptische Sprache*, dans le *Sphinx* surtout, et importants non seulement pour l'égyptologie, mais aussi pour la sociologie d'une façon générale. M. E.-F. Gauthier, dont nous avons signalé les travaux sur le Sahara, avait débuté par des études sur *Madagascar*, dont il a fait une thèse ; il a encore donné l'*Ame malgache* dans la *Revue de Paris* et un mémoire sur l'*Écriture Antaïmoro*.

Ainsi, les études poursuivies par les membres de l'École des Lettres de tous côtés ont débordé le cadre restreint de l'Algérie ; dans ces derniers temps, en particulier, elles se sont portées du côté du Maroc. Déjà, il y a près de vingt ans, M. Basset avait été envoyé en mission scientifique à Tétouan ; depuis cette époque il a publié des mémoires sur le Sous maro-

cain, sur le dialecte de Taroudant, et dernièrement sur les dialectes du Rîf. M. Mouliéras a donné deux volumes intitulés *Le Maroc inconnu*, remplis de documents ethnographiques, et vient de publier sa *Tribu anti-musulmane*, dans laquelle il expose une découverte des plus importantes au point de vue sociologique et dont l'interprétation ne laissera pas que d'être ardue. M. Mouliéras a été envoyé en mission au Maroc en 1900 et en a rapporté un volume sur Fez. M. Augustin Bernard a traduit le beau travail de Schnell sur l'Atlas marocain, puis a été envoyé en mission au Maroc ; le rapport qu'il a publié à la suite de cette mission est plein de de documents et de remarques suggestives ; nous-même, enfin, avons déjà accompli quelques voyages d'études au Maroc et commencé à en mettre en œuvre les résultats. Actuellement, M. Joly, de la médersa de Constantine, poursuit à la mission scientifique de Tanger, avec M. Xicluna, élève de l'École d'Alger, des études d'ethnographie et de sociologie. On voit que notre École, outillée spécialement pour l'étude des pays musulmans, a fait de son mieux pour contribuer à la connaissance scientifique du Magrib extrême : elle a le désir légitime de pouvoir développer cette contribution.

L'énumération qui précède a sans doute son éloquence, mais cependant il ne faudrait pas qu'elle fît perdre de vue que l'exploration scientifique de l'Afrique du Nord n'en est encore qu'à ses débuts ; le Maroc est à peine entrevu, la Tunisie encore bien peu connue. On peut dire que les grands traits de l'histoire ancienne sont définitivement fixés, mais le problème des origines reste entier ; les méthodes de l'anthropologie n'ont pas encore été sérieusement appliquées à l'ensemble de l'Afrique du Nord ; la préhistoire est un peu plus avancée ; mais l'étude du libyque est à faire et la question de l'origine du berbère reste controversée. La civilisation berbère procède-t-elle d'une civilisation égyptienne ou protosémitique, ou bien d'une civilisation égéenne ? La question se débat. L'étude sérieuse des dialectes arabes n'est entamée que d'hier. Le folklore musulman et berbère commence à être connu, mais le judaïsme du Nord-Africain est un champ encore vierge et qui réserve mainte découverte à ceux qui l'exploreront. L'histoire de la période musulmane est encore obscure ; les principaux historiens sont traduits, mais il n'y a pour ainsi dire pas d'éditions critiques ; d'innombrables documents dorment encore dans les archives ; les chartes n'ont pas encore été l'objet de dépouillements méthodiques. L'histoire de l'architecture date d'hier, avec le livre de Marçais ; l'exposition de M. St. Gsell vient seulement de nous faire entrevoir la possibilité d'une histoire de l'art. Les questions sociales, bruyamment agitées chaque jour dans le public, n'ont pas été l'objet d'enquêtes vraiment scientifiques. D'ailleurs les services statistiques sont encore insuffisamment développés, malgré de récents et louables efforts : et les *data* de la sociologie nord-africaine existent à peine.

Un champ de recherches illimité s'étend donc devant les hommes de science algériens. En se mettant à le défricher avec ardeur, ils travailleront à la gloire future de l'Algérie : l'École d'Alger revendiquera l'honneur d'y avoir contribué.

Edmond DOUTTÉ.

Chargé de Cours à l'École Supérieure des Lettres d'Alger.

L'Œuvre Scientifique de l'École de Droit d'Alger

L'enseignement du droit est, en France, conçu et organisé de telle sorte, qu'en dehors du cours, le professeur n'a, avec ses élèves, aucune relation, aucun contact. Les conférences, étant donné le régime actuellement en vigueur, ne sont, en effet, accessibles qu'à un très petit nombre d'étudiants, et la direction en est généralement confiée à d'autres que ceux par qui l'enseignement est fourni. C'est donc par ses leçons, et seulement par ses leçons, que le professeur est à même d'initier ses élèves à la science du droit, de leur en inculquer les principes fondamentaux, d'arriver à discipliner leur intelligence et à leur faire accepter une méthode de travail. Pour remplir sa mission, il ne peut compter que sur son enseignement oral. Aussi lui faut-il donner à cet enseignement tous ses soins, et ne doit-il s'adonner aux études scientifiques vers lesquelles il se sentirait porté mais dont ses élèves ne seraient appelés à retirer qu'un médiocre profit, qu'autant qu'il a conscience d'avoir, vis-à-vis de ceux-ci, rempli tout son devoir. Et c'est bien ainsi qu'avaient compris leur rôle, des maîtres tels que Buffnoir et Rataud, dont les travaux écrits sont peu nombreux, mais qui, par leur enseignement, ont exercé une influence considérable sur les générations d'étudiants qui, pendant la seconde moitié du XIX[e] siècle, se sont succédé à la Faculté de droit de Paris.

Aussi n'est-il pas surprenant que l'œuvre scientifique des Facultés de droit n'ait pas toujours une importance égale à celle des autres Facultés de la même Université. D'ailleurs, pour moins importante que, parfois, elle puisse être, cette œuvre scientifique est encore considérable. Et, à cette œuvre, l'École de droit d'Alger, malgré qu'elle n'ait que vingt-cinq années d'existence, a apporté une très sérieuse contribution. Celle-ci, toutefois, et il n'en pouvait être autrement, offre un caractère tout particulier. L'Algérie, peuplée d'individus différant par la race, la religion, les mœurs, les coutumes, les besoins économiques, devait être nécessairement, — bien, qu'en principe, régie par les lois de la métropole, — soumise à un régime spécial, dotée d'institutions particulières. — Il importait, d'autre part, ne fût-ce que pour des raisons d'ordre politique, de respecter, dans une très large mesure, les lois et les coutumes des populations vaincues et d'autoriser, en dépit de l'occupation française, leur application. — Aussi, est-ce, tout naturellement, à l'étude de ce régime spécial, de ces institutions particulières, ainsi que de la loi musulmane et des coutumes kabyles, que s'est attaché, principalement, le personnel enseignant de l'École de droit d'Alger.

I

Or, l'étude de la législation algérienne présentait, en 1880, de très sérieuses difficultés. Dans l'espace de cinquante années, en effet, d'innombrables lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, s'étaient succédé, se complétant, se modifiant ou s'abrogeant les uns les autres, en sorte que pour connaître le régime légal d'une institution, il ne suffisait pas de se référer, purement et simplement, à la dernière loi ou au dernier décret la concernant ; il fallait, de plus, consulter les lois ou décrets antérieurs rendus en la matière, et voir ce qui subsistait de leurs dispositions ; et comme ces lois et décrets existaient en très grand nombre, et qu'il arrivait, parfois, que des prescriptions règlementant une institution sur un point spécial, fussent insérées dans les lois ou décrets ayant un tout autre objet, — le travail de l'interprète se trouvait être singulièrement compliqué. A la vérité, il avait été facilité par la publication d'un certain nombre de recueils groupant les textes de la législation algérienne, tels que le *Dictionnaire de la Législation algérienne* publié par de Ménerville, le *Code algérien* d'Hugues et Lapra. Mais ces recueils avaient un vice de méthode ; ils présentaient les textes, non pas dans l'ordre chronologique, ce qui eut permis de déterminer plus facilement les grands courants de la législation algérienne, — mais suivant l'ordre alphabétique des matières qu'ils concernaient. D'autre part, le plus récent de ces recueils s'arrêtait à l'année 1878.

Il importait, dès lors, de continuer l'œuvre entreprise, tout en s'efforçant d'améliorer les conditions de son exécution. C'est la tâche que s'imposèrent Robert Estoublon, à qui venait d'être confiée la direction de l'École de droit nouvellement créée à Alger, et M. Lefébure, conseiller à la Cour d'appel, puis professeur à l'École, — et, qu'au prix d'un labeur acharné, ils menèrent à bonne fin. En 1896, paraissait le *Code de l'Algérie annoté*, dont le succès, considérable, dès le début, ne s'est pas, par la suite, démenti. Les textes en vigueur, auxquels ont été joints ceux qui, au point de vue historique, ont semblé particulièrement intéressants, sont classés dans l'ordre chronologique, et des tables alphabétiques très complètes permettent de les coordonner et de grouper tous ceux qui se réfèrent à une matière déterminée. En outre, des notes très nombreuses, mentionnant des décisions de jurisprudence choisies avec beaucoup de discernement et analysées d'une façon remarquablement consciencieuse, renseignent sur l'interprétation donnée aux textes par les cours et tribunaux. — Ce Code a été tenu au courant de la législation postérieure par des suppléments annuels, lesquels révèlent les mêmes qualités de méthode et de scrupuleuse exactitude. Il est à souhaiter que la mort prématurée d'Estoublon n'en interrompe pas la publication.

II

Mais l'étude et le commentaire des textes ne sont plus, à l'heure actuelle, la préoccupation exclusive de la doctrine. Celle-ci n'ignore plus,

de propos délibéré, la pratique ; elle attache aux décisions de justice une importance de plus en plus grande ; elle étudie attentivement la jurisprudence, discute ses constructions juridiques et s'efforce d'en dégager l'esprit et les tendances. C'est ainsi que, dans l'enseignement du droit, la place faite à l'examen des arrêts et jugements des cours et tribunaux s'est singulièrement accrue, et qu'il est à la Faculté de Paris, notamment, des professeurs réputés pour leur érudition profonde, qui demandent que « la doctrine prenne désormais la jurisprudence pour son principal objet d'étude » (1).

Aussi, en même temps qu'il s'attachait à grouper en un recueil les textes épars constituant la législation algérienne, Estoublon se préoccupait de réunir et de publier les décisions judiciaires les plus importantes rendues en exécution de cette législation.

Il donnait tout d'abord la *Jurisprudence algérienne*, de 1830 à 1876 (5 volumes dont un de tables). — Puis, avec l'aide de M. Vincent, professeur à l'École de droit, il reprenait la publication du *Bulletin judiciaire de l'Algérie*, entreprise en 1877 puis interrompue, et la poursuivait jusqu'en 1884. — A cette époque, il fondait, avec la collaboration des professeurs de son École, la *Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence*, dont il a gardé la direction jusqu'à sa mort, et dont l'École continue à assurer la publication. — Elle paraît par fascicules mensuels formant, chaque année, un volume de 1000 pages environ. Elle se divise en trois parties ; l'une est consacrée à des études doctrinales ; — une autre contient des décisions judiciaires annotées ; — la troisième mentionne les lois, décrets et arrêtés intéressant l'Algérie et la Tunisie et reproduit les textes des plus importants.

III

Mais pendant que son Directeur lui donnait ainsi l'exemple du travail, le personnel enseignant de l'École ne restait pas inactif. En même temps que, sous forme d'annotation d'arrêts et de jugements, il fournissait à la *Revue algérienne et tunisienne* une collaboration consciencieuse et assidue, il se livrait, en effet, à des travaux d'un caractère plus théorique ou scientifique, qui ont abouti à la publication d'une série d'études doctrinales concernant les matières du droit les plus diverses. C'est ainsi que M. Colin a publié un *Cours élémentaire de droit administratif* et un *Traité des Donations* en deux volumes ; — que M. Chauveau a donné une *Introduction à l'étude du Droit des gens ou droit international public* ; que M. Gérard s'est efforcé de préciser *La nature juridique du Protectorat* ; — que M. Testaud a publié le texte inédit de *La coutume du comité de Clermont en Beauvaisis de 1496*, et que nous nous sommes attaché à déterminer les *Origines de la neutralité perpétuelle*.

---

(1) Esmein, *La jurisprudence et la doctrine*, Revue trimestrielle de droit civil, 1902, n° 1. — Cf. Meynial, *Les recueils d'arrêts et les arrêtistes* (Extrait du Livre du Centenaire du Code civil).

Mais c'est principalement dans l'étude des questions historiques, juridiques ou économiques intéressant l'Algérie que s'est déployée l'activité scientifique des professeurs de l'École; et cette activité s'est manifestée par de très nombreuses publications touchant la législation algérienne, le droit musulman orthodoxe ou abadhite et les coutumes kabyles.

La législation algérienne a été étudiée, dans son ensemble, par M. Charpentier *(Précis de législation algérienne et tunisienne)* et par M. Larcher *(Traité élémentaire de législation algérienne,* 2 vol.). — M. Thomas s'est préoccupé plus particulièrement des modifications apportées au droit public algérien par la création des Délégations financières et l'établissement d'un budget spécial algérien *(Les délégations financières algériennes et le droit public ; — L'Algérie et l'autonomie budgétaire).* — MM. Larcher et Olier ont donné, en collaboration, un volume sur les *Institutions pénitentiaires de l'Algérie.* — M. Larcher a consacré toute une série d'études à l'institution et au fonctionnement des *Tribunaux répressifs indigènes.* — M. Colin a donné et continue à donner périodiquement au *Journal des Débats* et à la *Revue politique et parlementaire,* des articles très documentés concernant les *Questions algériennes,* les questions économiques principalement. — M. Dain, l'un des plus brillants professeurs qu'ait comptés l'École, s'est livré à des recherches sur l'application, en Tunisie et en Algérie, du *Système Torrens.*

Quant au droit musulman orthodoxe ou abadhite, nous nous bornerons à rappeler les travaux de M. Zeys, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation : *Traité élémentaire de droit musulman algérien,* 2 vol.; — *Législation mozabite* (son origine, sa source, son présent, son avenir); — *Le Nil* (Du mariage et de sa dissolution. — Des successions) ; — et à mentionner les différentes monographies sur la *Famille musulmane,* l'*Interdiction.* l'*Autorité de la chose jugée,* la *Preuve* et les *Kanouns du Mzab,* dans lesquelles nous nous sommes efforcé, pour chacune des matières traitées, de dégager les principes fondamentaux, soit de la législation musulmane orthodoxe, soit du droit pénal abadhite.

Et pour ce qui est des institutions Kabyles, on trouvera, les concernant, nombre de renseignements intéressants et d'observations judicieuses dans le volume du regretté Charvériat intitulé : *A travers la Kabylie et les questions kabyles,* observations et renseignements qui éclairent et complètent, sur quelques points, les documents recueillis dans le grand ouvrage d'Hanoteau et Letourneux.

Nous nous en tiendrons, d'ailleurs, à ces indications bibliographiques sommaires, notre but n'étant pas de donner la liste absolument complète de toutes les publications émanant de l'École de droit d'Alger, mais, simplement, de montrer, qu'il n'est point à proprement parler, de branche du droit, du droit spécial à l'Algérie, principalement, qui n'ait attiré et retenu l'attention des professeurs de cette École, provoqué leurs recherches, et fait, de leur part, l'objet d'une étude approfondie.

IV

Enfin, l'École de droit d'Alger a fait œuvre législative, en quelque sorte, car elle a été associée à la préparation d'un certain nombre de projets de

lois intéressant l'Algérie. M. Dujarier a participé aux travaux d'une commission chargée de déterminer les modifications à apporter au régime des eaux en Algérie. — M. Colin a pris une part active aux travaux de la commission de protection de la propriété indigène. — M. Charpentier a fait partie d'une commission chargée d'étudier les extentions à donner à la compétence des cadis. — M. Larcher est membre d'une commission appelée à se prononcer sur les réformes à réaliser dans la législation des mines en Algérie. — Nous avons été désigné pour remplacer M. Colin dans la commission de la Propriété financière, laquelle avait reçu mandat d'élaborer un projet de loi touchant le régime foncier en Algérie, et nous venons d'être appelé à siéger dans la commission à qui incombera le soin de codifier le droit musulman algérien.

Marcel MORAND,
Professeur à l'École Supérieure de Droit d'Alger.

L'Œuvre Scientifique de l'École des Sciences d'Alger

Organisation. — Dans l'organisation de l'Enseignement supérieur à Alger, en 1880, l'École des Sciences fut dotée de la plupart des chaires qui forment le cadre d'une Faculté, mais le caractère tout spécial de sa création s'affirma par l'importance donnée aux sciences naturelles. Dans l'esprit des promoteurs de cette œuvre, en effet, ce noyau scientifique devait consacrer son activité à l'étude méthodique du pays et à l'utilisation des conditions favorables que présente l'Algérie pour l'observation des phénomènes physiques. Aussi la direction de l'École fut-elle confiée à un savant éminent, familiarisé depuis longtemps avec toutes les questions concernant l'Algérie, M. Pomel, auteur de nombreux travaux de Géologie et de Botanique, qu'il poursuivait dans le pays depuis l'année 1853.

Le cadre du personnel enseignant comprenait les titulaires des chaires de Mathématiques et de Mécanique, avec un cours complémentaire d'Astronomie, les professeurs de Physique et de Chimie, les titulaires des chaires de Zoologie et de Géologie, assistés des maîtres de conférences de Physiologie, de Botanique et de Minéralogie.

Le fonctionnement de ces différents services s'installa provisoirement dans divers locaux disséminés dans la rue Scipion, dans la rue Mogador, puis à la rampe Bugeaud. Le service de la Géologie et de la Minéralogie utilisa les salles du laboratoire et des collections du service des Mines' qui lui furent gracieusement offertes par M. Pouyanne, Ingénieur en Chef des Mines.

Ces installations provisoires et forcément sommaires subsistèrent, avec quelques vicissitudes par suite de déplacements, jusqu'à l'inauguration des batiments actuels des Écoles supérieures, sur l'emplacement du Camp d'Isly, en 1887.

L'Observatoire astronomique, confié à la direction de M. Ch. Trépied, avait été provisoirement établi dans une propriété, sur les hauteurs de Kouba-Vieux, jusqu'à son transfert, en 1888, dans les pavillons actuels, construits sur l'emplacement de la Vigie, à Bouzaréa, dans une situation remarquablement propice aux observations.

A la chaire de Zoologie était annexée une station zoologique, bâtie sur un angle de l'îlot de la Marine et destinée, sous la direction de M. C. Viguier, aux études sur la faune marine des côtes de l'Algérie.

Enfin, le service Météorologique algérien, réorganisé en 1884 et annexé à l'École des Sciences, eut pour directeur M. Thévenet, professeur de Mathématiques.

Le fonctionnement de l'École était ainsi définitivement assuré en 1887, et chacun des services pouvait, dans des conditions normales, consacrer son activité aux recherches scientifiques dont l'Algérie offrait une ample moisson.

Dans les pavillons des Écoles supérieures sont installés les différents laboratoires dont la plupart offrent, tant au point de vue de l'enseignement que de celui des recherches, des ressources comparables à celles que présentent les Facultés bien organisées de la Métropole.

Quelques modifications ont été introduites dans le personnel depuis 1890, tant par réductions que par transformations de cours. La chaire de Mécanique a été supprimée, ainsi que le cours complémentaire de Physiologie; d'autre part, la conférence de Botanique a été transformée en chaire, tandis que le cours complémentaire de Minéralogie a été momentanément laissé sans titulaire, malgré son incontestable utilité. Un nouveau cours a été affecté à la Géographie physique du Sahara. L'évolution qui s'est produite progressivement vers l'enseignement des Sciences appliquées, a rendu nécessaire de nouvelles modifications portant sur les applications à l'Agriculture des cours de Chimie et de Zoologie.

Enseignement. — Les chaires sont occupées par des professeurs titulaires, classés dans le cadre des Facultés; les cours complémentaires sont confiés, pour la plupart, à des Docteurs ès sciences. Des Chefs de Travaux, des préparateurs sont affectés aux différents laboratoires et participent aux recherches et aux études qui s'y effectuent.

Des cours préparatoires aux différents *certificats de licence* sont suivis par un certain nombre d'étudiants qui sont obligés de subir leurs examens devant une Faculté de la Métropole.

Les cours du *Certificat d'études physiques, chimiques et naturelles*, exigé pour les étudiants en médecine, réunissent un nombre d'étudiants variant de 30 à 48; ces cours sont obligatoires pour l'obtention du *Certificat d'études appliquées aux industries agricoles de l'Algérie*, que délivre l'École à la suite de deux années d'études.

Des cours publics de *Mécanique appliquée*, d'*Hydraulique agricole*, de *Géodésie*, de *Physique industrielle*, de *Chimie minérale* et de *Chimie agricole*, de *Zoologie agricole*, de *Botanique appliquée*, de *Géologie et hydrologie de l'Algérie*, de *Géographie physique du Sahara*, réunissent un grand nombre d'auditeurs, appartenant, pour une bonne part, au Service des Ponts et Chaussées. Le nombre total des auditeurs et étudiants réguliers dépasse actuellement le chiffre de 200.

L'École des Sciences pourrait attirer, par le charme du climat d'Alger, un noyau d'étrangers et d'hiverneurs, qui trouverait dans ses laboratoires tous les éléments d'études et de travaux originaux, dans les conditions les plus favorables.

Travaux et recherches de laboratoires. — L'activité scientifique dont les différents services ont fait preuve, s'est hautement affirmée par le nombre considérable de publications de tout ordre, dont les comptes rendus annuels des Écoles supérieures exposent l'énumération et dont la liste, insérée dans l'Exposé général de la situation des Écoles en 1900, donne une idée de l'importance. Parmi ces publications qui, pour la

plupart, sont le résultat de longues et patientes recherches, la part principale est faite aux travaux concernant l'Algérie et se rapportant, soit aux applications industrielles et agricoles, soit à l'étude du sol, soit aux connaissances géographiques résultant d'explorations souvent hardies. Le personnel de l'École des Sciences s'efforce de remplir la mission qui lui a été assignée par ses fondateurs, pour le grand bien et la prospérité du pays.

1° *Service météorologique.* — Ce service, installé sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville d'Alger, concentre toutes les observations qui lui sont adressées des différentes stations de l'Algérie et de la Tunisie; il a étendu son réseau dans le Sahara jusqu'à Insalah. Il publie, sous la direction de M. Thévenet, aidé de M. Poulin, météorologiste, un bulletin quotidien, d'après les dépêches envoyées de Marseille et des différents points du réseau.

M. Thévenet, auteur de nombreux travaux concernant la météorologie, a publié, entre autres, un *Essai de climatologie algérienne* (1896), et divers mémoires de mécanique rationnelle ;

2° *Observatoire astronomique.* — Sur les hauteurs de Bouzaréa, à 350 mètres d'altitude, l'Observatoire, dirigé par M Ch. Trépied, membre adjoint du Bureau des Longitudes, présente les conditions les plus favorables à l'étude du ciel. Secondé par un personnel d'élite, et des observateurs expérimentés, tels que MM. Renaux, Rambaud, Sy, le directeur a publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences* les résultats d'un nombre considérable d'observations sur les comètes. Il est chargé, par la Commission internationale, de l'établissement d'une partie de la Carte du ciel, travail établi sur une quantité d'épreuves photographiques que la pureté du ciel permet d'obtenir avec une extrême netteté.

M. Trépied a déterminé un grand nombre de coordonnées géographiques de régions nouvellement explorées au Sahara, d'après les observations recueillies par les missions récentes de MM. Flamand, E. Gautier et par plusieurs officiers des postes de l'Extrême-Sud.

C'est au personnel de l'Observatoire qu'appartient M. Villatte, qui a participé à diverses missions au Sahara, accompagnant M. Foureau, notamment dans le célèbre parcours effectué, en 1899-1900, par la mission Foureau-Lamy.

M. Villatte a effectué récemment une nouvelle traversée d'Insalah à Tombouctou ; les résultats en seront prochainement publiés.

3° *Physique générale.* — L'installation des laboratoires de physique, remarquablement organisée par le professeur M. Thomas, lui permet de suivre les découvertes récentes et d'en reproduire les expériences. Diverses questions d'électricité et d'optique ont été l'objet de recherches spéciales qui ont donné d'intéressants résultats. M. Thomas a prêté, à maintes reprises son précieux concours dans diverses études entreprises par ses collègues;

4° *Chimie générale et appliquée à l'agriculture.* — De nombreux travaux de chimie minérale et de chimie organique ont été publiés par M. Muller, professeur, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences,* dans le

Bulletin de la Société de chimie et dans divers autres recueils. A la demande du Gouvernement général, M. Muller a effectué, à plusieurs reprises, des analyses de minerais et de vins, et a déduit de ses recherches des résultats intéressants sur la coloration des vins. Il a publié encore un *Précis de chimie analytique* qui est un modèle de clarté.

M. Foix, chef des travaux, est l'auteur de plusieurs recherches importantes de physique et de chimie.

Les applications de la chimie à l'agriculture ont une telle importance et nécessitent de telles recherches qu'il a été jugé indispensable d'attribuer à son enseignement un cours complémentaire, d'abord confié à M. Malbot, auquel a succédé M. Pouget. Dans ce laboratoire s'effectuent des analyses de terres, d'engrais, de vins, d'huiles, dont un grand nombre sont demandées par la Direction de l'Agriculture du Gouvernement général. M. Pouget a publié d'intéressants travaux sur les résultats obtenus au cours de ses recherches ; il a ouvert son laboratoire et prodigué ses conseils à de nombreuses personnes avides de renseignements utiles.

Ce service de la Chimie agricole est insuffisant, faute de personnel pour répondre à tous les besoins, et doit être prochainement amélioré.

5° *Zoologie.* — La Station zoologique, dont l'installation a été faite avec le plus grand soin par M. Viguier, professeur, offre toutes les ressources nécessaires à l'étude de la faune marine, et du développement des organismes ; des bassins-aquariums permettent de conserver les animaux, recueillis par les dragages effectués à l'aide d'un petit bateau, l'*Isis*, affecté à la station.

M. Viguier, qui a étudié spécialement le littoral algérien et a exploré une grande partie des côtes de la Méditerranée orientale, a publié des études remarquables sur les animaux pélagiques, et s'est attaché tout particulièrement à des recherches sur la parthénogenèse, au sujet de laquelle il a obtenu de très importants résultats.

La question des pêches maritimes en Algérie, a permis à M. Viguier de prêter un concours fructueux au Gouvernement général.

M. Bounhiol, chef des travaux et chargé d'un cours de zoologie agricole, s'est fait connaître par d'intéressantes recherches sur la respiration des animaux aquatiques ; il a été chargé de s'occuper également de la question des pêches maritimes. D'autre part, il s'est adonné spécialement à la zoologie appliquée à l'Agriculture, en étudiant les organismes parasites, et en fournissant de nombreux renseignements pratiques aux colons.

6° *Botaniqae.* — La connaissance de la flore de l'Algérie a été en partie l'œuvre de Pomel, mais surtout celle de MM. Battandier et Trabut qui en ont publié la description systématique. A l'École des sciences plusieurs botanistes se sont succédé : MM. Godfrin, Roux, puis Debray, qui a occupé la chaire jusqu'en 1900, et a laissé d'intéressantes publications sur certain parasites de la vigne et sur la flore algologique. M. Maige, titulaire actuel, s'est attaché spécialement aux publications agricoles, à la pathologie végétale, et en ouvrant son laboratoire à toutes les recherches bénévoles, fournit gracieusement des renseignements et indications utiles à l'agriculture.

La Collection de botanique conserve, entre autres, l'important herbier de Pomel, fruit de longues années de recherches sur tous les points de l'Algérie.

7° *Géologie et Minéralogie.* — L'étude du sol de l'Algérie, de ses ressources minérales, et du régime hydrologique, devait prendre une large place dans l'organisation de l'École des sciences. Son premier directeur, Pomel, professeur de géologie et minéralogie jusqu'en 1891, a su donner à ce service une impulsion fructueuse, que son successeur s'est principalement préoccupé de poursuivre et de développer.

Pomel, qui a consacré à l'Algérie presque toute sa carrière. d'abord dans le Service des Mines, puis à la tête de l'École des Sciences. a laissé une œuvre considérable par ses nombreuses publications sur la Géologie de l'Algérie, la Flore actuelle et la Faune fossile, et par ses travaux antérieurs sur diverses questions de la Géologie du Plateau Central, qui lui avaient, de bonne heure, dès 1845, donné une incontestable notoriété. Son rôle le plus décisif a été l'organisation du Service de la Carte Géologique de l'Algérie en 1882 de concert avec Pouyanne, ingénieur en chef des mines, dont la bienveillante et sage direction a été pour tous les collaborateurs de ce service un précieux encouragement.

Sous la direction de Pomel et Pouyanne, le Service Géologique, d'abord sous les ordres du Ministère des Travaux Publics, puis sous l'action du Gouverneur Général, s'efforça de grouper un petit noyau de travailleurs et d'utiliser leur activité dans les études approfondies que nécessite la connaissance détaillée du sol. Il se forma dès lors, au laboratoire de Géologie, une véritable école de géologues. qui se familiarisèrent peu à peu avec toutes les questions intéressant l'Algérie et l'Afrique du Nord. L'accord parfait qui n'a cessé de règner entre le Service des Mines et le personnel du laboratoire de Géologie de l'École des Sciences a été la source de féconds travaux, effectués à l'École, où se sont peu à peu accumulés les collections provenant des diverses recherches et explorations. Le Directeur actuel du Service depuis 1900 est M. Jacob, ingénieur en chef des Mines ; M. Ficheur, professeur de Géologie, lui est adjoint pour la partie technique.

Les nombreux collaborateurs qui se sont succédés dans les travaux de géologie ont tous, à des degrés divers appartenu à l'École des Sciences, plusieurs ont quitté l'Algérie pour occuper des situations dans les Facultés de la Métropole. M. Delage, chargé du cours de minéralogie, est aujourd'hui professeur à l'Université de Montpellier ; M. J. Curie, qui lui avait succédé à Alger, se trouve également à la tête d'une chaire de minéralogie, à la Faculté de Montpellier ; M. L. Gentil est maitre de conférences à la Sorbonne ; M. Blayac, répétiteur à l'Institut Agronomique, est préparateur à la Sorbonne; M. Répelus est chargé d'un cours à la Faculté des Sciences de Marseille, etc.

Le titulaire de la chaire de Géologie, M. Ficheur, collobora depuis 1883 à la carte géologique ; il a étendu ses études sur les différentes régions de l'Algérie tant par ses recherches personnelles que par la direction et le contrôle des travaux des collaborateurs.

M. Flamand, chargé du cours de géographie physique du Sahara, a fourni une collaboration active à la carte géologique, en s'occupant spé-

cialement des plateaux et du Sud-Orauais, et s'étendant sur le Sahara, jusqu'à Insalah (1900).

M. Brives, ehargé à titre provisoire d'un cours de minéralogie, a été l'un des collaborateurs les plus dévoués et les plus actifs dans ses travaux sur le bassin du Chélif et du Dahra. Les trois explorations successives qu'il vient d'effectuer au Maroc, de 1902 à 1904, lui ont fourni, grâce à sa connaissance de la géologie algérienne d'importants résultats.

M. Savornin, préparateur, a témoigné d'un zèle et d'une activité remarquable dans les récentes études qui lui sont confiées.

Il convient de citer encore les noms de MM. Pierredon, Ritter, Joly, parmi les collaborateurs, et de M. Doumergue, professeur au Lycée d'Oran, auteur d'intéressantes découvertes.

En dehors des travaux descriptifs publiés par le Service Géologique, de nombreuses notes et mémoires sur la géologie de l'Algérie ont été insérés dans diverses publications, les *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences*, le *Bulletin de la Société géologique de France*, etc.

La dernière édition (1900) de la carte géologique de l'Algérie, est suivie par la publication progressive des feuilles de la carte détaillée au 50.000^e^, dont 14 ont été imprimées depuis 1895.

Les collections de géologie et de minéralogie se trouvent actuellement bien à l'étroit dans les salles qui leur ont été réservées. La plupart des matériaux proviennent des recherches des collaborateurs, et des dons fournis par de nombreux collectionneurs, entre autres, la collection du Dr Paul Marès, une partie de celle de Letourneux, du Dr Bourjot, les matériaux de l'ancienne Société de climatologie, etc. Ces collections sont fréquemment visitées.

Le laboratoire de géologie se préoccupe des applications pratiques, des recherches relatives à l'hydrologie, à la situation des gîtes miniers, à la nature des sols, etc., et fournit à ce sujet des renseignements nombreux.

L'École des Sciences a fait preuve d'une activité qui témoigne de sa vitalité, et de son désir de répondre au but qui lui a été assigné par ses fondateurs. Non-seulement par son enseignement, mais par les recherches de tout ordre qui se poursuivent dans ses laboratoires, elle s'efforce de donner un caractère d'application pratique à tous ses travaux. Le personnel, familiarisé avec toutes les questions qui ressortent de ses études, saura rendre au pays les services que l'Algérie est en droit d'en obtenir. Les différentes administrations des travaux publics, de l'agriculture, de la colonisation, des forêts savent qu'elles peuvent trouver dans le groupement scientifique actuel le concours le plus entier et le dévouement le plus absolu aux intérêts de l'Algérie.

E. FICHEUR.
Professeur à l'École Supérieure des Sciences d'Alger.

L'œuvre scientifique de l'École de Médecine d'Alger

L'importance des études médicales pour l'Algérie s'est imposée de très bonne heure à l'attention des pouvoirs publics, et à celle aussi des colons. Et il faut rendre à ces derniers cette justice qu'ils surent l'envisager dans toute son ampleur, non seulement comme devant se proposer pour but la santé des colons proprement dits, mais celle de tous les habitants de la Colonie.

« C'est pourquoi, très peu de temps après la conquête, vers 1833, des Indigènes avaient été groupés dans des cours faits concurremment à l'hôpital du Dey et à celui de Mustapha, après entente entre les praticiens civils et militaires ». (Dr H. Blaise : L'École de médecine, ses origines, son évolution, son état actuel. 1900).

Dès 1849, la Société de médecine d'Alger réclamait une École de médecine et de pharmacie au chef-lieu de la Colonie.

En 1854, le Conseil municipal d'Alger établissait un projet pour cette école, dont un décret du 4 août décidait la création.

Enfin, en janvier 1859, le Conseil municipal votait les crédits nécessaires pour passer de la conception du projet à son exécution, sous l'initiative du Dr Bertherand, médecin principal de l'armée, qui devint le premier directeur de la nouvelle école de médecine et de pharmacie.

Celle-ci s'installa dans un humble local que lui concéda la Ville, rue René-Caillé. Elle eut huit professeurs titulaires et quatre suppléants. « L'hôpital civil et l'hôpital militaire (détail intéressant à retenir), furent invités à concourir au service de l'enseignement clinique. (Dr H. Blaise : *loc. cit*).

L'École préparait alors des praticiens surtout pour l'Algérie. Elle était, en ce qui concerne les sessions d'examens, placée dans la circonscription de la Faculté de médecine et de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier. Les diplômes, délivrés par l'école, donnaient droit à l'exercice de la médecine et de la pharmacie dans toute l'étendue du territoire de la Colonie.

Les Indigènes, ayant reçu l'enseignement du degré supérieur dans les écoles arabes-françaises, étaient admis à l'école, sur la production de certificats spéciaux.

Les Étrangers (chrétiens et musulmans), étaient également admis à l'école, sur un certificat d'aptitude délivré par le Recteur de l'Académie d'Alger, pour les premiers, et par le Directeur du Collège arabe-français, pour les seconds.

Enfin, en 1864, les Israélites furent assimilés aux Étrangers, chrétiens et musulmans, conformément à leur statut personnel ; et cela dura jusqu'en 1870, jusqu'au jour où le décret Crémieux leur accorda la naturalisation en masse.

L'École poursuivit ses destinées et grandit peu à peu sous les directions suivantes : celles de MM. Patin, Trollier, Texier, Bruch et Curtillet.

En 1877, Paul Bert exposa, devant le Parlement, un projet de loi en faveur du centre universitaire d'Alger et de son École de médecine en particulier. Celle-ci devait conduire ses élèves jusqu'au doctorat; elle obtiendrait deux chaires nouvelles. L'enseignement médical des indigènes recevrait des développements nouveaux : on ferait d'eux des praticiens analogues aux officiers de santé, qui ne pourraient exercer qu'en territoire indigène et dans des conditions spéciales que l'Administration déterminerait. Ce projet resta, en grande partie, lettre morte. L'École garda son rang d'École préparatoire. Cependant, en 1880, le nombre de ses professeurs fut porté à douze et celui des suppléants à six.

En 1883, deux chaires de cliniques complémentaires furent ajoutées et confiées à des médecins de l'hôpital civil.

1887 enfin, pendant la direction de M. Texier, marqua une étape importante dans la marche des Écoles supérieures : les Écoles des Lettres, de Droit, des Sciences, et de Médecine et de Pharmacie, furent transférées des modestes locaux qu'elles occupaient au centre de la ville dans les vastes bâtiments construits, sur les plans de MM. Dauphin et Petit, sur les hauteurs du camp d'Isly, à Mustapha. Parallèlement, l'hôpital civil avait considérablement amélioré son installation qui, plus tard, devait s'accroître encore de l'ambulance d'El-Kettar et de l'hospice Parnet.

En 1889, l'École fut jugée digne de recueillir le prix de tous ces efforts : elle fut élevée au rang d'École de plein exercice. Quatre chaires nouvelles y furent encore créées, et les chaires complémentaires devinrent magistrales.

Depuis lors, peu de modifications ont été apportées à la répartition des chaires : quelques-unes ont été fusionnées dans un but d'économie ; deux ont été confiées à des suppléants ; et une chaire nouvelle, celle de bactériologie et de parasitologie a été fondée.

C'est en 1893 que l'École paraît avoir atteint son apogée, du moins en ce qui concerne le nombre de ses élèves. Mais, il faut bien le dire, il y avait à cet accroissement insolite de la population scolaire des causes un peu spéciales : la loi militaire favorisait les étudiants en médecine ; l'officiat de santé, la pharmacie de seconde classe et l'herboristerie étaient menacés de disparaître à bref délai ; mais, en attendant, de grandes facilités étaient données aux officiers de santé pour obtenir la conversion de leur diplôme en celui de docteur ; et ce privilège s'étendrait jusqu'aux étudiants inscrits pour l'officiat. Du coup, le nombre de ceux-ci augmenta considérablement.

Depuis, il est revenu et se maintient à son taux normal.

L'École de médecine et de pharmacie, je viens de le dire, a pour but primordial de former des praticiens, c'est-à-dire des docteurs en médecine, des pharmaciens, des sages-femmes et des herboristes, destinés pour la plupart à exercer leur profession en Algérie.

Elle se propose aussi, par les travaux personnels de ses professeurs, de leurs suppléants et de leurs aides, de contribuer dans la mesure du possible, au progrès des sciences médicales et pharmaceutiques.

Il paraîtra peut-être, au premier abord, que la meilleure manière de montrer si elle s'est tenue à la hauteur de cette double mission, serai

d'énumérer tous les travaux publiés par ses professeurs. Mais, outre que cette sèche énumération risquerait d'être fastidieuse, je crois qu'elle serait d'autre part insuffisante : car, dans une école où l'enseignement pratique doit tenir et tient en effet une aussi large place à côté de l'instruction théorique, il faut bien mettre en parallèle avec les publications par le livre les leçons orales, cliniques et pratiques, les créations et les installations de cliniques, amphithéâtres, salles d'opérations ou de pansements, laboratoires, musées, bibliothèques, jardins botaniques, sociétés scientifiques, journaux spéciaux, etc., etc.

C'est donc par cette revue sommaire et parallèle que je terminerai cette notice. Pour ceux qui voudraient une nomenclature plus complète de la littérature médicale de notre École, ils pourront aisément la trouver en se référant aux rapports annuels sur la situation et les travaux des Écoles supérieures, et au travail du Dr H. Blaise, précité, auquel j'ai fait ici de nombreux emprunts.

A la clinique médicale et à la pathologie interne successivement passèrent MM. Léonard, Texier, Gros, Achille Cochez, Blaise et Scherb, qui tous s'efforcèrent d'inspirer à leurs élèves le dévouement aux malades et les saines doctrines de pathologie et de thérapeutique médicales appliquées. Mais ce n'est que depuis peu de temps qu'il leur avait été donné de compléter leurs leçons par les démonstrations du laboratoire, chimiques, bactériologiques et radioscopiques.

D'autre part les professeurs ont publié des monographies et des observations intéressantes. Je citerai les remarques de M. Gros sur les fièvres éruptives, sur les kystes et les abcès du foie : les recherches de MM. Texier et Cochez sur la tuberculose bovine ; celles de MM. Cochez et Moreau sur le typhus, sur le traitement de la tuberculose par les inhalations d'acide fluorhydrique ; les nombreuses communications de M. Cochez au *Bulletin médical* de l'Algérie ou à la Société de médecine d'Alger, et quantité de thèses inspirées à ses élèves.

La clinique chirurgicale et la pathologie externe, confiées à MM Bertherand, Bruch et Spillmann, par intérim à M. Stéphann, et maintenant à MM. Vincent et Cabanes, avaient reçu plus tôt, probablement parce que la nécessité s'en était fait plus rapidement sentir, leurs perfectionnements essentiels : cabinets d'isolement, salles d'opérations et de pansements aseptiques. On peut dire qu'on y enseigne et qu'on y pratique la grande et la petite chirurgie avec une prudence et une maëstria dignes des Facultés de la métropole.

M. Bruch a publié beaucoup d'intéressantes observations chirurgicales ; mais c'est surtout l'ophtalmologie qui l'a passionné. Et l'on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que c'est à son enseignement et à la pléiade d'excellents élèves qu'il a donnés à l'Algérie que l'on doit la diminution si remarquable des affections oculaires et notamment de l'ophtalmie granuleuse dans la Colonie.

M. Vincent a donné, lui aussi, beaucoup d'observations remarquables et publié d'importants travaux sur la chirurgie du pied, la pleurésie purulente et la pleurotomie, les kystes du foie et la laparotomie, les ruptures de la rate, etc.

La clinique ophtalmique est toute entière l'œuvre de M. Bruch, qui l'a pourvue d'une installation modèle et d'un outillage perfectionné, avant

de la transmettre à son successeur, M. Cange qui s'efforce de continuer les traditions du maître.

A la clinique d'accouchements et de gynécologie, MM. Trollier Merz, Goinard et Rouvier n'ont montré ni moins de zèle, ni moins de talent que leurs collègues des autres services, mais ils ont été jusqu'ici un peu moins favorisés des pouvoirs publics pour leurs aménagements, et il reste, sous ce rapport, des désidérata à combler. Mais nous croyons que l'on peut compter pour cela sur le titulaire M. Rouvier, avisé, énergique et persévérant.

La clinique des maladies des enfants est passée, à la mort du paternel et regretté M. Caussanel, aux mains de M. Curtillet, directeur actuel de l'École de Médecine. Elle est pourvue, comme les autres chaires chirurgicales, de tous les aménagements exigés par la technique et l'asepsie modernes. Les enfants y sont bien soignés et l'on y fait d'excellentes orthopédie et chirurgie infantiles.

La clinique de syphiligraphie et de dermatologie, créée par M. Gémy, n'a rien perdu de sa bonne et juste renommée qui s'étendait bien au-delà d'Alger, avec le titulaire actuel M. Brault, qui y a joint l'enseignement des maladies des pays chauds, et s'est efforcé, lui aussi, d'obtenir toutes les installations en rapport avec son service et son enseignement.

La chaire des maladies des pays chauds fut d'abord donnée à M. Treille qui s'y est plus spécialement occupé du paludisme, frappant volontiers d'estoc et de taille les doctrines classiques. Transformée en clinique, puis rattachée à la chaire de syphiligraphie et de dermatologie, elle est occupée maintenant par M. Brault. Ce professeur, sans délaisser le paludisme, se consacre moins exclusivement, moins révolutionnairement surtout à cette étude. Il ne néglige pas, pour cela, les autres maladies des pays chauds qu'il lui est loisible d'observer ; ses publications (*Traité des maladies des pays chauds*, *Hygiène de l'Algérie*, etc.) en font foi. Et il a eu le mérite de pressentir, dès 1898, la véritable étiologie de la maladie du sommeil.

L'amphithéâtre d'anatomie, les divers laboratoires et musées de physiologie, d'hygiène et de médecine légale, d'histologie et d'anatomie pathologique, de physique, de chimie, d'histoire naturelle, de pharmacie et de matière médicale, de bactériologie et de parasitologie se sont perfectionnés et enrichis par les soins de MM. Patin, Trolard, Labbé, Rey, Georges, Sézary, Moreau, Ramakers, Planteau, Guillemin, Julliard, Duval, Malosse, Ducruzel, Rouffilange, Fleury, Grimal, Marès, Durando, Trabut, Soulié, Chapus, Battandier, Beulaygue, Charles et Auguste Bourlier, Hérail, etc.

M. Trolard, dont les patientes recherches sur l'anatomie en général et sur la circulation cérébrale et l'anatomie des centres nerveux sont partout citées, n'a point borné son activité à cette partie des sciences médicales. Il s'est puissamment intéressé à l'hygiène, à la démographie, aux eaux minérales de l'Algérie. On lui doit la création des Crèches, de la Ligue du Reboisement, de l'Institut Pasteur grâce auquel l'École de Médecine est entrée en possession d'un admirable laboratoire de bactériologie et de parasitologie. Il rêvait de créer une morgue qui, outre les services qu'elle eût rendus à la ville d'Alger, eût contribué à faciliter à l'École l'enseignement de la médecine légale.

M. Guillemin a publié un *Traité de la voix humaine.*

M. Malosse s'est longuement consacré à l'étude des eaux minérales algériennes.

On doit à M. Hérail un *Traité des plantes médicinales ;* à MM. Battandier et Trabut, une *Flore algérienne* et un *Manuel d'histoire naturelle médicale ;* à M. Trabut, la création du jardin botanique médical à l'hôpital civil, puis son transfert aux Écoles supérieures. Très dévoué aux intérêts coloniaux, ce professeur est constamment à la recherche des moyens d'acclimater en Algérie de nouvelles espèces végétales utiles, et de défendre celles acclimatées déjà, la vigne notamment, contre les maladies parasitaires qui s'y attaquent.

M. Soulié est le fondateur de la ligue contre le paludisme en Algérie et l'auteur, en collaboration avec M. Moreau, d'un essai sur la répartition du paludisme en Algérie.

Il n'est guère, en somme, de question hygiénique ou médicale, intéressant la colonie qui n'ait été abordée par les professeurs de l'École.

Outre les travaux déjà cités, il convient de rappeler les recherches de Bertherand, Marès, Sambuc, A. Bourlier, Crespin, sur le climat et l'acclimatement ; ceux de Bertherand, Frison, Gros, A. Bourlier, Texier, Sésary, Cochez, Merz, Goinard, Blaise, Scherb, Brault, Soulié, Moreau et Saliège, sur les maladies épidémiques, typhoïde, typhus, fièvre de Malte, tuberculose, lathyrisme, malaria, erythème infectieux ; ceux de Gémy et de ses élèves, Raynaud et Vérité, de Rey et Julien, sur la syphilis.

Cette énumération de noms et de publications est déjà longue, et certes j'en oublie et des meilleurs. On me le pardonnera, car cette notice n'a pas pour but l'éloge individuel de tel ou tel, mais la mise en lumière des services rendus à la colonie par cette collectivité : l'École de Médecine.

Je devrais rappeler encore quelques noms parmi ceux qui furent les collaborateurs des professeurs : MM. Laporte, Leblanc, Sabadini, Denis, Labbé, Moggi, Aboulker, etc., mais il faut me borner.

Je ne puis cependant oublier de mentionner ici M. Murat que la confiance de ses collègues de l'hôpital a placé à la tête du service d'électricité médicale et de radiologie, dû à la générosité d'une bienfaitrice de l'hôpital.

Je dois citer la *Société de Médecine*, la *Gazette médicale de l'Algérie*, l'*Alger médical* et le *Bulletin médical de l'Algérie*, qui ont été des créations des professeurs.

Il serait souverainement injuste de ne pas rappeler, en terminant, à côté de l'œuvre propre des professeurs, l'utile collaboration de leurs suppléants, l'aide précieuse de leurs collègues médecins ou chirurgiens de l'hôpital, MM. Collardot, Battarel, Thiébault, etc., le concours enfin, trop aisément oublié parce que modeste, et pourtant si indispensable, des anciens élèves de l'École, aujourd'hui médecins communaux ou de colonisation, portant partout dans la colonie les bienfaits de l'éducation qu'ils ont reçue, contribuant à faire de l'École une mère de famille dont les nombreux enfants assurent les traditions.

Dr L. MOREAU.

Professeur à l'École de plein exercice de Médecine et de Pharmacie d'Alger.

L'ŒUVRE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ALGÉRIENNES ET TUNISIENNES

Nous n'avons pas la prétention dans cet article de retracer dans tous leurs détails les origines, les travaux et l'état actuel des Sociétés Savantes de l'Algérie et de la Tunisie. Quoique jeunes encore, ces Sociétés ont déjà donné de telles preuves de leur vitalité que notre seul but sera de présenter dans ces courtes pages, une esquisse aussi précise que possible de leur histoire; nous les étudierons en suivant l'ordre chronologique.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE

La Société Archéologique de Constantine a été fondée le 3 décembre 1852. A ce moment on démolissait et on construisait force maisons à l'intérieur comme à l'extérieur de la vieille cité ; on reconnaissait le pays et de toutes parts arrivaient des inscriptions et des objets antiques-romains ou carthaginois ; à la même époque, Léon Renier préparait son Corpus.

Des hommes de cœur, comprenant qu'il y avait autant d'intérêt à faire connaître qu'à conserver à la science les richesses qui s'accumulaient ainsi journellement, s'unirent dans une commune pensée, à Constantine, et décidèrent la fondation de la Société Archéologique. C'étaient Creuly, alors colonel du Génie, qui fut plus tard général et président de la Commission des Gaules, Brosselard, Cherbonneau, Choisnet, Bache, de Neveu, Vignard et bien d'autres qui mériteraient également d'être cités.

Dès 1853 paraissait le premier volume, sous le titre d'*Annuaire de la Société Archéologique de Constantine.* On y trouve les signatures de Creuly, de Cherbonneau, etc.

L'œuvre de la jeune société fut bien vite appréciée des esprits éclairés. Aussi, de partout, vit-on bientôt arriver des travaux intéressants. Un des premiers, Léon Rénier, tint à prêter son concours à l'œuvre naissante ; il devait lui rester fidèle jusqu'au dernier jour de sa vie.

Aussi les publications de la Société prenaient-elles bien vite plus d'importance. Le volume de 1854-55 contient de remarquables travaux signés de Cherbonneau (4 articles) de Tissot, de Léon Rénier, de Mœurs, de Becker (Medracen), de Marchand (Inscriptions).

De 1856 à 1861, d'autres noms vinrent s'ajouter aux précédents : le Dr Judas, qui se livre tout particulièrement à l'étude des libyques ; Bache qui montre le tombeau de Prœcilius ; Payen, le grand chercheur des hauts plateaux ; le colonel Lapasset, le capitaine d'Ianville, le commandant Foy, le capitaine Moll, etc.

Creuly, le premier, avait été président de la Société ; après lui étaient venus Choisnet, puis Mœurs et en 1860, le général Desvaux qui commandait alors la province de Constantine leur avait succédé : grâce à lui, cette période devait être une des plus actives et des plus brillantes.

En 1862, Féraud et Poulle étaient venus apporter leur savante collaboration à la Société et ils devaient la lui continuer pendant de nombreuses années. Dès 1863 Poulle faisait paraître un remarquable commentaire d'un texte de Salluste.

C'est encore au cours de cette période, en 1864, que le volume des travaux de la Société reçoit son titre définitif qu'il a gardé jusqu'à ce jour. *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine.*

A la fin de 1865, le colonel de Contencin, maire de Constantine, succède au général Desvaux. Lui même, deux ans plus tard, cède la place à M. Battandier, son remplaçant à la Mairie. Féraud est alors l'actif secrétaire de la Société. Autour de lui se groupe une pléïade d'éminents collaborateurs : Marchand, Vayssettes, Cohen, le capitaine Wulf, le commandant Sériziat, le colonel Bonvalet, Ernest Mercier (1), le capitaine Villot, etc. Le Recueil de la Société atteint alors annuellement plus de 500 pages ; c'est durant cette période que Vayssettes fait paraître l'*Histoire des Beys de Constantine* (1867, 68 et 69).

Le Recueil des années 1871-72 ne forme qu'un seul volume. Il est presque tout entier consacré à une longue et dernière étude de Féraud.

En 1873-74, le Recueil ne forme encore qu'un seul volume ; aux anciens collaborateurs tels que Poulle qui continue ses remarquables publications, viennent s'ajouter les noms du lieutenant de Bosredon, du capitaine Ragot qui donne la première partie de son étude sur le *Sahara de la province de Constantine*, du colonel Brunon qui fait paraître un long travail sur les fouilles exécutées par la Société au Medracen. Cette même année 1874, M. Battandier n'ayant pas été réélu maire, abandonne la présidence.

Désireuse de reprendre dorénavant son indépendance et de se consacrer exclusivement aux recherches scientifiques, la Société, écartant le nouveau maire, choisissait comme nouveau Président M. Poulle et nommait M. E. Mercier, premier vice-président. Elle affirmait en même temps sa pensée, définissait mieux dans ses statuts le rôle de la Société qui avait été « institué pour recueillir, conserver et décrire les monu» ments antiques du département et favoriser l'étude de l'histoire, de la » géographie et de l'archéologie intéressant l'Afrique septentrionale et » en particulier l'Algérie ».

---

(1) Le savant et vénéré président actuel de la Société Archéologique de Constantine, admis en 1867.

Cette orientation définitive lui attire de nouveaux collaborateurs et le volume de l'année 1875 put donner outre les deux articles sur le « Sahara », trois études du Dr Reboud, deux intéressantes communications de M. de Sainte-Marie et les commentaires de M. Poulle sur les inscriptions découvertes dans la Sétifienne et en Maurétanie. Il convient aussi de citer les capitaines Boudot et Parisot et MM. Goyt et Marqueray.

Pendant les années 1876-77, la Société fait paraître dans son Recueil le catalogue du Musée archéologique, dressé par M. Arguel, ancien capitaine d'artillerie.

Le volume de 1878 donne le compte-rendu par M. Poulle de la découverte de belles mosaïques dont les planches furent préparées par Lemercier à Paris, la traduction des inscriptions puniques d'El-Hofra par M. Cohen.

Cette même année, la Société reçoit pour la seconde fois la médaille des Inscriptions savantes et un prix d'honneur à l'Exposition de Paris ; malheureusement elle perd un remarquable diadème en argent trouvé dans un tombeau d'Aïn-Ksar et plusieurs caisses de pièces archéologiques de valeur provenant de la région des sources du Bou Merzoug.

Pendant les années 1879-80-81, le Recueil continue la publication de travaux très remarqués d'auteurs déjà cités. En 1882 on y trouve une lettre de M. Cagnat au docteur Reboud, les recherches de monuments mégalithiques par M. Henri Martin, le monument de la IIe Herculia par M. E. Desjardins, les découvertes de Timgad, de Lambèze et de la Marconna.

Un nouveau collaborateur M. Luciani, publie ses travaux dans le volume de 1884 ; M. Poulle continue ses communications sur les inscriptions de Lambèze et Timgad.

Le P. Delattre, dans le numéro de 1886-87, commmente quelques inscriptions ; M. Alloti de la Faye, alors commandant du Génie, publie ses notes et M. Héron de Villefosse ses études sur les mosaïques de Tébessa. En 1888 paraissent les *Fastes de la Numidie* par M. Pallu de Lessert, quelques communications du P. Delattre, le premier article de M. Duprat de Tébessa, la suite des Inscriptions de Numidie et de Maurétanie par M. Poulle.

Dans le numéro de 1890-91 le Recueil publie un article de M. Pallu de Lessert sur les vicaires et comtes d'Afrique, une description de Hammam-Meskoutine par MM. Marty et Rouyer, une Note sur une inscription bilingue par M. J. Toutain. les inscriptions phéniciennes de Sallakta par le lieutenant Hannezo, les inscriptions de Mila par M. Vars, alors secrétaire de la Société et une très belle restitution de la basilique de Damous-el-Karita par le P. Delattre. Depuis 1890, le Président, M. Poulle était rentré en France sans espoir de retour, mais continuait sa collaboration au Recueil. En 1893, M. E. Mercier lui succèda à la présidence. En 1894 M. Moliner-Violle publie sur le Medracen une étude remarquée qui élucide certains points restés douteux. M. Vars, s'appuyant sur des textes locaux, écrit l'histoire de l'antique Cirta ; M. Cagnat présente ses réflexions sur le Cursus honorum de Q. Antistius Adventus ; M. le commandant Goetschy commence la publication de ses travaux et un nouveau membre M. Viré, donne ses études sur les Silex.

Les deux numéros de 1895 et de 1897 reproduisent les travaux de la Société en 1894 et 1895-96. Le premier contient en outre la « Chronique des Hafsides » par M. Fagnan et la 2e partie de l'histoire de Cirta, le second des articles de M. A. Robert, administrateur et de M. G. Mercier, fils du président.

Le prédécesseur du président actuel, M. Poulle, donnait, à l'âge de 74 ans, les « Tables générales des 30 premiers volumes », ouvrage de 400 pages qui constitue le numéro de 1898.

D'intéressantes études paraissent dans le volume de 1899 : « L'archéologie de Bordj-Ménaïel », par M. P. Viré ; trois mémoires de Blanchet ; « l'Edough », par le capitaine de Pouydraguin ; deux articles du docteur Carton et des Notes sur quelques forteresses antiques, par M. S. Gsell.

En 1900, le *Recueil* fait connaître « L'Afrique septentrionale » au XVIe siècle de notre ère, d'après le Kitab-el-Istibçar, par M. Fagnan et en 1901 les travaux de l'année précédente.

En 1902 paraît la « Monographie de Tébessa », par le lieutenant Grange. Cette année fut marquée par la mort de M. Poulle, alors âgé de 80 ans ; cette perte fut vivement ressentie par tous ses anciens collègues.

En 1903, la Société se consacre tout entière aux fêtes de son cinquantenaire. Le Ministre délègue pour le représenter MM. Cagnat et Ballu. Une revue des travaux et du rôle de la Société, par M. U. Hinglais, est lue en séance publique. Le 36e volume du *Recueil* perpétue le souvenir de ces fêtes. Le Président saisit cette occasion pour offrir à tous les Membres une « Histoire de Constantine jusqu'en 1870 ». A la fin de cette même année paraît le 37e volume de la collection. Le docteur Rouquette et M. Dabrugey publient chacun deux articles ; M. Grenier donne les « Inscriptions funéraires de Khamissa », M. Barry « L'antique Celtiana », le chanoine Jaubert les « Reliquaires d'Enchir-Akhrib », M. Maguelonne la « Grotte de Dar-el-Oued ».

Enfin le dernier volume publié jusqu'à ce jour, 38e de la collection, paraît en 1905. Il reproduit certains travaux intéressants des collaborateurs habituels et donne le catalogue complet des médailles, objets antiques, curiosités et œuvres d'art du Musée archéologique de Constantine, par M. Ulysse Hinglais.

On doit encore à la Société la publication de nombreuses planches de mosaïques et une grande quantité de plans et dessins de toutes sortes. Les travaux à insérer dans le *Recueil* qu'elle échange avec les bulletins de 103 Sociétés françaises et de 37 Sociétés étrangères sont soumis à une Commission de 4 membres qui les présente à la réunion mensuelle du jeudi. Un Conseil, composé de 6 membres, statue sur leur admission.

La Société comprend en outre 13 Membres honoraires, 4 Présidents d'honneur, 44 Membres titulaires et 35 Correspondants.

Les candidats au titre de membre titulaire ou correspondant sont admis sur la présentation de deux Membres et astreints à une cotisation annuelle de 12 francs pour les premiers et de 5 francs pour les seconds. Ces ressources bien modestes n'auraient pas permis à la Société de poursuivre depuis de si longues années l'œuvre considérable qu'elle a entreprise. Des subventions assez importantes lui donnent les moyens

de continuer pour le plus grand bien de la science et du pays le rôle si important qu'elle s'est elle-même attribué par l'article 1er de ses statuts.

ACADÉMIE D'HIPPONE

Peu de temps après la fondation de la Société archéologique de Constantine, en 1856, Alger à son tour donnait naissance à la Société historique algérienne. Quatre ans plus tard, en 1860, un nouveau groupement était décidé à Bône par un certain nombre de fonctionnaires et d'officiers, parmi lesquels il convient de citer MM. le vicomte de Gantès, sous-préfet ; Lacombe, maire ; G. Olivier, avocat ; Moreau, médecin-chef de l'hôpital civil ; Dukerley, médecin-major à l'hôpital militaire ; V. Reboud, médecin-major au 3e Tirailleurs ; Lambert, inspecteur des eaux et forêts ; Flageolot, ingénieur des mines ; Poulle, vérificateur de l'enregistrement et des domaines ; Fontaine, pharmacien-chef de l'hôpital militaire ; le docteur Rémy ; Bronde, adjoint au maire ; Lagorce, notaire et Gonssolin, architecte. Les statuts de ce groupement scientifique et littéraire ne furent toutefois arrêtés définitivement qu'en *1863* ; le groupe se constitua alors en *Société de recherches scientifiques et d'acclimatation* dans le but, défini par l'article 2, de favoriser l'étude de l'histoire et de l'archéologie, de développer celle de l'histoire naturelle et de chercher à acclimater les espèces animales et végétales étrangères au pays.

Le groupe était divisé d'abord en 4 sections indépendantes dont les champs d'investigations respectifs étaient l'archéologie, l'histoire naturelle, l'acclimatation et les belles-lettres ; mais les difficultés créées par cette organisation défectueuse ne tardèrent pas à se faire jour. La première réunion eut lieu le 18 janvier 1863, et le 13 mars de la même année, la Société, sous la direction d'un seul Bureau, comprenant un président, deux vice-présidents, deux secrétaires, un trésorier et un conservateur, se constituait définitivement sous le titre d'*Académie d'Hippone*. Le premier président fut M. G. Olivier, avocat.

En avril suivant, la jeune académie soumet ses statuts organiques à M. le Préfet de Constantine qui les approuve.

A partir de cette époque, elle commence avec ses propres ressources à créer une bibliothèque qui, augmentée, vers la fin de 1867, de la bibliothèque militaire, est remise à la municipalité et devient la bibliothèque de la ville.

La réunion de collections scientifiques ne la préoccupe pas moins. La zoologie, la conchyologie, l'entomologie, la minéralogie, etc., etc., comptent bientôt de nombreux sujets d'étude classés méthodiquement dans un assez vaste local de la pépinière du gouvernement.

L'acclimatation des animaux et des plantes exotiques n'est pas moins de sa part l'objet de soins assidus ; un parc spécial lui est réservé dans la pépinière, mais elle se voit bientôt, faute de ressources suffisantes, contrainte de renoncer à cette partie intéressante de son programme, non sans avoir organisé, toutefois, deux expositions très goûtées du public.

Elle inaugure, enfin, des conférences scientifiques et littéraires qui attirent pendant plusieurs hivers un auditoire d'élite, mais qui sont plus tard remplacées par des cours publics donnés par la Ligue de l'Enseignement et plus appropriés aux besoins réels de la population.

En avril 1868, elle accuse 10 Sociétés correspondantes et 103 membres correspondants français et étrangers. Elle ne compte plus, il est vrai, que 41 membres titulaires, par suite d'une mesure inopportune, mais elle n'en est pas moins vivace, grâce au zèle et au dévouement de quelques membres nouveaux.

De 1869 à 1871, l'Académie d'Hippone, qui ne compte plus que 31 membres titulaires, ne tient que 6 séances et ne publie que 3 bulletins auxquels coopèrent MM. de Gantès, président ; G. Olivier, secrétaire perpétuel ; Henri Tauxier et Desbrochers des Loges, membres correspondants.

De 1871 à 1874, l'Académie d'Hippone se ressent tout naturellement des tristes événements de la guerre franco-allemande. Elle perd par le départ de M. de Gantès, son président, un appui bienveillant et sûr, et par celui du général Faidherbe, qui avait été à sa tête de 1867 à 1869, une collaboration aussi savante que dévouée. Elle ne se réunit pour ainsi dire point pendant près de quatre ans.

Dans le courant de 1873, l'un des membres, M. Papier, provoque une réunion de tous ceux de ses collègues que les événements n'avaient point forcé à quitter Bône et leur soumet un essai de catalogue minéralogique, algérien, alphabétique et descriptif, qu'ils accueillent avec faveur.

Ce travail paraît en mars 1874 et obtient, le 11 avril suivant, à la réunion des Sociétés Savantes en Sorbonne, l'honneur d'être cité comme un ouvrage appelé à être souvent consulté et apprécié par les explorateurs de l'Algérie.

A partir de cette époque, l'Académie d'Hippone reprend ses relations extérieures, mais son bureau décide néanmoins, en sa séance du 6 novembre 1874, qu'il se réunira encore plusieurs fois avant de provoquer une assemblée générale.

Trois réunions précèdent, en effet, l'assemblée générale du 27 mars 1875, au début de laquelle il est procédé à la reconstitution du bureau.

Sont élus au scrutin secret : MM. le docteur Sistach, président ; Papier, entreposeur de tabacs en feuilles, vice-président ; Niel, professeur au collège, secrétaire adjoint ; Montès, avocat, trésorier ; Doublet, professeur au collège, conservateur ; Goujon, architecte, conservateur adjoint.

M. G. Olivier, avocat, étant secrétaire perpétuel, il n'est pas procédé à sa réélection.

Le bureau ainsi constitué ne tarde pas cependant à subir certains changements par suite de quelques démissions. MM. Sistach et Papier, ayant été réélus, l'un président et l'autre vice-président, le bureau de la Société se maintient, sans modifications aucunes, de janvier 1877 à janvier 1881.

A cette dernière date, M. Papier ayant succédé, au fauteuil de la présidence, à M. le docteur Sistach, le bureau se trouve constitué pour deux ans de la manière suivante :

MM. Papier, président ; Gérard, principal du collège, vice-président ;

Doublet, secrétaire général ; Boulay, professeur au collège, secrétaire-adjoint ; Laurent, comptable au Mokta, trésorier.

De 1875 à 1880 inclus, sous la présidence de M. le docteur Sistach, l'Académie tient 34 séances et publie 5 *Bulletins* (n[os] 12 à 16) à la composition desquels prennent part 7 membres titulaires et 10 membres correspondants.

Depuis le 1[er] janvier 1881, jusqu'à la fin de 1902, sous la présidence de M. Papier, elle tient de nouveau 126 séances et publie 14 *Bulletins* et un fascicule auxquels prennent part de nombreux membres titulaires et correspondants.

Si bien que depuis sa fondation (1863) jusqu'à ce jour elle se trouve avoir tenu, malgré quelques années de chômage forcée 260 séances dont l'intérêt s'accroit sensiblement à partir de 1876 par l'importance et la variété des communications qui y sont faites et par les discussions qui s'y produisent. Elle publie dans cet intervalle 30 Bulletins dont 3 sont exclusivement consacrés : au catalogue minéralogique algérien de M. Papier (n° 11), aux études snpplémentaires sur la paléontologie de la province de Constantine de M. Henri Coquand (n° 15), à une contribution à l'interprétation de quelques Inscriptions libyques, par M. le capitaine Mélix (n° 25), et les autres renferment des articles non moins dignes d'attirer l'attention du monde savant, témoins ceux de M. le général Commines de Marsilly sur les Lois fondamentales du monde physique (n° 2) et une note sur les explications des phénomènes naturels par des actions à distance (n° 21) ; de M. Gustave Olivier sur l'origine des Berbers (n[os] 3 et 5), et sur l'Hellénie depuis les temps préhistoriques jusqu'à la 60[e] olympiade (n[os] 7, 8, 9 et 10), de M. le général Faidherbe sur les tombeaux mégalithiques de Roknia (n° 4) ; de M. Henri Tauxier, sur l'Itinéraire de Rusicade à Hippone (n[os] 8 et 9), deux inscriptions de Guelma et du cap Matifou, cette dernière relative à un morceau de la vraie croix (n° 28) ; de M. le D[r] Bourgeot, sur le récit de la guerre de J. César en Afrique, par Hirtius Pansa (n° 3) ; de M. le docteur Sichel, sur la fixation entre l'espèce et la variété au sujet du genre Polistes (n° 6) : de M. Letourneux, sur la Flore des environs de Bône (n° 6) ; de MM. Goujon et Papier, sur Takouch, ses roches et ses pierres fines (n° 12) ; de M. le curé Mougel, sur le Médraçen et le Kober Roumia (n° 12) ; de MM. Malterre et Papier, sur la Belima des Arabes (n° 13) ; de M. Gandolphe, sur une inscription latine trouvée aux environs de Bône (n° 2) ; de M. le D[r] Dukerley, sur la Domestication des animaux (n° 2) ; de M. le D[r] Reboud, sur les Plantes phanérogames, croissant spontanément dans le cercle de Souk-Ahras (n° 14) et une note sur l'existence en Algérie du Naïa-Haje ou serpent des bateleurs (n° 21) ; de M. de Sainte Marie, sur la géographie de la Tunisie ancienne (n° 14) ; de M. Desbrocher des Loges, sur les insectes coléoptères nouveaux ou peu connus dans le nord de l'Afrique (n[os] 16 et 19) ; de M. René Cagnat, sur les inscriptions romaines découvertes à Bône et aux environs (n° 17) ; de M. le capitaine Vincent, sur l'Épigraphie de Béja (n° 19) ; de M. le D[r] Sériziat, sur les Lépidoptères des environs de Collo (n° 20) et des études sur Tébessa et ses environs (n° 24) ; de M. le lieutenant Abel Farges, sur l'Épigraphie de Khenchela (n° 18) et de Zoui (n° 19) ; de M. le capitaine Mélix, sur une médaille

(n° 22), les Monuments mithriaques de l'Algérie (n° 23), à propos du dieu Manus Draconis (n° 24), Spicilegium de monnaies phéniciennes, puniques et néo-puniques (n° 26), une note sur trois inscriptions puniques et néo-puniques (n° 27) et la Circoncision (n° 28) ; du P. Delattre, sur des marques de potiers relevés à Carthage (n° 27) ; de M. Jus, sur le régime des eaux du Sahara (n° 26) : de M. Espérandieu, sur un Supplément à l'épigraphie du Kef (n° 21) ; de M. le D[r] Leclerc, sur Tifachi, naturaliste du Mogreb (n° 23) ; de M. de Vaquiéres, sur la Callâa-es-Senam (n° 23) ; de M. Papier, sur un bas-relief de sarcophage du Musée de Philippeville (n° 24), la description de deux sarcophages découverts à Tipaza (n° 26) et les vestiges de constructions et de mosaïques romaines et byzantines à Hippone (n° 29) ; de M. Desorthès, sur un Supplément au catalogue des plantes recueillies à Tébessa (n° 24) ; de M. Escard, sur le pays du Souf (n° 24) ; de M. le D[r] Carton, sur la climatologie et l'agriculture de l'époque ancienne (n° 27) ; de M. Ramund Ohler, sur le porte de Carthage (n° 27) : de M. le lieutenant-colonel Moinier, sur la gens Cœcilia en Afrique (n° 27) et le culte de Mercure dans l'Afrique Romaine (n° 28) ; de M. Pallu de Lessert, sur les fragments d'inscription concernant Décimus Hilarianus Hesperius et L. Minutius Natalis (n° 27) ; de M. Blochet, sur la cartographie chez les musulmans (n° 27) ; de M. Levistre, sur les Études berbères (n° 30) et l'origine et la signification révélées des lettres de l'alphabet (n° 30) ; et enfin de M. S. Gsell, sur quelques antiquités romaines conservées à Bône (n° 30 en 1903).

L'Académie d'Hippone subit plus que tout autre société savante le contre-coup des déplacements fréquents auxquels les fonctionnaires qui la composent presque exclusivement sont malheureusement sujets.

C'est ainsi que, de 1863 à 1880, le nombre de ses membres descend successivement de 41 à 35, à 29 et à 24, et qu'il remonte de 1881 à 1885 de 24 à 38, à 43 et à 56 sous l'heureuse impulsion de son nouveau président qui, en présence du retrait des subventions ministérielles ordinaires prend, en outre, avec l'assentiment du Bureau, le parti d'y obvier autant que possible en fixant à 5 francs le prix de l'abonnement aux Bulletins de l'Académie pour les membres correspondants. Si bien qu'à la fin de l'année 1900 le nombre de ceux qui contribuent aux ressources financières de la Société est de 110 (30 membres titulaires et 80 membres correspondants).

La cotisation annuelle de chaque membre étant de 18 francs, les ressources ainsi obtenues n'auraient pas suffi à la Société pour mener à bien l'exécution du programme qu'elle s'était tracé. Les subventions qui lui ont été accordées l'ont soutenue jusqu'à ce jour et l'ont aidée à poursuivre son utile et laborieuse mission.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE D'ORAN

Une quinzaine d'années après la fondation de l'Académie d'Hippone, quelques habitants d'Oran se concertaient dans le but de créer dans cette ville une Société de géographie. Après quelques réunions, ils arrêtaient les statuts qui furent approuvés par le Préfet le 19 juin 1878 ; la Société

prenait le nom de Société de Géographie de la province d'Oran. Dans la même séance où les statuts furent approuvés, l'assemblée procéda à l'élection d'une commission dont les membres MM. Trotabas, Hugonnet, Bouty, Roger Grégoire, Kramer, Cousin, Jacquet, Delinon, Cély, Cazeaux, Puymège, Rouire, Gonin et Garnier, se réunissaient le 4 mai 1878 et procédaient à la désignation des membres du Bureau : M. Trotabas fut nommé président. Le dimanche 14 juillet, dans la salle des audiences du tribunal civil, le président ouvrait la séance d'inauguration.

En 1882, sous la présidence de M. Hugonnet qui avait succédé en 1880 à M. Trotabas, la Société étendait son champ d'études, et sous le titre de Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran, commençait d'abord sa publication périodique en deux parties distinctes : un Bulletin géographique et un Bulletin des antiquités africaines imprimés à part. Depuis 1885, sous la présidence de M. Monbrun élu le 3 juin 1884, ces deux publications ont été réunies sous le vocable actuel de Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran ; mais le Bureau de la Société comprend deux sections, l'une de géographie, l'autre d'archéologie, ayant chacune à leur tête l'un des vice-présidents de la Société.

Au point de vue géographique commercial, la Société d'Oran s'est occupée, dès les premiers jours, de la pénétration vers le Sahara, et elle a préconisé avec une énergie et une persévérance qui ont été couronnées de succès, le prolongement dans la direction du Figuig du chemin de fer d'Arzew à Saïda qui aboutit aujourd'hui à Béchar. Cette question du Transsaharien a provoqué un très grand nombre d'études sur la géographie physique et naturelle des Hauts-Plateaux et du Sahara et sur les populations appelées à prendre le contact de notre civilisation et à se pénétrer de notre influence, sans compter les travaux plus spéciaux relatifs aux tracés du chemin de fer de pénétration et à ses conditions d'établissement et d'exploitation.

De nombreuses monographies ont fait connaître, tant sous le rapport ethnographique qu'au point de vue géographique et commercial, la plupart des communes mixtes ou territoires militaires, c'est-à-dire la partie du domaine incomplètement livrée à la colonisation.

La Société n'a cessé d'interpréter le mot de « géographie » dans son sens le plus large et le plus moderne, et son Bulletin a accueilli de nombreux travaux de géologie, de paléontologie et de zoologie algériennes tels que l'inventaire erpétologique descriptif de la province d'Oran.

La climatologie a été l'objet de notices et de relevés périodiques dont l'utilité n'est plus contestée.

Enfin la statistique du mouvement des ports, des exportations et importations, périodiquement publiée, a permis de suivre le développement et les progrès de l'agriculture et du commerce général, au grand profit des relations avec la métropole.

La sociologie indigène, spécialement étudiée par M. Mouliéras, a fait l'objet de nombreux travaux sur les confréries musulmanes et sur le haut enseignement musulman à l'Université de Fez, sur une tribu zénète antimusulmane du Maroc, etc...

Enfin la Société ne s'est pas désintéressée des questions d'ordre géné-

ral, et elle a préconisé un projet proposé par un de ses membres, de rattachement de la mesure du temps à celle des angles et de l'espace par le système décimal, projet qui tout en respectant la division du temps en 24 heures, permet par la plus simple des opérations, la conversion des heures en degrés et réciproquement.

Au point de vue archéologique et historique, d'importants travaux ont été publiés. Le territoire de l'Oranie, éloigné de Carthage, centre commercial d'où rayonnaient, dès l'époque phénicienne, les grands courants maritimes vers Rome, l'Italie, l'Ibérie, la Grèce et toute la Méditerranée, a moins participé que la Tunisie et les provinces de Constantine et d'Alger à l'activité commerciale de l'Afrique du Nord et à la colonisation romaine. On n'y retrouve ni les splendeurs des cités riches et puissantes, ni le luxe des somptueux palais, mais seulement quelques villes et villages paraissant plutôt avoir été des garnisons militaires sinon de simples avant-postes. Dans un champ aussi pauvre, la récolte est maigre, mais elle n'en est que plus précieusement recherchée, et la pénurie des documents épigraphiques les a fait relever avec un soin plus jaloux. Le nombre des inscriptions publiées et interprétées a quadruplé pour la province d'Oran depuis la fondation de la Société ; son *Bulletin* les a fait connaître et a permis de fixer la situation géographique d'une quinzaine de cités ou de postes romains, et de les identifier avec des localités ou des ruines reconnues.

Grâce à des données épigraphiques et archéologiques, trois grandes routes militaires et stratégiques, toutes trois parallèles au littoral, ont pu être reconstituées ainsi que les routes transversales qui les raccordaient

Le *Bulletin* s'honore en outre de travaux non spéciaux à l'Oranie, mais de tout premier ordre tels que : *Fastes des Provinces africaines*, par M. Ch. Tissot. — *Traduction de M. de Wilmons sur le camp et la ville de Lambèse*, par M. l'abbé Thédenat. — *Marine militaire dans l'Afrique romaine*, par M. H. Ferrero. — *Les Assemblées provinciales et le Culte provincial dans l'Afrique romaine ; Les Gouverneurs de Maurétanie ; Les Fastes de Maurétanie*, par M. Pallu de Lessert. — *L'Histoire de la lampe antique*, par M. de Cardaillac. — *Marques inédites de poteries romaines*, par M. R. Cagnat. — *La traversée du Riff*, par M. Mouliéras, etc. etc.

Une chronique archéologique algérienne tient périodiquement les lecteurs du *Bulletin* au courant des découvertes et des publications qui intéressent l'archéologie de l'Afrique du Nord.

L'histoire encore si obscure de la période arabe, celle de l'occupation espagnole et enfin, celle de la conquête ne pouvaient laisser la Société indifférente. Parmi les travaux originaux publiés par le *Bulletin*, nous citerons : *Fastes chronologiques de la ville d'Oran pendant la période arabe (903 à 1507)*, par M. René Basset. — *La Croisade de Ximénès en Afrique (1505 à 1509)*, par M[me] N. Blum. — *Les Ouled-Sidi-Cheikh depuis leur origine jusqu'à leur révolte*, par M. E. Guénard.

D'autres documents importants, traductions ou analyses de chroniques arabes ou espagnoles, ont paru dans le *Bulletin* de la Société. Tels sont :

Documents musulmans sur le siège d'Alger par Charles-Quint (1541), par M. R. Basset. — *Guerre de Tlemcen et conquête de cette ville par les Espagnols (1543)*, *traduit de Francisco de la Cueva*. — *Dialogues sur les guerres*

d'Oran (1542-1543), traduit du capitaine Balthazar de Moralès. — Documents ayant trait à l'occupation d'Oran par les Espagnols (1632), traduit de Francisco de Ocampo. — Le Soudan au XVIe siècle, traduit de Mohamed Es-Sghir Ben el-Hadj Mohammed ben Abdallah. — Traduction d'une lettre d'Abd-el-Kader et d'une lettre écrite par Hasen, 33e et dernier bey d'Oran, à Ali, caïd de Miliana, par M. MOULIÉRAS, etc.

Quant aux travaux ou mémoires relatifs à l'occupation française, leur simple énumération nous entraînerait trop loin.

En 1882, sous l'énergique impulsion et la direction éclairée de feu M. le commandant Demaeght, la Société, procédant à un véritable sauvetage des antiquités alors connues, inscriptions, bas-reliefs, mosaïques, poteries, etc., dispersés et souvent abandonnés, créait le musée d'Oran et, après y avoir fait transporter les magnifiques mosaïques de Portus Magnus, elle cédait à la ville d'Oran ce musée, ainsi constitué par ses propres ressources et sans l'intervention financière d'aucun pouvoir public.

M. Demaeght complétait l'œuvre par la publication successive de ses catalogues raisonnés du musée d'Oran relatifs l'un à l'archéologie, l'autre à la numismatique antique. Ces catalogues sont des modèles du genre.

Enfin la Société, sous la présidence de M. le Lieutenant-Colonel Derrien, élu le 5 octobre 1896 et qui avait succédé à M. Bédier, reçut, en 1902, les délégués au XXIIIe Congrès national des Sociétés françaises de Géographie, auquel 24 Sociétés françaises et étrangères prirent part sous la présidence de M. Gabriel Hanotaux, et au cours duquel ont été présentés un grand nombre de travaux d'un haut intérêt.

Au 31 décembre 1904, la Société comptait 9 membres correspondants et 292 membres titulaires. Chaque membre titulaire paie une cotisation annuelle de 12 francs; des subventions s'ajoutent à ces cotisations et permettent à la Société de poursuivre sa mission; son passé déjà long et très rempli, donne l'espérance d'un avenir plus fécond encore.

INSTITUT DE CARTHAGE

Quinze ans après la création à Oran d'une Société de Géographie et sur l'initiative de MM. Pavy, Servonnet et Bertholon, l'institut de Carthage, association tunisienne des lettres, sciences et arts, était fondé. La première réunion des adhérents eut lieu le 10 novembre 1893; le 7 décembre la séance d'inauguration était ouverte au Jardin d'Hiver par M. le docteur Bertholon, élu président.

Aux termes des statuts l'Institut de Carthage a pour objectif particulier de faire connaître sous toutes ses faces et de toutes les manières possibles, la Tunisie.

L'organisation de la Société est la suivante. Le président est élu par l'assemblée générale. Il ne peut être nommé deux années consécutives. Le président est assisté d'un bureau et d'un comité directeur, chargés de gouverner la Société et de la maintenir dans l'esprit des statuts.

Les membres de la Société peuvent selon leurs tendances se grouper par sections ayant chacune leur vie autonome sous la direction d'un pré-

sident assisté d'un bureau. Ces sections profitent de tous les avantages de la Société. Cette organisation a permis à divers spécialistes de constituer des groupements dont quelques-uns se sont séparés plus tard de l'Institut de Carthage pour former des sociétés indépendantes. On doit de la sorte à l'Institut de Carthage, la formation : 1° D'une Société de Sciences Médicales ; 2° D'une Société d'Horticulture. Ces deux sociétés publient un bulletin. Parmi les sections non séparées, signalons : 1° Une Section Espérantiste ; 2° Une Section Archéologique ; 3° Une Section Artistique et du vieux Tunis.

Dans le domaine des arts, l'Institut de Carthage a organisé six grandes expositions artistiques. Dès 1894, il ouvrait un premier salon dans lequel se groupaient 201 œuvres différentes, et qui fut suivi de cinq autres jusqu'en 1901. Depuis lors une Société Artistique a succédé à l'Institut de Carthage pour ces manifestations.

La propagande scientifique se produit par le moyen de conférences publiques. Elle se manifeste surtout par la *Revue Tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage, publiée trimestriellement d'abord puis chaque deux mois depuis 1903. La *Revue Tunisienne* forme chaque année un volume de près de 600 pages avec illustrations, plans et cartes.

Le titre des principaux travaux de l'Institut de Carthage publiés dans la *Revue Tunisienne* donnera une idée du labeur réalisé par les membres de cette société depuis sa fondation. En voici l'énoncé abrégé, en suivant l'ordre chronologique, avec la date de publication :

Préhistoire. — Médina : Deux mémoires sur les temps quaternaires dans le Nord de l'Afrique (1994), La race de Crau-Magnon dans le Nord de l'Afrique (1896), Bertholon : La race de Néanderthal dans le Nord de l'Afrique (1895) ; Vayssié : Les monuments primitifs de l'Ile Pantellaria (1894) ; Medina : L'âge du bronze en Libye (1900), Un peuplement Syro-Hethéen dans le Nord de l'Afrique (1899), La thalassocratie égyptienne dans les deux bassins de la Méditerranée, sous la XVIIIe dynastie (1895) ; Bertholon : Les premiers colons de souche européenne dans l'Afrique du Nord (1897, 1898, 1899) ; Champaver : L'atlantide (1896).

Phéniciens. — Bertholon : Origine et type des phéniciens (1894) ; Médina : La nécropole prétendue punique de St-Louis de Carthage (1894), Le tombeau de Iadamelek (1897) ; Delattre : Fouilles à la nécropole punique des Douïmès (1897).

Époque romaine. — Delattre : Marques céramiques de Carthage (1894, 1897, 1899, 1900, 1901, 1904) : Inscriptions romaines de Carthage (1895, La colline de St-Louis de Carthage (1903), Hypogées de Gamart (1904) ; Dr Carton : Travaux hydrauliques des romains en Tunisie (1896, 1897), Le temple de Saturne à Dougga (1898), *Municipium Numlulitanum* (1900, 1901), Le Djedel Gorra (1901), Un pays de colonisation romaine (1902, 1903, 1904) ; Gauckler : La poterie de Bizerte (1895), Mosaïque donnant le portrait de Virgile (1897) ; Winckler : La voie romaine de Limisttre à Tabram (1895), Notice sur Thala (1896), Les deux voies romaines de Suffetula au littoral de Byzacène (1897), La voie de Thelepte à Aggarsel Nepte (1897), Voie d'Aquæ Regiæ à Thysdrus (1899), Campagne de César en Afrique (1903), Identifications des localités mentionnées par Ptolémée

entre les Bagrada et Tabarca (1896) ; Le Bœuf : Colonisation romaine dans le Sud tunisien (1903) ; Chenel : Les chambres funéraires de Souk-el-Arba (1896) ; Médina : La christianisme dans le Nord de l'Afrique avant l'Islam (1901) et à travers l'Islam (1903) ; Delattre : Poids de bronze antiques (1900).

Indigènes. — Bossoutrot : Vocabulaire ancien du djebel Nefoussa (1900) ; Bertholon : Essai sur l'origine et la formation de la langue Berbère (1903-1904-1905) ; Deambrogio (dit Kaddour) : Législation et coutumes (kanoun) des Berbères du Sud-Tunisien (1902-1903) ; Goguyer : Le servage dans le Sud-Tunisien (1895) ; Brünn : Le mariage à Hadège (1894), Les troglodytes de la Tunisie (1895) ; Menouillard : La danse des cheveux à Zarzis (1905), Singulier procédé de pêche à Zarzis (1904), Le Berger du Sud (1904) ; X. : Les tribus de la Régence de Tunis (192) ; Fleury : Industries indigènes de Tunisie (1895).

Islam. — Goguyer : La Medjba, d'après le chroniqueur A bouddial (1895) ; Mohamed Snoussi : La Medjba (1896) ; Amar : Le régime de la vengeance privée, talion et compositions chez les Arabes (1904-1905) ; Ben Attar : Hospitalité et fatalisme (1903) ; G[l] Khereddine : Réforme nécessaire aux États musulmans (1896) ; Mohamed ben Khodja : La femme arabe et l'instruction (1896) ; Kassem Amin-Bey : Émancipation de la femme en Égypte (trad. de M. Vassel) (1900) ; Sellami : La femme musulmane (1896) ; Lemanski : Psychologie de la femme arabe (1899-1900) ; Machuel : Enseignement musulman en Tunisie (1897), Enseignement de l'arabe aux élèves français des établissements scolaires d'Algérie et de Tunisie (1904) ; Lapie : L'enseignement de la logique à l'Université musulmane de Tunis (1595) ; Amar : L'alchimie chez les Arabes (1904) ; Augias : Lamayat el Djoumal, règles sur la syntaxe des propositions (1904) ; Lemanski : Hypnotisme et Aïssaouas (1898) ; Loir : Aïssaouas charmeurs de serpents (1900), Circoncision chez les Arabes (1899), et enfin nombrenses productions de plusieurs auteurs.

Israélites. — Lois. La circoncision chez les israélites (1900) ; Arditti : Un rabbin tunisien au XVIII[e] siècle (1904) ; Vassel : La littérature populaire des israélites tunisiens (1904-1905).

Histoire. — Braquehaye : Prise et pillage de la ville de Tunis en 1535 (1904) ; Begouem : L'aiguière et le plat dit de Charles-Quint (1900) ; Abbé Bompard : Les vicaires apostoliques de Tunis à Alger (1894-1895) ; Lapie : Saint Vincent de Panl à Tunis (1895) ; Monchicourt : Documents relatifs aux relations de la Tunisie et l'Europe, XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles (1905) ; Letaille : Voyage de Marcescheau dans le sud de la Régence de Tunis en 1826 (1900) ; Gérin-Ricard : E. Famin, son vrai rôle diplomatique à Tunis (1795-1802) (1905) ; Loth : Village de Saint-Pierre de Sardaigne en 1798 (1905), Correspondance du consul espagnol Soler (1808-1810) ; Henri : Tunis en 1842 (1897) ; Pavy : Les révolutions tunisiennes (1894), Tunis (1900) : Mouillard : Établissements des Turcs en Tunisie (1895).

Études géographiques. — Bertholon : La province tunisienne de l'Arad (1894) ; Aubert : Topographie de Sousse (1895) ; Hamezo : Bizerte (1904-1905) ; Montels : Béja (1894) ; Deambrogio (dit Kaddour) : Les tribus tri-

politaines entre la Tunisie et le méridien de Tripoli (1902) ; N. Nicolas : La Tripolitaine (1904).

Colonisation et agriculture. — De nombreux articles de MM. Millet, Bertholon, A M. Martin, Germain, Bourde, Guesnar, Romain, St-Lager, Castet, Perraud, Bouiller, Delécraz, Alvarez, Mourot, Garnier, Novak, Ducloux.

Économie politique. — Études sur Bizerte port franc, M. Deluron (1902), M. Remy (1903, 1904), M. Médina (1904) ; Vassel : Le chemin de fer et les phosphates de Gafsa (1902) ; L. Nicolas : Réservoirs d'eau naturels (1903) ; Martz : Les Industries européennes en Tunisie (1897) ; Destrées : Études sur l'administration tunisienne (1899-1900-1901) ; Testivort : Utilisation de l'araba (1903).

Nous n'avons cité que les principaux mémoires scientifiques. On pourrait signaler aussi des morceaux de prose et de poésie, dûs à la plume de divers auteurs tunisiens parmi lesquels MM. Huard, Versini, Vassel, Ganem, Van, Bruyssel, Julien, etc.

Chroniques scientifiques. — Enfin, des spécialistes exposent dans des chroniques géographiques (M. Nicolas), archéologiques, anthropologiques (M. Bertholon), orientales (M. Carton), scientifiques (M. Combet), les progrès réalisés chaque année en Afrique dans les diverses branches scientifiques. Tous les ouvrages parus sur le nord de l'Afrique sont analysés.

Pour compléter l'exposé de ce mouvement scientifique si intense, signalons la réédition de la grammaire de Silvestre de Sacy, par l'institut de Carthage.

Cette Société est toujours présidée par M. Bertholon ; ses membres paient une cotisation annuelle de 12 francs et un droit fixe de diplôme de 10 francs.

En 1905, l'Institut de Carthage a signé avec la Section tunisienne de la Société de Géographie commerciale de Paris, une convention destinée à créer une union amicale et des facilités de publication pour les deux Sociétés.

De nombreux échanges avec des périodiques du monde entier permettent aux membres de la Société de se tenir au courant du mouvement scientifique et aussi de se documenter pour les travaux qu'ils poursuivent.

SECTION TUNISIENNE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE PARIS

Ce nouveau groupement fut fondé en 1896. Les membres de la Société de géographie commerciale de Paris résidant en Tunisie, profitèrent du passage à Tunis, lors du Congrès pour l'avancement des sciences de M. Levasseur, membre de l'Institut et président de la Société et de M. Gauthiot, secrétaire général, pour se réunir le 3 avril, à la résidence générale de France, en vue de créer à Tunis une section de la Société.

Étaient présents à cette réunion : MM. A. Millet, Levasseur, Gauthiot, Paul Bonnard, Proust, Piquet, Bernay. Mohamed ben Lamine, Barrillon, Dybowsky, Lorin, Maréchal, Rouquerol et Féret. L'Institut de Carthage était représenté par MM. le Dr Loir, président, le commandant Servonnet, Pavy, Richard et le Dr Bertholoz.

Le 1er mai suivant, la Section nommait M. du Fresnel, secrétaire délégué, et MM. Proust, Dybowsky, le Dr Catat, Piquet et le capitaine H. C. Cuinet, membres du Comité de direction.

La Société était fondée : elle était née en somme de la force des choses, du besoin qu'ont éprouvé les Français résidant en Tunisie de se grouper, de se réunir pour mettre en commun leur bonne volonté et leur expérience. Les profits que ces membres fondateurs pouvaient en tirer ont été si bien compris que de *vingt*, au moment de la formation de la Société, le chiffre est passé à plus de *trois cents* ; ils sont répandus dans toute la Régence, mais la majorité des membres se trouve à Tunis et à Bizerte.

Règlementairement, les séances de la Section ont lieu le troisième jeudi du mois ; mais durant l'année écoulée, le Conseil Directeur a été amené à augmenter sensiblement le nombre des réunions, eu égard à l'importance et à la fréquence des voyages que la Société était appelée à apprécier.

Parmi les récents voyageurs applaudis dans les réunions de la Société, nous citerons : M. Raymond Colrat, membre de la mission Bonnel de Mézières (Afrique centrale), M. le marquis de Segonzac (Maroc), M. de Mathuisieulx (Tripolitaine), Paul Labbé (Chine-Japon-Mandchourie, Sibérie), E. Gallois (Chine et Japon), Lieutenant Grillières (Thibet), Destrées (Maroc), Colonel Marchand (Afrique centrale), etc. etc.

Dans les réunions de la Société à la Bibliothèque qui est ouverte tous les jours, se retrouvent ou se rencontrent des hommes que poursuit le désir d'appliquer telle ou telle idée, de réaliser telle ou telle entreprise, de faire valoir ou d'exploiter tel ou tel produit. L'un a la science, l'autre la pratique, celui-ci le capital, celui-là l'idée. Ces hommes que l'occasion met heureusement en rapport, causent, échangent leurs idées, exposent leurs projets. Souvent ils arrivent à s'unir pour arriver à leur but et mettre en commun leurs efforts.

Tel est le côté de l'œuvre de la Société, côté peu brillant, mais bien utile.

Les assises de la XXVe session du Congrès national des Sociétés françaises de géographie ont été tenues à Tunis en avril 1904, sous la présidence d'honneur de M. Étienne, vice-président de la Chambre des députés, et sous la présidence effective de M. Stephen Pichon, ministre plénipotentiaire, résident général de la République française à Tunis.

La Société organisatrice du Congrès avait pour président, à cette époque, M. le baron d'Anthouard, secrétaire d'ambassade, délégué à la résidence générale, et comme secrétaire général tout à la fois de la Société et du Congrès, M. Dollin du Fresnel, lauréat de la Société de Géographie commerciale de Paris.

La section a son siège au Palais des Sociétés françaises. Elle est présidée par M. P. de Beaumont qui a succédé à M. le baron d'Anthouard. Elle comptait au Congrès du 3-7 avril 1904 un peu plus de 200 membres.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE D'ALGER ET DE L'AFRIQUE DU NORD

Le 5 février 1896, peu de temps avant la création à Tunis de la section tunisienne de la Société de Géographie commerciale de Paris, M. de Variguy, ancien diplomate, adressait par l'intermédiaire de la *Dépêche algérienne*, un pressant appel aux hommes de bonne volonté pour fonder à Alger une société de géographie : « seuil d'accès d'un continent que l'Europe dépèce et se partage avant même d'en avoir relevé l'orographie complète, tête de ligne des voies ferrées qui, par Oran, Arzew, Constantine, s'allongent vers le sud, trait d'union entre l'Europe et l'Afrique centrale, Alger est le point précis où devraient se concentrer les renseignements épars disséminés, ayant trait à l'histoire et à la géographie africaines ». Le 20 févier, le colonel de Polignac, signataire du traité de Ghadamès, qui avait été invité avec instance à se mettre à la tête du mouvement, réunissait à la mairie d'Alger les adhérents et les membres de la presse. L'assemblée procédait à la nomination d'un comité d'organisation qui fut ainsi composé : MM. le colonel de Polignac, président, le commandant Mayer, René Basset, G. Mesplé, Guirot, Paoli, Périé, Abderrazak Lacheref et L. Dujardin. Le 7 mars, les statuts étaient votés et l'approbation légale arrivait le 24 mars. Le 16 avril la Société de Géographie d'Alger nommait son 1er Bureau et le 9 mai avait lieu la première séance sous la présidence du colonel prince de Polignac.

La Société s'organise et se met à l'œuvre avec ardeur.

Les deux sections se réunissent régulièrement deux fois par mois et discutent dans leurs séances les travaux présentés par les sociétaires.

Le Bulletin trimestriel parait en deux fascicules en 1896. Il publie des études remarquées et donne la liste des sociétés avec lesquelles le Bulletin est échangé et la liste des membres qui atteint déjà le chiffre de 192.

Le 28 décembre 1896, M. C. de Variguy succède au prince de Polignac et conserve la présidence jusqu'à sa mort survenue le 10 novembre 1899. Cette perte est vivement ressentie par la Société dont la prosperité s'accroissait rapidement et qui voyait son influence grandir de jour en jour.

Pendant cette période de trois années, du commencement de 1896 à la fin de 1899, la Société donne 14 conférences publiques : de MM. de Béhagle, sur ses voyages dans l'Afrique centrale (19 juin 1896) et un itinéraire du Congo en Algérie (26 avril 1897) ; le R. P. Hacquard, sur la mission Hourst (21 mai 1897) ; R. Fournier, sur Madagascar (28 mai 1897) ; Galliano, sur le Chili (20 décembre 1897) ; de Sarrauton, sur l'heure décimale ; V. Cornetz, sur le Sahara tunisien (25 mars 1898) ; E. Doutté, sur le Maroc inconnu (11 février 1898) ; Pascal, sur le Tonkin (12 mars 1898) ; C. de Variguy, sur Cuba (28 avril 1898) ; le Dr J. Huguet, sur le pays du Mzab (9 décembre 1898) ; Herr de Vandelbourg (21 décembre 1898) ; Delorme, sur Terre-Neuve (12 mai 1899) ; Le Vasseur, sur le Tonkin (22 décembre 1899).

Elle tient régulièrement six séances par mois dans lesquelles sont développées et discutées de nombreuses et importantes questions. Son *Bulletin* trimestriel publie, outre le compte rendu des séances, certaines des conférences déjà citées et de nombreuses cartes ou gravures, des

travaux très remarqués intéressant la géographie en général et plus particulièrement l'Afrique, qu'il serait trop long d'énumérer.

Nous citerons seulement quelques études relatives à l'Afrique : « Les bambous aux grands lacs de l'Afrique centrale », « La plaine du Chéliff » et « L'acclimatation des plantes en Algérie», par M. Ch. Rivière, président de la section économique et de colonisation depuis sa fondation jusqu'à ce jour ; « Le commerce de Tlemcen au moyen-âge », par M. Coudray ; « L'exploitation de l'alfa en Algérie », par M. Rouanet ; « La pisciculture en Algérie », par M. Couput ; « L'Algérie centre de production autruchière », par M. Bonzom, vice-président ; « L'industrie pastorale en Algérie », par M. G.-B.-M. Flamand ; « Le régime commercial de l'Algérie avec le Maroc », par M. Dessoliers ; les remarquables études de M. V. Demontès, secrétaire général chargé du *Bulletin*, sur « Les étrangers en Algérie » et « La colonie espagnole en Algérie » ; « De Tombouctou à In-Salah » et traduction des voyages au Maroc de Jakob Schaudt, par M. le commandant Lacroix, secrétaire général ; « Vocabulaire de la langue Baya », par M. Landréau ; « L'avenir économique du Soudan français », par M. R. Arnaud ; « Contribution à l'étude du Transsaharien », par M. le capitaine Fariau, et enfin divers articles de MM. A. Mesplé, A. Périé, Jenoudet, Mme Veuve Delfau, les capitaines Godchot, de l'Eprevier, Jugue, Busson, G. Milsom, A. Bascon, le baron de Vialar, Delort.

Le nombre des membres est alors de 427.

M. de Varigny avait fait désigner, au Congrès de Marselle, Alger comme siège du XXe Congrès des Sociétés françaises de géographie. Le Congrès se réunit, en effet, dans cette ville en avril 1899, sous la présidence de M. G. de Brazza ; d'importantes questions y furent traitées, dont la plupart sont relatives au continent africain.

A M. de Varigny succéda M. le contre-amiral Servan, élu président le 23 décembre 1899. Cette présidence fut de courte durée et se termina le 7 février 1901 par le départ de M. le contre-amiral Servan nommé au commandement de la division navale de l'Atlantique; elle fut néanmoins riche en résultats heureux. D'instructives conférences attirèrent de plus en plus l'attention de l'élite intellectuelle sur la jeune Société : il faut citer spécialement la conférence de M. Flamand qui exposa, le 4 mars 1900, en présence de toutes les notabilités algériennes et d'un nombreux public, les résultats de sa mission au Tidikelt, et de MM. Ferrand, sur le Siam (16 mars) ; le Dr Pascal, sur les chemins de fer chinois (23 mars) ; E. Broussais, sur les Transsahariens (30 mars); le commandant Laquière, sur un voyage au Tidikelt et au Touat (16 novembre) ; Toussaint-Mercuri, sur la mission de de Béhagle (3) novembre) ; Trépied, sur les rapports de l'astronomie et de la géographie (18 novembre) ; Thévenet, sur la météorologie générale et la climatologie (6 décembre) ; le lieutenant Métois, sur la mission Foureau-Lamy ; H. Mouliéras, sur sa mission au Maroc (28 décembre) ; R. Garnier, sur la mission Gentil (15 février 1900), et Mermet, sur Timgad (25 janvier 1901).

Les séances de la Société et des sections sont nombreuses et très remplies ; elles ont toujours lieu régulièrement deux fois par mois pour la Société et pour chacune des deux sections ; la bibliothèque s'enrichit de nombreux ouvrages ; des questions géographiques sont mises au concours

et des excursions scientifiques organisées. Enfin, la Société étend plus spécialement son action sur l'Afrique du Nord et porte désormais le nom de Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord.

L'importance du *Bulletin* s'accroît autant par la valeur que par le nombre des travaux qu'il publie ; nous devons citer parmi les questions africaines traitées, les articles de MM. de Motylinski, Joly, le lieutenant Chardon, le capitaine Duguyot et R. Arnaud.

De remarquables « Variétés géographiques », dont l'énumération serait trop longue, accroissent considérablement l'intérêt du *Bulletin*.

Le 7 février 1901, M. A. Mesplé, professeur de littérature étrangère à l'École Supérieure des Lettres d'Alger, qui avait rempli avec un zèle infatigable les fonctions de vice-président depuis la fondation de la Société, est élu président. Il ne cesse depuis cette époque d'occuper ce poste éminent et y déploie les brillantes qualités qui l'avaient déjà distingué et qui conduisent la Société vers de nouveau succès et une prospérité inconnue jusqu'à ce jour. Les conférences sont toujours suivies par un public d'élite qui s'instruit en écoutant discourir MM. Montet, professeur de langues orientales à l'Université de Genève sur sa mission au Maroc ; Gaulis, sur la Crète (29 mars 1901) ; B. d'Attanoux, sur le Maroc ; R. Cagnat, sur les ruines de Dougga (23 mai 1901) ; le lieutenant Kieffer, sur son exploration du Logone ; J. Neigel, sur une exploration au centre de l'Afrique (24 avril 1902) ; Brives, sur le Maroc Occidental (1902) et l'Atlas marocain (30 octobre (1903) ; le Dr Crespin, sur la position des puissances dans le Golfe Persique (26 mai 1902) ; le lieutenant Grillières, sur le Yunnan et le Thibet ; le lieutenant Mougenot, secrétaire, sur les Smalas de l'Est ; le capitaine Capé sur l'Esperanto ; le lieutenant de vaisseau Cloarec, sur la guerre russo-japonaise ; Le Vasseur, sur l'Australie ; Barbedette, sur un voyage à travers l'Ouest américain (5 février 1904), le Parc national de Yellowstonn (27 janvier 1905) et le Canada ; le Dr Durieux, depuis lors secrétaire général-adjoint, sur la Crimée (26 février 1904) ; Colrat, sur le centre de l'Afrique ; Ladmiral, sur la Martinique ; de Galland, sur le mont Atho ; Doutté, sur le carnaval en pays musulman ; G. Isachsen, capitaine de cavalerie de l'armée norvégienne, sur les voisins du Pôle Nord ; le Dr Moreau, sur le paludisme ; Mlle Juliette Salmon, sur une visite à Beni-Ounif et au Figuig ; G. Yver, sur les îles Lofoden (23 décembre 1904) ; Brunache, sur le pèlerinage à la Mecque ; J. Rouanet, sur la musique arabe et Rousseau, sur la vallée de l'Oued-Sahel et ses habitants.

Le bulletin publié par M. Demontès, secrétaire général et chargé de cette publication depuis de nombreuses années, prend une importance de plus en plus considérable et donne chaque trimestre dans ses 200 pages, d'intéressants travaux sur les questions africaines et les variétés géographiques. Nous ne pouvons ici que donner un abrégé des premiers en mentionnant les articles de MM. le R. P. Hacquard, sur une promenade au Mossi ; le Dr Raynaud, sur l'hygiène au Maroc ; H. Lecq, sur la situation économique de la sériciculture en Algérie, l'importance économique de la culture du figuier, du tabac, de l'industrie du crin en Algérie, la situation et le rôle économique du caroubier en Algérie ; le commandant Rinn, le savant et distingué président de la section d'histoire

et d'archéologie, sur les Rira d'Adélia, les grands tournants de l'histoire de l'Algérie, l'origine des droits d'usage des sahariens dans le Tell, qu'est ce que le Tell? et les origines des Baharia ; E. Ficheur, président de la section technique, sur un mémoire de H. Neuburger, les découvertes géologiques récentes faites dans la région d'Igli, la carte géologique de l'Algérie, les découvertes géologiques du commandant Deleuze, l'étude géologique de M. Gentil, sur le bassin de la Tafna, et le déboisement et ses conséquences dans l'Atlas de Blida ; Ch. Rivière, sur la datte sans noyau, le savonnier arborescent ; V. Demontés, sur la plaine de Marrakesch, les effets de la loi de naturalisation en Algérie, la région marocaine du Sous, la Stidïa : colonie allemande en Algérie, Guyotville, Vesoul-Benian et le général Clauzel ; A. Bernard, ancien secrétaire général, sur la bibliographie de l'Afrique du Nord ; J. Rouanet, sur le Chéliff ; le Dr Malafosse, sur la colonne du 2e Étranger de Géryville au Gourara ; le capitaine Métois, sur la pénétration dans l'Afrique Centrale par le Sahara et la valeur économique du Tidikelt ; A. Périé, archiviste de la Société, sur l'avenir colonial algérien ; H. Trapet, sur les gisements de nitrate au Gourara ; H. Nahon, sur le système de protection individuelle au Maroc ; le colonel Péroz, sur le 3e territoire militaire de Zinder ; le commandant Deleuze, sur un monument élevé à Camille Douls ; le lieutenant Mougenot, sur un coin de Numidie ; E. Lefébure, sur la politique religieuse des Grecs en Libye ; Rimbaud, sur le chant chez les Imouhar ; le capitaine Simon, sur le Nord du Sahara Central par Duveyrier ; le commandant Laquière, sur quelques altitudes de l'Oued-Meguiden, du Touat et du Gourara ; Brives, sur le régime des eaux dans la plaine d'Inkermann, un aperçu géographique et géologique sur le grand Atlas marocain et les Ida ou Tanan ; J. Baruch, sur les affaires de Tunisie et la division Delbecque en Kroumirie en 1881 ; le lieutenant Cottenest, sur un raid d'In-Salah au Hoggar ; le lieutenant Deschamps, sur les intérêts économiques de la France au Maroc et le Djibouti du présent et de l'avenir ; S., sur deux Ksour au pays des Zegdou ; H, Busson, sur Bordeaux, l'Algérie et l'Afrique française ; Joly, sur la plaine des Beni Slimann et l'érosion par l'eau et par le vent ; X., sur des notes sur les bassins de Zousfana ; commandant Cauvet, sur l'oasis d'El-Goléa et les sondages profonds de Touggourt ; Bugéja et Rousseau, sur le Serssou ; le Dr Rouquette, sur la monographie de la commune mixte de Souk-Ahras ; F. Michal, sur l'Adghagh ; Calderaro, sur les Beni-Goumi ; le lieutenant Castel, sur le cercle de Tébessa ; le lieutenant Besset, sur le Tidikelt et ses banlieues ; A. Durand, sur les Touareg ; G. Dehors, sur un voyage à Rabat ; C. Hurlaux, sur le rocher de sel du Djebel Sahari et enfin Ch. René Leclerc, sur l'armée marocaine.

S'il ne nous est pas possible d'énumérer seulement les titres des articles qui composent les variétés géographiques, nous ne pouvons passer sous silence les noms des auteurs des principaux travaux parus pendant cette période de 1901 à fin 1904, tels que MM. H. de Sarrauton, Comm^t^ Leclercq, R. Arnaud, G. Gaulis, Delpech, Capitaine Grange-Rochedieu, F. Calléja, P. Pelleport, E. Fazy, Comm^t^ E. Mayer, G. Ferraud, Amiral Servan, V. Théboulet, Mercuri, Hurlaux, E. Lefébure, S. Lebourgeois, Comm^t^ Rinn, Dr Durieux, Lieut^t^ Deschamps, Dr Sergent, Lieut^t^ P. Azan, A. Mesplé,

E. Ficheur, Lieut[t] Grillières, Capitaine Vernadet, V. Demoutés, H. Tarry, Capitaine Fleury, Lecq et Paysant, Vice-Président de la Société depuis 1899.

Dans les séances qui réunissent huit fois par mois les sociétaires et les explorateurs de passage à Alger, de nombreuses et intéressantes questions sont traitées.

Dès le commencement de 1901, la Société sentait le besoin d'élargir son champ d'action ; elle créait alors une 3[e] Section, dite d'histoire et d'archéologie dont M. le Colonel Rinn dirigea les travaux jusqu'à sa mort, survenue au commencement de 1905.

En 1904, prévoyant que le Maroc, dont elle s'était spécialement occupée depuis sa fondation, ne devait pas tarder à entrer dans une ère nouvelle de progrès et de civilisation, elle envoyait à Tanger M. Pelleport, son 2[e] Vice-Président, avec la mission (menée à bonne fin) d'y fonder une Section marocaine de la Société.

Ses concours annuels lui valent des travaux originaux et sa bibliothèque, riche en cartes et en brochures, possédait en outre, à la fin de 1904, près de 800 volumes.

Sa situation financière est prospère : elle accuse à cette date un fonds de réserve de près de 7,000 francs ; mais le meilleur argument de sa vitalité est encore le nombre toujours croissant de ses membres :

En 1901	710
1902	894
1903	1.029
1904	1.210

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SOUSSE

De fondation récente, la Société archéologique de Sousse a déjà fait preuve d'une grande activité.

Le 10 décembre 1902, sur l'initiative de M. le D[r] Carton, Médecin-Major de 1[re] classe au 4[e] Régiment de Tirailleurs, à Sousse, arrivé tout récemment de France, et de M. Gouvet, depuis plusieurs années Conservateur au Musée municipal, dix-sept personnes se réunirent, à 5 heures du soir, dans une des salles de la Municipalité, pour tenter la création d'une Société archéologique.

Ces personnes étaient : MM. Argault, Balzan, Chevy, Carton, Dauphin, de Dianous, Devallois, Dubos, Ghez, Gouvet, Grellet, Gresse, Habib, Lambert, Leynaud, Nestler, Perrut, Petit, Recurt.

Elles résolurent de former une Société pour grouper tous ceux qui, plus ou moins directement, s'intéressent à l'histoire du pays, à ses ruines, et au développement de la région du Sahel.

M. le D[r] Carton qui, en sa qualité de militaire, n'assistait à cette réunion qu'à titre consultatif, développa le programme que la future Société aurait à remplir. Puis il fut donné lecture des statuts et décidé que les autorisations nécessaires seraient demandées.

M. Gouvet, comme Président, et M. Ghez, comme Secrétaire, formèrent un bureau provisoire.

Le 27 février 1903, les 17 membres qui s'étaient réunis une première fois et auxquels d'autres adhérents s'étaient joints, se constituèrent en Assemblée générale. Le bureau provisoire fit immédiatement procéder à la nomination du bureau définitif pour l'année 1903. M. Carton, Médecin-Major de 1re classe fut élu Président.

Le 17 avril, les statuts étaient approuvés et le but de la Société, défini par l'article 1er, était de « grouper toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire du pays, à ses ruines et au développement de la région du Sahel. Cette Société aura pour objectif de faire mieux connaître la région et d'y attirer des visiteurs en aménageant et en protégeant les ruines qui contribuent si puissamment à son pittoresque ».

La nouvelle Société se met immédiatement à l'œuvre avec une ardeur remarquable. Au commencement de 1905, deux ans à peine après sa fondation, elle avait créé une bibliothèque, augmenté considérablement les richesses du Musée municipal, publié quatre *Bulletins*, exécuté de nombreuses fouilles, réuni de belles collections et organisé d'importantes excursions aux ruines intéressantes.

Le catalogue de la Bibliothèque publié dans le *Bulletin* n° 2 avec un supplément dans le n° 4, indique 220 ouvrages sur l'archéologie générale et sur l'archéologie africaine, et un assezgrand nombre de volumes divers et de publications périodiques.

Le Musée municipal s'est enrichi de nombreux dons qu'il serait trop long d'énumérer ; il convient toutefois de citer ceux de M. le colonel Calley de Saint-Paul, comprenant : 152 lampes de formes diverses, 20 statuettes, 18 miroirs, 500 objets en bronze, 18 plats en terre, tous objets provenant de fouilles opérées à Sidi-el-Hani par M. le capitaine Ordioni ; 7 statuettes découvertes par M. le lieutenant Henry dans la nécropole du camp Sabattier ; des lampes puniques, des stèles, des tuiles avec fils de plomb, des petites poteries fusiformes et beaucoup d'autres objets découverts à Ksiba et à El-Knissia par M. le docteur Carton et le capitaine Ordioni, les dons de MM. le docteur Carton, Dubos, Cœytaux, Ménage, le sergent Icard, le capitaine Montalier, comprenant : corniche, frise, bronzes, poteries berbères, tuiles à estampilles, stèles, lampes, et enfin le don de M. Chevy comprenant des reliefs en stuc d'une finesse d'exécution remarquable et une grande mosaïque à tête de Méduse découverte par lui à Ksiba.

Le *Bulletin* paraît régulièrement chaque semestre. Les 4 numéros publiés contiennent les actes de la Société et des études d'archéologues éminents tels que MM. Cagnat, Héron de Villefosse et Delattre ; M. Cagnat a donné une « Note sur le prix des funérailles chez les Romains » inspirée par une inscription découverte dans les nécropoles romaines de Sousse ; M. Héron de Villefosse, dans une lettre à M. le docteur Carton, envoie la copie d'une inscription latine prevenant de Thysdrus et conservée au Louvre ; le P. Delattre passe en revue les découvertes de mars 1903 dans l'amphithéâtre de Carthage et d'autres inscriptions du même lieu.

On y remarque en outre les études de M. le médecin-major Deyrolle sur la question des haouanet, ses magnifiques découvertes qui ont attiré l'attention des savants et des anthropologistes plus particulièrement, les

études relatives à la topographie antique sous forme d'excursions et de mémoires sur la région de Sousse par le très estimé président de la Société, M. le médecin-major de 1[re] classe Carton et bien d'autres travaux d'un grand intérêt, parmi lesquels il convient de mentionner spécialement ceux de MM. le C[t] Hannezo, le C[t] Giorgi, le sergent Icard, A. Debruge, P. Manigold, J. Renault, P. Chevy, le lieutenant Maréchal, le lieutenant Nogué, le capitaine de Bray, le capitaine Ordioni et E. Rietmann.

Le *Bulletin* rend également compte des fouilles faites par des membres de la Société. MM. le médecin-major Carton, le commandant Giorgi, le capitaine Ordioni, l'abbé Leynaud et bien d'autres ont découvert de véritables richesses archéologiques. Il convient surtout de citer les fouilles du docteur Carton qui a commencé et fait pendant un an le dégagement des catacombes d'Hadrumète : il a été dégagé un hypogée immense formant un ensemble plus remarquable qu'à Rome et qui a déjà un développement de galeries de 2 kilomètres avec plus de 200 inscriptions, des gravures sur marbre et de superbes tombeaux.

Beaucoup d'objets trouvés dans ces fouilles ont été donnés au Musée municipal; d'autres ont servi à faire une collection d'études que M. Manigold a constituée avec des lampes phéniciennes et romaines, des ciments et mortiers des différentes époques.

La Société possède en outre un « Album historique de Sousse », dû aux recherches du capitaine Lefront, et une collection d'intailles rassemblées par M. Rietmann. Là ne se bornent pas les moyens d'action de la Société : des excursions intelligemment conduites éveillent le sens des recherches archéologiques. Ce sont en 1903 des excursions à Henchir-Zembra, Henchir-Sidi-Khalifat et de nombreuses promenades à Sousse et dans les environs immédiats de la ville; en 1904 des excursions à Monastir, aux haouanet de l'îlot de la quarantaine (Monastir), à Thapsus et à El-Djem (Thysdrus).

Tel est, brièvement exposé, le bilan de la plus jeune des Sociétés savantes d'Algérie-Tunisie, qui comprenait à la fin de 1904 :

3 Présidents d'honneur,
14 Membres d'honneur,
91 Membres actifs,
98 Membres correspondants,
et 23 Sociétés correspondantes.

Les membres actifs paient un droit d'entrée de 5 francs et une cotisation semestrielle de 6 francs. Ces cotisations, jointes aux subventions, permettent aux sociétaires de poursuivre leurs remarquables travaux appréciés déjà du monde savant et qui aideront à déchirer le voile qui cache partiellement encore l'histoire de cette terre privilégiée.

CONCLUSIONS

Nous avons esquissé à grands traits le développement des principales Sociétés savantes de l'Algérie et de la Tunisie depuis leurs origines jusqu'à nos jours. Nous avons pu apprécier la valeur de l'effort accompli,

l'importance de la contribution apportée par tous ces hommes, fonctionnaires, colons, négociants, militaires, dans cette lutte de la science contre les obstacles de toutes sortes et le lent oubli des siècles. Nous les avons suivis dans leurs travaux, dans leurs espérances, dans leur belle ardeur à interroger les vestiges du passé pour en arracher les secrets des civilisations disparues. Grâce à cette persistance que rien ne lasse, les réponses sont venues nombreuses et précises montrant ici des débouchés nouveaux aux énergies nationales, laissant pressentir là les résultats des énergies utilisées autrefois. Devant cet amoncellement de matériaux qui va s'accroissant de jour en jour, devant le labeur incessant de ces sociétés, il est permis d'espérer des succès plus glorieux encore que ceux des armes, plus féconds que ceux de la conquête du sol par nos colons. La pensée française fait surgir de cette terre conquise par nos soldats et améliorée par nos colons une moisson merveilleuse. Par l'éclosion de ces sociétés savantes depuis un demi-siècle environ et vingt ans à peine après notre prise de possession du pays, l'action française dans l'Afrique du Nord entre dans la troisième phase de son évolution. La première est marquée par la conquête militaire ; le commencement de la devise de Bugeaud la symbolise : *ense*. La deuxième qui la suit et le complète a pour agent d'exécution le colon. Bugeaud peut avec raison résumer nos efforts dans sa belle formule *ense et aratro ;* enfin la troisième, l'intellectuelle, dont nous pouvons suivre de nos jours les effets, achève l'œuvre des deux premières et clôt le cycle : *Ense, aratro, calamo*, mais que le fer soit en forme d'épée, de soc ou de plume, il est toujours manié avec la même vigueur et pour le plus grand bien de l'humanité par les hommes de notre race. Cette trinité synthétise admirablement la mission civilisatrice de la France dans ces contrées, de même qu'elle résume son histoire en sa gloire, sa richesse et son génie.

Capitaine JUGUE.
Secrétaire général honoraire de la
Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord.

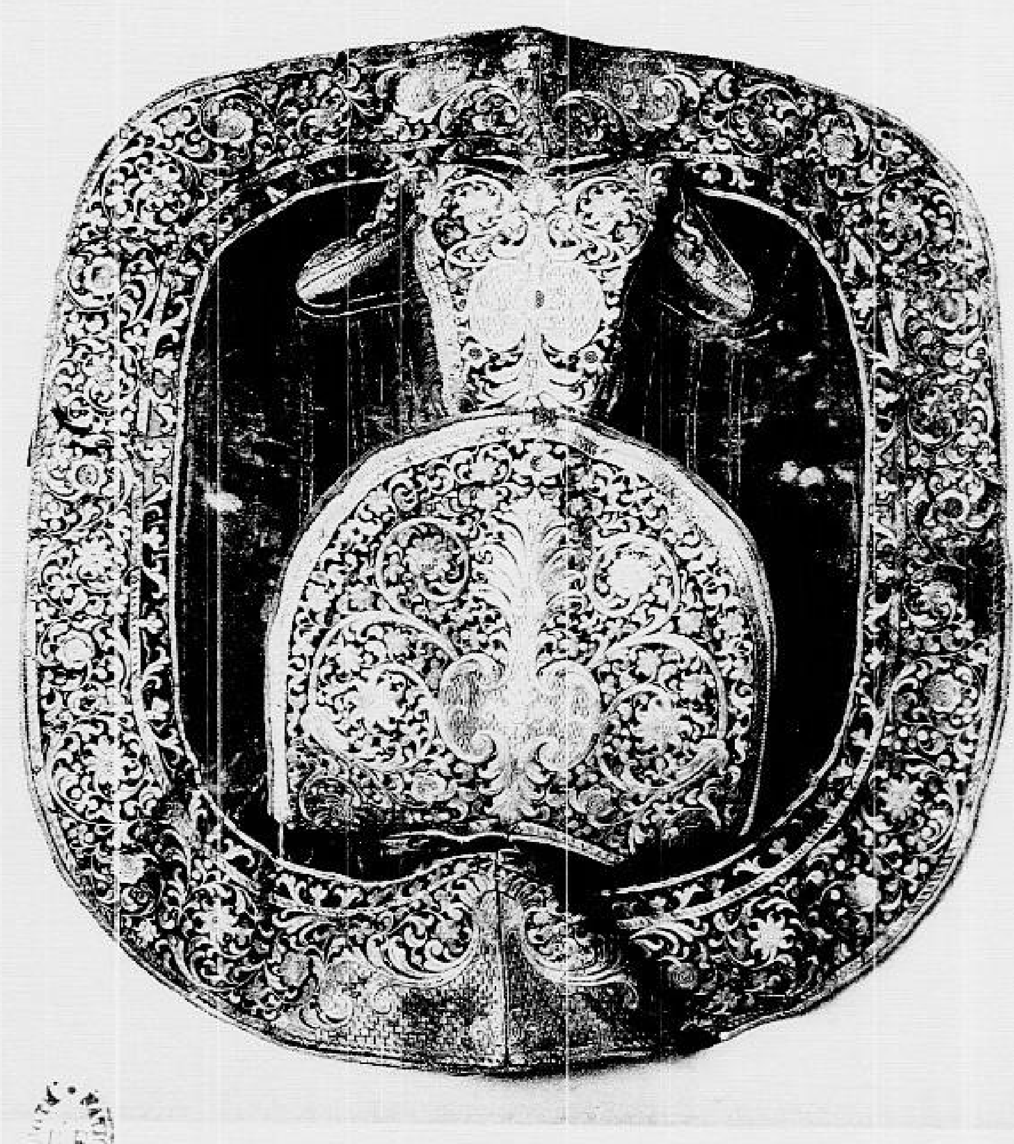
Le Gérant :
J. BÉVIA.

ERRATA

P. 92,	l. 10,	au lieu de	Ferîm, Ferîs,	lisez	Terîm, Terîs.
	l. 22 (n. 2),	—	*dewèl,*	—	*dewoul.*
	l. 28 (n. 4),	—	*â,*	—	*â.*
	l. 35 (n. 5),	—	*Tagèbwèlaou,*	—	*Tegèbwèlaou.*
P. 93,	l. 8,	—	*machâyihk,*	—	*machâyikh.*
	l. 14,	—	*gârwân,*	—	*gourwân.*
	l. 24 (n. 2),	—	*begrâ',*	—	*bogrâ'.*
	l. 35 (n. 3),	—	*tchèttattaou ufatin (fâtèt) 'olèhom,*	—	*tchèttattaou oufotin (fâtèt) 'alèhom.*
P. 94,	l. 20,	—	*gobîli,*	—	*gabîli*
	l. 22 (n. 1),	—	H'adhramot,	—	H'adhramôt.
	l. 25 (n. 1),	—	*jehd'if,*	—	*yehd'îf.*
	l. 32 (n. 2),	—	*marâfig,*	—	*marâfîg.*
	l. 38 (n. 3),	—	*ouchelloh,*	—	*ouchèlloh.*
	l. 39 (n. 3),	—	*wakâd A,*	—	*wakâd B.*
P. 95,	l. 10,	—	*gabîli,*	—	*gabîlî.*
	l. 11,	—	labours,	—	laboureurs.
	l. 30 (n. 2),	—	*bir,*	—	*bîr.*
	l. 32 (n. 3),	—	soustraire,	—	soumettre.
	l. 41 (n. 5),	—	*razâh',*	—	*râzoûh'.*
	l. 42 (n. 5),	—	tèchroû'ah,	—	tèchroû'ah.
P. 96,	l. 4,	—	recommencement,	—	commencement.
	l. 21,	—	*gabîlis,*	—	*gabîlîs.*
	l. 33 (n. 1),	—	*serât,*	—	*seroût.*
	l. 38 (n. 3),	—	*Sâdî,*	—	*Châdî.*
	l. 40 (n. 3),	—	Sâdî,	—	Châdî.
P. 97,	l. 1,	—	gabili,	—	gabîlî.
	l. 15,	—	marque,	—	manque.
	l. 23 (n. 1),	—	Sêwûn,	—	Sèwoûn.
	l. 26 (n. 1),	—	*Proof.*	—	*Prof.*
	l. 38 (n. 2),	—	Feris,	—	Teris.
P. 98,	l. 1,	—	rifègh,	—	rifgèh.
	l. 4,	—	*tesma'auû,*	—	*tisma'oû.*
	l. 7,	après « prononcez », ajoutez « la bénédiction »,			
	l. 22,	au lieu de	*mèrfûg,*	lisez	*mèrfoûg.*
	l. 22,	—	Le,	—	La.
	l. 23,	—	quelque,	—	quelques.

Pl. I






Phototyp. Leroux, Alger.

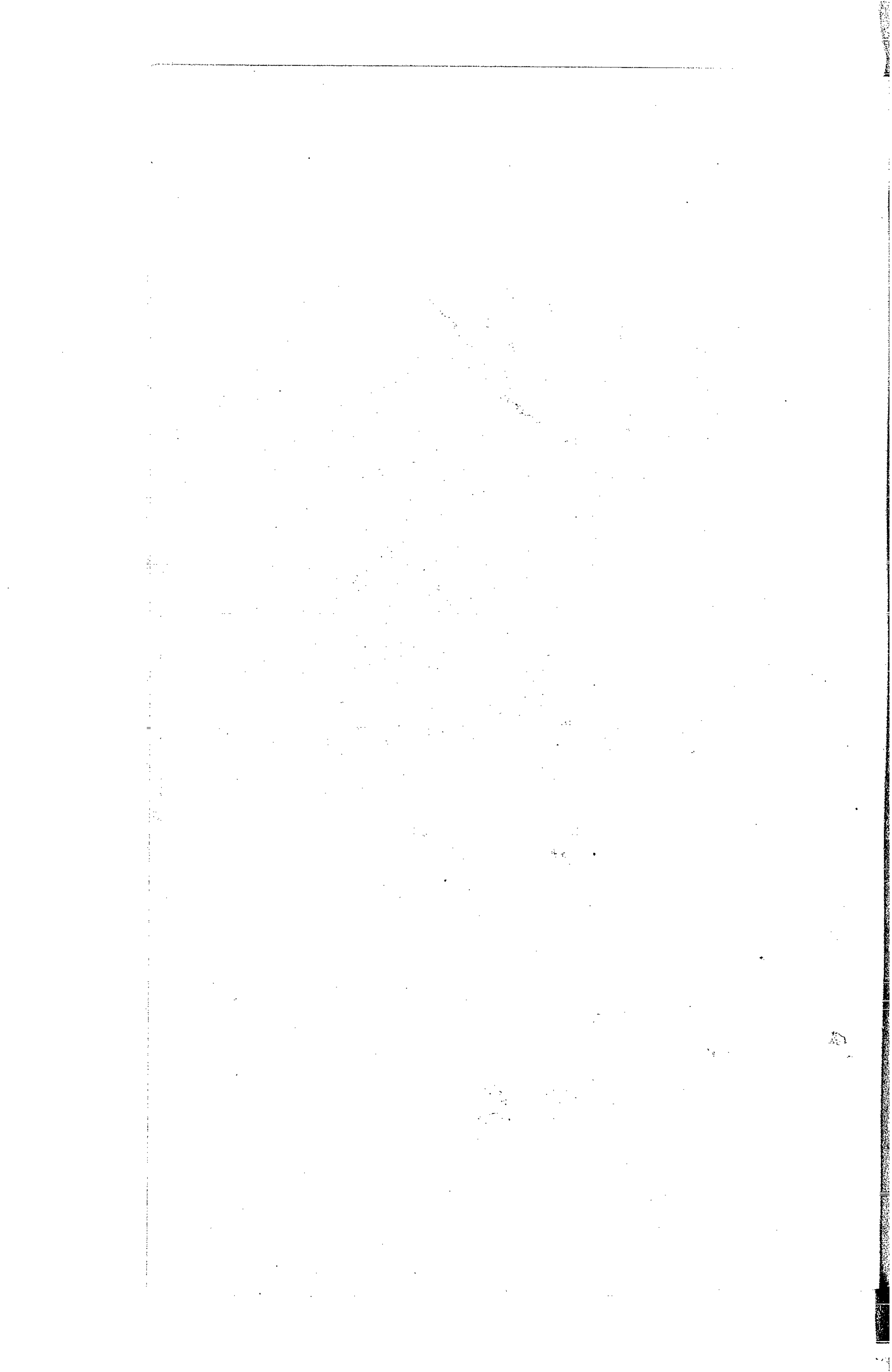
SELLES BRODÉES



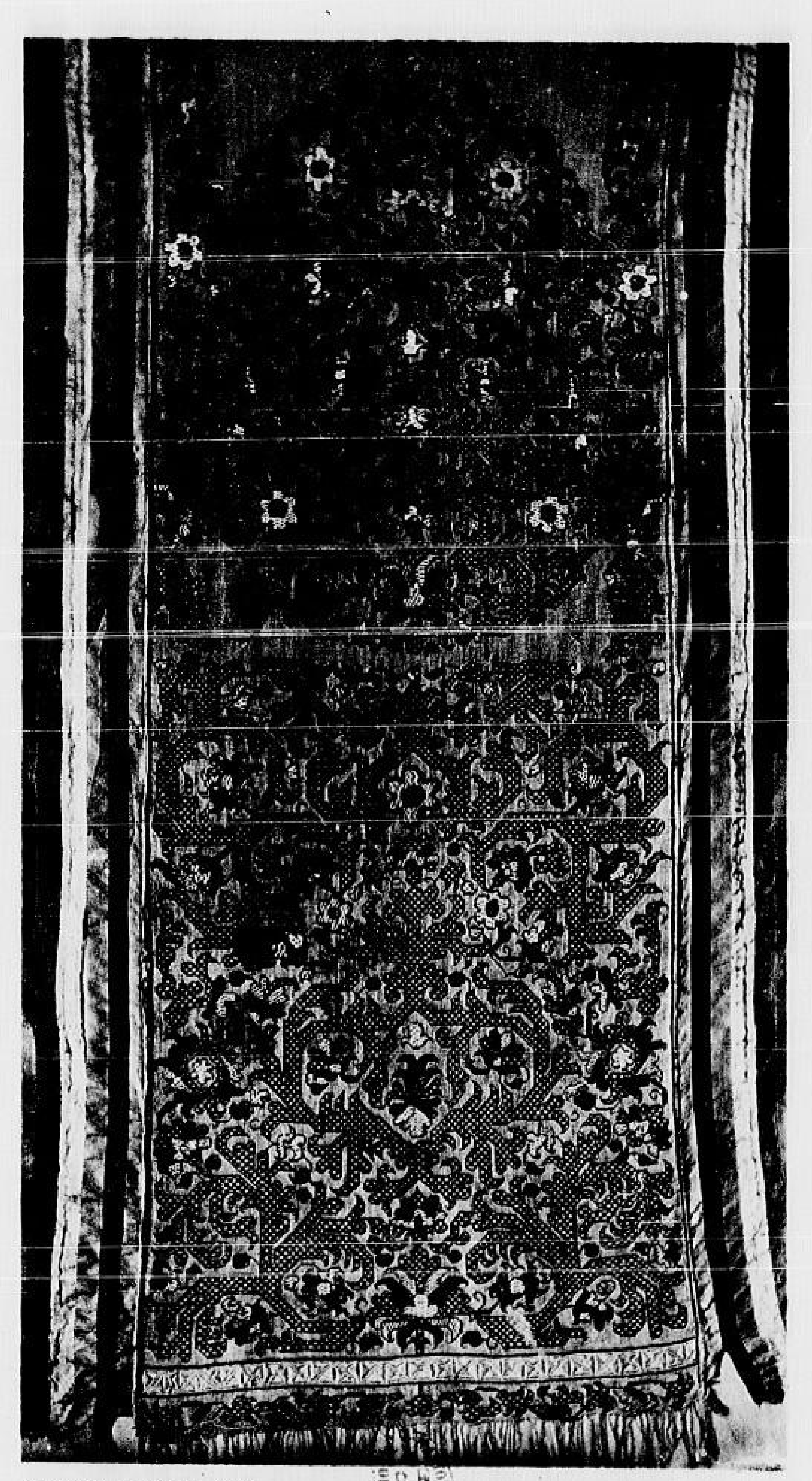


Phototyp. Leroux, Alger.

FONTES DE PISTOLETS ET CARTOUCHIÈRE



Pl. III



Phototyp. Leroux, Alger.

RF BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

BANDE DE RIDEAU ALGÉRIEN

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUARANTE-NEUVIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

(1905)

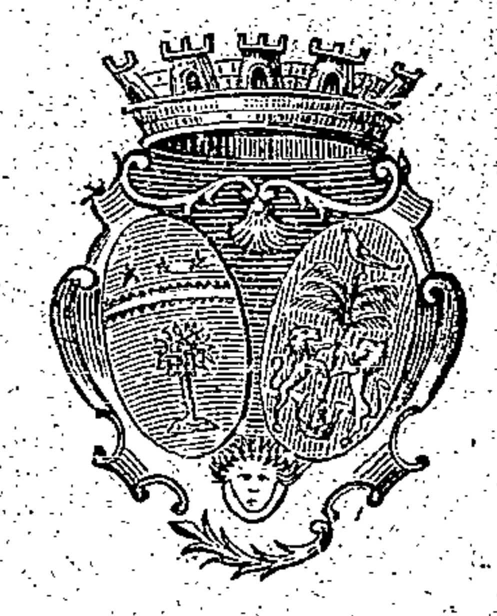
R. F. IMPRIMÉS

ALGER. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN.

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 257. — 2e TRIMESTRE 1905

SOMMAIRE :

ALGER

ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

1905

La Société décline toute responsabilité dans les opinions et appréciations émises dans les articles signés, qui n'engagent que leurs auteurs.

AVIS

La collection des Mémoires publiés par la Société historique algérienne se compose de quarante-huit volumes grand in-8°, dont le prix est de 5 francs par volume pour les Membres de la Société ayant moins de cinq ans d'ancienneté, de 2 francs pour ceux qui les ont, et de 1 franc pour ceux qui appartiennent depuis dix ans à la Société : pour chacune des années 6, 8 et 13, le prix est de 15 francs, et pour les années 5, 10 et 12, de 10 francs. Ces prix de faveur ne sont accordés que pour la série complète des volumes parus antérieurement à l'admission dans la Société. La Table est du prix de 2 francs pour les membres de la Société.

S'adresser *(franco)* à M. Paysant, 6, rue Clauzel, Alger, Président de la Société, pour toute communication relative à la rédaction ou à l'administration.

Le montant de la cotisation est fixé à la somme de *douze francs* par an, payable par semestre et d'avance, entre les mains de M. Rozis, Trésorier de la Société Historique Algérienne, 46, rue d'Isly, à Alger.

Le prix du présent numéro, vendu isolément, est de 4 francs.

BIBLIOGRAPHIE

Le Sahara, le Soudan et les chemins de fer transsahariens, par Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, professeur au Collège de de France, directeur de l'*Economiste français*. — 1 vol., xiv, 493 p. avec une carte. — Paris, Guillaumin et Cie, 1904.

Important ouvrage sur le transsaharien où l'éminent publiciste après un exposé minutieux de la question depuis ses origines, s'efforce de justifier la réalisation de ce gigantesque projet en s'appuyant sur les données récemment recueillies par nos officiers et nos explorateurs.

De la pratique de notre médecine chez les Arabes. — *Vocabulaire arabe-français d'expressions médicales*, par C. Dergle, médecin-major de 2e classe, avec une préface de M. P. Dubujadoux, médecin principal de 2e classe. — 1 vol., viii, 208 p. — Alger, Jourdan, 1904.

Utile publication qui rendra de grands services aux médecins en facilitant leurs rapports avec les malades indigènes.

Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845, par le Comte Henry de Castries. — Première série : *Dynastie saâdienne*, 1530 à 1660. — *Archives et bibliothèques de France*, t. i, première partie, grand in-8°, 371 pages, Paris, Ernest Leroux, 1905.

Début d'un magistral ouvrage publié sous les auspices du Comité du Maroc et de l'Union Coloniale Française où se trouve rassemblée une précieuse collection de lettres, documents et mémoires inédits ou peu connus, concernant l'histoire du Maroc. L'œuvre entière comprendra trois série : 1° Dynastie Saâdienne, de 1530 à 1660 ; 2° Dynastie Filalienne, de 1660 à 1757 ; 3° Dynastie Filalienne, de 1757 à 1845. Le tout formera environ 24 volumes, divisés en plusieurs tomes.

Petit Guide du Maroc. — Publication du Comité du Maroc, 64 pages, Paris, 1905.

Petite brochure où se trouvent condensés de multiples renseignements qu'apprécieront les voyageurs qui viennent visiter le Maroc, touchant les voies d'accès (chemins de fer, compagnies de navigation françaises ou étrangères), les ports, droits divers de douanes, hôtels, etc.

Principes de colonisation et de législation coloniale, par Arthur Girault, professeur à l'Université de Poitiers, 2e édition. — 2 vol. in-18, Paris, Laroze, 1904.

La 1re édition du livre de M. Girault, parue il y a une dizaine d'années, ne formait qu'un volume. La seconde en contient deux et c'est par là même un ouvrage entièrement nouveau qui constitue un bon manuel de politique et d'économie coloniale.

Études sur l'éducation et sur la colonisation, par Maurice Courant. — 1 vol. in-12, 178 p., Paris, Pichon.

Très instructif ouvrage plein de renseignements précis où l'auteur montre que nous ne nous sommes pas suffisamment préoccupés de connaître la langue, ni d'étudier les mœurs des populations de l'Extrême-Orient. Sans cette faute notre situation y serait toute autre.

L'Indo-Chine française (*souvenirs*), par Paul Doumer. — 1 vol. grand in-8°, xvi-392 p. Nombreuses illustrations dans le texte, 1 carte et 12 planches hors texte. — Paris, Vuibert et Nouy, 1905.

Belle et intéressante publication où l'éminent Président de la Chambre s'est efforcé de faire connaître et apprécier le beau pays qu'il a eu à administrer pendant cinq ans.

L'Europe et la Révolution, par Albert Sorel, de l'Académie française. — Tomes vi, vii et viii. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905.

Trois derniers volumes de l'importante publication entreprise il y a plusieurs années par M. A. Sorel. Fidèle à sa méthode, il y montre les hommes aux prises avec les événements et termine en résumant à grands traits ce que l'on peut appeler la philosophie historique de cette prodigieuse époque.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE A. JOURDAN

BERNARD ET REDON. — **L'Algérie,** *Histoire, Colonisation, Géographie, Administration.* 1 volume in-12, cartonné . . . . **1 fr. 50**

BISSUEL (H.), O. ✻. — **Les Touareg de l'Ouest,** avec deux cartes. 1 volume in-8° raisin . . . . **6 fr.**

Le Sahara Français, avec cartes 1 volume in-8° . . . . **5 fr.**

CAT, I. ✻. — **Histoire de l'Algérie** (Tunisie-Maroc). 2 vol. in-16, carton . . . . **4 fr.**

COYNE, O. ✻, I. ✻. — **Une Ghazzia dans le Grand Sahara,** avec 1 carte. Brochure in-8° **1 fr. 50**

Le Mzab, avec une carte. Broch. in-8° . . . . **1 fr. 50**

DEPONT (A.) ET COPPOLANI (X.). — **Les Confréries religieuses musulmanes.** 1 gros vol. in-4°, avec carte . . . . **25 fr.**

FAGNAN (E.), I. ✻. — **Histoire des Almohades** d'Abd-el-Wah'id Merrâkechi, traduite et annotée. 1 vol. in-8° . . . . **7 fr. 50**

Un Chant algérien du XVIIIe siècle. Brochure in-8°, texte français et arabe . . . . **1 fr. 50**

Alger au XVIIIe siècle, par Venture de Paradis. 1 volume in-8° . . . . **3 fr. 50**

Annales du Maghreb et de l'Espagne de Ibn El-Athir. 1 vol. in-8° . . . . **10 fr.**

EUDEL, I. ✻. — **L'Orfèvrerie algérienne et tunisienne,** illust. de chromos, gravures hors texte et dans le texte. 1 volume in-4° . . . . **25 fr.**

GRAMMONT (H.-D. DE). — **Correspondance des Consuls d'Alger** (1690-1742). 1 vol. in-8° . . . . **6 fr.**

GSELL. — **Cherchell, Tipasa, Tombeau de la Chrétienne.** 1 vol. in 16, cartonné . . . . **2 fr.**

L'Algérie dans l'Antiquité, avec carte en couleurs. un volume in-18 . . . . **2 fr. 50**

PARMENTIER (C.), ✻. — **Vocabulaire arabe-français.** Broch. in-8° . . . . **3 fr. 50**

RENARD. — **Histoire de l'Algérie** *racontée aux petits enfants.* Un vol. in-18 cartonné . . . . **1 fr.**

RINN (LOUIS), O. ✻, I. ✻. — **Marabouts et Khouan,** *Etude sur l'Islam en Algérie.* 1 vol. in-8°, avec carte . . . . **15 fr.**

Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie. 1 vol. in-8°, avec deux cartes . . . . **15 fr.**

Régime de l'indigénat. Broch. in-8° . . . . **2 fr. 50**

Le séquestre et la responsabilité collective. Une brochure in-8° . . . . **2 fr. 50**

Le royaume d'Alger sous le dernier Dey, avec carte en 7 couleurs, 1 vol. in-8° . . . . **6 fr.**

ROBIN (N.), O. ✻, I. ✻. — **Le Mzab et son annexion à la France.** Brochure in-8° . . . . **1 fr. 50**

Histoire du chérif Bou-Bar'la. 1 beau volume in-8° . . . . **7 fr. 50**

TRUMELET (C.), C. ✻, I. ✻. — **Histoire de l'insurrection des Ouled-Sidi-ech-Chikh (Sud algérien)** *de 1864 à 1868.* Un vol. in-8° . . . . **15 fr.**

Blida. Récits selon la légende, la tradition et l'histoire. 1 gros vol. in-18 . . . . **5 fr.**

Bou-Farik. Une page de l'histoire de la colonisation algérienne. 2e édition. 1 vol. in-18 . . . . **4 fr.**

L'Algérie légendaire. Un volume in-18 . . . . **4 fr.**

VILLOT, O. ✻, I. ✻. — **Mœurs, Coutumes et Institutions des Indigènes de l'Algérie.** 3e éd. 1 volume in-18 . . . . **3 fr. 50**

Instruction pratique sur le service des colonnes en Algérie. 1 vol. in-18 . . . . **2 fr. 50**

WAHL MAURICE, I. ✻, et MOLINER-VIOLLE, J, ✻. — **Géographie élémentaire de l'Algérie,** avec atlas, 1 vol. in-32 . . . . **1 fr.**

Atlas de la géographie élémentaire de l'Algérie. — 1 volume in-18, oblong . . . . **1 fr.**

ALGER — TYPOGRAPHIE A. JOURDAN.

R. F. IMPRIMÉS

98
PREFECTURE D'ALGER
DÉPOT LÉGAL

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

Nos 258-259. — 3e & 4e TRIMESTRES 1905

SOMMAIRE:

ALGER

ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4.

1905

La *Revue Africaine* se propose un double but : mettre ses lecteurs africains au courant du mouvement scientifique général et d'autre part offrir au monde savant de la France et de l'Étranger les informations et les documents spéciaux que l'on attend avant tout de l'activité des travailleurs répandus dans le Magrib.

Dans une première partie nous présentons à nos lecteurs, sous forme de lettres émanant de personnalités connues, un tableau du mouvement scientifique orientaliste dans les principaux centres intellectuels du monde.

Viennent ensuite les articles de fonds ; nous en avons ouvert la série par un article d'un maître éminent et la suite ne démentira pas ce début : nos lecteurs trouveront dans la *Revue* les signatures de tous les savants algériens sans préjudice de celles de nombreux maîtres européens qui ont bien voulu nous promettre leur précieuse collaboration.

Chaque numéro se termine enfin par une Revue périodique embrassant tantôt l'un, tantôt l'autre des principaux départements de la science qui intéressent nos lecteurs : ainsi, le premier numéro contenait une revue de droit musulman ; le second, une revue des questions sahariennes ; les prochains numéros contiendront successivement des revues de l'Islam maghribin, d'histoire moderne de l'Afrique du Nord, de sociologie, d'archéologie ancienne et musulmane, de philosophie musulmane, de littérature arabe, d'arabe vulgaire, de berbère, etc...

SOMMAIRE DU NUMÉRO 256

SOMMAIRE DU NUMÉRO 257

Tout ce qui concerne la Direction de la Société doit être adressé au Président, M. PAYSANT, Préfet honoraire, 6, rue Joinville, Alger.

Les communications concernant l'administration, ainsi que le service des échanges de publications, doivent être adressées au Secrétaire-Archiviste, M. Jean BÉVIA, Architecte, 15, Boulevard Bon-Accueil, Mustapha-Alger.

Le montant de la cotisation est fixé à la somme de 12 francs par an, payable par semestre et d'avance, entre les mains du Trésorier M. ROZIS, adjoint au Service des Affaires Indigènes, 4, rue du Soudan, Alger.

Le prix du présent numéro, vendu séparément, est de 5 francs.

BIBLIOGRAPHIE

L'expansion des Boers au XIXe siècle, par M. H. Dehérain. — *Les préliminaires de l'émigration.* — *L'émigration.* — *Les Boers au Natal.* — *La fondation des Républiques boers.* — 1 vol. in-16. Hachette et Cie, Paris.

Ouvrage écrit dans un style attrayant, où se trouve retracée dans un esprit rigoureusement scientifique, l'histoire moderne de l'Afrique australe, depuis le jour où les habitants du Cap, refusant la domination anglaise, résolurent d'émigrer, jusqu'à la fondation des Républiques Sud-Africaines en 1852 et 1854.

Le dialecte berbère de R'edamès, par A. de C. de Motylinski, professeur à la chaire d'arabe de Constantine, directeur de la Médersa. — Publication de l'Ecole des Lettres d'Alger. — 1 vol. de 334 p. Ernest Leroux.

Ouvrage de haute valeur sur un dialecte berbère dont Duveyrier avait déjà signalé l'originalité. L'introduction est une bonne histoire et une bonne description de R'edamès. On y trouve la tracuction de curieux documents sur Rhat et les Touareg.

Une ville de l'Islam : Fès. *Esquisse historique et sociale,* par Henri Gaillard. — 5 plans, 42 photographies; 1 vol. in-12 de 192 p. Librairie Africaine J. André.

Agréable ouvrage, contenant d'intéressants détails sur Fès et son histoire.

Bibliographie géographique annuelle, 1904 (N° du 15 septembre 1905 des *Annales de Géographie*), publiée sous la direction de M. Louis Raveneau. — 1 vol. in-8° de 336 p. Armand Colin.

Précieuse bibliographie, publiée annuellement. Le volume que nous signalons rend compte de 200 publications (articles, livres ou cartes) relatives à l'Afrique.

Le Maroc septentrional. *Souvenirs et impressions,* par Ch. René-Leclerc. — 1 vol. de 280 p., avec 21 illustrations et 1 carte. Alger, Imprimerie Algérienne.

Notes recueillies au cours d'un voyage sur la côte nord du Maroc, à Fez et à Oudjda. Œuvre de vulgarisation, qui donne d'intéressants aperçus sur la situation économique et politique des régions parcourues.

Contes soudanais, par M. C. Monteil, ex-administrateur-adjoint des colonies; préface de René Basset, directeur de l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger. — 1 vol. in-18 de 206 pages.

Récits soninké, bamana et khassonké. Contes très curieux, d'où la morale est absente, et dont quelques-uns se retrouvent chez d'autres populations du Sénégal et même de l'Afrique orientale.

Au Maroc. *Dans l'intimité du Sultan,* par M. Gabriel Veyre, ingénieur de S. M. Cherifienne. — 1 vol. illustré, de 280 p. Librairie universelle.

Ouvrage d'une lecture des plus attachantes, qui donne le récit anecdotique, coloré, vivant de l'existence quotidienne du Sultan du Maroc, auprès duquel se détachent la figure plutôt sympathique de l'ancien favori Si El-Menebhy et celle des plus originales du caïd Mac-Lean.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE A. JOURDAN

BERNARD ET REDON. — **L'Algérie,** *Histoire, Colonisation, Géographie, Administration.* 1 volume in-12, cartonné.... **1 fr. 50**

BISSUEL (H.), O. ✵. — **Les Touareg de l'Ouest,** avec deux cartes. 1 volume in-8° raisin........ **6 fr.**
Le Sahara Français, avec cartes 1 volume in-8°............ **5 fr.**

CAT, I. ✵. — **Histoire de l'Algérie** (Tunisie-Maroc). 2 vol. in-16, carton.................... **4 fr.**

COYNE, O. ✵, I. ✵. — **Une Ghazzia dans le Grand Sahara,** avec 1 carte. Brochure in-8°.. **1 fr. 50**
Le Mzab, avec une carte. Broch. in-8°................... **1 fr. 50**

DEPONT (A.) ET COPPOLANI (X.). — **Les Confréries religieuses musulmanes.** 1 gros vol. in-4°, avec carte............... **25 fr.**

FAGNAN (E.), I. ✵. — **Histoire des Almohades** d'Abd'el-Wah'id Merrâkechi, traduite et annotée. 1 vol. in-8°........... **7 fr. 50**
Un Chant algérien du XVIIIe siècle. Brochure in-8°, texte français et arabe...... **1 fr. 50**
Alger au XVIIIe siècle par Venture de Paradis. 1 volume in-8°................ **3 fr. 50**
Annales du Maghreb et de l'Espagne de Ibn El-Athir. 1 vol. in-8°................... **10 fr.**

EUDEL, I. ✵. — **L'Orfèvrerie algérienne et tunisienne,** illust. de chromos, gravures hors texte et dans le texte. 1 volume in-4°.................. **25 fr.**

GRAMMONT (H.-D. DE). — **Correspondance des Consuls d'Alger** (1690-1742). 1 vol. in-8°... **6 fr.**

GSELL. — **Cherchell, Tipasa, Tombeau de la Chrétienne.** 1 vol. in 16, cartonné........... **2 fr.**
L'Algérie dans l'Antiquité, avec carte en couleurs, un volume in-18................ **2 fr. 50**

PARMENTIER (C.), ✵. — **Vocabulaire arabe-français.** Broch. in-8°................. **3 fr. 50**

RENARD — **Histoire de l'Algérie** *racontée aux petits enfants.* Un vol. in-18 cartonné........ **1 fr.**

RINN (LOUIS), O. ✵, I. ✵. — **Marabouts et Khouan,** *Etude sur l'Islam en Algérie.* 1 vol. in-8°, avec carte............... **15 fr.**
Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie. 1 vol. in-8°, avec deux cartes......... **15 fr.**
Régime de l'indigénat. Broch. in-8°.................. **2 fr. 50**
Le séquestre et la responsabilité collective. Une brochure in-8°.................. **2 fr. 50**
Le royaume d'Alger sous le dernier Dey, avec carte en 7 couleurs, 1 vol in-8°...... **6 fr.**

ROBIN (N.), O. ✵, I. ✵. — **Le Mzab et son annexion à la France** Brochure in-8°......... **1 fr. 50**
Histoire du chérif Bou-Bar'la. 1 beau volume in-8°... **7 fr. 50**

TRUMELET (C.), C. ✵, ✵ ✵. — **Histoire de l'insurrection des Ouled-Sidi-ech-Chikh (Sud algérien)** *de 1864 à 1868.* Un vol. in-8°.............. **15 fr.**
Blida. Récits selon la légende, la tradition et l'histoire. 1 gros vol. in-18.................... **5 fr.**
Bou-Farik. Une page de l'histoire de la colonisation algérienne. 2e édition. 1 vol. in-18...... **4 fr.**
L'Algérie légendaire. Un volume in-18.................... **4 fr.**

VILLOT, O. ✵, I. ✵. — **Mœurs, Coutumes et Institutions des Indigènes de l'Algérie.** 3e éd. 1 volume in-18........ **3 fr. 50**
Instruction pratique sur le service des colonnes en Algérie. 1 vol. in-18....... **2 fr. 50**

WAHL MAURICE, I. ✵, et MOLINER-VIOLLE, I. ✵. — **Géographie élémentaire de l'Algérie,** avec atlas. 1 vol. in-32........ **1 fr.**
Atlas de la géographie élémentaire de l'Algérie. — 1 volume in-18, oblong............ **1 fr.**

ALGER — TYPOGRAPHIE A. JOURDAN.

BIBLIOGRAPHIE

Tébessa, *Histoire et description d'un territoire algérien*, par Pierre Castel, lieutenant détaché au service des affaires indigènes en Algérie. — 2 vol. in 8°, tome I, XIV-192 p., tome II, 252 p. Une carte et un plan, nombreuses illustrations dans le texte. — Paris, Henry Paulin et Cie, Editeurs, sans date, broché 18 francs, relié 22 francs.

Monographie du cercle militaire de Tébessa. Le premier volume est consacré à la géographie, le second, plus important, à l'histoire de la région. M. Alcide Treille, sénateur de Constantine, a écrit la préface de cet ouvrage.

Le Protectorat de la France sur le Maroc, par E. Rouard de Card, professeur de droit à l'Université de Toulouse — Brochure, in-8°, de 47 pages, Toulouse (Edouard Privat). Paris (A. Challamel), 1905.

L'auteur, auquel nous devons déjà une étude sur *Les traités entre la France et le Maroc*, y ajoute aujourd'hui un chapitre plein d'actualité. Il fait voir que le résultat final de notre politique au Maroc sera l'établissement de notre protectorat ; mais, pour atteindre ce but, il recommande à notre Légation d'user autant de bons conseils que d'actes énergiques.

Le commerce du Maroc en 1902-1903 — *Rapports consulaires et renseignements*. — Publication du Comité du Maroc. — Brochure in-16, de 63 pages. Paris 1905. 1 carte du Maroc.

Petite plaquette remplie de données utiles. Ce sont : des rapports de nos agents consulaires, des rapports anglais et un extrait du rapport de mission de M. Augustin Bernard, paru dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* sur les conditions du commerce au Maroc.

Neumenkunde, par Peter Wagner. 1 vol. in-8° de XVI, 356 p., qui forme la deuxième partie de l'Introduction aux *Mélodies grégoriennes*, du même auteur.

Fribourg (Suisse) 1905.

Marokko, par Georg Kampffmeyer, privat dozent à l'Université de Halle a. S. 1 vol. x-114 p., Halle a. Saale, 1904.

Ce volume qui fait partie d'une grande collection géographique éditée par le professeur Karl Done, d'Iéna, est un intéresant résumé, clair et précis, de nos connaissances sur le Maroc. L'auteur, qui a accompagné M. Th. Fischer dans son dernier voyage au Maroc et qui est un arabisant des plus distingués, était tout qualifié pour écrire cet excellent petit manuel.

Anthologie de l'amour turc, par Edouard Fazy et Abdul Halim Memdouh, 1 vol. in-12°, 282 p., Paris, Société de Mercure de France, 1905.

Ce choix de poésies érotiques extraites des plus célèbres poètes turcs, se recommande par l'élégance du style et par l'exactitude de la traduction.

Eine Pforte zum schwarzen Erdteil *(Une porte sur le continent noir)*, par Max Hübner, Oberstleutnant z. D., 1 vol. in-8°, VII-312 p., 50 photogravures, 1 carte ; Halle a. Saale, 1904.

C'est le récit animé et bien documenté d'un voyage en Algérie et en Tunisie, au cours duquel l'auteur a poussé jusqu'au Sahara oranais : on lira avec plaisir ce volume élégant, d'une exécution typographique irréprochable et qu'ornent de charmantes photogravures.

GRAMMAIRE ARABE

DE

SILVESTRE DE SACY

Réimpression de ce célèbre ouvrage entreprise par l'Institut de Carthage avec le concours de L. Machuel, directeur général de l'enseignement public de la Régence de Tunis.

Les souscriptions sont reçues par le Secrétaire général de l'Institut de Carthage, à l'Hôtel des Sociétés françaises, à Tunis. Le prix est fixé à 20 francs pour les membres de l'Institut de Carthage et à 25 francs pour les souscripteurs ordinaires, frais d'envoi compris. Après son achèvement, l'ouvrage complet sera mis en vente au prix de 35 francs.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE A. JOURDAN

BERNARD ET REDON. — **L'Algérie**, *Histoire, Colonisation, Géographie, Administration.* 1 volume in-12, cartonné.... 1 fr. 50

BISSUEL (H.), O. ✲. — **Les Touareg de l'Ouest**, avec deux cartes. 1 volume in-8° raisin....... 6 fr.

Le Sahara Français, avec cartes 1 volume in-8°............. 5 fr.

CAT, I. ✲. — **Histoire de l'Algérie** (Tunisie-Maroc). 2 vol. in-16, carton..................... 4 fr.

COYNE, O. ✲, I. ✲. — **Une Ghazzia dans le Grand Sahara**, avec 1 carte. Brochure in-8° 1 fr. 50

Le Mzab, avec une carte. Broch. in-8°................. 1 fr. 50

DEPONT (A.) ET COPPOLANI (X.): — **Les Confréries religieuses musulmanes.** 1 gros vol. in-4°, avec carte............ 25 fr.

FAGNAN (E.), I. ✲. — **Histoire des Almohades** d'Abd el-Wâh'id Merrâkechi, traduite et annotée. 1 vol. in-8°........... 7 fr. 50

Un Chant algérien du XVIIIe siècle. Brochure in-8°, texte français et arabe..... 1 fr. 50

Alger au XVIIIe siècle par Venture de Paradis. 1 volume in-8°................ 3 fr. 50

Annales du Maghreb et de l'Espagne de Ibn El-Athir. 1 vol. in-8°..................... 10 fr.

EUDEL, I. ✲. — **L'Orfèvrerie algérienne et tunisienne**, illust. de chromos, gravures hors texte et dans le texte. 1 volume in-4°.................. 25 fr.

GRAMMONT (H.-D. DE). — **Correspondance des Consuls d'Alger** (1690-1742). 1 vol. in-8°... 6 fr.

GSELL. — **Cherchell, Tipasa, Tombeau de la Chrétienne.** 1 vol. in 16, cartonné........... 2 fr.

L'Algérie dans l'Antiquité, avec carte en couleurs. un volume in-18................ 2 fr. 50

PARMENTIER (C.), ✲. — **Vocabulaire arabe-français.** Broch. in-8°.................. 3 fr. 50

RENARD — **Histoire de l'Algérie** *racontée aux petits enfants.* Un vol. in-18 cartonné........ 1 fr.

RINN (LOUIS), O. ✲, I. ✲. — **Marabouts et Khouan**, *Étude sur l'Islam en Algérie.* 1 vol. in-8°, avec carte.............. 15 fr.

Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie. 1 vol. in-8°. avec deux cartes .... 15 fr.

Régime de l'indigénat. Broch. in-8°................ 2 fr. 50

Le séquestre et la responsabilité collective. Une brochure in-8°................. 2 fr. 50

Le royaume d'Alger sous le dernier Dey, avec carte en 7 couleurs, 1 vol in-8°..... 6 fr.

ROBIN (N.), O. ✲, I. ✲. — **Le Mzab et son annexion à la France.** Brochure in-8°....... 1 fr. 50

Histoire du chérif Bou-Bar'la. 1 beau volume in-8°... 7 fr. 50

TRUMELET (C.), C. ✲, I. ✲. — **Histoire de l'insurrection des Ouled-Sidi-ech-Chikh (Sud algérien)** *de 1864 à 1868.* Un vol. in-8°.............. 15 fr.

Blida. Récits selon la légende, la tradition et l'histoire. 1 gros vol. in-18..................... 5 fr.

Bou-Farik. Une page de l'histoire de la colonisation algérienne. 2e édition. 1 vol. in-18..... 4 fr.

L'Algérie légendaire. Un volume in-18..................... 4 fr.

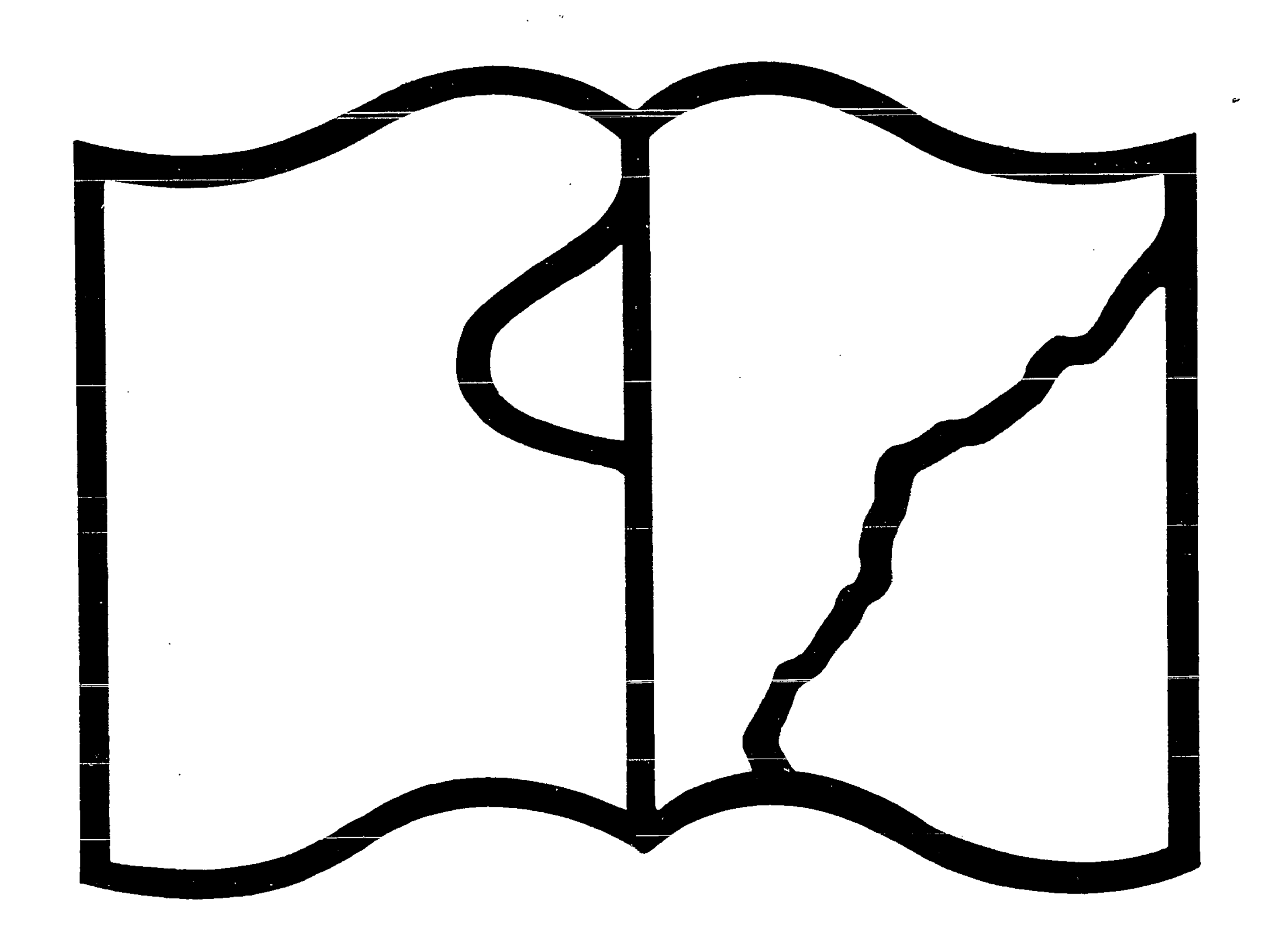
VILLOT, O. ✲, I. ✲. — **Mœurs, Coutumes et Institutions des Indigènes de l'Algérie.** 3e éd. 1 volume in-18........ 3 fr. 50

Instruction pratique sur le service des colonnes en Algérie. 1 vol. in-18....... 2 fr. 50

WAHL MAURICE, I. ✲, et MOLINER-VIOLLE, I. ✲. — **Géographie élémentaire de l'Algérie**, avec atlas. 1 vol. in-32......... 1 fr.

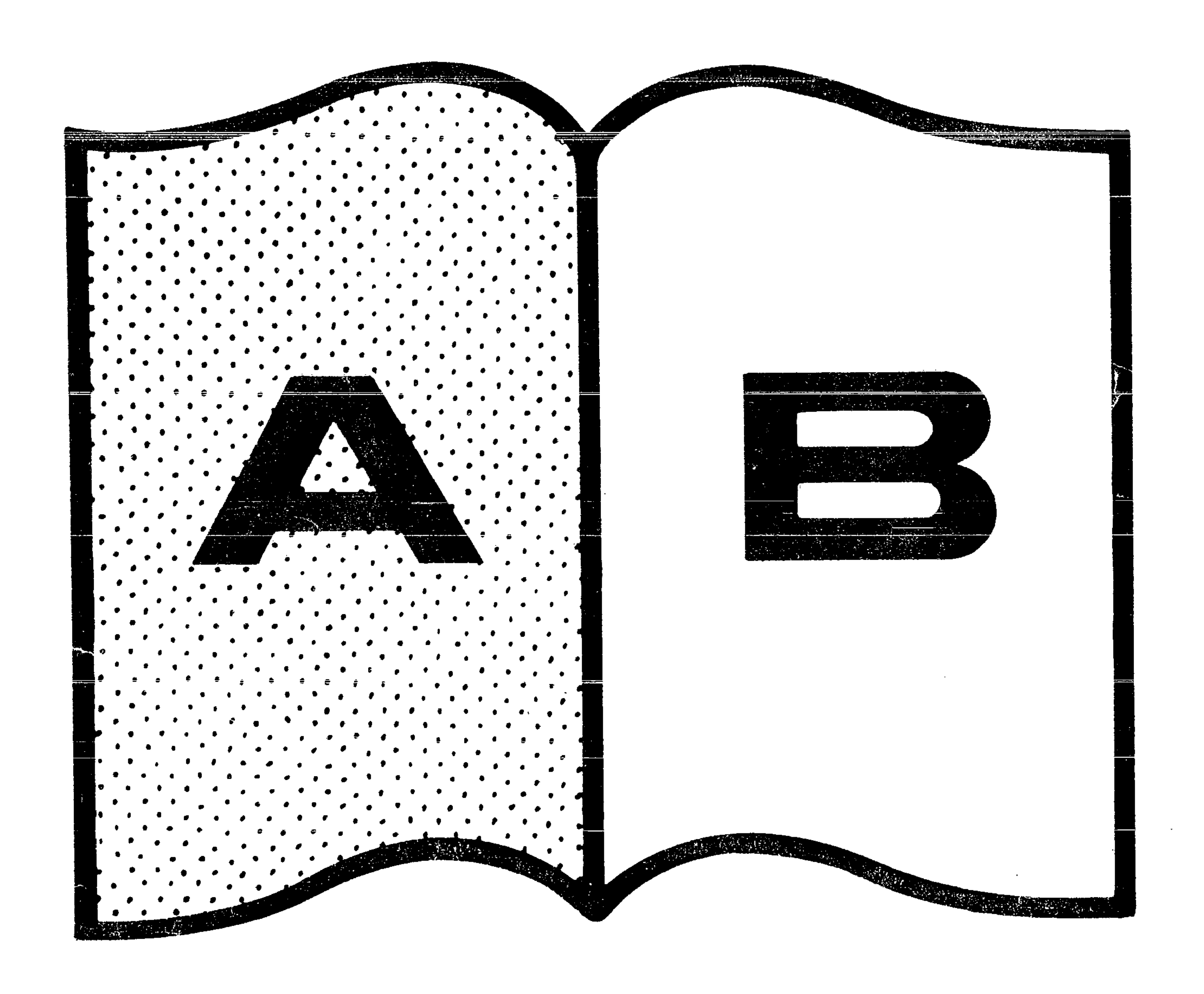
Atlas de la géographie élémentaire de l'Algérie. — 1 volume in-18, oblong.............. 1 fr.

ALGER — TYPOGRAPHIE A. JOURDAN.



Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11



Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14